Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuebelgedenumi68sociuoft

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN.

1912

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE.

AVEC XVIII PLANCHES ET 21 FIGURES DANS LE TEXTE

BRUXELLES
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1912

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN

1912

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE.

BRUXELLES
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1912

CT
3
R4
t.68

LIBRARY
JUL 1 - 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

UNE MONNAIE IMPORTANTE DE PYRRHUS, ROI D'ÉPIRE

Le beau tétradrachme de Pyrrhus figurant ci-dessus présente un double intérêt.

En premier lieu, il rend certaine l'hypothèse, envisagée depuis longtemps comme possible, que ces pièces célèbres ont été émises à Locri : car nous savons positivement où et quand notre pièce a été trouvée.

Tout adepte de la numismatique grecque a dû remarquer la ressemblance frappante de la tête de Zeus, sur ces monnaies, et d'une tête semblable sur un didrachme contemporain de Locri (1),

(1) Voyez : *British. Museum. Guide to the Coins of the Ancients*, pl. 46, 27.

raison plausible pour les attribuer à l'atelier de cette ville, qui fut, pendant plusieurs années, une des principales places d'armes du roi épirote.

Voici l'histoire de la découverte de notre monnaie sous forme d'une lettre-document de la main d'un numismate expert, M. S.-H. Chapman, de Philadelphie qui m'a écrit, le 24 juillet 1911, ce qui suit :

« Cher Monsieur Seltman,

» J'ai eu beaucoup de plaisir à revoir le magnifique tétradrachme de Pyrrhus que vous possédez maintenant et que vous m'avez montré l'autre soir. Cette monnaie m'a appartenu jadis et j'en connais exactement la provenance et l'histoire subséquente.

Elle a été trouvée à Locri Epizephirii, actuellement Gerace, Calabre, dans le lit à sec d'un torrent qui descend de la colline de la citadelle la plus élevée, précisément à l'endroit où une digue en maçonnerie traverse le ravin, par un paysan duquel elle fut acquise, par le propriétaire, en janvier 1897.

Au mois de mars suivant, à la fin de mes fouilles, je l'ai achetée du propriétaire. Je l'ai vendue ensuite à feu Frank Sherman Benson. En mars 1897, j'ai remarqué ce qui paraissait être des pierres *in situ* d'un stylobate grec et, retournant

en 1900, j'ai fouillé et trouvé l'emplacement du temple dorien du Ve siècle avant J.-C.

Sincèrement à vous,

S. HUDSON CHAPMAN,

Membre de l'Institut archéologique américain (1).

Voilà donc une médaille d'une authenticité indiscutable.

M. Chapman m'a dit aussi qu'il avait été en concurrence avec feu M. Virzi, de Palerme, numismate de grande expérience, qui avait formé une importante collection de médailles grecques, vendue depuis.

La beauté du travail de notre pièce est rehaus-

(1) Voici la lettre de M. S.-H., Chapman, donnée en français dans le texte

DEAR MR SELTMAN,

It gave me great pleasure to see again the beautiful tetradrachm o. Pyrrhus which you now own, and showed to me the other evening. This coin formerly belonged to me, and I know exactly its provenance and subsequent history.

It was found at Locri Epizephyrii, now Gerace, Calabria, in the watercourse that leads down from the hill of the highest citadel, just where an ancient masonry dam crosses the ravine, by a peasant from whom it was obtained by the proprietor in Jannary 1897. In March ollowing, at the conclusion of my excavations, I bought it from the proprietor. I subsequently sold it to the late Frank Sherman Benson.

In March 1897 I noticed what appeared to be stones *in situ* of a Greek stylobate; and returning in 1909 I excavated and found the site of the Doric temple ot the 5th century B. C.

Yours sincerely

S. HUDSON CHAPMAN,

Member of the American Archaeological Institute etc.

sée par une légère patine gris-clair : telle qu'on la rencontre assez souvent sur des pièces d'argent qui contiennent une quantité ortuite de plomb un peu plus forte que d'ordinaire. Cette circonstance nous amène à la deuxième cause de son intérêt particulier. De semblables pièces ne sont pas très rares et on en trouve parmi les monnaies de certains ateliers, notamment aussi parmi les autonomes de Locri émises à la même époque. Elles ont souvent, à cause de la présence du plomb, un aspect mou.

Il y a plusieurs années, on avait fabriqué des falsifications habiles de médailles grecques d'après des exemplaires authentiques existant dans les collections publiques et dont « ces Messieurs » s'étaient procuré des copies. En les reproduisant par l'électrotypie, on avait donné à chaque exemplaire faux sa quantité exacte de métal en poids et on était parvenu à souder les deux moitiés d'une manière « magistrale », de façon à rendre à peu près impossible la découverte de la fraude. Heureusement, grâce à l'inadvertance de ces artistes, leurs œuvres sont sorties un peu trop épaisses des formes : car il est dans l'ordre naturel des choses qu'une quantité identique du même métal doit donner pour une pièce fortement comprimée ou frappée, un flan moins épais que pour une copie électrotype (1).

(1) J'ai rencontré pour la première fois de semblables contrefaçons à Naples, en 1890.

Réflexion faite, on a essayé de remédier à l'imperfection de l'opération en diminuant la quantité de métal sans réduction du poids. Cela se fait avec l'addition d'un métal plus lourd, le plomb (1). On a produit entre autres, de cette manière, des contrefaçons du Démaréteion, d'un médaillon par Kimôn, du tétradrachme par Eukleidas avec la tête de Pallas de face, du didrachme de Naxos de Sicile avec la tête d'Apollon, et aussi d'un tétradrachme de Pyrrhus copié sur un exemplaire du musée de Londres, dont le droit — mais non le revers — est du même coin que le nôtre (2).

Mais quelque bien que soient faites ces contrefaçons et bien qu'elles aient trompé quelques experts et amateurs, on les a bientôt distinguées des vraies monnaies à de petites imperfections qui se trouvaient trop fidèlement reproduites sur les fausses. On a constaté en même temps que ces fabrications étaient d'un aspect mou. De là est résultée une erreur d'appréciation de quelques experts. Ces derniers, oubliant qu'il existe bon nombre d'exemplaires « mous » dont personne ne soupçonna jamais l'authenticité parce qu'ils sont communs, ont fini par considérer, pour la même raison, comme suspectes toutes les pièces de valeur.

(1) On m'a envoyé de Rome, en 1892, à plusieurs reprises, des produits de ce genre joints à de bonnes pièces communes.

(2) *Coins of the Ancients*, pl. 46,27. L'exemplaire de la vente Philipsen (Hirsch, Munich, catal. XXV, pl. X, 769) est des mêmes coins. Le mien est plus beau et sur un flan plus large.

Il est temps de protester vivement contre un jugement si mal fondé et d'insister sur ce point qu'un manque de dureté du métal ne peut jamais, à lui seul, faire condamner une médaille grecque.

Berkhamsted, août 1911.

E.-J. Seltman.

BILLON NOIR INÉDIT

DE

JEAN IV DE BRABANT, COMTE DE HAINAUT

(1418-1427).

Le Hainaut est probablement celle de nos provinces dont la série monétaire présente encore le plus de lacunes et se soit le moins augmentée, en ces dernières années, malgré la fréquence relative des trouvailles de monnaies médiévales en Belgique.

En effet, nous ne croyons point que, depuis l'excellent supplément apporté par M. de Witte à l'ouvrage de Renier Chalon (1) sur la matière, c'est-à-dire depuis plus de vingt ans, plus de trois ou quatre monnaies hennuyères nouvelles aient été signalées aux amateurs.

Ceux-ci ne verront donc pas sans satisfaction, pensons-nous, la pièce que nous allons décrire venir s'ajouter au numéraire, d'ailleurs peu abondant, que Jean IV de Brabant, par suite de son mariage avec Jacqueline de Bavière, fille de Guillaume IV de Hainaut, put faire forger, en tant

(1) *Supplément aux recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut de M. Renier Chalon*, par ALPHONSE DE WITTE. Bruxelles, 1891,

que souverain de ce comté, dans l'atelier monétaire de Valenciennes, seul en activité depuis le règne de Guillaume III l'Insensé.

✠ IOH' ⁘ DX ⁘ BRAB ⁘ Ξ ⁘ LIMB ⁘ COM ⁘ HA.

Écu écartelé de deux fleurs de lis et de deux lions (Bourgogne-Brabant-Limbourg ou Bourgogne-Hainaut) dans un cercle bilinéaire et un grènetis. Grènetis au pourtour.

Rev. MONE | TA ⁘ NO | VA ⁘ VA | LENC'.

Grande croix pattée, coupant la légende et traversant une épicycloïde à quatre lobes, dont les angles rentrants se terminent en trèfles. L'épicycloïde est inscrite dans un cercle de grènetis. Grènetis au pourtour.

Billon. Poids : 1 gr. 55. Cabinet de l'État.

Cette pièce, que le cabinet de l'État doit à la générosité d'un collectionneur bruxellois, M. Léon Bovier, n'est cependant que la répétition d'un type monétaire créé sous Guillaume IV, dans le même atelier, type représenté sous le n° 140 de la planche XIX de l'ouvrage de Chalon, dont le *Deuxième supplément* de cet auteur (pl. 5, XXXVII) donne une variété, et qui existe également pour Jacqueline de Bavière (Voy. même auteur, pl. XIX, 144).

C'est, si l'on veut lui donner une dénomination qui pourrait à la rigueur lui convenir, dans l'ignorance où l'on est de son appellation topique (1), une subdivision du *lion dans la haie ou dans l'enclos*, autrement dit du *hollandsche tuijn*.

Van Alkemade affirme que l'origine de ce type provient du camp retranché, fait par Guillaume IV en 1406, lorsqu'il assiégeait Hagestein. Ce camp s'appelait *de Tuijn*, l'Enclos. Pour en conserver le souvenir, le comte en fit, paraît-il, l'emblème héraldique de la Hollande, le grava sur son sceau et sur ses monnaies (2).

Mais notre billon ne reproduit pas, au droit, l'enclos en question et n'appartient à la série du *tuijn* que par son revers, à la croix longue traversant une épicycloïde à quatre lobes, qu'offrent également les autres divisions de cette monnaie.

Au surplus, le *tuijn*, malgré son appellation et sa destination particulièrement hollandaises, est sorti complètement ouvré de la monnaierie valenciennoise et des mains de ses tailleurs de fers, artistes aussi habiles que modestes, du commencement du quinzième siècle, dont il nous est permis d'apprécier ici, en passant, la souplesse de burin et l'élégance de travail.

FRÉD. ALVIN.

(1) Les comptes de a monnaie de Valenciennes n'ayant jamais été retrouvés (A. DE WITTE, *Supplém.* cité, p. 29).

(2) KORNELIS VAN ALKEMADE. *De goude en de zilvere gangbaare penningen der graaven en graavinnen van Holland*, p. 98, et CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 95.

UNE DOUBLE MITE INÉDITE

DE

PHILIPPE LE BEAU

POUR LA FLANDRE

Ecu à cinq quartiers (Autriche; Bourgogne nouveau; Bourgogne ancien; Flandre; en cœur Brabant) sommé d'une couronne fermée, entouré de la légende : PhS × DEI × GRA × ARCHIDV × AVST × DVX × B. Cette légende est comprise entre deux cercles, la partie supérieure de la couronne se mêle au cercle inférieur.

Rev. Croix longue portant au centre une fleur de lis dans un losange et coupant la légende : SIT × NO | MEN DO | MINI × | BENE × D.

Billon noir; poids : 1 g. 130.

Cette pièce semble, à première vue, être le résultat d'un mélange de coins; la légende du droit se

terminant par DVX × B prête à l'attribuer au Brabant, tandis que la fleur de lis, placée au centre de la croix du revers, indique l'atelier de Bruges. Elle appartient à la même série que la monnaie de quatre mites, décrite par M. Deschamps de Pas sous le n° 144, figurant à la planche VIII sous le n° 90 (1), et classée à la fin du règne de Philippe-le-Beau à cause de sa ressemblance avec les monnaies de la minorité de Charles-Quint. DVX × B doit se lire Dux Burgundiæ, le CO × F. (Comes Flandriae) qui complète la légende de la pièce de quatre mites n'a pu trouver place sur la pièce de deux mites qui est d'un module moindre.

La fabrication de cette monnaie est prévue dans l'instruction datée du 2 juillet 1504, délivrée à Nicolas Caignaert, maître particulier de la monnaie de Flandre. L'instruction ordonne la fabrication de : ung denier dor nomé Thoison ; ung florin dor nommé Philippus; ung demy florin; ung denier dargent nommé Thoison, ayant cours pour six gros monnoie de flandres; ung aultre denier dargent ayant cours pour quatre gros monnoie dicte ; un aultre denier dargent ayant cours pour deux gros dicte monnoie. L'instruction relate encore l'article suivant :

« Item et en tant quil touche des demy pattars » quartz et huitiesmes et autre noire monnoie ne » sont à ceste fois nulz ordonnez den faire mais

(1) *Revue numismatique française*, 1874-1877, p. 162.

» au cas que cy en après il en feust besoing pour
» la comodité des pays et subjectz de mondit Sei-
» gneur les généraulx maistres en ce cas par or-
» donnance et advis come il appartiendra en
» ordonneront en ensuyant et a lavenant du piet
» des dessus nommez deniers dargent (1). »

La fabrication en est ordonnée par une instruction faite pour Nicolas Caignaert, maître particulier de la monnaie de Flandre, en vertu d'un acte daté du 28 janvier 1505 (2).

Cette instruction signée par Le Buqueteux et Vandenberghe, le 18 février 1505 (2), est ainsi conçue :

« Instruction de par le Roy notre dit Seigneur
» faicte par les generaulx maistres de toutes ses
» monnoyes pour Nicolas Caengnaert maistre
» particulier de la monnoye de flandres pour lui
» régler à faire ouvrer certaine quantité de petites
» monnoies come gros demy gros quartz de gros
» et autre noire monnoie alavenant et alequivo-
» lant du pied du double et simple pattars que l'on
» forge présentement par toutes les monnoies
» dudit S^r roy notredit S^r Et ce par vertu de cer-
» taine acte datée du XXVIIIe de janvier lan XV^c cincq
» contenant ordonnance et commandement de
» mons^r de Chierne lieutenant general Mess^r de
» Maigny chancelier mons^r de fiennes et aultre du

(1) Archives générales du Royaume de Belgique. Chambre des comptes. Registre n° 18128, p III recto.

(2) 1506. Nouveau style

» conseil privé du Roy notre dit S^r pour la como-
» dité et aisance des subjectz de par deça et aussi
» affin que les bonnes gens puissent de mieulx
» faire et distribuer leur aulmosnes aux pouvre
» mendiant. Lesquels dessus dits deniers lon fera
» en la manière que senssuit : » (1).

Suit la nomenclature de :

« Ung denier blanc qui aura cours pour un gros monnoie de flandres... etc.

» Ung denier blanc nomé demy gros...

» Ung denier blanc nomé gigot qui aura cours pour six mites monnoie de flandres...

» Ung noir denier qui aura cours pour IIII mites monnoie de flandres ou six mites monnoie de Brabant...

« Item fera aussi ouvrer un aultre denier noir
» qui aura cours pour deux mites monnoie de
» flandres ou trois mites monnoie de Brabant
» tenant sept grains et demy argent le Roy et
» de dix huit solz six deniers en la taille au marc
» du remède dun grain en alloy et de douze
» diceulx deniers en la taille sur chacun marc
» dœuvre sans quelconque aultre remède au poix
» ou en alloy. Et sera icelui maistre aussi tenu de
» iceulx deniers faire ouvrer et monnoyer rondz
» et de bon et égal poix aussi bien quil sera bon-
» nement faisable desquels deniers la traicte du
» marc dargent le Roy revient à trois livres trois

(1) Archives générales du Royaume de Belgique. Chambre des comptes. Registre 18129, p. 11 recto.

» deniers quatre mites gros et douze xv^es monnoie
» de flandres. Et lon donra aux marchans come
» dessus. »

« Item sera le dit maistre tenu de payer au Roy
» notre dit S^r pour son droit Seignoural de chacun
» marc dargent le roy qui sera converti en aulcun
» des dites petites monnoies six gros et demy
» monnoie de flandres. Et daprès que ledit maistre
» selon le contenu de ces instructions sur les-
» quelles il a accepté la ferme de la monnoie il
» doit avoir à son prouffit la moistié des remèdes
» en poix et en alloy que lon trouvera quil aura
» print sur tous les deniers dargent quil fera
» ouvrer. Est ordonné pour certaines causes à ce
» servant que icellui maistre naura a son prouffit
» des dessus dites petites monnoies que le quart
» des remèdes quilz seront trouvez quil aura print
» en poix et en alloy et les aultres trois quarts
» seront comptez au prouffit du roy notre dit S^r et
» seront icelles petites monnoies pesez à louver-
» ture de reddicion de ces boistes come lon fera
» de tous les aultres deniers dor et dargent que
» lon œuvre présentement par toutes les monnoies
» du dit S^r roy notre dit S^r selon lequel sera jugié
» et compté tout louvraige quil aura fait ouvrer
» come les dites instructions plus amplement le
» déclarent (1) »

La même instruction limite la fabrication de

(1) Archives générales du Royaume. Chambre des comptes. Registre 18129, p. 11 verso.

cette monnaie à soixante marcs d'argent avec cette réserve que « lon pourvevra à laugmentacion ou » diminucion selon que lon trouvera que le cas le » requerra ».

La fabrication de cette monnaie se retrouve dans deux comptes remis par Nicolas Caignaert. Le premier compte renseigne les « Monnoyes de » flandres forgés à bruges depuis le XVIIe jour de » septembre lan mil V^c^ et cinq jusques au pénul- » tième jour daoust XV^c^ six. » (Pénultième est rectifié par dernier).

La partie suivante, extraite de ce compte concerne la monnaie de deux mites :

« De louvraige dun noir denier ouvré durant le » temps de ce compte ordonné avoir cours pour » deux mittes de flandres tenant VII grains demy » argent le Roy de XVIII s. XD. en tailles au marc. » Ont esté trouvez en boiste XV^c^ XXXIII d. dont lou- » vraige porte net cysailles rabatues XVIII^c^ XXXIII » marcs VII onces et demie dœuvre qui font réduit » en argent le roy XLVII s. IX d. II grains demy » revenant à XLVII marcs VI onces I estrelin demy » argent le roi dont le Roy prent pour son droit » de seignouraige VI gros demy de chacun marc » argent le roy qui monte à XXV s. X d. gros » X mittes valent a monnoye de ce dit compte » XV l. X s. V d. p. »

« Item les dits deniers ont esté trouvez essact en » poix sur les six marcs pesez en trois fois XLVI » diceulx deniers montant sur tout le dit ouvraige

» IIII^c XVII s. VII d. ob. gros dont les trois quars
» selon des dites Instructions appartiennent au
» Roy montant III l. XIII s. II d. gros XV mites valent
» a monnoye de ce dit compte
» XLIII l. XVIII s. VII d. ob. p. »

« Item iceulx deniers ont esté trouvez essact en
» alloy ung grain fin sur chacun marc dœuvre
» montant sur tout ledit ouvraige VI s. IIII d.
» X grains fin dont les trois quarts en la p. s. (1)
» du roy selon les dites Instructions montent au
» pris de XL s. le marc dargent fin IX l. XI s. gros
» XII mittes qui val a monnoie de ce compte
» CXIIII l. XII s. VI d. p. (2). »

Le second compte comprend la période du 9 septembre 1506 jusqu'au 28 juillet 1507. Quoique Philippe le Beau mourut dans l'espace de cette période, c'est-à-dire le 25 septembre 1506, toutes les monnaies figurant dans ce compte sont frappées au nom de Philippe, ainsi que nous l'apprend l'exposé de ce compte :

« ... durant lequel temps a esté ouvré et mon-
» noyé plusieurs deniers dor et dargent assa-
» voir thoisons dor et philippe doubles et sim-
» ples pattars selon les instructions faites à
» lordonnance du dit feu Sr Roy qui sont trans-
» criptes ou commencement du dit compte fini

1) P. s abréviation signifiant personne, ou peut-être p. f. signifiant prouffit.

(2 Archives générales du Royaume. Chambre des comptes. Registre 18129 p. VII recto.

» xv^c cincq. Et les autres deniers sicomme gros
» demy gros quars de gros deniers de quatre
» mittes et de deux mittes monnoye de flandres
» selon autres Instructions faites par lordon-
» nance que dessus transcripte ou commencement
» du compte précédent (1). »

La partie de ce second compte relative à la pièce de deux mites s'exprime ainsi qu'il suit :

« De louvraige dun noir denier ouvré durant le
» temps de ce compte ordonne avoir cours pour
» deux mittes desquels lon a trouvez en boiste
» viii^c iiii^xx iiii d. tenant sept grains et demy en
» argent le Roy. Et de xviii s. x d. en la taille au
» marc net cysailles rabatues mil iiii^xx xi marcs
» deux onces dœuvre qui font en argent le Roy
» xxviii s. v d. demy grains reduit en poix à
» xxviii marcs trois onces sept estrelins dont mon
» dit S^r prent pour son droit de seignouraige six
» gros et demy de chacun marc argent le Roy qui
» monte a xv s. iiii d. gros xvii mittes valent a
» monnoye de ce dit compte ix l. iiii s. viii d. ob. »

« Item sont yceulx noirs deniers de deux mittes
» trouvez essacts en poix sur les trois marcs
» xxx diceulx deniers montant sur tout louvraige
» x mil ix^c xii et demy diceulx deniers qui montent
» a iii l. xv s. ix d. gros ix mittes desquelz les
» trois quars se comptant comme dessus val à
» monnoie de ce dit compte xxxiiii l ii s. p. »

(1) Archives générales du Royaume. Chambre des comptes Registre 1813o p 1 recto.

« Item sont aussi trouvez essact en lalloy demy
» grain fin sur chacun marc dœuvre montant sur
» le tout I s. x d. XVII grains et cincq VIIIe de grain
» fin val. a xl sous gros le marc III l. xv s. IX d.
» mitte desquelz les trois quars se comptent ycy
» comme dessus XXXIIII l. II s. p. (1). »

Ces deux comptes établis en monnaie de Flandre sont ensuite réduits en livre parisis.

L'on voit figurer dans ces comptes les noms de Simon Longin, conseiller du Roy, receveur général de toutes ses finances; Nicolas le Bunqueteux et Philippe de le Berghe (également Vandenberghe), conseillers du Roy, maistres generaulx de toutes ses monnoies; Marc Ontmaer et Guillaume Humbelot, gardes de la monnoie de flandres; Joos ou Josse de Raet, contregarde de la monnoie de flandres; Pierre Noirot, tailleur de coins de la monnoie de flandres, nommé le 5 novembre 1504 pour succéder à Jehan Pollet décédé; Jehan Marissal, essayeur particulier de la monnoie de flandres; Jehan de Woesbrouc, essayeur général de toutes les monnoies du Roy; Thomas Houtmaert, garde de la monnaie de flandres qui succéda à son beau-frère Marc Ontmaer, décédé.

Il résulte de ce qui précède que la pièce de deux mittes reproduite en tête de cet article fut frappée à raison de 7 1/2 grains d'aloi et de 18 sous 10 deniers, c'est-à-dire 226 pièces au marc. Le

(1) Archives générales du Royaume. Chambre des comptes. Registre 18130, p. III verso.

poids d'une pièce correspond à 1 g. 08 environ. Le premier compte accuse une frappe de 1,833 marcs 7 1/2 onces, le second compte, une frappe de 1,091 marcs 2 onces, en tout 2,925 marcs 1 1/2 once ou une fabrication de 661,092 pièces. Ces 2,925 marcs 1 1/2 once représentent 76 marcs 1 once 8 1/2 esterlins d'argent; la fabrication dépasse de plus d'un quart la quantité autorisée, limitée à 60 marcs d'argent. Ceci prouve le besoin de menues monnaies qui s'est fait sentir à cette époque : tout le pays en réclamait. En effet, nous lisons d'autre part, dans l'ouvrage si précis de M. de Witte : « Deux ans plus tard (1506), sur le » rapport du Waradin Philippe van Etterbeek (de » l'atelier d'Anvers), l'Archiduc décide de faire » procéder à l'émission de toute une série de mon- » naies divisionnaires inférieures au sol. L'ordon- » nance du 14 février 1506 (N. S.) a pour objet la » frappe de ces espèces (1). »

C. Rutten.

(1) A. de Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint empire romain.* Tome II, p. 121

QUELQUES MONNAIES

D'ANNE DE LA MARCK

ABBESSE DE THORN (1604-1631)

PLANCHE I.

Thorn, gros bourg situé sur la rive gauche de la Meuse, à une lieue et demie au nord de la ville de Maeseyck, appartenait au Xe siècle à Hilsonde ou Hilsuinde, comtesse de Stryen, femme d'Ansfried. comte de Theysterbant et de Huy. Les deux époux y fondèrent un monastère qui devint ensuite un chapitre composé de quatorze chanoinesses. Notre Ansfried donna plus tard son comté à l'église de Liége. Il devint évêque d'Utrecht vers la fin du Xe siècle, et Hildesonde se retira dans le monastère de Thorn dont sa fille, Benoîte, fut la première abbesse. Certains auteurs assurent que Hildewarde, autre fille d'Ansfried, aurait précédé sa sœur dans cette haute dignité.

La *Gallia christiana* donne une liste des abbesses de Thorn, qui paraît assez complète quoiqu'elle contienne très probablement des lacunes, au moins pour la période comprise entre 1010 et 1217, la susdite liste ne nommant que cinq abbesses pour ce long espace de temps.

Le document concédant le droit monétaire au chapitre de Thorn n'a pas été retrouvé jusqu'ici, croyons-nous. L'existence d'un denier du XIe siècle, portant d'un côté, une tête de profil à gauche, ayant un rameau devant elle et la légende : SA-C....AMI, et de l'autre : TOR/A dans le champ et la légende : .....BERGAAB, permet de croire que cette pièce, qui se trouve dans nos cartons et qui a été publiée, en 1862, par M. Renier Chalon, dans cette *Revue*, aurait été frappée à Thorn par une abbesse du nom de *Gerberge*, nom qui ne figure pas sur la liste de la *Gallia christiana*. Si cette attribution, qui paraît très vraisemblable, était certaine, le droit monétaire aurait été accordé de très bonne heure au chapitre de Thorn et il serait permis d'espérer trouver d'autres monuments numismatiques émis dans ces temps reculés par cette abbaye.

Quoi qu'il en soit, l'on ne connaît jusqu'ici, en dehors de la pièce dont nous venons de parler, que du numéraire des abbesses Marguerite IV, de Bréderode, décédée le 2 février 1577, et Anne, comtesse de la Marck, sœur de Jossine, qui la précéda dans le gouvernement du chapitre. Anne mourut le 10 janvier 1631.

Nous avons publié, en 1890, dans cette *Revue*, plusieurs monnaies de l'abbesse Anne de la Marck. Depuis cette époque, quelques monnaies intéressantes de la même abbesse sont entrées dans notre

collection. Nous allons les faire connaître à nos lecteurs.

1. *Droit.* Écu posé sur une croix de Saint-André, fleuronnée et coupant la légende. L'écusson, qui est sommé d'une très petite couronne ouverte, est écartelé : au 1 d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois traits au lion naissant de gueules armé et lampassé d'azur, mouvant de la fasce, qui est *la Marck;* au 2 écartelé aux 1 et 4 de gueules à trois croissants d'argent (*Wassenaer*); aux 2 et 3 d'azur à la fasce d'or (*bugraviat de Leyde*), du chef de Marguerite de Wassenaer, mère de notre abbesse; au 3 d'argent à trois pals de gueules, au canton d'azur (1), qui est *Runkel*, du chef de Marguerite de Runkel, aïeule paternelle d'Anne de la Marck; au 4 de gueules au lion d'argent à queue fourchée, qui est *Lummé*, *Lumay*, *Limey*, *Limay*, *Lumaing* ou *Lummen*, terre qui passa par mariage, au XIVe siècle, à Evrard de la Marck, comte d'Arenberg, mort en 1387, dont Anne de la Marck descendait en ligne directe. Sur le tout, de gueules à trois fleurs de lis au pied nourri d'or, qui est *Schoonhoven*, du chef de Jeanne de Schoonhoven, bisaïeule paternelle de notre abbesse.

Légende. ⚜ · AN — NA · D : G.... — IN · THO — REN · CO · — D · M.

(1) Le canton ne figure pas sur notre pièce Il n'est visible que sur peu de monnaies d'Anne de la Marck, entre autres sur celles représentées sous les n°s 4, 5 et 6 de notre planche. Rietstap dit que Runkel porte d'argent à *deux* pals de gueules au canton d'azur

Revers. Aigle éployée à deux têtes de l'empire d'Allemagne, surmontée d'une couronne fermée qui va jusqu'au bord de la pièce et sépare le commencement de la légende de la fin.

Légende. MATHI · I · D : G · ELEC · RO.....P · SEM · AVGVS ·.

Bas argent. Poids : 5gr.12. Notre collection.
Planche I, n° 1.

2. *Droit.* Même écusson que sur le n° 1.

Légende. ⚜ AN — NA · D : G · AB — IN · THO — REN · CO · D — · M ·.

Revers. Aigle impériale d'Allemagne, mais d'un dessin très différent de celui de l'aigle du revers de la pièce précédente.

Légende. MATHIAS · DEI · GRA · ROM · IMPE · SE · A ·.

Bas argent. Poids : 4gr.855. Notre collection
Planche I, n° 2.

Le style de notre pièce n° 2 diffère très sensiblement de celui de la pièce précédente. La légende du revers présente, en outre, le nom de l'empereur en entier, ainsi que d'autres variantes.

3. *Droit.* Même écusson que sur le droit du n° 1.

Légende. ⚜ AN — NA · D : G · AB — IN · THO — REN · CO · — D M.

Revers. Semblable à celui du n° 1.

Légende. · MATHI · I · DG · ELEC · RO · IM · SEM · AV · IV · ST.

Bas argent. Poids : 4gr.173. Notre collection.
Planche I, n° 3.

La légende du revers de cette monnaie se termine par l'indication de la valeur de la pièce : IV · ST., soit 4 *stuyvers* ou *sous*.

Nous possédons encore deux autres variétés de la pièce de 4 *sous* d'Anne de la Marck. Toutes les deux, qui ont l'écu du droit sommé d'une *grande* couronne, sont des variétés peu importantes de la pièce donnée sous le n° 1 des planches consacrées au numéraire de notre abbesse dans la *Notice historique sur l'ancien chapitre impérial de chanoinesses à Thorn*, etc., par DE WOLTERS.

Les écarts de poids de nos trois pièces de 4 *sous* sont la preuve évidente d'une grande négligence de fabrication.

4. *Droit.* Écusson semblable à celui du droit du n° 1, accosté de I — S et surmonté d'une grande couronne allant jusqu'au bord de la pièce. Le lion naissant mouvant de la fasce du 1er quartier, qui est *la Marck*, est contourné, et le 3e quartier, *Runkel*, porte le canton d'azur.

Légende. AИИA · C · A · M.....D · THOR.

Revers. Croix fleuronnée très ornée et coupant la légende sur un quadrilobe à deux traits. Au centre de la croix se trouve une aigle éployée. Dans chaque angle rentrant du quadrilobe, une petite aigle éployée. A chaque sommet d'angle interne, une fleur de lis.

Légende. ✠ MON — AR — THO – REN.

Billon. Poids : 1gr.713. Notre collection.
lanche I, n° 4.

Notre sol, qui est usé, rogné et troué, a dû perdre pas mal de son poids. Il est une combinaison très curieuse et assez grossière du sol d'Albert et Isabelle (1598-1621) (1) et de l'*enckele stuyver van Luyck* de Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liége (1612-1650), stuyver donné par l'*Ordonnantie* imprimée à Anvers en 1615 et non retrouvé en nature (2).

5. *Droit.* Écusson d'Anne de la Marck semblable à celui du droit de notre n° 1 et surmonté d'une très large couronne séparant le commencement de la légende de la fin. Le 3e quartier, qui est *Runkel*, porte le canton des armoiries de cette maison, canton également visible sur les écussons du droit des nos 6 et 7.

Légende. — AИИA · D · MARCK · AB · TH.

Revers. Croix de Saint-André à branches doubles et fleuronnées, portant, en cœur, l'écusson de *la Marck* sommé d'une très petite couronne qui ne coupe pas la légende. Au-dessus et au-dessous de l'écu, fleur de lis. Dans le champ, la date 16-14 coupée en deux par l'écusson.

Légende. ..SIT · ИO · DO · MIИI · BEИEDI.

Cuivre. Poids : 3gr.589. Notre collection.
Planche I, n° 5.

Ce *liard* ou *oort*, inspiré de celui des archiducs Albert et Isabelle, frappé à Maestricht de 1601 à

(1) Voy. *Histoire monétaire du duché de Brabant*, par M. A. de Witte, t. III, pl. LX, nos 923 et 924.

(2) Voy. *Numismatique de la Principauté de Liége*, etc., par le Bon J. de Chestret de Haneffe, p. 327, n° 598.

1616 (1), diffère sensiblement, ainsi que les deux qui suivent, de ceux donnés par Wolters dans sa *Notice historique sur Thorn*, citée plus haut.

6. *Droit* Semblable à celui du n° 5. Le lion naissant mouvant de la fasce du 1er quartier qui est *la Marck*, est contourné.

Légende. — AИИA · D · MARCK · AB · THO.

Revers. Semblable à celui du n° 5. La croix de Saint-André a des branches variées de celles qui se voient sur ce dernier *liard*, celles du bas séparent la syllabe MI du reste de la légende.

Légende. ✠ SIT · NO..... — MI — NI · BEИEDI.

Cuivre. Poids : 2gr.977. Notre collection.
Planche I, n° 6.

Les lettres des légendes de ce *liard* sont plus petites que celles employées sur le n° précédent.

7. *Droit.* Semblable à celui du n° 5.

Légende. — AИИA · D · MARCK · AB · D · THO.

Revers. Semblable à celui du n° 5. La couronne sépare le commencement de la légende de la fin.

Légende. — SIT · ИO · DOMIИI · BEИEDI.

Cuivre. Poids : 3gr 547. Notre collection.
Pl I, n° 7.

8. *Droit.* Dans une couronne très large, écu aux armes de *la Marck*, sommé d'une couronne qui coupe la guirlande. Sans légende.

Revers. Guirlande moins large et autre que celle du droit.

(1) Voy. *Histoire monétaire du duché de Brabant*, par M. A. de Witte, t. III, pl. LXIV, n° 972.

Légende. IN · THO
REN · CV
SVS.

Cuivre. Poids : 1gr.939. Notre collection.
Planche I, n° 8.

Cette *dute*, que Wolters n'a pas connue, est une variété de celle publiée en 1882, par M. Th. M. Roest, dans cette *Revue*, pl. XXII, n° 17. Le travail en est, en outre, beaucoup plus soigné.

9. *Droit*. Dans une couronne moins large et très différente de celle du droit du n° 8, écusson aux armes de *la Marck*. Le lion naissant mouvant de la fasce, est contourné. Sans légende.

Revers. Semblable à celui du n° 8.

Cuivre. Poids : 2gr.25. Notre collection.
Planche I, n° 9.

Une *dute* semblable à celle-ci a été décrite sans être reproduite, par M. Th. M. Roest, dans le travail cité précédemment. (Voir p. 617, n° 68, C.)

Nous avons cru intéressant de réunir dans cette notice, ces quelques monnaies d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn, qui se trouvent dans notre collection, pièces restées inconnues à Wolters et que Vander Chijs n'a pu publier, son étude sur la numismatique de Thorn, dans *De munten der Leenen van de voormalige hertogdommen Braband en Limburg, enz.*, ne donnant que le numéraire de Marguerite IV, de Bréderode, décédée le 2 février 1577.

Vte Baudouin de Jonghe.

L'ATELIER MONÉTAIRE DE BRUGES

SOUS

LE RÈGNE DE LA MAISON D'AUTRICHE

1709-1786

(*Suite.*) (1).

II.

La fabrication de liards de 1712-1713.

Pendant les premières années du règne de Charles III, l'instabilité politique avait amené l'envahissement du pays par les monnaies des voisins. Cet état de choses avait causé un malaise profond dans le cours des monnaies nationales. Chacun s'attendait à en voir relever la valeur pour arrêter l'apport des espèces étrangères. Aussi, le peuple thésaurisait-il de façon à pouvoir réaliser le plus grand bénéfice possible dès l'apparition d'un édit propice sur l'évaluation des monnaies. Il s'ensuivit que les liards se firent tout particulièrement rares dans la circulation.

Ce n'était pas cependant qu'il ne s'en trouvât point dans le public : rien que de 1690 à

(1) Voy. *Revue belge de numismatique*, 1911, p. 347.

1692, la monnaie d'Anvers en avait fabriqué 98,207,5 marcs; celle de Bruxelles, 38,936 marcs, et celle de Bruges 286,133,5 marcs, ce qui représentait un total de 33,489,728 pièces (1). De plus, on avait continué à en battre de 1702 à 1705 (2). On pouvait donc être certain de l'existence d'un nombre considérable de liards, mais en Flandre et en Brabant les particuliers les conservaient jalousement, et le commerce en souffrait.

D'autre part, Maximilien-Emmanuel, dans l'atelier de Namur, faisait fabriquer une énorme quantité de liards, au nom de Philippe V, au sien propre, et même à celui de Charles II (3). Ces liards étaient plus légers que les anciennes pièces au nom de Charles II; d'après le *Rapport du Conseil des Finances* (4), le marc de liards namu-

(1) Il est moralement assuré qu'il y at assez de liards aux coings du roy qui existent encor dans ce pays vu la quantité excessive qu'on at fabriqué en 3 ou 4 ans ascavoir en 1690, 1691 et 1692, estant le fait annexé que, dans la monnoye d'Anvers, on en a fabriqué 98207 1/2 marqs, dans celle de Bruxelles 138937 marqs, et dans celle de Bruges 286133 1/2 marqs portant ensemble 523277 marqs, qui font le nombre de 33 millions 489728 pièces ou liards. — Rapport du Conseil des Finances du 12 mai 1710. *Archives générales du Royaume. Conseil des Finances*, portefeuille 1848 »

(2) Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes, registre 18190.

(3) R. Chalon. *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*. Bruxelles, 1860, p. 138. A. de Witte, *Histoire monétaire du Brabant*, Anvers, t. III, 1899, p. 243.

(4) Le gros gain qu'il y at dans le commerce à raison que les marcs des dits liards de Namur contenant environ 76 pièces leur produit icy la

rois contenait 76 pièces, tandis que le marc de liards de Charles II n'en renfermait que 64. Cette circonstance amena l'introduction de sommes fort élevées en liards namurois tant en Flandre qu'en Brabant. Un véritable trafic, dont ils faisaient les frais, s'organisa entre Bruxelles et Namur. En effet, le marc de liards anciens (64 pièces) faisait 16 sols d'argent courant, tandis que le marc de liards namurois (76 pièces) faisait 19 sols. Les importateurs bénéficiaient de la sorte de 3 sols sur chaque marc introduit, ce qui représentait un gain considérable, plus de 18 p. c.

Pour remédier à cet état de choses, le 11 décembre 1706, le Conseil d'État agissant au nom de Charles III, publia une ordonnance sur le cours des liards (1). Il enleva au public tout espoir de

valeur de 19 sols argent courant. Et le marcq de liards aux coings de Sa Majesté contenant que 64 pièces ne produit que 16 sols. Ainsi ils proffitent 3 sols par marcq et par conséquent 18 3/4 sols par cent, sans compter ce qu'ils proffittent encor par la mixtion de la matière et mélange du cuivre jaune avec le rouge. Rapport du Conseil des Finances du 12 mai 1710. *Archives générales du Royaume*, *Conseil des Finances*, portefeuille 1848.

(1) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, t. I, publié par M. Gachard, Bruxelles, 1867, p. 60. — Les liards sont appelés « liards de nos coins et armes ». Il ne faut pas se méprendre sur le sens de cette expression; elle ne peut désigner les liards aux armes de Charles III, à cette époque on n'en avait pas encore fabriqué, mais les liards des souverains légitimes des Pays-Bas dont Charles III était l'héritier. Charles III s'identifie ici avec ses prédécesseurs. Cette remarque s'applique à tous les placards subséquents. Voy. A. de Witte, *Histoire monétaire du Brabant*, Anvers, t. III, 1899, pp. 248-249.

voir abaisser l'escalin à six sols et demi ou à six sols au lieu de sept, le cours ordinaire, ce qui aurait fait réaliser aux détenteurs de petites espèces un bénéfice de deux ou quatre liards par escalin; il haussait ensuite la valeur du sol de quatre à six liards, à dater du 1er février 1707, en spécifiant que les liards en question devaient être aux coins et armes des souverains antérieurs; en outre, il laissait prévoir la fabrication éventuelle de liards au nom de Charles III, conformément à cet ordre d'idées.

Les vieux liards des Pays-Bas, trop usés pour être reconnaissables, étaient enfin déclarés billon, de même que les liards étrangers dont l'introduction en Brabant et en Flandre était pour le surplus strictement prohibée.

L'ordonnance ne produisit que peu d'effet; à preuve, elle fut prorogée au 15 mars 1707 (1); la situation ne fit qu'empirer, aussi le Conseil d'État prit une énergique résolution : par décret du 28 juin 1709 au nom de Charles III, il fut ordonné que tous les liards aux coins et armes des souverains légitimes des Pays-Bas fussent, dans les quinze jours, portés aux monnaies d'Anvers et de Bruges pour être contremarqués sans frais. Après le délai fixé, seules les pièces contremarquées auraient cours, et les autres seraient déclarées billon (2).

(1) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, t. I, publié par M. Gachard, Bruxelles, 1867, p. 67.

(2) *Ibidem*, p. 234. La phrase de ce placard dans laquelle Gachard

C'était une mesure excellente en principe, mais difficile à mettre en pratique : les deux monnaies étaient situées très loin de villes importantes et des centres agricoles; pour faire contremarquer leurs liards, bien des gens des Flandres et du Brabant allaient se voir imposer de longs et coûteux voyages. Aussi les auteurs du placard décrétèrent-ils des mesures destinées à y porter remède dans la mesure du possible : les habitants du plat pays et ceux des endroits éloignés d'Anvers et de Bruges furent autorisés à déposer contre reçu leurs liards entre les mains des magistrats des villes endéans les trois jours après la publication de l'ordonnance; ceux-ci étaient tenus de les faire porter aux frais de leurs villes à l'une des deux monnaies pour y être contremarqués, puis de les remettre à leurs possesseurs.

Cette ordonnance ne paraît pas avoir été suivie d'effet, probablement à cause des multiples difficultés et des frais considérables qu'aurait entraînés sa mise à exécution.

D'abord, on n'a trouvé dans les documents relatifs à la monnaie de Bruges — et ils sont nombreux — aucune pièce qui s'y rapporte. Ensuite, de même que M. de Witte, qui a fait la même recherche pour le Brabant, on n'a pas rencontré de

déclare qu'il manque quelque chose, est parfaitement complète. Voyez aussi A. de Witte, *Histoire monétaire du Brabant*, Anvers, t. III, 1899, p. 251. L'auteur émet déjà l'avis que rien ne prouve que cette ordonnance fut mise à exécution.

liard contremarqué; enfin, — et ceci est l'argument capital, car en ce qui concerne les deux premières raisons énoncées, l'argument négatif n'est pas probant, — l'ordonnance du 28 juin fut immédiatement suivie d'une autre datée du 6 août (1), donc à peine à un mois d'intervalle, dirigée contre les liards étrangers et particulièrement namurois. Cette ordonnance n'eut pas pu voir le jour si la précédente avait été exécutée. On éprouvait encore une fois la nécessité de déclarer billon les liards de Namur : il était interdit de les présenter ou de les recevoir à quelque prix que ce fût sous peine de 50 florins d'amende pour chaque pièce, outre la confiscation, tant à charge de ceux qui les offriraient que de ceux qui les accepteraient. Enfin, on annonçait que les liards des anciens souverains légitimes des Pays-Bas n'auraient plus cours que jusqu'au 31 octobre. C'est qu'en effet, dans l'entretemps, le Conseil d'État s'était décidé à recourir à une autre mesure : la fabrication de nouveaux liards.

Depuis longtemps, la Chambre des Comptes, le Conseil des Finances, le Conseil d'État, de concert avec les maîtres généraux des monnaies, s'efforçaient de trouver un remède radical à la situation ; ils avaient même demandé l'avis des villes sur les mesures qui leur paraissaient les meilleures (2). Les diverses ordonnances analy-

(1) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, t. I, publié par M. Gachard. Bruxelles, 1867, p. 328.

(2) On conserve aux *Archives générales du Royaume*, *Conseil des*

sées ci-dessus n'étaient que des expédients destinés à gagner du temps, car ces différents corps n'étaient pas d'accord entre eux, et une profonde division régnait surtout dans la manière de voir des maîtres généraux des monnaies (1).

Ces derniers étaient au nombre de trois qui prenaient une part active aux affaires : c'étaient Augustin-Charles Wauthier, Denis Waterloos et Thomas Clauvez de Bruyant. Waterloos, vieux et infirme, était de bonne volonté, mais ne pouvait jouer aucun rôle; en outre, il existait une profonde rivalité entre Wauthier et Clauvez de Bruyant.

Le premier était partisan d'un nouveau monnayage; déjà en 1708, en se basant sur des instructions du 6 mars 1600, il avait décidé ses collègues à ordonner en l'atelier d'Anvers une fabrication de liards qui avait été saisie et arrêtée par ordre exprès du roi, alors que cinq onces et demie seulement étaient frappées aux armes de Charles II, avec la date de 1700 (2). De plus, il aurait voulu envoyer au billon tous les liards de Namur.

Finances, carton 416, la réponse d'Anvers qui s'élève contre le billonnement des liards.

(1) Voy. annexe au Rapport du Conseil des Finances du 12 mai 1760. *Archives générales du Royaume*, *Conseil des Finances*, portefeuille 1848. Il existe également un grand nombre de documents qui y font allusion. Le plus intéressant est une requête au Conseil des Finances du maître général des monnaies Clauvez de Bruyant dirigée contre son collègue Wauthier. *Conseil des Finances*, même portefeuille.

(2) *Archives générales du Royaume*, *Conseil des Finances*, carton

Les seconds n'étaient d'abord pas partisans d'une frappe nouvelle, estimant qu'il avait été fabriqué une quantité énorme de liards à la fin du XVIIe siècle ; ils conseillaient de ne pas billonner les liards de Namur en considération de la perte considérable qui en résulterait tant pour le peuple que pour le roi.

Devant ces avis contradictoires, le Conseil des finances était hésitant et temporisait.

L'accord sembla se faire entre les maîtres des monnaies vers la fin de 1709, tout au moins sur les questions de principe (1). Ils se rencontrèrent

416. Cf. A. de Witte, *Histoire monétaire du Brabant*. Anvers, t. III, 1899, p. 249.

(1) *Rapport du Conseil des Finances du* 12 *mai* 1710. Annexe. *Archives générales du Royaume. Conseil des Finances*, portefeuille 1848.

« Il conste aussy que lors que ces provinces n'estoient pas si retrecies et démembrées, en vingt-cinq à trente années précédentes, il s'en est fabriqué en trois monnoyes avant dites seulement 38,000 marqs ou environ, qui ne fait que le 14e partie de la quantité susdite.

» Cependant, il n'y a jamais eu de plainte d'escariéte ou disette de liards. Au contraire, les magistrats de Bruges et autres villes de Flandres ont fait des représentations de la trop grande abondance, et que les espèces d'or et d'argent devenoient si rares que le publicq et le commerce en souffroit et qu'on avoit peine à trouver de quoy payer ses lettres de change.

» Ils ont même supplié Sa Majesté qu'elle voulut interdire l'ultérieure fabrique des dits liards, comme il fut fait par décret du Conseil privé. Ainsi n'est pas nécessaire d'en fabriquer de nouveau.

» Le billonnement des liards de Namur causeroit grand préjudice aux particuliers, car le publicqs en les portant aux monnoyes ou changeurs n'en recevroit que 5 sols par marcq au lieu de 8 qu'il est évalué

pour conseiller une nouvelle fabrication. Le Conseil des finances étudia comparativement leurs rapports, qui ne différaient plus qu'en ce qui concernait les quantités à frapper et surtout le sort à réserver aux liards de Namur ; puis, il envoya au Conseil d'État un rapport surprenant : il conseillait de ne pas fabriquer de nouveaux liards, parce que ceux-ci seraient exposés à être contrefaits à Namur, tout autant que les anciens, et il repoussait toute mise au billon des espèces étrangères, comme trop onéreuse à la fois pour le souverain et pour ses sujets.

Cette fois le Conseil d'État se montra énergique : par décret du 13 octobre 1710 (1), il résolut de billonner tous les anciens liards aux coins des anciens souverains des Pays-Bas, ainsi que tous les liards étrangers. Il se décidait pour une nouvelle fabrication, et prescrivait au Conseil des Finances d'enjoindre à la Chambre des Comptes de charger les maîtres généraux des Monnaies de rechercher les moyens d'empêcher les nouveaux

et Sa Majesté devroit souffrir les frais de la refonte et fabrique pour les convertir en liards coursables.

» Il convient encore moins de billonner les liards anciens aux coings de S. M. pour les mêmes raisons que dessus.

» Le meilleur moyen seroit de billonner les imitations de Namur et usqu'au 1er juillet de les laisser en cours pour 42 pièces pour 1 escalin et 6 pour un sol. » (*Archives générales du Royaume. Conseil des Finances*, portefeuille 1848.)

(1) *Archives générales du Royaume. Conseil des Finances*, portefeuille 1848.

liards qui allaient être fabriqués d'être contrefaits à Namur.

En attendant, un nouveau placard contre les liards de Namur fut promulgué, le 12 novembre 1710 (1). Il défendait d'introduire, de faire introduire, ou même d'assister à l'introduction des liards étrangers, sous peine de confiscation des liards, des chevaux, chariots et voitures dont on se serait servi à cet effet; de plus, une amende de 1000 florins frappait les coupables, qui étaient en outre passibles de la peine du fouet au premier délit, et de celle de mort en cas de récidive. Enfin les délateurs devaient avoir la moitié des amendes et des sommes confisquées, et les officiers qui avaient instrumenté, l'autre moitié.

Malgré la sévérité de ces dispositions, les fraudes restaient nombreuses; les Archives générales du Royaume (2) renferment de nombreux documents qui montrent les difficultés que rencontra l'application de ces mesures. La porte de Namur, à Bruxelles, fut souvent témoin de saisies de liards contrefaits, et il semble que les commis des finances n'apportaient pas tout le zèle désirable à remplir les fonctions dont ils étaient chargés.

Le rapport des maîtres généraux des Monnaies fut soumis au Conseil des Finances, le 28 no-

(1) *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, I, publié par M. Gachard Bruxelles, 1867, p, 328.

(2) *Archives générales du Royaume. Conseil des Finances*, carton 416.

vembre 1710. Ils proposaient de fabriquer 50,000 marcs de nouveaux liards à Bruxelles, 30,000 à Anvers et 20,000 à Bruges, à raison de 74 pièces au marc; de la sorte, pensaient-ils, les nouvelles pièces seraient de 11 grains plus légères que les anciennes, et les liards de Namur retourneraient désormais dans leur pays d'origine; si on ne voulait pas abaisser le poids d'une manière aussi considérable, on pourrait se contenter de 72 pièces au marc, ce qui ferait encore par pièce 7 grains de moins que les anciens (1).

Ce rapport arrivait trop tard.

Le Conseil d'État avait pris une décision ferme, le 25 septembre (2) précédent. Il avait décidé de faire fabriquer 50,000 marcs de nouveaux liards dans chacune des Monnaies d'Anvers, de Bruges et de Bruxelles; conformément aux anciennes ordonnances, ceux-ci devaient être de 64 de taille au marc; au droit, ils devaient porter l'effigie du souverain, et au revers, trois C entrelacés et couronnés.

Les entrepreneurs (3) seraient tenus de se servir

(1) *Archives générales du Royaume. Conseil des Finances*, portefeuille 1848.

(2) Voy. la note suivante.

(3) On ne donnera ici que le contrat relatif à la Monnaie de Bruges.

« Fabrique de cinquante mille marcqs des liards nouveaux en la Monnoye de Brugges aux coings de l'Empereur et Roy, entrepris par Jean de la Court, graveur juré de Sa dite Majesté pour quattre sols courant par marcq pour droit seigneurial et en outre par forme d'ad-

de flans de cuivre rouge qu'ils eraient venir de Suède, de Hambourg ou de Hollande, tout préparés.

Les frais d'achat, de transport, les risques et toutes les autres dépenses seraient à leur charge, mais les matières premières entreraient en franchise aux Pays-Bas.

Les locaux et les instruments des monnaies devaient être mis à leur disposition en bon état.

Trois candidats se présentèrent pour entreprendre la fabrication en la Monnaie de Bruges : c'étaient

joutte d'achever sa dite quantité endeans quattre mois prochains ou plus tôt si faire se peut...

» Conditions sous les quelles on exposera publiquement au Conseil des finances de l'Empereur et Roi, le 25 septembre 1711, pour la fabrique de 50 mille marcqs de nouveaux liards aux coings de Sa Majesté Impériale en chaque monnoye, et ce des plattons de cuivre rouge qu'ils feront venir de Suède, d'Hambourg, d'Hollande ou d'ailleurs, à la grandeur, valeur et juste poid ou taille de 64 au marcq.

» Qu'il leur sera accordé passeports pour la libre entrée des respectifs quantités exempts de tous droits tant de thonlieux que d'entrée es pays de Sa Majesté.

» Le prix de l'achapt des dits plattons, transport, droits, risques et autres frais en dépendans seront a charge des respectifs entrepreneurs.

» Qu'ils pouront se servir des moulins, couppoirs et autres instrumens nécessaires pour ladite fabrique qui se trouvent appartenir à Sa Majesté en la maison de la monnoye, qui leur seront deslivrés en deu estat pour pouvoir travailler commodément à charge néantmoins de les delivrer en pareil estat apres l'achevement de la dite fabrique.

» Que la distribution des nouveaux liards sera à charge des respectives entrepreneurs sans en pouvoir prétendre quelque récompense à la charge de Sa Majesté leur laissant en cette consideration le remède, pourvu qu'il n'excède pas la moitié de l'ordonnance, qui demeurera au profit de l'Empereur. » *Archives générales du Royanme. Chambre des Comptes*, registre 18192. Annexe 1.

Judocus Vander Achter (1), maître orfèvre à Bruxelles; Pierre de Wint (1), essayeur général, et Jean de la Court (2), graveur en la Monnaie de Bruxelles. C'est ce dernier qui fut déclaré adjudicataire pour les monnaies de Bruges et de Bruxelles.

On procéda à la mise en état de la Monnaie de Bruges qui était restée inactive depuis 1709. Le maître maçon Pierre de Smet, et le maître estainier Adrien Tollenaer, firent quelques réparations aux bâtiments; les machines furent mises en état par les maîtres ferronniers Balthazar De Clercq et Pierre Byllant au moyen de ferrailles livrées par Gille Olive et Michel Casuivars, et le maître fondeur Jean Poynt fabriqua une grosse vis de 14 livres de cuivre, sans doute pour l'une des presses.

Les balances et les poids furent nettoyés par l'ajusteur de balances Jean Somers (3).

Le personnel de la Monnaie était constitué comme suit :

Garde, Charles de Gueldre (4).

Contre-garde, Antoine Willais (5)

(1) *Archives générales du Royaume. Conseil des Finances* Carton 416.

(2) Voy. plus haut son contrat.

(3) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 18192, fol. 12 à 15.

(4) Ses lettres patentes sont datées du 3 avril 1710. Il succéda à Gillis van der Stoet, dont il était le gendre (*behout sone*). (*Archives générales du Royaume. Jointe des monnaies*, liasse 127.)

(5) Antoine Willais succéda dans cette charge à son père Charles

Essayeur particulier, X... (1)

Graveur particulier, Jean de la Court (2).

Sur ces entrefaites, le 8 octobre 1711 la Conférence anglo-batave publia un nouveau règlement pour le gouvernement des Provinces-Unies (3), qui n'eut aucune influence sur les questions monétaires. De plus, Charles III fut élu empereur à Francfort, le 12 octobre 1711, et couronné, le 22 décembre suivant, sous le nom de Charles VI. Dès le 9 novembre, il avait fait savoir à son gouvernement des Pays-Bas d'avoir désormais, dans tous les actes, à faire exprimer ses titres nouveaux et anciens (4). Il fut nécessaire de les inscrire sur les liards.

Les modèles pour ces nouvelles pièces paraissent avoir été faits par Denis Waterloos, à en juger par une lettre adressée à celui-ci par le Conseil des finances, le 7 novembre 1711, et publiée par M. A. de Witte (5). Les matrices originales

Willais, par lettres patentes du 29 avril 1712. (*Archives générales du Royaume. Jointe des monnaies*, liasse 127.)

(1) On n'a pas retrouvé le nom de l'essayeur particulier de la Monnaie de Bruges à cette date.

(2) Jean de la Court est nettement désigné comme « graveur des liards nouveaux » dans un document émanant du Conseil des Finances. (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes*, Acquits 3607, 2 sept. 1712.) On peut en conclure que tout au moins, s'il n'en avait pas le titre, il remplissait les fonctions de graveur particulier.

(3) *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, I, publié par M. Gachard Bruxelles, 1867, p. 385.

(4) *Ibidem*, p. 392.

(5) A. de Witte, *Histoire monétaire du Brabant*. Anvers, III, 1899, p. 254.

furent taillées par le graveur général Philippe Roettiers. Les coins qui furent utilisés à Bruges ont été gravés par Jean de la Court.

La fabrication commença le 20 mai 1712 et se termina le 12 mai 1713.

Voici la reproduction et la description des pièces qui furent frappées.

4. Liard.

Fig. 3.

Dans un cercle de grènetis, CAROLVS VI D(*ei*) G(*ratia*) ROM(*anorum*) IMP(*erator*) HISP(*aniarum*) REX. Buste à gauche cuirassé et drapé de Charles VI, nu tête, coiffé d'une longue perruque ; sous le buste, une fleur de lis.

Revers : Dans un cercle de grènetis, ARCHID(*ux*) AVST(*riae*) · DVX · BVRG(*undiae*) · C(*omes*) · FLAND(*riae*) ZC(*etera*). Trois C enlacés surmontés de la couronne impériale accostée de la date 17 | 12.

Cuivre rouge. Diamètre : 25 mm. Poids : 3 gr. 53.

Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, etc.

Le monnayage (1) porta sur 50,831 marcs de

(1) « Le dit rendant a fait ouvrer et imprimer avec la presse es dits

flans de cuivre; 840 marcs 2 onces urent cisaillés et 5,068 pièces furent déposées dans la boîte pour l'essai général. Le résultat obtenu fut donc de 49,990 marcs 6 onces, ce qui représente une quantité de 3,199,408 pièces.

Le Conseil des Finances avait défendu de mettre les nouveaux liards en circulation avant la promulgation du placard sur le billonnement des anciennes espèces (1). Dès que la fabrication fut en train, au nom de Charles VI, le Conseil d'État rendit une ordonnance datée du 25 août 1712 (2), dans laquelle il annonçait la frappe de nouveaux liards, et déclarait billon tant les liards étrangers que les anciens liards des souverains des Pays-Bas, après un terme de six semaines à prendre cours à partir de la date de la promulgation de l'ordonnance. Pendant ce laps de temps, les liards étrangers devaient être acceptés au taux de 3 pour 2, et

liards de cuivre rouge de soixante quattre pièces au marc poid de Troye, au remède de deux pièces en poid au marc de cuivre, la quantité de cincquante mille huit cent trente un marcs, lesquelles sont été scisaillés huit cent quarante marcs deux onces et dans la boîte cinq mille soixante huit pièces. Icelles scisailles déduites rest netto quarante neuf mille neuf cent nonante marcs, six onces, et à l'advenant de quattre patars pour droit seigneurial par marc d'œuvre conditionné par les conditions du rendant vient icy la somme de + IX^M IX^C IIII^XX XVIII £, III β. » (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 18192, fol. 3.)

(1) *Archives générales du Royaume. Conseil des Finances.* Carton 416.

(2) *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, I, publié par M. Gachard Bruxelles, 1867, p. 328.

ainsi de suite, sous menace de peines très sévères; à son expiration, les anciens liards des Pays-Bas devaient être portés aux monnaies ou aux changeurs jurés, et échangés contre de nouveaux, à raison de 7 pour 6.

D'après les ordres du Conseil des Finances datés du 2 septembre 1712 (1), Jean de la Court fut tenu de mettre en circulation de la manière suivante les liards frappés dans l'atelier de Bruges :

à Bruges même,	15,000	marcs,
à Gand (2),	20,000	—
à Deynze,	2,000	—
à Audenarde,	3,000	—
à Courtrai,	3,000	—
à Ostende,	2,000	—
à Dixmude,	1,000	—
dans toutes les petites villes et dans les lieux voisins . .	4,000	—
Total. . .	50,000	marcs.

On n'a pas retrouvé de document établissant que les liards aient été répandus partout dans le

(1) Voy. liste de distribution remise à « Jean de la Court, graveur et entrepreneur des liards nouveaux », par les conseillers et commis des domaines et finances le 2 septembre 1712. (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes. Acquits*, 3607.)

(2) « Primes pour le transport de six tonnaux des liards nouvaux montans à la somme de 17650 florins a été payé au cuvelier un florin dix sols pour les avoir entonné icy les dits . . . . . 1 *L* x *ß*

» Item payé quinze francs pour transporter les dits six tonnau de

public conformément aux prescriptions du Conseil des Finances, mais on sait par les comptes et par une requête soumise à la Chambre des

nouvaux liards vers la ville de Gand en suitte d'ordre du Conseil des Finances du 2 septembre 1712 . . . . . xx *L*

» Item payé la somme de trois florins neuf sols pour le transport des dits tonnaux sur la dite barque . . . . . iii *L* ix *β*

» Item payé dix sols à celui qui a gardé les dits six tonnaux.

» Item payé la somme de dix florins pour louage de chevaux qui ont tiré le dit bateau vers la ville de Gand . . . . . x *L*

» Item payé six florins pour rafrechissement au détachement qui a escorté le dit bateau jusqu'à la dite ville . . . . . vi *L*

» Item payé trois florins pour avoir déchargé les dits six tonneaux de la barque icy les dits . . . . . iii *L*

» Item payé la somme de six florins pour la voiture des dits six tonneaux depuis la barque jusqu'a l'hotel de ville de Gand pour y être débités . . . . . vi *L*

» Item envoyé pour la seconde fois encor six tonneaux des dits nou veaux liards payé un florin et dix sols pour les avoir pareillement entonnés.

» Item la somme de sept florins seize sols ponr louage du bateau pour le transport des dits six tonnaux des liards nouvaux vers la ville de Gand lequel n'a seu partir faute de détachement pour l'escorter. vii *L* xvi *L*

» Item, payé à un expres envoyé vers la ville d'Ostende par ordre du Conseille des Finances la somme de cincq florins y compris le louage de son cheval.

» Item payé pour louage d'un autre bateau pour le transport des dits six tonnaux des liards nouveaux vers la dite ville de Gand la somme de. . . . . xxiii *L*

» Item pour avoir embarqué les dits six tonnaux de nouveaux liards payé trois florins dix sols . . . . . iii *L* x *β*

» Item payé la somme de six florins pour refrechissement donné au dit détachement qui a escorté le dit bateau jusqu'a la ville de Gand. vi *L*

» Item payé la somme de douze florins pour louage des chevaux

comptes, le 9 mars 1717 (1), qu'ils furent tout au moins introduits à Gand.

Dans cette ville, cela ne marcha pas tout seul; le peuple « fulminait extrêmement » à cause de la mise au billon des anciens liards; il fallut requérir une garde de quarante grenadiers pour protéger le transport par eau, de Bruges à Gand, des tonneaux de liards; dans la cité, outre la

qui ont tiré le dit bateau. . . . . XII *L*

» Item payé trois florins à ceux qui ont débarqué les six tonnaux de liards nouveaux etant arrivez en la ville de Gand. . . . . III *L*

» Item payé trois florins à celuy qui a gardé les dits six tonnaux. III *L*

» Item payé six florins pour le transport des dits six tonnaux des nouvaux liards de la barque jusqu'à l'hotel de ville de Gand pour y être destribuez . . . . . VI *L*

» Item payé la somme de deux cent soixante quattre florins quinze sols au commis qui a debité et distribués les dits douze tonnaux de liards nouvaux faisant la somme de 17650 florins a rate d'un florin dix sols par cent icy les dits IIc L XIIII *L* XX *ß*. » (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 18192, fol. 8-12.)

(1) *Extrait d'une requête de Jean de la Court soumise à la Chambre des comptes, le 9 mars 1717. pour obtenir le remboursement des frais causés par la distribution des liards.*

« Au commencement du billonnement des liards, le peuple fulminoit extremement; le remontrant a esté contraint de faire venir une garde de quarante grenadiers ou soldat. outre encore quantité de gens de patrouille de la ville de Gand, tant pour la conservation des dits liards que pour les personnes qui les débitoient, à cause du mécontentement du peuple, outre qu'il a été obligé d'employer quantité des personnes de la dite ville de Gand pour le débit des nouveaux liards auxquelles il a dû payer de grosses journées, même jusques au nombre de douze personnes et plus, les uns à éschanger les nouveaux liards pour les vieux et les autres à les compter et autrement. » (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Acquits, 3607.)

garde, il fallut requérir « quantité de gens de patrouille » de la ville, tant pour protéger les nouvelles monnaies que pour sauvegarder les personnes qui en exécutaient le change. Néanmoins, malgré ces difficultés, il fut mis en circulation, à Gand, une somme de 17,650 florins en liards, ce qui représente un chiffre de 1,412,000 pièces. C'est un peu plus que le nombre fixé par le Conseil des Finances (20,000 marcs = 1,280,000 pièces).

La boîte contenant les pièces destinées à l'essai général fut transportée à Bruxelles le 20 août 1715, et examinée, du 28 septembre au 5 octobre 1716, en présence de Henry de Voorhout, baron de Sevenhuyze, d'Augustin Wauthier et de Charles Vander Borght, conseillers et maîtres généraux des monnaies; de Marc Rimbout, essayeur général; de Charles de Geldre, garde de la Monnaie de Bruges, et de Jean de la Court (1); on ne trouva

(1) « Compte que fait et rend à Messeigneurs les président et gens de la Chambre des comptes de Sa Majesté impériale et catholique Jean de la Court, de sa première et unique boîte ayant entrepris cincquante mille marcs des liards nouveaux marquez d'un coté au pourtrait de Sa dite Majesté et de l'autre coté aux triples C : couronnez que le dit entrepreneur a fait imprimer par la presse dans la monnye de Bruges conformément et sur le pied de ses conditions dressez par le Conseil des finances et agréé par acte de Sa Majesté dans son Conseil d'état respective en date six et douze novembre mille sept cent onze, laquelle fabrique a commencée le vingtième de may mille sept cent douze et finie le douzième de may mille sept cent treize lorsque la dite boîte a été serrée par ordre de Messeigneurs les président et gens de la Chambre des comptes de Sa dite Majesté et ensuitte transportée dans

pas le nombre exact des pièces réputées en boîte, et Jean de la Court dut payer le remède parce que les liards furent trouvés trop légers de 81 31/32 de grains par marc, alors que la tolérance n'était que de deux pièces au marc, soit 136 grains 3/4 dont, conformément à son contrat, il ne pouvait dépasser la moitié, soit 68 gr. 7/8 pour pouvoir jouir du bénéfice prévu (1).

(*A suivre.*) VICTOR TOURNEUR

la Chambre des monnoyes à Bruxelles le 20me d'aout mille sept cent quinze, et de la quelle a été commencé l'examination le 28me septembre 1716 et continuée jusques et y compris le 5me d'octobre de la même année, le tout en présence de Henry de Voorhout, baron de Sevenhuyse conseillier et maître de la dite Chambre, commissaire a ce député, Augustin Charles Wautier, Charles Vander Borght, Charles Thomas Clauvez absent et Henry Claessens excusé à cause de maladie, conseillers et maîtres généraux des monnoyes de Sa dite Majesté es pays de Pardeça, Marcus Rainbout essayeur général des dites monnayes, Charles de Geldre garde de la dite monnoye de Bruges, et dudit entrepreneur Jean de la Court, etant le dit état dressé en florins patars et mites de vingt patars chacun florins et de 18 mites le patar monnoye courante, l'esquelin compté à sept patars. » (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes*, 18192, fol. 1 et 2.)

(1) « Les dits liards ont été pesez huit marcs a chaque cote de la balance quatre marcs et sont trouvez legers quattre vingt as et trente un = trente deuxième parties d'un as par marc, les quelles remedes excèdent 31/32 parties d'un as, la moitié de l'ordinaire, nous sommes de sentiment qu'il doit payer à Sa Majesté l'entier remède, trouvé par l'essayeur général portant comme dit est 80 31/32 as par marc qui font sur la dite nette quantité sept cent nonante marcs, quattre onces dix eterlins 8 as et a l'advenant de 16 patars le marc vient icy la somme de + xic xxxii *L* vii. *ß* xxxxvii mites. » (*Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 18192, fol. 4)

JETONS

DE LA

VILLE DE BRUGES

Planches II et III.

(*Suite* (1).)

Nous en venons, après ces trop longs préliminaires, à parler des finances communales, de la reddition des comptes et de l'usage des jetons qui sont l'objet de cette étude.

Depuis 1384, le commencement de l'année financière fut fixé au 2 septembre : c'était à ce moment qu'avait lieu le renouvellement du magistrat (2).

L'usage de faire examiner les comptes par des *commissaires* envoyés par le souverain fut introduit en 1414 ; au XVIIe siècle, ils étaient au nombre de quatre et quelquefois de trois ; après 1681 ils ne furent plus que deux, et au XVIIIe siècle nous trouvons souvent un commissaire unique. Ils étaient assistés dans leur travail par un greffier et des clercs ; ceux-ci, avant l'approbation solennelle du compte, qui était fixée au 3 septembre, procédaient

(1) Voir *Rev. belge de num.*, année 1911, p. 375.

(2) Gilliodts, *Inventaire*. Introduction, p. 24, note 3.

avec le magistrat à un examen préparatoire appelé *voorrekeninge* (1).

La cérémonie du renouvellement du magistrat et de la reddition du compte est décrite d'une manière intéressante et pittoresque par Damhouder (2). Les commissaires, personnages considérables, dont la mission constituait une sinécure productive — arrivaient à Bruges le 1er septembre; le soir même, le magistrat les conviait à un banquet, où un grand nombre de gentilshommes et de notables étaient réunis. Le lendemain, le nouveau magistrat était proclamé et prêtait serment; le magistrat sortant était relevé de ses fonctions; un nouveau banquet avait lieu ensuite. Le 3 septembre, les commissaires se réunissaient à l'hôtel de ville avec le grand-bailli, l'écoutète, le magistrat sortant et le magistrat entrant, les trésoriers, les six chefhommes et les 74 doyens des corporations; l'assemblée commençait par confirmer le nouveau magistrat; il était permis à tous les assistants de faire connaître ce qu'ils croyaient utile à la chose publique.

Les trésoriers produisaient alors leurs comptes en double; le magistrat sortant les certifiait authentiques et véritables; puis ils étaient vérifiés par les commissaires qui, après approbation, les signaient; un double était envoyé à la Chambre

(1) *Resolutieb.*, 1720-25, fol. 170 v° 171. 5 janvier 1725.

(2) *Op. cit.*, p. 479 et seq.

des comptes, et l'autre déposé dans les archives de la ville.

Il importe de remarquer que le magistrat sortant ne rendait pas compte de sa gestion des deniers de la ville au magistrat entrant, comme on pourrait le croire. L'approbation du compte appartenait d'une part aux commissaires, représentant le souverain, et d'autre part aux six chefhommes et aux 74 doyens des corporations, représentant la commune (1).

Il arrivait souvent, surtout à la fin du XVIIe et au XVIIIe siècle, que les commissaires vérifiaient en une fois les comptes de plusieurs années. C'est ainsi que les comptes de 1709 à 1714 furent vérifiés en 1722; le 3 juin de cette année, le collège régla ainsi le cérémonial à suivre :

Le bourgmestre des échevins s'assiéra à sa place habituelle, près de la sonnette, comme il le fait aux réunions ordinaires du collège; à sa droite se trouvera l'écoutète, et à côté de celui-ci le grand-bailli, s'il est présent; puis viendront le second commissaire et le premier commissaire; on laissera ensuite sur le banc un vide de 8 à 10 pieds, « salvo justo »; puis prendront place, toujours sur le même banc, messieurs les échevins du magistrat sorti de charge, dont on clôturera les comptes, les échevins les plus anciens ayant toujours la première place, les autres suivant par

(1) Resolutieb.. 1689-91, fol 23 r°. 6 mars 1690

ordre d'ancienneté, jusqu'à la porte de l'antichambre.

A gauche du bourgmestre des échevins sera assis le bourgmestre de la commune; à côté de celui-ci, le premier échevin, puis les autres échevins, suivant leur rang et place ordinaire. Messieurs les greffiers et pensionnaires s'assiéront au banc de la trésorerie, et sur des chaises placées dans la salle lorsqu'ils ne trouveront pas tous place au banc. Le greffier de la trésorerie s'assiéra au buffet, au premier banc, et lira les sommes des comptes; à côté de lui se trouveront le trésorier principal et le trésorier rentier dont les comptes seront examinés; après eux seront placés les trésoriers actuellement en fonction. Messieurs les conseillers seront à leur banc habituel. Les chefhommes, les grands-doyens et les autres doyens occuperont leurs bancs ordinaires devant le buffet. En dernier lieu, le greffier de la trésorerie lira les clôtures de tous les comptes; après semonce, il les signera au buffet, avec les commissaires, en présence de tous ceux qui ont été énumérés.

Déjà en 1690, les comptes de plusieurs exercices avaient été clôturés ensemble; une décision du 6 mars de cette année disposait que le magistrat rendant compte de sa gestion serait assis à droite, et le magistrat de l'année suivante, à gauche; quant au magistrat en fonctions, il pouvait ou bien se retirer dans l'antichambre, ou se tenir auprès du feu, à sa convenance, *attendu que*

l'approbation légale du compte n'émanait pas de lui, mais des suffrages des chefhommes et des doyens des métiers, représentant la commune (1).

Au XVIIe siècle, les principales recettes de la ville provenaient des droits d'accise qu'elle percevait sur le vin, la bière, le pain, le sel, l'eau de vie, etc. En 1649-50 sur un total de recettes s'élevant à 17,093 livres, 2 escalins 7 deniers 7 mites, les accises produisaient à elles seules 15,713 livres 15 escalins 5 deniers 11 mites.

La ville avait dû souvent recourir à l'emprunt pour équilibrer son budget, et le service des nombreuses rentes dont le paiement lui incombait, la grevait lourdement : elles se chiffraient par 3866 livres, 2 escalins, 9 mites en 1649-1650, et le solde débiteur du compte précédent était de 3994 livres, 17 escalins, 9 deniers; voici les principales dépenses que nous y relevons encore :

Robes et traitements ordinaires du magistrat, et fonctionnaires communaux . . L.	2485.13. 4.12
Frais de missions diverses en d'autres villes et aux États (ce poste constituait, en fait, un supplément d'honoraires pour plusieurs membres du magistrat)	864 17. 9. 0
Séances extraordinaires . . .	59 0. 0. 0
Travaux communaux et fournitures faites à la ville	3129 14. 1.15

(1) Resolutieb., 1689 91, fol. 23 ro. 6 mars 1690.

Dépenses relatives à la guerre. 430.17.11.18

Deux chapitres, où s'introduisent, au cours des temps, toutes sortes de dépenses, atteignent un total considérable ; ce sont :

Ordinaire zaeken 865.12. 4. 0

Gemeene zaeken 5711. 2. 0.22

L'ensemble des dépenses s'élève, en 1650, à L. 22721.5.7 4, laissant un déficit de L. 5628.2.11.21.

La ville, dont les embarras financiers dataient de loin, restera dans une situation s'aggravant d'année en année jusqu'à la fin de l'ancien régime ; les expédients auxquels elle doit souvent se livrer, ne lui apportent qu'un soulagement temporaire.

Le 20 mars 1682, le gouvernement édicta, sur l'emploi des deniers de la ville, un règlement qui supprimait une foule d'abus, et dont nous parlerons encore plus loin, en ce qui concerne les distributions de jetons. Les membres du magistrat ne tenant compte que de leur intérêt personnel, résistèrent de toutes leurs forces à ces mesures bienfaisantes prises en vue de l'intérêt général. Ils subordonnèrent le vote des aides et subsides au maintien de ce qu'ils appelaient leurs prééminences et privilèges. Après plusieurs années de lutte, le règlement fut rapporté.

Au siècle suivant, des réformes plus efficaces allaient être mises en vigueur.

Le redressement d'une partie des abus qui épuisaient les finances communales fut l'œuvre du

règlement donné le 18 mars 1765 par Marie-Thérèse, concernant les moyens et charges de la ville de Bruges. Il est intéressant d'en citer le premier article, qui montre à quel point le magistrat persistait dans ses vues intéressées : « Art. 1. On tient ici pour répété le règlement du 20 mars 1682, et les interprétations et changemens y en suivis, pour autant qu'il n'y sera pas dérogé par les présentes »; et on lit en marge : *On n'a pu obtenir ce règlement* (1) !

Le remède, malheureusement, arrivait trop tard ; on était à l'aube des temps nouveaux; avant que les règles administratives, introduites par le sage gouvernement de l'impératrice-reine aient pu produire leurs effets bienfaisants, la tourmente révolutionnaire allait balayer l'édifice tout entier de nos institutions anciennes.

C'est en 1623, nous l'avons dit plus haut, que la ville fit confectionner pour la première fois des jetons d'argent, à distribuer au moment de la vérification du compte annuel. En effet, le compte de 1623-1624 mentionne le paiement de L. 15.15.0 gr. à Olivier van Steelandt, maître de la monnaie de Bruges, pour la fourniture de dix douzaines et demie de jetons d'argent, valant 2 esc., 6 deniers l'un, et distribués aux commissaires, au grand bailli, à l'écoutète et aux membres du magistrat.

(1) 6n *Placaet boeck van Vlaenderen*, vol. I, 482.

Antoine Bultynck, graveur de la monnaie, toucha 3 livres pour la confection des coins (1).

Deux exemplaires en cuivre de ce jeton nous sont connus; en voici la description :

1. *Droit :* Les armes de Philippe IV, couronnées et entourées du collier de la Toison d'Or. *Légende :* · PHIL · IIII · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX. Grènetis à l'extérieur et cercle formé d'un trait continu à l'intérieur de la légende.

Revers : Les armes de Bruges, dans un cartouche orné de volutes. *Légende :* ✠ CALCVLI · COMP · BRVG · A[1] · 1623. Grènetis et trait continu à l'extérieur, et trait continu à l'intérieur de la légende.

Cuivre. Cabinet royal des médailles à La Haye. Collection de feu le baron de Bethune, Heestert.

Pl. II, n° 1.

Nous ignorons combien de jetons étaient offerts à chacun des ayants droit; il serait hasardé de se livrer sur cette question à des conjectures, car le poste de grand bailli était alors momentanément inoccupé : le comte de Middelbourg, qui avait

(1) Compte communal, 1623-1624, fol. 75 r° : Olivier van Steelandt, muntmeester over thien dozynen en half zelver lechpennynghen tot ij s. vj d. gr. elcken penñ. bedeelt tusschen de heeren comissarissen, hoochbaillu, schouteeten ende wethouders xv L. xv s. gr. — ibid., ol. 82 v° : Antheunis Bultynck over t'steken van de ysers dienende tot maeken van de nieuwe zelver lechpennynghen iij L. gr. — Il est à remarquer que cette dépense, portée au compte clôturé en 1624, concerne les jetons de 1623. Il en sera ainsi en règle générale.

occupé cette haute fonction en dernier lieu, venait d'être nommé gouverneur de Tournai et du Tournaisis; il n'était pas encore remplacé.

2. Le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, à Paris, renferme un jeton de Bruges, en argent, au millésime de 1628; cette pièce, parfaitement conservée, est en tout semblable à celle que nous décrivons sous le n° 1; elle paraît avoir été obtenue à l'aide de la même matrice, dont la date seule a été modifiée; un 8 a été poinçonné à la place du 3.

Pl, II, n° 2

De 1624 à 1639, dix douzaines et demie, soit 126 jetons, figurent annuellement aux comptes de la ville, et coûtent chaque fois L. 15.15.0 gr. A partir de 1626, nous y remarquons aussi l'acquisition annuelle de 5 bourses dans lesquelles on mettait les jetons destinés aux quatre commissaires et à leur greffier : elles coûtèrent L. 5.16.8 gr. en 1626; leur prix, après avoir varié pendant les deux années suivantes, fut régulièrement de L. 3.10.0 gr. depuis 1629 jusqu'en 1639. Pendant la période de 1625 à 1639 le graveur des fers de la monnaie de Bruges reçut, pour l'entretien des coins des jetons de la ville, L. 0.13.4 gr. par an. La dépense totale, occasionnée par l'usage nouveau de distribuer des jetons d'argent, s'élevait donc, pour chaque exercice, à L. 19.18 4 gr.

Ars magna est, satiari, a dit un moraliste. Les

édiles brugeois, il faut le reconnaître, ne nous apparaissent pas comme des modèles de désintéressement et de modération ; aussi décidèrent-ils, en 1639, de suivre l'exemple qui leur était donné par le magistrat du Franc, et de distribuer dorénavant vingt-trois douzaines de jetons, à 2 escalins, 6 gros, et 15 bourses, aux bourgmestres, échevins, trésoriers, pensionnaires, commissaires, grand bailli, écoutète et greffier des commissaires. La dépense qui en résulta est portée au compte clôturé en septembre 1640, et s'élève à L.45.15 0 gr. (1). De nouveaux coins furent livrés par Antoine Bultynck, graveur de la Monnaie de Bruges.

La fourniture de 276 jetons et de 15 bourses figure tous les ans parmi les dépenses de la ville de 1640 à 1650 La somme consacrée à l'entretien et au renouvellement des fers passa de L 0.13.4 gr. à L 1.0.0 gr. à partir de 1642.

Les cinq jetons que voici appartiennent à cette période :

3. *Droit :* Les armes de Philippe IV, couron-

(1) Resolutieb. 1631 à 1641, ol. 271 v° 6°, 26 août 1639. Gheresolveert dat men inde distributie van de silvere lechpennyñ eñ buersen ter anstaëñ stads rekenyñ sal reguleren tusschen de burchmrs, schepen, tresoriers eñ pensionarissen, eñ oock int regard vañ heeren commissarissen, hooghbaillu, schouteeten, eñ greffier van commissarissen up ghelycken voet als ghedaen wort by de wet slands vañ Vryen, eñ ghelast den tresorier tselve alsoo te besorghen —Voir *R. B. de N.*, 1906, p. 260. Le magistrat du Franc, qui se contentait jusqu'alors de six douzaines et demie de jetons, en porta le nombre à trente et une douzaines et demie en 1638.

nées, entourées du collier de la toison d'or, dans une couronne de lauriers; grènetis extérieur.

Revers : Les armes de Bruges, soutenues par un lion et par un ours, et sommées d'un nœud de ruban formant trois boucles; ce ruban reparaît aux deux côtés et à la base de l'écu; au-dessus des angles supérieurs de l'écu, deux points. *Légende :* en haut : . S P ⚜ Q B .; à l'exergue · 1644; grènetis extérieur.

Pl II, n° 3. Argent. Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, Paris.

4. *Droit :* Comme au n° 3.

Revers : Analogue au précédent, mais les extrémités du ruban n'apparaissent pas à la base de l'écu; celui-ci repose sur un trait double; ses fasces sont pointillées; les lettres S·P·Q·B. sont séparées par des points; à l'exergue, . 1645 .; trait continu à l'intérieur du grènetis.

Pl. II, n° 4. Argent. Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, Paris.

5. *Droit :* comme au n° 3.

Revers : Semblable à celui du n° 3, dont il ne diffère que par la date placée à l'exergue : . 1646 ., et par l'absence de trait continu à l'intérieur du grènetis.

Pl. II, n° 5. Argent. Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, Paris.

6. *Droit :* Comme au n° 3.

Revers : Analogue au précédent, mais le ruban n'apparaît qu'à la base de l'écu, et point sur les

côtés; l'écu est posé sur un trait simple; ses fasces sont lisses; la ponctuation de la légende est la suivante : S·P ⚜ Q·B.; à l'exergue . 1647 . Il n'y a pas de points au-dessus des angles supérieurs de l'écu; il y en a un sous l'endroit où les extrémités inférieures du ruban se croisent; trait continu à l'intérieur du grènetis.

Pl. II, nº 6. Argent. Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, Paris.

7. *Droit :* comme au n° 3.

Revers : Comme au nº 6, dont il ne diffère que par la date placée à l'exergue, · 1648 ·

Pl. II, no 7. Argent. Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, Paris.

Un nouveau type de jeton, caractérisé par son revers, apparut en 1651. A cette époque Christophe de Cuenynck avait succédé à Jean van der Plancke comme maître de la monnaie à Bruges, et Hubrecht Drooghens avait remplacé Antoine Bultynck en qualité de graveur. Les modèles ou « patrons » des nouvelles pièces furent dessinés par le célèbre peintre Jacques van Oost le vieux, qui toucha 10 escalins comme salaire (1). Les coins coûtèrent 10 livres de gros.

(1) Compte communal 1650-1651. ol. 95 vº 96 rº. Christoffels de Cuenynck muntmeester over dryentwyntich dousynen silver lechpennyñ bedeelt tusschen dheeren commissarissen, hoochbailliu, schoutteetin, eñ wethouders de some van vyfvendertich ponden vyf schellyñ groōñ, voorts over vichtien beursen voorde selve commissarissen, greffier, burchmrē ende andere de somme van eenentwyntich pon-

De 1651 à 1653, la monnaie de Bruges fournit tous les ans 23 douzaines de jetons à la ville; à partir de 1654, leur nombre s'élève à 23 douzaines et demie, et il restera invariable jusqu'en 1676. Les jetons coûtaient annuellement, qu'il y en eût 23 douzaines ou 23 douzaines et demie, L 35.5.0 gr. Les bourses qui les contenaient étaient d'un prix de revient très variable : 21 livres en 1651, 14 livres en 1654, 12 livres en 1661. Plus tard, sous le règne de Charles II, elles remonteront au taux de L 15.19.0 gr. en 1669; de L 17.15.0 gr. en 1671; de L 20.12.0 gr. en 1676; leur prix retombe à L 18.11.3 gr. en 1682.

Nous connaissons quatre jetons au buste de Philippe IV, ayant tous le même revers, que nous pouvons identifier avec les pièces figurant aux comptes de la ville depuis 1651 jusqu'à la fin du règne. En voici la description :

8. *Droit :* Buste de Philippe IV, à droite, tête nue, cuirassé, portant au cou le bijou de la Toison d'or suspendu à un cordon, drapé dans un manteau retenu par un nœud sur l'épaule droite.

schellyñ een groōñ comt al tsamen de somme van sessen vichtich ponden v s. 1 gr. — Betaelt an hubrecht drooghens over t'steken leveren eñ maecken van twee nieuwe ysers oñe te maecken de voorñ. lechpennyñ op een nieuwe maniere de some van x L gr — An Christoffels de cuenynck de some van xxxi s. iiij gr. te weten x s. gr. by hem betaelt an Mr Jacob van Oost tot maecken van t'patroon totte voors. ysers voorts van acht dousynen coopere lechpennyñ ter Tresorie eñ anders tsamen de voors. xxxi s. iiij gr.

Légende : ✠ · PHIL · IIII · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · Grènetis gros à l'extérieur et fin à l'intérieur de la légende.

Revers : Les armes de Bruges, placées dans un cartouche à enroulements, et soutenues par un lion à dextre et un ours à senestre.

Pl II, n° 8. Argent. Cabinet de l'État, Bruxelles.
— Collection de feu le baron de Bethune, Heestert.

9. *Droit :* Buste de Philippe IV, analogue à celui du n° 8. Le nœud de l'épaule est plus simple. Grènetis fin à l'extérieur et à l'intérieur de la légende.

Revers : Comme au n° 8.

Pl. II, n° 9. Cuivre. Ma collection.

10. *Droit :* Buste de Philippe IV à droite, tête nue, cuirassé, drapé, portant le bijou de la Toison d'or suspendu à un cordon ; un muffle de lion sur l'épaule. *Lég.*: ✠ PHIL · IIII · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX ·. Grènetis fin à l'extérieur et à l'intérieur de la légende.

Revers : Comme au n° 8.

Pl. II, n° 10. Cuivre Ma collection.

11. *Droit :* Buste de Philippe IV, analogue au précédent, mais différent par quelques détails de la cuirasse. *Légende :* Comme au n° 10.

Revers : Comme au n° 8.

Pl. II, n° 11. Cuivre. Ma collection.

Nous n'avons pu déterminer dans quel ordre ces

quatre jetons, non datés, ont vu le jour; en les comparant avec d'autres pièces, munies d'un millésime, nous ne sommes arrivés à aucune certitude.

Hubert Drooghens jusqu'en 1655, puis Philippe Drooghens jusqu'en 1664, reçurent annuellement pour entretenir les coins, une livre de gros.

Les comptes communaux de Bruges ne font généralement mention que de jetons en argent, alors que souvent des jetons de cuivre sont seuls parvenus jusqu'à nous. Le compte de 1650-1651 (1), où figure la fourniture de 8 *douzaines de jetons de cuivre pour la trésorerie et pour d'autres usages*, est intéressant à cet égard.

Philippe IV mourut le 17 septembre 1665. Nous pensons que le buste de son successeur apparut sur les jetons de la ville dès 1666, car dans le compte de 1666-à 1667, la somme allouée au graveur de la monnaie Sébastien Drooghens s'élève à deux livres de gros (2), au lieu d'une livre qui est le prix habituel de l'entretien des fers. Le droit seul fut modifié, le revers gravé en 1651, d'après les dessins de Jacques van Oost, restant en usage. Sous le nouveau règne, on continua à distribuer tous les ans 282 jetons comme précédemment, et 15 bourses.

De 1668 à 1683, les comptes communaux ne

(1) Voir plus haut, p. 64, note.

(2) Compte communal 1666-1667, fol. 111, v° (Archives générales du Royaume, Bruxelles).

mentionnent aucun nouveau coin ; cependant la série de pièces dont voici la description, ne peut appartenir qu'à cette période :

12. *Droit :* Buste enfantin de Charles II, à droite, nu-tête, vêtu d'un manteau drapé et d'un large col de dentelles festonné, portant la Toison d'or suspendue au collier de l'ordre. Légende commençant en haut : ℣. CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · Grènetis à l'extérieur et cercle formé d'un trait continu à l'intérieur de la légende.

Revers : comme au n° 8.

Pl. II, n° 12. Argent. Cabinet de l'État, Bruxelles.

13. *Droit :* Buste de Charles II, analogue au précédent; même légende; grènetis à l'extérieur et à l'intérieur de la légende.

Revers : Comme au n° 8.

Pl. III, n° 13. Argent. Collection de M. Arents de Beerteghem, Bruges.

14. *Droit :* Buste de Charles II, analogue au précédent, mais plus grand; même légende; grènetis à l'extérieur et à l'intérieur de la légende.

Revers : comme au n° 8.

Pl. III, n° 14. Argent. Collection de S. A. S. le Prince de Salm-Reifferscheidt-Dyck.

15. *Droit :* Buste de Charles II, analogue au précédent, même légende, mais commençant en bas, grènetis à l'extérieur et à l'intérieur de la légende.

Revers : Comme au n° 8.

Pl. III, n° 15. Argent. Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale, Paris.

16. *Droit :* Buste de Charles II, analogue aux précédents; *légende*, commençant en bas : ⚜ CAROL · II · D·G · HISP · ET · INDI · REX · CO · FLA.

Revers : Comme au n° 8.

Pl. III, n° 16. Argent. Musée archéologique, Bruges.

17. *Droit :* Buste de Charles II, enfant, à droite, nu-tête, vêtu d'un manteau drapé et d'un col non festonné, portant le bijou de la Toison d'or suspendu à un cordon. *Légende* commençant en bas: ⚜ CAROL · II · D · G · HIS · ET · INDI · REX · CO · FLA · *Z*c. Grènetis à l'extérieur et à l'intérieur de la légende.

Revers : comme au n° 8.

Pl. III, n° 17. Argent. Cabinet de l'État, Bruxelles.
Cuivre. Ma collection.

18. *Droit :* Buste de Charles II, analogue au précédent; légende commençant en bas : ⚜ CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · Grènetis à l'extérieur et à l'intérieur de la légende.

Revers : comme au n° 8.

Pl. III, n° 18. Argent. Collection de S. A. S. le Prince de Salm-Reifferscheidt-Dyck.

Sur les matrices de tous les jetons de Charles II, que nous venons de décrire, l'effigie du roi a été obtenue à l'aide de deux poinçons, l'un pour la tête, l'autre pour le buste; cette particularité est apparente surtout sur le jeton n° 14. Il nous paraît probable que le même procédé a été employé pour les jetons de Philippe IV décrits sous les n°s 8 à 11.

Les comptes de la ville étant très sobres de renseignements, c'est par des conjectures et des comparaisons que nous devrons dater provisoirement le jeton suivant :

19. *Droit :* Buste de Charles II, à gauche, en cheveux longs, nu-tête, cuirassé, drapé, portant la Toison d'or suspendue au collier de l'ordre. *Légende*, commençant en haut : ⚜ · CAROL II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · Grènetis à l'extérieur et à l'intérieur de la légende.

Revers : Comme au n° 8.

Pl. III, n° 19. Argent. Collection de S. A. S. le Prince de Salm-Reifferscheidt-Dyck.
Argent. Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale, à Paris.

Sur les jetons du *Bureau des Finances*, frappés à Bruxelles, le buste enfantin de Charles II, de nos n°s 17 et 18, apparaît pour la dernière fois en 1669. A la Monnaie de Bruges, cette effigie, et celle des jetons n°s 12, 13, 14, 15, 16, restent en usage beaucoup plus tard ; nous les trouvons encore sur des jetons d'Ostende, de frappe brugeoise, en 1678 et 1679; il existe pour cette même année 1679 un jeton du Franc, daté (*R. B d. N.*, 1906, pl. VIII, n° 8), frappé à Bruges ; sur cette pièce et sur notre n° 19, le buste adolescent du roi est identique. Nous pensons donc que tous deux virent le jour en même temps (1679). Christophe Boghe, qui était alors graveur à la Monnaie de Bruges, doit être l'auteur de cette œuvre misérable.

Pour 1680 et 1681, la Monnaie de Bruges fournit des jetons portant les millésimes de ces années; voici ces deux pièces :

20. *Droit :* Buste de Charles II, à droite, nu-tête, en cheveux longs, cuirassé, drapé, portant la toison d'or suspendue au collier de l'ordre. *Légende:* CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · 16⚜80. Grènetis à l'extérieur et à l'intérieur de la légende.

Revers : Comme au n° **8**.

Pl. III, n° 20. Argent. Cabinet de l'État, Bruxelles.

21. *Droit :* Buste de Charles II, à droite, nu-tête, en cheveux longs, cuirassé, drapé, portant le bijou de la Toison d'or suspendu à un cordon. *Légende :* CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · 16⚜81. Grènetis à l'extérieur et cercle formé d'un trait continu à l'intérieur de la légende.

Revers : Comme au n° **8**.

Pl. n° III, 21. Argent. Cabinet de l'État. Bruxelles.
Id. Collection de S. A. S. le Prince de Salm Reifferscheidt-Dyck.

Nous avons déjà eu l'occasion de constater, et nous constaterons encore ailleurs, que les comptes de la ville donnent quelquefois, sur la confection des jetons, des renseignements incomplets ou inexacts (1). Le jeton de 1682 nous en

(1) Comme les dépenses ne changeaient guère d'une année à l'autre, un clerc copiait en général textuellement le compte de l'année précédente, en laissant les chiffres en blanc; ainsi le libellé devenait

donne une preuve nouvelle. D'après le compte de 1682 à 1683, cette pièce aurait été fournie par Jean Pieters, maître de la Monnaie de Bruges, et les nouveaux coins auraient coûté L. 3.6.8 gr. (1). Or, elle porte le différent de l'atelier de Bruxelles, et par sa facture toute spéciale, elle se distingue des produits de l'officine locale.

En voici la description :

22. *Droit :* Le roi Charles II, en armure, sur un cheval, galopant à droite; sur la croupe du cheval, deux C entrelacés et surmontés d'une couronne royale. *Légende :* CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · 16 82. Grènetis gros à l'extérieur et plus fin à l'intérieur de la légende.

Revers : Les armes de Bruges, soutenues par un lion et par un ours, sommées d'une tige feuillée et fleurie, et posées sur une guirlande. Grènetis extérieur.

Pl. III. n° 22. Argent. Collection de S. A. S. le Prince de Salm Reifferscheidt-Dyck.

Id. Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale. Paris.

presque invariable. Nous avons relevé dans ces comptes de nombreuses erreurs d'addition.

(1) Compte communal 1682-83, fol. 78, r° : Jan Pieters, muntmeester, over vierentwintigh dosynen silver leghpennynghen bedeelt tusschen deselve heeren commissarissen ende die van t' magistraet vanden voorleden jare de somme van zessendertigh ponden grooten. Voorts de somme van negenthien poñ xvii s. iiij gr., over vyfthien bursen voor deselve heeren haerlieder grefhier ende andere heeren van de wet; mitsgaders drie ponden vi s. viij gr. voor t' steken van de ysers, tsamen de somme van neghenenvyftigh poñ iiij s. gr.

La Monnaie de Bruxelles forgea aussi, en 1682, des jetons pour le Franc de Bruges et pour Ostende qui avaient coutume de se fournir à l'atelier de Bruges. Le jeton d'Ostende porte au revers une décoration florale analogue à celle qui orne le jeton brugeois ; ils sont certainement de la même main, et dus à Jean van Hattem, graveur à la Monnaie de Bruxelles à cette époque.

Nous ne connaissons aucun jeton daté pour les années 1683, 1684 et 1685 ; mais nous croyons pouvoir donner à cette période la pièce que voici :

23. *Droit :* Buste de Charles II, à droite, nu-tête, en cheveux longs, cuirassé, drapé dans un manteau retenu par un nœud sur l'épaule droite, portant le bijou de la Toison d'or suspendu à un cordon. *Légende :* CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · CO · FLA · ⚜. Grènetis gros à l'extérieur et fin à l'intérieur de la légende.

Revers : Imitation grossière du revers du n° **8**.

Pl. III, n° 23. Argent. Cabinet de l'État. Bruxelles.

Les raisons qui nous ont déterminé à classer ici ce jeton sont les suivantes : il est postérieur à 1679 ; car le revers de la pièce, qui très probablement appartient à cette date (n° 19), est obtenu à l'aide du coin en usage depuis 1651, très légèrement retouché peut-être ; le revers de celle-ci, au contraire, est une imitation dégénérée et maladroite de l'œuvre de van Oost. Comme les jetons de 1680, 1681 et 1682 sont connus, celui que nous avons décrit

sous le n° 23 ne peut donc appartenir qu'aux années 1683, 1684 ou 1685. Le buste du droit est bien celui d'un jeune homme de 23 ans : le monarque espagnol avait cet âge en 1684. Ajoutons à ces arguments que M. Gilleman, dans son étude sur les jetons scabinaux de Gand (*R. B. d. N.*, 1911, p. 33 et pl. I, n° 8), donne précisément à cette même année un jeton sans millésime, frappé à Bruges, dont le droit est presque identique à celui de notre n° 23.

Les finances de la ville de Bruges étaient, à la fin du XVIIe siècle, dans une situation lamentable; les nécessités de la guerre, d'une part, la décadence complète du commerce local, jointe à la mauvaise administration, d'autre part, avaient épuisé à la fois le trésor public et les sources mêmes de la richesse. Accumulant emprunt sur emprunt, la ville succombait sous la charge des nombreuses rentes qui la grevaient.

Le gouvernement voulut porter remède à cette situation; un règlement sur l'administration de la ville, daté du 20 mars 1682, prescrivait une foule d'économies et déracinait divers abus; par son article 39, il supprimait les jetons d'argent, tout au moins en ce qui concernait les commissaires à l'audition des comptes (1)

1) Resolutieb., 1679-83, ol. 174 r° v°, art. 39 du règlement du 20 mars 1682 : Nous deffendons pareillement de plus faire aucune gratuitez à nostre grand Bailly, ni à nostre escoutette, saut ce qui lui a été attribué par nrē acte de l'an 1627, ny à ceux du magistrat, ny autres

Le magistrat protesta d'abord avec énergie contre les intentions bienveillantes du pouvoir central; il refusa d'appliquer le règlement qu'il considérait comme contraire à ses privilèges, et refusa de voter les aides et subsides. Plus tard, il se renferma dans une hostilité sourde, dissimulée par une bonne volonté apparente. Un conflit s'éleva qui devait durer plusieurs années (1). Le gouvernement dut finir par capituler (2), en se contentant de quelques concessions; mais l'effet de la mesure était énervé.

En étudiant la comptabilité communale au point de vue des jetons, nous y rencontrerons la trace de ce conflit. Le 18 mars 1687, les comtes de Rennebourg et de Bergeyck, commissaires à l'audition des comptes, vinrent vérifier ceux de 1683 à 1686. Le travail se prolongea pendant plusieurs jours; chaque compte devait être clôturé

personnes nommées au chapitre des affaires communes du compte principal, sous prétexte d'aucuns devoirs particuliers et extraordinaires, ny jets d'argent et bourses en espèce ou en valeurs aux commissaires qui vaqueront à l'audition des comptes, ny au Bourgmestre de la commune à l'occasion des fermes des assises et autres gratuités semblables portées au chapitre des affaires ordinaires, ny les 7 livres de gros aux valets des Bourgmrs portées au chapitre des troubles, ni autres quelconques.

(1) Resolutieb., 1679-83, fol. 116 r°. fol. 123 r°, 11 mai 1682; fol. 143 v°, 22 septembre 1682; fol. 144 r°, 26 sept. 1682; fol. 168 v° à 177, texte du règlement. Resolutieb.. 1683-88, fol. 1, 2, 4, 2 août, 31 août, 4 sept. 1683, refus des aides et subsides, etc.

(2) Resolutieb., 1683-88, fol. 66 r° v°, 28 avril 1685; fol 86 r°, 19 décembre 1685.

séparément; dès le premier, les commissaires, qui voulaient supprimer les jetons, en vertu du règlement de 1682, se heurtèrent à l'opposition du magistrat; la clôture des comptes resta en suspens. Entre-temps une requête, présentée en cour pour obtenir le maintien des gratuités habituelles, était appuyée par Bergeyck.

L'audition fut reprise le 17 avril; le gouvernement, faisant droit à la requête, maintenait les distributions de jetons pour ceux du magistrat (1). Les comptes furent clôturés aussitôt. Le lendemain, avant le départ des commissaires, une députation composée de l'écoutète, des deux bourgmestres, du premier échevin et du greffier de la Chambre, alla remercier le comte de Bergeyck de son bienveillant appui dans la difficulté qui venait d'avoir lieu (2).

C'est à la suite de ces incidents qu'en 1686 et 1687, les distributions de jetons furent réduites de 23 à 17 douzaines, et les bourses de 15 à 8. La dépense, de L. 59.4.0 gr. en 1683, de L. 45.5.0 gr. en 1684, de L. 48.11.0 gr. en 1685, tombe à L. 23.14.0 en 1686 et 1687. Les résolutions sages furent éphémères; dès 1688, la dépense reprend une marche ascendante; d'une note marginale du compte de cette année, il appert que les commis-

(1) Resolutieb., 1683-88, fol. 126 v°, 20 mars 1687; fol. 128 r°, 17 avril 1687.

(2) Resolutieb., 1683-88, fol. 128 r°, 18 avril 1687.

saires prennent part comme avant aux distributions de jetons; depuis lors jusqu'à la fin du règne, on distribua annuellement 20 douzaines de jetons et 12 bourses, qui coûtèrent L. 43.0.0 gr. en 1688 et L. 46.11.8 en 1693.

(*A suivre.*) ALB. VISART DE BOCARMÉ.

POIDS DE MARCHANDISES

DES

ANCIENNES PROVINCES BELGIQUES

Un jeu de poids de la ville de Hasselt, au pays de Looz.

PLANCHE IV.

« Dans les pays méridionaux, les poids (de mar-
» chandises) constituent de véritables médailles.
» On les a nommés avec raison *monétiformes;* ils
» ont un droit et un revers chargés de meubles
» héraldiques, d'emblèmes laïques, d'invocations
» pieuses, de millésimes. » (1)

Dans notre pays, il n'en est pas de même. Les poids de marchandises des anciennes villes belges, qu'ils soient de cuivre ou de plomb, s'ils ne sont muets, ce qui leur arrive parfois, sont simplement marqués des armes de la localité, des initiales du fabricant ou du vérificateur et des millésimes rappelant les dates de leur contrôle.

(1) R. SERRURE, *Musée royal d'antiquités et d'armures. Catalogue de la collection des poids et mesures.* Bruxelle, 1883, p. 9.

S'il en était jadis ainsi, comme l'établit un document possédé par feu M. le Dr Bamps et publié par lui à la page 59 du tome Ier de l'*Ancien pays de Looz* (1), il en est encore de même aujourd'hui. La loi du 1er octobre 1855, toujours en vigueur, exige, en effet, que les poids, mesures et instruments de pesage soient vérifiés et *poinçonnés* avant d'être exposés en vente ou livrés au commerce. Ils doivent porter, d'une manière distincte et lisible, le nom qui leur est affecté dans la nomenclature systématique (2), ainsi que le nom ou la marque du fabricant ou du vendeur. Enfin, ils doivent être soumis à une vérification périodique et chaque fois marqués d'un poinçon qui en garantit l'exactitude. Les fonctionnaires qui sont chargés de ces vérifications portent le titre de *vérificateurs des poids et mesures*.

On comprendra sans peine que l'application de toutes ces contremarques n'était pas faite pour embellir nos anciens poids auxquels une fabrication grossière donnait déjà un aspect dénué de tout attrait. Aussi est-ce probablement à leur laideur qu'il faut attribuer leur rareté actuelle ; car personne n'a songé à les sauver de la destruction que l'adoption, à la fin du XVIIIe siècle, d'un système unique de poids et mesures, devait fatalement entraîner pour eux. On n'en rencontre plus que quelques rarissimes exemplaires dans nos musées

(1) Nous reproduisons cette pièce intéressante en annexe.

(2) Ce qui n'avait pas toujours lieu autrefois.

et, cependant, « si l'on considère qu'autrefois » chaque province, chaque ville, voire chaque pro- » fession, avait ses mesures particulières, on se » rendra aisément compte de la portée scientifique » des poids anciens qui appartient à l'étude de » l'histoire économique de nombreux documents » d'autant plus précieux que les sources écrites » font le plus souvent défaut. » (1)

Ce sont ces considérations qui nous ont décidé à publier successivement un quarteron de Binche de la fin du XIVe siècle (2), un quart de livre d'Anvers du commencement du XVIe siècle (3), une once et une double once de Valenciennes de la seconde moitié du XIVe siècle (4) et, enfin, une demi-once de Binche, aussi de la fin du XIVe siècle (5). Les poids que nous faisons connaître aujourd'hui sont loin d'être aussi anciens, puisqu'ils datent tout au plus du dernier tiers du XVIIe siècle si pas même tous du XVIIIe siècle; mais ils offrent cette particularité, peut-être unique, de constituer un jeu presque complet. Ils ont été fabriqués pour la ville de Hasselt, capitale de l'ancien comté de Looz, au pays de Liége, et faisaient partie de la collection de notre ancien confrère de

(1) R. Serrure, *Musée royal d'antiquités et d'armures. Catalogue de la collection des poids et mesures*. Bruxelles, 1883, p. 9.

(2) *Revue belge de num.*, année 1890, p. 517.

(3) *Ibid.*, année 1893, p. 517.

(4) *Ibid.*, année 519

(5) *Ibid.*, année 1896, p. 185

la Société royale de Numismatique de Belgique, M. le Dr Bamps, qui leur a consacré une courte note, dans les nos 9-10 de la première année de *l'Ancien pays de Looz*, malheureusement absolument insuffisante.

Voici la description de ces poids de marchandises, qui sont tous en plomb.

Poids d'une livre :

1. Poids de 25 millimètres de haut, ayant 45 millimètres de diamètre à la face supérieure et 43 millimètres à la face inférieure. Il est muni, pour en faciliter le maniement, d'une anse en fer de 33 millimètres de hauteur. A sa partie supérieure il porte, côte à côte, un poinçon à l'écu de la ville de Hasselt et un poinçon carré marqué des lettres I : C et de plus, au-dessus de ces poinçons, deux grands chiffres 6 et 8 séparés par un trait creux, chiffres et traits gravés à la pointe. Ce poids pèse exactement 263 grammes 28 centigrammes.

Voir planche IV, n° 1.

2. Autre poids d'une livre, de 25 millimètres de hauteur, ayant une face supérieure de 50 millimètres de diamètre et une face inférieure de 40 seulement. A la face supérieure est fixée une tige de fer d'environ 30 millimètres de hauteur. Elle porte, en outre, séparés par un trait creux assez profond, l'écu de Hasselt et un poinçon rectangulaire marqué des lettres I U. De l'autre côté de

la tige se lit la date 1708, inscrite au trait. Ce poids pèse 465 grammes.

Voir planche IV, n° 2.

Poids d'une demi-livre (1).

3. Poids de 20 millimètres de hauteur, ayant à sa partie supérieure 38 millimètres de diamètre et à sa base inférieure 30 millimètres. L'anse de fer fixée à la partie supérieure est brisée. Il porte poinçonnés l'écu de la ville et les lettres N. S. et, soulignés d'un trait creux, le chiffre 60.

Poids : 213 grammes environ.

Voir planche IV, n° 3.

M. Bamps propose de voir dans les lettres N. S, qu'il avait lues d'abord *Novum sigillum* ou *Nieuwe Siegel*, les initiales du « poinçonneur » Nicolas Spelmans.

Poids d'un quart de livre ou quarteron.

4. Poids d'environ 10 millimètres de hauteur, ayant 26 millimètres de diamètre à sa partie supérieure et 24 à sa base. Un fil de fer recourbé lui sert d'anse. Il porte l'écu de la ville et les initiales I U et de plus les chiffres 2 et 6 tracés à la pointe.

Poids : 116 grammes 80 centigrammes.

Voir planche IV, n° 4.

Poids du demi-quarteron ou double once.

5. Poids affectant la forme d'une petite sphère

(1) C. Bamps, *Note sur un poids ancien de la ville de Hasselt.* Hasselt, W. Klock, 1888.

aplatie marquée aux armes de la ville de Hasselt.

Poids : 58 grammes.

Voir planche IV, n° 5.

Nous en possédons un second exemplaire en tout identique au premier.

Le poids de l'once manque.

Poids de la demi-once.

6. Poids de forme globulaire marqué des armes de la ville de Hasselt.

Voir planche IV, n° 6.

Nous en possédons deux exemplaires pesant exactement chacun 14 grammes 50 centigrammes.

Poids d'un quart d'once.

7. Poids de forme globulaire marqué des armes de la ville de Hasselt.

Voir planche IV, n° 7.

Nous en possédons deux exemplaires dont l'un pèse 7 grammes 25 centigrammes et l'autre 7 grammes 20 centigrammes seulement.

Le poids du huitième d'once ou gros manque.

Poids d'un seizième d'once ou demi-gros.

8. Poids de forme globulaire marqué des armes de la ville de Hasselt.

Poids : 1 gramme 80 centigrammes.

Voir planche IV, n° 8.

La livre de Hasselt, d'après M. Bamps, correspondait exactement à 467 grammes, 32 centigrammes. La demi-livre devait donc peser 233,66, le quart de livre 116,83, le demi-quarteron 58,415,

l'once 29,207, la demi-once 14,60, le quart d'once 7,30, le huitième d'once 3,65 et le seizième d'once 1,825. Ce qui s'accorde assez bien avec la pesée de nos poids, si l'on tient compte du frai et, pour la demi-livre, de la perte d'une partie de l'anse.

D'après M. Bamps, ce dernier poids serait du XVIIe siècle, il faudrait donc compléter le chiffre 60 qui s'y trouve inscrit par 16 et lire 1660.

Le poids d'une livre signé I C et marqué du chiffre 68, qui semble plus ancien que celui qui est poinçonné I U et porte la date de 1708, pourrait être de l'année 1668; tous les autres poids seraient du XVIIIe siècle et appartiendraient à la série aux initiales I — U.

Les armes de Hasselt, on le sait, étaient, parti, au premier de Looz, au second d'argent aux deux arbres de sinople posés en pal sur une terrasse du même.

Cet écu est reproduit d'une façon très rudimentaire sur nos poids, surtout sur ceux que nous croyons être du XVIIIe siècle de la fabrique de I — U.

A. DE WITTE.

ANNEXE.

Conditien onder welcke wy heeren Borgemeester, gesworen ende Raedt aan den suppliant Nicolas Spelmans hebben begeven den Stadt-pegel, syn de volgende :

1° Dat een ieder, welckers maeten oft gewichten t'sy te groot oft te kleyn mochten wesen oft in maet oft gewicht

dat aan iets mochte comen te manqueren, gehouden sullen syn de selve te laeten herpegelen, sullende, geene gewichten noch maeten gebruyckt mogen worden tot vercoop of inkoop, ten zy de selve sullen gepegelt worden op pene soo naer recht en princelycke mandementen.

2° Dat den stads pegelaer gehouden sal syn op alle nieuwe gewichten te slaen de wapen dezer stadt, inde het jaer dat de selve gemaekt syn met de letteren van synen naeme (1).

3° Dat het een ieder vry sal staen syne maete ofte gewichte selfs te doen oft te laeten maeken door wie het hem sal lusten, sullende alleenelyck gehouden syn, de selve door den pegelaer te doen pegelen.

4° Den pegelaer sal hebben voor den slaeg oft pegel alleen van ieder gewicht eenen stuyver, ende den pegelaer sal verobligeert syn te leveren alle kleyne gewichten beginnende van 1/2 loot tot de kleynste toe, voor dry oorden van ieder stuck, soo voor materie als fatsoen als voor synen pegel, en van een loot eenen stuyver soo verschr.

5° Alsoo aen den pegelaer sal betaelt worden voor t'pegelen vna natte maeten van ieder stuck indistinckeleyck ses oorden.

6° Alsoo ter meerdere moeyte valt int pegelen der drooge maten soolde den pegelaer voor synen arbeyt hebben van ieder maete dry stuyvers.

7° Aen den pegelaer sal eene gelyckx betaelt worden den arbeyt, welcken hy doen sal in 't redresseren en maeken der maeten en gewichten, alles nochtans sonder eenigsints 't entraveren.

8° In cas ter gewichten bevonden wierden welcke pin-

(1) C'est-à-dire que les poids devaient porter les armes de la ville, les initiales du fabricant et la date.

nen oft nagels in hadden, sullen moeten repegelt worden op de plaetse daer gealtereert syn.

9° En in cas over eenige pretexsive extravageringe klachten quaamen te geschieden, soo sal het disput door H : H : Borgemeester, etc., moeten gehyleert worden, sonder recours oft appel tot andere richters.

10° Sal den pegelaer op d'orders der heeren borgemeester gesworen ende raedt de stads gewichten ende maeten overgeven aen de rentmeester, soo dikwils als deze met den officier soeckende de visitatie te doen.

11° In cas den pegelaer konde geprobeert worden, dat door syne onachtsaemheyt de gewichten grooter oft kleynder. lichter oft zwaerder quaemen te zyn als t'behoort, sal den selven staen voor alle schaeden vervallen in een amende van 20 goudt gulden voor d'eerste reyse.

12° En in cas konde vorders geprobeert worde dat sulcke abuysen dickwilder quaemen te geschieden, soo sal den Magistraet gerechtight syn den aannemer van syn officie af te setten en t'selve aan eenen anderen te vergunnen sonder daer voor eenig regres te nemen tot wie het mochte wesen.

13° Dat naer de doodt van den stads pegelaer door des selfs erfgenaemen alle maeten en gewichten de stads toebehoorende ende volgens den volgende inventaris aen hem overgelevert sullen moeten gerestitueert worden.

Cette pièce n'est pas datée, elle est reproduite ici telle que M. Bamps l'a donnée.

NÉCROLOGIE.

Le général-major Giuseppe RUGGERO.

L'ancien colonel de Bersaglieri, général commandeur Ruggero, né en Ligurie, en 1841, est mort à Rome, le 14 novembre 1911. Depuis sa mise à la retraite, il s'occupait activement des collections de numismatique du Roi d'Italie.

Le général Ruggero s'était spécialement intéressé à la numismatique de Gênes à laquelle, sous le titre d'*Annotazioni numismatiche Genovesi*, il avait consacré toute une série d'articles parus dans divers périodiques italiens depuis l'année 1877 jusqu'au commencement de ce siècle.

Ce fut lui encore qui publia, en collaboration avec MM. Desimoni et Calgrava, les *Tavole numismatiche Genovesi* dont la *Revue* a rendu compte.

Le volume des mémoires du Congrès international de numismatique de Bruxelles 1891 contient une courte note de notre regretté confrère concernant *Un tallero de Sabbioneta*.

Le général Giuseppe Ruggero était membre associé étranger de la Société royale de numismatique de Belgique depuis le 14 septembre 1892.

A. de W.

BIBLIOGRAPHIE.

Nota. — Il sera rendu compte de tout ouvrage numismatique non paru dans une revue consacrée à cette science, dont un exemplaire aura été adressé à la Société.

Sous le titre de *Verkaufskatalog über die im K. K. Hauptmünzamte in Wien käuflichen Medaillen und Plaquetten*, la Monnaie de Vienne vient de faire paraître la première partie d'un catalogue de vente à prix marqués, qui comprend une livraison de texte et une livraison de planches, comportant une vingtaine de pièces se rattachant à l'empereur et à sa famille et 82 médailles ou plaquettes diverses ouvrées par les médailleurs autrichiens les plus en vue. Quelques-unes de ces pièces sont remarquables et les prix nous semblent quelque peu inférieurs à ceux que réclame la Monnaie de Paris pour les médailles des graveurs français.

A. DE W.

CORPUS NUMMORUM ITALICORUM. *Primo tentativo di un catalogo generale delle monete medievali e moderne coniate in Italia o da italiani in altri paesi.* — VOLUME II, PIEMONTE-SARDEGNA. ZECCHE D'OLTREMONTI DI BASSA SAVOIA. – Roma, tipografia della R. Accademia de' Lincei, proprietà del Cav. V. Salvindia, 1911, gr. in-4°, II-506 pages, avec XLVIII planches en photocalcographie.

Ce deuxième volume de l'immense travail entrepris sous les auspices de S. M. Victor-Emmanuel II, roi d'Italie,

est conçu sur le plan du premier volume, dont nous avons parlé dans cette *Revue*, année 1911, page 198.

Il contient la description des monnaies du Piémont, de celles de la Sardaigne, et de celles des ateliers monétaires d'Outre-monts, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux modernes. Chaque description est suivie d'indications touchant le poids, le métal, la conservation, le nom de la collection qui renferme la pièce décrite et, quelquefois, les ouvrages qui donnent la monnaie en question.

Ce volume, qui est indispensable à tous ceux qui s'occupent de la numismatique médiévale de l'Italie, se termine par une liste des collections qui y sont citées et par une table alphabétique des noms de personnes et de localités qui s'y trouvent.

En terminant ce court aperçu du bel ouvrage dont nous parlons, nous ne saurions trop rendre hommage à l'initiative éclairée de S. M. le Roi d'Italie, initiative qui, seule a permis la réalisation d'un travail aussi considérable et dont l'exécution fait honneur à ceux qui en ont entrepris la publication.

V^to B. DE J.

M. A. O. van Kerkwyk, le nouveau conservateur du Cabinet des médailles de La Haye, vient de faire distribuer son rapport au Ministre de l'Intérieur des Pays-Bas concernant les acquisitions faites en 1910 par feu M. de Dompierre de Chaufepié. Ces acquisitions sont assez nombreuses, mais ne comprennent guère de pièces inédites ou de grande rareté. Nous citerons seulement la jolie petite médaille d'argent de 1531 aux effigies conjuguées de Charles V et de Ferdinand Ier (Van Mieris, t. II, p. 345), et la médaille d'or de 1603 qui nous a conservé les traits

énergiques du Comte Georges Basta, général au service de l'Empire, mort en 1607; enfin, le noble d'or d'Élincourt.

Parmi les médailles contemporaines, dont le Cabinet de La Haye possède une suite si complète, nous remarquons au nombre des acquisitions nouvelles des œuvres de G. Devreese, Ch Samuel, F. Vermeylen et une plaquette de Mlle Jenny Lorrain.

A. DE W.

LUIGI RIZZOLI, jun. *Ripostiglio di monete consolari-romane rinvenute a Padova presso el ponte delle Torricelle.* Palermo, 1910, in-8°, 4 pages.

Ce petit trésor découvert à Padoue, le 13 janvier 1910, enfermé dans une sébille de terre cuite vernissée à environ trois mètres de profondeur, se composait de 59 deniers, de 14 quinaires et d'une pièce d'un sesterce et demi de la République romaine, appartenant à 35 familles consulaires mais ne présentant aucune variété nouvelle.

La monnaie la plus ancienne du Trésor, signée C. Renio, remonte aux environs de l'année 154 avant J.-C.; les plus récentes datent de l'an 44-43 avant notre ère. On peut donc en déduire que le petit trésor fut confié à la terre une quarantaine d'années avant la naissance du Christ.

A. DE W.

M. CAGIATI. *Le Monete del Reame delle due Sicilie da Carlo I d'Angio a Vittorio Emmanuele II.* Fasc. III. Naples, Melfi et Joele, 1911.

J'ai signalé l'année dernière (*Revue* 1911, p. 419) les deux premiers fascicules de ce catalogue. Celui-ci est consacré à la période de la domination espagnole, de Ferdinand et Isa-

belle (1503) à la fin du règne de Philippe II (1568). L'auteur poursuit son œuvre sur le même plan que pour la première partie. Le *Supplemento*, qui a également été annoncé (*Revue* 1911, p. 432), continue, lui aussi, de paraître; M. Cagiati n'a pas été content de ce que j'en ai dit; il menace de ne pas continuer à l'imprimer si tous les lecteurs sont de mon avis (n° 4, p. 9). Tenons nous coi.

V. T.

Le *Bulletin des Antiquaires de France*, 2e semestre 1911, renferme divers articles intéressant la numismatique et la sigillographie.

C'est d'abord une communication de M. Adrien Blanchet au sujet d'une découverte de monnaies gauloises dites à la croix, faite à Bompas, à six kilomètres de Perpignan. On sait qu'une pièce surfrappée de cette série, localisée dans le bassin de la Gironde, avait déjà permis à M. Blanchet de placer le début du monnayage à la croix vers le commencement du IIIe siècle avant Jésus-Christ. Cette fois la présence de treize deniers de la République romaine, dont deux presque à fleur de coin, de C. Valerius Flaccus, dont l'émission remonte à l'année 83 avant Jésus-Christ, prouve que les deniers à la croix du trésor, plus usés que les deniers romains, leur sont certainement antérieurs et l'on a désormais un précieux indice chronologique qui peut servir de base au classement d'une importante fraction du monnayage « à la croix ».

Dans la séance du 8 mars, M. Roman a fait connaître une curieuse intaille byzantine du VIe ou du VIIe siècle, employée au XIIIe siècle comme scel par le Prieuré de la Charité-sur-Loire.

Dans la séance du 22 mars, M. Toutain a exposé le ré-

sultat de ses recherches concernant le bateau qui orne le revers de toute une série de monnaies de Tyr, en Phénicie, bateau qui parfois porte une déesse que MM. Babelon et Hill nomment Astarté. La présence de cette divinité fait croire à M. Toutain qu'il s'agit de la Galère sacrée de Tyr, citée par Arrien et prise par Alexandre lorsqu'il assiégea la ville phénicienne, mais que le vainqueur se garda bien de détruire et qu'il consacra de nouveau à Héraclès, « comme » s'il voulait se faire pardonner par le dieu de s'être emparé » pendant le siège du navire qui lui appartenait ».

Enfin, dans la séance du 5 avril, M. Mayence révéla existence de la matrice en bronze d'un sceau gothique de la fin du XIIIe siècle du prieuré de Notre-Dame du Val de Walencourt de la collection Champagne-Tello, à Dreux, dont la reproduction ne permet pas malheureusement d'apprécier l'authenticité, toujours incertaine quand il s'agit de sceaux de cette époque.

A. DE W.

WILLAME, Georges. *Essai de Bibliographie nivelloise.* Nivelles, 1911. XI + 440 pp. in-8° (Extrait des *Annales de la Société archéologique* de *l'arrondissement de Nivelles*, t. X.)

Ce livre de M. G. Willame, qui consiste en un recueil d'indications relatives à tous les documents imaginables se rapportant à Nivelles, renferme une partie consacrée à la sigillographie et à la numismatique. On y trouvera, p. 159, l'indication des ouvrages dans lesquels sont décrits les sceaux et armoiries de la ville et du chapitre; pp. 160-166, la description des monnaies de Nivelles avec la bibliographie qui s'y rapporte; pp. 166-167, la description et la bibliographie du méreau des vicaires de l'église Saint-Paul,

et pp. 167-171, la description de quinze médailles nivelloises modernes.

V. T.

L'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, publiée sous la direction de M. George Perrot, membre de l'Institut et Charles Chipiez, architecte du gouvernement, en est déjà à son IXe volume. Ce dernier, qui vient de paraître chez Hachette, est consacré à la glyptique, à la numismatique, à la peinture et à la céramique de la Grèce archaïque et a pour auteur M. George Perrot. La partie concernant la numismatique, et pour laquelle l'auteur s'est surtout inspiré des travaux de MM. François Lenormant et Ernest Babelon, compte plus de 100 pages et quelques planches destinées à éclaircir le texte. Elle comprend deux chapitres. Le premier, consacré à la théorie générale de la monnaie grecque, débute par l'invention de la monnaie, cite la matière et les procédés de fabrication, les noms des monnaies, étudie les types, les marques et les légendes. Le second chapitre, le plus intéressant, s'occupe de l'histoire de l'art monétaire et traite successivement de la matière des monnaies au cours de l'âge archaïque, des monnaies de la Grèce d'Asie, des monnaies des pays du centre hellénique; Grèce propre et septentrionale, îles égéennes, cyrénaïque; de l'Occident hellénique; Grande Grèce, Sicile, colonies grecques de l'Occident; enfin des caractères généraux des monnaies grecques archaïques et de la comparaison des procédés anciens et des procédés modernes de monnayage dans leurs résultats. Ces deux chapitres constituent, en somme, un bon aperçu général du monnayage de la Grèce archaïque, qui aurait pu gagner encore en intérêt si l'auteur s'était donné la peine de

consulter les ouvrages récemment parus en Allemagne, en Angleterre et ailleurs sur le monnayage hellénique primitif.

A. DE W.

A.-F. DODD. *History of money in the britisch Empire and the United States*. Londres, Longmans, Green and C°, 1911, 356 pp. in-8°.

L'auteur retrace l'histoire de la monnaie dans l'empire britannique depuis l'époque la plus ancienne; non seulement il s'occupe des monnaies métalliques, mais aussi du papier monnaie et des opérations de banque. Il traite ensuite du cours des monnaies dans l'Inde et dans les colonies.

La seconde partie est consacrée à la monnaie aux États-Unis, tout particulièrement au point de vue de la finance dont il expose en détails les problèmes actuels.

L'ouvrage est terminé par un glossaire des termes spéciaux employés dans le langage de la finance

V. T.

FAITS DIVERS.

En vertu des articles III et XVI de ses statuts, la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art est tenue d'organiser tous les trois ans, « entre les jeunes » artistes âgés de moins de trente ans appartenant à un » atelier libre ou sortis des Académies des Beaux-Arts et » des Écoles supérieures de dessin et de sculpture de Néer- » lande et de Belgique », un concours avec prix sur un thème donné.

Le premier de ces concours eut lieu en 1903 ; il avait pour objet « La Paix ». Le prix accordé au vainqueur

était de 800 francs. L'œuvre couronnée devait être frappée pour les membres de la Société et quelques exemplaires en être offerts à l'artiste.

Le jury, composé de M. Alph. de Witte, *président ;* de Dompierre de Chaufepié, *secrétaire;* du jonkheer J. Six, du vicomte B. de Jonghe, de M. A.-M.-W. Odé, de M. G. Devreese et de M. Dupriez, tint ses assises à Bruxelles, le 8 mai.

Deux projets seulement lui étaient parvenus. Il décida, à l'unanimité, qu'il n'y avait pas lieu de décerner un prix, mais seulement d'accorder une prime d'encouragement à M. Werner, d'Amsterdam. Grâce à la générosité de M. Dupriez, le second concurrent, M. Jourdain, de Bruxelles, reçut, lui-aussi, une somme de 100 francs pour le dédommager de ses frais.

Le deuxième concours, dont le thème était le « Vin ou la Bière », eut lieu en 1906. Le jury se réunit à La Haye dans les premiers jours d'avril ; il se composait de M. de Dompierre de Chaufepié, *président;* de M. Ém. de Breyne, *secrétaire;* de M. le jonkheer Six, de M. Odé, de M. Alph. de Witte, de M. G. Devreese et de M. Dupriez. Cette fois, quatre concurrents, dont un Hollandais, avaient envoyé cinq projets.

Le premier prix, 700 francs, fut partagé entre M. Werner, d'Amsterdam, et M. Jean Le Croart, de Bruxelles. La médaille, frappée pour les membres de la Société, emprunte l'une de ses faces — le Vin — à l'œuvre de M. Werner, et l'autre face — la Bière — à l'œuvre de M. Le Croart.

Le concours — sculpture — de l'Académie, pour le prix de Rome, à Bruxelles, coïncidant tous les trois ans avec le concours de la Société, il fut décidé d'avancer ce dernier et

de lui attribuer désormais deux prix, l'un de 700 francs et l'autre de 300 francs. Le résultat de cette décision, prise à l'initiative de M. de Witte, fut heureux, car le troisième concours réunit quinze projets dus à douze artistes belges et à deux artistes hollandais.

Le jury se réunit le 25 juillet 1908. Il avait pour *président* M. Charles Buls et pour *secrétaire* M. le jonkheer Beelaerts van Blokland; ses membres étaient MM. Alph. de Witte, G. Devreese et Ch. Dupriez, MM. de Dompierre de Chaufepié et Odé s'étant fait excuser. Le premier prix fut accordé à l'unanimité à M. Paul Wissaert, de Bruxelles, et le second prix fut partagé entre MM. J. Le Croart, Henri Steppé et Eugène De Bremaecker, tous trois de Bruxelles. Le sujet était « L'Enseignement ».

Le quatrième concours vient d'avoir lieu sur le thème « La Musique ». Le jury, qui cette fois disposait de trois prix, s'est réuni à La Haye sous la *présidence* de M. Alph. de Witte. Il avait pour *secrétaire* M. Ém. de Breyne, et pour membres MM. Van Kerkwyk et Dupriez. M. Devreese s'était récusé, son beau-fils, M. De Smeth, prenant part au concours; M. Sassen s'était excusé et M. Vogelsang était absent. Seize artistes, dont deux Hollandais, avaient envoyé des projets de fort inégale valeur. Le premier prix (700 francs), avec félicitations du jury, fut décerné à M. Louis De Smeth, de Bruxelles, dont l'œuvre dépassait de loin, à tous les points de vue, celles de ses concurrents; le deuxième prix (300 francs) fut octroyé à M. Pierre Theunis, de Bruxelles, et le troisième (200 francs) fut partagé entre M. Paul Wissaert, de Bruxelles, et M. Edgard Joris, d'Anvers.

Toutes ces décisions furent prises à l'unanimité.

A. DE W.

Il a été distribué aux sénateurs et députés rançais, à la fin de la session parlementaire, une plaquette commémorative des funérailles de Marcelin Berthelot, frappée à mille exemplaires grand module. Cette plaquette, dont l'auteur est le maître graveur Léon Deschamps, représente le buste de l'illustre savant de profil à gauche; au revers, on voit le péristyle du Panthéon, le sarcophage de Berthelot et la République endeuillée s'apprêtant à déposer sur ce sarcophage une couronne de laurier. Dans la plinthe de l'ensemble, l'inscription suivante est gravée en creux : OBSÈQUES NATIONALES DE BERTHELOT, 25 MARS 1907.

Fréd. A.

La classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique avait mis au concours, en 1911, un projet de médaille, face et revers, ayant pour objet de commémorer l'annexion du Congo.

Le prix (1000 rancs) a été décerné au projet de M. Floris de Cuyper, de Mortsel (Anvers). Une mention honorable a été accordée à M. Jules Bernaerts, de Bruxelles.

M. de Cuyper s'est déjà essayé à la médaille et sa plaquette, pour l'exposition Chasse et Pêche d'Anvers, a été justement appréciée.

Il est regrettable que l'Académie royale se borne à remettre au lauréat quelques centaines de francs et qu'elle ne fasse pas frapper le projet primé qui est ainsi perdu pour le public et pour la réputation de l'artiste.

A. DE W.

Les médailles allemandes de la Renaissance. — Le *Deutscher Verein für Kunstwissenschaft* poursuit l'étude

des monuments de l'art allemand. Il est divisé en sections, dont la VIIe s'occupe de la sculpture en petit de la Renaissance (Die Kleinplastik der Renaissance). Sous cette rubrique sont comprises les médailles.

C'est M. le Dr G. Habich, directeur du Cabinet royal des Médailles de Munich qui s'est chargé de cette partie. Depuis 1908, il a dressé sur fiches un catalogue de tout ce qui est publié. Grâce aux catalogues de vente et à prix marqués des marchands de monnaies, il a pu réunir des renseignements sur plus de 2,100 médailles allemandes différentes.

Chaque fiche porte une description sommaire mais précise de la pièce, tant du type que des inscriptions, avec indication du métal et du diamètre, ainsi que celle de la bibliographie. Pour faciliter l'identification des pièces, on a collé sur les fiches, soit une photographie de celles-ci, soit des découpures de gravures ou de planches sur lesquelles elles sont représentées.

On a commencé ensuite à les classer par maîtres et par écoles. Dans l'intérieur d'un même groupe, on a abandonné le classement chronologique pour y substituer l'ordre alphabétique qui rend les recherches plus commodes. Malheureusement, la plus grande partie des médailles ne se laisse classer ni par maîtres, ni par endroits de provenance, si bien qu'il faudra encore se livrer à un travail considérable pour pouvoir établir un groupement.

Le catalogue sur fiches établi de la sorte est complété et amélioré à l'aide de nombreux moulages, de photographies et d'observations que M. Habich a pu recueillir au cours de nombreux voyages qu'il a faits en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas, en Angleterre, en France et en Italie. Lorsque le travail préliminaire sera terminé, son auteur se

propose de faire le tour des collections publiques et privées d'Allemagne et de contrôler ses fiches, autant que possible, en présence des originaux. Lorsque faire se pourra ceux-ci seront photographiés directement.

Récemment, M. Habich a obtenu un congé de quatre semaines pour aller examiner les collections du Cabinet de France, du Louvre, la collection Wasset (Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts) et la collection Gustave Dreyfus. Il a rapporté une moisson de trente médailles nouvelles.

Le travail est très avancé, en ce qui concerne les trois grands maîtres Dürer, Hans Schwarz et Fr. Hagenauer. Néanmoins, comme depuis la publication de son premier travail dans le *Jahrbuch der K. preussischen Kuntsammlungen* en 1908, l'auteur a vu le nombre des médailles de ces artistes s'accroître sans cesse, il ne se décidera à publier l'ouvrage définitif qu'après avoir examiné systématiquement toutes les collections, tant publiques que privées.

En raison de l'activité dont M. Habich a déjà donné tant de preuves, on peut être certain que cette exploration ne tardera guère a être terminée, et que d'ici quelques années on aura entre les mains un ouvrage de tout premier ordre sur les médailles allemandes de la Renaissance.

V. T.

M. Rudolf Bosselt, professeur à l'École d'arts industriels de Magdebourg, qui fit partie du jury du Salon international de la médaille de 1910, à Bruxelles, vient de graver une médaille fort originale destinée aux exposants allemands de l'exposition de Bruxelles de l'an dernier et qui offre bien la marque de son faire. Au droit, un mur, au premier plan, occupe près des deux tiers de la surface de la médaille, il

porte l'inscription suivante : ALLEN GEWALTEN ZUM | TRUTZ SICH ERHALTEN | NIMMER SICH BEUGEN | KRAFTIG SICH ZEIGEN | RUFET DIE ARME | DER GOETTER | HERBEI. Au delà du mur, on aperçoit les toits si caractéristiques du pavillon allemand de l'Exposition internationale et universelle de Bruxelles installée au Solboch. Enfin, sur la crête du mur est perché un aigle de belle allure. La pièce est signée : R. BOSSELT. Le revers nous montre un homme nu, à la musculature accusée, qui lutte contre un taureau qu'il tient par les cornes et qu'il s'efforce de renverser. C'est une belle œuvre de plus à ajouter à la série déjà longue de plaquettes, de médailles, d'insignes et de jetons auxquels l'Exposition de Bruxelles de 1910 donna le jour.

A. DE W.

La médaille commémorative que le gouvernement de la République française, par un vote de la Chambre, avait instituée en faveur des anciens soldats de la guerre de 1870-1871, et qui avait été commandée au graveur Georges Lemaire, est aujourd'hui frappée et le premier exemplaire en a été décerné au roi Pierre de Serbie, lors de sa visite à Paris.

La face porte une figure de la République casquée et cette figure a été « posée » par Mlle Dubois, de l'Opéra-Comique, qui a déjà servi de modèle pour la médaille du Maroc.

Le revers est simplement décoré d'un trophée d'armes, avec cette légende : AUX DÉFENSEURS DE LA PATRIE, 1870-1871.

Fréd. A.

La plus grande médaille frappée. — La direction de la Revue italienne de numismatique en faisant connaître la belle médaille que la maison Johnson, de Milan, a fait ouvrer à 120 millimètres, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du royaume d'Italie, déclare que c'est la plus grande médaille qui ait jamais été frappée. C'est là une erreur. Le graveur belge Laurent-Joseph Hart a frappé, il y a plus d'un demi-siècle, une médaille de 150 millimètres de diamètre, à l'occasion de l'inauguration de la Colonne du Congrès, qui eut lieu à Bruxelles, le 26 septembre 1859. En cherchant bien nous croyons qu'on pourrait citer plus d'une médaille de la dimension de l'œuvre très artistique de MM. G. Castiglioni et Capuccio.

A. DE W.

La médaille Luschin von Ebengreuth. — A l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance, les élèves et amis de M. Luschin von Ebengreuth ont organisé une manifestation en son honneur. Le 4 septembre, à Gratz, dans la salle des séances du Landhaus, un grand nombre d'adhérents se réunirent sous la présidence du Landeshauptmann, Son Excellence le comte Ignace Attems, membre de la Chambre des Seigneurs, et lui remirent une grande plaquette en bronze à son effigie, de 220 millimètres, montée sur onyx, ainsi qu'un exemplaire en bronze et un en argent d'une médaille frappée, réduite d'après la grande plaquette. M. le professeur Puntschart, en qualité de collègue du jubilaire, lut l'adresse et transmit les félicitations des juristes de Gratz; M. le professeur Em. von Ottenthal parla au nom de « l'Institut für österreichische Geschichtsforschung » de Vienne; le professeur Osw. Red-

lich, au nom de la Commission centrale des « Monumenta Germaniae Historica » de Berlin ; M. le professeur von Renner, au nom des numismates autrichiens et allemands, et de nombreux amis s'exprimèrent en leur nom personnel. M. le professeur von Luschin, profondémen ému, prononça quelques mots de remerciement, sur lesquels la cérémonie se termina.

La manifestation avait réuni 228 adhésions, parmi lesquelles cinq venues de Belgique : celles de MM. Paul Frédericq et Henri Pirenne, professeurs à l'Université de Gand, celles de notre Société, dont M. Luschin est membre honoraire depuis 1892, de M. A. de Witte et du signataire de cette notice.

La médaille est des plus intéressante. Elle est l'œuvre du médailleur viennois M. A. Hartig, dont on n'a pas oublié la participation au *Salon international de la médaille* de l'an dernier. En voici la description :

≡ DR · ARNOLD · RITTER · LVSCHIN VON EBENGREUTH · 26 · AUGUST · 1841 ≡. Buste à droite du professeur Luschin nu-tête. Dans le champ, horizontalement devant la poitrine : ÆT(ati) S · 70 · 1911. Contre le bord, sur la manche : FEC(it) A · HARTIG.

Rev. DEM · ALTMEISTER · DER · OSTERREICHISCHEN · RECHTSGESCHICHTE · UND · NUMISMATIK. Sur un gradin accosté de deux socles, deux femmes nu-tête et vêtues de longs voiles drapés sont debout dans une attitude hiératique. La première se présente de face, et tient à la main un livre fermé ; elle personnifie l'histoire du droit. La seconde est vue de profil ; de la main droite elle s'appuie sur l'épaule de la première, et de la gauche, elle tient une couronne. Elle représente la Numismatique. L'artiste lui a donné les traits et la coiffure d'une

tête de femme qui figure sur un tétradrachme de Syracuse. Sur le soubassement de gauche, une lampe allumée; à l'arrière-plan, un bâtiment; sur le soubassement de droite, une balance; à l'arrière-plan, un monument. Sur le gradin: ≡ SEINE SCHULER ≡ | FREUNDE U(*nd*) · VEREHRHER. Contre le bord : A. HARTIG.

Diamètre, 65 millimètres. Argent et bronze.

V. T.

Désormais, la Monnaie fédérale suisse mettra en réserve, chaque année, quelques exemplaires de toutes les monnaies qu'elle aura frappées. Les amateurs pourront les acquérir pour leurs collections, sous la seule réserve qu'il ne sera délivré à chacun d'eux que deux exemplaires d'une même pièce.

C'est là un exemple à suivre.

A. DE W.

Les prix du concours de Rome pour la gravure en médailles, en France, ont été ainsi attribués par le jury qui s'est réuni le 13 juillet dernier, à l'École des Beaux-Arts :

Le grand prix à M. Raoul-René Bénard, né à Elbeuf, le 30 septembre 1881, élève de MM. Barrias, Coutan, Chaplain et Vernon.

Le premier second grand prix à M. André Lavrillier, né à Paris, en 1885, élève de MM. Chaplain et Vernon.

Le deuxième second grand prix à M. Edmond Bargos, né à Paris, en 1884, élève de M. Vernon.

M. Bénard, qui a obtenu le grand prix avait été admis, en 1901, à l'École des Beaux-Arts où il a fait les plus brillantes études. Dès 1904, il obtenait toute une série de men-

tions et de médailles aux différents concours et successivement trois premières médailles de composition décorative, ainsi que le prix Bridan, en 1906, et le premier prix Chenavard, en 1908 ; il était déjà monté en loge pour le prix de Rome en 1905, 1908 et 1909.

Fréd. A.

A propos d'Étienne de Hollande. — En 1904, M. Simonis écrivait dans *L'art du médailleur en Belgique*, p. 158 : « Nous avons appris la découverte toute récente à Bruxelles d'un document dévoilant la véritable origine d'Étienne, qui serait anversoise. Malgré nos instances, nous n'avons pas pu entrer dans le secret. » Ce secret, c'était M. Hymans qui le détenait, et il vient de le faire connaître dans son *Antonio Moro*, Bruxelles, Van Oest, 1910, p. 108.

Le document en question est une lettre du chevalier Léon de Burbure à Louis Alvin, d'après laquelle les lettres STE. H., signature du mystérieux Étienne de Hollande, se rapporteraient à l'un des Van Steynemolen, artistes malinois apparentés aux Hoefnagel.

Malheureusement, M. Hymans lui-même est obligé de reconnaître que rien n'étaye cette affirmation purement gratuite, et malgré cet aveu, il a le grand tort de faire suivre la mention STEPHANUS HOLLANDICUS de STEYNEMOLEN, fût-ce entre parenthèses et avec un point d'interrogation, car il ne nous explique même pas comment STE. H. F. peut s'interpréter au moyen de Steynemolen.

Mais, où M. Hymans commet une méprise indiscutable, c'est lorsqu'il confond en un seul les deux revers différents qui existent pour la médaille d'Antonio Moro. « La pièce

qui se ressent de l'étude de Leone Leoni a pour revers une figure allégorique de la *Peinture*, selon Simonis, et, selon Hill, une *dévideuse* de profil ».

Or, il s'agit de deux médailles différentes, médailles qui ont le même droit complètement anonyme, contrairement à ce que croit M. Hymans.

La première appartient au Musée britannique et n'est connue qu'à un seul exemplaire. Elle a pour revers une dévideuse de profil. M. Hill l'a publiée dans le *Burlington Magazine* de mars 1908, et M. Hymans l'a reproduite d'après le même cliché.

La seconde se trouve au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, ainsi que dans la collection Simonis (Jemeppe-sur-Meuse) et a pour revers une figure allégorique de la peinture. Elle n'est signée sur aucune de ses faces, et a été attribuée à Jonghelinck par M. Simonis. Toutefois cet auteur ajoutait (p. 105) : « Nul autre, *sinon Étienne de Hollande*, n'eût apporté en ce moment, dans cette œuvre de grande envergure, autant de sagacité, de discernement, d'invention et une forme aussi riche. » M. Simonis avait passé bien près de la vérité : à en juger par l'exemplaire que M. Hill a fait connaître, l'autre variété de la médaille d'Antonio Moro est également une œuvre d'Étienne de Hollande.

Quant au véritable nom de cet artiste il reste encore à découvrir, et le secret gardé jalousement pendant tant d'années par M. Hymans qui se faisait gloire de posséder le mot de l'énigme, n'éclaire en rien la question.

V. T.

Dans certains établissements scolaires de France, il est, paraît-il, sérieusement question de remplacer le livre de

prix traditionnel par des médailles, frappées à la Monnaie et gravées par des maîtres.

« Pour les titulaires des premiers prix des classes de phisosophie, de rhétorique ou de science, Chaplain, peu de temps avant sa mort, avait ciselé un véritable chef-d'œuvre, la plaquette de la Minerve ; Bottée, Daniel Dupuis, Alphée Dubois, Coudray, ont signé une « Science », une « Histoire », une « Géographie », ou une figure plus générale de « Victoire ».

Nous ne croyons pas que ces changements, qui ne sont en somme que du vieux neuf, car cette coutume existait dès la fin du XVIIIe siècle, tant en France qu'en Belgique, soient de nature à amener la disparition complète du vieux livre de prix que l'on aime à retrouver plus tard dans sa bibliothèque d'homme fait. Au contraire, le livre continuera d'accompagner la médaille, ce qui fera qu'on gardera de ses années de collège deux souvenirs au lieu d'un.

Fréd. A.

C'est avec le plus vif plaisir que nous avons appris que M. Victor Tourneur, docteur en philosophie et lettres, employé de 1re classe à la Bibliothèque royale de Belgique, a été nommé conservateur adjoint au Cabinet des médailles de cet établissement. C'est une juste récompense de son activité et de son application.

A. DE W.

A l'occasion du 30e anniversaire de la nomination de M. Léon Heuzey à la tête du département des antiquités orientales et de la céramique antique du musée du Louvre,

un groupe d'amis et d'élèves du maître lui ont offert une plaquette commémorative, œuvre du médailleur Vernon.

Fréd. A.

Dans la notice sur *Quelques sceaux-matrices de ma collection*, parue dans la dernière livraison de la *Revue*, j'ai rappelé incidemment que M. Rembry-Bart, dans son *Histoire de Menin*, avait reproduit, d'après une ancienne empreinte de cire, un sceau de cette ville de 44 millimètres de diamètre, daté de l'année 1568. M. Van Kerkwyk, conservateur du Cabinet royal de médailles de La Haye, a l'amabilité de m'écrire que ce musée possède la matrice en cuivre du sceau en question. Il possède, en plus, la matrice d'un autre sceau de la même ville, au même type, bien qu'assez différent de gravure, daté lui aussi de l'année 1568, mais de 50 millimètres de diamètre.

A. DE W.

TROUVAILLES

En mars 1911 à Coudekerke-Branche, près de Dunkerque, un ouvrier en creusant le sol a découvert à 2m.50 de profondeur un pot en grès renfermant de 4 à 5 kilogrammes de monnaies d'or du XIVe siècle.

Nous avons eu en mains cinq pièces provenant de cette trouvaille, c'étaient : un lion d'or de Louis de Maele, un pieter d'or de Wenceslas de Brabant, un florin de Guillaume V de Hollande, un florin de Rupert I, comte palatin du Rhin, et un noble d'or d'Édouard III

V. T.

VENTES.

Collection Fr... (Fredzess d'Utrecht). *Vente à Amsterdam, les 3 et 4 octobre 1911, au domicile et sous la direction de l'expert J. Schulman.*

Cette vente, dont le catalogue comprenait 106 pages et était accompagné de 11 planches, se composait : 1° d'une assez intéressante série de monnaies et de médailles rhénanes et palatines ; 2° d'une suite importante de monnaies seigneuriales des Pays-Bas.

Parmi les pièces les plus intéressantes ou qui ont atteint les plus hauts prix, citons :

N° 5.	— AIX-LA-CHAPELLE. Denier carolingien (de Dax ou d'Aix en Provence?), donné ici, par erreur sans doute, à Aix-la-Chapelle	56 florins.
— 26.	— ID. Gros, sans date, au saint Charlemagne agenouillé et tenant une église	41 —
— 33.	— ID. Double gros de 1492, à la Vierge et l'Empereur affrontés.	23 —
— 38.	— ID. Thaler de 1571	26 —
— 69.	— Médaille du couronnement de l'Empereur Ferdinand Ier, en 1531, Arg.	35 —
— 96.	— ANHOLT. Denier dit Köpfchen de Jean de Zuylen, seigneur, † 1354. Arg.	39 —

N° 98. — Denier de Gysbert de Batenbourg, seigneur (1408-1432). Arg. . 38 florins.

— 104. — ANVERS. Plomb d'essai des draps fabriqués dans cette ville au XVIIe siècle . . . . . 5 —

— 105. — ARENBERG (comté et duché d'). Thaler de Marguerite, comtesse, 1576. Arg. . . . . 40 —

— 106. — ID Pièce de 8 heller de Charles-Eugène, duc, 1676 . . . . . 23 —

— 114. — ARNHEM. Florin d'or d'Arnould de Gueldre (1423-1472) . . . 36 —

— 132. — BATENBOURG (seigneurie). Ducat au type hongrois de Guillaume de Bronckhorst, seigneur (1556-1573) . . . . 32 —

— 136. — ID. Écu au buste cuirassé du même, 1559. Arg. . . . . 10 —

— 137. — ID. Écu au Saint-Victor du même, sans date. Arg. . . . . 11.50 —

— 141. — ID. Écu au lion du même, 1564. Arg. . . . . 20 —

— 142. — ID. Écu au lion du même, var. 9 —

— 143. — ID. Pièce de 12 kreutzer (Zwölfer). Imitation d'une monnaie italienne. Grand P gothique sur une croix . . . . . 41 —

— 144. — ID. Pièce de 12 kreutzer. Imitation de celles de Brunswick. Écu au lion. *Rev.* Double aigle. 35 —

— 150. — BATENBOURG-STEIN (seigneurie). Ducat de Herman-Thierry

1573-1612), au Saint-Ladislas, debout; imitation hongroise. Or . . . . . 51 florins.

N° 151. — ID. Ducat du même, au type des ducats du palatinat, 1378. Or. 62 —

— 152 — ID. Écu ou daalder au buste cuirassé du même, sans date. Arg. 40 —

— 160. — ID. Daalder ou écu de Maximilien, 1616. Essai carré frappé en piéfort. Arg. . . . . 300 —

— 162. — ID. Pièce de 4 sous. Arg. . . 10 —

— 166. — ID. Groschen, 1618. Arg. . . 10 —

— 168. — ID. Autre inédit. Arg. . . . 39 —

— 169. — ID. Double sou de 1620. Arg. . 22 —

— 178. — BENTHEIM - TECKLENBOURG (comté). Thaler du comte Maurice, 1657. Arg. . . . . 33 —

— 184 — BERG ('s Heerenberg). Seigneurie et comté. Angelot de Guillaume IV, 1546-1586. Or . . 35 —

— 185. — ID. Écu au buste jeune du même, sans date. Arg. . . . . 18 —

— 198. — ID. Écu de Frédéric de Berg, 1578. Arg. . . . . 30 —

— 199 — ID. Écu de 30 sous du même. . 30 —

— 210. — BOIS-LE-DUC. Médaille sur la prise de la ville en 1629. Van Loon, II, 178. Arg . . . . 39 —

— 211. — ID. Autre médaille sur le même événement. Van Loon, II, 181. Arg. . . . . 53 -

— 213. — BOLSWARD. Demi-escalin de

cette ville, 1456, Arg . . . . 30 florins.

N° 218. — BONN. Médaille sur la prise de cette ville. Van Loon, IV, 395, 2. Arg. . . . . 65 —

— 219. — BORKULO (seigneurie). Gros tournois de Gisbert de Bronckhorst (1368-1399). Arg. . . . . 70 —

— 220. — ID. Variété du même . . . . 65 —

— 222 et s. — BORNE (seigneurie). Liards variés de Renard de Dalembroeck (1378-1396), cuivre, la pièce . . . . . 6 —

— 273 et s. — CLÈVES (comté). — Deniers variés de Thierry VI, VII et VIII. Arg., en moyenne la pièce . . . . . 4 25 —

— 288. — ID. Gros au type de Jean I (1448-1481). Arg . . . . . 9.25 —

— 300 — ID. Gros au type de Jean II, frappé à Wesel. Arg. . . . . 8 —

— 360 — COLOGNE. Florin d'or de Philippe de Daun, archevêque, 1512. . . . . 15.50 —

— 362. — ID. Florin d'or de Herman V de Wied, 1515 . . . . . 25 —

— 366. — ID. Florin d'or d'Adolphe de Schaumbourg, 1549 . . . . 20 —

— 367. — ID. Florin d'or d'Antoine de Schaumbourg, 1557 . . . . . 26 —

— 368. — ID. Florin de Johann Gebhard de Mansfeld, 1558 . . . . . 23 —

— 369. — ID. Florin d'or de Salentin d'Isem-

bourg, 1575 . . . . . 20 florins.

N° 374. — ID. Thaler du siège vacant de 1688. . . . . 21 —

— 380. — ID. Double thaler du siège vacant de 1761. . . . . 32.50 —

— 381. — ID. Médaille au buste de Gebhard II Truchsess von Waldburg, archevêque, 1583. Arg. 127 —

— 386. — ID. Double Ursula thaler, aux trois rois couronnés debout et au revers de Sainte-Ursule dans un vaisseau. Arg. . . . . 200 —

— 387. — ID. Un thaler et demi au même type. Arg. . . . . 150 —

— 389. — ID. Demi-thaler de 1570 . . . . 57 —

— 440. — DORTMUND (ville). Quart de thaler de 1634. Arg. . . . 115 —

— 546. — GRONSVELD (comté). Sixième de thaler, de 1690, de Jean-François de Bronckhorst. Arg. . 58 —

— 550. — GUELDRE (comté et duché). Botdrager de Mathilde (1371-1382). Arg. . . . . 45 —

— 552. — ID. Double gros d'Arnould (1423-73) . . . . . 13 —

— 556. — ID. Gros de Catherine de Bourbon, tutrice, frappé à Ruremonde. Arg. . . . . 18 —

— 573. — ID. Thaler de Frédéric-Guillaume, 1718. Arg. . . . . 70 —

— 620. — HORNES (seigneurie). Gros au lion de Thierry Loef de Hor-

nes, frappé à Wessem. Arg. . . 30 florins.

N°621. — ID. Écu au Saint-Martin, de Philippe de Montmorency (1550-1568). Arg. . . . . 7.25 —

— 627. — ID. Jeton aux bustes de Philippe de Montmorency et de sa femme Walburge de Neuenar, 1564. Cuivre . . . . . 26 —

— 650. — JULIERS (comté, duché). Esterlin de Guillaume Ier (1356-61), imité de ceux aux quatre lions de Jean III de Brabant. Arg. 23.50 —

— 651. — ID Gros de Bergheim, de Guillaume II (1361-1393). Arg. . 27 —

— 681. — ID. Médaille au buste cuirassé, avec fraise, du duc Jean-Guillaume (1592-1605), sans date. *Rev.* Armoiries heaumées. Haut relief. Vermeil. . . . . 100 —

— 694. — ID. Ducat de Wolfgang-Guillaume de Palatinat, duc de Juliers, Clèves et Berg, 1636. Or . . . . . 71 —

— 695. — ID. Demi-thaler, du même, 1624. Arg. . . . . 60 —

— 727. — KOEVORDEN (seigneurie). Double gros botdrager de Renaud IV (1380-1402). Arg. . . . . 60 —

— 741. — LENNEP. Gros tournois de Guillaume II de Berg, frappé à Lennep. Arg. . . . . 62 —

— 764. — LIMBOURG. Esterlin au lion de

Waleran, frappé à Rolduc. Arg. 20 florins.

N° 769 — LIPPE-SCHAUMBOURG. Médaille du mariage de Philippe de Lippe - Schaumbourg avec la princesse Julia de Hesse, 1780. Or, 39 mm. . . . . 180 —

— 773. — LOOZ (comté). Gros tournois d'Arnould VIII (1280-1328), frappé à Hasselt. Arg. . . . 60 —

— 780. — ID. Denier à tête (Köpfchen) du même . . . . . 15 —

— 783. — ID. Double tournois (moneta duplex) billon, du même . . 8 —

— 786. — ID. Demi-gros aux quatre lions de Louis IV (1328-1336). Arg. 10.50 —

— 787. — ID. Gros aux quatre lions de Thierry de Heinberg (1336-1361) frappé Hasselt. Arg. . 100 —

— 798 — LORRAINE. Demi-florin d'or de René II (1473-1508), fr. à Nancy 55 —

— 804. — ID. Pistole de Charles IV (1626-1675), 1669. Or . . . . . 71 —

— 805. — ID. Double léopold de Léopold I, 1724 Or . . . . . 60 —

— 817 — MAESTRICHT. Triens mérovingiens d'Ansoaldus . . . . 66 —

— 818 — ID. Triens de Trasemundus . . 66 —

— 830 — ID. Double florin d'Albert et Isabelle, 1600. Argent . . . 16 —

— 846 — MALINES. Tiers de lion d'or de Philippe le Bon (1430-67) . . 33 —

— 865. — MEGEN (Seigneurie). Gros au lion

de Jean II (1320-60). Argent . 24 florins.

N° 867. — ID. Double gros botdraeger de Jean III (1360-1415). Argent. 40 —

— 868. — ID. Noble d'or de Marie de Brimeu (1572-76), frappé à Gorinchem; imitation servile des nobles anglais. . . . . 280 —

— 994 — RECKHEIM (Seigneurie). Billon de Guillaume I, de Sombreffe, (1397-1400), imité d'une monnaie de Charles II de Lorraine à l'épée de marchis . . 15 —

997. — ID Demi-griffon de Guillaume II, imité de ceux de Jean de Bavière, év. de Liége . . . . 4 —

— 1008. — ID. Obole du même, billon . . 3.25 —

— 1014. — ID. Billon noir contremarqué. . 7 —

— 1016. — ID. Billon noir, imitation de la maille tournois de Louis XI, roi de France . . . . . 6.25 —

— 1022. — ID. Thaler de Guillaume de Vlodorp (1556-65) Argent . . . 10 —

— 1023. — ID. Demi-écu du même. Argent. 24 —

— 1027. — ID. Pièce de 4 sous d'Ernest de Lynden (1603-1636). Argent . 8 —

— 1028. — ID. Id. Var. . . . . 14 —

— 1030. — ID. Id. Var. . . . . 13 —

— 1031. — ID. Id. Var. . . . . 25 —

— 1034. — ID. Id. Var. . . . . 30 —

— 1037. — ID. Id. Var. . . . . 23 —

— 1038. — ID. Id. Var. . . . . 30 —

— 1046. — ID. Sol de Ferdinand d'Aspre-

	mont-Lynden, billon . . .	6 florins.
N°1092. —	RUREMONDE. Gros d'Édouard de Gueldre, Jonkheer. Argent.	26 —
—1097 —	ID. Sou. Époque de Charles-Quint. Argent.	10 50 —
—1106. —	Peerdeken de 1617, argent. . .	20 —
—1109. —	Sou au titre des Archiducs, s. d. .	13 —
—1142. —	RUMMEN. Gros au lion d'Arnould d'Oreye.	10 —
—1145 —	RUSSON. Gros au châtel de Jean de Louvain	60 —
—1184. —	THORN (Abbaye de). Angelot de Marguerite de Bréderode, légende caractères latins. Or. .	65 —
—1186 —	ID. Écu de la même, 1563. Argent	13 —
—1190. —	ID. Demi-écu de la même, s. d. argent	9.50 —
—1191. —	ID. Demi-écu de la même, 1570. Argent	18 —
—1201. —	ID. Gros inédit de la même. Arg.	40 —
—1207. —	ID. Pièce de 3 kreutzer, de la même. Argent.	23 —
—1219 —	ID. Ducat de Françoise-Christine. 1754.	100 —
—1235. —	TRÈVES (Archev.). Thaler de Jacques III d'Eltz. Argent. . .	39 —
—1236 —	ID. Florin d'or de Lothaire de Metternich.	56 —
—1246 —	UTRECHT. Triens mérovingien d'Adelbertus. Or	41 —
—1283. —	ID. Gros de l'évêque Jean d'Arkel f. à Deventer. Argent . . .	22 —

N° 1286. — ID. Gros de Florent de Virnebourg 35 florins.
— 1288. — ID Florin d'or de Florent de Wevelinkhoven . . . . . 56 —
— 1298. — ID. Florin au Christ de David de Bourgogne . . . . . 150 —
— 1315 — VENLO. Médaille de Michel Mercator, 1539. Bronze . . . . 90 —
— 1321. — VENRAY (Seigneurie). Double gros de Renaud IV de Juliers. Arg. 20 —
— 1322. — VERDEN (Abbaye de). Gros tournois de Henri II de Wildenberg. Argent . . . . . 48 —
— 1325. — VIANEN (Seigneurie). Écu au buste de Saint-Henri de Henri II de Bréderode. Argent . . . 12 —
— 1326. — ID. Écu au buste de Henri de Bréderode . . . . . 14 —
— 1332. — ID. Demi-écu au même type . . 32 —
— 1333. — ID. Lire imitée de celle de Bologne, du même. Argent . . . 15 —
— 1335. — ID. Écu au lion de Gertrude de Bronckhorst, dame de Vianen, 1577. Argent . . . . . 190 —
— 1336 — ID. Var. du précédent . . . . 275 —

Fréd. A.

Vente publique de monnaies, médailles, jetons, décorations militaires, etc., etc., faite à Bruxelles le 29 *novembre* 1911, *sous la direction de M. F. De Nobele, libraire expert en médailles.*

Catalogue de 431 numéros. Aucune pièce importante.

1. Aureus de Philippe II de Macédoine, au revers du bige 55
3. Pieter d'or de Jeanne et Wenceslas, ducs de Brabant 22
4. Souverain d'or de Marie-Thérèse pour Anvers, 1750 28
5. Double souverain de la même pour Bruxelles, 1759 55
6. Double souverain de Joseph II du même atelier, assez rare 60
28. Rare méreau liégeois « homme de feu », 1766. 16
39. Écu d'argent de Philippe d'Auvergne, duc de Bouillon, 1815. Fantaisie numismatique signée Ch. Wurden 15
50. Essai sur bronze de la pièce d'or de 10 francs de 1849 de Léopold I, roi des Belges. Au Cabinet de l'État 30
60. Cachet, probablement liégeois, à l'inscription : ADALBERTE ORA PRO NOBIS. XVIIIe siècle 38
64. Les musiciens bruxellois à Franz Liszt, par Geerts, adjugé au prix ridiculement élevé de 18
78. Chaise d'or au lion de Louis de Male, comte de Flandre 34
82. Louis d'or de Louis XVIII, frappé à Londres 27
87. Plomb de la médaille de l'Académie des Beaux-Arts de Liége, par Jehotte, payé beaucoup trop cher à 32
95. Monnaie obsidionale de Campen de 42 sous . . 30
255-256. Deux pièces d'or de Hambourg de 1717 et de 1770 . . . . . 70 et 68

Toute une série de jetons des Croy, n°s 12, 13, 16, 17,

18, 19 et 20 n'ont trouvé acquéreurs qu'à des prix relativement bas; un fort intéressant jeton de 1541 portant un écu sommé d'une crosse d'abbé et dont le revers n'est autre que le Saint-Michel des jetons du receveur bruxellois du temps, a difficilement atteint 8 francs, par contre une jolie médaille religieuse à la Vierge et présentant un reliquaire au revers, médaille dont l'attribution reste à fixer (n° 291), a été adjugé à 20 francs.

A. DE WITTE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Réunion du bureau du 5 octobre 1911.

... Sur la proposition de MM. A. de Witte et V. Tourneur, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. le Dr Georges Habich, conservateur du Cabinet royal des médailles de Munich.

Le Secrétaire, ALPH. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 25 novembre 1911.

... Sur la proposition de MM. A. de Witte et V. Tourneur, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. le Dr Nikos Wees, à Munich

Le Secrétaire, ALPH. DE WITTE.

Le Président, Vte B DE JONGHE

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1911.

Avis : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Victor Tourneur, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 117, 118. — *Blätter für Münzfreunde*, 1911, no 9. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 129, 130.

Autriche-Hongrie. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1911, nos 7-10. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VII, 7. 8. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 337-338.

Belgique. — Cercle archéologique et historique d'Audenarde *Annales*, II, 1 — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des Lettres*, etc., 1911, no 8 ; *Mémoires*, in-4o, tome IV, fasc. 3. — Commission royale d'histoire : *Bulletin*, 1911, 3. — Commissions royales d'art et d'archéologie : *Bulletins*, 1910, nos 11-12 ; 1911, nos 1-2, 3-8. — *Durendal*, 1911, 8, 9. — *Revue bibliographique belge*, 1911, nos 7-8. — Cercle historique et archéologique de Courtrai : *Mémoires*, V ; *Bulletin*, VIII, 1. — *L'ancien pays de Looz*, 1911, 5-6. — Institut archéologique liégeois : *Bulletin*, XL, 1 *Chronique archéologique du pays de Liége*, 1911, nos 8-9. — *Archives belges*, 1911, 7. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, VIII, 3. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut : *Mémoires*, tome 61.

Canada. — *The Canadian antiquarian and numismatic Journal*, third series, VIII, 3.

États-Unis d'Amérique. — *American Journal of Numismatics*, XLV, 3. — *The Numismatist*, XXIV, 8-9.

France. — Société de Borda : *Bulletin*, 1911, 3. — *Gazette numismatique*, 1911, 4. — *Polybiblion* : (partie littéraire et partie technique), 1911, septembre et octobre. — Société nationale des Antiquaires de France : *Mémoires*. 7e série, X.

Grande-Bretagne et Irlande. — *The Numismatic Chronicle*, 1911, 2-3. — *Numismatic Circular*, 226

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique*, XIII, 1911.

Italie. — *Rassegna numismatica*, VIII, 2, 3 6. — *Giornale numismatica*, 1911, nos 16 à 20

Suède. — *Antiquarisk Tijdskrift för Sverige*, 19.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, XVII, 2.

Ouvrages non périodiques.

(*Hommages des auteurs.*)

Alvin (Fréd). — *Triens mérovingiens d'ateliers incertains*. Bruxelles, 1911, in-8° (6 p., grav.).

— *Sous tapés et sous marqués de la principauté de Dombes*. Bruxelles, 1911, in-8° (6 p., grav.).

Beelaerts de Blokland. — *Une médaille chinoise*. Bruxelles, 1911, in-8° (3 p.).

Cagiati (Memmo). — *Le monete del Reame delle due Sicilie da Carlo I d'Angio a Vittorio Emanuele II*. Naples, 1911, fasc. 3, gr. in-8°.

— *Il supplemento all' opera « Le monete... »*, I, 1. 2, 3 et 4.

Corpus nummorum Italicorum. Primo tentativo di un catalogo generale delle monete medioevali a moderne coniati in Italia, e da Italia in altri paesi. Vol. II. Piemonte, Sardegna. Zecche d'Oltremonti di Casa Savoia. Roma, 1911, II, 506 pp. gr. in-4°, relié, avec XLVIII planches en photochalcographie.

Donnet (Fernand). — *Note sur quelques vitraux héraldiques des XVIe et XVIIe siècles*. Anvers, 1911, in-8° (62 p., grav. et pl.).

Dugniolle (Jules). — *Le jeton de la reconstruction de l'abbaye des bénédictines de Forest-lez-Bruxelles* (1764). Louvain, 1908, ext. n-8° (8 p., grav.).

— *Les jetons de l'administration du canal de Bruxelles aux XVIe et XVIIe siècles* Bruxelles, 1911, in 8° (71 p., 7 pl.)

FORGEAIS (ARTHUR). — *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine. 3e série. Variétés numismatiques.* Paris, 1864; 1 vol. relié, in-8° (210 pages. grav.). (Don de M A. de Witte.)

RENART (E.). — *Répertoire général des collectionneurs de la France, de ses colonies et de l'Alsace-Lorraine.* 14e année. Paris, 1908; in-16 (828-XXXVI p.).

— *Liste des collectionneurs et curieux de la Belgique, Allemagne, Angleterre, Autriche-Hongrie, Espagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suisse,* 11 brochures in-16, 1905-1906.

SELTMAN (E.-J.). — *A propos d'une monnaie récemment attribuée aux Sontini (Italie méridionale.* Paris, 1911; in-8° (5 p., grav.)

THÉRY (LOUIS). — *Les monnaies lilloises de la trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles.* Bruxelles, 1911; in-8° (5 p.).

VAN KERKWYK — Koninklijk kabinet van munten, penningen en gesneden steenen (La Haye) : *Verslag,* 1910.

WEES (NIKOS). — *Was ist die sogenannte ἐξόρυγγος schrift.* Boon, 1911; in-8° (4 p.).

— *Ἀναγνώσεις καὶ κατατάξεις βυζαντίνων μολυβδοβούλλων.* Athènes, imprimerie Hestia, 1909, in-8° (32 p.).

DE WITTE (ALPH.). — *Quelques sceaux matrices de ma collection.* 2e article. Bruxelles, 1911; in-8° (9 p., pl.).

Ouvrages anonymes et catalogues.

— Exposition universelle et internationale de Bruxelles, 1910 : *Livre d'or.* 1 vol. in 4° (779 p., grav. et pl.), 1911. (Don de M. de Witte.)

— Exposition de Charleroi. Groupe I. Beaux-Arts. *Les arts anciens du Hainaut. Salon d'art moderne.* Catalogue général, 1911, in-16 (560 p. et pl.).

— Institut international de bibliographie. *Annuaire de la Belgique scientifique, artistique et littéraire.* Bruxelles, 1908; 1 vol. gr. in-8° (XXXVI-368 p.).

— Verkaufskatalog über die im K. K. Hauptmünzamte in Wien käuflichen Medaillen und Plaketten I. Folge. Deux brochures (texte et planches).

— Catalogue périodique n°s 102, 103 (DUPRIEZ, Bruxelles) — Auk-

tions-Katalog, Oktober 1911 (ADOLPH E. CAHN, Francfort s/M). — Münz-Auction (HAMBURGER, Francfort s/M). — Verzeichnis verkäuflicher Münzen und Medaillen (SALLY ROSENBERG, Francfort s/M). — Münzen und Medaillen des Mittelalters und der Neuzeit (ADOLPH HESS Nachfolger, Francfort s/M). — Sammlung Erbstein, VI Theil (IBID.). — Auktions-Katalog II (A. RIECHMANN, Halle s/S). — Vezeichnis verkäuflicher Münzen, n° 5 (FR. REDDER, Leipzig). — Verzeichnis, n° 36 (ROBERT BALL, Berlin). — Numismatischer Verkehr, n° 196 (C. G. THIEME, Dresde). — Numismatische Mitteilungen, n° 139 (GEBERT, Nuremberg). — Catalogo di monete antiche e moderne, serie II, n° 20 (NICOLÒ MAJER, Venise). — Catologue de monnaies grecques, romaines, n° 590 (SCHULMAN, Amsterdam). — Collections du général Noguet, de J. Van Doorninck, etc. (IBID.).

CABINET NUMISMATIQUE

Don de M. G. Devreese.

G. DEVREESE. Plaquette à l'effigie de l'ingénieur J. Manne. 1 br.

Don de M. A. de Witte

Obole à l'aigle éployée frappée à Maestricht (XIIe siècle), 1 arg.

Acquisition.

A. HARTIG. Médaille à l'effigie du professeur Luschin von Ebengreuth. 1 br.

Le bibliothécaire,

Victor TOURNEUR.

Bruxelles, le 15 novembre 1911.

La légende IATON

sur une monnaie d'Himéra

1 2

L'existence de la légende IATON de certaines monnaies d'Himéra a été beaucoup discutée.

Voici les noms des numismates qui ont pris part à cette discussion : Ugdulena, Imhoof-Blumer, Gabrici, Kinch, Holm, Kubitschek, Macdonald et l'auteur de ces lignes. L'article de M. Macdonald est le plus récent : j'y renvoie aussi le lecteur pour les détails des phases par lesquelles ces recherches ont passé (1).

Tous ces auteurs ont cru à l'existence de la célèbre légende. Seul, M. Macdonald n'y croit pas et conclut en disant : « Ce sera une certaine satisfaction, pour les savants qui ont été déroutés par IATON, de savoir que la légende tant discutée est un mythe (2). »

(1) *Numismatic Chronicle*, 1898, p. 185, etc.

(2) *Loc. cit.*, p. 192 : « *To scholars who have been baffled by* IATON

Je pense pouvoir démontrer, au contraire, que la légende existe.

L'intérêt que m'inspirait cette question fut ravivé par l'acquisition récente d'une drachme d'Himéra du système éginétique, bien conservée du reste, aux types du coq et de la poule, qui montre, le long de la poitrine du coq, les signes ΙΛΤΟИ (fig. 2 ci-dessus). J'ai comparé soigneusement ma monnaie avec celle du Musée de Londres (fig. 1 ci-dessus), et j'ai trouvé que les deux pièces sortent du même coin.

M. Macdonald ayant étudié en détail la légende de la pièce de Londres, il faut examiner ses arguments.

Prenons, d'abord, les parties de la légende qu'il accepte comme certaines. Ce sont les troisième et quatrième lettres, T et O. Il n'admet pas que la cinquième soit un И.

Cette lettre est, pourtant, nette et claire sur la monnaie de Londres, et assez claire, également, sur la mienne. Elle est le N archaïque écrit de droite à gauche (И).

Je ne puis expliquer comment l'auteur a pu ne pas reconnaître cette lettre que par l'hypothèse qu'il n'a pas vu l'original ou qu'il s'est servi d'un moulage moins parfait que le mien.

it will in the meantime be a certain satisfaction to know that the much-discussed legend is a myth. »

Restent les deux premières lettres. Quant à la première, I, il est vrai qu'il existe une petite irrégularité à son extrémité inférieure. Mais les deux monnaies sortant du même coin, je puis démontrer que c'est simplement une irrégularité de frappe, car au lieu d'une petite saillie, la lettre I de ma pièce en a plusieurs.

Quant à la lettre restante, Λ, l'auteur en a disposé en disant simplement : « *surely* Λ *for* A *is hardly possible in Sicily in the* 6th *century B. C.* » Je dirai que, selon la nature des choses, c'est l'erreur la plus possible entre toutes. Car d'abord, la plupart de ces drachmes ont été mal frappées. Il paraît que l'on réchauffait trop les flans pour la frappe, de sorte que les bords ont souvent été fendus et les surfaces couvertes de stries. Les lettres elles-mêmes deviennent ainsi incertaines, et j'ai éprouvé beaucoup de difficulté à les identifier en étudiant toutes les marques qu'on y trouve (1).

Mais la probabilité d'une légère faute de frappe écartée, il existe la possibilité, à peine moins grande, de l'omission dans la gravure de la petite barre transversale dans la lettre A, omission des plus communes (2).

Et, en outre, ayant lu de manière certaine qua-

(1) *Num. Chronicle*, 1897, p. 9, etc.

(2) En choisissant une légende avec plusieurs Λ, par exemple celle de ΤΑΡΑΣ, et en examinant attentivement les planches des « Horsemen of Tarentum », on y trouve que la barre transversale a été omise très souvent.

tre lettres sur les cinq, que faire de la combinaison monstrueuse IATON, sinon la changer en IATON ?

M. Kinch avait démontré (1) que le mot IATON, dans le sens de monnaie (ou peut-être ἀνάθημα) « des guéris », est bien fondé en philologie. Soyons donc contents de l'accepter.

E. J. SELTMAN.

(1) *Zeitschrift fur Numismatik*. 1895, p. 136.

L'ATELIER MONÉTAIRE DE BRUGES

SOUS

LE RÈGNE DE LA MAISON D'AUTRICHE

1709-1786

(*Suite.*) (1).

III.

La Fabrication de liards de 1745.

On a vu que l'activité de la monnaie de Bruges avait pris fin le 12 mai 1713 ; on n'a trouvé aucun document permettant d'établir qu'elle se soit poursuivie au delà de cette date. Néanmoins, une requête de Judocus Vanden Achter (2), qui avait été

(1) Voy. *Revue belge de numismatique*, 1911, p. 347; 1912, p. 32.

(2) Novembre 1713. — Remontre en tout respect Judocus Vanden Achter, véritable entrepreneur de cent cinquante mille marcs de nouveaux liards sur le 13e d'octobre 1711 et maître des monnoies de Bruges du 4e de septembre 1713, que les sisailles se débitent par Jean La Court et Jean-Baptiste Sneyers, et que S. M. par résolution décrétée du 2e octobre 1713 de lettres aux conseillers fiscaux et procureur général de Brabant, qu'ils pourront poursuivre les devoirs de leurs charges et que La Court par sa malicieuse requête du 16 octobre obtenu surcéance de V. M.....

suppliant très humblement de lui faire dépêcher ses commissions nécessaires pour fabriquer les cent cinquante mille marcs de liards,

le concurrent de Jean de la Court pour la fabrication de 1712-1713, accuse celui-ci de débiter les cisailles; il semble que la monnaie de Bruges ait travaillé encore pendant quelque temps à monnayer les déchets et peut être à réimprimer les vieux liards retirés de la circulation, ainsi que cela se fit à Anvers de 1713 à 1715 (1).

Judocus Vanden Achter, qui avait été écarté parce qu'il n'avait pas été jugé à même de fournir la caution nécessaire, ne cessa de protester contre l'exclusion dont il avait été l'objet; il s'intitulait « véritable entrepreneur de cent cinquante mille marcs de nouveaux liards » qu'il prétendait fabriquer dans les trois monnaies des Pays-Bas, aux armes de l'empereur et à la double aigle. En 1719, il réclamait encore sans succès la commission de maître de la monnaie de Bruges qu'il prétendait lui avoir été promise (2).

Mais, le Gouvernement laissait la monnaie de Bruges au repos; la même situation était faite à celle de Bruxelles et les ateliers d'Anvers en réa-

conformes à ceux de feue S. M. Charles-Quint et les monnoies de Charles second de glorieuse mémoire, derrière le double aigle... pour empêcher les débiteurs de sizailles et les faux monnayeurs, et de faire cesser la surcéance accordée à ces faux débiteurs, et de lui faire dépêcher le pied des conditions de la monnaie de Bruges qu'il a entreprise au plus offrant. *Archives générales du Royaume. Conseil d'État.* Carton 416.

(1) A. de Witte, *Histoire monétaire du Brabant.* Anvers, t. III, 1899, p. 256.

(2) *Archives générales du Royaume. Conseil d'État.* Carton 416.

lité ne produisaient guère de numéraire. C'est que les matières précieuses faisaient complètement défaut dans nos monnaies.

Le mal n'était pas une nouveauté ; il se manifestait clairement depuis la fin du XVIIe siècle. Le numéraire frappé aux Pays-Bas aurait dû pouvoir être sans cesse renouvelé : il s'exportait promptement à l'étranger. Déjà en 1686, l'auteur d'un curieux petit livre intitulé : *La source véritable de la dissette d'argent* (1), invitait ses lecteurs à examiner avec lui la situation commerciale des Pays-Bas.

> Que crions nous toujours que de l'argent nous manque,

dit-il dans sa préface,

> Voyons où il s'en va en s'enlevant en banque,
> Pour change des denrées qui par des étrangers
> S'introduisent chez nous du bout de l'univers (1).

Le poète-économiste concluait à l'obligation d'établir des droits d'entrée sur les produits manufacturés introduits aux Pays-Bas, et à la nécessité d'avoir un abondant numéraire. Malheureusement là se trouvait la pierre d'achoppement : les Pays-Bas ne possédaient aucune mine d'or ou d'argent; ces métaux devaient donc venir de l'étranger; mais comme les maîtres des monnaies, de-

(1) *La source véritable de la dissette d'argent ou la cause d'où procède que l'argent s'enlève hors des Pays-Bas obéissant.* A Cologne, chez la veuve de Pierre Hulsius, 1686.

puis 1688 (1), ne pouvaient payer le marc d'or que 356 florins 13 sols, et le marc d'argent que 23 florins 13 sols, alors qu'en Hollande on en obtenait respectivement 359 florins 11 3/4 sols et 24 florins 8 sols (2), on comprendra sans peine que le comptoir du change de nos monnaies recevait peu de matières précieuses.

En réalité, si nos monnaies disparaissaient, c'est parce que la supériorité de leur valeur intrinsèque attirait chez nous le numéraire de nos voisins de France, de Hollande et d'Allemagne, tandis qu'elles passaient à l'étranger.

Étant données ces circonstances, le gouvernement de Charles VI s'efforça de régler le cours des monnaies étrangères en tâchant de sauvegarder les intérêts des habitants des Pays-Bas. Ce n'était pas chose aisée, aussi les placards sont ils sans cesse renouvelés (3).

Par suite des constantes variations de la valeur des métaux précieux, à côté de l'argent de change, c'est-à-dire de l'argent en espèces métalliques,

(1) Voy. *Archives générales du Royaume. Conseil d'État.* Carton 417. En 1600, au mois d'octobre, le marc d'or valait 262 florins 2 sols; en 1633, il s'était élevé à 316 florins 5 sols; en 1688, il fut fixé à 356 florins 13 sols, et en 1725, il était encore maintenu à ce taux.

(2) Ms. 16201 de la *Bibliothèque royale de Belgique*, fol. 26. Rapport du magistrat d'Anvers au gouverneur en 1725.

(3) On en trouvera la liste dans A. de Witte, *Histoire monétaire du Brabant*. Anvers, t. III, 1899, pp. 266 et suiv. Ils ont été publiés par Gachard dans son *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, IIIe série, t. II-VI, Bruxelles, 1867 à 1887.

était né l'argent courant. Vers 1720, le rapport qui existait entre eux était de 6 à 7 : 6 florins de change équivalaient à 7 florins courant. La tendance du Conseil des Finances et de la Chambre des monnaies fut toujours de réagir contre cette hausse des espèces; une ordonnance du 21 avril 1725 voulut supprimer l'argent courant (1). Mais la publication de ce placard amena partout des émeutes; à Bruges, pour éviter une révolution, il fallut le rapporter dans la nuit même du jour de la publication, ce qui fut proclamé à la lumière des torches (2).

Pour mettre fin à cette déplorable situation économique, il eût fallu réviser le taux légal de la valeur de l'or et de l'argent, et établir un nouveau système monétaire; c'était d'ailleurs la tendance de l'opinion publique; innombrables sont les projets de monnayage soumis au Conseil des Finances par des particuliers plus ou moins économistes (3); mais la Chambre des monnaies restait attachée au système qui avait été en vigueur sous Charles II, et ne pouvait se décider à proposer des innovations. C'est pour ces raisons qu'en 1724 Jean-Charles Vander Borcht, conseiller et maître des monnaies, et Jean-Baptiste Sneyers, directeur de la monnaie d'Anvers, furent déclarés entrepreneurs pour un terme de neuf années des monnaies

(1) Gachard, *o. c.*, IIIe série, Bruxelles, 1873, p. 485.

(2) *Archives générales du Royaume. Jointe des monnaies.* Liasse 14.

(3) Voy. *Archives générales du Royaume. Jointe des monnaies. Passim.* Voy. aussi le *Conseil d'État.*

d'Anvers, de Bruges et de Bruxelles, avec le monopole de la frappe des monnaies aux Pays-Bas, sans être toutefois obligés de faire travailler les trois ateliers : ils n'étaient tenus de mettre en activité que celui ou ceux qu'ils jugeraient bon d'ouvrir, mais ils étaient requis de se conformer à l'ancien système monétaire, sans pouvoir descendre au dessous de l'escalin (1).

L'essai ne réussit pas; seule la monnaie d'Anvers travailla quelque peu, et, malgré leur contrat de neuf années, au bout de trois ans le monopole des entrepreneurs leur fut retiré (2).

La monnaie de Bruges devait rester inactive jusqu'en 1745. En attendant, son personnel disparaissait peu à peu. Le waradin Charles de Gueldre était mort avant 1738, car en cette année Simon-Pierre Van Overloop, qui devait lui succéder en 1744, surveilla la restauration entière des bâtiments exécutée par l'ingénieur Anneessens (3). On ne connaît pas non plus la date de la mort de l'essayeur particulier, Georges-Jacques de Roovere, qui avait déjà disparu depuis longtemps en 1744; les bâtiments se trouvaient sous la surveillance de la seule douairière de l'ancien waradin.

Avec le cours des années, le manque de numé-

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des monnaies.* Liasse 14, 17 octobre 1724.

(2) Voy. A. de Witte, *Histoire monétaire du Brabant.* Anvers, t. III. 1899, p. 261.

(3) *Archives générales du Royaume. Jointe des monnaies.* Liasse 132.

raire se faisait sentir de plus en plus ; dès l'avènement de Marie-Thérèse, qui succéda à son père en 1740, en vertu de la Pragmatique Sanction, le Conseil des Finances chargea les maîtres généraux des monnaies de présenter un projet de monnayage. Comme il y avait alors disette de liards, et que la fabrication du cuivre était ce qu'il était le plus commode de régler à ce moment, la Chambre des Comptes proposa au Conseil des Finances, le 25 septembre 1741, de procéder à la frappe de liards, non pas par entreprise, mais en confiant la direction des monnaies à un particulier. Jacques Roettiers, qui avait succédé à Philippe dans les fonctions de graveur général en 1733 (2), proposa un nouveau type de liards que le conseiller De

Wael soumit à la Chambre des Comptes le 29 septembre 1741. Au droit se voyait un lion debout,

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1161, fol. 20, 22 v° et 24.

(2) La patente de « premier tailleur général des coins » fut délivrée à Jacques Roettiers le 14 septembre 1733. Il prêta serment le lendemain. *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 588, fol. 234.

et au revers, l'inscription : AD USUM | PROV(inciarum) : BEL(gii) : AUST(riaci) : | **1741** (1).

Il ne fut pas donné suite immédiatement à ce projet; la mort de la gouvernante Marie-Elisabeth, survenue au château de Mariemont le 26 août 1741, puis la guerre de la succession d'Autriche, détournèrent l'attention du gouvernement. Le plan de monnayage fut remis à l'étude seulement en 1743.

Le graveur Jacques Roettiers, ayant appris qu'on voulait utiliser son projet de 1741, fit remarquer qu'il serait préférable, pour éviter les contrefaçons, de mettre au droit le portrait de l'impératrice (2) avec une inscription rappelant les titres de la souveraine. C'était là une source de difficultés : il fallait mentionner parmi eux, ceux de duchesse de Brabant et de comtesse de Flandre; or, comme le faisait remarquer le baron Clauwez de Bruyant, il n'y avait pas d'exemple de ce que ces titres eussent été inscrits sur les espèces, avant l'inauguration des souverains dans ces provinces, et Marie-Thérèse n'avait pas encore été inaugurée en Flandre et en Brabant (3). Au revers, on se décida pour une inscription, parce que les motifs décoratifs facilitent la contrefaçon. On avait vu

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1161, fol. 24.

(2) 12 juillet 1743. *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1161, fol. 126.

(3) *Ibidem,* fol. 126 v°.

les trois C enlacés de liards de 1712 confondus avec les trois E de liards namurois d'Emmanuel de Bavière (1).

Le type fut choisi définitivement par Charles de Lorraine et communiqué à la Chambre des Comptes le 28 septembre 1743. Les liards devaient porter au droit à l'entour du buste de l'impératrice, l'inscription : M(aria) · T(heresia) · D(ei) · G(ratia) · HUNG(ariae) : BO(hemiae) : REG(ina) : AR(chidux) : A(ustriae) · DVX BURG(undiae), et au revers, outre le millésime, une simple inscription : AD USUM BELGII AUSTR(iaci) (2). On remarquera que le titre de comtesse de Flandre est omis.

Comme Jacques Roettiers ne recevait aucun gage, il fut convenu qu'il serait chargé de graver tous les poinçons, matrices et carrés qui serviraient dans les deux monnaies (3) d'Anvers et de Bruges.

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1161, fol. 127.

(2) 28 septembre 1743. L'intention de Son Excellence étant qu'au lieu de l'inscription de l'empreinte proposée pour les nouveaux liards, elle soit comme s'ensuit : scavoir, à l'entour du buste de Sa Majesté M. T. D. G. Hung : Bo : Reg : Ar : A. Dux Burg, et qu'au revers outre le milliaire soit marqué simplement Ad usum Belgii Austr :,.... ordonnant de faire exécuter la dite gravure sur ce pied, nous joignons icy en même tems un des flaons de cuivre tel que le conseil des finances nous l'a envoié pour être remis entre les mains du graveur général afin qu'il se règle à l'advenant. — *Archives générales du royaume. Chambre des comptes.* Registre 1161, fol 146.

(3) *Ibidem*, fol. 157.

La Chambre des comptes avait songé à charger de la direction de la Monnaie de Bruges Simon-Pierre Van Overloop, qui était aspirant à la place de waradin ; mais, comme les fonctions de waradin étaient incompatibles avec celles de directeur, vu que celles du premier consistent à contrôler toutes les opérations du second, elle décida que si Van Overloop était désigné pour remplir les fonctions de waradin, on tâcherait de trouver un directeur parmi les habitants de Bruges (1).

Van Overloop, fut en effet, nommé garde de la Monnaie de Bruges, le 23 août 1743 (2). Le 27 du même mois, la Chambre des comptes chargea les conseillers et maîtres généraux des Monnaies Van de Veld et De Wael de se transporter à Bruges aux fins d'inspecter la Monnaie, de la mettre en état de travailler et de trouver un directeur (3).

Les commissaires se présentèrent à la Monnaie le 30 septembre, en compagnie de Van Overloop. Ils furent reçus par la douairière de feu Charles

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1161, fol. 130 et 131.

(2) La commission de Van Overloop et ses instructions sont enregistrées à la Chambre des comptes dans le *Registre des Commissions des officiers comptables*, n 6, fol. 179 v° et suiv. *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes*, Registre 951. Les instructions du même waradin sont placées à la suite de la Commission, fol. 181-186. Il prêta serment le 18 septembre suivant. Même registre, fol. 186 v°.

(3) *Ibidem*, fol. 132.

de Gueldre, le dernier waradin, assistée de ses fils (1); on ouvrit le comptoir du waradin, et on y trouva un grand nombre de coins des fabrications antérieures, et même un coin datant de l'époque où l'on travaillait encore au marteau. Après inventaire, ils furent remis au nouveau waradin au nom de la reine, et ainsi la douairière de Charles de Gueldre fut déchargée de la garde qu'elle avait dû assumer.

Comme il n'y avait ni forge en état, ni forgeron à la Monnaie de Bruges, les commissaires écrivirent à la Chambre des comptes pour lui proposer de faire briser les coins à Anvers, ce qui fut décidé le 7 octobre (2). Ils furent détruits en cet atelier le 10 septembre 1744 (3).

Après la visite aux bureaux du waradin, les commissaires, en présence des deux prévôts et du greffier des monnayeurs parcoururent les bâtiments. Ils examinèrent d'abord la chambre de la grande presse. Celle-ci était trop grande pour fabriquer des liards ; puis la chambre de la petite presse. Cette machine était en bon état mais devait être nettoyée et pourvue de nouveaux blocs.

Il examinèrent ensuite une place située près les

(1) Visitatie gedaan binnen Haere Majesteits munte in Brugghe op den 30e September 1743. *Archives genérales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1161, fol. 133-136.

(2) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1161, fol. 134.

(3) *Ibidem*, fol. 242.

deux précédents ateliers, où avait été installée antérieurement la brasserie de la Monnaie, évacuée par les prévôts deux ou trois ans auparavant; elle leur parut propre à servir à l'établissement de nouvelles presses. Ils virent aussi la place où la cuve s'était trouvée antérieurement.

Les commissaires pénétrèrent ensuite dans le comptoir du maître de la monnaie ; ils y aperçurent toute espèce d'outils en fer, rouillés et en partie hors d'usage ; il y avait des tenailles, des pelles, des rouleaux, des leviers, etc. Ils y découvrirent encore une petite caisse renfermant les jetons à compter, des balances qui devaient être nettoyées, et une série de poids en cuivre et en plomb.

Revenus dans la cour de la Monnaie, ils pénétrèrent dans le manège du laminoir ; le bâtis en paraissait bon, mais les dents de la grande roue étaient fort endommagées, et tous les organes devaient être ajustés; à l'étage, on trouva tous les accessoires du laminoir rongés par la rouille, et dans les ateliers d'ajusteurs qui étaient contigus, les établis et les instruments qui gisaient à l'abandon avaient tous besoin d'être réparés.

La journée du lendemain fut utilisée à indiquer aux maîtres maçon et charpentier Jean Florée et Jean Feyts les diverses réparations pour lesquelles ils auraient à soumettre un devis, et à recevoir Jean Somers, ajusteur de balances à qui on confia les balances et les poids qui devaient être mis en état.

Le 2 octobre, Jean-Jacques Magis et François Gordon vinrent prendre connaissance des conditions auxquelles ils pourraient éventuellement devenir directeurs de la Monnaie. Le lendemain, Magis s'étant retiré, François Gordon remit aux commissaires sa soumission pour la surveillance de la fabrication de 50,000 marcs de liards. Cette soumission fut transmise avec avis favorable par la Chambre des comptes au Conseil des finances, le 8 octobre 1743 (1). Gordon fut nommé directeur de la Monnaie de Bruges le 16 octobre 1743 (2).

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1161, fol. 137.

(2) Son Excellence a pour et au nom de Sa Majesté ensuite de sa dépêche royale expédiée à Vienne le 13 avril dernier nommé commis et établi comme elle nomme, commet et établit par cette de l'avis de ceux du conseil des domaines et finances de Sa Majesté la personne de Joseph-François Gordon pour avoir la direction de la fabrique de cinquante mil marcqs des liards en la ville de Bruges, à raison de soixante quatre pièces de taille au marcq, en faisant tout ce qui appartient à un bon et léal directeur, à charge de se régler ponctuellement selon les ordonnances et les instructions générales émanées au fait des monnaies, de rendre de sa gestion un bon et léal compte au président et gens de la Chambre des comptes, de Sadite Majesté, de faire en leurs mains le serment y afférent et en celles des conseillers et maîtres généraux des monnoies comme aussi de mettre à la dite chambre bonne et suffisante caution pour l'exécution de la présente direction, pour laquelle il profitera la somme de cent et vingt ducatons argent fort, laquelle somme il pourra retenir des nouveaux liards à commencer du jour que la matière sera arrivée dans la monnoie jusque à ce que la dite fabrique de cinquante mil marcqs de liards sera achevée, sans pouvoir rien prétendre à aucun titre ni prétexte, tant de vacations frais de voyages que reddition de compte au de là de la dite rétribution, et qu'il ne devra supporter aucuns frais au

Leur mission terminée, les commissaires revinrent à Bruxelles. Comme il fallait une seconde presse pour la Monnaie de Bruges, ils se rendirent à la Monnaie de Bruxelles le 7 octobre et choisirent un petit balancier qu'ils expédièrent au waradin par Louis Pagnier, messager de la Chambre des comptes (1).

Il n'y avait pas d'essayeur à la monnaie de Bruges. Le 14 novembre 1743, André Petit, orfèvre à Bruges, subit avec succès l'épreuve d'essayeur particulier devant l'essayeur général Marquart et le conseiller et maître général des monnaies Thomas Clauwez de Bruyant (2). Toutefois il ne fut pourvu que plus tard de la charge qu'il briguait ; ses lettres patentes sont du 10 mai 1749 (3).

Pourtant la Chambre des comptes faisait tous

sujet de la dite fabrique. Ordonnant Sa dite Excellence à tous ceux qu'il appartiendra de se régler et conformer selon ce, et aux dits des finances et de la Chambre des comptes ainsi qu'aux dits conseilliers et maîtres généraux de monnoies de faire d'office tous les devoirs qui résultent de la présente commission comme aussi pour la reddition et double des dits comptes à rendre. Fait à Bruxelles, le seize d'octobre mil sept cent quarante-trois.

Est signé : Le C. F. D'KÖNIGSEGG, *et plus bas :* BERVOET, PAPEIANS, dit DE MORCHOVEN. Le baron D'EFFONSECA (sic). *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 18193, fol. 1 v°. Cette commission est enregistrée dans le registre 951, fol. 198 v°. Les instructions du directeur sont à la suite, fol. 199 et suiv.

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1161, fol. 137.

(2) *Archives générales du Royaume. Jointe des monnaies,* Liasse 130.

(3) Original sur parchemin (manque le sceau) aux *Archives générales du Royaume. Jointe des monnaies,* liasse 127.

ses efforts pour doter la monnaie de Bruges d'un personnel complet : le 28 janvier 1744, elle proposa au Conseil des finances d'y nommer un graveur particulier (1), ce qui ne put être fait par suite des conditions particulièrement défavorables dans lesquelles se trouvait le graveur général Jacques Roettiers. Comme celui-ci ne touchait aucun gage, il avait été entendu qu'il fournirait tous les carrés nécessaires aux Monnaies d'Anvers et de Bruges, moyennant quoi il aurait droit à un liard par marc frappé. Il ne pouvait donc être question de nommer à Bruges un graveur particulier.

Néanmoins les événements prouvèrent que la Chambre des comptes s'était montrée prévoyante : en octobre 1744, Jacques Roettiers absorbé par son travail à la Monnaie d'Anvers où quatre balanciers étaient en activité, n'avait pu fournir aucun coin pour celle de Bruges (2). La Chambre des comptes proposa de confier la préparation des coins destinés à Bruges au graveur particulier de la Monnaie de Bruxelles, François Harrewyn (3). Ainsi fut-il fait. Le graveur général remit à la

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1161, fol. 169.

(2) *Ibidem*, fol. 262 v°.

(3) *Ibidem*. Sur Harrewijn, les conditions de sa nomination, et ses capacités, voy. le même registre, fol. 304 v°, 311, 315. 309. Sa commission provisionnelle de graveur particulier de la monnaie de Bruxelles se trouve aux *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 588, fol. 229. Elle est datée du 18 octobre 1725. Ses instructions sont transcrites dans le même registre, fol. 247. Il avait prêté serment le 6 mars 1726.

Chambre des comptes, le 14 octobre 1744, deux coins originaux, deux matrices et un poinçon de l'inscription du revers pour la fabrications des liards à Bruges (1). Le 16 octobre, le graveur Harrewyn reçut les carrés originaux et l'ordre de préparer les matrices de service (2).

Ce fut seulement le 26 décembre 1744 (3), que le premier envoi de coins — huit carrés de têtes et douze de revers — parvint au waradin.

Les flans devaient être fournis par les frères Palm, de Vienne, dont le correspondant à Ostende s'appelait Nicolas Carpentier, et arriver par mer à Ostende. De là on les aurait transportés à Bruges où se serait faite la réception, et Bruges aurait approvisionné Anvers et Bruxelles (4). Ces dispositions furent modifiées, car c'est de Bruxelles que furent expédiés à Bruges 25,000 marcs de flans de cuivre rosette de Hongrie livrés par Nicolas Carpentier. Ils parvinrent à Bruges, le 24 octobre 1744, enfermés dans trente-deux barils contenant chacun 800 marcs, ce qui faisait un total de 25,600 marcs (5).

1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1161, fol. 266 v°.

(2) *Ibidem*, fol. 267 v°.

3) *Ibidem*, fol. 339.

(4) *Ibidem*, fol. 146.

(5) Le rendant donne ici à connaître que le 24 octobre 1744 sont arrivés dans la monnoye de Bruges pour la susdite fabrique trente-deux barils des flaons de cuivre rosette de la taille de soixante-quatre pièces au marq et un de remède, contenant chaque baril huict cens marqs et ainsi les trente-deux barils ensemble vingt-cinq mille six cens

La Chambre des comptes adressa en même temps au waradin des instructions pour le nettoyage des flans. Celui-ci fit aussitôt assembler le corps des marchands fondeurs et batteurs de cuivre, au nombre de plus de trente personnes, leur lut la méthode de préparation qui lui était préconisée et demanda leur avis.

La méthode fut reconnue excellente, mais lente en pratique et ils en proposèrent une autre plus expéditive : les flans furent rougis au feu, puis fortement récurés à la saumure ; ceux dont l'oxydation résista furent nettoyés à l'eau-forte et au sable de mer (1).

Ces diverses opérations diminuèrent fortement le poids des flans : alors qu'à leur arrivée ils étaient taillés à 64 au marc, avec une pièce de remède, après le nettoyage ils ne pesaient plus que 67 ou 68 au marc, si bien qu'au lieu de

marqs. Je dis 25.600 marqs. Plus il fait remarquer ici que les susdits flaons avant le monnoyage pour les rendre souples et susceptibles à l'impression ont été rougis au feu : ensuitte fortement récurés à la saulmure et quelques-uns à l'eau-forte avec du sable de mer pour les rendre beaux et nets, ce qui a tellement diminué leurs poids aux uns plus aux autres moins selon qu'ils étoient plus ou moins brûlés et usés par le dit nettoyage qu'au lieu de 65 au marc il y entroient 67 et quelques-uns même jusqu'à 68 au marq de façon que toulte la masse pesant avant le susdit nettoyage 25,600 marqs, ne pesoit en après que 24,601 marqs, comme il se voit par le dénombrement suivant du poids des dits flaons après le nettoyage conforme à celui. *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 18193, fol. 2.

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1162, fol. 5 v°.

25,600 mars, on n'eut que 24601 marcs de flans (1).

Entre-temps, le Conseil des finances s'impatientait; le 11 novembre, il écrivait déjà à la Chambre des comptes pour savoir comment il se faisait que le monnayage n'était pas commencé à Bruges (2). Celle-ci pressa le graveur Harrewijn de fournir les carrés nécessaires le plus promptement possible (3). Il proposa au conseil d'envoyer à Bruges des commissaires pour mettre au courant du monnayage non seulement le waradin et le directeur qui remplissaient leurs fonctions pour la première fois, mais encore les monnayeurs eux-mêmes dont peut-être pas un seul n'avait encore exercé sa profession (4). Elle avait d'ailleurs déjà prescrit aux prévôts de se rendre à la monnaie pour vérifier si les balanciers étaient en état (5).

Au commencement de janvier, tout était prêt pour commencer la frappe ; le seul obstacle était que le directeur Gordon n'avait pas prêté serment. Il demanda à être autorisé à accomplir cette formalité entre les mains des commissaires qui se trouvaient alors à Bruges parce que, en sa qualité de capitaine d'une compagnie de la garde bourgeoise, comme on était en pleine guerre de la succession d'Autriche, il lui était difficile de quit-

(1) Voy. note 5, p. 144.

(2) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1161, fol. 294.

(3) *Ibidem,* fol. 295.

(4) *Ibidem,* fol. 296 vo.

(5) *Ibidem,* fol. 298.

ter la ville (1). Néanmoins, c'est à Bruxelles qu'il vint prêter le serment d'observer ses instructions, le 23 janvier 1745, entre les mains d'un des conseillers et maître général des Monnaies De Wael (2). Le lendemain parut seulement l'ordonnance officielle prescrivant la fabrication de nouveaux liards qui seuls auraient cours pour un liard à partir de la publication de l'ordonnance, et reduisant les vieux liards à un gigot (3).

Le 29 janvier, la Chambre des comptes écrivit à Gordon de commencer au plus tôt le monnayage (4). Ce fut chose faite le 3 février 1745 (5). On travailla avec deux balanciers. La frappe ne marcha pas toute seule : les monnayeurs étaient indisciplinés, et, pour jouir d'un salaire supérieur ils ne prétendaient mettre que deux hommes à la manœuvre des presses. La Chambre des comptes fut obligée d'intimer l'ordre aux prévôts d'avoir à obéir au waradin et de mettre aux balanciers autant de personnes que celui-ci jugerait nécessaire (6).

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1162, fol. 2.

(2) *Ibidem.* Registre 951, fol. 201 v°. Il avait prêté le serment de directeur entre les mains du baron de Beyer, le 21 décembre 1743. Même registre, fol. 199.

(3) Gachard, *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, IIIe série, t. VI, Bruxelles, 1887, p. 112.

(4) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1162, fol. 4.

(5) *Ibidem*, fol. 13 v.

(6) *Ibidem*, fol. 15.

La fabrication dura du 3 février au 26 juin 1745 (1). Le liard frappé fut le suivant :

5. LIARD.

MAR(ia) · TH(eresia) · D(ei) · G(ratia) · HUNG (ariae) · BOH(emiae) · R(egina) · AR(chidux) · AUS(triae) · D(ux) · BURG(undiae). Buste nu à droite de Marie-Thérèse. Sur la coupe de l'épaule : R(oettiers); sous le buste, contre le listel : H(arrewijn).

AD | VSVM — BELGII | AVSTR(iaci) · | 1744 · | ✱.

Diamètre : 22 mm. Poids : 2 gr. 62.
Cabinet des médailles de la Biblioth. royale de Belgique.

6 LIARD.

Variété de coin. Les lettres de l'inscription du droit sont plus épaisses et le buste légèrement varié. Au revers 1745.

Diamètre : 22 mm. Poids : 2 gr. 69.
Cabinet des médailles de la Biblioth. royale de Belgique, etc.

(1) Compte de la fabrique des nouveaux liards en la monnaye de Bruges depuis le 3 février jusqu'au 26 juin 1745. *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 18193, fol. 1.

Il fut fabriqué 24,601 marcs de ces liards (1), valant 20,808 florins 10 sols 9 deniers, ce qui représente une quantité de 1,664,683 pièces.

On remarquera le liard portant la date de 1744. Théoriquement, il ne devait pas exister de liards portant ce millésime, vu que le monnayage commença seulement en février 1745. Mais des coins avaient été gravés l'année précédente, et l'on se servit de ceux-ci tout au moins jusqu'au 4 mars 1745, date à laquelle furent envoyés à la monnaie de Bruges douze nouvelles paires de carrés, moitié tête, moitié pile (2).

Une autre particularité de ces monnaies consiste en ce que le graveur particulier Harrewijn y apposa sa signature H, alors que c'était contraire à tous les usages (3). Les monnaies n'étaient signées que par les graveurs généraux, chose naturelle puisque ceux-ci seuls étaient les auteurs des carrés originaux.

On remarquera encore que, ainsi que s'en plaignait le waradin Van Overloop (4), les lettres du

(1) Soit 24601 marcqs valant 20,808 florins 10 s. 9, plus la somme de cent deux florins six sols et trois deniers à quoi montent cent vingt et un marcqs de cisailles. *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes*. Registre 18193, fol. 3.

(2) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes*. Registre 1161, fol. 18 et 42.

(3) Il est à noter que Harrewyn n'a pas apposé son initiale sur les liards de l'atelier de Bruxelles, dont il grava les coins. Cf. A. de Witte, *Histoire monétaire du Brabant*, t. III, Anvers, 1899, pl. LXXII, n° 1145.

(4) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes*. Registre 1162, fol. 5 v°.

revers ne se trouvent pas en ligne et sont gravées sans soin sur les uns comme sur les autres. De plus, les coins étaient mal trempés (1), ainsi que le montre l'inégalité du champ.

Enfin, le différent de la monnaie de Bruges, qui jusqu'alors avait été un lis, est remplacé par un lion rampant. Il n'existe aucune dépêche de la Chambre des comptes prescrivant cette modification. L'ordre donné au graveur général de préparer les carrés originaux pour la monnaie de Bruges n'en fait pas mention ; le waradin lui-même s'étonna qu'on eût mis un lion au lieu d'une fleur de lis de Bourgogne pour marquer cette monnaie (2). Le changement de différent est probablement dû à une inadvertance du graveur général Jacques Roettiers.

A la suite du placard du 28 janvier 1745, des dépêches des États de Flandre, appuyées par le magistrat de Bruges, avaient adressé une représentation au gouverneur touchant le préjudice qu'allait subir « le menu peuple, et notamment ceux des métiers de boulangers, bouchers, épiciers, graissiers, herbiers et autres semblables ». Le préjudice fut plus considérable encore pour la ville qu'on ne l'avait supposé : comme les nouveaux liards avaient été émis en Brabant avant de l'être en Flandre, des spéculateurs bien avisés avaient ex-

(1) *Archives générales du Royaume, Chambre des comptes.* Registre 1162, fol. 42 vo.

(2) *Ibidem*, fol. 5 vo.

pédié en Flandre des tonneaux de vieux liards qui y avaient encore cours à ce moment (1).

Aussi quand, le 16 février 1745, la distribution des nouveaux liards commença de s'effectuer, y eut-il beaucoup de murmures, surtout parmi les soldats de la garnison accourus pour faire l'échange de leurs vieux liards. Le waradin fut obligé de s'adresser au commandant de la place pour le prier de défendre à ses hommes de pénétrer dans l'hôtel des monnaies. Un poste de six soldats, commandés par un caporal, fut placé à la porte principale, et les sergents seuls furent autorisés à venir faire le change (2).

Celui-ci s'effectuait tous les jours après-midi, de deux à quatre heures pour les civils, et après quatre heures pour les militaires ; le samedi, le comptoir était ouvert toute la journée à l'intention des paysans. Les liards étaient préparés à l'avance dans des sachets de papiers gris en renfermant pour la valeur de deux escalins (48 liards). Le waradin comptait les paquets avant que le directeur ne commençât les opérations, et celles-ci terminées, les deux fonctionnaires vérifiaient le résultat des transactions (3).

Le travail de la monnaie de Bruges se poursuivit régulièrement jusqu'en juin. A la suite de son

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 1162, fol 34 à 42.

(2) Lettre du waradin à la Chambre des comptes en date du 17 février 1745. Copie dans le même registre, fol. 16.

(3) *Ibidem*, fol. 17 v°.

alliance avec Marie-Thérèse, l'Angleterre avait débarqué aux Pays-Bas de nombreux régiments dont la présence avait protégé jusqu'alors la Belgique contre les armées françaises ; à la suite de la mort de l'électeur de Bavière, et de la réconciliation de son successeur avec Marie-Thérèse, la France transporta la guerre aux Pays-Bas. Le maréchal de Saxe envahit le Hainaut, et vainquit les Anglais à Fontenoy, le 11 mai 1745. C'était l'occupation du pays à bref délai.

Gand étant tombé aux mains des Français le 11 juillet (1), le Conseil des Finances enjoignit au directeur Gordon d'expédier à Ostende, au contrôleur des droits Steynmeulen, tout le numéraire qui se trouvait à la Monnaie. Le 17 juillet, celui-ci reçut par le maître de la barque d'Ostende neuf barils de nouveaux liards et 574 florins en espèces d'or, provenant du change des liards (2).

L'envoi avait dû être fait si précipitamment que l'on n'avait pas eu le temps de compter ce que contenaient deux des tonneaux, et ils étaient tel-

(1) Ch. Custis, *Jaerboecken der stadt Brugge*, 2e édition, t. III, Bruges, 1765, p. 436.

(2) Reçu en seureté par ordre du conseil des Finances de S. M. de M. Gordon, directeur de la monnoie de Sa dite Majesté à Bruges, neuf barils de nouveaux liards comme aussi la somme de quatre vingt-deux livres de gros argent de change faisant cinq cent soixante et quatorze florins courant provenus de la distribution de pareils nouveaux liards fabriqués à Bruges.

Ostende, le 17 juillet 1745. — Steynmeulen, *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes*. Acquits, 3608. Cf. Registre 18193, fol. 10.

lement pleins que c'est à peine si le tonnelier put les fermer. On réussit à sauver de la sorte pour plus de 5850 florins de nouveaux liards, et 574 florins qui se trouvaient en caisse (1).

Il n'était que temps : le 16, les Français occupèrent la ville (2) ; le 19, à une heure de l'après-midi, le commissaire des guerres, Potier, se présenta à la monnaie, fit réunir toutes les espèces qui s'y trouvaient, les enferma dans une petite chambre bien fermée, et apposa les scellés sur celle-ci (3).

Le 18 septembre suivant, sur l'ordre du Conseiller d'État, intendant de la province de Flan-

(1) Envoi des liards non distribués et autres espèces pour les mettre en sûreté et hors risque d'être surpris par les ennemis.

Premièrement, le 17 juillet 1745, envoyé au controlleur des droits Steynmeulen à Ostende, neuf barils des nouveaux liards dont sept contenoient six cens cinquante florins chacun (contenu ordinaire de tous les barils qu'on avoit destiné pour envoyer à d'autres villes), les deux autres qu'on n'avoit eu le loisir de compter étoient plus remplis que les sept autres susdits tellement que le cuvellier à peine les pouvoit fermer, par conséquent montant les neuf barils à la susdite somme ci par lettre de reçu dudit controlleur en date du 17 juillet 1745, fl. 5850. Plus le 17 juillet 1745 encore envoyé au dit Steynmeulen par le maître de la barque d'Ostende, la somme de 574 florins en espèces d'or suivant la susdite lettre de recette du dit contrôleur aux chartiers qui ont voituré les susdits neuf liards à la barque d'Ostende 1 fl. 15. *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Registre 18193, fol. 10.

(2) Ch. Custis, *Jaerboecken der stadt Brugge*, t. III, Bruges, 1865, p. 440.

(3) D'après Custis, *O. c.*, III, p. 444, les scellés auraient été apposés à la Monnaie de Bruges le 21 juillet. Mais le rapport officiel du commissaire des guerres Potier, qu'on lira dans la note suivante, dit nettement que ce fut le 19

dre et des armées du Roi, De Séchelles, le même commissaire des guerres procéda à l'inventaire des sommes trouvées à la monnaie, en présence du waradin Van Overloop et du directeur Gordon (1).

(1) Aujourd'hui dix-huitième septembre de l'année mile sept cens quarante cincq, en conséquence des ordres à nous addressées par Monsieur De Sechelles, conseiller d'estat, intendant de la province de Flandres et des armées du roi à l'effet de faire l'inventaire des espèces qui se sont trouvées à la monnoye appartenantes à la reyne d'Hongrie lors de l'entrée des troupes du Roy dans la ville de Bruges,

Nous, commissaire des guerres, employé à Bruges, nous sommes transporté à l'hostel des monnoyers ou en présence des sieurs Simon-Pierre Vanoverloop, juge-garde de la monnoye de Bruges et Joseph-François Gordon, directeur des nouveaux liards, nous avons esté visitter et reconnoître le scellé que nous avions apposé le dixneuviesme juillet dernier après l'avoir trouvé tel que nous l'avions laissé, nous l'avons levé, avons fait ouvrir la porte d'une petite chambre bien fermée ou nous avons enfermées touttes les espèces et les avons comptés et avons trouvé qu'elles montent aux sommes suivantes :

Scavoir :

Un tonnneau plein de liards faisant la somme de six cent cinquante florins argent courant	650
Un tonneau à demi rempli de liards faisant la somme de deux cent quarante-cinq florins courant.	245
Dix-neuf sacs pleins de liards faisant chacun la somme de sept florins et en total celle de cent trente-trois courant.	133
Dans un plateau de balance, une quantité de liards faisant la somme de seize florins dix-neuf sols courant.	16.19
Cinq ducats faisant la somme de vingt-neue florins quinze sols courant	29.15
Un mirliton valant dix florins trois sols courant . . .	10. 3
Trente escalins valant dix florins dix sols courant. . .	10.10
Une pièce de neue liards courant	0. 2.1
Total mil quatre vingt quinze florins neuf patards et un liard	1,095. 9.1

On y trouva un tonneau plein de liards, un autre à demi rempli, dix-neuf sacs de liards, cinq ducats, un mirliton, trente escalins, et une pièce de neuf liards, le tout montant à la somme de 1,095 florins, 9 sols 1 liard plus cent vingt-cinq marcs de cisailles; le tout fut délivré au waradin et au directeur, à charge de les représenter à la première réquisition.

Le 12 décembre 1746, De Séchelles écrivait aux régisseurs de Bruxelles de faire porter au profit du roi une somme de 1095 florins 9 patars 1 liard qui se trouvait à la monnaie de Bruges (1). Le 8 mars 1747, elle fut versée à la recette générale de Bruxelles par le directeur Joseph François-Gordon (2).

Nous avons ensuite fait peser une quantité de liards mal forgés et défectueux appelés vulgairement sizailles qui ont rapporté juste cent vingt et un marc.

Nous avons chargé en tout le sieur Joseph-François Gordon, susnommé pour représenter les mil quatre-vingt-quinze florins neuf patards et un liard et les cent vingt-cinq marcs de sizailles pour les représenter quand il en sera requis et du tout avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir à ce que de raison et l'avons fait signer aux sieurs Simon Pierre Van Overloop et Joseph-François Gordon susnommés.

Fait par nous commissaire susdit les jour, mois et an que dessus.

POTIER. P.-S. VAN OVERLOOP.

J. F. GORDON.

Archives générales du Royaume. Chambre des comptes. Acquits, nº 3608.

(1) *Archives générales du Royaune. Chambre des comptes.* Acquits, 3608.

(2) Je soussigné receveur général de la régie des droits et receveur

Le traité d'Aix-la-Chapelle restitua les Pays-Bas à l'Autriche en 1748. La garnison française évacua Bruges le 3 février 1749.

Le 14 avril suivant, Joseph-François Gordon présenta à la Chambre des comptes le compte de sa direction de la Monnaie de Bruges de 1743 à 1745 (1). Celui-ci fut examiné, approuvé et clos par le conseiller et maître ordinaire J. G. Van de Veld le 14 mars 1750 (2).

(*A suivre.*) VICTOR TOURNEUR.

du roi à Bruxelles, pour M. Jean Girardin, bourgeois de Paris, chargé de la dite régie par résultat du conseil du 3 juin 1746 et fondé de sa procuration spéciale reconnais avoir reçu de sieur François Gordon, directeur de la monnoye de Bruges la somme de mille quattre-vingt-quinze florins neuf patars trois deniers en liards qui se sont trouvés à l'hôtel de la monnoye de la dite ville de Bruges lors de la prise de possession faite au nom de Sa Majesté suivant le procès verbal fait par M Potier, commissaire des guerres.

Fait à Bruxelles, ce huit mars mil cent quaranfe-sept.

COUNE.

Archives générales du Royaume. Chambre des comptes. Acquits, 3608.

(1) Le XIIII avril XVII^c quarante-neuf, présenté par le rendant qui a affirmé par le serment que la recette est entière et véritable et la dépense réellement et effectivement payée si avant qu'il produira des acquits sans en avoir donné de réversal ou contre-lettre ni en avoir tiré aucun profit directement ou indirectement en aucune manière. *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Reg. 18193, fol. 1.

(2) Ouij, examiné et clos en la Chambre des comptes de Sa Majesté par J.-G. Van de Veld, conseiller, maître ordinaire en icelle le 14 mars 1750. *Ibidem*, fol. 13.

LA
FIN DE LA MONNAIE D'OMDOURMAN
(Omme-Dirman, Soudan)
SOUS
le Khalife Abd-Allah-et-Taaïschi
1885-1898.
LA MONNAIE DE CUIVRE.

Un certain nombre de notices ont déjà été publiées sur l'atelier monétaire établi à Omdourman par le Mahdi et son successeur le Khalife Abd-Allah-et-Taâïschi.

M. Yacoub Artin pacha, dans trois études successives (1), a fait connaître les débuts de l'atelier et les monnaies d'argent sorties de cette officine, puis M. le Dr H. Nützel, conservateur au Kaiser-Friedrich Museum de Berlin, a donné, dans une étude très approfondie (2) tout ce qui a été émis

(1) *Bulletin de l'Institut Egyptien*. Le Caire : années 1887, p. 231 ; 1892. p. 145; 1894, p. 115.

(2) *Der Mahdi-Aufstand im Sudan und die daraus hervorgegangenen Münzen*. Berliner Münzblatter, nos 162, 163 (1894). Nous remercions vivement ici M. le Dr H. Nützel à l'amabilité duquel nous devons la possession du tirage à part de son fort intéressant travail.

soit à Khartoum par le Gouverneur, le général Gordon, avant la prise de la ville par le Mahdi (papier-monnaie de Gordon), soit à Omdourman, monnaies d'argent du Madhi et du Khalife son successeur, pendant la période qui s'étend de 1885 à 1894. Enfin, M. Drouin a fait paraître dans la *Revue Numismatique* (1) la description d'un thalari qui venait d'entrer dans le médaillier du cabinet des médailles de Paris.

Dans le cours d'un voyage fait en Égypte et au Soudan, il nous a paru intéressant de rechercher ces monnaies et d'étudier la fin de ce monnayage qui, commencé par le Mahdi en 1885 devait se terminer en 1898, lors de l'anéantissement des troupes de son successeur le Khalife Abd-Allah, à la bataille de Kerreri (2 septembre 1898).

En 1878, l'an 1296 de l'Hégire, Mahommed Ahmed, en se proclamant Mahdi c'est-à-dire « dirigé par Dieu, celui qui doit clore le drame du monde », s'était mis à la tête d'une révolution religieuse; fixé dans l'île Abba, sur le Nil Bleu, à 200 kilomètres au sud de Khartoum, il fit rapidement de nombreux prosélytes; puis ses doctrines ayant déplu aux ulemas de Khartoum, une expédition, conduite par Abou Sêoud, fut dirigée contre le nouveau prophète, et le sort des armes ayant été favorable à ce dernier, le Madhi vint se fixer en Nubie, région plus propice à sa propagande (1880).

(1) *Revue Numismatique*, 4e série. t. V, 1901, p. 113.

Enfin, au mois de novembre 1883, les troupes égyptiennes sous les généraux Hicks pacha et Baker pacha, furent complètement détruites à Kashgil et Mahommed Ahmed, marchant de victoire en victoire, vint mettre le siège devant Khartoum que l'héroïsme du général Gordon ne put sauver (26 janvier 1885).

Tout puissant au Soudan, le Mahdi résolut alors de battre monnaie et d'affirmer son autorité en faisant figurer sur le numéraire la formule en légende arabe : *Par ordre du Mahdi*, rappelant ainsi sa personnalité. La ville de Khartoum avait été rasée : Mahommed Ahmed transporta sa capitale à Omdourman, située sur la rive gauche du Nil en face des ruines de la ville détruite; c'est donc à Omdourman que l'atelier monétaire fut installé avec un personnel de fortune se composant d'ouvriers souvent peu expérimentés.

Le Mahdi a fait battre peu d'espèces en or : les premières sont au type de la livre égyptienne, puis il fit figurer ensuite et au-dessous du toghra, sa formule : « Par ordre du Mahdi ». Ces dernières livres sont fort rares : M. Moritz, l'aimable et sympathique directeur de la bibliothèque khédiviale en possède dans son médaillier un des rares exemplaires connus. Nous nous plaisons à rendre hommage à la grande urbanité de ce haut fonctionnaire, auquel nous devons la connaissance de la riche série des monnaies du Soudan, en dépôt

à la bibliothèque du Caire, et une partie des renseignements qui nous ont permis de faire ce travail.

La monnaie d'argent du Mahdi, thalaris et demi-thalaris, est calquée sur la monnaie turque medjidye et demi-medjidye, pièces de 20 et 10 piastres. Sensiblement égales à ce numéraire comme poids, alliage et diamètre, ces espèces présentent le toghra ou chiffre impérial des sultans de Constantinople, mais au lieu de la signature imperceptible du souverain régnant, qui accompagne toujours ce chiffre officiel, le graveur y a fait figurer, comme sur l'or, la formule : « Par ordre du Mahdi ». Ces thalaris et demi-thalaris portent tous la date 1302 de l'Hégire (9 octobre 1884 - 17 septembre 1885) et le chiffre 5, qui figure au revers au dessus de la formule : *battu à Omme-Dirman*, indique la cinquième année de l'Hégire du Mahdi, qu'il fait commencer à son arrivée en Nubie, en 1297 (décembre 1879-décembre 1880).

Le 22 juin 1885 (8 Ramadan 1302) le Mahdi mourut empoisonné, à ce que l'on rapporte, et le successeur qu'il avait désigné, Abd-Allah et-Taâïschi prit le pouvoir avec le titre de Khalife et continua la guerre sainte. Abd-Allah ne paraît pas avoir utilisé l'atelier dès son avènement, car la plus ancienne monnaie que l'on possède de lui porte la date de 1304, soit 1886-1887; mais il est à croire que, pressé par le besoin d'argent, obligé d'affir-

mer son autorité, il se décida bientôt à suivre l'exemple de son prédécesseur: il abandonne alors le type du Mahdi et en prend un original (voir la figure 1), mais qui dérive néanmoins de la monnaie khédiviale et que les deux javelots que l'on y voit au revers, aux lieu et place des deux carquois qui figurent sur la monnaie du Khédive, ont fait appeler Abou-Harba. Dans le toghra figure, au lieu de la légende « Par ordre du Mahdi », le mot : *Maqboul*, c'est-à-dire *accepté*, مقبول terme qui semble indiquer le cours forcé donné à cette monnaie (1). Ces espèces de poids faible, 21 grammes au lieu de 23 gr. 90 cent. et de mauvais aloi, furent de suite mal vues et Abd-Allah dut revenir bientôt, pour regagner la confiance, aux types du Mahdi; mais il ne renonça pas pourtant à la frappe de son type original, beaucoup plus avantageux pour lui, et à partir de l'année 1310 (1892) la production devint de plus en plus défectueuse: le Khalife renonce définitivement au type primitif, qui de bon aloi, inspirait confiance et lance de nombreuses proclamations ordonnant le cours forcé de *toutes* les espèces. Les transactions devinrent des plus difficiles et, toujours pressé par le besoin d'argent, Abd-Allah en arrive à fabriquer de la fausse monnaie; déjà il ne frappait plus que des Abou-

(1) Les travaux de M. Yacoub Artinpacha et du docteur Nützel, font connaître les espèces frappées et en donnent les reproductions.

Harba, pièce de 20 piastres, mais d'un poids et d'un alliage inférieurs, bientôt il donne l'ordre de les battre en cuivre prenant le soin de les faire saucer dans un bain d'argent, puis dans un bain d'une composition blanche, sorte d'étain; il finit enfin par mettre dans la circulation ce thalari, sans même lui faire subir l'opération du sauçage. Dans toute la région soumise au Khalife, le désordre était à son comble.

Le major F.-R. Wingate dans son histoire du mahdisme et du Soudan égyptien (1), fait connaître en détail l'histoire générale du Soudan, depuis le soulèvement des Derviches en 1879, et donne à l'aide de documents, la situation pour ainsi dire jour par jour, du Mahdi et celle du Khalife, son successeur. Nous croyons bien faire en extrayant de cet ouvrage une proclamation ayant trait à la question du numéraire et qui fera connaître comment Abd-Allah entendait ses devoirs à l'égard de ses sujets.

« Au nom de Dieu...

» De la part du Khalife du Mahdi.

» A tous ses bien-aimés en Dieu, spécialement » aux marchands, commerçants et autres.

» Vous savez fort bien que l'imame El Mahdi a » souvent promulgué sa volonté pour vous ordon- » ner d'accepter dans toutes vos transactions toutes

(1) *Madhiism and Egyptian Sudan.* Londres, 1891.

» les espèces de monnaies. Il vous a ordonné de
» n'en refuser aucune espèce...

» J'entends cependant toujours qu'il y a parmi
» vous des discussions sur cette question et je con-
» state que nos ordres ne sont pas obéis. Vous
» continuez à refuser des monnaies courantes ou
» à vous quereller sur l'acceptation ou le refus de
» ces monnaies.

» Sachez que cette pratique est cause d'un grand
» scandale parmi les vrais musulmans.

» Par conséquent, je fais paraître encore une fois
» cette proclamation, à l'effet de vous engager à
» cesser, une fois pour toutes, de pareilles discus-
» sions concernant les pièces de monnaie de
» toutes provenances, savoir : les thalaris de toutes
» les espèces, même s'ils sont frustes; également
» les livres en or et les piastres en argent, qu'elles
» soient kabbasha, sikigendi ou égyptiennes et que
» ces monnaies soient frustes ou non.

» Toute pièce de monnaie doit avoir cours dans
» vos transactions, et la valeur nominale de chaque
» pièce sera invariable et toujours la même, que la
» pièce soit fruste ou non.

» Si, à l'avenir, quelqu'un refuse d'accepter une
» monnaie fruste, même si cette monnaie n'était
» qu'une pièce de la valeur d'une piastre, il sera
» puni par la confiscation de toute sa fortune pour
» avoir désobéi aux ordres présents et à ceux édic-
» tés par nos proclamations précédentes sur cette
» matière.

» ... Gardez-vous de désobéir à nos ordres, » de crainte d'attirer sur vous des punitions très » sévères. »

Cependant, les Anglais maîtres de l'Égypte, gênés par le prosélytisme musulman et les incursions incessantes des Derviches dans le sud de la région vers Ouâdi-Halfa, préparaient une expédition, bien décidés à reprendre Khartoum et à chasser le Khalife d'Omdourman. Le général Herbert Kitchener, parti au printemps 1896 d'Ouâdi-Halfa avec une forte armée anglo-égyptienne, après des difficultés sans nombre et une marche des plus pénibles à travers le désert, était arrivé au mois d'août 1898 à Kerreri, village situé sur la rive gauche du Nil et à dix kilomètres au nord d'Omdourman. La rencontre eut lieu le 2 septembre : les Derviches, au nombre de plus de 35,000, après un succès remporté à la première heure sur la cavalerie anglaise, se précipitèrent sur Kerreri où se trouvait le camp de l'armée combinée. Le village adossé au fleuve, était protégé par des retranchements et appuyé au nord et au sud par des canonnières. Le feu bien réglé de l'armée anglo-égyptienne, le tir des mitrailleuses, eurent bientôt raison des hordes des Derviches et près de 20,000 de ces derniers jonchèrent le sol en moins d'une heure. Le soir même lord Kitchener entrait à Omdourman, qui avait été pendant quatorze ans, le théâtre d'horribles cruautés

et d'orgies grotesques; la ville fut épargnée, mais le camp des Derviches qui pouvait contenir jusqu'à 100,000 hommes fut rasé, le tombeau du Mahdi détruit et les cendres du prophète jetées au vent sur la grande place de la Mosquée. Enfin, Khartoum appelée à être relevée de ses ruines, redevint la capitale du Soudan. L'année suivante, Abd-Allah qui avait échappé à grand'peine au désastre de Kerreri, fut battu dans une rencontre au sud de Khartoum et tué pendant le combat, ou peut-être comme l'affirment certains, fusillé après avoir été fait prisonnier (1899).

L'entrée du général Kitchener à Omdourman entraîna la fermeture définitive de l'atelier dont l'existence se trouve limitée entre les années 1885 et 1897, peut-être même 1898, date extrême, car la dernière pièce connue porte la date 1315 qui correspond à nos années 1897-1898.

En résumé, cet atelier a battu sous le Mahdi, des livres d'or, mais en petite quantité; des thalaris et des demi-thalaris aux types de la monnaie turque; le poids et l'aloi étaient relativement bons.

Sous le Khalife Abd-Allah-et Taâïschi le travail d'abord interrompu, dut reprendre à la fin de 1886 ou au commencement de 1887, année 1304 de l'Hégire; la production est alors abondante mais la frappe devient défectueuse tant au point de vue du poids qu'à celui de l'aloi; enfin le mon-

nayage d'argent cesse bientôt complètement. L'atelier ne produit pas d'espèces d'or; en argent il donne deux types de thalaris, le premier semblable à celui du Mahdi, le second appelé Abou-Harba, émis pour la même valeur (vingt piastres), mais inférieur à tous les points de vue, puis des demi-thalaris (dix piastres) et des pièces de cinq, quatre, deux et une piastre. Toutes ces espèces sont calquées sur le numéraire khédivial, sauf la pièce de quatre piastres, qui tout en présentant le même type, était une valeur nouvelle.

Il nous reste maintenant à faire connaître la série des monnaies de cuivre qui n'a pas encore été publiée.

Le thalari Abou-Harba, frappé en argent en principe, le fut ensuite en cuivre, la pièce étant saucée dans un bain de métal blanc quelconque, puis mis en circulation simplement en cuivre et toujours pour la même valeur, vingt piastres. Cette pièce qui, comme nous l'avons dit, se rapproche du type khédivial, pesait en argent 21 grammes; en cuivre, sous le même diamètre elle donne le poids de 18 grammes (poids moyen pris sur un certain nombre d'exemplaires). Elle présente au droit :

Le toghra impérial avec le mot *Maqboul* aux lieu et place de la signature du Sultan; en haut, à droite une palme; au-dessous, la valeur 20 ch; le tout entre deux palmes avec une petite rose à leur

jonction et trois groupes de trois étoiles chaque au-dessus du toghra.

Au revers, légende arabe :

Battue à — Omme Dirman — 1315, dans une double palme placée au-dessus de deux javelots croisés. En haut, le chiffre 8 surmonté de trois étoiles.

La valeur, 20 ch. signifie 20 grosch, terme allemand usité en Égypte et qui correspond à la piastre égyptienne; la pièce était donc émise pour 20 piastres.

Fig. 1.

L'atelier battait en même temps que ce thalari, des pièces de

— 5 piastres ; le toghra et la valeur au droit, la légende et la date au revers, se trouvant encadrés par une rosace ornée d'étoiles.

Fig. 2.

— 2 piastres.

Fig. 3.

— 1 piastre.

Fig. 4.

Pour ces deux dernières divisions, le toghra et la valeur au droit, la légende et la date au revers, sont gravées sans encadrement.

Toutes ces espèces de cuivre doivent donc être ajoutées à la série d'argent du Khalife Abd-Allah mais pour lui seul ; toutes au type de la monnaie khédiviale, les trois dernières valeurs ont toujours été d'une très mauvaise frappe.

Les pièces battues à Omdourman sont devenues fort rares. La livre d'or est introuvable et il en est de même pour les espèces d'argent frappées par ordre du Mahdi Les monnaies du Khalife sont aussi peu communes, car tout le numéraire dès la conquête, a été retiré de la circulation avec le plus grand soin et envoyé à l'hôtel des monnaies du Caire pour y être détruit et fondu.

Paris, décembre 1911.

Commandant A. Babut.

JETONS

DE LA

VILLE DE BRUGES

Planches V, VI et VII.

(*Suite* (1).)

Nous passons maintenant à la description des jetons qui appartiennent à la période comprise entre 1686 et 1693; quelques-uns sont datés; les autres, qui sont d'une facture analogue, ont certainement été frappés à la même époque; ils furent probablement gravés par Christophe Boghe, car le jeton daté de 1688 est signé, sous le buste, B. F. (Boghe fecit?) et cet artisan travaillait encore à la monnaie de Bruges en 1687 (2). Il semble s'être inspiré, pour le droit, des jolis jetons du Franc de Bruges, dus au burin plus habile de J. Van Hattem, et que nous avons décrits dans la *Revue de Numismatique*, 1906, p. 270, et pl. IX, n° 12.

(1) Voir *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, année 1911, p. 375, et 1912, p. 53.

(2) Voyez *Revue belge de Numismatique*, 1903, p. 450 451.

24. *Droit :* Buste de Charles II, couronné, en cheveux longs, cuirassé, drapé, portant le bijou de la Toison d'or suspendu à un cordon; sous le buste, une fleur de lis.

Légende : · CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · 1686 · grènetis extérieur.

Revers : Imitation grossière du revers du n° 8.

Pl. V, n° 24. Argent Cabinet de l'État, Bruxelles.

25. *Droit :* Buste analogue au précédent, mais avec un muffle de lion sur l'épaule; sous le buste, les lettres B. F. (Boghe fecit); pas de marque monétaire. *Légende:* CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIR · REX · Grènetis extérieur.

Revers : Les armes de Bruges, comme au numéro précédent, mais entourées d'un semis de fleurs; sous l'écu, la date 1688.

Pl. V, n° 25. Argent, Collection de feu le Bon de Bethune, Heestert.

26. *Droit* : Buste analogue au précédent, *Légende :* · CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIA · REX · Sous le buste, une fleur de lis, Grènetis extérieur.

Revers : Analogue au précédent; sous l'écu, la date 1690.

Pl. V, n° 26. Argent, Cabinet de l'État, Bruxelles.

27. *Droit :* Buste analogue au précédent. *Légende :* CAROL · II · D · G · HISP · ET ·

INDIAR · REX · 1691 · Sous le buste, une fleur de lis. Grènetis extérieur.

Revers : Analogue à celui du nº 24.

Pl. V, nº 27. Argent, Musée archéologique de Bruges et Collection de M. Arents de Beerteghem, Bruges.

Voici deux jetons non datés :

28. *Droit :* Buste analogue au précédent. *Légende :* CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · Sous le buste, une fleur de lis. Grènetis extérieur.

Revers : Semblable au précédent.

Pl. V, nº 28. Argent, Cabinet de l'État, Bruxelles.

29. *Droit :* Buste analogue au précédent, mais plus grand ; même légende.

Revers : Analogue au précédent.

Pl. V, nº 29. Argent, Collection de M. Arents de Beerteghem, Bruges.

Nous trouvons dans les comptes de la ville la fourniture de nouveaux coins en 1688, 1689, 1690 et 1691.

Les jetons que nous venons de décrire sont d'une laideur qu'il serait difficile de dépasser. Les produits de l'officine monétaire brugeoise vont s'améliorer dorénavant, grâce à l'introduction, en 1694, de la frappe mécanique. Des coins nouveaux furent payés L. 10.8.4 gr. en 1694 et L.6.5.0 gr. en 1696; d'autres encore furent fournis

en 1698, mais leur prix n'est pas mentionné. Ils sont l'œuvre de Rœttiers, dont ils portent généralement la signature. Tous les ans on distribua, à l'occasion de la vérification du compte, 20 douzaines de jetons et 12 bourses, jusqu'en 1700. La dépense ainsi occasionnée s'éleva à L. 59.6.0, y compris la gravure des fers en 1694; à L. 47.14.0 en 1696, à L. 60.19.8 en 1698.

Nous ignorons dans quel ordre ont paru les deux types de jetons, que voici, et leurs variétés; notre classification est forcément arbitraire :

30. *Droit :* Buste de Charles II, à droite, nu-tête, en cheveux longs, cuirassé, portant la Toison d'or suspendue au collier de l'ordre; sous le buste, R (Roettiers). *Légende :* ❧ CAROLVS · II D · G · HISPANIAR · ET · INDIARUM · REX · Grènetis à l'extérieur et cercle formé d'un trait continu à l'intérieur de la légende.

Revers : Les armes de Bruges, sommées d'un nœud de ruban, soutenues par un lion et un ours, et posées sur un socle. L'écu est entouré d'un trait double. Le lion de l'écu n'a pas la queue bifurquée.

Pl. V, nº 30. Cuivre. Ma collection.

31. *Droit :* Buste de Charles II, à droite, couronné, en cheveux longs, cuirassé, drapé, portant le bijou de la Toison d'or suspendu à un cordon; sous le buste, *petite* fleur de lis. *Légende :* CAROL · II · D · G · HISP · ET · IND · REX.

Revers : Les armes de Bruges, sommées d'un nœud de ruban, soutenues par un lion et un ours, et posées sur un socle. Au-dessus · S · P · Q · B ·. L'écu est entouré d'un trait double. Le lion de l'écu a la queue bifurquée.

Pl. VI, nº 31. Argent. Cabinet de l'État, Bruxelles
Cuivre. Ma collection.

32. *Droit :* Buste comme au numéro précédent; même légende. Sous le buste, *grande* fleur de lis. Grènetis extérieur.

Revers : Comme au numéro précédent, mais à l'exergue, R (Roettiers).

Pl. VI, nº 32. Cuivre. Ma collection.

33. *Droit :* Comme au numéro précédent.

Revers : Analogue au précédent, mais avec quelques différences dans le nœud qui somme l'écu, et sans les lettres S · P · Q · B.

Pl. VI, nº 33. Argent. Collection de feu le Bon de Bethune, Heestert.
Collection de Munter, Louvain.

La mort de Charles II, arrivée le 1er novembre 1700, devait livrer une fois de plus la Belgique aux incertitudes d'un conflit armé.

Philippe V, inauguré à Gand le 19 mars 1702, devenait le souverain légitime des Brugeois. Au compte de la ville, clôturé en septembre 1701, figurent 20 douzaines et demie de jetons, coûtant 37 livres de gros et 12 bourses, du prix de 18 livres

de gros; en y ajoutant le prix de la gravure des fers, ce poste de dépense atteint L. 58.1.6. gr. (1). Nous pensons que cette somme a été distribuée en numéraire aux ayants droit. Il paraît peu probable qu'on ait confectionné des jetons au buste de Philippe V avant son inauguration.

Le compte de l'année suivante mentionne, pour la gravure de coins, une somme de 10 livres de gros (2); cette fois 20 douzaines et demie de jetons furent réellement frappés; nous n'en connaissons que des exemplaires en cuivre; en voici la description.

34. *Droit :* Buste de Philippe V, à gauche, en perruque, cuirassé, drapé, portant le bijou de la Toison d'or suspendu à un cordon Sous le buste, une fleur de lis et la lettre R (Roettiers). *Légende :* PHILIPPVS · V · D · G · HISP · ET · INDIARUM · REX · Grènetis extérieur.

Revers : Les armes de Bruges, sommées d'un nœud de ruban, soutenues par un lion et par un ours, et posées sur un socle. Au-dessus · S · P · Q · B. L'écu est entouré d'un trait double. Grènetis extérieur.

Pl. VI, n° 34. Cuivre. Ma collection.

La plupart des exemplaires de ce jeton que nous avons rencontrés, portent la trace d'une rupture

(1) Compte communal, 1700-1701, fol. 68 r°.

(2) Compte communal, 1701-1702, fol. 67 r°.

du coin, traversant la lettre X du mot Rex, à la fin de la légende du droit. M. de Munter en possède un, admirablement conservé, où cet accident de fabrication n'est pas visible; un autre, qui fait partie de notre collection, est frappé à l'aide d'un coin presque entièrement brisé.

Il semble qu'on ait dû interrompre la frappe de ce jeton, avant d'en avoir forgé le nombre voulu ; au moment de la distribution, il en manquait onze, pour lesquels il fallut suppléer L. 1-16-4 gr. en numéraire.

En 1703, le magistrat de Bruges commanda 60 douzaines de jetons à la monnaie d'Anvers ; ils étaient destinés aux distributions de 1703, 1704 et 1705, et coûtèrent, avec la gravure des fers et 36 bourses, 642 florins 15 sols (1).

En voici la description :

35. *Droit :* Buste de Philippe V, à gauche, en perruque, cuirassé, drapé, portant le bijou de la Toison d'or suspendu à un cordon. Sous le buste, la main d'Anvers et la lettre R (Roettiers). *Légende :* PHILIPPUS V · D · G · HISP · ET INDIARUM REX. Large grènetis extérieur.

Revers : Analogue à celui du n° 34 ; la ligne supérieure du socle est placée plus haut ; large grènetis extérieur.

Pl. VI, n° 35. Argent. Collection de feu le Bon de Bethune, Heestert.

(1) Compte communal 1702-1703, fol 71 v°. Les jetons furent fournis par J.-B. Sneyers, maître de la Monnaie d'Anvers.

Bruges fut prise par les Alliés, le 2 juin 1706, reprise par l'armée franco-espagnole, le 6 juillet 1708, pour passer définitivement aux Alliés et à l'Autriche, le 17 janvier 1709. Les comptes communaux de 1706, 1707 et 1708 ne contiennent aucune mention de jetons; mais celui de 1709 porte en dépense L 233-14.10, pour la fourniture, par le Sr J. Sneyers, de 72 douzaines de jetons d'argent, pesant ensemble 27 marcs 6 onces, et pour la confection, par les religieuses Ursulines de Gand et par d'autres, de 36 bourses. Jetons et bourses étaient destinés à la clôture des comptes de 1706, 1707 et 1708 (1).

Voici ces jetons, frappés avant l'accession de Charles III à l'empire :

36. *Droit :* Buste de Charles III, à droite, en perruque, cuirassé, portant le bijou de la Toison d'or suspendu à un cordon. Sous le buste la *main* d'Anvers et la lettre R (Roettiers). *Légende :* CAROLVS III · D · G · HISP · ET IND · REX. Grènetis extérieur.

Revers : Les armes de Bruges, sommées d'un nœud de ruban, soutenues par un lion et un ours, et posées sur un socle; au-dessus · S · P · Q · B. L'écu est entouré d'un trait triple. Grènetis extérieur.

Pl. VI, no 36. Argent. Collection de feu le Bon de Bethune, Heestert.

(1) Compte communal, 1708-1709, fo 66 ro.

Au compte de 1710 (1) figurent encore 64 douzaines de jetons, payés L. 129.7.8 gr.

Nous les identifions avec la pièce que voici :

37. *Droit :* Presque semblable au précédent ; le buste offre quelques différences, notamment dans les rivets de la cuirasse.

Revers : Analogue au précédent ; mais il n'y a pas de point avant l'S, et l'écu est entouré d'un trait double.

Pl. VI, nº 37. Argent. Collection de Munter. Louvain.

Aucune dépense ne fut faite pour les jetons de 1711 à 1714 Au compte de 1715, nous trouvons en débours L. 300.0.2 gr., dont L 142.10.2 servirent à payer 70 douzaines de jetons et L. 157.10.0 à couvrir le coût des bourses, dont le nombre n'est pas spécifié. Voici, probablement, la pièce qui vit le jour à ce moment, à l'atelier d'Anvers (2) :

38. *Droit :* Buste de Charles VI à droite, en perruque, cuirassé, portant le bijou de la Toison d'or, suspendu à un cordon. Sous le buste, la *main* d'Anvers et la lettre R (Roettiers). *Légende :* CAROLVS VI D : G : ROM IMP : HISP : ET IND : REX. Large grènetis extérieur.

Revers : Les armes de Bruges, sommées d'un

(1) Fº 87 vº.

(2) Ces jetons furent payés à J.-B. Sneyers Compte communal, 1714-1715, fº 90 rº.

nœud de ruban, soutenues par un lion et un ours, et posées sur un socle. Au-dessus S · P · Q · B. L'écu est entouré d'un trait triple. Large grènetis extérieur, tranche cordelée.

Pl. VI, n° 38. Cuivre argenté. Ma collection.

Aux termes du compte communal de 1717, *Jean de la Cour, maître de la monnaie, à Anvers* aurait fourni cette année à la ville de Bruges 40 douzaines de jetons d'argent, coûtant L. 93.3.10 de gros (1). Or, ce Jean de la Cour n'était pas maître de la monnaie à Anvers, mais graveur à l'atelier de Bruxelles, où nous le trouvons en cette qualité en 1718. Il n'est pas téméraire de reconnaître son œuvre dans la pièce que voici :

39. *Droit :* Buste de Charles VI, à droite, en perruque, cuirassé, drapé. *Légende* commençant en haut : CARO : VI · DG : ROM : IMP : HISP : ET · IND : REX. Grènetis extérieur.

Revers : Les armes de Bruges, sommées d'un nœud de ruban, soutenues par un lion et par un ours, et posées sur un socle mouluré, dont la face supérieure est pointillée. Au-dessus S · P · Q · B. Sous ce socle, une tête d'ange, différent de l'atelier de Bruxelles.

Pl. VII, n° 39. Argent. Cabinet de l'État, Bruxelles.
— Collection de Munter, Louvain.

(1) Compte communal, 1716-17, f° 72, v° 73 : Aen Joan de la Cour, Muntmeester tot Antwerpen... etc. Les frais de transport et de paiement pour cette fourniture s'élèvent à L. 2.5.5 gr.

Cinquante douzaines de jetons, payées L. 110. 17.10 gr. à J.-B. Sneyers, maître de la monnaie d'Anvers, et 12 bourses ayant coûté, comme à l'ordinaire, 21 livres, figurent au compte communal de 1718 (1). Les pièces que voici présentent avec les jetons d'inauguration de Charles VI (2), frappés en 1717, d'étroites analogies de style; il nous paraît donc très probable qu'elles ont vu le jour vers la même époque, et on peut admettre provisoirement qu'elles appartiennent à l'émission de 1718.

40. *Droit :* Buste de Charles VI, à droite, en perruque, lauré, drapé. Sous le buste R (Roettiers). *Légende :* CAROLUS · VI · D : G : ROM : IMP : HISP : ET · IND : REX.

Revers : Les armes de Bruges, sommées d'un nœud de ruban, soutenues par un lion et un ours, et posées sur un socle. Au-dessus S · P · Q · B.

Pl. VII, nº 40. Argent. Cabinet de l'État, Bruxelles.
— Collection de Munter, Louvain.

Picqué (3) cite, sous le nº 694 du cabinet de Coster, un jeton qui paraît être une variété de celui-ci, avec la main d'Anvers sous le buste Nous n'avons pas réussi à retrouver cette pièce.

(1) Compte communal, 1717-18, fº 71, vº.

(2) Comp. *R. B. D. N.* 1897, pl. XI.

(3) *Description du Cabinet de jetons historiques formé par feu M. L. de Coster.* Bruxelles, Olivier, 1883.

De nouvelles fournitures de jetons furent faites à la ville de Bruges par la Monnaie d'Anvers pendant les années suivantes; en voici la nomenclature :

En 1721, 50 douzaines, coûtant L. 107.16.4 gr.
En 1724, 50 douzaines, coûtant L 100.17.2 gr.
En 1727, 52 douzaines, coûtant L. 104.8.4 gr.
En 1729, 52 douzaines, coûtant L. 103.12.9 gr.
En 1732, 600 unités, coûtant L. 103.16.11 gr.

En règle générale 21 livres de gros furent en outre distribuées tous les ans « *en rédemption* » des bourses.

En 1736, des jetons, dont le nombre n'est pas spécifié, furent payés L. 141.17.7 gr. à Philippe Roettiers, graveur général de la Monnaie d'Anvers (1).

En voici la description :

41. *Droit*: Buste de Charles VI, à droite, en perruque, lauré. Sous le buste la lettre R (Roettiers). *Légende :* CAROLUS · VI · D : G : ROM : IMP : HISP : ET · IND · REX. Grènetis extérieur.

Revers : Les armes de Bruges, sommées d'un nœud de ruban, soutenues par un lion et par un ours, et posées sur un tertre gazonné; au-dessus S · P · Q · B.

(1) Compte communal. 1735-36, f° 74, v° 75.

En exergue : 1736. R. (Roettiers). Grènetis extérieur, tranche cordelée.

Pl. VII, n° 41. Argent. Ma collection.

Une nouvelle émission de jetons est portée en dépense au compte de 1737 pour une somme de L. 104.10.5 gr. (1). Nous n'en avons jamais rencontré portant le millésime de cette année. Les comptes de 1738, 1739 et 1740 sont muets quant aux jetons. Seules 21 livres de gros furent distribuées en rédemption de 12 bourses, à 35 escalins l'une.

La mort de Charles VI, arrivée en 1740, fit passer ses États, en vertu de la Pragmatique sanction, à sa fille Marie-Thérèse.

Dès l'année suivante, 51 douzaines et demie de jetons, coûtant L. 115.11.2, furent fournies à la ville de Bruges par la Monnaie d'Anvers (2). Voici probablement ces pièces :

42. *Droit* : Buste de Marie-Thérèse, à droite ; sous le buste R (Roettiers). *Légende :* MAR · THER · D · G · HUNG · BOH · REG AR · AU COM · FLAND · ; grènetis extérieur.

Revers : Les armes de Bruges, sommées d'un nœud de ruban, soutenues par un lion et par un ours, et posées sur un tertre gazonné. Au-dessus S · P · Q · B · ; en exergue R · (Roettiers). Grènetis extérieur.

Pl. VII, n° 42. Argent. Musée archéologique, Bruges.

(1) Compte communal. 1736-37, f° 75, v° 76.

(2) Compte communal, 1740-1741, fol. 68, r°.

Une nouvelle émission de 50 douzaines de jetons eut lieu en 1744 (1); ces pièces, frappées à Anvers, coûtèrent L. 145.11. gr.; le coin du revers était celui utilisé déjà en 1736; la date nouvelle y est mise en surfrappe.

43. *Droit* : Comme au n° 42.

Revers : Comme au n° 41, mais avec le millésime de 1744.

Pl. VII, n° 43. Argent. Musée archéologique de Bruges.
Cuivre. Ma collection.

L'année suivante, la ville de Bruges tombait au pouvoir de Louis XV; elle ne devait revenir à l'Autriche que par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1747; aussi ne trouvons-nous aucune dépense relative aux jetons, ni cette année, ni la suivante. En 1748, 365 jetons furent achetés, en vue de la distribution habituelle, à raison de 19 sous l'un, à divers membres du magistrat et à d'autres personnes (2). En 1748, on eut recours à du numéraire (3). En 1749, le conseiller et procureur général de Jonghe, qui était venu clôturer plusieurs comptes de la ville, reçut aussi en espèces L. 93.10.0, à titre de *rédemption* pour les jetons et les bourses auxquels il avait droit (4).

L'atelier monétaire de Bruges avait été rouvert

(1) Compte communal, 1743-1744, fol. 68, r°.
(2) Compte communal, 1746-1747, fol. 70, v°.
(3) Compte communal, 1747-1748, fol. 73 v°.
(4) Resolutieb. 1749-1751, fol. 27, v°, 31 octobre 1749.

par le prince Charles de Lorraine en 1749; le 2 mai 1750, le magistrat obtenait l'autorisation d'y faire forger des jetons, et le trésorier principal était chargé d'en acquérir 50 marcs d'argent en poids (1). De nouveaux coins furent commandés au graveur Norbert Heylbrouck; celui-ci ne se hâta pas d'exécuter le travail dont il était chargé; au mois de septembre 1750, le magistrat le menace de transférer la commande à la Monnaie d'Anvers s'il ne satisfait pas promptement à ses engagements (2).

Les jetons étaient enfin livrés le 30 janvier 1751 par le sieur L. Millé, directeur de la Monnaie, qui avait employé pour la frappe 59 marcs, 10 esterlins d'argent, valant fl. 1438.17.9 deniers argent de change. Les coins, gravés par Norbert Heylbrouck coûtèrent 93 florins (3).

Une autre fourniture de jetons du même type eut lieu en 1758 (4); ce devait être la dernière. La Monnaie de Bruges en frappa 1,817, pesant 60 marcs 4 esterlins d'argent et coûtant L. 312.17.0 gr.

A ces deux émissions correspondent deux jetons à peu près semblables. Sur l'un les carac-

(1) Resolutieb. 1749-1751, fol. 109, v°, 2 mai 1750.

(2) Resolutieb. fol. 180, v°, 3 septembre 1750.

(3) Resolutieb. 1749-1751, fol. 267 r° v°, 30 janvier 1751. Compte communal 1750-1751, fol. 72 v°.

(4) Compte communal 1757-1758, fol. 74 v°.

tères de la légende du droit sont plus grands que sur l'autre; il porte l'initiale du nom du graveur au droit et au revers. Il existe quelques variétés dans l'ornementation du revers des jetons (1).

Voici ces deux pièces; nous ignorons laquelle fut frappée d'abord :

44. *Droit :* Buste de Marie-Thérèse, à droite; en dessous H (Heylbrouck). *Légende :* MAR : TH : D : G : JMP : R : COM : FLA : Grènetis extérieur.

Revers : Les armes de Bruges, dans un cartouche Louis XV, soutenues par un lion et un ours; au-dessus S P Q B, en exergue H (Heylbrouck). Grènetis extérieur, tranche cordelée.

Pl. VII, n° 44. Argent. Ma collection.

45. *Droit :* Comme au n° 44; les caractères de la légende sont plus petits.

Revers : Comme au n° 44, mais sans H en exergue.

Pl VII, n° 45. Argent. Cabinet de l'État.
Cuivre jaune. Collection de feu le Bon de Bethune, Heestert.

Le règlement pour l'administration de la ville de Bruges, du 18 mars 1765, dans son article 44 supprimait les distributions de bourses et de

(1) Les coins de ces pièces sont conservés au Musée archéologique de Bruges.

jetons (1). La dernière mention que nous en trouvons est écrite dans le registre aux résolutions de la ville, le 4 novembre 1769 (2); à cette date, ce qui restait de jetons fut remis aux directeurs de la maison de correction pour femmes, afin de les aider à payer les travaux qu'on exécutait dans cet établissement. Par un étrange retour, la destination finale de ces objets de pur luxe, qui, pendant deux siècles, avaient été pour la ville une source de dépenses improductives et vaines, fut de soulager les dernières infortunes.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

(1) Zesden Placcaert-Boek van Vlaenderen (Gand 1786), p. 486.
(2) Revolutieb. 1764-1773, fol. 136 v°, 4 novembre 1769.

SCEAUX DES FAMILLES ANVERSOISES

AUX XIVe ET XVe SIÈCLES.

PLANCHE VIII.

I. VAN DEN WERVE.

L'histoire nous apprend les noms et nous initie aux fastes des familles patriciennes anversoises qui, à la fin du moyen-âge, jouèrent un rôle en vue dans l'antique cité scaldéenne. Elles se distinguèrent entre elles, comme partout ailleurs, par un blason particulier, blason dont les anciens sceaux nous ont conservé l'image. Ce fut en général au XIVe siècle qu'elles adoptèrent des armoiries spéciales, mais ce choix ne se fit pas en une fois, et au cours de ce siècle, et même au siècle suivant, on peut constater les variations successives et souvent importantes qu'elles subirent. Le particulier, à cette époque, avait toute liberté pour se composer un blason et pour le modifier à sa guise. Nous l'avons prouvé ailleurs (1). Ce sont

(1) FERNAND DONNET, *Les sceaux anversois particuliers aux XIVe et XVe siècles.*

ces changements qui, pour l'histoire locale et pour celle des familles, ont une si grande importance, que nous voulons étudier brièvement ici.

Toutes les familles anversoises, qui florissaient au XIVe siècle et jouèrent un rôle prépondérant dans l'administration de la cité, sont, peut-on dire, aujourd'hui éteintes. Une seule s'est perpétuée jusqu'à nos jours, c'est celle des vanden Werve. Par son origine reculée, par l'influence dont ses membres jouirent au cours des siècles dans les divers domaines urbains, par la haute situation que nombre d'entre eux occupèrent, elle mérite, sans contredit, d'occuper la première place dans ces études.

*
* *

L'origine de la famille vanden Werve, ou comme la nomment les actes médiévaux, a Littore, n'est guère connue. Dès le XIIIe siècle, on trouve son nom cité dans des actes authentiques, et vers la même époque, ses membres apparaissent déjà dans le magistrat anversois où ils remplissent des fonctions scabinales Il est probable, comme le nom de Littore ou vanden Werve le fait prévoir, que c'est au sein de la primitive cité, au bord du fleuve, qu'ils prirent naissance et qu'ils se développèrent.

Cette origine reculée et la composition de leur blason, donnèrent lieu, plus tard, à la naissance d'une fable qui ne dut sa fortune qu'à l'imagination intéressée des généalogistes du XVIIe siècle.

Comme le dit très bien le baron de Borrekens, au début de l'étude généalogique si exacte qu'il a consacrée à cette famille, en constatant l'ignorance dans laquelle on se trouve des motifs qui ont présidé au choix des pièces meublant leur blason : « Le silence des documents à ce sujet, donna lieu à la tradition qui fait descendre la famille vanden Werve de celle de Pierrepont... et par alliance de celle de Sanglier, des comtes de la Marche... Cette tradition ne peut guère remonter au de là du commencement du XVIIe siècle, époque fertile en fables de ce genre. Il est à peine nécessaire de dire qu'elle est uniquement fondée sur des analogies d'armoiries (1). »

Dans le recueil généalogique que composa le secrétaire van Valckenisse et auquel collabora l'échevin François-Paulin van Brouckhoven (2), cette fable, comme tant d'autres, est affirmée et développée. Elle a été reprise sans discernement par nombre d'historiens locaux. L'un d'eux s'en est surtout fait l'écho, dans une publication consacrée aux premiers burgraves d'Anvers (3), et beaucoup d'autres l'ont fidèlement suivi. Dans leur blason, les burgraves portaient trois chevrons ; les plus anciens sceaux des vanden Werve sont

(1) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1872.

(2) Archives communales d'Anvers.

(3) P. Genard. *De oudste burggraven van Antwerpen volgens een handschrift van A.-E. van Valckenisse.*

décorés des mêmes pièces. Cela suffisait pour établir une origine commune !

Or, nous l'avons déjà dit, à cette époque, il était fréquemment d'usage que les officiers de justice, échevins, vassaux, tenanciers, adoptaient l'un ou l'autre meuble héraldique de leur souverain, suzerain ou seigneur, ou de la ville qu'ils habitaient. C'est ainsi, que bon nombre de familles établies à Aerschot ou à Lierre, placèrent dans leur blason des fleurs de lis au pied coupé; celles de Bréda ou de Berg-op-Zoom adoptèrent les flanchis; celles de Bois-le-Duc et du Brabant Septentrional préférèrent les anilles.

A Anvers, beaucoup de familles ayant à se composer un blason, y placèrent les trois chevrons des burgraves, en variant les couleurs ou les métaux. Nous citerons les van Sompeke, les van Riede, les van Dorne, les vander Ryt, les van Tongherlo, les vander Elst, les Noyts, les Gheerde, les vander Byest, les van Wesele, et d'autres encore. On ne pourra pourtant pas prétendre que toutes ces lignées avaient une origine commune avec les Pierrepont, burgraves d'Anvers.

La charte octroyée, en 1355, par Jeanne et Wenceslas, stipulait que le magistrat d'Anvers serait composé de douze échevins et de six conseillers, choisis parmi les membres des dix plus anciennes familles de la ville. On ignore aujour-

d'hui quels étaient ces lignages privilégiés. Ne devrait-on pas les chercher parmi les familles, qui, à l'exemple des burgraves, portaient les trois chevrons dans leurs armoiries? Cette supposition serait au moins plus plausible que la fable inventée au XVIIe siècle par Christyn et acceptée par nombre d'historiens modernes, affirmant l'existence à Anvers de sept lignages qui se distinguaient en portant dans leur blason une pièce échiquetée. Il suffit, en étudiant les seaux, de constater que cette pièce n'avait pas originellement fait partie de ces armoiries, pour être convaincu du peu de créance à ajouter à cette légende.

Quoi qu'il en soit, les anciens documents du XIVe siècle nous ont conservé les sceaux dont usèrent, à cette époque, les membres de la famille vanden Werve. Depuis lors, on peut suivre, en se basant sur ces indications irréfutables, les diverses transformations de leur blason familial. Celles-ci sont fort intéressantes. Nous nous proposons de les étudier ici succinctement et d'en fournir des reproductions, d'après les empreintes que nous possédons.

*
* *

Le blason primitif de la famille vanden Werve portait simplement trois chevrons. La plus ancienne empreinte de ce sceau que nous avons pu découvrir, est attachée à un acte de l'an-

née 1334. Ce sceau, de petit format, est circulaire ; il porte le blason de... à trois chevrons de... au lambel brochant de... Ce blason est entouré d'un encadrement polylobé ogival. Dans l'exergue se lit en petites capitales : + *Seghel · Jans · van · den · Werve.* Nous retrouvons la même empreinte attachée à d'autres actes de 1335, 1336 et 1337(1). I.

Ce Jean vanden Werve était échevin d'Anvers, et, comme l'indique le lambel, il était sans doute un cadet de sa famille. Le même sceau a encore servi à authentiquer un acte de 1386. Il est cependant difficilement admissible qu'il ait appartenu au même personnage.

Des actes de 1337 nous ont conservé un autre sceau. Le blason incliné est écartelé : aux 1 et 4 de... aux trois chevrons de... ; aux 2 et 3 de... au sanglier passant de... L'écu sommé d'un casque fermé dont se détachent des lambrequins. L'état de conservation du sceau ne permet pas de distinguer si le casque était surmonté d'un cimier. C'est toutefois probable. Légende en caractères gothiques : *S. Jan van den Werve.* II.

La généalogie authentique suivie de la famille vanden Werve, n'a pu jusqu'ici, être reconstituée qu'à dater du commencement du XIVe siècle. A cette époque vivaient simultanément plusieurs

(1) Tous les actes dont il est question dans cette étude font partie pour la plupart des archives de la Cathédrale d'Anvers ; d'autres, des archives des hospices civils; les sceaux décrits y sont encore attachés.

vanden Werve portant le prénom de Jean. Il est difficile de dire avec certitude si le Jean vanden Werve, dont il vient d'être question, est le même personnage qui scellait avec le sceau en 1335, ou bien quel était le lien de parenté qui les unissait.

Des actes de 1361 et de 1365 nous font connaître une nouvelle variété de sceau. C'est le blason primitif de. . aux trois chevrons de..., sans brisure, ni cimier. L'encadrement polylobé constitue un fenestrage ogival élégant et très compliqué. La légende porte : *Sigillum · Nicholai · de · Littore.* III.

L'échevin Nicolas vanden Werve, qui avait épousé Jute N..., fut père d'un fils, Jean vanden Werve et de deux filles : Élisabeth femme de Herman Boechouts et Clémentine qui épousa Arnould Brulocht.

Dans son travail sur les « *Sceaux armoiriés des Pays-Bas et des pays avoisinants* », J. Th. de Raadt décrit des variétés de sceaux de la famille vanden Werve datant de cette époque, mais dont nous n'avons pas retrouvé d'exemplaire. Ce sont notamment celui de Jean vanden Werve, bourgeois d'Anvers en 1358, qui scellait de deux vilebrequins, 1 en chef à senestre, 1 en pointe ; au franc quartier chargé d'une tête de mouton, posée de front. Il ne nous est guère possible de nous expliquer pareil blason. Beaucoup plus admissible est celui de Rasse vanden Werve, également bourgeois d'Anvers à la même époque et qui

brisait ses armoiries en chargeant le premier chevron d'une étoile.

Dès 1354, Raymond vanden Werve utilisait un sceau écartelé en sens inverse de celui de Jean vanden Werve, c'est-à-dire qu'il portait : aux 1 et 4 de .. au sanglier passant de... ; aux 2 et 3, de... aux trois chevrons de... Le blason inscrit dans un fenestrage ogival en forme d'écu. Légende ✝ *Ramondi · de · Litto · re.* Nous retrouvons ce sceau encore appendu à des actes de 1362, 1363, IV.

A partir de 1377, et jusqu'en 1383, Jean vanden Werve emploie le même sceau. Toutefois la légende est modifiée, et porte en caractères gothiques : ✝ *S Johanis · de · Littore.*

Raymond vanden Werve fut échevin d'Anvers en 1343 à 1365. Il avait épousé Isabelle Tuclant. Jean vanden Werve était son fils aîné ; il mourut en 1389, après avoir rempli les fonctions d'échevin d'Anvers de 1361 à 1383, et celle de marguillier de l'église Notre-Dame.

Ce dernier eut, entre autres enfants, un fils, Nicolas vanden Werve, chevalier, seigneur d'Hovorst et de Vierseldyk, échevin d'Anvers de 1404 à 1408, puis bourgmestre, et qui mourut en 1431. Il adopta les mêmes armoiries que son père. Son sceau porte le blason incliné surmonté d'un casque à l'antique avec bourrelet. Cimier : une tête et col de sanglier de grandes proportions. Le bla-

son est inscrit dans un cadre allongé et quatrilobé, dont le fond est diapré. La légende en gothique porte : *S. Nicolai · va · de · Werve.* Nous trouvons ce sceau appendu à divers actes datant des années 1400 à 1405. V.

En 1408, nous rencontrons un sceau de facture beaucoup plus élégante. C'est celui de Jean vanden Werve. Le type du blason semble désormais bien arrêté. Le premier et le quatrième quartiers portent le sanglier, et les deux autres les chevrons. Comme ses parents, il adopta le cimier aux col et tête de sanglier, mais d'un modèle plus réduit. Pour la première fois apparaissent ici les tenants; ce sont un homme et une femme sauvages, nus. L'homme à dextre tient élevée une massue. La légende de ce sceau, en caractères gothiques, porte : *S. Jan · Vand · Werve* · VI.

Les mêmes écrivains, auxquels nous faisions allusion au début de cette étude, ont voulu arguer de la présence de ces tenants, qui à un certain moment, furent également adoptés pour soutenir le blason de la ville d'Anvers, pour découvrir une nouvelle preuve de la similitude d'origine des vanden Werve et des anciens burgraves d'Anvers. Il suffira de faire observer, que d'autres familles encore se servaient de tenants du même modèle, et que ce n'est qu'au commencement du XVe siècle, et pendant un laps de temps peu étendu, qu'ils prirent place sur le sceau d'un membre de la famille vanden Werve.

Ce même sceau, que nous retrouvons encore en 1415 et 1416, appartenait probablement à un frère du chevalier Nicolas vanden Werve. Ce Jean vanden Werve, qui fut échevin d'Anvers en 1394, et mourut avant 1417, avait épousé Wilgaerde, ou, d'après d'autres actes, Élisabeth Aleyns.

Vers la même époque, apparaît un autre sceau utilisé également par un Jean vanden Werve, mais, comme il scelle encore un acte de 1424, il ne parait pas possible de l'attribuer au même personnage. Les blasons, casque et cimier, sont identiques à ceux du sceau précédent, mais les tenants ont disparu. Un encadrement circulaire et polylobé entoure les armoiries. La légende porte : † *S*† *Jan* † *van* † *den* † *Werve*. VII.

Deux actes de 1421, nous permettent de renseigner un sceau des plus intéressants. Il porte le blason, en petit format : de... aux trois chevrons de... L'écu sommé d'un heaume à l'antique, et pour cimier, le même blason, de grandeur presque identique à l'écu principal, mais ayant le bord supérieur légèrement évasé et surmonté de cinq pals ou bâtons, dont la hauteur décroît successivement de dextre à senestre. L'encadrement est formé de quatre lobes que séparent de petits angles aigus. La légende en caractères gothiques porte : *S. Jans van den Werve*. VIII.

Il faut probablement attribuer ce sceau à Jean

vanden Werve, fils du chevalier Nicolas vanden Werve, qui épousa Sapience van Ursele.

Le chevalier Nicolas vanden Werve, qui décéda en 1431, étant veuf de Marie van Duffel, s'était remarié en secondes noces avec Catherine van Wilre. Les enfants qu'il eut de cette seconde union, en souvenir de cette alliance, introduisirent dans leurs armoiries, celles de leur mère. C'est ainsi que son fils Nicolas vanden Werve, dit le jeune, qui mourut avant 1453, se fit graver un nouveau sceau, que nous trouvons appendu à plusieurs actes datant des années 1426 à 1438.

Il porte le blason incliné : de... aux trois chevrons de..., au franc quartier de Wilre, qui est : de... à la fasce de... au lion de... issant du bord inférieur de la fasce ; au lambel à trois pendants de... brochant sur le tout. Heaume à l'antique avec bourrelets et lambrequins. Cimier : une tête et col de sanglier. Tenants : à dextre un homme sauvage appuyé sur une massue, à senestre une damoiselle en costume de l'époque. Légende inscrite sur un liston dans le champ du sceau en caractères gothiques : *S. Claes vā den Werve.* IX.

Nicolas vanden Werve, le jeune, avait un frère, Guillaume vanden Werve, chevalier, qui fut échevin, puis bourgmestre d'Anvers, et mourut en 1460. Il adopta le même sceau que son frère, mais quoique plus jeune que lui, il ne brisa pas d'un lambel. Il fit aussi disparaître les tenants et rem-

plit le champ de rinceaux et de lambrequins. La légende porte : *S. Willem van den Werve.* Nous avons retrouvé ce sceau authentiquant des actes de 1442 à 1455. X.

En 1455 et 1457, nous trouvons identiquement le même sceau employé par Henri vanden Werve. Un examen attentif permet à peine de remarquer quelques légères modifications dans la position du heaume avec cimier et dans le dessin des lambrequins. La légende porte : *S. Henrici · van · den · Werve.*

Cet Henri vanden Werve ne pouvait être qu'un neveu du précédent, fils de l'échevin Michel vanden Werve. Il remplit également les fonctions échevinales, et mourut en 1477, ayant été marié avec Marguerite Wymaer ou vander Wymaeren.

En 1460, Henri vanden Werve utilisa un sceau d'un modèle complètement différent. De proportions plus grandes, il portait un blason écartelé : aux 1 et 4 de... au sanglier passant de..., aux 2 et 3 de... aux 3 chevrons de..., chargé en cœur d'un écu de... au chevron de... accompagné de trois ..? Casque de profil. Bourrelets et lambrequins de. . Cimier : une tête et col de sanglier de l'écu. Légende : *S. Henrici vanden Werve* XI.

Dans ses « Sceaux armoriés », J. Th. de Raadt décrit aussi ce sceau, et dans les pièces qui meublent l'écu en cœur, il voit des étoiles ou des fleurs de lis. Nous croyons la première supposition exacte.

La gravure est si informe, qu'il est difficile de se prononcer à la vue, mais Henri vanden Werve, était fils de Catherine van den Moortere. Or, la famille de cette dernière portait de... au chevron de... accompagné de trois étoiles de... Il aura brisé son blason des armoiries maternelles, suivant l'exemple de son père et de ses oncles, qui avaient introduit dans leur blason un quartier aux armes de leur mère, Catherine van Wilre. Henri vanden Werve utilisait encore le même sceau en 1468 et 1475.

De 1463 à 1489 nous revenons aux armoiries régulières écartelées aux 1 et 4 au sanglier passant, et aux 2 et 3 aux trois chevrons. C'est Pierre vanden Werve qui les inscrit dans l'exergue de son sceau qui porte, en effet, en caractères gothiques : *S. Peeter · van · den · Werve*. Ce Pierre vanden Werve ne peut être que le fils de Nicolas vanden Werve et de Catherine Mickaert, qui épousa, en 1456, Catherine van Herbeys ou de Herbais.

Guillaume vanden Werve avait introduit dans son blason les armoiries des van Wilre. Son fils Adrien vanden Werve, qui fut échevin et bourgmestre d'Anvers, suivit son exemple, tout en modifiant quelque peu ces armoiries dont il fit disparaître la fasce. Son sceau portait en effet : de... aux trois chevrons de... au franc quartier de... au lion issant de... Cimier : tête et col de

sanglier. Légende : *S. Adriane van den Werve.* XII.

Par contre, son frère, l'échevin Rasse vanden Werve, qui mourut en 1519, scellait en 1491, en inscrivant dans son sceau le blason suivant : Écartelé aux 1 et 4 de... au sanglier passant de...; aux 2 et 3 de... aux trois chevrons de...; sur le tout : de... à la fasce de... au lion de... issant du bord inférieur de celle-ci. Légende : ‡ *S* † *Raes* † *vade* † *Werve* ‡ XIII.

A la même époque, attaché à des actes datant des années 1491 à 1495, nous voyons apparaître un type de sceau intéressant nouveau. Jean vanden Werve scellait en effet : de... aux trois sangliers de... posés 2 et 1; au lambel à trois pendants de... Casque de profil. Bourrelet et lambrequins de... Cimier : tête et col de sanglier. Légende : *S. Jan · vādē · Werve.* Il nous est difficile d'identifier ce Jean vanden Werve, à cette époque plusieurs membres de cette famille portant ce prénom. XIV.

Gérard vanden Werve adopta, en 1493, le même type de blason; toutefois, le lambel disparut, mais l'écu semble être chargé d'une bordure. Les lambrequins sont aussi plus fouillés et plus accusés. La légende porte : *S. Gheerds · vanden · Werve.*

Ce Gérard vanden Werve, qui fut créé chevalier en 1461 et mourut en 1534, avait rempli, à Anvers, les fonctions scabinales de 1490 à 1532. XV.

Dans les archives de la commune de Rumpst, nous avons retrouvé, attaché à un acte de 1535, le

sceau de Simon vanden Werve. Il est du même type, c'est-à-dire de... aux trois sangliers de... posés 2 et 1, chargé en cœur d'un écusson de... à la bande losangée de... qui est de van Coelput ou Coolputte. Légende : *S. Symon vanden Werve.* Simon vanden Werve, fils de Rasse, était, en effet, le petit-fils de Guillaume vanden Werve et de Catherine van Coelput.

Dans ses « Sceaux armoriés » J.-Th. de Raadt a décrit quelques-uns des mêmes sceaux, mais dans celui de Gérard vanden Werve, il a vu trois porcs-épics au lieu de trois sangliers, et dans un autre exemplaire du même sceau, deux sangliers et un porc-épic. Inutile de faire observer, qu'il ne s'agit ici que de sangliers plus ou moins bien figurés par le graveur du sceau.

Nous venons de voir que Gérard vanden Werve, dès 1493, employait un sceau chargé de trois sangliers, mais avant cette époque, et notamment en 1491, il se servait encore d'un sceau identique à celui dont usa son père, Henri vanden Werve, c'est-à-dire : écartelé aux 1 et 4, aux sangliers; aux 2 et 3, aux trois chevrons, et en cœur à l'écu des van den Moirtere, avec la légende : *S. Gheerts vanden Werve.*

Ce même blason fut encore employé par Arnould van den Werve, frère d'Henri, qui, en 1466, fut amman d'Anvers ; il s'en servit jusqu'en 1503. Toutefois, il y introduisit une modification importante :

il chargea le premier et le quatrième quartiers de trois sangliers posés 2 et 1. La légende de son sceau inscrite sur un listel, porte : *S. Aert vā dē Werve.* XVI.

Peu d'années plus tard, son neveu, Henri vanden Werve, seigneur de Gestel, fut le dernier qui brisa son écu du blason des vander Moertere. Toutefois, il en revint à la forme usitée, en ne plaçant qu'un sanglier dans les premier et quatrième quartiers On lit en exergue : *Sigillu · Henrici · van den Werve.* XVII.

Nous voici arrivés au XVIe siècle. Dès lors le sceau des membres de la famille vanden Werve n'éprouva plus guère de variations bien marquantes. Le principale fut l'inversion des quartiers.

Ainsi, en 1501 et 1502, Adrien vanden Werve, scellait: écartelé aux 1 et 4 de... aux trois chevrons de..., aux 2 et 3 de... au sanglier passant de... Légende : *S. Adriā · vā den Werve.* XVIII.

Depuis 1495, jusqu'au début du XVIe siècle, Jean vanden Werve employa le même blason dans son sceau, mais il le brisa d'un lambel à trois pendants. Légende : *S. Jan vādē Werve.* Un autre sceau appartenant également à un Jean vanden Werve, portant une légende identique, d'un dessin pareil au précédent, utilisé à la même époque, montre toutefois les armoiries écartelées, disposées en sens contraire et sans lambel.

Enfin, en 1510, nous trouvons un dernier exemple de sceau portant le blason écartelé : aux 1 et 4 aux trois chevrons et aux 2 et 3 au sanglier. Il fut utilisé par Martin vanden Werve, comme le démontre la légende : *S. Martien vanden Werve*. Ce Martin, également fils d'Henri vanden Werve, fut échevin d'Anvers et épousa Marie van Urssele. XIX.

Depuis lors, les armoiries qui figurèrent sur les sceaux des membres de la famille vanden Werve ne varièrent plus guère. Le type était définitivement arrêté, et depuis le XVIe siècle, il se transmit jusqu'à nos jours Toutefois, à mesure que se fixait et que se complétait le blason, les sceaux perdirent le type si artistique qu'ils avaient conservé, malgré leurs variations, pendant les XIVe et XVe siècles.

A titre d'exemple, nous donnons ici la reproduction du sceau qui fut employé, en 1536, par Guillaume vanden Werve et qui porte pour légende : *S. Wilhelmi de Werve*, XX, et de celui dont se servit, en 1601, Louis vanden Werve.

Sur ce dernier se lit la légende : *S. Ludovici vanden Werve*. Ils sont du type désormais admis *ne varietur*, c'est-à-dire : écartelé aux 1 et 4 à un sanglier passant et aux 2 et 3 à trois chevrons. XXI.

Mais plus récemment, une modification d'un autre genre s'est produite; pour des motifs que nous ne nous expliquons guère, la famille van den Werve a abandonné la forme ancienne de son

nom, pour adopter celle de : van de Werve.

Au cours des siècles, divers titres furent concédés par les souverains à des membres de cette famille, tels ceux de vicomte d'Immerseel, accordé le 31 décembre 1686, par Charles VI à Guillaume van de Werve ; de baron de Lichtaert et de Rielen, concédé le 17 novembre 1767, par Marie-Thérèse, à Charles van de Werve, et de comte de Vorsselaer, que cette souveraine octroya au même, le 24 août 1768 ; et enfin, de baron de Schilde que Philippe van de Werve obtint de la même impératrice par lettres patentes du 31 août 1768.

Quant aux armoiries de cette famille, elles ont été établies officiellement comme suit : Écartelé : au 1 et au 4 d'or au sanglier passant de sable ; au 2 et au 3 de sable à trois chevrons d'argent. Cimier : une tête et col de sanglier de sable. Tenants : à dextre un homme sauvage armé de sa massue, à senestre, une femme sauvage armée d'un long bâton, le tout au naturel. Couronne de baron, à neuf perles, et de comte à treize perles, dont trois relevées, pour les titulaires.

De ce travail il résulte à l'évidence, comme nous l'avons déjà prouvé ailleurs, qu'aux XIVe et XVe siècles, les familles anversoises, au gré de leurs désirs ou des circonstances, adoptaient ou modifiaient leur blason. Si jusqu'ici nous n'avons trouvé aucun acte par lequel des membres de la famille vanden Werve notifiaient ces trans-

formations au magistrat, c'est peut-être parce que la plupart de ses membres remplirent des fonctions scabinales, et qu'ils se bornèrent à ce faire à sujet des communications verbales.

Quoi qu'il en soit, l'étude des sceaux de la plus ancienne famille anversoise, comme celle des autres familles qui lui furent contemporaines et qui sont aujourd'hui éteintes, démontre, que toutes les théories basées sur des similitudes d'armoiries ou des suppositions d'origine, n'ont d'autres auteurs que les généalogistes intéressés du XVIIe siècle.

FERNAND DONNET.

QUELQUES SCEAUX-MATRICES

DE

MA COLLECTION

TROISIÈME ARTICLE (1)

PLANCHE IX.

IX.

SCEAU DE JERÔME MÉGRODE DE LIEDERMANS, PRÉVOT DE NOTRE-DAME, A BRUGES.

11. Écu écartelé de Bruges-Mégrode surmonté d'un chapeau de dignitaire ecclésiastique avec houppes, de chaque côté, au nombre de cinq, posées 1, 2 et 3. Au-dessous, une banderole portant la devise : PRVDENTIA DVCE. Le tout dans un cercle qui sépare le champ de l'inscription circulaire : ✠ HIERO : ALB : MEGRODE : DE : LIEDERMANS : PRÆP : BRVG.

Cuivre jaune. Le manche manque. Diam. : 43 mill.
Pl. IX, nº 11.

La charge de prévôt de l'église de Notre-Dame

(1) Voir *Revue* 1906, pp. 186-191; 1911, pp. 400-406.

était une des plus importantes fonctions ecclésiastiques de la ville de Bruges (1). Il s'intitulait « *Prévôt de Bruges* » et arguait de ce titre pour écarteler, lorsqu'il le jugeait opportun, ses armes propres de celles de la ville. Le prévôt Gérard Thol (1547-1558) alla même plus loin et porta simplement les armes de Bruges : fascé d'argent et de gueules, de huit pièces au lion d'azur, armé, lampassé et couronné d'or.

Jérôme-Albert Mégrode de Liedermans, prévôt du 22 décembre 1657 au 22 octobre 1681, fut plus modeste et, à l'instar de Pierre Tristram (1631-1639), un autre de ses prédécesseurs, il se borna à introduire les armoiries de la ville dans ses armoiries de famille qui étaient, d'après Rietstap : de sable, au chef d'or, chargé de trois merlettes du champ (2).

Le titre de prévôt de Bruges fut d'ailleurs contesté, dans la suite, au prévôt de Notre-Dame qui, dans la hiérarchie ecclésiastique, venait immédiatement après le prévôt de l'église cathédrale de Saint-Donat pour lequel l'évêque van Susteren réclama, en 1729, le titre en question.

Le prévôt de Notre-Dame jouissait de nombreux privilèges parmi lesquels nous nous bornerons à rappeler le droit, dans son église, aux

(1) Gailliard, *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre Occidentale*, t. I, 2e partie, église Notre-Dame, p. IX.

(2) *Armorial général*, 2e édit., t. II, p. 191.

honneurs épiscopaux; dans l'église Saint-Gilles, à disposer d'un prie-Dieu avec tapis et fauteuil; enfin de pouvoir porter, lors de la procession, le Saint Sang, bonnet en tête. Ses revenus étaient abondants; en un mot le prévôt de Bruges était un personnage de haut rang et cette dignité était très recherchée du clergé.

Jérôme-Albert Mégrode de Liedermans appartenait à une famille d'origine allemande, s'il faut en croire M. A. Merghelynck (1).

Il eut pour père l'écuyer Isaac de Mégrode de Liedermans, bourgmestre de Courtrai, gentilhomme de la Chambre de l'Infante Isabelle, et pour mère Eléonore de Meulenaer.

Jérôme-Albert Mégrode fut aussi chapelain d'honneur de l'archiduc Léopold et de don Juan d'Autriche, gouverneurs des Pays-Bas espagnols.

X.

CACHET D'UN VAN DER NOOT, ÉVÊQUE DE GAND.

12. Écu de la famille van der Noot : d'or, à cinq coquilles de sable rangées en croix, surmonté d'une couronne comtale et posé sur une crosse épiscopale. Le tout sous un chapeau de prélature à trois rangs de houppes, posées 1, 2

(1) *Recueil de généalogies inédites de la Flandre*, t. I, p. 49.

et 3. Au-dessous, une banderole portant la devise : RESPICE FINEM.

Argent. Manche de bois. Cachet ovale de 25 mill. sur 22.
Pl. IX, n° 12.

On sait que les chapeaux de la prélature sont rouges pour les cardinaux, verts pour les évêques et noirs pour les protonotaires apostoliques et autres dignitaires de rang inférieur aux évêques (1). Le nombre de houppes varie aussi; il est de dix, posées sur quatre rangs, pour les évêques; mais cette règle souffre de nombreuses exceptions. C'est ainsi que les évêques de Bruges, van Susteren et de Castillion et les évêques de Gand, Triest et d'Allamont, n'ont sur leurs méreaux que trois rangs de houppes (2). Il en est de même pour l'évêque d'Anvers, Van Beughem sur sa médaille (1687), etc., etc. (3). Le même fait se reproduit sur le cachet aux armes de van der Noot. Au surplus, la couronne comtale qui surmonte l'écu et que les évêques de Gand, comme me l'écrivait mon aimable confrère M. Brunin, conservateur du cabinet numismatique de la ville de Gand, portaient en leur qualité de « comte d'Everghem », ne laisse aucun doute sur la qualité épiscopale du propriétaire du cachet.

(1) Ménétrier, *Méthode du blason*, Lyon 1701, p. 211.

(2) de Bethune *Méreaux des familles brugeoises*, pp. 63 et 299. — Brunin, dans l'*Inventaire archéologique de Gand*.

(3) Van Loon, t. III, p. 325.

Deux évêques de la famille van der Noot se succédèrent, au XVIIIe siècle, à quelques années d'intervalle, sur le siège épiscopal gantois. Tous deux portaient le même écu et la même devise, comme l'établissent leurs méreaux (1). Il est donc fort difficile de dire duquel de ces deux prélats il s'agit ici.

J'emprunte à l'*Histoire chronologique des évêques et du chapitre de Saint-Bavon, à Gand*, par Hellin (2), le résumé de leur carrière.

Philippe-Erard van der Noot, treizième évêque de Gand, naquit, à Bruxelles, le 6 février 1638. Il était fils de Roger van der Noot, baron de Carloo et d'Anne de Leefdael. Après des études aux Universités de Louvain et de Cambrai, il entra dans les ordres et devint bientôt chanoine, puis archiprêtre et, enfin, en 1689, prévôt de l'église métropolitaine de Malines; puis, en dernier lieu, vicaire général du diocèse Après la mort de Mgr de Hornes, il monta sur le siège épiscopal de Gand et fut inauguré à Bruxelles par l'archevêque de Malines, le 27 novembre 1694. A la fin de l'année 1715, il fut chargé, malgré son grand âge, d'une mission à Vienne près de l'empereur Charles VI qui lui prit plus d'une année. Il mourut à Gand, le 3 février 1730 et fut enterré dans l'église de Saint-Bavon où,

(1) Brunin, dans l'*Inventaire archéologique de Gand*, fiches 417 et 419.

(2) Gand, 1772, t. I, pp. 62 et 70.

de son vivant, il s'était fait construire un riche mausolée.

Maximilien-Antoine van der Noot, quinzième évêque de Gand, neveu du précédent, vit aussi le jour à Bruxelles, le 27 décembre 1685. Il était fils de Roger Wautier van der Noot, baron de Carloo et d'Anne Louise van der Gracht. Dès l'âge de dix-huit ans, il obtint du roi Philippe V une prébende à la cathédrale de Saint-Bavon, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre à Louvain ses études qui se terminèrent seulement en 1709.

Rentré à Gand, il fut nommé, le 29 octobre 1714, président du séminaire de cette ville et, lorsque son oncle se rendit à Vienne, il fut chargé des affaires du diocèse en qualité de vicaire général.

Après la mort de l'évêque Jean-Baptiste de Smet qui avait succédé à Philippe-Érard van der Noot, Maximilien-Antoine fut placé à la tête de l'évêché de Gand, dont il prit possession, par procuration, le 27 décembre 1742. Il mourut à Gand, le 27 septembre 1770 et fut enterré, lui aussi, à Saint-Bavon.

Le caractère de la gravure reste donc le seul guide pour l'attribution du cachet à l'un ou l'autre de ces deux prélats. Aussi est-ce *sous toute réserve* que je propose de le donner à Philippe Érard parce qu'elle me paraît plutôt dater de la fin du XVIIe siècle que du milieu du XVIIIe.

XI.

CACHET DU COMTE JEAN HENRI DE FRANKENBERG CARDINAL ARCHEVÊQUE DE MALINES

13. Écu ovale posé sur une croix patriarchale, aux armes des Frankenberg-Schellendorff, entouré du collier de l'ordre de Saint-Étienne de Hongrie et surmonté du chapeau de cardinal à quinze houppes posées sur cinq rangs, 1, 2, 3, 4 et 5.

Cuivre jaune, à manche de bois. Cachet ovale de 27 mill. sur 25.
Pl. IX, nº 13.

Rietstap (1) décrit comme suit les armes de la famille silésienne des Frankenberg, barons de Schellendorff depuis 1714 : aux 1 et 4, losangé d'argent et d'azur, à la fasce de gueules brochant sur le losangé (Schellendorff); aux 2 et 3, de sable au lion courant de même. Sur le tout écu : *a* et *d*, d'argent à trois monts de sinople rangés en fasce et mouvant du bas; *b* et *c*, de sable à un renard rampant au naturel, celui de *c* contourné. Sur le tout, écu d'or à trois billettes de gueules.

Ces armoiries, passablement compliquées, n'ont pas toujours été exactement rendues par les graveurs chargés de les reproduire.

Jean Henri comte de Frankenberg, baron de Schellendorff, vit le jour à Gross-Glogow, en Silésie, le 18 septembre 1726. Nommé, par Marie-

(1) *Armorial général*, 2e édit., t. I, p. 704.

Thérèse, archevêque de Malines, le 27 janvier 1759, il prit possession de son siège le 27 septembre de la même année(1). Il entra aux États de Brabant en cette qualité et fut mêlé aux événements qui suivirent les édits de Joseph II, lesquels avaient pour objet de transformer le régime administratif et religieux de la Belgique. Poussé par son secrétaire, l'abbé Duvivier, il résista surtout, avec obstination, à l'édit du 16 octobre 1786, décrétant l'établissement d'un séminaire général à Louvain, avec succursale à Arlon, en même temps que la suppression de tous les séminaires épiscopaux (2).

C'est cette résistance aux volontés de l'Empereur, pour laquelle il faillit un moment être arrêté, qui lui valut une grande popularité lors de la Révolution brabançonne de 1789-1790 et aussi, sur un de ses portraits gravé en taille douce, ce quatrain emphatique d'un poète patriote, resté modestement anonyme :

Les pièges, les détours, les craintes, les outrages
Ne peuvent ébranler ses solides vertus.
Semblable à ces rochers, par les flots combattus,
Il resta toujours ferme au milieu des orages.

A la vérité, comme m'écrit M. le Chanoine Jules Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines,

(1) Van Rooy, *Oudheidkundige inlichtingen over het Aartsbisdom van Mechelen*. Brugge, 1899 p. 107.

(2) Juste, *La Révolution brabançonne*. Bruxelles, s. d., à diverses pages.

« il semble que son rôle, à cette époque, ait été « surfait, tant par les historiens belges que par « Schlitter ». Le cardinal n'était pas si roc que cela et bien souvent il fut ballotté entre son respect pour la personne de l'empereur Joseph II et son désir de satisfaire ses conseillers intransigeants.

La Révolution française devait d'ailleurs bientôt autrement mettre son courage à l'épreuve. Le 7 mars 1793, l'archevêque de Malines fut l'objet d'un ordre d'arrestation et de transfert dans la prison de Lille, auquel il n'échappa que par la fuite. Rentré à Malines après Neerwinden, il se réfugia à Ruremonde après Fleurus, revint de nouveau à Malines en 1795, obtint une rente viagère de 6,000 livres qu'il ne toucha jamais, refusa le serment le 19 septembre 1797, fut déporté au delà du Rhin le 20 octobre suivant et se retira à Emmerich, chez les Croisiers. Forcé de quitter cet asile de par la volonté du roi de Prusse, le 21 mars 1801, il se rendit à Borchem, d'où il envoya le 20 novembre sa démission. Il continua cependant à administrer son diocèse jusqu'au 4 juillet 1802, date de la nomination au siège archiépiscopal de Malines de Jean-Armand de Roquelaure.

Le cardinal de Frankenberg se fixa alors à Bréda où il mourut le 11 juin 1804 et son cops fut enterré dans la petite église du village de Rynsbergen.

Le cardinal Goossens, archevêque de Malines, entama, il y a quelques années, des pourparlers avec les marguilliers du village hollandais pour obtenir d'eux les restes de son illustre prédécesseur et les inhumer dans l'église cathédrale de Saint-Rombaut, mais il échoua complètement et dut abandonner tout espoir de voir aboutir son projet (1).

Van Berckel, le célèbre graveur des monnaies des Pays-Bas autrichiens, nous a laissé un grand médaillon coulé à l'effigie du cardinal de Frankenberg (2).

La beauté et l'élégance de son cachet particulier, la finesse et la correction de la gravure permettent de se demander s'il n'est pas aussi l'œuvre du même artiste, dont on connaît un assez grand nombre de sceaux taillés au temps où il exerçait ses fonctions à la Monnaie de Bruxelles.

XII.

SCEAU AUX CAUSES DE L'ABBAYE D'AFFLIGHEM (XVIIIe SIÈCLE).

14. Dans un cartouche, au dessous duquel se voit une tête de chérubin ailée, écu, mi-parti Afflighem - Frankenberg, posé sur une crosse

(1) Renseignements dus à l'obligeance de M. le Chanoine Laenen

(2) A. DE WITTE, *le graveur Théodore-Victor Van Berckel, essai d'un catalogue de son œuvre*, p. 187.

patriarcale et surmonté d'un chapeau de prélature orné de dix houppes posées sur quatre rangs, 1, 2, 3 et 4.

Lég. S. AD CAUSAS · IOAN · HENRIC · A FRANKENBERG-ARCHIEPUS · MECHLINIEN · PRÉLAT · AFFLIGENIE.

Cuivre jaune, avec attache métallique. Diam. : 67 mill.
Pl. IX, n° 14.

L'abbaye d'Afflighem, dont l'abbé siégeait jadis le premier parmi les membres du clergé aux États de Brabant, était située à 7 kilomètres d'Alost, non loin de la chaussée de Bruxelles à Gand. Elle dut sa fondation à une demi-douzaine de chevaliers pillards que les prédications d'un moine de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, avaient ramenés à de meilleurs sentiments.

Le 23 juin 1083, dit-on, veille de Saints-Pierre et Paul, ce qui explique la présence dans l'écu de l'abbaye des clefs de Saint-Pierre et de l'épée de Saint-Paul, ils s'installèrent, avec l'autorisation de l'évêque de Cambrai, dans un endroit couvert de bois, où ils érigèrent un oratoire pour prier le Seigneur, dressèrent quelques huttes pour eux et bâtirent un hospice pour les pèlerins.

Peu après, ils prirent l'habit religieux et, en 1086, le nouveau monastère fut régulièrement établi par l'évêque Gérard, qui en consacra l'église au prince des apôtres.

Le comte Henri de Louvain renonça en faveur des nouveaux moines à toute juridiction sur Afflighem pour lui et ses successeurs et les dota de biens divers et de nombreux privilèges. Cadeau plus singulier, le comte donna, le même jour, à l'abbaye une jeune fille nommée Remsuenda qu'il déclara libre « à la condition qu'elle et ses descendants » payeraient aux religieux un cens annuel de deux » deniers plus six deniers pour obtenir de l'abbé » la permission de se marier et douze deniers au » moment de leur mort (1) ».

Le premier abbé d'Afflighem fut un moine de Verdun, du nom de Fulgence. La communauté s'accrut si rapidement qu'une cinquantaine d'années plus tard, elle comptait déjà plus de deux cent cinquante frères et sœurs. Les femmes n'y furent d'ailleurs pas longtemps tolérées et elles participèrent à la formation des congrégations de Forest et de Grand-Bigard.

L'abbaye d'Afflighem, de l'ordre de Saint-Benoît, fut supprimée, sous le gouvernement de la République française, par décret du 17 octobre 1796. Elle possédait une riche bibliothèque, des objets d'art nombreux, quelques tableaux de valeur, parmi lesquels il faut citer un Rubens, qui ornait le maître-autel de son église.

L'abbaye compta parmi ses religieux des hommes de talent en presque toutes les sciences. Elle

(1) WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 470.

servit de refuge au célèbre Sanderus, d'Anvers, qui s'y retira après s'être complètement ruiné en publiant ses savants et nombreux ouvrages historiques.

L'archevêque de Malines, primat des Pays-Bas, jouissait de la moitié des revenus de l'abbaye en sa qualité d'abbé commanditaire de ce monastère. C'est cette qualité qui explique la présence des armes et du nom de l'archevêque Jean-Henri de Frankenberg sur le sceau aux causes de l'abbaye d'Afflighem, dont la description précède.

XIII.

CACHET DU CHANOINE BRUGEOIS BERNARD-ADRIEN NOË, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE.

15. Dans un cartouche orné, à sa base, d'une coquille, un écu ovale : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux grappes de raisin d'argent, et en pointe d'une colombe de même tenant dans son bec un rameau d'olivier. Au-dessus de l'écu, le chapeau de protonotaire apostolique à six houppes, posées 1, 2 et 3.

Cachet d'argent, à manche de même métal ciselé et ajouré, représentant des fleurs et des grappes de raisins.

Cachet ovale de 21 mill. sur 19 1/2.

Pl. IX, n° 15.

Le chanoine Noë avait pris pour devise : « EXHILARANS ET PACIFICANS ». Armoiries et devise sont évidemment des allusions à ce que rapporte l'écriture sainte, *Genèse*, chap. VIII, 10, 11, et chap. IX, 20, 21 du patriarche Noë, que le bon chanoine aimait, sans doute, à considérer comme son ancêtre en vertu de cette vérité que, seul des hommes, Noë et sa famille échappèrent, grâce à l'arche, au déluge universel.

C'est à Noë, qui ne s'en souvient, que revient l'honneur d'avoir planté la vigne et chacun sait qu'il fut aussi la première victime du jus de la treille et de ses vertus enivrantes. Ces vertus, son joyeux descendant ne les craignait pas, bien au contraire et, afin de pouvoir en jouir à sa convenance, il avait fait placer dans le manche de son cachet un mignon tire-bouchon qui lui permettait, chaque fois qu'il écrivait une lettre, — et en vertu de sa position de secrétaire du chapitre il devait en écrire souvent — qui lui permettait, dis-je, de la sceller à la fois de ses armes et, *exhilarans et pacificans*, d'une bouteille de vieux vin de bon cru. C'est là une particularité que le chanoine Rembry, en constatant la présence du cachet de Bernard-Adrien Noë dans la collection de Mgr le Chanoine de Bethune à Bruges, n'a pas cru devoir signaler.

Si le chanoine Noë n'avait avec le patriarche du même nom pas plus de parenté que les autres humains, il n'en appartenait pas moins à une fort

honorable famille dont, d'après Gailliard, l'auteur serait un nommé Jean Noë, officier au régiment du comte de Meyghem, qui épousa au Fort-Saint-Anne, le 14 juin 1648, une nommé Cornélie Barbier.

J'extrais de l'excellent ouvrage du chanoine Rembry : *De bekende pastors van Sint-Gillis te Brugge* (1), les renseignements suivants sur la vie du possesseur du joli cachet qui fait l'objet de cette note :

Bernard Adrien Noë était fils de Bernard et de Jeanne Streuwe. Il naquit à Bruges le 1er novembre 1738 et fut ordonné prêtre par l'évêque Caïmo, le 17 mars 1764. Il débuta comme desservant de l'hôpital Saint-Jean. Le 22 novembre 1766, il fut nommé vicaire à Saint-Gilles et le le 15 mai 1777 il obtint une prébende à Saint-Donat. Peu de temps, après le titre de protonotaire apostolique lui fut octroyé par le Souverain-Pontife. En avril 1786, il fut nommé, conjointement avec le chanoine Herdies, secrétaire du chapitre et, en décembre 1794, après le décès de l'évêque Brenart, il remplit, avec le même chanoine Herdies et le chanoine Coytan, les fonctions de secrétaire du vicariat « *Sede vacante* ».

Pendant la Révolution, il refusa courageusement de prêter le serment de haine à la monarchie, ce qui ne fut pas sans lui causer quelques

(1) Bruges 1890-96, p. 196-97.

ennuis et, enfin, le 13 février 1808, à 8 heures du matin, en disant la messe à l'autel Saint-Antoine de Padoue, en l'église Notre-Dame, il tomba mort au moment où il venait de lire l'épître.

Le chanoine Noë fut enterré au cimetière général de la ville ; sa mémoire est conservée par un mausolée de marbre blanc, enchâssé dans le mur intérieur de l'église Notre-Dame, à côté du portail méridional. L'épitaphe qui s'y trouve gravée est reproduite par Gailliard dans ses *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre occidentale; église Notre-Dame, à Bruges*, p. 421. D'après cet auteur;elle commencerait par les mots : GEDAGTENIS VAN DEN EERW. HEER BERNARDUS ADRIANUS NOE EERST UNDERPASTOR VAN ST. GILLIS., DAER NAER CANONIK « EXHILARANS ET PACIFICANS » DER CATHEDRALE VAN ST-DONAES...

Ce qui est inexact, car, à la vérité, la devise du vieux prêtre, *exhilarans et pacificans*, ne s'y trouve pas à cette place et doit disparaître. Son introduction dans l'épitaphe est une pure facétie, d'assez mauvais goût, de Gailliard; tout comme le fait que le chapeau qui surmonte l'écu du cachet intentionnellement peut-être penché de côté, en constitue une autre, plus discrète, de la part du graveur.

Il y a quelques années,un beau portrait du bon et joyeux chanoine, fait au pastel, existait encore

à Bruges chez son petit-neveu M. Versaevel-Grossé ; il est d'ailleurs représenté aussi sur un tableau peint par Garwyn, en 1783, pour l'église de Saint-Gilles, qui nous montre le débarquement, à Dunkerque, du Brugeois F. J. De Mulder, délivré de l'esclavage (1).

« Il existait à l'église de Saint-Gilles, m'écrit mon érudit et obligeant confrère M. Alb. Visart de Bocarmé, auquel je dois la plupart des renseignements qui précèdent, une confrérie de trinitaires ayant pour mission le rachat des captifs. Il y avait longtemps qu'elle n'avait plus l'occasion d'exercer ses bons offices lorsqu'en 1774, un Brugeois, François-Joseph De Mulder, tomba entre les mains de pirates qui l'emmenèrent en Afrique, où il fut réduit en esclavage. Le pauvre homme parvint à donner de ses nouvelles. La confrérie des trinitaires s'intéressa à lui ; et après de longues négociations, arriva à le faire mettre en liberté. De Mulder fut ramené à Dunkerque en 1781 ; son père, le chanoine Noë et un trinitaire allèrent à sa rencontre, c'est ainsi que le tableau de la confrérie représente le propriétaire de votre cachet assistant au débarqement du captif libéré. »

Les nominations de Bernard-Adrien Noë comme chanoine de Saint-Donatien et comme

(1) Voir *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, année 1905, pp. 144-176.

protonotaire apostolique datant de l'année 1777, ou environ, c'est vers cette époque que son cachet, qui porte le chapeau de prélature, a dû être gravé. Le manche, quoique d'un aspect un peu lourd, est d'une composition assez originale et d'une ciselure assez soignée pour qu'on puisse le considérer comme un des bons produits de l'orfèvrerie flamande de la fin du XVIII siècle.

ALPHONSE DE WITTE.

NÉCROLOGIE.

J.-O. WEDBERG.

Un numismate suédois, M. J.-O. Wedberg, Conseiller de Justice, qui depuis le 9 août 1883 faisait partie de notre société en qualité de membre associé étranger, vient de mourir à Stockholm, le 10 février dernier.

La *Revue* de l'année 1901 contient de lui l'article nécrologique de M. Henri Michel Antoine Bukowski.

A. DE W.

Notre Société vient de faire une perte des plus terribles en la personne de M. Édouard Vanden Broeck, son doyen d'âge, ancien trésorier et contrôleur, décédé à Bruxelles, le 1er mars dernier.

Une notice nécrologique, consacrée à la mémoire de notre regretté confrère, paraîtra dans la prochaine livraison de la *Revue*.

Vte B. DE J.

BIBLIOGRAPHIE.

Nota. — Il sera rendu compte de tout ouvrage numismatique non paru dans une revue consacrée à cette science, dont un exemplaire aura été adressé à la Société.

Numismatique constantinienne, par JULES MAURICE, t. II. Paris, Leroux, 1911, in-8° de CIX + 608 pages et XVII planches. (Prix : 25 francs.)

Il y a trois ans, lors de l'apparition du 1er volume du travail de M. Maurice, la *Revue belge de Numismatique*, tout comme la *Revue numismatique* (française) d'ailleurs, a dit de cette première partie de la numismatique constantinienne tout le bien qu'elle en pensait.

M. Maurice s'était surtout attaché alors à éclaircir l'iconographie monétaire des empereurs; aujourd'hui c'est principalement l'histoire de la politique religieuse de Constantin qu'il s'efforce d'établir, en s'aidant des renseignements fournis par la numismatique.

Cette histoire se complète heureusement par l'exposé d'une nouvelle théorie sur les marques monétaires et les signes chrétiens qui figurent sur les espèces. Toute l'introduction est d'ailleurs à lire avec la plus grande attention et elle mérite, certes, d'être commentée minutieusement par des spécialistes en la matière.

Le volume se termine par la description historique et numismatique des émissions monétaires des dix ateliers de Londres, Lyon, Arles, Tarragone, Siscia, Sirmium, Serdica, Thessalonique, Constantinople et Héraclée de Thrace.

Le premier volume nous avait fait connaître les produits des ateliers de Rome, d'Ostie, d'Aquilée, de Carthage et de Trèves; le troisième volume traitera des quatre ateliers d'Orient. Il comprendra, en outre, une contribution à l'histoire des provinces, une étude sur les réformes politiques et économiques de Constantin, enfin l'ensemble des tableaux synoptiques et des tables générales.

Ainsi comprise, l'œuvre de M. Maurice dépasse les bornes habituelles d'un mémoire numismatique et constitue un travail historique et économique qui fait honneur à la science de son auteur.

A DE W.

GNECCHI, FRANCESCO. *I medaglioni romani.* 3 volumes in-4° avec 162 planches phototypiques. Milano, Ulrico Hoepli, editore libraio della real Casa, 1912. (175 fr.)

Le superbe ouvrage que nous présentons à nos lecteurs est le résultat des longues et patientes recherches de M. Francesco Gnecchi, l'auteur de *Monete romane*, cet admirable ouvrage de vulgarisation paru à Milan dans la série des manuels Hoepli et qui a eu les honneurs de la traduction en anglais. Nul mieux que M. Francesco Gnecchi n'était à même d'entreprendre la publication des *Medaglioni romani*, travail auquel il a consacré de nombreuses années d'une existence toute de labeur.

Le premier volume, consacré à l'étude des médaillons d'or et d'argent, contient une table générale des trois volumes, suivie de celle de ce tome même ainsi qu'une courte préface expliquant la genèse, le but et la signification du livre. Vient ensuite une savante dissertation sur le médaillon romain étudié au point de vue du métal, de la valeur, de l'histoire, de l'art, des types, des autorités qui ont

émis ces pièces, de leur rareté, de leur prix vénal, des falsifications, etc. Cette dissertation donne pour finir, les sources qui ont été consultées par le savant auteur du *Corpus* dont nous nous occupons. Quelques remarques générales terminent cette première partie, aussi étendue qu'importante, de l'ouvrage que nous analysons.

Le premier volume aborde maintenant la description des médaillons d'or, accompagnée des indications relatives au poids, au diamètre, aux collections renfermant les pièces citées, aux ouvrages les ayant décrites, etc. Il passe ensuite à la description des médailles d'argent et finit par une table explicative des 37 planches admirables qui accompagnent le premier tome qui contient aussi un superbe portrait de l'auteur.

Le deuxième volume traite des médaillons impériaux de grand bronze. Il commence par le sommaire général de l'ouvrage suivi de la table particulière du tome second. Vient ensuite la description des médaillons, toujours faite avec la plus scrupuleuse exactitude et suivie des renseignements qui la complètent. Une table explicative des 103 magnifiques planches contenues dans cette deuxième partie termine le volume.

Comme ses deux aînés, le tome III du travail si important de M. Francesco Gnecchi s'ouvre par la table générale de l'ouvrage suivie de celle de cette troisième et dernière partie. Sont décrits ensuite les médaillons impériaux des modules plus petits et ceux frappés par ordre du sénat. Ce troisième volume se termine par des listes des légendes des droits, des légendes des revers, par un tableau des dates et des titres, par un répertoire des types, par un tableau numérique, par empereur et impératrice, des pièces décrites, par une liste des corrections et d'ajoutes et par une table explicative des 22 planches contenues dans le volume.

Le court aperçu qui précède suffira, nous l'espérons, pour donner à nos lecteurs une idée de l'importance du travail considérable entrepris et si magistralement mené à bonne fin par M. Francesco Gnecchi.

Son magnifique ouvrage est un des plus beaux monuments élevés à la numismatique depuis de longues années. Fond et forme sont dignes des plus grands éloges.

Vte B. DE J.

Bibliothèque nationale. Catalogue de la collection Rouyer, rédigé par HENRI DE LA TOUR, *conservateur adjoint du département des médailles et antiques.* Deuxième partie. Paris, Leroux, 1910. Grand in-8°, de 468 pages de texte avec les planches XXIX à LVI. (Prix : 25 francs.)

La première partie du catalogue de la collection léguée par M. J. Rouyer, en 1897, au Cabinet des médailles de Paris parut en 1899. Elle concernait les jetons et méreaux du moyen âge et comptait 1,860 numéros. Nous en avons rendu compte en son temps. La deuxième partie qui, bien que portant la date de 1910, vient seulement de nous parvenir, a trait aux jetons et méreaux de la Renaissance et des temps modernes et comporte les n°s 1861 à 5025.

Comme l'indique son titre, le travail de M. de la Tour est un simple catalogue donnant le plus brièvement possible la description des pièces. Guère de notes explicatives ou historiques, aucun renvoi aux ouvrages où les jetons ont déjà été cités ou reproduits. Ce n'est donc pas un ouvrage scientifique, à proprement parler, mais un simple répertoire à l'usage des collectionneurs. L'avantage qu'il présente sur l'ouvrage similaire consacré par Dugniolle aux jetons des anciens Pays-Bas est de donner des descriptions exactes,

d'éviter les redites et de présenter les jetons rangés d'après leur nature : maison de France, Princes de la maison de Bourbon, ordre du Saint-Esprit, ministres, chanceliers, conseil du roi, chambre des comptes, cour des monnaies, etc. ou d'après leur lieu d'origine : Paris, Alsace, Anjou, Artois, etc. Le catalogue se termine par un chapitre concernant les jetons de Nuremberg, qui a pour seul intérêt de nous faire connaître les noms de trente-deux fabricants de jetons de cette ville.

Les jetons des Pays-Bas sont au nombre d'une soixantaine seulement.

M. de la Tour nous permettra de lui faire remarquer que l'écu qui orne le revers du jeton de Charles II, classé sous le n° 4994, n'est pas, comme il le dit, aux armes de Luxembourg, mais aux armes de la ville de Bruges, qui le fit frapper. Le n° 3842, classé à Tournai, est aux armes du Tournaisis et le n° 4992 porte l'écu du Franc de Bruges.

La rédaction d'un catalogue, de cette nature, est un travail aussi long que fastidieux et nous comprenons parfaitement la hâte de M. de la Tour d'en finir. On doit, au surplus, savoir gré au sympathique conservateur adjoint du Cabinet des médailles de France d'avoir eu l'abnégation et le courage de consacrer plusieurs années à donner satisfaction au vœu manifesté jadis par M. Rouyer de voir sa collection faire l'objet d'un répertoire spécial, dont l'utilité n'est pas à démontrer.

A. DE W.

TH. REINACH. *L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs.* Paris, Klinksiek, 1911. 14 pages in-4°. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXVIII, 2e partie.)

Par suite du grand nombre et de l'exiguité des divisions

politiques de la Grèce, les monnaies grecques restèrent une marchandise qui, en dehors des limites politiques de l'État, se voyait acceptée ou refusée dans les payements, au gré des parties, et même dans ce cas, elle était soumise à un cours variable suivant les circonstances. Cette multiplicité des espèces, jointe à la variabilité du change, était très préjudiciable au grand commerce. De là les alliances monétaires fréquemment conclues entre deux ou plusieurs villes. Parfois un État plus fort imposa sa propre monnaie à un ou plusieurs États plus faibles. Un décret de la fin du Ve siècle, récemment retrouvé dans l'île de Siphnos, montre qu'Athènes, sur la proposition d'un certain Cléarchos, interdit aux villes alliées de frapper aucune monnaie d'argent ou de se servir de monnaies, de poids et de mesures autres que ceux d'Athènes.

Plus tard une tentative, pacifique cette fois, fut faite pour arriver à une monnaie panhellénique. Au commencement du premier siècle avant Jésus-Christ, les Amphictions de Delphes rendirent un décret dont une copie en assez bon état a été retrouvée à Delphes dans le Trésor des Athéniens, aux termes de laquelle tous les Grecs étaient tenus d'accepter le tétradrachme attique pour quatre drachmes d'argent.

A ce moment, le tétradrachme athénien n'avait plus, en pratique, aucun concurrent dans la Grèce propre : le monnayage d'Alexandre le Grand et de ses successeurs, fondé sur les mêmes bases pondérales, l'avait propagé partout, et il est intéressant de voir l'intervention en sa faveur d'une autorité supérieure, de caractère pacifique et religieux qui oblige les États placés sous sa juridiction morale à recevoir au pair, dans tous leurs territoires, une espèce déterminée.

Malheureusement, le décret des Amphictions, s'il a été

exécuté, ne resta pas longtemps en vigueur : il fut promulgué vers 96 avant Jésus-Christ; en 88, la Grèce se jette dans l'alliance de Mithridate; en 86, Scylla fait brèche dans les murs d'Athènes, et la vieille république hellénique perd son indépendance.

V. T.

Catalogue of the international exhibition of contemporary medals. The American numismatic Society. March 1910, New and revised edition. New-York, 1911. in-4°, XXIV + 412 pages avec nombreuses planches tirées à part et vignettes dans le texte. (50 fr.)

Dans la séance annuelle de la section belge de la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art, du 24 janvier 1909, M. Buls, alors président de la Société, annonçait, aux applaudissements de l'assemblée, que, sur sa proposition et celle de M. A. de Witte, la Commission des Beaux-Arts de l'Exposition universelle de Bruxelles avait décidé, qu'en 1910, une salle serait réservée à la seule médaille et que le ministre M. le baron Descamps, présent à la réunion, avait approuvé cette décision. Satisfaction était donc donnée aux justes revendications de la Société (1). Et, en effet, quelques mois plus tard, M. de Witte pouvait annoncer à son tour que, par dépêche ministérielle du 2 décembre 1909, la Société hollandaise-belge était chargée, en la personne de ses présidents MM. C. Buls et A. de Witte, d'organiser à l'Exposition des Beaux-Arts un salon international de la médaille contemporaine et que M. V. Tourneur leur était adjoint en qualité de secrétaire.

A la même époque, la Société américaine de numisma-

(1) *Revue belge de Numismatique.* Année 1909 p. 212.

tique résolut, elle aussi, d'organiser à New-York, avant l'ouverture de l'Exposition de Bruxelles, un salon international de la médaille contemporaine et, grâce à la générosité éclairée de M. Huntington, son président, elle put envoyer en Europe un délégué, M. William E. B. Starkweather, réclamer des artistes leur participation et des collectionneurs leur collaboration; car il avait été décidé de s'attacher à retracer, dans la mesure la plus complète possible, l'histoire de la renaissance de la gravure en médailles.

Nous ne voulons voir dans la hâte mise par la Société américaine à nous imiter qu'un témoignage d'approbation et la preuve qu'en Amérique, comme en Europe, le monde érudit sentait le besoin de mettre en lumière, dans l'intérêt du public, les immenses progrès réalisés depuis ces derniers temps dans l'art, de plus en plus apprécié, de la gravure en médailles.

L'Exposition de New-York, intelligemment installée, fut un succès et le nombre des artistes qui y figurèrent atteignit le nombre très respectable de 146.

Un premier catalogue illustré avait été mis en vente dès l'ouverture de l'Exposition.

Celui qui paraît aujourd'hui lui est de loin supérieur tant au point de vue des reproduction que des renseignements qu'il renferme. Il est pour nous, médaillistes du vieux monde, la source de plus d'une surprise, dont la plus grande certes, est de voir y figurer les noms de 48 médailleurs habitant les États-Unis, parmi lesquels bon nombre de dames.

Le catalogue débute par un résumé fort bien fait de l'histoire de la médaille depuis son origine jusqu'à nos jours signé Agnes Balwin, puis viennent, rangés par ordre alphabéthique, les noms de tous les participants et la nomen-

clature de leurs envois. A chaque artiste est consacré une courte biographie qui, parfois, a le défaut d'être par trop élogieuse. C'est ainsi qu'on ne peut s'empêcher de sourire lorsqu'on voit affirmer que certain médailleur du midi de l'Italie a été surnommé par ses compatriotes « Michelangiolesco » ! Ce ne fut cependant pas lui que choisit, pour frapper la médaille commémorative de l'Exposition, le Comité organisateur qui, à tort ou à raison, lui préféra un simple petit belge, le statuaire Godefroid Devreese, honneur fort appréciable pour notre jeune école de médailleurs.

L'Exposition de New-York ouverte le 6 mars 1910 fut fermée dès le 1er avril afin de permettre à tous les exposants de prendre part au Salon international de la médaille de Bruxelles. C'est là une aimable attention dont nous tenons à remercier publiquement le Comité New-Yorkais.

A. DE W.

FRIEDRICH, FREIHERR VON SCHRÖTTER. *Das Preussische Münzwesen im* 18ten. *Jahrhundert.* Beschreibender Teil. Drittes Heft. *Die Münzen aus der Zeit der Könige Friedrich Wilhelm II und Friedrich Wilhelm III, bis zum Jahre* 1806. Berlin, Parey, 1911, 28 pages in-4° et 4 planches en phototypie.

M. von Schrötter continue ses travaux sur l'histoire du monnayage prussien, qui ont déjà été signalés dans notre *Revue*. Ce nouveau volume renferme la description de toutes les monnaies frappées sous Frédéric-Guillaume II et Frédéric-Guillaume III. Trois ateliers furent en activité : Berlin, Breslau et Königsberg.

Dans son introduction, M. von Schrötter signale que, d'après les documents de 1798 à 1802, il fut frappé dans

l'atelier de Königsberg des tiers et des sixièmes de thaler ainsi que des gros; comme on ne connaît aucune de ces monnaies, il suppose que l'on utilisa de vieux coins pour ce monnayage, de même que, jusqu'en 1806, on fabriqua des quantités énormes de gros avec des coins des années 1782 et 1783.

Les descriptions sont, comme d'habitude, claires et précises, et les planches sont d'une netteté remarquable.

V. T.

CE QUE RACONTENT MONNAIES ET MÉDAILLES. *Les origines de la monnaie — son histoire et sa fabrication — systèmes monétaires — l'art monétaire : les artistes et les œuvres — médailles et médailleurs célèbres*, par JEAN D. BENDERLY. De « La petite bibliothèque », éditée par la librairie Arm. Colin, de Paris. In-12 de II-155 pages avec une carte et de nombreuses illustrations dans le texte.

Petit volume de vulgarisation scientifique de lecture facile, fort agréablement illustré. Après nous avoir exposé la naissance de la monnaie, ses divers systèmes, ses méthodes de fabrication, l'auteur nous décrit quelques monnaies célèbres de l'antiquité telles la darique, la chouette d'Athènes, le poulain de Corinthe, le Philippe d'or de Macédoine, le tétradrachme d'Alexandre, puis, à l'aide d'exemples intelligemment choisis, il montre quelle source précieuse est la monnaie pour l'histoire des religions, pour l'histoire politique, pour l'histoire économique et pour l'histoire de l'art. Cette partie est la meilleure de l'ouvrage.

Le chapitre consacré à la médaille est par trop écourté et surtout par trop particulariste. A lire M. Benderly on

croirait vraiment qu'avant le XIXe siècle il n'existait que des médailles italiennes et françaises! quatre lignes pour les médailles allemandes!! pas un mot des médailles des anciens Pays-Bas!!! Pour l'époque contemporaine, l'auteur de *Ce que racontent monnaies et médailles* ne cite même plus que des médailleurs français! C'est vraiment par trop induire ses lecteurs en erreur. Ce n'est diminuer en rien la valeur des médailleurs français actuels que de dire que la renaissance de la médaille a eu lieu à Vienne presque à la même époque qu'à Paris et que l'effort des graveurs allemands mérite, de nos jours, sans parler des artistes belges, d'attirer l'attention des amateurs et de la retenir.

Quant au chapitre *Jeton*, dans lequel l'auteur confond le jeton et le méreau, il est au-dessous de tout et ferait croire vraiment qu'avant d'écrire son volume M. Benderly ne connaissait la numismatique que de nom ; dans ce cas, le premier résultat heureux de la publication de ce petit livre aura été de faire de son auteur un numismate. Souhaitons qu'il en soit de même de ses lecteurs.

A. DE W.

Cte JEAN TOLSTOI. *Monnaies byzantines.* Livraison I. *Les monnaies d'Arcadius, d'Eudoxie, de Théodose II, d'Eudocie, de Marcien et de Pulchérie.* Saint-Pétersbourg, 1910, 112 pages in-4° et 7 planches en phototypie.

Le comte Jean Tolstoï a entrepris de publier un recueil de toutes les monnaies byzantines non seulement faisant partie de sa collection, mais encore arrivées à sa connaissance. L'ouvrage est, malheureusement pour moi, rédigé en russe, de telle sorte qu'il m'est peu accessible. Il comporte

des notices historiques sur les empereurs, puis la description de leurs monnaies. Tous les types décrits sont reproduits à la fois dans le texte, au moyen de clichés au trait, et sur des planches en phototypie. C'est là une heureuse innovation : le dessin permet de lire aisément la pièce; la phototypie met à même de contrôler la lecture. Les légendes des planches sont en latin ou en grec ; le prix et le poids des monnaies sont donnés en francs et en grammes. J'ajouterai que les abréviations des légendes monétaires sont résolues.

L'ouvrage contiendra la description non seulement des monnaies byzantines, mais encore de celles de Thessalonique, de Nicée et de Trébizonde, ainsi que des imitations des espèces byzantines frappées par les Goths et les Lombards. L'ouvrage sera complet en 8 à 12 livraisons dont 2 ou 3 paraîtront chaque année.

V. T.

The christian teaching of coin mottoes, par le Révérend WILLIAM ALLAN. Londres, 1911, in-18 de VIII-184 pages avec nombreuses illustrations dans le texte.

Ce petit volume fait partie des publications de la *Society for promoting christian knowledge*. L'auteur y a rassemblé en de nombreux chapitres tout ce qui, sur les monnaies — types, légendes, contremarques, etc. —, se rattache à la religion chrétienne. Ce travail se complète par quelques pages concernant le caractère religieux de certaines monnaies antiques, dues au numismate américain Jeremiah Zimmerman.

A. DE W.

REGIS CRÈGUT. *Les jetons des évêques de Clermont. Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1911, pp. 263-266 et 2 planches en similigravure.

L'auteur décrit six jetons appartenant aux évêques Joa-

chim d'Estaing (1614-1650), Louis d'Estaing (1651-1664), Gilbert de Veyny d'Arbouze (1664-1682), François Bochart de Saron Champigny (1692-1715), Massillon (1712-1742), De Bonal (1776-1800), et une petite médaille qui commémore les obsèques de Mgr du Walk de Dampierre (1802-1833).

L'auteur s'est borné à fournir une description. Bien que les jetons soient tous datés, il ne s'est pas donné la peine de rechercher quelles circonstances les ont fait éclore. Il se borne à constater « ces jetons sont fort suggestifs. Ils caractérisent d'une façon très heureuse les heures historiques dont ils furent les témoins ». Nous eussions aimé à voir raconter ce que furent celles-ci.

V. T.

Administration des Monnaies de Belgique. — Rapport du Commissaire des Monnaies au Ministre des Finances. Douzième année, 1911. Petit in-8°, 93 pages, VII pl.

Le rapport de M. Le Grelle, particulièrement intéressant pour les numismates cette année, nous apprend tout d'abord qu'en 1911 il a été frappé à la Monnaie de Bruxelles, en chiffres ronds, un total de 63 millions de pièces, d'une valeur nominale de 18 millions de francs, qui se décompose comme suit :

BELGIQUE.

Pièces de 2 francs,	légendes	françaises.	1,000,000 pièces.
—	—	flamandes.	1,775,000 —
Pièces de 1 franc,	—	françaises.	2,810,000 —
—	—	flamandes.	2,250,000 —
Pièces de 50 centimes,	—	françaises.	2,063,000 —
—	—	flamandes.	2,063.000 —
Pièces de 2 centimes,	—	françaises.	644,657 —
—	—	flamandes.	6,441,007 —

CONGO BELGE.

Nickel. 20 centimes	1,250,000	pièces.
— 10 —	5,000,000	—
— 5 —	5,000,000	—

SIAM.

10 stangs en nickel pur	500,000	—
1 stang en bronze.	30,000,000	—

ROUMANIE.

Leu d'argent.	300,000	—
50 bani	1,400,000	—

SALVADOR.

Peso (argent)	500,000	—

Enfin, il a été fabriqué 23,000 monnaies fictives de 1, 2, 5, 10 et 20 centimes en cuivre jaune et de 50 centimes et 1 franc en cuivre rouge pour les colonies de bienfaisance d'Hoogstraeten.

Le Musée des coins et matrices de monnaies et de médailles s'est particulièrement enrichi l'an dernier grâce aux dons ou aux dépôts faits par la Société hollandaise-belge des amis de la médaille, la Société royale de numismatique, le comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles, le Ministère des Sciences et des Arts, le curé-doyen de Hal et MM. Wiener et Devreese.

Le rapport se termine par un résumé fort bien fait de l'histoire du numéraire belge (1852-1911), bien que peut-être un peu trop bref, et des espèces congolaises (1887-1911). Sept planches de bonne venue accompagnent ce travail qui sera fort apprécié du public. Il existe de ce dernier chapitre des tirés à part.

A. DE W.

Sommaire des Revues Numismatiques :

Berliner Münzblätter. Janvier 1912. — MAX BAHR-

FELDT. Les monnaies à l'inscription KOΣΩN. — Dr A.-W. BRÖGGER. Monnaies allemandes du XIe siècle dans la trouvaille de Ryfylke, en Norvège. — Dr PH. LEDERER. Une nouvelle plaquette à l'effigie de Virchow (par le médailleur berlinois Hugo Kaufmann). — E. KLINGENBERG. Une imitation italienne d'un double schilling de Hambourg (1617). — H. SCHMIDT. Un taël frappé à Shanghai. — MAX BAHRFELDT. Deux monnaies de l'évêché de Ratzeburg.

Blätter für Münzfreunde. Janvier 1912. — W. SCHWINKOWSKI et H. BUCHENAU. La trouvaille de bractéates de Döbela en Saxe. — W. BEMELMANS. La trouvaille de Maursmünster (principalement monnaies d'Alsace).

Frankfurter Münzzeitung. Janvier 1912. — P. JOSEPH. Une bractéate épiscopale de Tiengen. — P. JOSEPH. Les monnaies et médailles de la maison princière et comtale de Solms.

FAITS DIVERS.

La *Revue italienne de Numismatique* consacre quelques lignes, dans sa dernière livraison de 1911 au volume des mémoires « del Congresso di numismatica di Bruxelles », dont elle reproduit la table des matières.

Notre consœur veut bien reconnaître que les travaux présentés furent aussi nombreux que variés et parfois même intéressants « ma noi associamo, ajoute-t-elle, al BAHRFELD (*Numismatische Litteratur-Blatt*, 1911, p. 1535) nel rite-» nere che una troppo preponderanza venne concessa alla » medaglistica moderna, che dopo tutto non e che una » dipendanza suppletiva della vera numismatica ».

La *Revue italienne de Numismatique,* à l'appréciation de laquelle nous tenons beaucoup, nous permettra, tout d'abord, de lui faire observer que le général Bahrfeldt, dont nous prisons hautement la science, n'a participé d'aucune façon au Congrès auquel il n'assista pas, et que, dès lors, il est assez mal placé pour apprécier en connaissance de cause ce qui s'est passé à Bruxelles.

Notre Congrès n'était pas, en effet comme le constate la *Rivista,* un simple Congrès de numismatique, mais, ainsi que son titre le porte, un Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine ; car le développement pris, en ces derniers temps, par la gravure en médailles et les immenses progrès réalisés par les médailleurs de tous les pays, en Italie comme ailleurs, méritaient à tous égards cet honneur.

Au surplus, la médaille contemporaine constituait une section spéciale du Congrès et avait ses séances particulières. Nous ne voyons donc pas en quoi son adjonction ait pu nuire davantage à la bonne marche des travaux que l'existence d'une section de numismatique, science auxiliaire de l'histoire, n'a nui aux Congrès historiques ou archéologiques qui se sont tenus à Rome.

Quoi qu'il en soit, notre initiative a valu au Congrès de Bruxelles 505 adhérents; nous souhaitons aux Congrès de « vraie numismatique » de l'avenir d'en réunir autant ; rien n'empêche nos critiques d'en faire l'essai et c'est de tout cœur que nous applaudirons à leur succès.

A. DE WITTE.

La *Chronique archéologique du Pays de Liége* annonce que l'importante collection de monnaies et de médailles

liégeoises, léguée jadis à la ville par feu notre confrère Ulysse Capitaine et que de récents achats sont venus quelque peu compléter, sera accessible au public dans le courant d'avril ou de mai prochain au Musée de la ville de Liége (Maison Curtius).

A. DE W.

M. le Dr Osw. Rubbrecht a publié à la librairie Van Oest un ouvrage admirablement documenté sur l'*Origine du type familial de la Maison de Habsbourg*. Il y arrive à la conclusion que le prognatisme inférieur provient des maisons d'Espagne et d'Autriche ; qu'il ne s'observe ni chez les ancêtres français, ni chez les ancêtres bourguignons de la Maison de Habsbourg.

L'auteur a basé son travail exclusivement sur des documents de premier ordre ; il a usé d'une saine critique pour écarter les monuments figurés qui n'étaient pas contemporains des personnages représentés.

M. O. Rubbrecht a fait diverses fois appel aux médailles. Il a reproduit, en les agrandissant d'après d'excellentes photographies, les médailles de Charles le Téméraire, par Candida (fig. 2), du même, par un anonyme (fig. 22), de Marie de Bourgogne, par Candida (figg. 39 et 40), de Ferdinand le Catholique, par un Italien inconnu, et une médaille de Frédéric III (fig. 51). Il signale aussi au Cabinet des médailles de Vienne (p. 81) une médaille de Marie de Bourgogne, qui reproduit la partie centrale du sceau de la fille du Téméraire, avec, en plus, à l'arrière-plan, une croix de Saint-André.

V. T.

La section belge de la Société hollandaise-belge des

amis de la médaille d'art a tenu sa séance annuelle le 28 janvier dernier au Palais des Académies, à Bruxelles. Avaient pris place au bureau : MM. A. de Witte, *président*, Verhas, *secrétaire* et Laloire, *trésorier* de la section ainsi que M. De Breyne, secrétaire général de la Société.

L'assemblée comptait une soixantaine de membres; les artistes, surtout, avaient répondu nombreux à l'appel du bureau. Les rapports du secrétaire et du trésorier témoignent de la situation de plus en plus brillante de la section belge.

« En 1910, dit M. Verhas, notre section comprenait » 181 membres; en 1911 nous étions 211; en 1912 nous » atteignons le chiffre de 235.

» Vous voyez, Messieurs, que l'accroissement est con- » stant et digne d'être noté et je crois que si nous avons » atteint ce résultat, c'est grâce au zèle des propagandistes » que nous le devons. Je me fais un réel plaisir de citer ici » les noms des membres qui ont le plus contribué à nous » procurer de nouvelles adhésions. Ce sont : MMmes Mar- » cel Denys et Labarre; MM. Jules Fonson, Émile » De Breyne, Alph. de Witte, le Dr Paul Briart, Georges » Goffin, de Stoppelaar, Thron, Tourneur, Michaux, De- » vreese, De Nobele et Geerligs. »

Après avoir rendu un juste hommage à la mémoire de M. de Dompierre de Chaufepié, président de la Société, décédé le jour même de la dernière assemblée de la section, le secrétaire rappelle que « pendant le présent exercice » (1er avril 1911-31 mars 1912) nous avons pu distribuer à » nos membres une médaille et une plaquette. La mé- » daille, due au talent du médailleur hollandais Jeltsema, » est fort bien réussie et d'une très belle venue. Elle est à » l'effigie du célèbre Hollandais Vander Walsh et rappelle

» au revers, par la figuration d'un problème de haute phy-
» sique, un des nombreux travaux qui ont valu à ce sa-
» vant universellement connu, le prix Nobel.

» La plaquette de M. Louis De Smeth « La musique »
» est l'œuvre primée du concours entre jeunes artistes âgés
» de moins de trente ans ; elle est superbe et vous l'avez
» tous reçue en décembre dernier.

» Enfin, au mois de mars nous recevrons encore la mé-
» daille commandée à Mlle Lorrain. Cette médaille est à
» l'effigie du violoniste Vieuxtemps.

» L'œuvre commandée à M. De Keyzer, qui devait mo-
» deler « La laitière brabançonne », ne pourra être livrée
» que dans quelques mois, le sympathique artiste étant
» souffrant.

» Il me reste, Messieurs, dit en terminant son excellent
» rapport M. Verhas, à constater avec joie l'essor que
» prend en Belgique la renaissance de la médaille, et je suis
» certain que cet élan est dû, dans de très larges propor-
» tions, à notre chère Société, grâce aux encouragements
» qu'elle n'a cessé de prodiguer aux artistes. »

Après avoir remercié le secrétaire, le président constate que la situation financière permettra désormais de faire frapper chaque année trois médailles, dont l'une en Hollande et deux en Belgique, le nombre des membres de la section néerlandaise ne dépassant guère le tiers du nombre des membres belges. De plus, il propose, à l'occasion de l'assemblée générale des deux sections qui aura lieu à Bruxelles, en 1913, de commander à l'un des jeunes sculpteurs faisant partie de la Compagnie un jeton de présence à l'effigie de M. Léopold Wiener qui fut, en son temps, l'une des gloires de l'école belge de la gravure en médailles.

Cette proposition ayant été adoptée, le sort décide que ce

sera M. Louis De Smeth qui sera chargé de fixer dans le bronze les traits caractéristiques de l'ancien graveur de la Monnaie de Bruxelles.

M. Samuel annonce qu'il va se fonder, sur l'initiative de la France, une société internationale d'architectes, peintres, sculpteurs, médailleurs, etc. qui aura pour mission de centraliser la défense et la protection des artistes. Une réunion préparatoire a eu lieu à Paris, le 21 janvier, sous la présidence de M. de Vernon et tout fait augurer d'une complète réussite. L'un des premiers vœux adoptés à Paris, sur la proposition de M. Devreese, est de voir la médaille constituer désormais dans les expositions des Beaux-Arts, une classe autonome complètement indépendante de la sculpture.

A ce propos, M. Casier, directeur général de l'Exposition de Gand de 1913, annonce, aux applaudissements de tous, qu'il y aura, dans la section des Beaux-Arts, un Salon international de la médaille semblable à celui qui eut tant de succès à Bruxelles, en 1910, et il demande à M. A. de Witte, V. Tourneur et C. Brunin, membres de la Société, de bien vouloir se charger de son organisation.

Enfin, M. Jules Fonson, au nom de la maison de frappe de médailles Fonson frères, fait part de son intention, pour augmenter les modèles artistiques de cet établissement, d'ouvrir entre les artistes belges une série de concours comportant chacun un prix de 500 francs. Il demande à la Société de prendre sous ses auspices ces concours, d'en dresser le règlement et d'en constituer le jury. M. le Président félicite M. Fonson de sa décision, et accepte ses propositions sous la réserve formelle que M. Jules Fonson, tout au moins, fera partie du jury et que seuls les membres de la Société pourront participer à ces divers concours

dont le thème sera donné par la maison Fonson frères. M. Jules Fonson accepte les conditions posées par le président. Le premier concours, qui prendra fin le 15 juillet prochain, aura pour sujet l'Horticulture ou plus spécialement la *Floriculture*.

Enfin, après que de nombreuses médailles eurent été mises en circulation, le bureau de la section a été réélu par acclamation.

A. DE W.

Dans les *Mitteilungen der Bayerischen numismatischen Gesellschaft*, t. XXIX, pp. 61-62, M. Georges Habich publie avec d'autres portraits de musiciens du XVIe siècle, une médaille de Lucas Wagenrieder, altiste de la chapelle du duc Albert de Prusse, à Königsberg, dont le seul exemplaire connu se trouve dans la collection de notre excellent confrère M. Fr. Vermeylen à Louvain. Cette œuvre est due à Hagenauer

V. T.

L'*American Journal of Numismatic*, qu'édite depuis de longues années M. T. R. Marvin et auquel collaborent les meilleurs numismates du Nouveau-Monde, a changé depuis peu son format qui, de grand in-8°, est devenu in-quarto. Au point de vue de l'illustration, le journal y a beaucoup gagné et il y a lieu de féliciter la Société américaine de numismatique, dont l'*American Journal of Numismatic* est devenu l'organe, de cette innovation.

Le Journal international d'archéologie numismatique que dirige M. Svoronos, d'Athènes, a, lui aussi, depuis trois ans adopté le format petit in-4°.

A. DE W.

Exposition A. Bonnetain, à Liége.— M. A. Bonnetain, l'artiste consciencieux dont, à diverses reprises, il a été question dane les mélanges de la *Revue*, vient d'exposer à la salle du *Journal de Liége* une série d'œuvres, tant en sculpture qu'en médailles. Ce fut un succès. Nous ne pouvons mieux en rendre compte qu'en reproduisant l'article que lui a consacré le *Journal de Liége* dans son numéro du 18 janvier dernier :

« Ce sont les bas-reliefs et les médailles qui contiennent le meilleur du talent de Bonnetain.

» *Le Berger*, d'une touche légère, est, comme un tableau, empli d'air; sa figure d'éphèbe se dresse avec grâce et l'ensemble est d'une belle forme décorative.

» *La Pie* est une étude sûre et hardie.

» Parmi les grandes plaquettes exposées, citons *la Femme au chapeau*, d'une ligne noble, des portraits de vieillard, pleins de caractère, travaillés avec un relief réduit, la curieuse tête d'*Évêque*, le délicieux portrait *Georges*, fin et aristocratique.

» Enfin sur un socle, M. Bonnetain réunit des médailles et de petites plaquettes, les unes coulées à la manière ancienne, les autres frappées. Il y a là de délicats profils d'enfants et de jeune femme, des médailles aux attributs stylés : celle portant la devise de Jules Destrée, celle au hérisson d'Edmond Picard, enfin la médaille des Beaux-Arts de Charleroi, de Van der Stappen, de Verhaeren, de Destrée, des Amitiés Françaises; les plaquettes de la Libre Académie de Belgique, de Mme Destrée-Danse, des profils d'anniversaire.

» Bonnetain les a toutes sculptées avec un art précis, et toujours avec ce souci du style qui se retrouve dans tout son œuvre. »

V. T.

Le 11 septembre 1911, l'université norvégienne de Christiania a fêté le centenaire de sa création. A cette occasion, le graveur Throndsen, de la Monnaie royale de Kongsberg, a exécuté, d'après les modèles du sculpteur D. Erdmann, une médaille commémorative des plus originale dans sa rudesse de facture. Elle porte, d'un côté, une tête de Minerve casquée accostée de F · VI · REX MDCCCXI et de H · VII REX MDCCCCXI, chaque nom de roi surmonté d'une couronne. Au-dessous : VNIVERSITAS · R · FREDERICIANA et, au revers, un trépied antique supportant un récipient d'où s'échappent des flammes. Au-dessus, et de chaque côté, une étoile et l'inscription : DIE II SEP — TEMBR · SACRA · SAECVLARIA · CELEBRAT.

Notre confrère de la Société belge de Numismatique, M. Stenersen, conservateur du Cabinet de numismatique de l'Université de Christiania, a bien voulu faire parvenir à notre Musée un exemplaire de cette belle œuvre, qui ressemble plus à un bas-relief antique qu'à une médaille contemporaine.

A. DE W.

Le lieutenant-général Max Bahrfeldt, chef de la 37e division d'armée à Allenstein, un de nos membres honoraires, vient de recevoir le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Giessen en récompense de ses travaux relatifs à la numismatique antique.

V. T.

La grande maison italienne de frappe de médailles, dont la firme Johnson et Ce est connue du monde entier et qui,

fut fondée à Milan en 1836, vient de publier un catalogue qui résume son histoire. L'illustration en est intéressante, car elle nous fait connaître le premier petit balancier à la main dont on se servait pour la frappe des médailles lors de la création de la maison il y a soixante-quinze ans ; le balancier à frictions de 1881, la machine à réduire et la machine à frapper actuellement en usage ainsi que la grande machine hydraulique à 50 atmosphères qui sert pour les médailles de grande dimension.

La maison Johnson possède aussi d'intéressantes collections de monnaies et de médailles de toutes les époques, luxueusement installées. C'est un établissement modèle et tout à fait à la hauteur des progrès faits dans la fabrication des médailles.

A. DE W.

Par suite de la mort d'Otto Schultz, M. Reichard Kullrich a été nommé graveur de la monnaie royale de Berlin.

V. T.

Il est question de fonder à Rome, annonce le *Giornale numismatico*, un institut italien de numismatique, dans le but de former dans la capitale un centre actif d'études. Il semble que l'initiative de la création du nouveau cercle a été prise par l'association archéologique romaine, puisque c'est cette association qui reçoit les demandes d'inscription au nouvel institut qui ferait bien de prendre pour parrains, tout d'abord, quelques numismates italiens de marque. Nous ne sommes plus au temps où la science numismatique était considérée comme une branche accessoire de l'archéologie et se trainait à sa suite.

Cela dit, rien ne peut nous être plus agréable que de voir les cercles numismatiques se multiplier un peu partout.

A. DE W.

M. H. Nocq, graveur en médailles, 13, quai Saint-Michel, à Paris, auteur de la Biographie des Duvivier, dont nous avons rendu compte dans la *Revue*, serait heureux qu'on lui signalât les pièces de ces artistes qui auraient pu lui échapper dans le catalogue de leurs œuvres.

A. DE W.

M. Victor Peter, le talentueux médailleur parisien des animaux, s'occupe de modeler toute une série de plaquettes destinées à illustrer les fables de la Fontaine : parmi celles déjà parues nous citerons, comme l'une des mieux réussies, *Le Lion et le Moucheron.*

A. DE W.

Nous avons appris avec le plus vif plaisir que la médaille destinée à être remise aux exposants primés de l'Exposition de Gand 1913, a été commandée à M. G. Devreese. Elle portera sur chacune de ses faces une composition allégorique.

A. DE W.

Un congrès international d'archéologie tiendra cette année ses assises à Rome, du 9 au 16 octobre. Il comprendra une section numismatique dont le président est le pro-

fesseur Antonino Galinas et le secrétaire, le professeur Ettore Gabrici. Le prix d'inscription est de 20 lires.

A. DE W.

TROUVAILLES

Esterlins continentaux trouvés en Angleterre.

Nous avons eu récemment l'occasion d'étudier le contenu de trois trouvailles d'esterlins faites en Angleterre, et intéressantes à notre point de vue par les imitations continentales qu'elles renfermaient.

La plus remarquable date de loin : elle a été acquise, il y a quarante ans, par un numismate, actuellement décédé, et incorporée dans sa collection dont ses héritiers viennent de se défaire. D'après les indications laissées par le défunt, il a été à peu près possible de reconstituer le trésor acheté jadis par lui mais nous ignorons malheureusement le lieu et la date de cette découverte.

Outre environ deux cents esterlins anglais et écossais, le dépôt en question contenait les pièces suivantes :

1. COMTÉ DE FLANDRE.

Guy de Dampierre

(1251-1305)	atelier de Douai :	Chautard (1)	pl. II, fig. 5,	1 pièce
—	atelier d'Alost	—	pl. II, fig. 6,	1 —
—	—	—	pl. II, fig. 7,	1 —
—	—	—	pl. II, fig. 8,	1 —

(1) CHAUTARD, *Imitation des monnaies au type esterlin.* Nancy, 1871, 2 vol.

Robert de Béthune

(1305-1322) atelier d'Alost :	Chautard, pl. III, fig. 1,	1 pièce.
— atelier de Gand	— pl. III, fig. 6,	1 —

2. COMTÉ DE HAINAUT.

Jean II d'Avesnes

(1280-1304) atelier de Valenciennes	— pl. IV, fig. 1 et 2,	3 p.
— — Mons	— pl. IV, fig. 4, 5, 6,	4 p.
— — Maubeuge	— pl. IV, fig. 7,	1 p.

3. COMTÉ DE NAMUR.

Gui de Dampierre

(1263-1305).	Chalon (1) pl. III, fig. 56,	1 p.
—	— pl. III, fig. 59,	1 p.
—	— pl. IV, fig. 63,	1 p.

4. ÉNIGMATIQUE.

✠ G . MARCHIO NAMVR. *Rev.* MON . ETA · MON . TES.

Chautard, pl. VII, n° 6. 1 p.

Ces esterlins portant d'un côté le nom de Gui de Dampierre et de l'autre celui d'une localité du Hainaut, ou bien le nom de Jean d'Avesnes et celui du comté de Namur, sont longtemps demeurés inexplicables. Étant donnée l'hostilité bien connue des d'Avesnes et des Dampierre, on ne pouvait pas en faire des monnaies sociales et, d'autre part, leur gravure et leur bon aloi relatif semblaient devoir exclure la possibilité de les considérer comme étant les produits d'un monnayage frauduleux. C'est pourtant à cette dernière manière de voir qu'il faut se ranger, car elles font partie de toute une série de pièces analogues présentant simultanément les noms de Gui de Dampierre et d'Arnould de Looz, de Jean d'Avesnes et d'un dynaste imaginaire (2), de Jean d'Avesnes

(1) R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*. Bruxelles, 1860.

(2) CHAUTARD, pl. VII n°s 1 à 9.

et du même Arnould de Looz, et enfin toujours de Jean d'Avesnes et de la ville de Londres. Toutes ces pièces sont contemporaines, et le fait qu'elles sont pour la plupart très bien gravées et parfaitement blanches, leur air de famille bien caractérisé démontrent qu'elles sont l'expression d'une seule et même volonté agissante, dont le but secret apparaît avec trop d'évidence pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

Celui qui les a fabriquées n'a pu être qu'un faussaire habile, qui a très ingénieusement préféré spéculer sur le poids plutôt que sur l'aloi de ses produits. En effet, toutes ces monnaies ne pèsent pas beaucoup plus d'un gramme, quelques-unes sont même plus légères, tandis que les esterlins namurois de Gui de Dampierre, ceux de Jean de Hainaut et ceux d'Arnould de Looz accusent très régulièrement de 1 gr. 25 à 1 gr. 40. D'autre part, nous devons ajouter que le titre de ces pièces énigmatiques, tout bon qu'il paraisse être en général, prête parfois aussi à critique, car nous possédons un esterlin au nom de Gui de Dampierre portant au revers la mention de l'atelier de Maubeuge dont non seulement la gravure — surtout celle du buste — est d'un faire beaucoup plus grossier que les monnaies véritables de ce prince, mais dont la couleur révèle une forte proportion de cuivre.

En résumé, tous ces esterlins sont des monnaies fausses de l'époque, ont une commune origine et ne présentent sous ce rapport, rien d'énigmatique; mais ce qui est étrange et demeurera toujours un mystère, c'est la personnalité de leur auteur, chose d'autant plus regrettable qu'il ne peut être question ici du fabricat quelconque d'un criminel livré à ses seules ressources, mais bien des produits d'un atelier parfaitement organisé, remarquablement outillé, ayant dû compter un personnel habile et nombreux, stylé par quel-

qu'un d'assez puissant pour avoir pu créer, sans être inquiété, une industrie à laquelle son importance même ne pouvait assurer le secret.

5. DUCHÉ DE BRABANT.

Jean I

(1261-1294.) Atelier de Bruxelles. Chautard, pl. VIII, nº 10, 3 p.
Chautard, pl. VIII, fig. 11, 1 pièce.

Jean II

(1294-1312) atelier de Bruxelles : — pl. IX, fig. 6, 1 —
— atelier d'Anvers — pl. IX, fig. 9, 1 —

6. SEIGNEURIE DE HERSTAL.

Jean de Louvain

(1285-1309) — pl. XI, fig. 6, 1 —

7. COMTÉ DE LOOZ.

Arnould VIII

(1280-1328) — pl. XII, fig. 3, 1 —

8 COMTÉ DE CHINY.

Arnould III

(1299-1328) Bernays et Vannérus (1), pl. XXV. fig. 8, 2 —

9. COMTÉ DE LUXEMBOURG.

Jean l'Aveugle

(1309-1346) — pl. IV, fig. 55, 2 —
— atelier de Poilvache — pl. V, fig. 72, 1 —

10. DUCHÉ DE LORRAINE.

Ferri IV

(1312-1328) Chautard, pl. XVI, fig. 3 (rare), 3 —
— — pl. XVI, fig. 2 — 3 —

11. COMTÉ DE BAR.

Edouard I

(1302-1336) — pl. XVI, fig. 4 très rare, 1 —

12. EVÊCHÉ DE TOUL.

Anonyme.

— pl. XVI, fig. 7 (rare), 1 —
— pl. XVI, fig. 8 — 1 —

(1) Éd. BERNAYS et J. VANNÉRUS, *Histoire numismatique du comté puis duché du Luxembourg et de ses fiefs*. Bruxelles, 1910.

✠ IOH'ES · EPS · TVLLENSI. *Rev.* MON — ETA — DE L — IB'D.

Cet esterlin de l'évêque Jean d'Arzillières (1309-1320) sort de l'atelier de Liverdun et était inconnu jusqu'à ce jour.

13. ÉVÊCHÉ DE CAMBRAI.

Enguerrand de Créqui			
(1273-1291)	Chautard, pl. XVII, fig. 1.	1	pièce.
Guillaume de Hainaut			
(1292-1296)	— pl. XVII, fig. 5,	1	—
Gui de Collemède			
(1296-1306)	— pl. XVII, fig. 8,	4	—
Le chapitre.			
	— pl. XVII, fig. 9,	2	—

14. SEIGNEURIE D'ARLEUX.

Jean de Flandre			
(1313-1325)	— pl. XVIII, fig. 2 (très rare),	1	—

15. SEIGNEURIE DE SERAIN.

Waléran I de Ligny			
(1270-1316)	— pl. XVIII, fig. 3 —	1	—
Waléran II			
(1316-1354)	— pl. XVIII, fig. 5	4	—
	— pl. XVIII, fig. 8 —	1	—

16. COMTÉ DE RETHEL.

Louis I			
(1290-1322)	— pl. XIX, fig. 1 (très rare)	1	—

17. SEIGNEURIE DE FLORENNES.

Gaucher de Porcéan			
(1314-1329)	— pl. XIX, fig. 5 (très rare)	1	—

18. SEIGNEURIE D'YVES

Gaucher de Porcéan

Chautard, pl. XIX, fig. 3 6 pièces

19. SEIGNEURIE DE NEUFCHATEAU.

Gaucher de Porcéan

— pl. XIX, fig 4 (rare) 2 —

20. COMTÉ DE SANCERRE.

Étienne III

(1280-1306). — pl. XIX, fig. 8 très rare) 1 —

21. EMPIRE D'ALLEMAGNE.

Othon IV

(1209-1218) — pl, XXI, fig. 2 (très usé) 1 —

Henri VII

(1308-1313) — pl. XXII, fig, 1 1 —

Louis IV

(1314-1347). — pl. XXII, fig. 6 1 —

22. COMTÉ DE HOLLANDE.

Florent V

(1256-1296). — pl. XXXI, fig. 1 (usé) 1 —

23. COMTÉ DE GUELDRE.

Renaud I

(1272-1326). — pl. XXXI, fig. 3 1 —

* * *

TROUVAILLE DE BLACKHILLS : La découverte de ce trésor remonte à quelques mois. Il contenait, nous dit M. le docteur Georges Mac Donald, 2,067 pièces dont 12 continentales, savoir :

1. COMTÉ DE FLANDRE.

Gui de Dampierre.

Atelier d'Alost. Chautard, pl. II, fig. 7 1 pièce.

Robert de Béthune.

Atelier d'Alost. — pl. III, fig. 1 1 —

— — pl. III, fig. 2 1 —

2. COMTÉ DE HAINAUT.

Jean II d'Avesnes.

Atelier de Mons.	Chautard, pl. IV, fig. 6	1 pièce.
Atelier de Maubeuge.	— pl. IV, fig. 7 (var.),	2 —

3. SEIGNEURIE D'YVES.

Gaucher de Porcéan.

— pl. XIX, fig. 3 4 —

4 SEIGNEURIE DE NEUFCHATEAU.

Gaucher de Porcéan.

— pl. XIX. fig. 4 1 —

Un esterlin au type edwardin portant au revers CIVI — TAS — VTE — ROP, inconnu à Chautard.

* * *

TROUVAILLE DE KELSO : Nous devons encore à l'obligeance de M. le docteur Mac Donald l'inventaire de la trouvaille de Kelso, exhumée ces jours-ci et se composant de 532 pièces dont 77 continentales.

1. COMTÉ DE NAMUR.

Gui de Dampierre.

Chalon, pl. III, n° 56, 11 p.
— pl. IV, n° 63, 1 p.

2. COMTÉ DE FLANDRE.

Gui de Dampierre.

Atelier d'Alost. Chautard, pl. II, fig. 7, 2 p. var.

3. COMTÉ DE HAINAUT.

Jean II d'Avesnes.

Atelier de Valenciennes.	— pl.	IV, fig. 1, 6 p. var.
Atelier de Mons.	— pl.	IV, fig. 5, 6 p.
Atelier de Maubeuge.	— pl.	IV, fig. 7, 3 p.

4. DUCHÉ DE BRABANT.

Jean I.

— pl. VIII, fig. 10, 17 p. var.
— pl. VIII, fig. 11, 1 p.

5. COMTÉ DE LOOZ.

Arnould VIII.

Chautard, pl. XII, fig. 3, 4 p.

6. COMTÉ DE CHINY.

Arnould III.

Bernays et Vannérus, pl. XXV, fig. 6 et 8, 20 p.

7. ÉVÊCHÉ DE CAMBRAI.

Guillaume de Hainaut.

Chautard, pl. XVII, fig. 5, 6 p.

E. B.

Au cours des travaux de terrassement exécutés en ces derniers temps, à Bruxelles, sur l'emplacement occupé jadis par le « Steen » de la famille patricienne des Clutinc, on a découvert un moyen bronze romain, assez usé, à l'effigie de Commode, un jeton de Nuremberg au type banal du globe crucifère et de la croix formée par deux lis et deux couronnes ainsi qu'un joli jeton de la chambre des comptes en Brabant, dont voici la description :

Droit. Dans une épicycloïde formée par huit arcs de cercle, un écu écartelé aux 1 et 4 de trois fleurs de lis, aux 2 et 3 parti Bourgogne ancien et Brabant, sur le tout le lion de Flandre.

Lég. IETOIRS ⁜ DE LA ⁜ CHAMB ⁜ DES ⁜ CPTES ⁜ DE ⁜ BRA.

Rev. Briquet au milieu de flammes.

Lég. ✠ IETTEZ SEVREM ⁜ Z ⁜ LE COMP — TE ⁜ TROVVERE ×

Ce jeton, dont le type du droit rappelle celui du jeton reproduit dans Van Mieris sous l'année 1473, ne semble pas avoir été connu de Dugniolle. Il se rapproche cependant fortement du n° 98, que cet auteur donne à Philippe le Bon

et dont cette pièce ne diffère que par les légendes. Il est donc permis d'en placer approximativement l'émission à la fin du règne de Philippe le Bon ou au commencement de celui de Charles le Téméraire, c'est-à-dire entre les années 1460 et 1470. C'est à M. Des Marez, archiviste de la ville de Bruxelles, que nous devons d'avoir pu signaler l'existence de ce jeton nouveau de la chambre des comptes du Brabant aux lecteurs de la *Revue*.

A. DE W.

L'an dernier on fit à Bérille (Nord), France, une importante trouvaille de deniers de Philippe-Auguste et de plusieurs centaines de mailles d'Alost, d'Ypres, de Gand, de Lille et de Valenciennes.

Pas plus dans ce dépôt, remarque M. Théodore, qui en rend compte dans la *Revue du Nord*, deuxième année, 1911, p. 257-58, que dans celui de Bruxelles, enfoui vers la même époque, on ne rencontre de mailles de Douai. Il est intéressant de signaler qu'à Bérille, comme à Bruxelles, quelques petits deniers flamands et hennuyers avaient été tranchés en deux parties égales pour obtenir des oboles et que d'autres portaient sur une de leurs faces un trait indiquant l'endroit où la coupure devait se faire.

A. DE W.

VENTES.

Collections de M. le Prof. Maass, d'Ostende, et de M. le baron de Sant' Anna (2e partie). Vente aux enchères publiques, le 31 janvier 1911, sous la direction et au domicile de M. Charles Dupriez, expert à Bruxelles.

Vente relativement peu importante, où les amateurs ont

eu particulièrement l'occasion d'acquérir à très bon compte un certain nombre de monnaies gauloises, grecques et romaines de bonne conservation. Les prix les plus élevés ont été obtenus par les numéros suivants :

Numéros.		Francs.
3.	Statère d'or des Atrébates	27
4.	— des Morins.	27
6.	— des Boïens de la Transpadane. . . .	45
7.	— dit Regenbogenschüsselchen, id. . . .	52
9.	Imitation des tétradrachmes de Philippe II de Macédoine. Arg.	36
11.	— variété d'un autre coin. Arg. . . .	40
12.	— autre variété	43
13.	— autre variété	85
27.	Diobole de Tarente, à la tête casquée de Pallas et au revers d'Hercule étouffant le lion. Exemplaire de très bonne conservation. Arg. . .	52
40.	Quart de statère d'électrum de Syracuse, à la tête d'Apollon	32
41.	Tétradrachme de la reine Philistis. Parfait état.	205
46.	Statère d'or d'Alexandre le Grand.	135
47.	Tétradrachme d'Antigone Gonatas, très bien conservé	75
55.	Statère d'or de Lysimaque, roi de Thrace, id.	215
82.	Tétradrachme d'Attale I, roi de Pergame, en très bon état	102
84.	Tétradrachme de Cymé d'Eolide, ap. 190 av. J.-C., id.	31
88.	Statère d'or de Lydie. Époque de Crésus. Têtes de lion et de taureau affrontées.	170
101.	Octodrachme d'Arsinoé II, reine d'Égypte, très beau	360

107. Lot intéressant d'as italiques et de divisions, comprenant 125 pièces, dont il aurait fallu faire plusieurs numéros 295
123. Auréus de la famille Hirtia, à la tête de la Piété et au revers des instruments de sacrifice. 100
140. — de la famille Vibia, très beau. . . . 150
142. — d'Auguste, au revers du Capricorne. . 81
145. — de Tibère, au revers de Livie assise. . 84
148. — d'Antonin le Pieux, au revers de l'empereur debout, COS III 152
150. — de Marc-Aurèle, au revers de Mars marchant à droite. Jolie pièce 155
158. Denier d'argent de Gordien d'Afrique, fils . . 32
180. Sou d'or de Théodora, très beau, coté 200 fr. dans Sabatier 121
187. Brabant. — Philippe le Beau. Demi-noble d'or. Malines 51
191. — Philippe II. Couronne d'or. . . 43
194. — Albert et Isabelle. Couronne d'or. Anvers, 1616. 91
199. — Philippe IV. Ducaton de poids triple. Anvers, 1634 42
203. — Charles II. Double souverain. Anvers, 1697. 132
209. — Philippe V. Ducaton de poids double. Anvers, 1704 42
210. — Charles III. Double souverain d'or. Anvers, 1725. 90
217. Flandre. Louis de Crécy. Florin d'or au Saint-Jean-Baptiste 70
237. — Albert et Isabelle. Albertin, 1600, or. 51

238. Flandre. Charles II. Souverain d'or, 1700 . . . 65
243 Hainaut. Albert de Bavière. Florin d'or . . 33
244. — Philippe le Bon. Cavalier d'or . . 44
245. — — Lion d'or . . . 32
258. Namur. Jean I. Gros au châtel 43
261. Belgique. Léopold Ier. 10 francs, or 32
305. Reckheim. Florin d'or. Wolters, n° 26 . . . 50
320. Haldenstein. Thomas de Schauenstein (1609-1628). Florin d'or 215
332. Westphalie. Jérôme Napoléon. Essai de 2 frank. Métal de cloche (?). 235
408. Médaille de Cristoforo Moro, doge de Venise, par le médailleur Ant. Bronze . . 70
410. — de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Buste lauré. Rev. *Je l'ai emprins bien en aveingne. Vellus aureum.* Bélier de la Toison d'or entre deux briquets. Bronze. . . 355
411. — d'Isabelle d'Este, marquise de Mantoue. Bronze 560
417. — de Girolamo Cardano, médecin d'Insprück, 1550. Bronze 305
418. — de Viglius, par Jonghelinck, 1556. Arg. 200
419. — d'Othon-Henri, comte palatin, 1558. Arg 425
420. — d'Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, par Jonghelinck. Arg . . 355
424. — du même, 1563. Bronze doré . . . 62
421. — de Tomaso Marini, duc de Terra-Nova, par Galeotti. Bronze . . 180
427. — de Benedetto Varchi, historien florentin (1502-1565), par Domenico Poggini. Br 85

430. Médaille des Gueux. Vermeil. Avec bélière . . 154
431. — — Argent. 152
432. — d'Anne d'Autriche, quatrième femme de Philippe II, gravé par Gianpaolo Poggini. Bronze 160
435. — de Sébastien Zäh, médecin, 1572, par Abondio. Bronze 160
440. — de Battista Spinola. Arm., II, 209, 30. Bronze 150
442. — de Charles III de Lorraine, par Anteo F. Bronze 210
443. — de Johan Rietter von Corenburg (Nuremberg), milieu du XVIe siècle. Argent 625
454. — de l'archiduc Maximilien, frère de Rodolphe II. Argent 130
460. — sur la prise de Lierre, 1595, par Jonghelinck. Arg. 180
463. — de l'archiduc Mathias d'Autriche, 1597, par Abondio. Arg 130
465. — des archiducs Albert et Isabelle, 1599, par Montfort. Bronze doré . . . 130
476. — de Philippe-Guillaume de Nassau, par Dupré, 1605. Bronze 160
479. — d'Ernest de Bavière, évêque de Liége, par un médailleur allemand. Vermeil 205
483. — de Nicolas de Verdun, 1617. Bronze uniface 310
490. — de H. de Maleyssic, gouverneur de Pignerol, médaillon par Dupré. Br. 250
492. — de Marc-Antoine Marta, 1632, par Corman. Arg. 180

493. Médaille de Victor-Amédée de Savoie, 1636, médaillon par Dupré. Br. . . . 180
498. — de Guillaume II d'Orange-Nassau, 1650, par Van Abeele. Arg. . . 150
503. — de l'amiral Martin Tromp, par le même, 1653. Arg. 100
507. — de Charles-Gustave de Suède, par le même, 1658. Arg. 100
521. — Bataille de Leuze. Henri-Casimir de Nassau, 1691. Argent. 52 millim. 120
532. — Combat naval de Vigo, 1902. Or . . 135
625. — Propagation de la vaccine en Belgique, 1832. Or. 34 millim. 120

FRÉD. A.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Réunion du bureau du 31 décembre 1911.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Pablo Bosch, numismate à Madrid.

Le Secrétaire, ALPH. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1912.

Avis : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Victor Tourneur, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 119 à 122. — *Blätter für Münzfreunde*, 1911, nos 9 à 12; 1912, 1. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 127 à 134. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, 1911. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 184-186.

Autriche-Hongrie. — *Numizmatikai közlöni*, X, 4; XI, 1. — Académie hongroise des sciences : *Rapport*, 1910. — *Archœologiai Értesitö*, N. F. XXX, 3-5; XXXI, 1-3. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1911, 11, 12; 1912, 1, 2. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VII, 10, 11, 12. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 339 à 341. — *Numismatische Zeitschrift*, N. F. IV (1911), 1.

Belgique. — Académie royale d'archéologie : *Bulletin*, 1911, 4. — Institut archéologique du Luxembourg : *Annales*, tome 46. — Cercle archéologique et historique d'Audenarde : *Annales*, III, 4. — Société d'émulation de Bruges : *Annales*, LXI, 3-4. — Académie royale de Belgique : *Annuaire*, 1912; *Bulletin de la classe des Lettres*, etc., 1911, nos 9-10, 11, 12; 1912, 1; *Mémoires* in-8°, tome IX, fasc. 1. — Commissions royales d'art et d'archéologie : *Bulletin*, 1911, 9 10. — *Durendal*, 1911, 10 à 12. — *La Gazette numismatique*, 1911, n° 2-5. — *Revue bibliographique belge*, 1911, nos 9 à 12. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 1911, nos 7 à 10;

Annales, XI, 1.—*L'ancien pays de Looz*, 1911, 7-8, 9-10.—Institut archéologique de Liége : *Bulletin*, XL, 12; XLI, 1, 2.— *Chronique archéologique*, 1911, nos 10, 11; 1912, no 1.— *Archives belges*, 13e année, no 10. — Société des bibliophiles liégeois : *Bulletin*, t. IX, fasc. 2. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1911, 4; 1912, 1.—Cercle archéologique de Mons : *Annales*, XL. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut : *Mémoires*, t. 61. — Société archéologique de Namur : *Annales*, XXX, 1. — Société scientifique et littéraire du Limbourg : *Bulletin*, t. XXIX.

Canada. — *The Canadian antiquarian and numismatic Journal*. Third series, VIII.

États-Unis d'Amérique. — *American Journal of Numismatics*, XLV, 4.— *Bulletin of the archaeological Institute of America*, II, 4; III, 1. — *American Journal of archaeology*, XV (1911), 4. — *The Numismatist*, XXIV, 10 à 12; XXV, 1.

France. — Société des antiquaires de Picardie : *Bulletin*, 1910, no 4; 1911, 1, 2. — Société de Borda : *Bulletin*, 1911, 4.— *Revue du Nord*, II, 2, 3, 4. — Société archéologique de Tarn et Garonne : *Bulletin*, XXXVIII (1910), 1-4; *Table méthodique et alphabétique des trente-six tomes* (1869-1909), 1 vol. — Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain : *Mémoires*, LX, 1910. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : *Bulletin*, XV, no 198. — *Gazette numismatique française*, 1911, 4. — *Revue numismatique*, 1911, 4. — Société nationale des Antiquaires de France : *Bulletin*, 1911, 2, 3. — *Bulletin de correspondance hellénique*, V-XII. — *Polybiblion* : (partie littéraire et partie technique), 1911, nov.-décembre; 1912, janvier, février. — Société archéologique de Sens : *Bulletin*, XXV, 1910.

Grande-Bretagne. — Antiquarian Society of Cambridge : *Proceedings*, 59, 60 : List of the members, 1911.—*The Numismatic Chronicle*, 1911, 4. — *Numismatic Circular*, 230, 231

Italie. — *Bollettino italiano di numismatica*, IX, 6 à 12. — *Rivista italiana di numismatica*, 1911, 4. — *Bollettino del Museo civico di Padova*, XIII (1910), 1 à 3. — *Giornale numismatico*, I, 21 à 27. — *Rivista d'arte*, VIII, 1-2. — *Il supplemento all' opere « Le monete...»* (Cagiati), 1911, no 5; 1912, no 1.

Luxembourg. — *Ons Hemecht*, 1911 (nos 1 à 12).

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munten- en Penningkunde*, 19e année, 4; 20e année, 1.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, XVII, 3.

Ouvrages non périodiques.

(*Hommages des auteurs.*)

ALVIN (FRÉD.). — *Billon noir inédit de Jean IV, de Brabant, comte de Hainaut* (1418-1427). Bruxelles, 1912; ext. in-8° (3 p., grav.).

DE JONGHE (VICOMTE BAUDOUIN). — *Quelques monnaies d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn* (1604-1631). Bruxelles, 1912, ext. in-8° (10 p., 1 pl.).

DE MAN (M.-G.-A.). — *Over doorgesneden munten naar aanleiding van eenige op het strand bij Domburg gevondene exemplaren.* Amsterdam, 1911; ext. in-8° (24 p., pl.).

— *Philip Wilhelm Ludwig Fladt, een midden-18de eeuwsch biograaf van beroemde stempelsnijders.* Amsterdam, 1911; ext. in-8° (13 p.).

DEMOLE (EUGÈNE). — *L'accord de Stadthagen (Lippe) et la médaille frappée à cette occasion en* 1748. Genève, 1911; ext. in-8° (27 p.).

— *Les collections orientales de Henri Moser à Charlottenfels.* Genève, 1911; ext. in-8° (6 p.).

— *La première monnaie d'or de Neuchâtel.* Genève, 1911; ext. in-8° (3 p., grav.).

GNECCHI (FR.). — *Medaglioni imperiali romani.* Milan, Hoepli, 3 vol. in-4°, 162 pl

RÜTTEN (C.). — *Une double mite inédite de Philippe le Beau pour la Flandre.* Bruxelles, 1912; ext. in-8° (12 p., grav.).

SELTMAN (E.-J.). — *Une monnaie importante de Pyrrhus, roi d'Epire.* Bruxelles, 1912; ext. in 8° (6 p., grav.).

TER GOUW (J.-B.). — *De zilvere munten met de W.* Amsterdam, 1912; ext. in-8° (5 p.).

TOLSTOÏ (COMTE JEAN). — *Monnaies byzantines. Livraison I. Les monnaies d'Arcadius, d'Eudoxie, de Théodose II, d'Eudocie, de Marcien et de Pulchérie.* Saint-Pétersbourg, 1912; gr. in-8° (x-112 p., 7 pl.). (En russe).

VAN SASSE VAN YSSELT (JHR.-A.-F.-O.). — *De voorname huizen en gebouwen van 's-Hertogenbosch.* 1e deel, in-8° (453 p.). (Par la

« Provinciaal Genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noordbrabant ».)

Ouvrages anonymes et catalogues.

— Exposition de Charleroi, 1911. *Les arts anciens du Hainaut.* Conférences publiées sous la direction de M. Jules Destrée. In-16 (407 p., pl.). (Don de M. de Witte.)

— Römische Münzen. Aes grave consularmünzen. Kaisermünzen, 1912. (Adolph Hess, Francfort-s/M.). — Lager-Katalog II (A. Reichmann, Halle-s/S.). — Griechische Münzen. Römische Münzen. Doubletten der Münzensammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses und aus anderem Besitz (Brüder Egger, Vienne). — Verkaufs-Katalog, XVI (Brüder Egger, Vienne). — Catalogue périodique nos 104, 105 (Dupriez, Bruxelles). — Collezioni Cav. Pietro Foresti di Carpi e di altri distinti numismatici. Monete italiane (Rodolfo Ratto, Milan). — Monnaies obsidionales. Médailles historiques. Collection d'un amateur hollandais connu (Frederik Muller, Amsterdam, vente du 1er décembre 1911) — Catalogue de monnaies et médailles, no LV (J. Schulman, Amsterdam).

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. A. de Witte.

J. Christlbauer. Petite médaille de l'Exposition de Vienne de 1890 Bronze.

Don de M. Stenersen (Christiania).

I. Throndsen. Médaille du centenaire de l'Université Frédéric, à Christiania. Bronze.

Don de M. G. Devreese.

G. Devreese. Essai de la médaille de M. Henin. Plomb.

Id. Médaille à l'effigie de M. Ernest Altenloh. Bronze.

Don de M. Paul Dubois.

P. Dubois. Médaille aux effigies de MM. Pastur et Langlois. Bronze.

Id. Plaquette à l'effigie de M. J. Ryziger. Bronze.

Don du Comité de l'Exposition des Arts anciens du Hainaut.

A. Bonnetain. Médaille de l'Exposition des Arts anciens du Hainaut. Bronze.

Don de M. Paul Wissaert.

Plaquette à l'effigie de Mlle B. P.

Don de M. Robert de Beaucourt de Noortvelde.

Maison J. Fisch. Médaille de l'œuvre accomplie à Ghistelles par M. Robert de Beaucourt. Br. argenté.

Acquisition.

C.-A. De Smeth. La Musique. Bronze.

Le bibliothécaire,

Victor Tourneur.

Bruxelles, le 15 février 1912.

QUATRE MONNAIES DE 'S HEERENBERG

DE LA

SECONDE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE

PLANCHE X.

's Heerenberg, dont le territoire s'étendait sur environ six lieues carrées, était une seigneurie souveraine située entre le comté de Zutphen au nord, le duché de Clèves au sud-est et le duché de Gueldre au sud-ouest.

Cette importante seigneurie, comprise entre le Rhin, l'Yssel et le Vieil-Yssel, faisait autrefois partie du comté de Zutphen. Elle en fut séparée au XIe siècle en faveur d'un cadet de la maison de Zutphen dont Frédéric III, mort en 1416, fut le dernier descendant mâle. Sophie, la fille unique de ce dynaste, fit passer tous ses biens paternels dans la maison de son époux Otton de la Leck, seigneur de Hedel, fils cadet de Jean de la Leck, chef de la maison de Polanen et seigneur banneret de Bréda, issu en ligne directe et masculine des Wassenaer, burgraves de Leyde.

La descendance mâle de la maison de la Leck s'éteignit en 1611 en la personne de Herman de la

Leck, qui avait épousé Marie-Mencie de Witthem, marquise de Berg-op-Zoom, comtesse de Walhain, dame de Borselen, Perweys, Geel, Glymes, fille et unique héritière de Jean de Witthem, seigneur de Borselen, et de Marguerite de Merode, marquise de Berg-op-Zoom. Marie-Élisabeth, fille de Herman de la Leck, née en 1610, lui succéda en 1611, sous la tutelle de ses oncles Frédéric et Henri. Elle épousa son cousin germain Albert, comte de Berg, et mourut sans enfants, laissant ses biens paternels à son époux. Ce dernier se maria, en secondes noces, avec Madeleine, comtesse de Champlite. Il mourut en 1675. Oswald III, son fils et successeur, marié à Marie-Léopoldine-Catherine, comtesse de Rietberg, n'en eut pas d'enfants et décéda en 1712. Il avait désigné pour son héritier son petit-neveu François-Guillaume, prince de Hohenzollern-Sigmaringen, second fils de Mainhard, prince de Hohenzollern-Sigmaringen, et de Jeanne-Catherine-Victoire, comtesse de Montfort et petit-fils de sa sœur Marie-Claire, comtesse de Montfort. 's Heerenberg passa ainsi aux princes de Hohenzollern.

A la seigneurie de 's Heerenberg, élevée au rang de comté souverain de l'empire en faveur d'Oswald Ier (1465-1506), par diplôme de Frédéric III, donné à Aix-la-Chapelle, le 17 avril 1486, se rattachaient de nombreuses seigneuries. Moitié-Wisch, Homoet, Boxmeer, Bylant, Almsteen, Hedel, Stevensweerd, etc., faisaient partie de notre comté

dont M. C.-A. Serrure a publié, en 1860, une histoire détaillée accompagnée d'une partie numismatique établie avec grand soin. C'est à cette *Histoire de la souveraineté de 's Heerenberg* que nous avons eu recours pour rédiger cette notice.

Les seigneurs, puis comtes de 's Heerenberg, nous ont laissé de nombreux souvenirs numismatiques issus de plusieurs ateliers monétaires. Ces monuments métalliques sont particulièrement abondants, au cours de la deuxième moitié du XVIe siècle. C'est à cette période qu'appartiennent les quatre monnaies que nous faisons connaître à nos lecteurs, monnaies qui ne se trouvent ni dans l'ouvrage de Serrure, ni dans les travaux de MM. W.-J. de Voogt et de Th.-M. Roest sur 's Heerenberg et qui, si elles ne sont pas inédites, sont au moins peu connues et rares.

Guillaume IV (1546-1586).

Guillaume IV, comte de Berg, seigneur de Bylant, Homoet, Hedel, Boxmeer, Spalbeek, Herpen, Uft, Stevensweerd, Wisch, Fruendstein et Wiser, était âgé de huit ans lorsqu'il succéda, en 1546, à son père Oswald II. Sa mère, Élisabeth de Dorth, fille de Zénon et veuve de Jean Van der Horst, maréchal héréditaire de Cologne, était décédée l'année précédente. Il fut placé sous la tutelle de Josse, comte de Bronckhorst et de Maximilien d'Egmond, comte de Buren. Dix ans plus tard, il s'unit à Marie, comtesse de Nassau,

sœur de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange.

Guillaume de Berg, dont le caractère était fier et indépendant, prit une part active à la lutte engagée entre le gouvernement de Philippe II, roi d'Espagne, et le parti de son beau-frère le Taciturne. Mêlé à tous les événements de cette époque troublée, Guillaume, qui avait abjuré la foi catholique, ne suivit pas le Taciturne dans l'émigration. Lui et Henri de Bréderode restèrent dans leurs terres, promettant de les défendre contre le roi d'Espagne qu'ils disaient n'être que leur égal. Voyant enfin l'inutilité de sa résistance contre un prince aussi puissant que Philippe II, Guillaume de Berg partit volontairement en exil peu après l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes. Cité, le 19 décembre 1567, devant le *Conseil des Troubles*, il s'était abstenu de comparaître et continua à mettre toute son activité au service des ennemis de l'Espagne. Celle-ci, de son côté, donnait son appui au frère du comte de Berg, le comte Frédéric, qui était en lutte continuelle avec lui à propos du partage des biens paternels et de la succession d'un frère prédécédé du nom d'Oswald.

Ces discussions interminables et les exigences croissantes du comte de Berg qui en voulait aux États de ne pas intervenir efficacement en sa faveur dans ces dissensions et de ne pas lui attribuer une part assez importante dans les affaires du pays, furent la cause de mésintelligences entre Guillaume et son beau-frère le Taciturne.

Guillaume de Berg, qui avait été nommé stathouder de Gueldre, en novembre 1581, fut, à la suite de la prise de Zutphen par Farnèse, le 12 septembre 1583, soupçonné, à tort, paraît-il, de trahison. Il fut arrêté avec sa famille, le 5 novembre 1583, par ordre de Elbertus Leoninus, grand chancelier de Gueldre, probablement d'accord avec le prince d'Orange. Il ne fut relâché qu'après avoir accepté que des garnisons fussent mises dans ses villes et châteaux.

Les humiliations que les États de Hollande avaient fait subir à Guillaume de Berg, empoisonnèrent le reste de son existence. Dès qu'il se vit libre, il essaya de se soustraire aux dures conditions qui lui avaient été imposées. Trois de ses fils, indignés de l'affront fait à leur père, passèrent sous les drapeaux de Philippe II et s'illustrèrent comme généraux espagnols. Lui-même mourut, en novembre 1586, au château d'Uft. Il était à peine âgé de quarante-huit ans et avait eu quinze enfants de sa femme Marie de Nassau qui, elle-même, décéda en 1599.

Les monnaies de Guillaume IV, dit M. C.-A. Serrure, forment deux séries. Celles de la première furent frappées jusqu'en 1568, époque à laquelle le comte de Berg fut obligé d'abondonner ses états héréditaires devant les armées du duc d'Albe.

Les pièces de la deuxième série furent forgées après sa restauration qui eut lieu en 1576.

Guillaume IV a laissé de nombreuses monnaies à son nom, frappées d'abord à 's Heerenberg ou à Genderingen, dans le comté de Berg, plus tard à Hedel et enfin au château de Dieren, situé entre Arnhem et Zutphen, pendant que son frère Frédéric occupait Hedel (1577-1580.)

Nous décrivons sous le n° 1, un écu au Saint Oswald, de poids double de Guillaume de Berg. Cette pièce est de la plus haute rareté.

1. *Droit.* — Saint Oswald à mi-corps, cuirassé, la tête ceinte d'une couronne ouverte, tenant de la main droite un sceptre, de la gauche, la garde de l'épée. Dans le champ, séparés par le buste, 30—S, indication de la valeur de la monnaie.

Légende. ✝ SANCT ❋ OSWALD ❋ REX ❋ NVMVS ❋ ARGEN ❋ 30 ❋ STVFE.

Le différent monétaire est une feuille de trèfle.

Revers. Lion debout à gauche dans le champ, tenant l'écu de Berg ou 's Heerenberg qui est : d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, à la bordure de sable chargée de onze besants du troisième.

Légende. ❋ GVIL' ❋ CO' ❋ D ❋ MON' ❋ Z ❋ DNS' ❋ D ❋ BIL' ❋ HE' ❋ BOX' ❋ HO' ❋ Z ❋ WIS.

Le différent monétaire est une rose.

Argent. Poids : 55 gr. 655. Notre collection.
Pl. X, n° 1.

Vander Chijs, C.-A. Serrure et Th. M. Roest n'ont pas connu d'écu au Saint Oswald de poids

fort. Notre pièce, qui fait partie de la première série monétaire de Guillaume IV, offre encore une particularité qui se retrouve, d'ailleurs, sur plusieurs de ces monnaies : la légende du droit est formée de grandes et de petites capitales entremêlées.

Frédéric de Berg (1577-1580.)

Frédéric, sire de Boxmeer, Haeps, Spalbeek, Stevensweerd et Hedel était le frère cadet de Guillaume IV avec qui il eut de longs démêlés au sujet de la succession de leur père et de leur frère Oswald, ce dernier décédé en 1563. Un arbitrage avait statué, en 1565, sur quelques-unes de ces difficultés, mais Frédéric en repoussa plus tard les clauses, soutenant que cette décision le lésait. La mésintelligence entre les deux frères ne fit qu'augmenter et Frédéric, qui tenait le parti des Espagnols et qui avait reçu du gouverneur Requesens, en l'absence de Guillaume IV, une partie considérable des biens de ce dernier, s'empara de Hedel et de Boxmeer. Les réclamations de son frère au sujet de ces terres furent inutiles et toutes les tentatives d'arrangement échouèrent. Guillaume eut recours à la force pour rentrer dans son patrimoine. Il prit, après une longue lutte, Boxmeer (septembre 1577) et les habitants de Bois-le-Duc s'emparèrent en 1580, pour son compte, de la seigneurie et du château de Hedel occupés par Frédéric.

Ce dernier mourut en 1592 sans laisser d'héritiers directs.

Frédéric frappa de nombreuses monnaies à Hedel pendant la période au cours de laquelle il occupa cette seigneurie, malgré les réclamations et les efforts de son frère.

Nous donnons sous les numéros 2, 3 et 4 qui suivent, deux écus et un demi-écu, ce dernier sur flan carré, de ce dynaste, pièces qui n'ont pas été figurées et qui constituent des variétés sensibles de celles publiées par M. C.-A. Serrure dans son ouvrage sur 's Heerenberg, par M.W.-J. de Voogt, dans ses *Bijdragen tot de Numismatiek van Gelderland* (2e *stuk*) *Berg* (*'s Heerenberg*)-*Batenburg-Baar* et par M. Th.-M. Roest dans ses *Monnaies de 's Heerenberg et de Stevensweerd* (*Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, année 1898).

2. *Droit.* — Frédéric, à mi-corps, portant une cuirasse très ornée, la tête découverte, tenant la main droite sur son casque et la gauche sur la garde de son épée. La tête du dynaste ne sort pas du grènetis intérieur de la pièce. Le coude gauche le dépasse très légèrement et le casque, qui coupe la légende, va jusqu'au bord de la monnaie. Dans le champ, séparée en deux parties par le cou de Frédéric, la date 15-78.

Légende. ℘ FREDERICVS · C · D · MO · BA · I · HO — BO · HEDL · D · I · W.

HO forme un monogramme.

Le signe monétaire est une feuille de trèfle.

Revers. Écu de forme très découpée et ouvragée, écartelé : au 1, de gueules à la fasce entée d'argent (*Homoet*), au 2, d'or semé de billettes d'azur au lion du même brochant sur le tout (*Boxmèer*), au 3, d'or à trois croissants d'azur (*Hedel*) (1), au 4, d'or à un arbre de sinople (*Stevensweerd*). Sur le tout, d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, à la bordure de sable chargée de onze besants du troisième (*Berg* ou *'s Heerenberg*). L'écusson de la pièce est timbré d'un casque avec lambrequins, couronné et surmonté d'un vol d'or. Le bas de l'écu et le haut du vol vont jusqu'au bord de la monnaie et coupent donc la légende.

Légende. — QVIS · NISI · DEVS · — I — ME · EVM · NA · STA $^5/_6$.

L'inscription NA · STA $^5/_6$ signifie : *Na staten vijf zesden* (faisant les $^5/_6$ de l'écu des États).

La légende commence à gauche par le bas.

Argent. Poids : 23 gr. 344. Notre collection.
Pl. X, n° 2.

Cet écu ou daalder, qui porte le nom du dynaste en entier, est une variété importante du n° 73 de

(1) Le 3me quartier de l'écu est peut-être : d'argent à trois croissants de sable (*Polanen*), Frédéric descendant en ligne directe de cette branche de l'illustre maison de Wassenaer.

la planche VI du travail de M. C.-A. Serrure. Sur la pièce donnée par cet auteur, les chiffres 1 et 5, 7 et 8 de la date dans le champ du droit, sont séparés par des points et le coude gauche du dynaste entrant franchement dans l'espace réservé à la légende, la coupe. M. Th.-M. Roest a donné sous le n° 92 de son travail sur 's Heerenberg, sans le faire figurer, un daalder, varié du nôtre et dont la légende du droit est aussi différente de celle de notre écu. La pièce décrite par M. Th.-M. Roest a, au droit, une croix comme signe monétaire.

3. *Droit.* — Buste de Frédéric semblable à celui du droit du n° 2. La cuirasse est également très ornée. Le haut de la tête pénètre dans la légende qu'elle sépare en deux parties, le coude gauche dépasse sensiblement le grènetis intérieur de la pièce.

Légende. — ✠ FREDE · C · D · MO · BAR · I · HO · — · B · HE · D · I · W ·

HE forme un monogramme.

Le différend monétaire est une feuille de trèfle.

Revers. Semblable à celui du n° 2. Dans le champ, à hauteur du sommet du casque, qui la sépare en deux parties, se voit la date 15-78. Les lambrequins du cimier sont tout autres que ceux de la pièce précédente.

Légende. — MONETA · ARG — E — N · TRIGIN · STV.

La légende commence à gauche par le bas.

Argent. Poids : 23 gr. 565. Notre collection.
Pl. X, n° 3.

Cet écu, qui porte la date au revers et non au droit, est une variété importante et non figurée du n° 81 de la planche VII de l'ouvrage de M. C.-A. Serrure. La pièce donnée par cet auteur est de 1579. La légende du droit de notre daalder est, en outre, sensiblement différente de celle du même côté de l'écu décrit par le savant gantois La monnaie, que nous venons de décrire, est aussi une variété de la pièce citée et non reproduite par M. Th.-M. Roest, sous le n° 142 de son travail sur 's Heerenberg.

4. *Droit.* — Buste cuirassé à gauche de Frédéric. La tête est nue et dépasse légèrement le grènetis intérieur. Le buste, très court, se termine près des épaules. L'on ne voit donc ni les bras, ni les armes du dynaste. Dans le champ, séparée en deux parties par le cou, se voit la date 15-79.

Légende. ℘ FREDE · C · D · MO · BA · I · HO · BO · HED · D · I · W.

Le différend monétaire est une feuille de trèfle.

Revers. Écu semblable à celui du revers des deux numéros précédents et dont le bas va jusqu'au grènetis extérieur de la pièce et coupe donc la légende. Le haut du vol entre même dans ce grènetis et donc, également, dans la légende.

Légende. — MONETA · NOV — A — FACTA · I · HEDI.

La légende commence à gauche par le bas.

Argent. Poids : 25 gr. 326. Notre collection.
Pl. X, n° 4.

Ce demi-écu frappé sur flan carré est des plus rares M. W.-J. de Voogt le décrit sous le n° 56, page 9, de ses *Bijdragen tot de Numismatiek van Gelderland* (2e *stuk*) *Berg* (*'s Heerenberg*)-*Batenburg-Baar*, mais n'a pas donné le dessin de cette pièce frappée à Hedel et dont la conservation ne laisse rien à désirer.

Vte B. DE JONGHE.

L'ATELIER MONÉTAIRE DE BRUGES

SOUS

LE RÈGNE DE LA MAISON D'AUTRICHE

1709-1786

(*Suite.*) (1).

PLANCHE XI.

IV.

LE MONNAYAGE DE MARIE-THÉRÈSE, 1749-1755.

Après la conclusion du traité d'Aix-la-Chapelle qui rendit les Pays-Bas à l'Autriche, le Gouvernement se préoccupa de résoudre la question monétaire. Son premier soin fut de réorganiser la *Chambre des Monnaies*. Il supprima le titre des maîtres généraux des monnaies ; il créa une commission qui reçut le nom de *Jointe des Monnaies*, et qui fut composée de conseillers de la Chambre des Comptes. A la tête de ceux-ci, il plaça le président de la Chambre des Comptes, de Witt. Les attributions de la Jointe furent les mêmes que celles de la Chambre des Monnaies (2).

(1) Voy. *Revue belge de numismatique*, 1911, p. 347; 1912, pp. 32 et 129.

(2) Voy. A. DE WITTE, *Histoire monétaire du Brabant*, III (1899), p. 282.

On résolut de remettre toutes les Monnaies en activité. Aussitôt après le départ des Français, on procéda aux réparations nécessaires à la Monnaie de Bruges (1); maçons, charpentiers, plafonneurs, couvreurs, vitriers, travaillèrent à l'envi (2).

D'autre part, on s'occupa de pourvoir la Monnaie du personnel nécessaire.

Le waradin Van Overloop était le seul officier encore en fonctions Par lettres patentes du 10 mai

(1) Pour mettre les bâtiments de la Monnaie de Bruges en état, la Recette du domaine de Bruges avança une partie des fonds nécessaires à une date non indiquée. Le receveur général Coppieters avança fl 4649,6. Le receveur Hergodts, 4321,11.9, et en 1750, il restait encore à rembourser fl. 4962. *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies*. Liasse 130.

(2) Jean Floré, maître maçon, travailla à la Monnaie pour y faire des réparations du 10 mars 1749 au 30 novembre de cette année. Ce pourquoi il toucha 1498 livres 19 sols du prix de quarante gros monnaie de Flandre la livre.

François Feys, maître charpentier, id. du 18 février 1749 au 15 novembre 1749, toucha 1700 livres 17 sols.

Jacques Noyé, maître plombier et couvreur d'ardoises, du 24 octobre 1747 au 30 novembre, 1749, 291 livres 12 sols.

Pierre Carron, maître couvreur en tuiles, du 19 novembre 1748 à juillet 1750, 147 livres.

Christophe Ageys, 105 livres 12 sols pour peinture du 24 avril 1749 au 6 février 1750.

Jean Gambier, maître vitrier, 93 livres du 15 juillet 1749 au 27 février 1750.

Jean Van Sassenbrouck, maître plafonneur, 71 livres 7 sols du 31 mai 1749 au 15 novembre 1749.

Cornil Sabes, pour pierres et briques, 244 livres 16 sols du 3 mars 1749 au 2 novembre. *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies*. Liasse 130.

1749, Norbert Heylbrouck, de Gand, fut nommé « tailleur particulier des coings » (1). Quelques mois plus tard, le 11 novembre 1749, à la demande du waradin, le frère de Heylbrouck fut autorisé à aider celui-ci dans ses travaux (2).

Des lettres patentes du 10 mai 1749 nommèrent essayeur particulier André Petit (3) qui avait réussi l'épreuve exigée pour l'obtention de ce poste, le 14 novembre 1743 (4).

Le 18 mai suivant (5), Charles de Lorraine, venu

(1) N. Heylbrouck avait été arrêté en 1730 pour avoir gravé des coins destinés à fabriquer des vertugadins, des ducats hollandais et même des pièces de 17 sols 1/2. L'année suivante il fut condamné par le Conseil de Flandre a être pendu sur la place Sainte-Pharaïlde. à Gand. La sentence fut cependant tenue en suspens, et il fut grâcié par la gouvernante Marie-Elisabeth, le 21 novembre 1735, à condition qu'il tînt la ville de Gand et sa banlieue pour prison perpétuelle. et qu'il instruisît trois orphelins dans son art de graver. (*Messager des Sciences historiques*, 1885, pp. 106 109.)

Le 29 avril 1749, il obtint un acte d'abolition de toute tache (*Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, reg. 922, fol. 60), puis, le 10 mai suivant des « lettres patentes de tailleur particulier des coings de la Monnaie à Bruges. Voy. *Jointe des Monnaies*, liasse 127. Ces lettres sont enregistrées dans le *Registre des Commissions des officiers comptables*, n° 6, fol. 214 v° (*Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, reg. 951). Il prêta serment le 16 mai.

(2) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*. Registre 1160, fol. 154 v°.

(3) L'original de ces lettres, sur parchemin, est conservé aux *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies*, liasse 127. Elles sont enregistrées dans le registre de la *Chambre des Comptes* 951, fol. 213. André Petit fut trouvé noyé le 27 juin 1776.

(4) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies*. Liasse 130.

(5) Il est difficile de déterminer la date exacte à laquelle cette visite

à Bruges pour assister aux fêtes du 600e anniversaire du transport du Saint-Sang, visita la Monnaie le matin. A cette occasion il lui fut offert un jeton dont voici la reproduction et la description :

FELICITAS PUBLICA. Un balancier. A l'exergue SACRA MONETA.

Rev. Dans une couronne de feuillage, CAROLO | LOTH(aringiae) : PRINC(ipi) : | MONETÆ BRUG(ensis) : | PROTECTORI | S(enatus). P(opulusque). V(iro). O(ptimo). D(onum). D(ederunt). | Au-dessous de la couronne : ✱.

Diamètre : 0m.040. Bronze. Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale.

Il fut frappé 5 marcs 2 onces et 14 esterlins de jetons d'argent, et 8 livres et un demi-quarteron de jetons de cuivre.

Les coins furent gravés par un orfèvre de

eut lieu. CUSTIS (*Jaerboeck der Stadt Brugge*, 2e édit., t. III (1767), p. 554, dit le 20 mai. Divers documents émanés du waradin Van Overloop disent tantôt le 17, tantôt le 18. Voy. *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 131.

Bruges, Jean Vinck, dont on ne connaît pas d'autre œuvre numismatique (1).

Après la visite du lieutenant-gouverneur, on continua de mettre la Monnaie en état de travailler; le 11 octobre, ordre fut donné aux prévôts des monnayeurs d'envoyer incessamment à la Monnaie d'Anvers six à huit monnayeurs choisis par le waradin, pour s'initier pendant dix à quatorze jours au maniement des machines (2).

Le 22 octobre suivant Lambert Millé, orfèvre à

(1) 10 Meye 1749 geleverd aan den heer en de meester Simoen Petrus

Van Overloope in silver	23 on 15 es.	
nogt ghelevert	38 on	
te samen	61 on 15 es.	
hier op ontfaen	19 on 1 es.	
Rest	42 on 14 es.	
Bedragende in wisselgelt		21.7.
Item ghelevert acht pondt en een alf vierendeel roocoper a 20 stuyvers het pont in wiss^{t}.		1.3.3
Item over het maken van silverpenninghen		1.4.0
Item over het maeken van de cooperpenninghen		0.5 0
Item gevrogt aan de stampe ende het maeken van de letters		0.12 0
Livres de gros de change. Te samen in wisselgelt		24.11.3
Florins de change		147.7.6

Ontfaen den inhoude deser voornoemde 28 Meye 1749.

JOANNES VINCK.

Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies. Liasse 131.

(2) *Ibidem.* Liasse 3.

Bruges, reçut une commission de directeur de la Monnaie. Il prêta serment le 10 novembre (1). Toutefois, il était embarrassé pour fournir le cautionnement prévu de 15,000 florins ; celui-ci fut abaissé en sa faveur à 8,000, et ses frères se constituèrent ses répondants (2).

Le 9 novembre, la Chambre des Comptes députa le conseiller Van de Veld en qualité de commissaire de la Monnaie de Bruges aux fins d'installer le directeur et de mettre la fabrique en train (3).

Pendant ce temps, le waradin ne restait pas inactif; il faisait mettre le matériel en état : le 20 novembre, il expédia à Bruxelles 13 poids pour être ajustés sur le dormant de la Chambre des Comptes, mais, comme on ne disposait pas à Bruxelles du matériel nécessaire pour exécuter cet étalonnage, les poids de Bruges furent envoyés à la Monnaie d'Anvers pour être comparés avec les exemplaires dûment ajustés qui s'y trouvaient. Les poids rentrèrent à Bruges le 12 décembre (4). Le monnayage allait pouvoir commencer.

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1160, fol. 134. Ses instructions se trouvent dans le même registre, fol. 134 à 152. La Commission est enregistrée dans le registre 951, fol. 221.

(2) *Ibidem.* Registre 1160, fol. 152 vo. Cf. *Jointe des Monnaies.* Liasse 130.

(3) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 130.

(4) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1160, fol. 155.

En effet, l'ordonnance qui le réglait avait paru le 19 septembre 1749 (1).

Elle prescrivait la frappe :

1° De doubles souverains de même titre et de même poids que l'ancien, c'est-à-dire de 22 carats 3/4 grain d'or fin en aloi et de 22 466/5733 de taille au marc, pesant donc 7 esterlins 8 as, au remède de 3/4 de grain en aloi, et 3/4 esterlin par marc. Ils devaient avoir cours pour 15 florins 6 sols argent de change ou 17 florins 17 sols argent courant.

2° De simples souverains de même titre que le double, mais de poids moitié moindre, qui devaient avoir cours pour 7 florins 13 sols argent de change et 8 florins 17 sols 1/2 argent courant.

Ces deux pièces devaient avoir pour empreintes, au droit, l'effigie couronnée de l'Impératrice avec la légende *Maria Theresia Dei gratia Romanorum imperatrix, Germaniae Hungariae et Bohemiae regina,* et au revers, les armes mi-partie d'Autriche et de Bourgogne ancienne sur une croix de Bourgogne, l'écu surmonté de la couronne impériale avec la légende *Archidux Austriae, dux Burgundiae Brabantiae, comes Flandriae.*

3° Une nouvelle monnaie d'argent de haut aloi, dont l'unité devait être le *ducaton à la reine*, dont il y aurait des demis, des quarts et des huitièmes.

Ils devaient être de 10 deniers 11 1/2 grains d'argent fin en aloi, et l'unité devait être taillée à

(1) Gachard. *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas Autrichiens.* IIIe série, t. VI, p. 472.

raison de 7 pièces 7/20 au marc, au remède de 1 grain en aloi, et de 1 esterlin au poids par marc. Le ducaton devait avoir cours pour 3 florins argent de change et 3 florins 6 sols argent courant.

Les empreintes devaient être : au droit, l'effigie de l'Impératrice, et au revers, les armes écartelées de Hongrie, de Bohême, de Flandre et de Milan, au surtout mi-parti d'Autriche et de Bourgogne, l'écu posé sur la croix de Bourgogne, surmonté d'une couronne impériale. Les légendes devaient être les mêmes que celles des pièces d'or; enfin, la tranche du ducaton et du demi devaient porter la devise de l'Impératrice, *Justitia et Clementia.*

4° Des escalins au titre de 6 deniers 23 grains 1/2 d'aloi, de la taille de 49 5/96 au marc, au remède de 1 1/2 grain en aloi, et de 1 1/2 esterlin au poids par marc. Les empreintes devaient être, au droit, un lion armé d'une épée, maintenant l'écu mi-parti d'Autriche et de Bourgogne, et au revers les mêmes armes que sur le ducaton. Les légendes devaient être identiques à celles des monnaies précédentes.

L'escalin devait avoir cours pour 6 sols argent de change et 7 sols argent courant.

5° Des pièces de 5 sols argent courant, au titre de 5 deniers d'argent fin et de 51 pièces 1/24 de taille au marc, au remède de 2 grains en aloi, et d'une pièce en poids au marc.

6° Des pièces de 10 liards de même titre que les

précédentes et de poids moitié moindre, au remède de 2 pièces en poids par marc.

Les empreintes de ces deux dernières monnaies devaient être, d'un côté, une croix de Bourgogne sans couronne ni marque de la Toison d'Or, et de l'autre, l'écu mi-parti d'Autriche et de Bourgogne avec un ornement fleuronné surmonté de la couronne impériale. Les légendes devaient être semblables à celles des autres monnaies.

7° Des doubles liards et des liards de même métal, de même poids et aux mêmes types que ceux de la fabrique antérieure.

Le graveur général Jacques Roettiers fut chargé de graver les carrés originaux.

Le 6 décembre, on commença la frappe de liards et de doubles liards; les flans de cuivre de Suède avaient été livrés par Corneil de Winter, négociant à Anvers, à partir du 4 décembre (1).

Le 26 du même mois, dès la réception de la boîte expédiée de Bruxelles le 21 (2), tandis que le carillon sonnait à toute volée, les premiers doubles souverains d'or furent frappés (3).

(1) Reçu de Cornelis de Winter, négociant à Anvers, du 4 décembre 1749 au 1er février 1752, 139,191 marcs 7 onces 12 esterlins seize as de cuivre en flaons. *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 18194, fol. 4.

(2) *Ibidem.* Registre 1160, fol. 157.

(3) Op den 4 December heeft men hier erst in de Munte beginnen oorden en dobbel oorden te flaen, en den 26 der zelfde maend zijn de eerste dobbel souveraine alhier geslagen, onder het spelen van het carillion. Ch. Custis, *Jaer-Boecken der Stadt Brugge*, 2e édit., t. III, Bruges, 1765, p. 556.

Le 8 janvier 1751, Jacques Minne, maître horloger à Bruges, fournit à la Monnaie une machine à cordonner (1), ce qui permit d'activer la fabrication.

La mise en train fut pénible : l'essayeur particulier, André Petit, était inhabile à déterminer le titre des alliages; le commissaire Van de Veld proposa de lui adjoindre en qualité de contre-essayeur Jean Hermans ou Herremans, fils d'un orfèvre de Bruges (2); celui-ci alla passer quinze jours à la Monnaie d'Anvers pour s'initier aux opérations courantes, et il fut jugé bon essayeur par l'essayeur particulier d'Anvers, Hannosset ou Hanoset (3). Ce dernier se rendit à la Monnaie de Bruges le 20 janvier (4), pour vérifier le titre des espèces fabriquées. Bien que celui-ci eût été reconnu exact, Jean Hermans fût nommé contre-essayeur de la Monnaie de Bruges; il prêta serment le 4 février 1750 (5).

Pendant ce temps, on préparait la fabrication des escalins. L'ordonnance n'avait pas prévu d'où serait tiré le métal nécessaire à la frappe ; comme les vieux escalins étaient fort usés, et que les événements militaires des dernières années avaient

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 130.

(2) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1160, fol. 161.

(3) *Ibidem.* Registre 1162, fol. 184 v°.

(4) *Ibidem.* Registre 1160, fol. 158-159.

(5) *Ibidem,* fol. 161. Ses instructions : *Jointe des Monnaies.* Liasse 126.

fait pénétrer dans le pays beaucoup d'escalins étrangers, le Gouvernement résolut de procéder à la refonte générale des escalins. Le nombre de ceux-ci était évalué à 4,000,000. La perte résultant de la refonte était estimée à 160,000 florins courant. Il fut décidé que les diverses circonscriptions administratives en supporteraient chacune une part. Les députés des États de Flandre furent chargés d'établir la répartition. Ils calculèrent celle-ci proportionnellement aux aides payées par les différents districts pour l'entretien de la Cour de Bruxelles (1). Les administrations durent fournir à la Monnaie de Bruges des sommes déterminées par eux, en vieux escalins; après la refonte, ceux-ci devaient leur être renvoyés, déduction faite de la perte (2).

Voici le tableau dressé par les États de Flandre pour régler la fourniture des escalins à la Monnaie de Bruges, de manière à entretenir de façon continue l'activité de celle-ci :

État des livremens à faire dans la Monnaie de Bruges en vieux escalins pour être refondus et convertis en escalins nouveaux en florins courant.

1750.		
Pour juin.	Flandres.	f. 88,588.18

(1) Sur la répartition de l'aide pour l'entretien de la Cour, voy. *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1873, p. 110, n° 2.

(2) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies*. Liasse 130.

Pour juillet.	Ypres et châtellenie . . .	46,370. 7	88,588 18
	Flandres.	42,218 11	
Pour août.	Furnes et châtellenie . .	55 372. 7	88,588 18
	Flandres.	33 216.11	
Pour septembre.	Warneton et châtellenie.	14,774. 9	88,588 18
	Poperinghe et juridiction.	11,545. 9	
	Menin et verge	30,530. 6	
	Flandres.	31,738.14	
Pour octobre.	Flandres.	82,562.13	88,588 18
	Wervicq et district. . .	6.026. 5	
Pour novembre.	Flandres.	88,588.18	
Pour décembre.	Flandres.	88 588.18	
1751.			
Pour janvier.	Ypres et châtellenie . .	46,370. 7	88,588 18
	Flandres.	42,218.11	
Pour février.	Furnes et châtellenie . .	55,372. 7	88,588 18
	Flandres.	33,216.11	
Pour mars.	Warneton et châtellenie.	14.774. 9	88,588 18
	Poperinghe et juridiction.	11,545. 9	
	Menin et verge	30,530. 6	
	Flandres.	31,738.14	
Pour avril.	Flandres.	88.588.18	
Pour may.	Flandres.	88,588.18	
Pour juin.	Flandres.	88,588.18	
Pour juillet.	Ypres et châtellenie . .	46,370. 7	88 588 18
	Flandres.	42.218.11	
Pour août.	Furnes et châtellenie . .	55,372. 7	88,588 18
	Flandres.	33,216.11	
Pour septembre.	Flandres.	88 588.18	
Pour octobre.	Flandres.	88,588.18	
Pour novembre.	Flandres.	88,588.18 (1)	

Les fournitures ne s'exécutèrent pas sans difficulté. Les châtellenies de Furnes et d'Ypres, la ville et verge de Menin, le magistrat et la ville de

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies*. Liasse 130.

Wervicq, les châtellenies de Courtrai et d'Audenarde, cherchèrent à se dérober sous prétexte que sur leurs territoires il était impossible de réunir en vieux escalins les sommes auxquelles elles avaient été taxées. A quelques-unes on fit remise d'une partie des sommes à verser ; en général, on les dispensa de la fourniture des vieux escalins à condition qu'elles payeraient leur quote-part de la perte entraînée par la refonte. Ces défections amenèrent, au milieu de décembre 1750, une pénurie d'argent à la Monnaie de Bruges : en juillet, la châtellenie d'Ypres n'avait pas livré sa part; en août, celle de Furnes s'était comportée de même ; en septembre, Warneton, Poperinghe, la ville et la verge de Menin avaient suivi leur exemple ; en novembre, était venu le tour de Wervicq et de son district. Pour remédier à cette situation, le président de la Jointe des monnaies fit livrer d'office par les receveurs les plus proches de Bruges les escalins manquants et fit porter la perte au compte des administrations défaillantes (1).

Divers incidents graves marquèrent ce monnayage : le 12 mars 1750, un des prévôts des monnayeurs, Jacques Van Toers, fut convaincu d'avoir détourné quelques flans, tant monnayés que non

(1) On trouvera tous les documents relatifs à l'opération de la refonte des escalins, avec les protestations des intéressés ainsi que les réponses de la Chambre des Comptes et du Gouverneur dans la liasse 130 de la *Jointe des Monnaies* aux Archives générales du Royaume.

monnayés, de simples et de doubles liards. Arrêté par le Corps des Monnayeurs, il fut détenu prisonnier par ordre du commissaire. Ce délit était trop grave pour relever de la juridiction du Corps des Monnayeurs ; c'était un cas royal, dont la connaissance appartenait privativement au Conseil en Flandres; le coupable fut livré aux conseillers fiscaux du Conseil en Flandres (1).

Dans le courant du même mois, les monnayeurs réclamèrent une augmentation de salaire pour la frappe des espèces d'or et d'argent. Ils étaient payés en argent courant et prétendaient l'avoir toujours été en argent de change ; ils exigeaient un relèvement des salaires égal à celui qui avait été accordé à leurs confrères d'Anvers.

En fait, la situation n'était pas la même : les monnayeurs d'Anvers avaient à leur charge la fourniture et l'entretien du matériel, ce qui expliquait la différence de paye. Néanmoins le commissaire Vande Veld écrivait à la Chambre des Comptes que, si l'augmentation n'était pas accordée, il faudrait suspendre tout travail dans la Monnaie de Bruges. Étant donnée la situation, le Gouvernement jugea opportun de céder : un décret de Charles de Lorraine, du 22 mars, accorda la satisfaction demandée (2).

En présence du succès obtenu, les monnayeurs

(1) *Archives générales du Royaume Chambre des Comptes.* Registre 1160, fol. 162 vo

(2) *Ibidem.* Registre 1162, fol. 165^{2bis}, 170 vo.

introduisirent une nouvelle réclamation le 23 juillet suivant : ils demandèrent une augmentation de salaire pour la fabrique des petites espèces. Cette fois la Chambre des Comptes voulut résister : les monnayeurs, disait-elle, jouissaient de tant de franchises que vraiment leurs exigences étaient excessives. En présence de l'intransigeance des monnayeurs, le commissaire et le waradin insistèrent auprès de la Chambre pour qu'il fût fait droit aux réclamations; la Chambre finit par céder, et le 21 novembre 1750, un décret de Charles de Lorraine augmenta le salaire des monnayeurs pour la fabrication des monnaies de bas aloi (1).

D'autre part, le directeur Lambert Millé négligeait complètement ses fonctions; au lieu d'être présent à la Monnaie, il passait une bonne partie de son temps « à se divertir » soit à Ostende, soit à Blankenberghe, soit à Nieuport (2). Même lorsqu'il était à Bruges, il s'absentait de la Monnaie tous les soirs. Les plaintes réitérées du commissaire et du waradin lui valurent diverses réprimandes de la Chambre des Comptes. Celle-ci lui enjoignit entre autres de se « faire donner à dîner dans sa maison et à souper lorsque cela pourrait lui occasionner une trop longue absence qui pour-

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1162, fol. 176, 178, 179 et 182.

(2) Voy. diverses lettres du waradin Van Overloop à la Chambre des Comptes, aux *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 130.

rait causer du préjudice aux ouvrages de la monnaie confiés à ses soins » (1). Pour échapper aux reproches, Millé, au grand scandale du waradin, installa sa maîtresse dans sa maison à la Monnaie, dès que le commissaire Van de Veld fut parti (2). Aussi, lorsqu'en mai 1752, la Chambre des Comptes fut informée que le directeur Millé ne pourrait rendre un compte exact du produit de la première boîte parce qu'on n'avait pas arrêté le fonds de caisse le jour de la clôture, pas plus qu'on n'avait dressé un état des métaux en magasin, fit-elle députer à Bruges, par le Gouverneur, le conseiller des finances et chef provisionnel de la Jointe des Monnayes Bosschaert pour procéder à un examen sérieux de la comptabilité de Lambert Millé (3). L'opération eut lieu le 29 mai 1752. Il fut constaté un déficit de 5502.17.7 florins dans la caisse du directeur (4) Aussi la Chambre des Comptes par dépêche du 27 juillet 1752, lui interdit-elle « de ne plus s'approprier aucun denier soit à titre de gages, soit en droit de marc, jusqu'à ce qu'il eût bonifié à S. M. le déficit de 5502.17 sols argent courant » (5). Cette dépêche n'empêcha pas le directeur Millé d'aller se divertir à Blanken-

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1162, fol. 184 *Idem*, fol. 202.

(2) *Idem*, fol. 240 v°.

(3) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 131.

(4) *Idem*. Liasse 131.

(5) *Idem*. Liasse 131.

berghe en joyeuse compagnie à la fin du mois d'août suivant (1). Il avait d'ailleurs avisé le conseiller Bosschaert par lettre du 23 juillet qu'il renoncerait à la direction de la Monnaie à l'expiration de ses trois années de direction (10 nov. 1752) (2). Néanmoins, par suite de la démission simultanée du directeur de la Monnaie d'Anvers, sa direction fut prorogée au 31 décembre de cette année (3) pour que deux Monnaies ne chômassent pas en même temps (4). Toutefois, l'état du fonds de caisse et du magasin fut arrêté à Bruges dès le 31 octobre 1752, par Van Overloop et Millé. Le mali déduit du boni, on constata qu'à ce jour il restait au profit de la monnaie en argent monnayé,

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1162, fol. 240 v°.

(2) *Archives générales du Royaume Jointe des Monnaies.* Liasse 131.

(3) Millé, qui ne voulait pas reprendre son ancien métier d'orfèvre et qui comptait faire le commerce, ne se pressa pas de quitter sa maison de la Monnaie. Le 23 février 1753, la Chambre des Comptes écrivait à Van Overloop :

« D'un autre coté, nous nous appercevons que l'ancien directeur Millé ne s'empresse pas de quitter la Monnaie, et comme on ne sauroit différer sans inconvénient l'ouverture de la Monnoye de Bruges qui a été promise au public pour le premier du mois prochain, surtout eu égard au nouveau placard pour le billonnement des escalins qui ne manquera pas d'occasionner des livremens, le commissaire devra obliger Millé à vider promptement la maison qu'il occupe pour faire place à son successeur. » *Ibidem.* Liasse 126.

(4) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1162, fol. 242.

lingots, effets et marchandises, la somme de fl. 45,607.11 32 (1).

La Chambre des Comptes enjoignit au directeur Millé, le 4 mai 1753, d'avoir à lui soumettre le compte de la direction; après avoir laissé renouveler cet ordre le 8 juin (2), il se décida à le faire présenter par l'intermédiaire de l'avocat Jean-Baptiste Raeymaeckers (3).

Le compte fut seulement clos par le conseiller Van de Veld le 30 janvier 1783 (4).

Enfin, le waradin eut des difficultés continuelles avec les monnayeurs. Ceux-ci, dès 1750, se montraient peu déférants à son égard, comme à celui des autres fonctionnaires de la Monnaie. Les prévôts et jurés du Corps des monnayeurs ne s'étaient-ils pas avisés de prendre le pas sur les officiers de la Monnaie dans la procession de la Chandeleur? Cette incorrection leur valut d'ailleurs une verte réprimande de la Chambre des Comptes (5).

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 131.

(2) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1162, fol. 266.

(3) Compte premier que rend à Messeigneurs le président et gens de la Chambre des Comptes de Sa Majesté l'Impératrice-Reine Lambert Millé, directeur de la Monnoye de Sa Majesté à Bruges, depuis le 10 de novembre 1749 jusqu'au 28 février 1753. *Ibidem.* Registre 18194, fol. 1.

(4) Ouy et examiné en la Chambre des Comptes de Sa Majesté l'Empereur et Roi par le Conseiller maître Vandeveld, et par lui clos le 30 janvier 1783 d'après les lettres du Conseil des finances du 30 octobre 1782 et en conformité des résolutions prises sur les raports particuliers des 5 juin 1780, 6 avril 1781 et 29 janvier 1783. *Ibidem,* fol. 14.

(5) *Ibidem.* Registre 1162, fol. 190.

Un conflit éclata le 21 décembre 1751 (1). Vers le soir, le waradin était allé faire une tournée d'inspection dans les ateliers de la Monnaie; il s'aperçut que les carrés dont il était fait usage étaient hors de service, et donna l'ordre aux monnayeurs de les remplacer par d'autres. Survint le prévôt Brauwer qui défendit aux ouvriers d'exécuter l'ordre du waradin, à cause de la perte de temps que le changement des coins occasionnait. Une discussion violente s'ensuivit, et le waradin, pour éviter un monnayage défectueux, ferma la presse au cadenas.

Le lendemain, le waradin ne voulut livrer aux monnayeurs que 125 marcs de flans au lieu de 175 qu'il était d'habitude de leur remettre : c'était la quantité qu'il était possible de monnayer avec une seule paire de coins. Les prévôts refusèrent d'accepter la quantité offerte et ordonnèrent aux monnayeurs de quitter les ateliers. Le lendemain, la même scène se renouvela. Le 24, les protestations des prévôts et des monnayeurs s'étant faites véhémentes, le waradin se basant sur l'article 68 du règlement de la direction, mit les prévôts aux arrêts dans l'enceinte de la Monnaie, et les condamna à une amende de 10 marcs d'argent fin.

Le Corps des monnayeurs envoya un exprès à la Chambre des Comptes pour protester contre

(1) On trouvera les nombreuses pièces concernant ce conflit aux *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1162, fol. 215-222. Voy. aussi *Jointe des Monnaies.* Liasse 131.

l'arrestation des prévôts et leur condamnation à l'amende; ils prétendaient que le waradin avait outrepassé ses droits. Le 29, la Chambre des Comptes donna ordre au waradin de relâcher les prévôts.

L'affaire n'en resta pas là. Le Corps des monnayeurs, le 3 janvier 1752, fit assigner le waradin par notaire, en nullité de l'amende. La Chambre des Comptes envoya le conseiller Vande Veld pour rétablir l'accord entre les parties; il devait faire savoir au waradin qu'il ne lui appartenait pas de prononcer de semblables peines. Celui-ci se soumit et consentit à se réconcilier avec les prévôts; toutefois, comme le Corps des monnayeurs prétendait lui faire supporter tous les frais qu'il avait faits, l'entente ne se fit pas, et la procédure suivit son cours. Le 25 octobre 1752 une sentence interlocutoire renvoya les parties devant des commissaires, ordonnant au défendeur de prendre des conclusions pertinentes relatives au refus des prévôts d'accepter 125 marcs de liards et 150 marcs de 1/4 de ducatons. La suite de ce procès n'a pas été retrouvée.

En mai 1752, de nouveaux différends éclatèrent entre le waradin, le directeur et les prévôts des monnayeurs (1); le conseiller Bosschaert, chef provisionnel de la Jointe des Monnaies, se rendit à Bruges pour y mettre fin (2).

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 131.

(2) *Ibidem.* Liasse 127.

A la suite de ces incidents, au départ du directeur Millé, de nouvelles instructions furent rédigées pour le waradin; il obtint désormais la haute surveillance de la Monnaie, et le directeur, qui était autrefois son égal, lui fut subordonné.

Le 11 décembre 1752, la Chambre des Comptes enjoignit au directeur Millé de faire afficher au comptoir du change l'avertissement suivant qui devait paraître deux fois dans la *Gazette de Gand* et dans celle de Bruxelles :

« Le directeur de la Monnaie de Sa Majesté impériale et royale à Bruges avertit le public qu'à compter du 1er janvier 1753 jusqu'à la fin du mois de février on cessera le change de cette monnaie pour la recette des espèces et matières d'or et d'argent, que cependant l'on continuera les séances ordinaires pour payer les récépissés jusqu'au dix de février. On prévient les porteurs des mêmes récépissés que tous ceux qui ne se seront pas présentés avant le dit jour devront s'adresser à la recette générale des finances de Sa Majesté à Bruxelles, où les deniers seront consignés à leurs frais (2). »

Dès novembre 1752, une candidature se posa à la succession de Millé à la direction de la Monnaie de Bruges. C'était celle de Jacques Vande Vyvere, maître orfèvre et changeur de la ville de Bruges.

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1162, fol, 251 v° à 253. Voy. aussi les nouvelles instructions pour le directeur et les officiaux, *ibidem*, fol. 254-259.

(2) *Ibidem*, fol. 244

Il demandait toutefois à pouvoir continuer d'exercer son métier, et à être autorisé à installer à Gand une personne qui exercerait le change à son profit (1).

Le waradin Van Overloop, consulté à ce sujet par la Chambre des Comptes, opposa à cette candidature celle d'un employé de la Monnaie, Jean Caesemaeker. La Chambre des Comptes entra dans ses vues et Jean Caesemaeker reçut une commission de directeur provisionnel de la Monnaie de Bruges, en date du 24 février 1753. Il prêta serment entre les mains du waradin le 28 février suivant (2).

Le conseiller Bosschaert avait imaginé une comptabilité nouvelle à l'usage des Hôtels des Monnaies. Il se rendit à Bruges à cette époque pour en surveiller la mise-en-train (3). A ce moment des réparations furent faites entre autres à la fonderie, qui reçut un nouveau pavement et de nouveaux fours (4). Ceux-ci ne devaient même pas être tous utilisés.

En mars, la fabrication recommença (4), et, dès avril, un nouveau conflit s'éleva entre le waradin

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 131,

(2) Ses lettres patentes, *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 126. Voy. aussi *Chambre des Comptes.* Registre 1162, fol. 250 v°. Jean Caesemaeker avait été nommé caissier de la Monnaie de Bruges le 18 octobre 1751. Même registre, fol. 209.

(3) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 121.

(4) *Ibidem.* Liasse 132.

et les monnayeurs (1) : le premier voulait modifier les heures auxquelles se faisait la délivrance des flans aux seconds. Ceux-ci prétendaient conserver leurs anciennes habitudes. A la confusion du waradin, ils obtinrent gain de cause devant la Chambre des Comptes.

Le monnayage ne dura pas longtemps sous la direction de Jean Caesemaeker. Le 5 septembre 1753, la Jointe des Monnaies donnait ordre à Van Overloop de cesser la fabrique du double escalin (2).

Déjà en 1753, la Chambre des Comptes envisageait l'éventualité de la mise en non-activité de la Monnaie de Bruges : le 8 octobre, le waradin était attendu à tout moment à Bruxelles, en vue d'arrêter les dispositions à prendre à cet effet (3). Il existe une lettre de Van Overloop, non datée malheureusement, mais qui est certainement de l'an 1753, dans laquelle celui-ci expose qu'il faudrait racheter au Corps des monnayeurs les bâtiments qu'ils ont donnés en location au Gouvernement, protéger ceux-ci au moyen d'une grille, et que moyennant ces mesures, « l'activité de la Monnaie pourrait cesser à petit bruit ». On conserverait le bureau de la recette du billon, qui serait envoyé à la Monnaie d'Anvers, enfin le waradin et le directeur se partageraient le droit de marc (3).

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1162, fol. 272-273, 275-278.

(2) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 131.

(3) *Ibidem.* Liasse 132.

Néanmoins, le monnayage de l'or et des espèces d'argent de haut aloi se poursuivit pendant l'année 1754 tout entière; c'est à dater du premier janvier 1755 que le travail fut arrêté (1).

Les quantités de chacune des espèces frappées sont connues d'une manière incomplète : elles ne sont pas mentionnées dans le compte de Lambert Millé, et celui de Caesemaeker ne paraît pas être conservé. Les registres de la Monnaie qui se trouvent tant aux Archives générales du Royaume qu'aux Archives de la ville de Bruges ne sont pas d'un grand secours. Mais on possède dans les papiers de la Jointe des Monnaies (2), des relevés sur feuilles volantes qui, pour présenter des lacunes, ne permettent pas moins de se rendre à peu près compte de la marche du monnayage et des quantités fabriquées.

De 1749 à 1755, quatre boîtes furent envoyées à Bruges. La première, expédiée le 20 décembre 1749 (3), fututilisée du 27 janvier 1750 au 31 janvier 1751 (4). La seconde, envoyée de la Chambre des Comptes le 11 février 1751 (5), servit du 1er février 1751 au 27 mai 1752 (6). Elles furent ouvertes à Bruges en présence de Van Overloop et de Lam-

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 132.

(2) *Ibidem.* Liasse 130.

(3) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1160, fol. 157.

(4) *Ibidem.* Registre 1162, fol. 234.

(5) *Ibidem*, fol. 186.

(6) *Ibidem*, fol. 234.

bert Millé le 28 mai 1752 par le conseiller Bosschaert et le Comte de Fraula (1). Leur contenu n'était pas en conformité avec les registres du waradin : dans la première, on trouva moins de pièces qu'il n'en fallait ; il y en avait trop dans la seconde.

La troisième boîte fut ouverte le 14 mai 1753 (2) en la Chambre des Comptes et la quatrième fut expédiée au waradin le 24 janvier 1753 (3). Elle fut examinée en la Chambre des Comptes, en février 1757 (4). Ces documents ne nous apprennent que peu de chose. Ils montrent surtout le peu de soin qui était apporté à ce moment dans les opérations du monnayage.

Les coins furent brisés à plusieurs reprises : le 10 avril 1750, en présence du conseiller et maître général Van de Veld, on rompit les matrices et poinçons qui avaient servi pour le monnayage de 1749, et les carrés utilisés à la précédente fabrique de liards (5) ; ce fut le tour des matrices hors d'usage du nouveau monnayage, le 14 avril, le 27 novembre, le 7 décembre 1750; le 21 janvier, le 18 mars et le 8 avril 1751; puis, la fabrication s'étant fortement ralentie, il n'y eut plus de semblable opération avant le 31 juillet 1755 (6).

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1162, fol. 230 et 234.

(2) *Ibidem*, fol. 261-265.

(3) *Ibidem*, fol. 248.

(4) *Ibidem.*

(5) *Ibidem*, fol. 172.

(6) *Ibidem*, fol. 173 s.

Les monnaies frappées sous les directions de Millé et de Caesemaeker sont les suivantes :

7. Double Souverain.

MAR(ia) · TH(eresia) · D(ei) · G(ratia) · R(omanorum). JMP(eratrix) · G(ermaniae) · HUN-G(ariae) · BOH(emiae) · R(egina). Buste couronné, à droite, de Marie-Thérèse. Sur la coupe du bras, R(oetttiers).

Rev. ARCH(idux) · AUS(triae) · DUX. BUR-G(undiae) · BRAB(antiae) · C(omes) · FL(andriae). Cartouche portant un écu parti aux armes d'Autriche et de Bourgogne, posé sur des bâtons de Bourgogne placés en croix. Au-dessus, la couronne impériale; au-dessous, ✱ | 1750. Tranche cordonnée.

Diamètre : $0^{m},028$. Poids : 11 gr. 11.
Or.
Cabinet des médailles de la Biblioth. royale de Belgique. Pl. XI, 1.

On ignore la quantité de doubles souverains fabriqués en 1750. Du 13 avril 1751 au 31 mars 1752, on a frappé 720 marcs, 6 onces, 1 esterlin, 9 as, soit environ 15,900 pièces. Il semble que la frappe du double souverain ait été arrêtée en 1752.

8. Souverain.

MAR(ia) · TH(eresia) · D(ei) · G(ratia) · R(omanorum). JMP(eratrix) · G(ermaniae) · HUN-(gariae) · BOH(emiae) · R(egina). Buste couronné, à droite, de Marie-Thérèse, coiffée de boucles

tombant abondamment sur le cou et les épaules. Sur le bras, R(oettiers).

Rev. ARCH(idux) · AUS(triae) · DUX. BUR-G(undiae) · BRAB(antiae) · C(omes) · FL(andriae). Cartouche portant un écu polygonal parti aux armes d'Autriche et de Bourgogne, posé sur des bâtons de Bourgogne placés en croix. Au-dessus, la couronne impériale; au-dessous, ✱ | 1750.

Tranche cordonnée.

Diamètre : 0m,023. Poids : 5 gr. 56.
Or.
Cabinet des médailles de la Biblioth. royale de Belgique. Pl. XI, 2.

De la fin décembre 1749 au 10 avril 1751, il fut fabriqué en simples souverains 8,681 marcs, 3 onces, 4 esterlins, 7 as; du 13 avril 1751 au 31 mars 1752, 915 marcs, 4 onces, 19 esterlins, 14 as; de mars à mai, puis de septembre à novembre 1753, 501 marcs, 3 onces, 9 esterlins, 16 as; de mars à novembre 1754, 538 marcs, 3 onces, 7 esterlins, 23 as, soit un total de 10,636 marcs, 7 onces, 28 grains, ce qui représente une quantité d'environ 468,000 pièces.

Le type du souverain après 1752, est tout différent de celui de 1750. En voici la reproduction et la description :

9. Souverain, 2e type.

MAR(ia) · TH(eresia) · D(ei) · G(ratia) · R(omanorum). JMP(eratrix) · G(ermaniae) · HUN-(gariae) · BOH(emiae) · R(egina). Buste couronné,

à droite, de Marie-Thérèse, coiffée de boucles courtes, le corsage paré. Sur la coupe du bras, R(oettiers).

Rev. ARCH(idux) · AUS(triae) · DUX. BURG(undiae) · BRAB(antiae) · C(omes) · FL(andriae). Cartouche portant un écu ovale parti aux armes d'Autriche et de Bourgogne, posé sur deux bâtons de Bourgogne, et accosté de deux branches de laurier. Au dessous, ✱ | 1752.

Tranche cordonnée.

Diamètre : $0^{m},022$. Poids : 5 gr. 53.
Cabinet des médailles de la Biblioth royale de Belgique.

10. Ducaton.

MAR(ia) : TH(eresia) : D(ei) : G(ratia) : R(omanorum) : JMP(eratrix) : G(ermaniae) : BOH(emiae) : R(egina) : Buste, à droite, de Marie-Thérèse diadémée, le manteau royal jeté sur les épaules. Sur l'épaule, R(oettiers).

Rev. ARCH(idux) · AUS(triae) · DUX. BURG(undiae) · BRAB(antiae) · C(omes) · FL(andriae). Cartouche posé sur deux bâtons de Bourgogne croisés, portant un écu écartelé aux armes d'Autriche, de Brabant, de Flandre et de Milan, chargé en abîme d'un petit écu couronné parti aux armes d'Au-

triche et de Bourgogne. Au-dessus, la couronne impériale; au-dessous, ✱ | 1750.

Sur la tranche, la devise JUSTITIA ET CLEMENTIA dont les mots sont séparés par des fleurons.

Diamètre : $0^{m}.039$. Poids : 33 gr. 20.
Coll. A. Visart de Bocarmé. Pl. XI, 3.

De décembre 1749 au 10 avril 1751, on n'a pas retrouvé le détail de la frappe des ducatons et demi-ducatons; le poids total de la frappe de ces deux pièces fut de 17,166 marcs 17 esterlins 14 as. Du 13 avril 1751 au 31 mars 1752, de mars à mai et de septembre à novembre 1753, il ne fut pas frappé de ducatons. De mai à novembre 1754, il en fut fabriqué 5,652 mars, 7 onces, 16 esterlins, soit environ 40,000 pièces.

11. Ducaton, 2e type (2).

(1) Le 14 mai 1754, Van Overloop et le directeur crurent bon de réduire le titre du ducaton de 10 deniers 10 1/2 grains à 10 deniers 10 grains. Sur observations de la Jointe, le waradin s'excusa en disant qu'il avait agi par esprit d'économie *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies*. Liasse 132.

(2) Sur le changement du buste du ducaton, voy. A. de Witte, *Histoire monétaire du Brabant*, t. III, p. 303

Le type du ducaton de 1754 est différent de celui de 1750. Les légendes du droit et du revers sont en caractères plus petits. L'impératrice ne porte pas de boucles d'oreilles, et son corsage est orné beaucoup plus richement.

12. Demi-ducaton.

MAR(ia) : TH(eresia) : D(ei) : G(ratia) : R(omanorum) : JMP(eratrix) : G(ermaniae) : HUN(gariae) : BOH(emiae) : R(egina). Buste, à droite, de Marie-Thérèse coiffée en longues boucles et portant des boucles d'oreilles. Sur le bras, R(oettiers).

Rev. ARCH(idux) · AUS(triae) · DUX. BUR-G(undiae) · BRAB(antiae) · C(omes) · FL(andriae). Cartouche posé sur deux bâtons de Bourgogne et deux branches de feuillage, chargé d'un écu écartelé aux armes d'Autriche, de Brabant, de Flandre et de Milan, portant en abîme un petit écu couronné, parti aux armes d'Autriche et de Bourgogne. Au-dessus, la couronne impériale; au-dessous, * | 1750.

Sur la tranche, la devise JUSTITIA ET CLEMENTIA dont les mots sont séparés par des fleurons.

Diamètre : 0m,035. Argent. Poids : 16 gr. 50.
Appartient à M. Ch. Dupriez. Pl. XI, 4.

Comme on l'a vu plus haut, il est impossible de déterminer le nombre de demi-ducatons frappés de 1749 au 10 avril 1751. Du 13 avril 1751 au

31 mars 1752, il en fut frappé 2,343 marcs, 4 onces, 11 esterlins; de septembre à novembre 1753, 1,282 marcs, 14 esterlins; de mars à octobre 1754, 7,561 marcs, 2 onces, 14 esterlins, soit, de 1751 à 1754, environ 158,000 pièces.

Le type du demi-ducaton n'a guère varié. Tout au plus constate-t-on, pour les différentes années, de légères variétés de coin sans aucune importance.

13. Quart de ducaton.

MAR(ia) · TH(eresia) · D(ei) · G(ratia) · R(omanorum). JMP(eratrix) · G(ermaniae) · HUN(gariae) · BOH(emiae) · R(egina). Buste, à droite, de Marie-Thérèse coiffée de longues boucles et portant des boucles d'oreilles. Sur le bras, R(oettiers).

Rev. ARCH(idux) · AUS(triae) · DUX. BUR-G(undiae) · BRAB(antiae) · C(omes) · FL(andriae). Cartouche posé sur deux bâtons de Bourgogne et deux branches de feuillage, chargé d'un écu écartelé aux armes d'Autriche, de Brabant, de Flandre et de Milan, portant en abîme un petit écu couronné, parti aux armes d'Autriche et de Bourgogne ancienne. Au-dessus, la couronne impériale; au-dessous, ✱ | 1752. Tranche cordonnée.

Diamètre : 0m,028. Poids : 8 gr. 25.
Appartient à M. Ch. Dupriez. Pl. XI, 5.

Le quart de ducaton n'a été frappé qu'à partir de 1751. Voici les chiffres : du 13 avril 1751 au 31 mars 1752, 7,147 marcs, 5 onces, 24 grains; en

mai 1753, 631 marcs, 3 onces, 6 esterlins, soit 7,779 marcs, 6 esterlins, 24 grains, soit environ 220,000 exemplaires.

Les quarts de ducaton de 1751, 1752 et 1753 sont au même type et les différences qui peuvent être relevées entre eux se réduisent à d'insignifiantes variétés de coin.

14. Huitième de ducaton.

MAR(ia) · TH(eresia) · D(ei) : G(ratia) · R(omanorum). JMP(eratrix) · G(ermaniae) · HUN(gariae) · BOH(emiae) · R(egina). Buste, à droite, de Marie-Thérèse coiffée de longues boucles tombant sur les épaules. Sur l'épaule, R(oettiers).

Rev. ARCH(idux) · AUS(triae) · DUX. BUR-G(undiae) · BRAB(antiae) · C(omes) · FL(andriae). Cartouche posé sur deux bâtons de Bourgogne et accosté de deux branches de feuillage, portant un écu écartelé aux armes d'Autriche, de Brabant, de Flandre et de Milan, chargé en abîme d'un écu couronné, parti aux armes d'Autriche et de Bourgogne. Au-dessus, la couronne impériale; au-dessous, * | 1753. Tranche cordonnée.

Diamètre : 0m,0245. Poids : 4 gr. 08.
Appartient à M. Ch. Dupriez. Pl. XI, 6.

Le huitième de ducaton n'a été monnayé qu'à partir de 1751. Du 13 avril 1751 au 31 mars 1752, il en fut frappé 1,707 marcs, 7 onces, 15 esterlins, 22 as. En mars, avril et mai 1753, 2,384 marcs, 2 onces, 16 grains, soit en tout 4,092 marcs, 1 once,

16 esterlins, 18 as, ce qui suppose environ 230,000 pièces. On n'a rencontré qu'un seul huitième de ducaton. Il est de 1753.

15. Double escalin.

MAR(ia) · TH(eresia) · D(ei) · G(ratia) · R(omanorum) · JMP(peratrix) · G(ermaniae) · HUN(gariae) · BOH(emiae) · R(egina) · Lion debout à gauche, brandissant un glaive et appuyé contre un cartouche orné d'un écu ovale aux armes de Bourgogne. A l'exergue ✱.

Rev. ARCH(idux) · AUS(triae) · DUX : BURG(undiae) · BRAB(antiae) · C(omes) · FL(andriae). Cartouche aux armes écartelées d'Autriche, de Brabant, de Flandre et de Milan, portant un petit écu aux armes d'Autriche en cœur, et surmonté de la couronne impériale. Au-dessous : 1752.

Tranche cordonnée.

Diamètre : $0^{m}.028$. Poids : 9 gr. 90
Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale. — Pl. XI, 7.

Le double escalin fut fabriqué de 1751 à 1753. On en fit 6,325 marcs, 10 esterlins, 28 grains, du 13 avril 1751 au 31 mars 1752. En mai 1753, 772 marcs, 3 onces. La frappe en fut interdite par la Jointe de Monnaies, le 5 septembre 1753. Les poids connus accusent l'existence d'au moins 178,000 pièces (1).

(1) Le 18 mars 1751, on forgea des doubles escalins trop légers de 2 esterlins 16 as au marc. Ils furent néanmoins mis en circulation par

16. Escalin.

MAR(ia) · TH(eresia) · D(ei) · G(ratia) · R(omanorum) · JMP(eratrix) · G(ermaniae) · HUN(gariae) · BOH(emiae) · R(egina). Lion debout à gauche, brandissant un glaive et appuyé contre un cartouche portant un écu ovale parti aux armes d'Autriche et de Bourgogne. A l'exergue *.

Rev. ARCH(idux) · AUS(triae) · DUX · BURG(undiae) · BRAB(antiae) · C(omes) · FL(andriae). Cartouche aux armes écartelées d'Autriche, de Brabant, de Flandre et de Milan, portant en cœur un petit écu parti aux armes d'Autriche et de Bourgogne. Tranche cordonnée.

Diamètre : 0m.0245. Poids : 4 gr. 93. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique. — Pl. XI, 8.

L'escalin fut frappé à partir de 1750. De décembre 1749 au 10 avril 1751, on en fabriqua 39,165 marcs 5 onces ; du 13 avril 1751 au 31 mars 1752, 1942 marcs, 3 onces, 12 esterlins, 16 grains ; de mars à mai et de septembre à novembre 1753, 8,687 marcs, 7 onces, 18 esterlins ; en mars 1754, 445 marcs, 4 onces, 10 esterlins, soit en tout 50,241 marcs, 5 onces, 1/2 esterlin, qui représentent environ 2,512,000 pièces.

Le type de l'escalin fut modifié en 1751.

autorisation spéciale du Gouverneur. *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*. Registre 1162, fol. 195 v°, 196 et 199 v°.

17. Escalin 2e type.

Au droit, l'écu n'est plus parti, mais aux armes de Bourgogne, et au revers, le petit écu central est aux armes d'Autriche. Date, 1753.

Diamètre : 0m.024. Poids : 4 gr. 99.
Appartient à M. Ch. Dupriez.

18. Pièce de cinq sols.

MAR(ia) · TH(eresia) · D(ei) · G(ratia) · R(omanorum) · JMP(eratrix) · G ermaniae) · HUN(gariae) · BOH(emiae) · R(egina) · Deux bâtons de Bourgogne posés en croix. Au-dessous, 1751.

Rev. ARCH(idux) · AUS(triae) · DUX BUR-G(undiae) · BRAB(andiae) · C(omes) · FL(andriae). Écu polygonal parti aux armes d'Autriche et de Bourgogne, surmonté de la couronne impériale et accosté d'une branche de laurier et d'une palme croisées ; au-dessous ✱.

Diamètre : 25mm. Poids : 4 gr. 66
Collection de M. le Vte B. de Jonghe. — Pl. XI, 9.

Il a été fabriqué, de décembre 1749 au 10 avril 1751, 3,480 marcs, 6 onces, 5 esterlins, 8 as de cette monnaie ; du 13 avril 1751 au 31 mars 1752, 4,765 marcs, 5 onces, 17 esterlins, 16 as ; après cette date, il n'en est plus fait mention.

Le total est donc de 8,246 marcs, 4 onces, 2 esterlins, 24 as, soit environ 420,900 exemplaires.

19. PIÈCES DE DIX LIARDS.

MAR(ia) · TH(eresia) · D(ei) : G(ratia) · R(omanorum) · JMP(eratrix) · G(ermaniae) · HUN(gariae). BOH(emiae) · R(egina) · Deux bâtons de Bourgogne posés en croix, au-dessous 1751.

Rev. ARCH(idux) · AUS(triae) · DUX BUR-G(undiae) · BRAB(antiae) · C(omes) · FL(andriae) · Écu polygonal parti aux armes d'Autriche et de Bourgogne, surmonté de la couronne impériale. et accosté d'une branche de laurier et d'une palme croisées. Au-dessous, ✱.

Diamètre : 0,0195 mm. Poids : 2 gr. 51.
Appartient à M. Ch. Dupriez. Pl. XI, 10.

La fabrication de cette monnaie paraît n'avoir commencé qu'en 1751. Du 13 avril 1751 au 31 mars 1752, on frappa 7,073 marcs, 6 onces, 17 esterlins, 4 grains. Il ne semble pas qu'il en ait été fait ultérieurement. Le nombre des exemplaires serait donc d'environ 722,000.

20. DOUBLE LIARD.

M(aria) · T(heresia) · D(ei) · G(ratia) · R(omanorum) . JMP(eratrix) · G(ermaniae) · H(ungariae) · B(ohemiae) · R(egina) · A(rchidux) · A(ustriae) · D(ux) · BURG(undiae). Buste nu, à droite, de Marie-Thérèse diadémée et parée d'un collier de cinq rangs de perles Sur la coupe du cou, R(oettiers).

Rev. Dans une couronne de feuillage : AD | USUM | BELGII | AUSTR(iaci) · | 1750 | ✱.

Diamètre : 0m027. Poids : 12 gr 38.
Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique. Pl. XI, 11.

21. Liard.

M(aria) · T(heresia) · D(ei) · G(ratia) · R(omanorum) · JMP(eratrix) · G(ermaniae) · H(ungariae) · B(ohemiae) · REG(ina) · A(rchidux) · A(ustriae) · D(ux) · BURG(undiae). Buste nu, à droite, de Marie-Thérèse diadémée et parée d'un collier à quatre rangs de perles.

Rev. Dans le champ, AD | USUM | BELGII | AUSTR(iaci) · | 1750 | ✱.

Diamètre : 0m023. Poids : 3 gr 75 cuiv. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale. — Pl. XI, 12.

Nous ne possédons pas le détail de ce monnayage. Nous savons qu'il fut livré 139,191 marcs, 7 onces, 12 esterlins, 16 as de cuivre en flans, jusqu'au 1er février 1752, mais nous ne savons pas dans quelle proportion se trouvaient les doubles liards et les simples; du 10 avril 1751, 113,427 marcs, 5 onces, 19 esterlins, 16 as étaient frappés. On remarquera la disproportion qui existe entre le poids du double liard et celui du simple. Ce dernier est beaucoup trop léger. C'est ce qui explique pourquoi 139,191 marcs, 7 onces, 12 esterlins, 16 as de flans, qui, au monnayage, auraient dû produire d'après le poids 114,833 florins, 8 sols, 6 deniers, rapportèrent une fois comptés 118,879 florins, 16 sols, 3 deniers (1).

(*A suivre.*) Victor Tourneur.

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 18194, fol. 4 v°.

LES PREMIÈRES MONNAIES BELGES DE NICKEL.

I.

La monnaie de nickel, qui tend de plus en plus à se substituer partout à la lourde et malpropre monnaie de cuivre ou de bronze, est d'origine assez récente (1). Le premier essai en fut fait aux États-Unis, en 1837, par le Dr Lewis Feuchtwinger de New-York (2); mais cette tentative, due à l'initiative privée, resta sans suite et c'est à la République helvétique que revient l'honneur d'avoir, la première, introduit le nickel dans l'alliage de ses pièces d'appoint, sur le rapport de M. Speiser, expert fédéral pour les monnaies (3).

La loi du 7 mai 1850 ordonne, en effet, la frappe

(1) *Les monnaies de nickel en France et à l'étranger*, par H. Denise, dans la *Gazette française de numismatique*, t. I, pp. 89 et 233.

(2) *Small money and nickel alloy coinage*, par Joseph Waarton.

(3) *Mémoire au Conseil fédéral sur les fabrications des monnaies et leurs frais ainsi que sur la perte présumée qui résultera de la fonte des monnaies cantonales actuelles* (1850).

de pièces de 20, de 10 et de 5 centimes formées d'un alliage de cuivre, de nickel et de zinc, appelé communément *maillechort* ou *argenton*, et auquel on adjoignit une petite quantité d'argent dans la crainte que les adversaires de la nouvelle monnaie n'exploitassent l'absence de ce métal précieux pour la discréditer.

Ces pièces, dans lesquelles le nickel entrait seulement pour la dixième partie de leur poids, furent battues à la Monnaie de Strasbourg. Elles portaient, au droit, l'écu fédéral, le mot HELVETIA et le millésime et, au revers, le chiffre indicatif de la valeur dans une couronne (1).

Aux États-Unis, après des essais nouveaux, cette fois officiels, faits en 1853 par le professeur James C. Booth, la loi du 21 février 1857 décréta la fabrication d'une pièce d'un cent composée de 88 parties de cuivre et de 12 parties de nickel, d'un poids de 4 gr. 666 et d'un diamètre de 19 millimètres.

Telle était la situation monétaire du nickel lorsque, en 1859, le gouvernement belge résolut d'aviser aux mesures à prendre pour enrayer l'in-

(1) Voici d'ailleurs le diamètre, le poids et la composition exacte de l'alliage de ces pièces :

	Diam.	Poids.	Alliage en millièmes.			
Pièces de 20 cent.	30 m.	3g.250	150 arg.	500 cuiv.	100 nick.	250 zinc.
— 10 —	18 »	2 » 500	100 »	550 »	100 »	250 »
— 5 —	16 »	1 » 660	50 »	600 »	100 »	250 »

filtration de plus en plus grande du bronze français dans le pays, infiltration qui, à la longue, pouvait présenter un réel danger, et de faire étudier, en même temps, les moyens de donner satisfaction aux plaintes du public contre la petitesse des pièces d'argent de 20 centimes et la lourdeur et l'incommodité des pièces de cuivre de 10 et de 5 centimes.

C'est à la suite de cette résolution que fut créée, le 14 mars 1859, une commission d'enquête chargée d'élaborer les réformes qu'il y aurait lieu d'apporter au système monétaire en vigueur et spécialement à la monnaie d'appoint. Cette commission se composait de M. Henri de Brouckère, ministre d'État, *président* et de MM. le baron Cogels, sénateur; Malou, Orts et Pirmez, membres de la Chambre des Représentants; Bischoffsheim, directeur de la Banque Nationale; Mathieu, directeur de la Société Générale; Pirson, directeur de la Banque de Belgique; Le Jeune, commissaire des Monnaies; Kreglinger, commissaire du Gouvernement près de la Banque Nationale et Stas, chimiste, *membres*.

La commission prit pour base de ses discussions : 1° le rapport qui lui fut soumis par M. Le Jeune, commissaire des Monnaies. Ce rapport concluait au maintien du *statu quo*, sous la réserve d'assujettir strictement la fabrication des monnaies de cuivre aux besoins du public et sous la condition que ces monnaies puissent, dans une certaine mesure, servir au paiement des impôts et

être données et reçues en échange aux bureaux des agents du caissier de l'État;

2° La note de M. Kreglinger, commissaire du Gouvernement près de la Banque Nationale. Dans cette note, M. Kreglinger appuyait les propositions de M. Le Jeune relatives à l'admission des monnaies de billon dans les caisses de l'État. Mais il insistait sur l'avantage qu'il y aurait, tant pour combattre l'invasion du bronze français que pour donner satisfaction aux justes réclamations formulées contre le poids trop élevé des pièces de cuivre de 10 et de 5 centimes et le volume par trop minime des pièces d'argent de 20 centimes, à créer une monnaie de nickel comprenant des pièces de 20, de 10 et de 5 centimes et même, si l'essai réussissait, des pièces de 50 centimes.

« On pourrait, disait-il, donner à cette monnaie, » d'une contrefaçon extrêmement difficile, surtout » si les essais étaient faits par un artiste de grand » mérite, des dimensions plus en harmonie avec » notre monnaie habituelle.

» Il faudrait surtout s'attacher à trois condi- » tions : 1° Que le module s'écartât assez notable- » ment de celui de toutes les pièces d'argent en » circulation;

» 2° Que les dessins des deux faces, et même de » la cannelure, fussent tout à fait différents de ceux » des monnaies d'argent;

« 3° Que la valeur en centimes fût inscrite en » très grands chiffres sur une *au moins* des faces,

» et accompagnée d'ornements travaillés avec
» beaucoup de goût, de soin et de fini (1) ».

Après d'assez longues délibérations, la commission d'enquête adopta les idées de M. Kreglinger, et M. Eudore Pirmez, dans son rapport au nom de celle-ci proposa la création d'une monnaie blanche composée de 70 p.c. de cuivre et de 30 p.c. de nickel. Il proposa, en outre, pour éviter la dépréciation des monnaies d'appoint dont la valeur intrinsèque est de loin inférieure, comme on sait, à la valeur nominale, d'en permettre l'échange dans les caisses de l'État contre de l'argent. Avec cette faculté, « le billon cesse d'être une monnaie
» pour devenir une institution de crédit, des bil-
» lets de banque inscrits sur du métal. Le déten-
» teur n'a plus seulement un droit de propriété sur
» la piéce (*jus in re*), il a encore un droit de créance
» contre l'État pour toute sa valeur nominale (*jus*
» *ad rem*), droit qu'il peut à chaque instant mettre
» en action par une demande d'échange (2) ».

De tels avantages présentés par la monnaie d'appoint nationale devaient, d'après la commission, enrayer complètement l'introduction du bronze français en Belgique.

(1) *Loi décrétant la fabrication d'une monnaie d'appoint composée de nickel et de cuivre, précédée de notes sur la monnaie de billon en Belgique, ainsi que de la discussion de la loi à la Chambre des Représentants.* Bruxelles, Hayez, 1860, p. 45.

(2) *Loi décrétant la fabrication d'une monnaie d'appoint composée de nickel et de cuivre, précédée de notes sur la monnaie de billon en Belgique, etc.* Bruxelles, Hayez, 1860, p. 50.

Sans entrer dans le détail de la fabrication, dont le soin est laissé à des techniciens, la commission, par l'organe de son rapporteur, propose de donner aux nouvelles pièces les poids et les diamètres suivants :

Pièce de	20 centimes,	poids	6 gr.	diam.	24	mill.
—	10 —	—	4 gr.	—	21	—
—	5 —	—	2 1/2 g.	—	19	—

Quant à la détermination du type, qui est une œuvre artistique, la commission croit qu'elle doit faire l'objet d'un concours.

Enfin, pour éviter toute confusion avec les monnaies d'argent, « il serait convenable d'imposer » aux artistes qui prendront part au concours, les » conditions suivantes :

» 1° Les pièces ne porteront pas l'effigie du Roi;

» 2° L'empreinte s'écartera autant que possible » de celle des pièces actuelles ;

» 3° L'indication de la valeur nominale des pièces » sera inscrite d'un côté, au moins, en chiffres » apparents. »

Les considérations émises par la Commission au sujet des nouvelles monnaies d'argent à frapper n'entrent pas dans le cadre de cette étude, qui a pour unique objet les premières monnaies belges de nickel (1). Nous avons cru ne pas devoir les reproduire ici.

(1) On peut encore consulter sur ce sujet : *Mémoire historique sur l'emploi du nickel à la fabrication des monnaies*, par M. Alphonse Allard, publié à Bruxelles et *Documents relatifs à la question monétaire*, par M. Malou, VIIe fascicule, p. XIII, Bruxelles, 1873.

Le principe de l'émission d'une série de pièces de nickel une fois admis, le Ministre des Finances M. Frère-Orban, institua, par arrêté du 26 septembre 1859, une sous-commission de techniciens chargée d'examiner les questions relatives à l'alliage, au diamètre et aux détails du type des espèces nouvelles. Elle était composée de M. Le Jeune, commissaire des Monnaies, *président*, et de MM. Stas, chimiste, Allard, directeur de la fabrication des monnaies, Montefiore-Levy, ingénieur civil, Sainctelette, ingénieur honoraire du corps des mines et Brichaut, inspecteur général des essais et de la garantie, *membres*.

La sous-commission s'occupa d'abord du poids et du diamètre à donner aux nouvelles pièces. Elle adopta, sans discussion, les poids proposés par la première commission, mais elle demanda que les diamètres fussent fixés respectivement pour les pièces de 20, de 10 et de 5 centimes à 22 1/2, à 20 1/2 et 17 1/2 millimètres.

Elle s'occupa ensuite de l'alliage. Mais, au préalable, elle avait trouvé convenable de faire exécuter une série de coins d'essais correspondant à chacun des diamètres nouveaux, afin de juger la compressibilité à la frappe de l'alliage nickel-cuivre, employé dans des proportions différentes. Dans ce but, elle avait chargé M. Braemt, graveur de la Monnaie, de faire six coins d'essais au moyen d'anciens coins modifiés « sur lesquels l'effigie du » Lion serait conservée et dont le revers serait

» remplacé par ces mots : ESSAI MONÉTAIRE » et l'indication de la valeur nominale ». Les exemplaires soumis à la commission portent, poinçonné sur l'une de leurs faces, le pourcentage de nickel qu'ils contiennent.

Nous reproduisons ci-dessous ces coins qui sont conservés au Musée de la Monnaie de Bruxelles.

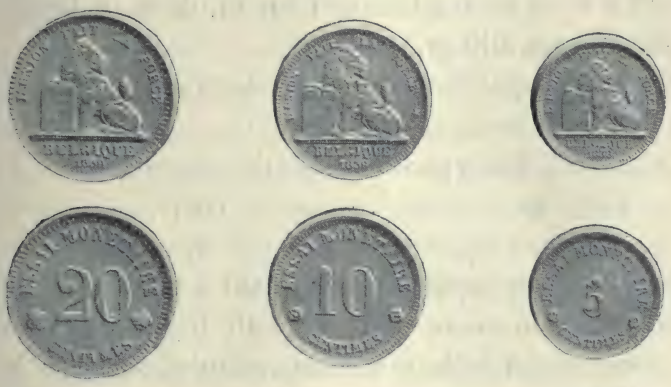

La question de l'alliage souleva de nombreuses discussions.

Un membre, partant de l'idée que la couleur des nouvelles pièces serait le plus sûr moyen d'en empêcher la confusion avec les monnaies d'argent, proposait un alliage ne renfermant que 12 p. c. de nickel, ainsi qu'il est fait aux États-Unis d'Amérique, où la monnaie de nickel a une teinte jaunâtre. Subsidiairement, il demandait qu'on ne dépassât pas 20 p. c. de métal blanc, afin de conserver à l'alliage une teinte rosée assez caractéristique.

Cet avis fut repoussé par la majorité et, finalement, après de multiples essais de pièces composées : 1° de nickel et de cuivre; 2° de nickel, de zinc et de cuivre, alliés dans des proportions diverses, la sous-commission émit l'avis que l'alliage offrant le plus d'avantages, tant au point de vue de l'homogénéité, qu'au point de vue de la malléabilité, était celui qui comprend 25 p. c. de nickel et 75 p. c. de cuivre. Elle conclut à l'adoption définitive de cet alliage.

Elle proposa, en outre, les tolérances de poids suivantes :

10	millièmes	pour la	pièce de	20	centimes;
13	—	—	—	10	—
15	—	—	—	5	—

Dans ses appréciations, quant à la gravure du type, la sous-commission était limitée par les conclusions de la première commission. Elle se rallia donc aux trois conditions que la première commission proposait d'imposer aux artistes concurrents (1), mais elle suggéra deux nouvelles conditions :

4° Le diamètre des pièces sera fixé respectivement (comme nous avons vu plus haut) à 22 1/2, 20 1/2 et 17 1/2 millimètres pour les pièces de 20, de 10 et de 5 centimes;

5° Le millésime figurera à l'un ou l'autre côté de la pièce.

Enfin, le rapporteur de la sous-commission, M. Sainctelette, proposa, « sans vouloir préjuger

(1) Voyez *supra*, p. 321.

» en rien les questions artistiques que soulève la » fabrication d'une nouvelle monnaie » de faire figurer d'un côté des pièces, le lion belge (lion rampant) sans écusson, et pour légende la devise : *L'Union fait la Force*, et de l'autre côté, la valeur nominale en grands chiffres et le mot *centimes;* pour légende, *Léopold premier, Roi des Belges*, qui pourrait être placée entre le bord de la pièce et un cercle perlé ou un autre ornement.

Et il ajoutait : « Si, comme la Commission le » conseille, le Gouvernement se décide à instituer » un concours, nous pensons, Monsieur le Ministre, » que pour y appeler le plus de concurrents possible, » il conviendrait de borner l'objet du concours au » dessin du type. L'exécution de la gravure, d'après » le dessin couronné, serait ensuite confiée à une » spécialité. » C'était là une proposition assez malheureuse qui réduisait le rôle du graveur à celui d'un simple copiste, sans compter qu'il est assez difficile de juger, sur la seule production d'un dessin, ce que sera une monnaie frappée.

Le Ministre coordonna les diverses opinions exposées par MM. Pirmez et Sainctelette dans leurs rapports et, les faisant siennes, le 10 février 1860, il soumit à la Chambre des Représentants le projet de loi suivant :

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. Il sera fabriqué des monnaies d'appoint d'un composé de nickel et de cuivre.

Cet alliage contiendra au moins 25 p. c. de nickel.

ART. 2. Les pièces de monnaie de nickel seront de cinq centimes, de dix centimes et de vingt centimes.

ART. 3. Le poids de la pièce de cinq centimes sera de deux grammes et demi ; celui de la pièce de dix centimes, de quatre grammes ; celui de la pièce de vingt centimes, de six grammes.

ART. 4. Le diamètre de chacune de ces pièces est fixé, savoir :

Pour la pièce de	5 centimes,	à 17 1/2	millimètres,
—	de 10	—	à 20 1/2	—
—	de 20	—	à 22 1/2	—

ART. 5. La tolérance du poids, tant en dehors qu'en dedans, sera :

Pour les pièces de	5 centimes,	de 15	millièmes.
—	de 10	—	de 13	—
—	de 20	—	de 10	—

ART. 6. Le type des monnaies de nickel sera réglé par arrêté royal.

ART. 7. Nul n'est tenu d'accepter en payement plus de cinq francs en monnaie de nickel, ni plus de deux francs en monnaie de cuivre.

Le gouvernement pourra en autoriser l'admission dans les caisses de l'État en quantités plus fortes, en payement des impôts.

Art. 8. Les monnaies de nickel pourront être échangées contre des monnaies de payement, par sommes à fixer par le gouvernement, et dans les bureaux qu'il désignera.

Le public pourra échanger, dans ces mêmes bureaux et par sommes à fixer par le gouvernement, les monnaies de payement contre des monnaies d'appoint.

Art. 9. Le gouvernement fixera l'époque où les pièces de cinq centimes et de dix centimes de cuivre, ainsi que les pièces de vingt centimes d'argent, cesseront d'avoir cours légal.

Il sera accordé un terme de trois mois, au moins, pour l'échange de ces pièces dans les caisses de l'État.

Art. 10. Sont abrogés, en ce qui concerne la fabrication et le cours légal des pièces de cuivre de cinq et dix centimes, et des pièces d'argent de vingt centimes, les articles 12, 13, 17, 18, 23 et 24 de la loi monétaire du 5 juin 1832, ainsi que les articles 2 et 3 de la loi du 1er décembre 1852.

Donné à Laeken, le 9 février 1860.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

Dans l'exposé des motifs, le ministre fait ressortir que la monnaie d'appoint étant la monnaie des travailleurs, il importe qu'elle conserve toujours sa valeur nominale. C'est pour arriver à ce résultat qu'il propose d'introduire dans la législation belge un principe nouveau, savoir : la faculté de payer les impôts au moyen des monnaies d'appoint, et d'échanger ces monnaies, contre de l'argent, dans les caisses de l'État.

Cette disposition doit, dit-il, produire trois effets salutaires :

1° Inspirer au public la même confiance dans les monnaies d'appoint que dans les monnaies de paiement ;

2° Éviter l'encombrement et la dépréciation des monnaies d'appoint ;

3° Faire préférer les monnaies d'appoint nationales au billon étranger, qui n'a pas cours légal et n'est pas échangeable.

Quant à la création d'une pièce de nickel de 20 centimes, le ministre en déclare l'utilité incontestable. Cette pièce remplacera la pièce d'argent de 20 centimes dont le module est trop petit et dont les frais de fabrication sont si élevés qu'ils ne permettent pas au gouvernement de la mettre en abondance à la disposition du public. Les pièces de nickel de 20 centimes, au contraire, laisseront à l'État un bénéfice important, ce qui permettra d'en fournir à la circulation autant qu'il sera nécessaire.

« Les nouvelles pièces de 20 centimes, dit encore le ministre, seront très recherchées. » Ce en quoi, disons-le de suite, il se trompait, car à peine émises, les pièces de 20 centimes refluèrent aux caisses publiques et il fallut, après quelques mois, en suspendre la fabrication. Il est vrai que leur type et leur module prêtaient trop à confusion avec ceux de la pièce de 2 francs, ce qui constituait un motif sérieux d'inquiétude pour le peuple.

Après examen du projet par les diverses sections de la Chambre, M. Pirmez en fit le rapport au nom de la section centrale (séance du 10 mars 1860).

Il ressort de ce document que toutes les sections de la Chambre ont adopté le principe même du projet. Certaines modifications sont, cependant, proposées par le rapporteur. Il signale également plusieurs observations présentées par divers membres des sections.

C'est ainsi que M. Pirmez constate qu'« un mem-
» bre de la première section, » — dont nous regrettons de ne pouvoir citer le nom, — « a demandé que
» la section centrale examinât s'il ne serait pas
» convenable de percer les pièces de nickel, pour
» empêcher par ce moyen toute confusion entre
» ce billon et les monnaies d'argent. »

« Le Gouvernement, consulté sur ce point, ne
» croit pas que cette confusion soit assez à redou-
» ter pour qu'il faille recourir à cette mesure anor-

» male ; il ne lui voit que l'avantage de permettre » d'employer une ficelle comme porte-monnaie ; » et lui trouve l'inconvénient de faire paraître les » pièces mutilées et d'empêcher de leur donner » une empreinte convenable.

» Au premier abord, il est certain que ce qui » frappe dans cette proposition, c'est son carac- » tère de nouveauté, d'excentricité même, relati- » vement à nos habitudes.

» Ce caractère a porté la section centrale à ne » pas l'admettre (1). »

Cependant, le rapporteur s'étend assez longuement sur cette proposition à laquelle il n'est pas sans reconnaître, finalement, certain mérite.

Il conclut : « La section centrale, qui rejette cette » idée, a cru devoir la mentionner dans son rap- » port ; c'est un germe qui se desséchera peut-être » devant un examen plus approfondi, mais qui » peut-être aussi un jour se développera utile- » ment. »

Il nous a paru très intéressant de reproduire ces appréciations d'il y a cinquante ans, au sujet des monnaies trouées... Le germe ne s'est pas desséché, mais il s'est développé, a grandi et il est aujourd'hui en pleine efflorescence.

En ce qui concerne le type de la gravure, la section centrale émet seulement le vœu que les nouvelles monnaies portent les armes du royaume ou

(1) *Loi décrétant la fabrication d'une monnaie d'appoint composée de nickel et de cuivre, etc.* Bruxelles, Hayez, 1860, p. 100.

un autre emblème national, et l'indication de la valeur de la pièce en chiffres très apparents.

Le projet fut discuté à la Chambre et voté en première lecture, le 20 mars 1860. La seule opposition sérieuse qu'il rencontra vint de M. Barthélemy Dumortier, qui voulait qu'on fît en Belgique des monnaies de bronze à l'instar de la France et qui exigeait que le type — l'effigie du Roi, d'après lui — des monnaies d'appoint fût déterminé par la loi et non par le Gouvernement.

Les idées de M. Dumortier furent repoussées.

Quant à la détermination du type, le Gouvernement promit « de consulter les artistes, les hommes spéciaux, les hommes compétents en fait de monnaie », c'est-à-dire des graveurs-médailleurs et des *numismates*.

Le projet fut voté définitivement le 22 mars 1860, par 84 voix contre 2. Soumis au Sénat, il fut adopté sans changement par cette assemblée, le 27 juin. En voici le texte officiel, promulgué le 20 décembre 1860 :

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article premier. — Il sera fabriqué des monnaies d'appoint d'un métal composé de nickel et de cuivre.

Cet alliage contiendra au moins 25 p. c. de nickel.

Art. 2. — Les pièces de monnaie de nickel seront de cinq centimes, de dix centimes et de vingt centimes.

Art. 3. — Le minimum du poids des pièces est fixé comme suit :

Pour la pièce de	5	centimes,	2	grammes.
—	10	—	4	—
—	20	—	6	—

Art. 4. — Le diamètre de chacune des pièces sera fixé par arrêté royal.

Art. 5. — La tolérance du poids, tant en dehors qu'en dedans, sera :

Pour les pièces de	5	centimes,	de 15	millièmes.
—	10	—	13	—
—	20	—	10	—

Art. 6. — Le type des monnaies de nickel sera réglé par arrêté royal.

Arf. 7. — Nul n'est tenu d'accepter en payement plus de cinq francs en monnaie de nickel, ni plus de deux francs en monnaie de cuivre.

Le Gouvernement en autorisera autant que possible l'admission dans les caisses de l'État en quantités plus fortes, en payement des impôts.

Art. 8. — Les monnaies de nickel seront échangées contre des monnaies de payement, par sommes dont le minimum sera fixé par le Gouvernement, et dans les bureaux qu'il désignera.

Le public pourra être admis à échanger, dans

les bureaux et aux conditions à déterminer par le Gouvernement, les monnaies de payement contre les monnaies d'appoint.

Art. 9. — Le Gouvernement fixera l'époque où les pièces de cinq centimes et de dix centimes de cuivre, ainsi que les pièces de vingt centimes d'argent, cesseront d'avoir cours légal.

Il sera accordé un terme de trois mois, au moins, pour l'échange de ces pièces dans les caisses de l'État.

Art. 10. — A dater de l'époque fixée en exécution de l'article précédent, seront abrogés, en ce qui concerne la fabrication et le cours légal des pièces de cuivre de cinq et dix centimes, et des pièces d'argent de vingt centimes, les articles 12, 13, 17, 18, 23 et 24 de la loi monétaire du 5 juin 1832, ainsi que les articles 2 et 3 de la loi du 1er décembre 1852.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 20 décembre 1860.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,
Frère-Orban.

Vu et scellé du sceau de l'État :
Le Ministre de la Justice,
Victor Tesch.

Loi qui ouvre des crédits au Département des Finances pour l'exercice 1860.

MONNAIES DE NICKEL.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté (1) :

ARTICLE PREMIER. Il est ouvert au Département des Finances un crédit supplémentaire de quarante-sept mille cinq cents francs (47,500 francs) pour frais de confection et d'essai des nouveaux types de monnaies d'appoint, pour l'augmentation du matériel et l'appropriation des locaux de la Monnaie.

Ce crédit formera l'article 7*bis* du chapitre premier du budget des finances pour l'exercice 1860.

ART. 2. Il est ouvert au même Département un crédit de trois cent mille francs (300,000 francs) pour achat de matières et frais de fabrication des monnaies de nickel.

Ce crédit formera l'article 8*bis* du chapitre premier du budget des finances pour l'exercice 1860.

ART. 3. Une somme de sept cent vingt-huit mille francs (728,000 francs) sera portée au budget des voies et moyens de l'exercice 1860, sous la rubrique: Produit de la fabrication des monnaies de nickel.

ART. 4. La présente loi sera obligatoire le lendemain du jour de sa publication.

(1) Chambre des Représentants, séance du 26 juin 1860; Sénat, séance du 2 juillet 1860.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 26 décembre 1860.

LÉOPOLD.

Par le Roi,

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

Vu et scellé du sceau de l'État,

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH.

Ici se termine la partie historique de notre travail et commence la partie numismatique que nous nous sommes efforcés de rendre aussi complète que possible.

(*A suivre.*) ALPHONSE DE WITTE.
LOUIS SCHNOCK.

NÉCROLOGIE.

Charles-Édouard VAN DEN BROECK.

La Société royale de numismatique de Belgique vient de perdre son membre le plus âgé, le plus aimé et, qu'on nous permette l'expression, le plus populaire.

Édouard Van den Broeck n'est plus! Une grippe, une violente grippe, a triomphé en quelques jours de sa robuste constitution qui nous faisait tous espérer le voir devenir centenaire.

Né à Bruxelles, le 20 septembre 1820, il y est décédé le 1er mars dernier, âgé de près de quatre-vingt-onze ans et demi.

Orphelin à onze ans, il fit ses études professionnelles à l'Athénée de Bruxelles. Il avait à peine atteint sa seizième année qu'il entrait en qualité de commis dans une importante entreprise commerciale, dont son frère aîné était le secrétaire général, et où il fit un stage assez long.

Après s'être occupé, en association avec ses sœurs, du commerce d'étoffes pour mobilier, ces dernières s'étant retirées pour vivre de leurs rentes, il prit, ayant l'oisiveté en horreur, une patente d'agent de change et exerça cette profes-

sion jusqu'en 1889, avec un zèle et une probité tels que ses confrères l'élurent vice-président de la Commission de la Bourse. Agé de près de soixante-dix ans, il se décida enfin à prendre sa retraite pour vivre désormais au milieu de ses chères collections; car Van den Broeck avait l'amour des collections dans le sang et il rechercha avec passion, à peine adulte, aquarelles, livres, autographes et même les circulaires commerciales illustrées qu'il avait groupées en de gros albums. Mais toutes ses préférences allèrent bientôt à la numismatique, dont il forma l'une des plus importantes collections générales du pays.

Tout d'abord ce furent les monnaies et les médailles françaises de Louis XIV à Napoléon qui excitèrent sa curiosité, puis ce furent les jetons des anciennes dix-sept provinces des Pays-Bas qui retinrent son attention; enfin, à dater de 1855, il s'attacha tout particulièrement à réunir les souvenirs numismatiques si intéressants de sa ville natale.

Parmi eux, deux séries l'intéressèrent surtout : *les jetons des receveurs de Bruxelles* et *les jetons des receveurs ou intendants du rivage.* Il mit près d'un demi-siècle de recherches acharnées à former de ces pièces une suite qu'il serait impossible de reconstituer aujourd'hui et qui ne compte pas moins de 330 jetons. Grâce aux démarches de M. Fréd. Alvin, alors conservateur-adjoint du Cabinet royal des médailles, ces pièces ont été

acquises en 1897 par l'État et elles sont désormais à l'abri de la dispersion.

C'est chose heureuse, car il importe de faire remarquer que cette collection, d'un caractère si spécial et peut-être unique, constitue une source des plus précieuse pour l'héraldique et pour la généalogie des anciennes familles de la capitale du Brabant, sans compter que ces jetons, par les compositions qui ornent parfois leur revers, nous renseignent sur la vie municipale de la vieille cité de Saint Michel.

M. Van den Broeck ne s'est pas borné à recueil lir ces curieuses pièces; mais il les a étudiées avec soin et sagacité dans de nombreux articles, fort appréciés en Belgique et à l'étranger, parus de 1866 à 1906 dans la *Revue belge de numismatique* et dans la *Gazette numismatique*.

Nommé membre correspondant regnicole de la Société royale de numismatique de Belgique, le 6 juillet 1862, il en fut élu membre effectif en même temps que trésorier dans l'assemblée générale du 3 juillet 1864. Van den Broeck remplit ces délicates fonctions pendant trente-trois ans, après quoi il accepta le poste de contrôleur de la Société, qu'il ne quitta que deux mois avant sa mort, le 31 décembre 1911.

A diverses reprises, la Société numismatique tint à lui témoigner sa satisfaction et sa gratitude : en 1872, en 1876, en 1882 et en 1897, il lui fut remis solennellement des médailles de bronze,

d'argent, de vermeil et d'or à son nom et à ses titres.

Enfin, en 1904, à l'occasion du 40e anniversaire de son entrée dans le bureau de la Société royale de numismatique de Belgique, quelques amis de l'érudit et sympathique numismate prirent l'initiative d'une souscription ayant pour objet la frappe d'une médaille à son effigie. Elle est l'œuvre du talentueux sculpteur belge G. Devreese, et le nombre des adhérents, près de deux cents, prouve en quelle estime le regretté défunt était tenu de tous. (*Voir la planche.*)

Disons encore que M. Van den Broeck fut le promoteur et l'un des créateurs d'une section numismatique à l'Exposition nationale de Bruxelles de 1880, qu'il prit une part active au Congrès international de numismatique de 1891, dont il fut le trésorier et qu'il fut l'un des membres fondateurs de la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art.

Le Gouvernement sut récompenser les services rendus par M. Édouard Van den Broeck à la science et à la Société royale de numismatique de Belgique en le nommant successivement chevalier (11 juin 1888) et officier (27 mars 1907) de l'ordre de Léopold.

D'une obligeance inlassable, Van den Broeck mettait avec empressement ses connaissances et ses collections au service des chercheurs ; il aimait à encourager les débutants et était prodigue de ses

conseils. D'un caractère jovial et, comme on dit à Bruxelles, en langage du terroir, un peu « zwanzeur », il fut pendant près d'un demi-siècle la joie et la gaîté des banquets qui suivent chaque année les réunions de la Société. C'était un excellent homme dans toute l'acception du mot, aussi son souvenir restera-t-il vivace parmi nous.

MM. Ernest et Julien Van den Broek, les fils de notre regretté confrère, ont fait don à la Société de numismatique de tout ce qui restait de la bibliothèque et des collections numismatiques de leur père. Nous tenons à leur exprimer ici notre gratitude pour cet acte d'intelligente générosité.

A. DE WITTE.

BIBLIOGRAPHIE.

1865.

Médaille d'or offerte par les habitants de Bruxelles à Nicolas-Jean Rouppe, en l'an VIII, in-8°, 11 pp., 1 pl. (*Revue belge de numismatique.*)

1866.

Numismatique bruxelloise : Jetons frappés par les receveurs et les intendants du Rivage, in-8°, 12 pp. (*Rev. belge de num.*)

1871.

Desiderata : Médaille d'or offerte à Liévin Bauwens par la municipalité de Gand, le 22 mai 1805. Médaillon gravé en l'honneur du peintre Louis David en 1818, in-8°, 6 pp., 1 pl. (*Rev. belge de num.*)

1875.

Médailles frappées à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle Bourse de Bruxelles et offertes en souvenir à MM. Chrétien Dansaert et Émile Michaux, in-8°, 6 pp., 1 pl. (*Rev. belge de num.*)

Une seconde édition de cette notice, comptant cette fois 15 pages et 1 planche, a paru la même année.

1878.

Proposition d'organiser à Bruxelles une exposition numismatique à l'occasion des fêtes du cinquantième anniversaire de l'Indépendance nationale, in-8°, 6 pp. (*Rev. belge de num.*)

1879.

Numismatique bruxelloise : Essai sur les jetons et méreaux du XIVe siècle au type de Saint-Michel, in-8°, 23 pp., 1 pl. (*Rev. belge de num.*)

1880.

Lettre à M. Chalon : La numismatique à l'exposition nationale de 1880, in-8°, 10 pp. (*Rev. belge de num.*)

1883.

Médaille offerte par la Bourse de Bruxelles à M. Paul de Neck, in-8°, 11 pp., 1 pl. (*Rev. belge de num.*)

1886.

Numismatique bruxelloise : Essai sur les jetons du XVe siècle au type de Saint-Michel, in-8°, 56 pages, 1 pl. (*Rev. belge de num.*)

1888.

Numismatique bruxelloise : Étude sur les jetons de la famille de Mol, in-8°, 27 pp., 1 pl. (*Rev. belge de num.*)

1889.

Numismatique bruxelloise : Étude sur les jetons de la famille Van der Noot, in-8°, 56 pp , 2 pl. (*Rev. belge de num.*)

1890.

Proposition de demander au gouvernement de faire frapper une monnaie historique à l'occasion du 25e anniversaire du règne de S. M. Léopold II, in-8°, 6 pp. (*Rev. belge de num.*)

1892.

Aperçu général sur les jetons des anciens receveurs de Bruxelles, in-8°, 44 pp., 1 pl. (*Mémoires du Congrès international de numismatique, tenu à Bruxelles en* 1891.)

1893.

Une rectification à Gérard van Loon, in-8°, 4 pp. (*Tijdschrift de la Soc. néerlandaise de num.*)

Cet article a été reproduit dans le *Monthly numismatic Circular*, de Londres.

1897.

Un jeton satirique, in-8°, 2 pp., 1 vig. (*La Gazette numismatique.*)

1898.

Numismatique bruxelloise : Étude sur les jetons de la famille de Pierre-Josse d'Armstorff, in-8°, 16 pp., 1 pl. (*Rev. belge de num.*)

Notice biographique de Charles-François Trébuchet, graveur franco-belge (1751-1817), in-8°, 6 pp., 1 pl. et supplément, in-8°, 4 pp. (*La Gazette numismatique.*)

1899.

Numismatique bruxelloise : Quelques remarques nouvelles concernant trois jetons des années 1456, 1457 et 1458 avec légendes BRUXCELLA-BRUXCELLA, in-8°, 11 pp , 3 vig. (*La Gazette numismatique.*)

1900.

Rectifications à Gérard van Loon relatives à certains jetons d'anciens magistrats de Bruxelles, in-8°, 33 pp., 1 vig. (*La Gazette numismatique.*)

Deux jetons inédits de receveurs de Bruxelles du XIVe siècle, in-8°, 8 pp., 2 vig. (*Rev. belge de num.*)

Jetons de présence de la Société de médecine de Bruxelles, in-8°, 15 pp., 2 vig. (*Rev. belge de num.*)

1902.

Recherches sur les jetons des seconds receveurs de Bruxelles des années 1456, 1457 et 1458, in-8°, 6 pp , 2 vig. (*La Gazette numismatique.*)

1903.

Recherches sur les jetons de Jean de Froyère, receveur de Bruxelles au XVe siècle, in-8°, 8 pp., 2 vig. (*La Gazette numismatique.*)

Trois jetons inédits des receveurs de Bruxelles des XIVe et XVe siècles, in-8°, 7 pp., 3 vig. (*La Gazette numismatique.*)

Cinq jetons de magistrats de Bruxelles pour des fonctions à déterminer, in-8°, 10 pp., 1 pl. (*Rev. belge de num.*)

Numismatique bruxelloise : Remarques sur les jetons des anciens receveurs trésoriers, in-8°, 5 pp. (*Rev. belge de num.*)

Un jeton inédit de deux receveurs de Bruxelles du XIVe siècle, in-8°, 8 pp., 1 vig. (*Rev. belge de num.*)

Recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles de la famille Was, in-8°, 8 pp., 1 vig. (*Rev. belge de num.*)

Recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles de la famille Mennen, frappés aux XIVe et XVe siècles, in-8°, 10 pp., 1 vig. (*Rev. belge de num.*)

Recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles postérieurs à la Charte de 1421, in-8°, 90 pages, vig. (*La Gazette numismatique.*)

1904.

Médaille d'or offerte par la ville de Bruxelles au baron Joseph van der Linden d'Hooghvorst, maire, in-8°, 8 pp., 1 pl. (*Rev. belge de num.*)

Huit jetons de trésoriers de Bruxelles du XVIIe siècle, in-8°, 12 pp., 1 pl. (*Rev. belge de num.*)

Recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles de la famille Fraybaert, frappés au XIVe siècle, in-8°, 12 pp., 1 pl. (*Rev. belge de num.*)

Les jetons des receveurs de Bruxelles sous les règnes des archiducs Albert et Isabelle, in-8°, 13 pp , 1 pl., vig. (*Rev. belge de num.*)

1905-1906.

Les jetons des seigneurs trésoriers de Bruxelles au XVIIe siècle, in-8°, 92 pp., 8 pl. (*Rev. belge de num.*)

Paul-Marie COGELS.

M. Paul Cogels, qui est mort le 12 mars 1912, au château de Starrenhof, à Cappellen, était né à Anvers, le 5 juin 1845. C'était un géologue bien plus qu'un numismate. Il s'était cependant formé une collection numismatique anversoise qui comptait quelques pièces locales intéressantes.

Nommé membre correspondant de la Société royale de numismatique, le 7 juillet 1889, il avait été élu membre effectif, le 6 juillet 1890. M. Paul Cogels avait été aussi l'un des premiers adhérents

à la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art.

A. DE W.

ERNEST-LOUIS-ALBERT URBAN.

La Société royale de numismatique de Belgique vient de faire une perte nouvelle en la personne de M. Urban, membre correspondant regnicole depuis le 6 juillet 1892, décédé à Bruxelles, le 12 mars 1912, âgé à peine de 48 ans.

M. Urban, que nous ne vîmes jamais à nos réunions, s'occupa, à ses moments perdus, de monnaies romaines, dont il possédait une petite collection.

A. DE W.

HENRI DRION.

Le 6 mai est décédé à Marlagne (commune de Wépion, province de Namur), à la suite d'une maladie qui, si elle ne s'était aggravée dans ces derniers temps, aurait pu lui laisser encore de longs jours, M. Henri-Aimé-Adrien Drion, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, né à Bruxelles, le 27 janvier 1860.

Héritier des goûts paternels, notre regretté confrère partagea les loisirs de la vie calme et toute familiale qu'il s'était faite, dans le joli domaine qu'il habitait, en pleine forêt de Marlagne, entre l'acclimatation des essences forestières exotiques

les plus rares et l'étude de la numismatique grecque qu'il aimait avec une réelle passion.

Ceux d'entre nous qui prirent part à la réunion de notre Compagnie à Namur, il y a trois ans, ont eu l'occasion d'apprécier l'importance et la beauté de la suite qu'il avait particulièrement su former des monnaies de Corinthe et des colonies corinthiennes.

Il s'était également appliqué à réunir de nombreuses variétés intéressantes des monnaies d'Alexandre le Grand, sur lesquelles il entrevoyait même la possibilité pour lui d'entreprendre quelque jour un travail.

Mais l'inexorable mort, en le ravissant, hélas! beaucoup trop tôt, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis, ne devait point lui permettre de se rendre plus utile à la science.

Henri Drion avait été élu membre correspondant regnicole de la Société royale de Numismatique de Belgique, le 9 mars 1909.

FRÉD. ALVIN.

BIBLIOGRAPHIE.

Nota. — Il sera rendu compte de tout ouvrage numismatique non paru dans une revue consacrée à cette science, dont un exemplaire aura été adressé à la Société.

Administration des monnaies et médailles. — Rapport au ministre des Finances de la République française. Seizième année, 1911. Paris, Imprimerie Nationale, in-8°, XXXVI + 307 pages et IV planches. Prix : 4 francs.

« La production monétaire de la monnaie de Paris » écrit M. Ed. Martin, directeur de l'administration des monnaies et médailles, dans son rapport au ministre, « a été « sensiblement plus faible en 1910 qu'en 1909. Le chômage « provoqué par la crue de la Seine au commencement de « 1910, l'emploi d'un plus grand nombre d'ouvriers à la « fabrication des médailles qui a pris en 1910 un dévelop- « pement considérable et vraisemblablement momentané, « enfin l'arrêt partiel des ateliers, nécessité pour l'installa- « tion d'une nouvelle machine à vapeur, ont eu pour effet « de réduire sensiblement, pendant la dernière année, la « production des monnaies.

« Les frappes d'or français se sont néanmoins élevées à « près de 139 millions de francs. Il a fallu également assu- « rer la fabrication de plus de 20 millions de francs en pièces « divisionnaires d'argent et fournir pour 606,737 francs de « pièces françaises de bronze. On a dû faire face à d'impor- « tantes fabrications coloniales (il a été frappé pour l'Indo- « Chine française 760,718 piastres de commerce, 2,689,161

« pièces de 10/100 de piastre et 7,703,000 pièces de 1/100
« de piastre. »

La vente des médailles, dont M. Martin fait ressortir la majoration, a produit, en 1910, la jolie somme de 1,327,012 francs, en augmentation de plus de 220,000 francs sur le montant de la vente effectuée en 1909.

Au cours de l'année 1910 et pendant le premier semestre 1911, l'administration des monnaies s'est assuré la propriété de dix-sept types nouveaux de médailles, dus à Mme Robert Mérignac, à Mlle Montagny et à MM. Lamourdedieu, Alloy, Coudray, Legastelois, Meyer (dit Méry), Mérot, A. Borrel, Desvignes, Prud'homme et Baudichon. Quelques-unes de ces médailles sont reproduites sur les planches qui accompagnent le rapport de M. Martin. Elles sont loin de marquer un progrès, et il est permis de se demander si l'art de la médaille en France n'est pas menacé de voir sa glorieuse réputation décliner quelque peu.

La législation monétaire portugaise fait cette fois l'objet d'un chapitre spécial et deux notes intéressantes sont consacrées, l'une à la différenciation de l'or A et de l'or B par leurs pouvoirs magnétiques, l'autre à l'adhésivité.

A. DE W.

ERN. BABELON. *Les médailles historiques du règne de Napoléon le Grand, Empereur et Roi, publiées sous les auspices de la Société numismatique de New-York.* Paris, Leroux, 1912. 430 + LX pp. in-fol. 1. pl en taille-douce et de nombreuses photogravures dans le texte. Prix 100 francs.

Au mois d'août 1793, la Convention supprima les anciennes académies. Celles-ci furent rétablies par la

Constitution de l'an III, sous le titre d'Institut national. Ses membres furent répartis en trois classes, dont la troisième, Littérature et Beaux-Arts, manquait de l'homogénéité nécessaire à l'exécution de travaux collectifs. Ce fut un arrêté du Premier Consul du 3 pluviôse an XI (22 janvier 1803) qui créa quatre classes dans l'Institut. La troisième reçut le nom de classe d'histoire et de littérature ancienne; à partir de la Restauration, elle devait prendre le titre d'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Par décret Impérial du 25 juin 1806, la classe d'Histoire fut investie de la mission bien définie de composer les médailles officielles et les inscriptions destinées à orner les monuments publics. Elle nomma cinq commissaires « chargés de la composition des médailles pour célébrer les principaux événements du Gouvernement de Sa Majesté, en remontant, s'ils le jugent convenable, au moment où il fut nommé général en chef de l'armée d'Italie, et lui présenter ce travail dans le moindre délai possible ».

Les commissaires élus furent les suivants : Visconti, conservateur du Musée du Louvre; Antoine Mongez, administrateur de l'Hôtel des Monnaies ; Antoine Quatremère de Quincy, l'auteur du *Dictionnaire d'architecture*; Louis-Charles Petit-Radel, conservateur de la Bibliothèque Mazarine; Hubert-Pascal Ameilhon, le continuateur de l'*Histoire du Bas-Empire* de Lebeau, auxquels furent adjoints le secrétaire perpétuel Dacier, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et le président annuel de la classe.

Après sa mort, survenue en 1811, Ameilhon fut remplacé par le célèbre orientaliste Sylvestre de Sacy.

La première séance de la Commission eut lieu le 26 juil-

let 1806 ; elle jeta sans tarder les bases de l'*Histoire métallique de Sa Majesté l'Empereur* dont elle devait s'occuper sans interruption jusqu'au moment de la chute de Napoléon.

Cette œuvre devait être gravée en taille-douce et les dessins exécutés, en médailles ; elle devait offrir, outre les descriptions des médailles, une notice historique sur chacune d'elles, et une introduction historique destinée à relier toutes les parties. Les dessins furent exécutés jusqu'en 1810 par le sculpteur Chaudet, membre de la classe des Beaux-Arts, puis, après la mort de celui-ci, par le baron Lemot, membre, lui aussi, de la classe des Beaux-Arts.

Les archives de l'Institut possèdent deux registres manuscrits des procès-verbaux de la commission depuis sa création jusqu'au 18 février 1814.

Le travail de la Commission, arrêté brusquement le 18 février 1814, resta inachevé. Trois volumes étaient terminés ; le quatrième se trouvait en voie d'exécution. Trente-deux dessins avaient déjà été exécutés par Lemot.

Après la chute de Napoléon, les volumes de l'*Histoire métallique* restèrent entre les mains du secrétaire perpétuel Dacier. Après la mort de celui-ci, ils passèrent à son fils Edme Dacier, sans que personne songeât à les réclamer au nom de l'Académie des inscriptions. En 1851, Dacier fils fit don des trois premiers volumes à la Bibliothèque nationale, où ils se trouvent encore aujourd'hui. On ignore quel fut le sort du quatrième ; en dépit de toutes les recherches qui ont été entreprises, il a été impossible de le retrouver.

Heureusement, la Commission avait fait calquer tous les dessins de l'*Histoire métallique de Napoléon* sur un registre spécial qu'elle gardait constamment à sa disposition

pour ne pas recourir trop souvent aux manuscrits originaux destinés à l'empereur. Ces calques sont conservés à la Bibliothèque de l'Institut. Ils sont groupés en quatre registres : les trois premiers correspondent aux trois volumes de dessins originaux conservés à la Bibliothèque nationale ; le quatrième renferme les calques de trente-deux dessins exécutés par Lemot pour le quatrième volume qui est resté inachevé. Ainsi, en l'absence des dessins originaux qui sont égarés, il est possible, grâce aux calques, de connaître les médailles projetées.

La Commission ne s'attacha pas à rechercher tous les sujets propres à entrer dans l'*Histoire métallique* : bien des événements autres que ceux choisis par elle auraient mérité d'y trouver place ; elle ne s'astreignit pas à suivre l'ordre chronologique des événements ; à plusieurs années d'intervalle, on lui vit reprendre des sujets déjà traités pour améliorer son premier projet ; elle se préoccupa de varier son œuvre en entremêlant les sujets militaires, administratifs, législatifs, de façon à éviter l'uniformité.

Bien qu'elle se montrât, en toutes circonstances, scrupuleusement respectueuse de la vérité historique, elle s'inspira exclusivement de l'antiquité classique pour le choix des types et des légendes. « Répudiant le genre réaliste comme vulgaire et éphémère, elle traite tous les sujets dans le genre idéal et allégorique, plus digne de l'immortalité, empruntant à l'antiquité classique jusqu'à la nudité de ses héros. Le costume donné aux personnages réels ou allégoriques est romain ; dans les légendes, on rencontre constamment des expressions empruntées aux médailles de l'Empire romain. »

Le droit de chaque médaille devait être à l'effigie de Napoléon. Celle-ci toutefois ne devait pas être changée à

chaque pièce nouvelle : la Commission s'arrêta à trois types. Le premier offre le buste de Napoléon vu de face; la tête est entourée de rayons solaires. Elle est accompagnée de la légende *Oriens*. C'est une œuvre merveilleuse ébauchée par Chaudet et achevée par Lemot, qui devait servir seulement pour la première médaille de la série, celle du retour d'Égypte.

Vient ensuite une tête nue, de profil à droite, destinée à figurer sur toutes les médailles de la période consulaire. Elle est également l'œuvre de Chaudet, reprise par Lemot. Enfin, après la proclamation de l'Empire, la tête impériale fut ceinte d'une couronne de laurier, et demeura invariable jusqu'à la fin de la série.

En voyant cette splendide suite de dessins, on est émerveillé par le bon goût et l'érudition dont la Commission a fait preuve. Composée de savants, pour lesquels l'archéologie et les littératures antiques n'avaient point de secret, elle s'inspira des œuvres grecques et surtout romaines en les adaptant aux nécessités des temps présents. J'ai pour ma part admiré tout particulièrement les légendes qui sont rédigées avec une précision et un à-propos véritablement remarquables.

Le savant conservateur du Cabinet de France a publié l'*Histoire métallique de Napoléon*, avec un zèle ardent et pieux de fervent admirateur du grand Empereur. Il y a joint une magistrale introduction dans laquelle, après avoir fait un chaud panégyrique de Napoléon, il retrace, à l'aide des procès-verbaux, l'histoire de l'activité de la Commission. Le texte de l'histoire métallique est publié tel qu'il fut rédigé; M. Babelon y a joint un commentaire sobre et précis dans lequel il relève non seulement les faits historiques, mais encore les particularités relatives à l'élabora-

tion des projets de médaille. Les dessins sont supérieurement reproduits en similigravure; le texte est encadré de bordures style empire; des reproductions de médailles, de bas-reliefs et de gravures servent de frontispice et de culs-de-lampe. L'ouvrage, édité avec le plus grand luxe, grâce à la générosité de la Société Numismatique de New-York, constitue un des monuments les plus imposants qu'il soit possible d'élever à la gloire de Napoléon-le-Grand.

VICTOR TOURNEUR.

Ministère des Sciences et des Arts. Bibliothèque royale. — Cabinet des médailles. — Catalogue des médailles du royaume de Belgique, par VICTOR TOURNEUR, conservateur-adjoint, t. Ier (1830-1847). Bruxelles, Charles Dupriez, éditeur. Grand in-8°, LVIII + 256 pages, 2 + XXXIV planches et vignettes dans le texte. — Prix : 12 francs.

Depuis longtemps déjà, le public réclamait la publication de catalogues des diverses séries numismatiques que possède notre Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. Il y a une quinzaine d'années, un numismate belge établi à Paris, M. R. Serrure, entreprit même en faveur de cette publication une violente campagne de presse, dans laquelle il prenait surtout à parti le conservateur d'alors, M. Camille Picqué.

Aujourd'hui, satisfaction est enfin donnée aux numismates belges, et le Cabinet de Bruxelles ne sera plus le seul musée important du genre à ne posséder aucun catalogue. C'est à l'activité de M. Tourneur et à l'intervention de M. Alvin qu'il le devra, et nous sommes heureux de pouvoir en féliciter ces messieurs.

Disons-le tout de suite, le tome premier du *Catalogue des médailles de Belgique* se présente bien; c'est un beau volume, bien compris, libéralement illustré, qui fait heureusement augurer des publications à suivre.

La méthode suivie par M. Tourneur nous semble s'adapter parfaitement à un catalogue numismatique, dans lequel les médailles doivent, avant tout, être considérés comme un élément historique. C'est donc avec raison qu'il s'est abstenu de les ranger par noms d'artiste, et qu'il les a classées : 1° par année; 2° par commune ; 3° par ordre alphabétique de la légende du droit.

Au point de vue artistique, nous avons proposé jadis de diviser les médailles qui virent le jour en Belgique, depuis 1815, en quatre périodes portant le nom de l'artiste en vedette au cours de chacune d'elles. M. Tourneur a fait sienne notre idée et le tome Ier du *Catalogue des médailles de Belgique* comprend la période Braemt, qui s'étend de l'année 1830 à l'année 1847.

Une excellente introduction précède la description des pièces. L'auteur y résume l'histoire de la médaille en Belgique depuis la Révolution française. De courtes biographies sont consacrées à la vie des médailleurs qui ont travaillé chez nous durant la première moitié du XIXe siècle.

Nous voyons ainsi successivement défiler devant nous : le Parisien Charles-François Trébuchet, les graveurs-orfèvres Pierre-Joseph-Jacques Tiberghien et Liévin Amable-Marie De Bast, les Barbier, Léonard Jehotte, Jean-Baptiste Jouvenel, de Lille, Van de Goor, Henri Simon et ses élèves De Graeve, Fonson et Dionisy, Braemt, de Gand, le vrai régénérateur de l'art de la médaille en Belgique, Adolphe-Christian Jouvenel, Fr. De Hondt, Julien Leclercq, Adrien Veyrat, de Paris, Hart, d'Anvers, pour ne citer que les

principaux. M. Tourneur émet aussi sur la façon de travailler de chacun de ces artistes et sur leurs principales œuvres, des réflexions et des appréciations en général fort justes qui doublent l'intérêt de son texte.

Pendant toute la durée de notre annexion à la France, de 1794 à 1814, la médaille en Belgique est plongée dans une profonde léthargie par suite des obstacles mis par les lois à l'établissement d'ateliers de frappe. C'est la période de la médaille d'orfèvre, c'est-à-dire composée de plaques d'argent gravées à la pointe. La médaille se réveille au temps de notre union à la Hollande (1815-1830), grâce aux efforts de Simon et aussi à la bienveillance du gouvernement, qui mit même gratuitement à la Monnaie de Bruxelles un balancier à la disposition des médailleurs. C'est la période de la gravure directe des coins. Enfin, avec Braemt (1830-1847), nous assistons à la régénérescence de la médaille à laquelle vient en aide l'introduction du tour à réduire, qui va permettre aux sculpteurs de s'adonner à l'art du médailleur jusque-là exercé surtout par des orfèvres ou des graveurs en pierres fines.

« Dans cette première période de l'histoire de la gravure » en médailles au royaume de Belgique, conclut M. Tour- » neur, on peut découvrir la formation d'une école natio- » nale de gravure. Tous nos médailleurs, à part Léonard » Jéhotte, qui n'a pas fait école, Barbier, cloîtré à Namur, » et François De Hondt, qui se forme lui-même à Bruges, » sont tous, ou bien des Français établis en Belgique, ou » bien des Belges, élèves des médailleurs parisiens. Cepen- » dant peu à peu la production de tous ces artistes prend » une allure de parenté étroite .. On n'essayera pas de » rechercher comment s'est produit ce phénomène... (1) En

(1) N'est-ce pas tout simplement un peu parce que ces médailleurs ont puisé aux mêmes sources leur éducation artistique ?

» tous cas, quelles que soient les causes qui l'ont suscité, » il s'est créé peu à peu un sentiment belge de la médaille, » très difficile à définir et à analyser, mais dont on peut » très bien se rendre compte en examinant avec attention » nos séries de médailles. En 1847, il était complètement » formé, et l'on verra comment l'art des Wiener par la suite » en a été en quelque sorte une expression plus parfaite et, » pour ainsi dire, finale. »

Ces appréciations, si intéressantes pour l'histoire de l'art de la médaille en Belgique, mériteraient d'être développées, discutées et appuyées de preuves soigneusement choisies. Une pareille étude ne pouvait naturellement trouver place dans l'introduction d'un catalogue; mais nous espérons bien que M. Tourneur en fera l'objet d'un travail spécial longuement réfléchi, lorsque toutes les pièces du Cabinet des médailles auront été décrites par lui.

La description qu'il donne des 791 médailles émises de 1829 à 1847 et qui constitue naturellement la partie essentielle du catalogue des médailles du royaume de Belgique, est exacte, les compositions symboliques sont clairement expliquées et la bibliographie est suffisante. D'excellentes planches complètent le texte qui aurait peut-être gagné à être revisé plus attentivement, ce qui aurait évité à l'auteur de laisser passer quelques erreurs imputables à l'imprimeur aussi bien qu'à lui.

Mais ce sont là critiques de détail dont nous avons horreur, et nous sommes vraiment heureux de pouvoir féliciter M. Victor Tourneur de la façon dont il s'est acquitté de la tâche qui lui avait été confiée. Elle témoigne de son activité, de ses sentiments artistiques et d'une connaissance approfondie du sujet traité. Le catalogue des médailles de la Bibliothèque royale comptera trois volumes dont le der-

nier renfermera les Tables, sans lesquelles il serait, dans bien des cas, assez difficile de se retrouver.

A. DE WITTE.

MEMMO CAGIATI, *Le monete del Reame delle due Sicilie*, fasc. IV. Naples, Melfi et Joele, 1911. 174 p., grand-8°, 10 lires.

Le quatrième fascicule continue l'ouvrage de M. Cagiati sur le même plan que les précédents. Il comporte la description des monnaies émises depuis Philippe III (1598) jusqu'à la mort de Charles VI (1734).

Nous renvoyons le lecteur à nos comptes rendus antérieurs. L'ouvrage de M. Cagiati servira à mettre de l'ordre dans bien de collections.

V. T.

Le Monete e le bolle plumbee pontificie del medagliere vaticano descritte ed illustrate da CAMILLO SERAFINI, direttore del Gabinetto numismatico vaticano. Volume secondo, gr. in-4° de 392 pages et LXII planches. Ulrico Hoepli, libraio editore, Milano 1912.

A peine le premier volume des monnaies et des bulles de plomb pontificales du médaillier du Vatican a-t-il paru que voilà le deuxième volume livré au public. Il va de Grégoire XIII (1572-1585) à Innocent XII (1691-1700) et comprend donc une période d'environ 130 années. Au point de vue monétaire, les règnes de plusieurs de ces papes ont une haute importance. Les monnaies de Grégoire XIII, par exemple, frappées dans les ateliers de Rome, d'Ancône, de Fano, de Macerata, de Bologne et d'Avignon s'élèvent au

chiffre considérable de 874 pièces variées; Innocent XII en compte 405, etc. Le savant conservateur du cabinet de numismatique du Vatican a suivi naturellement pour le classement et la description des pièces, la méthode adoptée par lui dans le premier volume de son travail et que nous avons résumée en son temps dans cette *Revue*. A la fin du tome II, comme à la fin du tome I, de courtes notes fournissent quelques renseignements sur l'histoire monétaire des papes.

Enfin, des tables d'armoiries et de bulles complètent les planches qui sont consacrées à la reproduction des monnaies. Elles sont toutes parfaites et constituent une illustration de loin supérieure à celle du *Corpus nummorum italicorum*.

Il convient d'en féliciter vivement M. Serafini, car dans des ouvrages de l'espèce où le texte se borne à la description des monnaies, la bonne reproduction des pièces est d'une importance capitale.

A. DE W.

APVLIA, *Rivista di filologia, storia, arte e scienze economico-sociali della regione*. Directeur, Eugenio Salvaggi. Martina Franca (Pouille).

C'est une nouvelle revue dont nous saluons les premiers pas; elle a vu le jour, en 1910, dans une petite ville de la Pouille, cette terre où tant de nations et de civilisations se sont superposées. Son programme est des plus vastes : philologie, histoire, art, économie sociale, voilà sa matière; son but est de réfléter le mouvement intellectuel de la région. Il en résulte que les fascicules offrent les sommaires les plus variés : les études dialectales y voisinent avec des pièces de vers, les recherches sur les nécropoles de la région

accompagnent des statistiques sur l'industrie et le commerce en Pouille pendant les cinquante dernières années.

La numismatique et la sigillographie ne sont pas oubliées non plus. M. SELVAGGI a décrit sommairement une trouvaille de monnaies anciennes de Métaponte, de Tarente et de Terina faite en 1910 à Palombara, près de Bitonto, province de Bari.

M. M. MAYER s'est occupé de curieux cachets de l'âge du fer découverts sur le territoire de Salente.

Apulia a donné un compte rendu de l'article de M. Vlasto sur un trésor de monnaies principalement tarentines, qui a été publié dans la *Numismatic Chronicle*. Elle annonce entre autres un travail de M. Quagliati sur les monnaies d'or tarentines du Musée de Tarente. Souhaitons-lui donc bonne chance et une riche série d'articles de valeur.

V. T.

Sommaire des Revues Numismatiques :

AMERICAN JOURNAL OF NUMISMATICS. Vol. XLVI, I, — EDG. H. ADAMS. Le monnayage de différentes firmes privées de Californie (1849-1855). — EDW. T. NEWELL. Attributions nouvelles de tétradrachmes d'Alexandre le Grand. — H. R. STORER. Médailles et jetons relatifs à l'art de la médecine. — J. DECHELETTE. Les origines de la drachme et de l'obole.

BERLINER MÜNZBLÄTTER. *Février* 1912. — FR. WIEGAND. Les monnaies obsidionales de la ville de Greifswald en 1631. — A. W. BRÖGGER. Les monnaies allemandes du XIe siècle de la trouvaille de Ryfylke (Norvège). Cette trouvaille comprenait des monnaies des Godefroid, 5 exempl., DANNENBERG 128-128*a*, de Bruxelles (D. 142*b*),

de Flandre, Baudouin IV (D. 145); de Celles, Henri III (D. 186); de Liége, probablement Conrad II (D. 1215 et 1823), et de Huy, 2 deniers de Henri III (D. 226*a*). L.V.L. Médaille du bicentenaire de la naissance de Frédéric le Grand.

Mars 1912. — E. B. Une pièce de quatre ducats du Grand-électeur. — H. SCHMIDT. Les monnaies coloniales allemandes. — A. W. BRÖGGER. Monnaies allemandes du XIe siècle de la trouvaille de Ryfylke (Norvège) (*suite*). Médaille du chevalier von Höfken.

Avril 1912. — A. SCHMIDT. Les monnaies coloniales allemandes. — M. BAHRFELDT. Les monnaies à l'inscription ΚΟΣΩΝ.

BLÄTTER FUR MÜNZFREUNDE. *Février* 1912. — W. SCHWINKOWSKI et H. BUCHENAU. La trouvaille des bractéates de Döbeln. — ENGELKE-LINDEN. Le comte Henri l'Archer de Wildeshausen.—ROLL. Des ducats furent-ils frappés à Salzbourg pour le comte d'Aspremont-Linden-Reckheim en 1772? (La question n'est pas tranchée.) — J. E. BENNERT. Médailles de Bismarck.

Mars 1912. — F. X. WEIZINGER. Les petites monnaies d'argent au buste du cheval, attribuées par Forrer au Norique, appartiennent à la Bactriane. — ENGELKE-LINDEN. Le bailli de Brême, Fr. von Schagen, maître de la monnaie. — J. E. BENNERT. Médailles de Bismarck.

Avril 1912. — H. BUCHENAU. Deux deniers d'Aix-la-Chapelle de l'Empereur Frédéric I. — K. SPEYER. Demi-schillings du comte palatin Otto III, frappés à Neumarkt. — H. BUCHENAU. Divisions du pfennig viennois au chamois. — H. LAMER. De l'habitude qu'avaient les Grecs de porter leur monnaie en bouche. — H. BUCHENAU. Un schilling d'Ueberlingen. — ID. Variété du double briquet

de Marie de Bourgogne pour le Brabant. — J. E. BENNERT. Médailles de Bismarck.

FRANKFURTER MÜNZZEITUNG *Février* 1912. — PAUL JOSEPH. Les monnaies et les médailles de la maison princière et comtale de Solms. — LE MÊME. Documents d'archives relatifs aux monnaies à Meissen, Limburg, Francfort, Brunswick et Goslar (XVe et XVIe siècles).

Mars 1912. — J. EBNER. L'atelier de Tiengen en Klettgau. — PAUL JOSEPH. Les monnaies et les médailles de la maison princière et comtale de Solms.

Avril 1912. — P. JOSEPH. Les monnaies et médailles de la maison princière et comtale de Solms. — H. SCHÖPPLER. Les médailles officielles de l'exposition du Cercle de Ratisbonne.

GAZETTE NUMISMATIQUE FRANÇAISE 1911-1912. 1re livraison. — F. MAZEROLLE. L. O. Roty, graveur en médailles. — J. BÉRANGER. *Bons des communes de la période révolutionnaire;* Société patriotique de Caen (17911-795). — E. GOHL. Correspondance hongroise (aperçus sur les différentes publications numismatiques faites récemment en Hongrie, ainsi que sur l'état actuel de l'art de la médaille dans ce pays).

MITTHEILUNGEN DER OESTERREICHISCHEN GESELLSCHAFT FUR MÜNZ- AND MEDAILLENKUNDE. *Février* 1912. — A. RICHTER. Les souvenirs numismatiques de l'Impératrice et Reine Élisabeth. — VON RENNER. Un atelier grec inconnu en Arménie.—Tableau de l'activité de la monnaie de Vienne en 1911.

Mars 1912. — A. RICHTER. Souvenirs numismatiques de l'Impératrice et Reine Élisabeth (*suite*). — D. A. NAGL. « Saigern » dans la terminologie monétaire. — K. SCHALK. L'atelier monétaire de Saint-Veit en Carinthie. — A. VON

JAKSCK. Une grande médaille d'honneur carinthienne de Hans Gaissmair (1597). — K. A. SWOBODA. Médaille de prix de ma collection. — Nouvelles médailles de Tony Szirmaï. — VON HÖFKEN. Nécrologie de Karl Andorfer.

RASSEGNA NUMISMATICA. IX, n° 1-2. — G. DATTARI. *Les monnaies de la Cyrénaïque.* — A. BALLETTI. Un denier au type carolingien d'origine incertaine.

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA. XXV, 1912, fasc. I. — G. DATTARI. *Nouvelle tentative pour la reconstitution de la métrologie des monnaies de bronze des Lagides et du rapport entre la drachme d'argent et la drachme de cuivre.* — SELTMAN. *Deux trophées romains* (médaillon de l'époque de Néron sur une enseigne). — A. TALLUCCINI. *Un atelier monétaire provisoire à Rome* (établi par les Hamerani dans leur propre maison, en 1735, pour exécuter une frappe extraordinaire de monnaies d'or et d'argent pour le pape Clément XII). — G. GIORELLI. *Médaille commémorative de l'occupation de Casale Monteferrato par les Français en septembre* 1681. — A. F. MARCHISIO. *Études sur la numismatique de la maison de Savoie*, XIII. Statistique monétaire du règne de Charles-Félix.

REVUE NUMISMATIQUE. 1912 1er trimestre. — ERN. BABELON. Trouvaille de Tarente (juin 1911). Trésor très important du VIe siècle av. J.-C. Monnaies, broches, lingots. — J. DE FOVILLE. Les monnaies grecques et romaines de la collection Valton. — NIKOS A. WEIS. A propos de la monnaie dite ΟΛΟΚΟΤΙΝΟΝ. — G. SEURE, Une mine de Périnthe. — J. DE FOVILLE. Portrait d'un médailleur du XVe siècle (Christophoro Geremia, par Botticelli). — A. DIEUDONNÉ. Coins monétaires.

THE NUMISMATIST. *Janvier* 1912. — E. H. ADAMS.

Dollar commémoratif du développement des États-Unis depuis la guerre de 1812. — La médaille Carnegie. — E. H. ADAMS. Monuments numismatiques de la vie américaine. — Monnayage privé en Californie.

Février 1912. — W. C. MOORE. Médaille de G. Hull, J. Jones, St. Decatur, capitaines de vaisseau américains. — F. G. DUFFIELD. Jetons d'entrée pour les musées Peale de Philadelphie et de New-York. — E. H. ADAMS. Monuments numismatiques relatifs à la vie américaine (dollars frappés par des particuliers, médailles, etc.). Diverses médailles et plaquettes américaines et européennes.

Mars 1912. — R. W. MC LACHLAN. Une amulette d'Henri VIII d'Angleterre. (Jeton au type de Saint-Georges, qui aurait eu la propriété de guérir les scrofules. L'ange et l'angelot des rois anglais auraient été employés au même usage.) — H. WOOD. La monnaie en charbon de Kimmeridge (presqu'île de Purbeck en Dorset). Disques de charbon qui auraient été employés comme monnaies par les vieux Bretons. — E. H. ADAMS, Monuments numismatiques relatifs à la vie américaine.

Avril 1912. — Les dollars de Gobrecht. — R. C. CRANE. Billets de banque de la République du Texas. — H. C. EZEKIEL, Méreaux émis à Cincinnati, de 1861 à 1865, pendant la guerre civile. — E. H. ADAMS. Monuments numismatiques relatifs à la vie américaine.

TIJDSCHRIFT VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE. 1912, 1re livraison. — W. K. F. ZWIERZINA. Histoire numismatique de S. M. la Reine Wilhelmine. — S. WIGERSMA. Une collection numismatique frisonne vendue en 1764. — J. E. TER GOUW. Les monnaies d'argent au W. — S. MULLER. *Médailles honorifiques.*

1912, 2e livraison. — W. K. T. ZWIERZINA. Histoire

numismatique de S. M. la Reine Wilhelmine. — A. SASSEN. Les fabricants de déneraux du nord de la Hollande. — Mlle M. DE MAN. Une médaille inédite de la gilde des chirurgiens Saints-Cosme-et-Damien à Middelbourg. — S. MULLER. Médailles honorifiques, — W. K. F. ZWIERZINA. Une médaille en or exécutée au repoussé. — Nécrologie de S. Wigersma, par Mlle M. DE MAN.

ZEITSCHRIFT FÜR NUMISMATIK, XXIX (1912), fasc. I et II. — W. FEISE. *Les monnaies et la numismatique de la ville d'Eimbeck.* — FR. VON SCHRÖTTER. L'assemblée monétaire de Spire de 1557. — F. FRIEDENSBURG. Une médaille relative à l'introduction du christianisme en Pologne. — G. MACDONALD. Monnaies des Séleucides rares et inédites. — A. PH. BOISSEVAIN. Une monnaie d'Hadrumetum. — K. REGLING. Le trésor de Theadelphia (Fayum). Monnaies ayant cours en Égypte, pendant les premières années du IVe siècle après J.-C. — R. WEIL. Encore l'ancienne communauté arcadienne.

FAITS DIVERS.

Plaquette « Alphonse de Witte ». — Vingt-cinq ans sont révolus depuis que notre confrère M. A. de Witte se consacre à maintenir la prospérité de notre Société; à l'occasion de ce jubilé, un groupe nombreux d'amis a décidé de lui offrir une plaquette à son effigie, et a adressé à tous nos confrères la circulaire suivante :

« Il y a eu cette année vingt-cinq ans que M. A. DE WITTE, vice-président de la Société royale de Numismatique, fait partie du bureau de cette Société. Il a consacré ce long

laps de temps à travailler activement à la prospérité de cette Compagnie.

» D'autre part, M. A. DE WITTE a contribué puissamment au développement de la numismatique en Belgique, par une collaboration ininterrompue aux principales revues consacrées à cette science et par la publication de son *Histoire monétaire du Brabant*. Il a enfin activement concouru à la renaissance de l'art de la Médaille dans notre pays, par la part prépondérante qu'il a prise dans la fondation de la *Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art*.

» En reconnaissance des services qu'il a rendus, un groupe nombreux de ses confrères de la Société royale de Numismatique a pris l'initiative de faire frapper, en commémoration de ce XXVe anniversaire, une plaquette à son effigie, œuvre de G. DEVREESE, le talentueux médailleur.

» Nous espérons, M , que vous tiendrez à vous associer à cette manifestation. Le prix de la plaquette sera de 10 francs en bronze et de 25 francs en argent.

» Veuillez faire parvenir le montant de votre souscription, dans le plus bref délai possible, à M. Victor Tourneur, 98, rue Defacqz, à Saint-Gilles-Bruxelles, et recevez l'expression de nos sentiments les plus distingués.

» Vte B. DE JONGHE,
» Président de la Société royale de Numismatique.

» Victor TOURNEUR, Dr Phil.,
» Secrétaire de la Société royale de Numismatique.

» Bruxelles, le 25 mars 1912. »

La remise de la plaquette aura lieu le 7 juillet, à Bruges, au banquet qui suivra la réunion de notre Société. Ceux

de nos collègues qui n'auraient pas encore fait parvenir leur souscription au secrétaire, sont priés de le faire sans tarder : la frappe de la plaquette sera limitée au nombre des souscripteurs, et après le 5 juillet, aucune souscription ne sera plus acceptée.

V. T.

Le grand balancier de la Monnaie de Paris. — Depuis quelques années cet établissement reçoit des commandes toujours plus nombreuses de médailles de grand module. Or, pour exécuter ces commandes, l'outillage que possédait la Monnaie était tout à fait insuffisant ; avec les balanciers les plus puissants, on était obligé, pour une médaille de grandes dimensions, de frapper douze et quelquefois quinze coups. Comme la frappe se fait à chaud, il fallait, après chaque coup réchauffer le flan, le limer au bord à diverses reprises et, chaque fois, le rengrainer avec soin, d'où une main-d'œuvre coûteuse et difficile. De plus, l'enfonçage même des coins n'allait pas toujours tout seul. Le Ministre des Finances de la République française dans ces conditions, a décidé de faire construire un balancier monstre avec lequel on pourrait frapper les médailles quel que soit, pour ainsi dire, leur module.

Ce puissant balancier, qui pèse 30,000 kilos et dont la vis centrale n'a pas moins de 30 centimètres de diamètre, est actuellement installé au centre de l'atelier des médailles. Il sera actionné par une dynamo spéciale de dix chevaux.

Pour ses débuts, il a eu à frapper la médaille commémorative du septennat du Président de la République, M. Fallières.

A. DE W.

Le Comité national italien pour les expositions à l'étranger, vient de faire frapper par la Maison Johnson de Milan, une forte belle plaquette commémorative de la participation officielle de l'Italie aux Expositions de Bruxelles et de Buenos-Ayres de 1910. Au droit, devant une mer agitée, se voit l'Abondance assise sur un vigoureux cheval et l'inscription COMITATO · NAZLE | · PER · LE | · ESPOSIZIONI · | · ITALIANE · | ALL'ESTERO. Au revers le champ, divisé en deux compartiments, laisse voir, d'un côté, la façade de la section italienne, à Bruxelles, et de l'autre, le pavillon italien de l'exposition de Buenos-Ayres. A l'exergue : · A RICORDO · | · DELLE · PARTECIPAZIONI · VFFICIALI · DELL' · ITALIA.

A. DE W.

VENTES.

Voici quelques prix obtenus par des monnaies belges à la vente de la collection de M. Caron, qui s'est faite à Paris, les 18, 19 et 20 décembre 1911, par les soins de MM. Feuardent.

822. Chiny. Gaucher de Châtillon, Esterlin. Louis VI, Denier . . . . . fr. 10

827-829. Sedan et Bouillon. Henri de la Tour, Grand écu à l'aigle ayant en cœur l'écusson chargé d'un sanglier sous un arbre et quelques cuivres de Sedan et de Cugnon 23

845-847. Fauquemberg. Éléonore, 2 deniers. — Saint-Pol. Anselme et Hugue, 3 deniers. — Élincourt. Gui, Gros au cavalier. 100

848. Gros au portail, du même 78

Flandre.

868. Louis de Male. Lion d'or. 50
869. Quart d'écu d'or 23
876. Gand. Noble d'or 50

Hainaut.

879. Marguerite II d'Avesnes. Plaque de Valenciennes 17
882. Philippe le Bon. Lion d'or 26

Brabant.

894. Double mouton d'or de Jeanne et Wenceslas. . 72
895. Mouton d'or 20
896. Cavalier d'or 29
899. Philippe le Beau. Toison d'argent . . . . . 20!

En somme, la collection de M. Caron qui comprenait des monnaies grecques (le n° 56, Leontini, a atteint 1,210 francs) et romaines, des royales et des féodales françaises, était loin de répondre à sa réputation. Le produit de la vente qui comprenait 1159 numéros y compris quelques antiquités et la bibliothèque, a péniblement atteint le chiffre de 30,000 francs et rares sont les pièces qui ont dépassé le prix de 100 francs.

A. DE W.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale du 10 mars 1912, tenue au Palais des Académies, à Bruxelles.

La séance est ouverte à 11 heures 10.

Sont présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président;* A. de Witte, *vice-président;* de Roissart, *trésorier;* A. Visart de Bocarmé, *contrôleur;* Victor Tourneur, *secrétaire;* Edm. Peny, V. De Munter, G. De Schodt, Ém. Seeldrayers, Vte de Ghellinck-Vaernewijck, Fréd. Alvin, Éd. Laloire, Dr J. Simonis, G. Bigwood, E. Lombaerts, Ch. Hermans, P. Fisch, B^on Ph. Prisse, A. Michaux, Ch. Le Grelle, *membres effectifs;* MM. G. Devreese, C^t J. Dugniolle, H. Le Roy, Van de Vyvere-Colens, Hambije, Ém. De Breyne, Ch. Rutten, Hecking, E. Losseau, Van Iseghem, H. Drion, A. Mahieu, Jos. Ratinckx, H. Obreen, Bon de Vinck de Deux Orp, *correspondants regnicoles;* Richebé, Jhr. Snoeck, Cte de Geloes d'Eysden, C^t A. Babut, *associés étrangers.*

Se sont excusés : MM. J. Moens, A. Donnet, Fr. Vermeylen, A. Moyaux, E. Liégeois, Vte Eug. de Jonghe, *membres effectifs;* Hamal-Mouton, G. Bru-

nin, A. Cloudt, J. Justice, A. Oger, *correspondants regnicoles;* A. Blanchet, P. Bordeaux, F. Mazerolle, *membres honoraires;* Dr Coliez, L. Théry, Decroix, E.-J. Seltman, C. Begeer, *associés étrangers.*

M. le Président remercie les membres présents d'avoir répondu en aussi grand nombre à l'appel du bureau.

M. de Jonghe fait distribuer à tous les membres présents un jeton à l'effigie du baron de Chestret de Haneffe; il félicite chaudement son auteur, M. Hipp. Le Roy, pour l'œuvre remarquable et très ressemblante qu'il a produite.

M. le Président rappelle ensuite les noms de nos collègues décédés dans l'année, et il retrace sommairement la carrière d'Édouard Van den Broeck qui, il y a quelques jours seulement, a été enlevé à l'affection des siens.

M. A. de Witte, au nom de M. Demole, président de la Société Suisse de Numismatique, fait un chaleureux appel pour recruter des membres pour cette Société. Il fait circuler une liste que sont priés de signer ceux qui désireraient se faire inscrire.

M. V. Tourneur annonce ensuite: 1° le IIIe Congrès archéologique international, qui se tiendra à Rome du 9 au 16 octobre; il comprendra une section de numismatique présidée par M. le Professeur Salinas et dont M. Gabrici sera le secrétaire; 2° la création par M. J. Destrée de la Société *Les Amis de l'Art wallon;* 3° la préparation par MM. La

Fontaine et P. Otlet d'un second congrès mondial.

M. le Dr J. Simonis voudrait voir notre compagnie s'affilier à la Société des Amis de l'Art wallon. On décide d'ajourner la décision à ce sujet pour pouvoir d'abord juger cet organisme à l'œuvre.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation.

M. le Trésorier, A. de Roissart, présente ensuite les comptes de sa gestion des finances de la Société en 1911. L'assemblée manifeste par de chaleureux applaudissements sa reconnaissance pour les brillants résultats qui lui sont soumis.

M. le Secrétaire développe ensuite son rapport annuel dans les termes suivants :

Messieurs,

Ce n'est pas sans éprouver une certaine crainte, que j'ai accepté le périlleux honneur de succéder à M. A. de Witte dans les fonctions de secrétaire de notre société : La valeur de toute chose et de toute personne se détermine par voie de comparaison ; un secrétaire s'évalue à l'aide d'un secrétaire, et lorsque celui qui sert d'étalon possède toutes les qualités qu'on est en droit d'exiger en l'occurrence, n'a-t-on pas mille fois raison de redouter de voir la balance pencher de son côté d'une manière irrésistible ? C'est que, depuis de longues années M. de Witte a voué une grande partie de son temps à la prospérité de notre Société royale de Numismatique. Déjà, en 1886, il succédait au colonel Maillet dans ses doubles qualités de membre effectif et de bibliothécaire. Il remplit ces fonctions

souvent ingrates, avec un zèle de tous les instants : prompt à réclamer les fascicules des revues qui ne nous étaient point parvenus, il savait l'art difficile de susciter les dons propres à enrichir nos collections; habile à saisir l'occasion propice, il réussit à nous procurer un nombre considérable de correspondants étrangers; sans cesse en relation avec les travailleurs, son amabilité et sa serviabilité inépuisables, lui valurent les sympathies de tous ses collègues. C'est ainsi, qu'en 1897, il devint secrétaire de la Société, et fut depuis lors le bras droit de notre président. Dès cette heure, plus encore qu'auparavant, si c'était chose possible, il prit à cœur nos intérêts collectifs; il fit sa chose de notre Société de Numismatique, il la défendit avec plus d'ardeur et de ténacité peut-être qu'il n'eût fait pour son propre patrimoine. Vous savez, Messieurs, à quel degré de prospérité la collaboration de MM. de Jonghe et de Witte a conduit notre collectivité. Ne vous paraît-il pas que j'ai quelque sujet de n'être pas tranquille? Aussi, conscient de la destinée qui m'est réservée dans l'opinion de mes collègues, si je ne montre point l'activité et le dévouement de mon prédécesseur, je m'efforcerai d'être réellement à la hauteur de la tâche qui m'est dévolue, et je ferai tous mes efforts pour seconder de mon mieux notre président de façon à maintenir la Société royale de Numismatique au niveau qu'elle occupe brillamment aujourd'hui.

L'article XIII de nos statuts me prescrit de vous entretenir pendant quelques instants de vos travaux de l'an dernier.

Après une année de Congrès, pendant laquelle chacun vide d'ordinaire le fond de ses tiroirs, il était à craindre que la *Revue* ne manquât de matière; grâce à votre diligence, Messieurs, tel n'a pas été le cas : notre organe

a continué de paraître avec la belle régularité et la richesse de documentation que lui reconnaissent nos voisins.

M. le vicomte B. DE JONGHE a évoqué l'art noble et grave des Monnaies de Terina dont il a fait connaître les beaux exemplaires de la Collection de Hirsch. Il a publié, également, un sou d'or pseudo-impérial de sa riche collection, une imitation barbare d'une monnaie de Constantin qui doit avoir été frappée dans les régions du Midi.

M. EUG. DEMOLE a exhumé des papiers de Flodoard Sébastien Bally de Montcarra, en son temps conseiller au Parlement de Dauphiné, une dissertation sur le denier d'Auguste au Capricorne qui, écrivait à l'auteur M. Imhoof-Blumer, « est ingénieuse, nouvelle » — bien que datant de 1730, — et qui « serait presque convaincante s'il était possible de dire que Suétone ne faisait que des contes ».

Deux triens mérovingiens incertains jusqu'à présent ont sollicité la sagacité de M. FRÉD. ALVIN. L'un, au nom du monétaire Gundoaldus, doit probablement avoir été frappé dans le village de Ligney près de Waremme; l'auteur localise le second, qui porte comme nom d'atelier CADOLIDI, entre Poitiers et Nantes.

La trouvaille de la rue d'Assaut a été l'occasion de divers travaux : M. RUTTEN avec beaucoup de zèle s'est efforcé d'établir que l'enfouissement du trésor a eu lieu en 1264, et que le denier à la légende OSTD dont on a trouvé plusieurs exemplaires, n'est pas d'Ostende. Si nous n'avons pu nous rallier à cette manière de voir, du moins devons-nous reconnaître que M. Rutten est l'un de nos travailleurs les plus consciencieux, et plein de l'unique désir de promouvoir les études numismatiques.

M. DE WITTE a étudié les monnaies brabançonnes de la même trouvaille; le principal résultat à signaler c'est que

l'inscription ALIT, dont on a voulu faire le nom d'Aleyde de Bourgogne, désigne un monétaire, vu qu'elle se retrouve sur un denier émis à Hasselt où Aleyde de Bourgogne n'a pu battre monnaie.

Votre secrétaire a, de son côté, étudié les deniers flamands de la même source; parmi ceux-ci se trouvait un denier de Cassel inédit. Cette pièce montre que les deniers à la tour crénelée, jusqu'ici donnés à Cassel, ne sont pas de cette ville; on a proposé de les attribuer à Lens, où ils prendraient place à la suite des deniers de Philippe d'Alsace.

Enfin M. THÉRY a donné un relevé des deniers de Lille de la même trouvaille; aucune pièce nouvelle n'est apparue pour cette ville.

M. ÉD. BERNAYS nous a fait part de l'heureuse acquisition qu'il a faite d'un demi-esterlin émis à Vieuville sous le règne de Guillaume Ier de Namur (1337-1391) et M. A. DE WITTE de celle d'un réal d'or inédit sorti de l'atelier d'Anvers pendant la seconde période du règne de Philippe II.

M. FRÉD. ALVIN a attiré l'attention sur les sous tapés frappés à Trévoux par Gaston d'Orléans et Marie de Montpensier (1626-1627), prince de Dombes, puis par Gaston d'Orléans (1627-1650), usufruitier du même domaine, et enfin, sur un sou marqué du même prince.

Les monnaies de mauvaise qualité frappées au commencement du XVIIe siècle à Avignon, le liard dit Pied Gailloux frappé dans le Quercy en 1601 au nom de Henri IV, et l'édit de 1641 de Louis XIII ont donné l'occasion à M. VALLENTIN DU CHEYLARD d'écrire un chapitre intéressant sur le faux monnayage dans le Sud de la France.

Enfin, j'ai retracé l'histoire du monnayage au nom de Charles VI, qui eut lieu à Bruges en 1709.

L'art de la médaille a été, cette année, moins bien partagé.

Le seul article qui y soit consacré est celui dans lequel M. LE JHR BEELAERTS DE BLOCKLAND a décrit la médaille chinoise de la Conférence internationale de la peste, tenue à Moukden en 1911.

Par contre, les jetons ont suscité un excellent travail de M. le Ct J. DUGNIOLLE consacré à ceux des receveurs et intendants du canal de Bruxelles. Bien que M. Dugniolle n'ait guère eu le temps de fouiller les documents d'archives, il s'est donné la peine de mettre en relation avec les circonstances historiques contemporaines, les allégories qui s'observent sur les jetons des receveurs. Son travail est sous ce rapport du plus haut intérêt et marque un progrès considérable sur ceux qui ont été jusqu'ici consacrés à la numismatique bruxelloise.

Nous devons signaler ici également l'introduction à son étude sur les *Jetons de la ville de Bruges* qu'a donnée M. VISART DE BOCARMÉ. Si celle-ci ne se rattache pas à proprement parler à la numismatique, elle constitue, par contre, une excellente contribution à l'étude de l'organisation administrative de notre pays.

La Sigillographie n'a pas été oubliée non plus : M. ALVIN a fait connaître un remarquable sceau du XVe siècle du Couvent de la passion de Jésus-Christ à Tongres, un sceau de Sempst, et plusieurs sceaux de Bruxelles; et M. A. DE WITTE plusieurs matrices de sa collection, parmi lesquelles figure le sceau de l'éphémère tribunal de la commune de la ville libre de Bruxelles (21 novembre 1792-mars 1793).

Nous avons eu le regret d'avoir cette année une nécrologie très chargée. La carrière de nos confrères disparus a été retracée par MM. le vicomte B. de Jonghe, A. de Witte, P. Mazerolle et A. Visart de Bocarmé.

Les mélanges se sont révélés abondants et pleins d'inté-

rêt. Ils sont l'œuvre de MM. le vicomte B. de Jonghe, A. de Witte, G. Bigwood, comte de Limburg-Stirum, Ch. Gilleman, Fréd. Alvin et V. Tourneur. Nous regrettons de ne voir figurer dans cette liste aucun nom de correspondant étranger et de ne pouvoir citer parmi les auteurs un plus grand nombre de nos confrères.

Cette année, notre société s'est associée également à la manifestation organisée à Gratz, à l'occasion du 70e anniversaire du professeur Luschin von Ebengreuth. Elle a tenu a apporter sa part d'hommages à l'un de ses plus anciens membres honoraires dont les travaux de numismatique et de métrologie ont été universellement appréciés dans le monde savant.

Enfin Messieurs, votre bureau s'est efforcé de défendre vos intérêts moraux, en attirant l'attention de M. le Ministre des sciences et des arts sur l'absence dans les commissions officielles, depuis quelque temps, de tout représentant des sciences numismatiques. M. le Ministre nous a répondu qu'aucune candidature de numismate n'ayant surgi dans les cas sur lesquels il a été insisté, aucun des nôtres n'avait pu être pourvu d'une nomination. Ce qu'il faut retenir de cela, Messieurs, c'est qu'aujourd'hui on ne va plus cueillir les violettes au bois; on prend de préférence celles qui s'étalent de la manière la plus en vue, sur l'éventaire le mieux exposé, fussent-elles colorées à l'aniline et parfumées au vaporisateur. Sachons donc être la violette des marchés, puisque, sinon, l'on nous ignorera vraisemblablement. Ce n'est peut-être pas un rôle très agréable que je vous convie à remplir; votre amour-propre ne s'accommode pas aisément de telles exigences; mais c'est cependant chose indispensable aujourd'hui, si nous voulons affirmer notre existence, et être à même de propager et de défendre les idées qui nous tiennent à cœur.

Je dépose maintenant la plume du secrétariat pour passer les manchettes du bibliothécaire.

A l'heure actuelle, la bibliothèque de la Société est en ordre; M. Leuridan y a fait les aménagements nécessaires pour rendre les intercalations possibles. Il reste encore à opérer un récolement complet pour s'assurer que rien ne nous manque. Celui-ci sera exécuté dans le cours de cette année. Nos collections se sont accrues de l'année courante des revues que nous recevons par voie d'échange, et de 83 ouvrages ou brochures. Il nous est arrivé aussi un grand nombre de catalogues. Les séries numismatiques se sont augmentées de 25 nouvelles pièces dues, pour le plus grand nombre, à la générosité de MM. A. de Witte, Lombaerts, A. Michaux, Mac Lachlan, colonel O. Allard et comte Sordina.

L'album des portraits de la Société s'est enrichi de deux photographies.

En votre nom à tous, je tiens, Messieurs, à remercier publiquement encore les généreux donateurs qui contribuent à développer nos collections.

Je me permettrai d'insister vivement auprès de nos confrères qui n'auraient pas encore déposé leur photographie dans nos archives pour qu'ils me remettent le plus tôt possible un de leurs portraits. Il importe que l'album de la Société permette à n'importe quel moment de retrouver les traits de tous nos collègues. J'espère que l'appel que je vous adresse ne retentira pas en vain.

Il me reste à vous signaler, pour compléter le tableau de l'activité de la bibliothèque, que, conformément à la décision prise par vous, l'an dernier, à ce sujet, j'ai fait parvenir à la Société des Amis de la Médaille, de Gand, une série de brochures et de tirages à part dont nous possédions plu-

sieurs exemplaires. Puissent-ils contribuer à développer dans cette ville le goût des études qui sont l'objet de notre prédilection à tous.

Il est ensuite procédé aux élections. M. G. Devreese est nommé membre effectif en remplacement d'Édouard Vanden Broeck, et M. le Dr Paul Bréart comme correspondant regnicole en remplacement de M. Devreese.

L'assemblée confère ensuite le titre de membre honoraire à M. Eug. Demole, président de la Société suisse de Numismatique, conservateur du Cabinet des Médailles de la ville de Genève, associé étranger depuis 1887, en remplacement de feu le Jhr Snoeck; à M. Domanig, conservateur au Cabinet des médailles impérial et royal de Vienne, en remplacement de M. von Ernst; à M. le Ct Babut, président de la Société française de Numismatique, associé étranger depuis 1904, en remplacement d'O. Roty.

M. le Ct Babut, présent à la séance, remercie chaudement la Société.

M. A. Visart de Bocarmé donne lecture du rapport qu'il a été chargé de rédiger en qualité de secrétaire de la Commission du Répertoire des jetons des Pays-Bas.

Depuis notre dernière séance, la commission que vous avez instituée s'est réunie deux fois. Je me bornerai à vous faire connaître les conclusions auxquelles elle est arrivée, et les résolutions qu'elle a prises.

La commission a dû constater à regret que le prix élevé

de fiches imprimées, donnant la reproduction de chaque jeton, serait un obstacle absolu à la réalisation du projet dans la forme où il avait été primitivement conçu.

Au lieu de fiches imprimées, les membres de la commission se proposent de rédiger des fiches manuscrites, accompagnées de reproductions en plâtre pour les pièces inédites ou n'appartenant pas à des collections publiques.

Ces fiches, dont la forme définitive a été arrêtée, et dont un exemplaire vous est soumis, seraient faites en double exemplaire, dont le premier serait conservé à la bibliothèque de la Société de numismatique, et le second au Cabinet des médailles de l'Etat. Ainsi elles seraient à la fois faciles à consulter, et mises à l'abri d'une destruction totale par un incendie ou un autre accident.

La commission considère comme devant faire partie de son travail les jetons frappés dans la Belgique actuelle, depuis les origines jusqu'à la Révolution française; ceux des parties des anciens Pays-Bas qui ont passé à la France, jusqu'au moment de leur séparation définitive (l'Artois y compris, mais à l'exclusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté). Les jetons de Maestricht feront aussi partie du répertoire. Les jetons des provinces septentrionales, antérieurs à la séparation, seront provisoirement exclus; ceux postérieurs à la séparation le sont définitivement.

La réunion de toutes les fiches permettra de publier, dans un avenir plus ou moins éloigné, un répertoire imprimé des jetons belges, ne présentant pas les défauts, si souvent signalés, de l'ouvrage de Dugniolle.

M. Visart fait circuler un type de fiche du modèle préconisé. Il ajoute que les plâtres dont il a été question seront exécutés par le mouleur du Ca-

binet des Médailles de la Bibliothèque royale, par autorisation de M. Fréd. Alvin.

M. de Witte estime que la Société doit faire les frais des fiches à remplir, de façon qu'il soit possible de mettre à la disposition des travailleurs le matériel nécessaire à la réalisation de l'œuvre. Après un échange de vues entre divers membres, l'assemblée autorise le Bureau à faire exécuter les fiches qui serviront à la rédaction du répertoire manuscrit.

Enfin M. V. Tourneur annonce que la Fédération archéologique de Belgique a décidé l'élaboration d'un *Corpus inscriptionum belgicarum* qui, lui aussi, sera provisoirement manuscrit et sur fiches. Tous ceux qui désireraient y collaborer trouveront auprès des sociétés locales les fiches-types nécessaires pour la rédaction des notices.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

M. A. DE WITTE fait circuler un carton couvert de médailles récemment parues : d'abord les médailles qui ont vu le jour à l'occasion de l'Exposition de Charleroi : 1) médaille à l'effigie de M. J. Henin, président du Comité exécutif, par M. Devreese ; 2) breloque à l'effigie de M. Destrée, par M. Bonnetain ; 3) médaille commémorative de l'Exposition des Beaux-Arts et de l'Exposition d'Art ancien, par M. Bonnetain ; 4) médaille de récompense de l'Exposition, par M. A. Mauquoy ; 5) laissez-passer de l'Exposition, par M. A. Mau-

quoy; 6) médaille commémorative de la Fête des Drapeaux, par le même. Ensuite, les essais des pièces de 20 et de 100 francs, par M. Devreese, et une médaille à l'effigie du duc d'Arenberg, frappée dans les ateliers de M. Paul Fisch.

M. Fréd. Alvin présente une médaille inédite de Jonghelinck à l'effigie et aux armes de René de Challan, seigneur souverain de Vallengin, qu'il a pu acquérir récemment pour le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale. Il retrace sommairement l'histoire de la seigneurie de Vallengin qui fut étroitement unie à Neuchâtel, dont René de Challan, personnage qui paraît peu connu, la détacha tout au moins pendant quelques années.

M. A. de Witte présente et commente une plaque métallique carrée à l'écu au lion, munie de quatre trous, dans laquelle il propose de voir une étiquette de sac de changeur; une preuve de savoir faire, gravée par le monnayeur J. Hoomis, d'Anvers; un plomb de marchandises au type de l'esterlin aux quatre lions de Brabant, et trois plaques de mendiants anversois, toutes inédites. Il montre par ces exemples qu'il reste encore beaucoup d'études à poursuivre dans le domaine de la numismatique nationale. Il fait également circuler un couteau ancien au manche décoré d'une vierge accompagnée des premiers mots de l'*Ave Maria*.

M. V. Tourneur fait circuler le moulage d'un plomb uniface représentant Sainte-Begge, trouvé à Andenne dans le cimetière du monastère fondé

en 692 par Sainte-Begge, fille de Pepin de Landen et mère de Pepin de Herstal. Ce plomb paraît avoir été cloué sur les cercueils des chanoinesses. L'original est la propriété de M. Dardenne d'Andenne.

M. A. Visart de Bocarmé commente un gros tournois de Philippe le Bel, roi de France, qui aurait été frappé à Alost.

« Dans la *Revue belge de numismatique* de 1852, p. 28, M. De Coster a publié jadis un gros tournois de Philippe le Bel, roi de France, à la légende MVDENCIS . CIVIS . ; il donnait cette monnaie, en même temps que les deniers flamands à la légende MVE, à la ville de Mude, dont le souvenir est conservé par le petit village de Sainte-Anne ter Muiden, voisin de l'Écluse; et il supposait que le roi de France y avait battu monnaie, au moment où il s'était rendu maître de toute la Flandre, entre 1300 et 1302. Cette pièce est reproduite aussi dans Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, p. 107.

» Un gros au châtel analogue, mais avec la légende MONETA · BRVXEL', et un gros à la tête, avec celle MONETA · NRA · ANTWERP · , portant tous deux sur l'autre face l'inscription PHILIPPVS REX, ont été décrits par M. de Witte dans son *Histoire monétaire du Brabant*, sous les nos 378 et 379.

» A ces monnaies énigmatiques vient s'ajouter un gros tournois inédit, appartenant aux collec-

tions du Musée archéologique de Bruges ; il faisait partie de la collection Vander Beke-Bouvy, léguée à la ville, il y a quelques années.

» Le droit de cette pièce est en tout semblable à celui du gros tournois de Philippe de Thiette, publié par Gaillard sous le n° 164. Autour du châtel dont la porte a un tympan trilobé, règne la légende + MONETA ⁙ ALOST.

» La lettre M de *Moneta* est un M romain, tandis que sur les gros de Jean de Namur, frappés l'année précédente, l'M a la forme gothique.

» Le revers est celui des gros tournois de Philippe le Bel, mais avec la légende intérieure PHILIPPUS · REX.

» Il est très probable que toutes les pièces dont nous venons de parler, qui sont de très bas aloi et qui toutes offrent un caractère anormal, sont sorties d'un atelier de faux-monnayeurs de l'époque.

» Si cette hypothèse est exacte, il n'en est pas moins singulier que leurs auteurs, au lieu d'imiter une monnaie régulière, aient associé des droits et des revers étrangers l'un à l'autre, ce qui ne devait pas favoriser la circulation des produits de leur périlleuse industrie ; et je crains fort qu'ils n'aient terminé leurs jours, au milieu d'amères réflexions, dans la chaudière dans laquelle on avait coutume de bouillir les faux-monnayeurs. »

En même temps que la monnaie de Philippe le Bel, M. Visart fait circuler un médaillon au buste de l'empereur d'Autriche Léopold II, qui fait partie de sa collection.

MM. de Witte et de Munter ont bien voulu permettre d'exhiber en même temps, comme points de comparaison, l'un, un médaillon semblable, mais plus grand, qui est incontestablement l'œuvre de Théodore van Berckel; l'autre, une imitation de la même œuvre, signée par Haller, et dont le coin se trouve au musée archéologique de Tournai; ces deux pièces ont été publiées par M. de Witte dans la *Gazette Numismatique*, t. IX, pl. II et III.

M. H. Drion fait circuler quelques belles monnaies grecques de sa collection. Ce sont : un statère d'or de Philippe II de Macédoine, de très bon style; un tétradrachme d'Alexandre le Grand frappé à Damas; un octobole de Chalcis de style particulier; un tétradrachme d'Athènes du commencement du Ve siècle av. J.-C. qui paraît être le seul exemplaire connu sur lequel le cimier du casque soit complet, et enfin un didrachme de Thurium, colonie d'Athènes, montrant les progrès accomplis par l'art hors de la mère patrie.

M. Richebé montre une rare médaille de François de Valois et une série de belles plaquettes en plomb qu'il n'a pas encore eu le temps d'examiner. Parmi celles-ci on pouvait reconnaître une Rebecca à la Fontaine qui doit être l'œuvre de Paul Van Vianen.

M. le Dr J. Simonis soumet à ses confrères un médaillon en étain de Louis XIV signé par l'orfèvre Claude Ballin et contresigné à la pointe H. De

Villers. Cette pièce de grande allure a été trouvée à Liége où elle était vissée dans une porte et accostée de médaillons d'empereurs romains. Il fait circuler également une épreuve en étain d'une médaille de l'empereur Léopold II signée C. F(remont), nom d'un artiste dont l'œuvre est encore peu connu.

Après que M. H. Le Roy eût commenté une collection de pièces diverses, qu'il avait récemment achetée, M. le Président retrace l'*histoire du gros tournois dans les provinces belgiques*. Il suit les modifications subies par cette monnaie célèbre dans les grands fiefs ainsi que dans les petites seigneuries de ces anciennes provinces et fait circuler 21 de ces pièces, la plupart de très grande rareté.

M. A. de Witte annonce ensuite que désormais les convocations porteront la mention des principales communications qui seront faites aux séances. Cette mesure est destinée, espérons-nous, à faire croître le nombre des membres présents. Il prie donc nos confrères de bien vouloir avertir le bureau de leurs intentions vers l'époque des réunions générales.

La séance est levée à une heure moins le quart.

Le Secrétaire. — Victor Tourneur.

Le Président, — Vte B. de Jonghe.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1912.

Avis : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Victor Tourneur, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Don fait par MM. Ernest et Julien Vanden Broeck, en souvenir de leur père, Édouard Vanden Broeck, ancien trésorier et ancien contrôleur de la Société.

Albrecht (Joseph). — Münzgeschichte des Hauses Hohenlohe vom dreizehnten bis zum neunzehnten Jahrhundert. — Fribourg i/B, 1846, in-4°, relié.

Ardant (Maurice). — Le jeune numismatiste ou l'histoire confirmée par la science des médailles. — Paris-Limoges, 1851, in-16, relié.

Barthélémy (A.). — Lettres à M. Lecointre-Dupont sur les magistrats et les corporations préposés à la fabrication des monnaies. — Blois, 1848, in-8o, relié.

— Nouveau manuel complet de numismatique ancienne. — Paris, 1851, 1 vol. in-16, relié, avec atlas relié.

— Numismatique moderne. — Paris, s. d.; in-16, relié.

Bizot. — Histoire métallique de la République de Hollande. — Paris, MDCLXXXVII; in-fol. (305 pages, grav. et pl.), rel. plein veau.

Bonneville (Pierre-Frédéric). — Traité des monnaies d'or et d'argent. — Paris, MDCCCVI; in-fol. relié (*ex libris* Th. de Jonghe).

— Encyclopédie monétaire. — Paris, 1849; in-fol. relié.

Bruzen de la Martinière. — Histoire de la vie et du règne de Louis XIV. — La Haye, MDCCLX; 5 vol. in-4°, rel. plein veau. (*ex libris*).

Cerexhe (Michel). — Les monnaies de Charlemagne. — Gand, 1886-1888; 2 vol. in-8°,

[Chabouillé]. — Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire de la Commission des monnaies et médailles. — Paris, 1833, in-8°, relié.

Chalon (Renier). — La tour de Sainte-Waudru, à Mons. — Bruxelles, 1844; in-8° (relié avec d'autres articles numismatiques).

— Recherches sur les monnaies des comtes de Namur. — Bruxelles, 1860; in-4°, relié.

— Catalogue de sa collection. — 1889; un vol., relié.

Chautard (J.). — Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes. — Nancy, 1872; in-8°.

Chevalier (Nicolas). — Relation des campagnes de l'année 1708 et 1709 avec une explication de toutes les médailles qu'on a frappées sur ce sujet..... — Utrecht, MDCCX; in-8°, relié.

Cumont (Georges). — Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge. — Bruxelles, 1883; 1 vol. in-8°, relié.

Dancoisne (L.). — Numismatique béthunoise. — Arras, 1859; 1 vol in-8°, relié.

— Catalogue de sa bibliothèque. — Paris, 1874; un vol. in-8°, relié.

Daniels-Dubar. — Tableau des monnaies les plus usuelles en circulation dans les différents pays..... — Bruxelles, 1859; in-8°.

de Bettenge. — Traité des monoyes. — Avignon, MDCCLX; 2 vol, in-16, rel. plein veau.

De Chestret. — Atlas de la numismatique liégeoise. — In-4°, relié.

De Coster (L.) et Everaerts (A.-J.). — Atlas contenant toutes les monnaies de Brabant frappées depuis l'an 1000 jusqu'en 1500, — Bruxelles; in-4°, relié.

De Jonge (J.-C.). — Notice sur le cabinet des médailles et des pierres gravées de Sa Majesté le roi des Pays-Bas. — La Haye, 1835; in-16, carton. (deux exemplaires).

De Renesse-Breidbach (Comte). — Histoire numismatique de l'Évêché et Principauté de Liége. — Bruxelles, 1881; 1 vol. in-8°, relié.

— Catalogue de son médaillier. — 1836; 3 vol., reliés.

De Salzade. — Recueil des monnaies, tant anciennes que modernes. — Bruxelles, MDCCLVII; in-4°, relié.

Deschamps-De Pas (L.). — Notice descriptive des méreaux trouvés à Thérouane et que l'on peut attribuer à cette ville. — Bruxelles, 1871; in 8° (dix exemplaires).

De Schodt (Alph.). — Méreaux de bienfaisance ecclésiastiques et religieux de la ville de Bruges. — Bruxelles, 1873-1878; in-8°.

de Vries (J.) et de Jonge (J.-C. — Nederlandsche gedenkpenningen verklaard en met verdere bijdragen tot de penningkunde. — La Haye, 1820, in-4°, rel. plein veau.

Dewismes (Adolphe). — Catalogue raisonné des monnaies du comté d'Artois. — Saint-Omer, 1866; grand in-8°, relié.

— Catalogue. — 1875; in-8°, relié.

Dirks (Jacob). — Beschrijving der Nederlandsche or op Nederland en Nederlanders betrekking hebbende penningen. — Haarlem, 1889; 1 vol. in-8°, relié.

— Nederlandsche penningen, 1767-1806. — Leeuwarden, 1858; in-8°, relié (*ex libris*).

— Penningkundig Repertorium.— Leyde, 1891; 2 vol. in-8°, reliés.

Dugniolle (J.-Fr.). — Le jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas. — Bruxelles, 1876: 4 vol. reliés (deux exemplaires).

Durand (Anthony). — Médailles et jetons des numismates. — Genève, 1865; 1 vol. in-4°, relié.

Engel (Arthur) et Serrure (Raymond). — Traité de numismatique du moyen âge. — Paris, 1891-1894: 2 vol. gr. in-8°.

Enschedé (A.-J.) et Six (J.-P.). — Catalogue du cabinet des monnaies et médailles de l'Académie royale des sciences, à Amsterdam. — 1863; in-8°.

Feith (H.-O.). — De Gildis Groninganis. — Groningue, in-8°, relié.

Fillon (Benjamin). — Collection de Jean Rousseau. Monnaies féodales françaises. — Paris, 1860; in 8°, relié.

Fleurimont (G.-R.). — Médailles du règne de Louis XV. — in-4°; relié.

Flokker (A.-H.-G.). — Catalogus der penningen en munten in het kabinet van Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen. — Middelbourg, 1869; in-8°.

Fontenay (J. de). — Nouvelle étude de jetons. — Autun, 1850; in-8°, relié.

Forgeais (Arthur). — Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine. — Paris, 1862-1866; séries 1 à 5, 5 vol. in-8°.

— Numismatique des corporations parisiennes, métiers, etc., d'après les plombs historiés trouvés dans la Seine.— Paris, 1874; 1 v. in-8°.

Froehner (W.). — Choix de monnaies anciennes. — Paris, 1872; ext. gr. in-8°.

GAILLARD (VICTOR). — Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre. — Gand, 1852; in-8°, relié.

GHESQUIÈRE (ABBÉ). — Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas. — Bruxelles, MDCCLXXXVI; in-8°, relié.

GNECCHI (Francesco ed Ercole). — Guido numismatico universale. — Milan, 1889; in-16.

GOEREE (J.). — De historische gedenkpenningen van Lodewijk den XIVen. — Amsterdam, 1712: 1 vol. in-8°, relié plein veau.

— Numismatica historica Ludovici XIV. — Amsterdam. MDCCXII, 1 vol. in-8°, relié plein parchemin (*ex libris*).

GUIOTH (J.-L.). — Appel aux numismates. — Bruxelles, 1848; est,, in-8°, relié.

— Histoire numismatique de la Révolution belge. — Hasselt, 1844; in-4°, relié.

— Histoire numismatique de la Belgique. — Tomes I et II. — Hasselt, 1851, in-4°, relié.

HEYLEN (A.). — Aen te toonen de steden of andere plaetsen der Nederlanden in de welke de respective souvereynen geld-specien hebben doen slagen gedurende de XIVde en XVde eeuw, en..... — Bruxelles, 1787; ext. in-4°, relié.

HOFFMEISTER (JACOB-C.-C.). — Historisch-kritische Beschreibung aller bis jetzt bekannt gewordenen Hessischen Münzen, Medaillen und Marken. — Leipzig, 1862; 2 vol. in-4°, reliés.

HUCHER (EUGÈNE). — L'art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles. — Paris, 1868; in-4°, relié.

JOBERTS (L.). — Kennisse der aloude en hedendaagsche gedenkpenningen ..... (uit het fransch vertaald door J. A.). — Leyde, 1728, in-8°, rel.

JOLIVOT (C.). — Médailles et monnaies de Monaco. — Monaco, 1885, in-16.

JOSEPH (PAUL). — Die Münzen des gräflichen und fürstlichen Hauses Leiningen. — Vienne, 1884; in-8°, relié.

KLUYSKENS (HIPPOLYTE). — Des hommes célèbres dans les sciences et les arts et des médailles qui consacrent leur souvenir. — Gand, 1859; 2 vol. in-8°, reliés.

LE CLERCQ. — Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas. — Amsterdam, MDCCXXIII, tomes I et II, in-fol. reliés.

Lefebvre (J.). — Traité élémentaire de numismatique générale. — Abbeville, 1860; in-8°, relié.

Leroux (Jos.). — Vade-mecum du collectionneur. — Montréal, 1885; in-8°, relié.

Luckius (J.-Jac.). — Sylloge numismaticum elegantiorum ab anno 1500 ad 1600. — 1 vol. in-4°, 1620, rel. pl. parch.

Menestrier (Claude-François), S. J. — Histoire du Roy Louis le Grand par les médailles, emblèmes, devises, jettons, inscriptions, armoiries et autres monuments publics. — Paris, 1691; in-4°, rel. pl. parch.

Minard-Van Hoorebeke (L.). — Description des méreaux et autres objets anciens des gildes et corps de métiers, églises, etc. — 3 tomes en 2 vol. in-fol. reliés. — Gand, 1877-1878.

Mortier (Pierre). — Medaillische historie der Republijk van Holland, in 't fransch beschreven door den heer Bizot, en uit die taal in 't nederduitsch gebracht. — Vijgen-Dam, MDCXC, in-4°, relié plein veau.

Nahuys (Comte Maurin). — Médailles et jetons inédits relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas. — Bruxelles, 1873; 1 vol. in-8°, relié (10 exemplaires brochés).

— Histoire numismatique du royaume de Hollande sous le régime de S. M. Louis-Napoléon. — Amsterdam, 1858; in-8°, relié.

Neutwich (Josef). — Die Kronprinz Rudolf-Medaillen. — Vienne, 1890; in-8°, relié.

Papadopoli (Nicolò).— Le monete di Venezia.— Venise, 1893; in 4°.

Parkes Weber (F.). — Medals and medaillons of the nineteenth century relating to England by foreign artists. — Londres, 1894: 1 vol. in-8°, relié.

Pinchart (Alex.). — Histoire de la gravure des médailles en Belgique depuis le XVe siècle jusqu'en 1794. — Bruxelles, 1870; in-4°.

— Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas. — Bruxelles, 1858, tome I.

Piot (Ch.). — Catalogue du dépôt des coins, poinçons et matrices... appartenant à l'État. — Bruxelles, 1881; in-8°.

— Id. — Bruxelles, 1880; in-8°, relié.

Renauldin (Dr Léop.-Jos.). — Études historiques et critiques sur les médecins numismates. — Paris, 1851, 1 vol. in-8°, relié.

Rigollot (J.). — Monnaies inconnues des évêques des innocents, des fous. — Paris, 1837; in-8°, relié.

ROBERT (Ch.). — Recherches sur les monnaies et les jetons de maîtres-échevins et description de jetons divers. — Metz, 1853; in-4°.

ROBERT (C.). — Numismatique de Cambrai. — Paris, 1861; in-4° (tiré à 200 ex), relié.

ROEST (Th.-M.). — Catalogue du cabinet numismatique de la fondation Teyler, à Harlem. — 1892; in-4°, relié.

— Essai de classification des monnaies du comté, puis duché de Gueldre. — Bruxelles, 1893; in-8°.

ROUYER (JULES). — L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons. — Nancy, 1895; in-8°.

ROUYER (JULES) et HUCHER (EUGÈNE). — Histoire du jeton au moyen âge. — Paris, 1858; 1 vol. in-8°, relié.

SERRÉ (A.). — Nouveau tarif des monnaies qui ont cours dans les Pays-Bas autrichiens. — Tournay, 1776; in-16.

SERRURE (C.-A.). — Histoire de la souveraineté de 's Heerenberg. — La Haye, 1860; in-4°, cartonné.

SERRURE (RAYMOND). — Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge. — Bruxelles, 1880; in-8°, relié.

— Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne. — 2de édition, 1880, in-8°.

— Bulletin de numismatique et d'archéologie. — 1 à 6, reliés en 2 vol. (2 exemplaires).

— La monnaie en Belgique. — ROSY (J.-B.) La monnaie et les machines. — Bibliothèque Gilon, Verviers, s. d., reliés ensemb., in-16.

VAN BASTELAER (D.-A.). — Histoire métallique de Charleroi. — Mons, 1871; in-8°. — Idem, Charleroi, 1901, in-8°.

VANDENPEEREBOOM (ALPH.) — Essai de numismatique yproise. — Bruxelles, 1877; 1 vol. in-8°, relié.

VANHENDE (ÉD.). — Numismatique lilloise. — Lille, 1858; 1 vol. in-8°, relié.

VAN HEECKEREN VAN BRANDSENBURG (F.-J.). — Beschrijving en afbeeldingen van Nederlandsche gedenkpenningen welke sedert 1815 tot 1858 aan 's Rijks Munt te Utrecht zijn geslagen en verkrijgbaar gesteld. — In-8°, 1838, cartonné.

VAN HENDE (ÉDOUARD). — Flandre wallonne. État de la ville et de la châtellenie de Lille en 1789. — Lille, 1890; gr. in-8°.

VAN LOON (GÉRARD). — Inleiding tot de hedendaagsche penningkunde... — Amsterdam, 1717; in-8°, relié.

Van Loon (Gérard). — Histoire métallique des Pays-Bas. — La Haye MDCCXXVXII ; in-fol., 5 vol. reliés.

— Beschrijving der Nederlandsche historiepenningen. — 4 vol. reliés plein veau.

— Nederlandsche historiepenningen ten vervolgde van het werk van Gerard van Loon. — Tweede stuk. 1 album in-fol., relié.

Van Mieris. — Historie der Nederlandsche vorsten. — La Haye, MDCCXXII ; 3 vol. in-fol., reliés plein veau.

— Beschrijving der bischoppelijke munten en zegelen van Utrecht... — Leyde, 1726 ; in-8°, relié plein parchemin.

Van Orden (G.). — Handleiding voor verzamelaars van Nederlandsche historiepenningen. — Leyde, 1825 ; 2 vol. in-8°, reliés.

— Bijdragen tot de penningkunde. — Zaandam, 1830 ; 1 vol. relié.

Verachter (Frédéric). — Histoire monétaire de la ville de Bois-le-Duc. — Anvers, 1875 ; in-8°, cartonné.

— Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas. — Anvers, 1840 ; 1 vol. in-8°, relié.

Wauters (Alphonse). — Liste chronologique des doyens des corps de métiers de Bruxelles de 1696 à 1795 — Bruxelles, 1888; gr. in-8°.

Zaccharias (Ernst). — Numotheca. Numismatica latomorum. — Dresde, 1840 ; in-4°, rel.

Médailles frappées sous le règne glorieux de l'impératrice-reine Marie-Thérèse. — Part. I. — Vienne, 1782 ; in-fol., relié (texte allemand et français).

Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand, avec des explications historiques, par l'Académie royale des médailles et inscriptions. — Paris, MDCCII ; in-4°, relié pl. veau.

Idem. — Baden, MDCCV ; in-fol. (texte allemand et français), relié plein parchemin, *ex libris*.

Trésor de numismatique et de glyptique.—Paris, 1836 ; 3 vol. in-fol., reliés.

Caerte of lijste inhoudende den prys van elck marck, once,..... — Anvers, 1621 : in-8°, relié plein parchemin.

Placcart du Roy nostre sire contenant deffense du cours des florins d'Allemaigne et de quelques aultres espèces. — Anvers, 1867 ; in-8°, relié plein parchemin.

Placcart et ordonnance de leurs altèzes sérénissimes archidugs d'Autriche, ducqs de Brabant, etc., fait sur le cours des monnoyes d'or et d'argent doresnavant permis aux villes et pays de Lembourg et Dolhain. — Bruxelles, 1616 ; petit in-4°.

Placcart des sermes archiducqz, noz princes souverains, sur la provisionelle permission et tolérance du cours des espèces et monnoyes d'or en leurs païs de par deçà. — Anvers, 1609.

Ordonnance et instruction pour les changeurs. — Anvers, 1633 ; in-fol., relié (2 ex.)

Nouvelle ordonnance et instruction pour les changeurs et collecteurs sermentés des billons, tant d'or que d'argent. — Bruxelles, 1698 ; petit in-4°.

Idem. — 1749.

Wolters. — Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim, dans la province actuelle de Limbourg. — Gand, 1848; in-8°.

— Notice historique sur l'ancienne abbaye d'Averbode. – Gand, 1849 ; in-8°.

La science des médailles. — Paris, MDCXCII ; 2 vol. in-16, reliés plein veau.

Idem. — 1693 ; 1 vol. relié plein veau.

Le guide du petit collectionneur des monnaies royales ou impériales de France depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. — Paris, 1882; in-16.

Catalogue des coins du cabinet de la Monnaie royale des médailles. — Paris, 1828 ; in-8°.

Tableau comparatif des monnaies européennes. — 1845 ; relié.

Mélanges de numismatique (de Saulcy, Barthélemy, Hucher), tome I. — Paris, 1874-75 ; gr. in-8°.

Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements ; 12e session. — 1888, Paris, gr. in-8°.

Annuaire de la Société française de numismatique. Tomes I, II, III.

Congrès de numismatique. — Bruxelles, 1891 ; 1 vol. relié.

La « Gazette Numismatique ». — (Bruxelles) origine à 1911 ; en livraisons, lacunes).

Tijdschrift... (Amsterdam), en livraisons (lacunes).

Revue belge : 28 tomes (en livraisons).

Tables de la Revue belge, 1re et 2e séries. (2 ex.)

Idem, 3e et 4e séries. (23 ex.)

Catalogue de la Bibliothèque. (2 ex.)

Souvenirs numismatiques. 1885. (6 ex.)

1,200 (environ) tirés à part des articles numismatiques d'Édouard Vanden Broeck.

40 portefeuilles contenant les copies manuscrites de ces articles.

71 catalogues reliés (la plupart avec prix marqués).

1,000 (environ) catalogues divers (brochés).

1,200 (environ) extraits divers de publications numismatiques.

Une étagère bibliothèque (6 rayons).

21 cartons (contenant boîtes, étiquettes, etc.).

1 petit médaillier.

32 portraits sous verre.

AUTRES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1912.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 123 à 124. — *Zeitschrift für Numismatik*, XXIX, nos 1-2. — *Blätter für Münzfreunde*, 1912, nos 2, 3, 4. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 135-136. — *Mitteilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft*, XXIX.

Autriche-Hongrie. — *Numizmatikai közlöni*, XI, 2. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1912, 3, 4. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VIII, 1, 2, 3. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, 342 à 344. — *Numismatische Zeitschrift*, N. F. IV (1911), 1.

Belgique. — Académie royale d'archéologie : *Bulletin*, 1912, 1. — Société d'émulation de Bruges : *Annales*, LXII, 1. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des Lettres*, etc., 1912, nos 2-3 ; *Mémoires* in-8o, tome VIII, fasc. 1. — Commission royale d'histoire : *Bulletin*, 1911, 4 ; 1912, 1. — Administration des monnaies : *Rapport au Ministre des finances*, 1911. — *Durendal*, 1912, 1, 2, 3. — *Revue bibliographique belge*, 1912, 1. — Société d'archéologie de Bruxelles : *Annales*, XXV, 3-4. — Cercle historique et archéologique de Courtrai : *Bulletin*, IX, 1. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 1912, 1, 2, 3 ; *Annales*, XII, 1, 2. — *Chronique archéologique du pays de Liége*, 1912, 2-3. — *Archives belges*, 1912, 1, 2, 3, 4. — Université catholique de Louvain :

Annuaire, 1912. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, VIII, 1. — Cercle archéologique de Malines : *Bulletin*, XXI, (1911). — Société d'archéologie et d'histoire de Verviers : *Chronique*, 1909-1910.

États-Unis d'Amérique. — *American Journal of Numismatics*, XLVI, 1. — *American Journal of archaeology*, XVI, 1. — Smithsonian Institution : *Report*, 1910. — *The Numismatist*, XXV, 2 à 4.

France. — *Revue du Nord*, III, 1. — *Gazette numismatique française*, 1912, 1. — *Revue numismatique*, 1912, 1.

Grande-Bretagne. — *Numismatic Circular*, 232, 233, 234.

Italie. — *Bollettino italiano di numismatica*, 1912, 1. — *Rivista italiana di numismatica*, 1912, 1. — *Bollettino del Museo civico di Padova*, 1911, 1-3. — *Battaglie d'archeologia*, 3 à 12. — *Rassegna numismatica*, 1912, 1-2. — *Giornale numismatico*, II, 28 à 32. — *Il supplemento all' opere « Le monete...»* (Cagiati), 1912, 2, 3, 4.

Portugal. — *O archeologo português*, XV (1910).

Suède. — *Numismatica meddedelanden*, XVII.

Ouvrages non périodiques.

(*Dons et hommages des auteurs.*)

Babelon (Ernest). — *Les médailles historiques du règne de Napoléon le Grand, Empereur et Roi*, (*publiées sous les auspices de la Société de numismatique de New-York*). Paris, Leroux, MDCCCCXII, in-fol. (LX-430 p., frontisp., grav., texte encadré).

Babut (A.). — *Demi-franc de Henri II, frappé à Narbonne pendant la Ligue en* 1587. Macon, 1911, ext. in-8° (8 p., grav.).

— *La fin de la monnaie d'Omdourman* (*Omme-Dirman, Soudan*) *sous le Khalife Abd-Allah-el-Taaïschi*, 1885-1898. *La monnaie de cuivre*. Bruxelles, 1912; ext. in-8° (14 p., fig.).

Bahrfeldt (M.). — *Ueber die Goldmünzen des Dakerkönigs* ΚΟΣΩΝ + 725/29. Berlin, 1911; ext. in-8° (16 p.).

Blanchet (A.). — *Chronique de numismatique celtique*. Paris, 1911 extr. in-8° (pp. 396-406).

Bordeaux (Paul) et Théry (Louis). — *La monnaie de Lille pendant la période révolutionnaire*. Paris, 1911; extr. in-8° (21 p.).

Bordeaux (Paul). — *Compte rendu de l'«Histoire numismatique du*

comté, puis duché de Luxembourg et de ses fiefs » par MM. Bernays et Vannérus. Paris, 1911; ext. in-8° (8 p.).

DE GHELLINCK VAERNEWYCK (VICOMTE DE). — *Rapport sur le Congrès archéologique de Reims*, 19-28 *juin* 1911. Anvers, 1912; ext. in-8° (79 p., grav.).

DONNET (FERNAND). — *Un conflit entre les drapiers et les fileurs malinois au XVIIIe siècle.* Malines, 1911; ext. in-8° (6 p.).

— *Une requête des teinturiers malinois au XVIe siècle.* Malines, 1911; ext. in-8° (8 p.)

— *Sceaux des familles anversoises aux XIVe et XVe siècles.* Bruxelles, 1912; ext. in-8° (19 p., fig.).

— *Flaminio Garnier, sa famille et son monument dans l'église du Sablon, à Bruxelles.* Bruxelles, 1911; ext. in-8° (96 p., grav.).

MAC LACHLAN (R.). — *A Touch-Piece of Henri IV.* 1912, ext. in-8° (6 p., fig.).

MARCHAL (LE CHEVALIER EDMOND). — *Charles, comte de Montalembert, associé de l'Académie royale de Belgique.* Bruxelles, 1912; ext. in-8° (31 p.).

SAMBON (A.). — *Monetazione di Ruggiero II, Re di Sicilia* (1130-1154). Milan, 1911; ext. gr. in-8° (39 p., fig.).

SELTMAN (E.-J.). — *La bordure guillochée des monnaies grecques.* Paris, 1911; ext. in-8° (8 p., fig.).

— *La légende* IATON *sur une monnaie d'Himera.* Bruxelles, 1912; ext. in-8° (6 p., fig.).

TOURNEUR (VICTOR). — *Les origines de la monnaie en Grèce. Conférence faite à la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire le 24 avril* 1911. Verviers, 1912; in 8° (21 p.).

— *Catalogue des médailles du royaume de Belgique.* Tome I (1830-1847), gr. in-8° (LXVIII-256 p., grav. et 34 pl.), 1911.

VISART DE BOCARMÉ (ALBERT). — *Jetons de la ville de Bruges.* Bruxelles, 1912; ext. in-8° (62 p., 5 pl.).

WEISSBACH (F.-H.). — *Zur keilinschriftlichen Gewichtskunde.* Leipzig, 1912; ext. in-8° (72 p.).

WITTE (ALPH. DE). — *Quelques sceaux matrices de ma collection.* (3e article). Bruxelles, 1912; ext. in-8° (20 p., 1 pl.).

— *Poids de marchandises des anciennes provinces belgiques. Un jeu de poids de la ville de Hasselt au pays de Looz.* Bruxelles, 1912; ext. in-8° (11 p., 1 pl.).

WITTE (Bon J. DE). — *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle de l'ère chrétienne.* Paris, 1868; in-4° (202 p., XLIX pl.). (*Don de M. A. de Witte*).

Ouvrages anonymes et catalogues.

BRUXELLES. — Deuxième Congrès international de la presse périodique. (Bruxelles, juillet, 1910). Actes du Congrès. 1 vol. in-8° (399 p.), 1912.

PARIS. — *Administration des monnaies et médailles.* Rapport au Ministre des Finances. XVIe année, 1911, 1 vol. in-8°.

— Münzen und Medaillen des Königreiches Böhmen; Römische Münzen; Aes grave Consularmünzen. (ADOLPH HESS, Francfort-s/M.). — Sammlung Th. Kirsch-Düsseldorf (CAHN, Francfort-s/M.). — Auctions-Catalog (ROSENBERG, Hannover). — Auction-Griechischen, Römischen und Byzantinischen Münzen (JACOB HIRSCH, Munich). — Sammlung Theodor Prowe, Moskau (BRÜDER EGGER, Vienne). — Catalogue périodique, 106, 107, 108 (DUPRIEZ, Bruxelles). — Catalogue n° 42 (DE NOBELE, Bruxelles). — Médailles d'art (FONSON ET Cie, Bruxelles). — Monnaies, médailles, jetons (BOURGEY, Paris). — Catalogo (NICOLÒ MAJER, Venise). — Collections de M Camilo de Castro, G. Aurell, J.-Th. Oosterman (SCHULMAN, Amsterdam).

CABINET NUMISMATIQUE.

Don fait par MM. Ernest et Julien Vanden Broeck en souvenir d'Édouard Vanden Broeck.

MONNAIES ROMAINES.

Salonine. Denier. *Rev.* Vénus Victrix. Billon.

Quatre petits bronzes romains.

Deux fragments de moules de monnaies romaines en terre cuite.

MÉDAILLONS.

ANONYME. Louis David. 102 mm.

— Aug. Belliard. 110 mm.

Andrieu. Napoléon I; Napoléon et Marie-Louise. Deux clichés d'étain sous verre.

Bouvet. Braemt, 1859. Encadré.

A. Bovy. Fr. Soret, 152 mm. Quatre exemplaires dont un encadré.

J.-P. Braemt. Ad. Quetelet. Fonte avec entourage. 167 mm.

David d'Angers. J. Lelewel, 1844. Encadré.

— Ch. Lenormant, 1830, 136 mm. Deux exemplaires dont un encadré.

— La Contemporaine, 1834. Superbe fonte. Cadre ancien.

De Paulis. Mionnet, 1829, 160 mm.

G. Devreese. Éd. Vanden Broeck. Fonte de fer.

H. Maindron. B. Fillon. 210 mm. Deux exemplaires, dont un encadré.

J. Van den Broeck. Éd. Vanden Broeck. Plâtre.

L. Wiener. Renier Chalon. Plâtre sous verre.

— Le peintre Leys, 237 mm. Galvano encadré.

Wurden. L. De Coster, 222 mm. Encadré.

Médailles modernes.

Allemagne.

Anonyme. La cathédrale de Strasbourg, 55 mm. Étain Deux variétés, 3 exemplaires.

— Frédéric le Grand, roi de Prusse, 1757, 48 mm. Bronze.

R. Faltz. L'électeur Frédéric III, 1692, 48 mm. Plomb.

H. Gube. 50e anniversaire de l'Institut d'employés de commerce à Breslau, 43 mm. Bronze.

F. König. Avènement de Guillaume II, 42 mm. Bronze.

F. König. Reconstruction de la Maternité de Berlin aux frais de Frédéric-Guillaume III, 60 mm. Bronze.

A. Neuss et R(abausch). L'union des États allemands, 1840, 40 mm. Étain.

Angleterre.

Anonyme Exposition des Arts français à Londres en 1888. 35 mm. Cuivre jaune.

— Couronnement de Guillaume IV et de la reine Adelaïde, 1831, 44 mm. Étain.

Allen et Moore, éditeurs. Exposition internationale de Londres, 1851, 50 mm. Étain. 3 exemplaires.

ALLEN et MOORE, éditeurs. Exposition internationale de Londres, 1851. Tête du prince Albert, 50 mm. Étain.
Même médaille. Variété.

— — L'architecte sir Jos. Paxton et le Crystal Palace, 1854, 50 mm. Étain.

— — Médaille réclame de la maison Corr-Vander Maeren, à Bruxelles, 50 mm. Étain. 4 ex.

— — Le duc de Wellington. La statue inaugurée à Londres en 1744, 37 mm. Étain.

— — L'Exposition de 1851 et la reine Victoria. 38 mm. Étain.

A. BOVY. La reine Victoria et l'Exposition de Londres, 1862, 50 mm. Étain.

DAVIS, éditeur. Couronnement de la reine Victoria, 65 mm. Étain.

— L'ingénieur sir Is.-M. Brunel et le tunnel sous la Tamise, 1842, 43 mm. Étain.

— Inauguration de la statue de Wellington à Londres, 1844, 43 mm. Étain.

DONADIO. François-Henri Egerton, comte de Bridgewater, 40 mm. Bronze.

H. Couronnement du roi Guillaume IV et de la reine Adelaïde, 45 mm Étain.

I. D Édouard IV, roi d'Angleterre, 38 mm. Plomb.

MANSVELD ET FILS 50e anniversaire de Waterloo, 35 mm. Étain.

W.-P. TAYLOR. Le prince Albert et l'Exposition de Londres, 1851, 36 mm. Étain

— Le lieu de naissance de Shakspeare et la fête dramatique du Crystal Palace, 1866, 38 mm. Étain.

W. WT. Mort de la reine Caroline, 1821, 55 mm. Étain.

34 jetons et tokens anglais en cuivre et en étain.

Souvenir d'un concours de tir en Angleterre en 1867, 25 mm. Bélière. Argent.

Autriche.

ANONYME. Jos. Bergmann, numismate viennois, 73 mm. Cuivre, fonte.

Belgique.

BAETES. Visite de la famille royale à Anvers en 1874, 72 mm. Bronze.

Braemt. La Société d'horticulture d'Anvers à M. Van Deurne de Damas, 45 mm. Bronze.

— Pose de la première pierre de l'église du square de l'Industrie 68 mm. Bronze, 3 exemplaires.

— Revers de la médaille de De Brouckère, 1856, 82 mm. Mauvais cliché en plomb.

G. Devreese. Jetons de présence des assemblées du 6 mars 1910 et du 13 mars 1911 de la Société royale de numismatique.

A. Fisch. Festival international à l'Exposition d'Anvers de 1886, 69 mm. Bronze.

— Concours international des sciences et de l'industrie à Bruxelles en 1888, 69 mm. Bronze.

— Exposition de Saint-Gilles, 1890, 49 mm. Bronze.

— Festival de Schaerbeek en 1890, 50 mm. Bronze.

— Fête du 16 août 1896 de la Société populaire de gymnastique de Bruxelles, 30 mm. Bronze doré. Bélière, 3 exempl.

— Société protectrice de l'enfance à Bruxelles, 42 mm. Bronze. 2 exemplaires.

— Société protectrice de l'enfance à Bruxelles. Sans entourage, 38 mm. Bronze.

— Médaille à l'effigie des empereurs Guillaume I, Frédéric III et Guillaume II, 1888, 63 mm. Bronze.

— Mariage de la princesse Stéphanie, 1881, 32 mm. 2 exemp.

— Idem, 28 mm. Bronze. 5 exemplaires.

— Knopp et Steiner. Même sujet, 30 mm. Bronze.

— *Anonyme hongrois*. Même sujet, 30 mm. Bronze.

— Lauer. Même sujet, 27 mm. Bronze.

— — Même sujet. *Rev*. Empereur Guillaume, 27 mm. Bronze.

— W. Pittner. Même sujet, 34 mm. Bronze.

P. Fisch. 80e anniversaire d'Éd. Vanden Broeck, 29 mm. Bronze, 8 ex.

— Génie féminin tenant une couronne et une palme. Plaquette dite « esthétique », 63 mm. Bronze argenté.

A. Geefs. Souvenir du peintre Antoine Wiertz, † 1865, 75 mm. Bronze.

— Ouverture de l'Escaut, 1863, 74 mm. Bronze.

Ed. Geerts. Mort de Léopold I. *Rev*. Avènement de Léopold II. 96 mm. Bronze.

— 300e anniversaire de la naissance de Rubens, 1877, 71 mm. Bronze.

HART. Nic. De Keyser, 1839, 68 mm. Bronze.

— Souvenir du peintre M. Van Brée, † 1839, 67 mm. Bronze.

— Exposition des produits de l'industrie, 1861, 63 mm. Bronze. Même médaille. Fonte de fer.

— Inauguration du chemin de fer de Bruxelles à Paris, 1846, 73 mm. Bronze.

— Inauguration du Palais de justice de Mons, 1848, 57 mm. Bronze.

— Inauguration de la statue de Rembrandt en 1852, 72 mm. Br.

— Mariage du duc de Brabant en 1853, 45 mm. Étain.

— Pose de la première pierre du Kattendijck à Anvers en 1856, 63 mm. Bronze.

— Fêtes du 25e anniversaire du règne de Léopold I, à Bruges, en 1856, 59 mm. Bronze.

— Banquet donné au Roi par la Société du charbonnage de Bois-du-Luc en 1856, 59 mm. Bronze.

— Concours de race bovine en Flandre orientale, 2e prix, 1860. 45 mm. Bronze.

— Le personnel du théâtre de la Monnaie à Charles de Brouckère, 67 mm. Bronze.

— Inauguration des Galeries Saint-Hubert, 66 mm. Étain.

— Pose de la première pierre des Galeries Saint-Hubert à Bruxelles, 68 mm. Bronze.

— Léopold I, 40 mm. Bronze.

— Inauguration du chemin de fer de Bruxelles à Paris, 35 mm. Étain.

— Pose de la première pierre de l'Entrepôt, 67 mm. Bronze.

— Pose de la première pierre de l'Entrepôt de Bruxelles, 26 mm. Cuivre jaune.

— Médaille souvenir du Congrès national belge, 68 mm. Bronze.

— Pose de la première pierre de la Colonne du Congrès, 101 mm. Bronze.

[HART]. Grande médaille de la reine Victoria, 1849, 45 mm. Bronze.

AD. JOUVENEL. Pose de la première pierre du monument de la place des Martyrs, 30 mm. Bronze, 3 exempl.

— Exposition de l'Industrie de 1835, 50 mm. Bronze.

— Médaille du Salon de 1836, 55 mm. Bronze.

— Mort de la reine des Belges, 1850, 50 mm. Bronze.

Ad. Jouvenel Mort de Ch. de Brouckère, bourgmestre de Bruxelles, 1860, 45 mm. Bronze.

— Rentrée de Léopold I à Bruxelles en 1862, 60 mm. Br.

— Mort de Léopold I à Laeken en 1865, 95 mm. Bronze, 2 exempl.

— Albert et Isabelle. P.-P. Rubens, A. Ortelius. 3 médailles, 45 mm. Bronze.

— Médaille de récompense pour les Beaux-Arts, 45 mm. Clichés soudés dos à dos.

J.-B. Jouvenel. Médaille de la garde bourgeoise de Bruxelles, 34 mm. 2 exemplaires en bronze doré avec bélière, 6 en bronze.

Même médaille, 23 mm.

J. Lagae. Exposition de Bruxelles, 1897, 69 mm. Bronze.

J. Leclercq. Médaille pour services rendus pendant les épidémies. 43 mm. Bronze.

— N.-J. Rouppe, † 1838, 43 mm. Bronze.

— Union de Léopold I et de la Belgique, 1848, 50 mm. Bronze.

— Le conseil provincial du Hainaut à Charles Liedts en 1866, 56 mm. Bronze.

Lemaire. Inauguration de la statue de Lievin Bauwens à Gand en 1885, 61 mm. Bronze.

Simon. Erycius Puteanus, Jean Stadius, Cornelius Graphaeus, Petrus Peckius (2 ex.), Antoine de Montfort, Jean Second, Roger Van der Weyden, 8 médailles, 47 mm. Bronze.

— La princesse d'Orange, 47 mm. Fonte de fer.

Veyrat. Bruxelles et Liége aux villes qui ont combattu pour l'indépendance, 32 mm. Étain. Bélière. Refrappe. 12 exempl.

— L'ingénieur P. Simons, 50 mm. Bronze, 2 exempl.

Ch Wiener. Exposition et Congrès d'hygiène et de sauvetage à Bruxelles en 1876, 60 mm. Bronze.

J. Wiener. L'Hôtel de ville de Bruxelles, 1847, 50 mm. Bronze.

— L'Hôtel de ville de Louvain. *Rev.* Plan, 1848, 50 mm. Bronze.

— L'église Notre-Dame, cathédrale de Tournai. *Rev.* Plan. 1849, 50 mm. Bronze.

— Le Palais de justice de Verviers. *Rev.* Plan, 1852, 50 mm Bronze.

J. Wiener. Inauguration de la prison d'Anvers, 1856, 50 mm. Bronze.

— Jeton de présence du conseil communal de Bruxelles, 1861, 30 mm. Bronze.

— La Grand-garde de Tournai, 50 mm. Bronze.

J. et L. Wiener. Jubilé de la Fête-Dieu en l'église Saint-Martin à Liége, 73 mm. Bronze.

— Médaille-souvenir de Mgr Van Bommel, 75 mm. Br.

Léop. Wiener. Concours de chant d'ensemble. Bruxelles, 1849, 50 mm. Bronze.

— Louis-Joseph Seutin, chirurgien, 1852, 62 mm. Bronze.

— Pierre-Théod. Verhaegen, président de la Chambre des Représentants, 1852, 67 mm. Bronze.

— Majorité du duc de Brabant, 1853, 74 mm. Bronze.

— G.-J.-A baron de Stassart, † 1854, 68 mm. Bronze.

— XXe anniversaire de l'inauguration du Roi, 1856, 75 mm. Bronze. 2 exempl.

— A. Nothomb, 1857, 67 mm. Bronze.

— Mort du comte Félix de Merode, 1857, 68 mm. Bronze.

— La Société d'agriculture d'Alost à Charles Rogier, ministre de l'Intérieur, 1858, 68 mm. Bronze.

— Inauguration de la Colonne du Congrès, 1859, 85 mm. Bronze.

— Le lieutenant-général Chapelier, directeur de l'École militaire, 1859, 68 mm. Bronze.

— Naissance du comte de Hainaut, 1859, 85 mm. Bronze.

— Abolition des octrois en 1860, 75 mm. Bronze.

— Mort de Ch. de Brouckère, 1860, 70 mm. Bronze.

— Société des Beaux-Arts d'Anvers. Festival en 1861. 60 mm. Bronze.

L. et Ch. Wiener Entrevue à Liége de Léopold I et de Guillaume III en 1861, 68 mm. Bronze.

Léop. Wiener. XXVe anniversaire de l'inauguration du Roi, 1866, 75 mm. Bronze.

— Jeton de présence de l'assemblée du 4 juillet 1869 de la Société royale de numismatique. Bronze.

— Jeton de la Société de numismatique au nom de Gustave Vallier, 1870.

— Jetons de présence des assemblées du 7 juillet 1872 et

du 6 juillet 1873 de la Société royale de numismatique.

Léop. Wiener. M. De Keyser, le Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers, 1872, 68 mm. Bronze.

— Jeton de présence des assemblées du 5 juillet 1874 et du 4 juillet 1875 de la Société royale de numismatique. Bronze.

— A. Van den Peereboom, 1878 37 mm. Bronze. 14 exemplaires et trois petits cadres pour ces pièces.

— Jeton de présence de la Société royale de numismatique du 6 juillet 1879. Bronze.

— Hommage au Congrès national, 1880, 60 mm. Bronze.

— Jeton de présence de l'assemblée du 6 juillet 1884 de la Société royale de numismatique. Bronze.

— Exposition d'Anvers, 1885, 30 mm. Bronze.

— Jeton de la Société royale de numismatique à l'effigie de H. Golzius. Bronze

— Jeton de la Société royale de numismatique à l'effigie de Van Mieris. Bronze, 2 exempl.

— Société royale de Flore à Bruxelles, 58 mm. Bronze.

Wurden. Fête internationale de gymnastique Bruxelles, 1868, 22 mm. Bronze doré, bélière

— Insigne de la fête internationale de gymnastique de Bruxelles, 1877, 34 mm. Argent.

— Jeton souvenir d'Anspach, 1879, 29 mm. Bronze, 96 exempl.

— Même jeton. Argent, 6 exemplaires.

— Société Dodonée d'Uccle, 42 mm. Bronze.

— Concours de tirs et jeux populaires à Bruxelles, 55 mm. Bronze.

— Régates d'entraînement du royal sport nautique, 19 mm. Bronze, bélière.

Anonyme. Fêtes de Rubens. Anvers, 1877, 23 mm. Bronze.

— Exposition d'Anvers, 1885, 23 mm. Bronze.

Jeton du Vieil Anvers, 1894, 22 mm. Bronze, 4 exemplaires.

Anonyme. Jeton de la Compagnie Securitas, à Anvers, 30 mm. Argent.

— 200e anniversaire de l'Académie des Beaux Arts d'Anvers, 31 mm. Cuivre jaune.

ANONYME. Exposition triennale de la Société Guillaume Tell, à Anvers, 50 mm. Bronze.

— Confédération générale du libéralisme belge à Bruxelles en 1846, 68 mm. Bronze.

— Session de la Chambre de 1848, 62 mm. Bronze.

— XXVe anniversaire du règne de Léopold I, 28 mm. Bronze.

Jeton du XXVe anniversaire du règne de Léopold I, 1856, 28 mm. Bronze argenté et bronze.

Saint Sacrement du Miracle à Bruxelles. Jubilé de 500 ans 1870, 32 mm. Étain 3 exemplaires.

Médaille pour l'Exposition nationale des Arts industriels de 1874, 62 mm. Cliché en étain.

Concours de chant d'ensemble de Bruxelles, 1875. 30 mm. Bronze doré. Bélière.

ANONYME. 12e fête fédérale belge de gymnastique à Bruxelles en 1880. 62 mm. Bronze.

— Manifestation du 2 mai 1880, 23 mm. Bronze. 2 ex.

— Concours international de musique, Bruxelles, 1880, 28 mm. Bronze. Dentelé.

— Manifestation populaire. Bruxelles, 1881, 23 mm. Cuivre jaune.

— Cinquantenaire parlementaire de Charles Rogier, 1882, 50 mm. Étain.

— Fête de gymnastique organisée par la Bruxelloise, 1885, 32 mm. Cuivre doré. Bélière.

Souvenir du Congrès de numismatique de Bruxelles de 1891. 22 mm. Bronze.

Exposition de Bruxelles de 1897, 38 mm. Aluminium.

Jeton de la Caisse centrale des Reports et de dépôts. Bronze.

Petite médaille aux armes de Bruxelles, 34 mm. Bronze doré.

Insigne du 50e anniversaire de l'Université de Bruxelles, 34 mm. Métal blanc, monté sur bouton.

Le Comité exécutif de l'Œuvre de la Presse au Cercle scolaire de Bruxelles, 23 mm. Métal blanc. Bélière.

Prix du Cercle des Régates de Bruxelles, 25 mm. Bronze. Bélière.

France.

ANDRIEU et EUG. DUBOIS. Anniversaire du 3 mai 1814, 50 mm. Bronze.

BARRE. La France à la Pologne, 1831, 50 mm. Bronze.

Barre Franklin et Montyon, 1837, 41 mm. Bronze.

A. Bellevoyes. Charles Robert. 54 mm. Bronze.

Blondelet. Souvenir de l'Exposition de Paris de 1867. 35 mm. Étain.

Borrel. Daniel O'Connel, 25 mm. Bronze.

Caqué et J. Wiener. Palais de l'Industrie à l'Exposition de Paris de 1867, 50 mm. Bronze.

— Pavillon du Nord du Palais de l'Industrie à l'Exposition de Paris de 1855, 35 mm. Bronze. 2 exemplaires.

Caqué. Exposition universelle de 1855. Palais de l'Industrie, 66 mm. Bronze.

— *Même médaille,* 36 mm. Bronze.

— Monument de la garnison de Mazagran, 1840, 50 mm. Bronze.

— Philippe-le-Bel, 1837, 50 mm. Bronze.

Caunois. Le général L. Ant, 50 mm. Bronze.

— Mort de l'archevêque de Cambrai, 1825, 50 mm. Bronze.

De Paulis. Jean Fernel, 1822, 40 mm. Bronze.

Desbœufs. J. Turgot, 1821, 40 mm. Bronze.

Dieudonné. Le Pape Léon XII, 40 mm. Bronze.

Domadio. Olivier De Serres, 40 mm. Bronze.

Domard. P. Mignard, 1817, 40 mm. Bronze.

A. D(ubois). Exposition universelle de Paris, 1878. Uniface. 52 mm. Bronze argenté.

E. Dubois. Le baron P.-P. De Riquet, 40 mm. Bronze.

A. Dunois. Le numismate A. Duleau, 1854, 38 mm. Bronze.

Gayrard. Visite de François I, empereur d'Autriche, à la Monnaie de Paris, 1814, 40 mm. Bronze.

— Sacre de Charles X, 1824. 50 mm. Bronze.

— Le duc de Berry, 1829, 40 mm. Bronze.

F. Langmann. Inauguration de l'Hôtel de ville de Paris, 1882, 40 mm. Étain.

Leclercq. Eustache Le Sueur, 1828, 40 mm. Bronze.

Massonnet, éditeur. Exposition universelle de Paris, 1878. Palais du Champ de Mars. Uniface. 52 mm. Bronze argenté.

Montagny. Le pape Léon XII, 40 mm. Plomb.

— Louis-Philippe visite Cherbourg, 1833, 40 mm. Étain.

— Visite en France de la reine Victoria et du prince Albert, 1835, 53 mm. Bronze.

Oudiné et A. Dubois. Exposition universelle de Paris, 1878. Administration des monnaies et médailles, 50 mm. Bronze.

Ponscarme. Exposition universelle de Paris, 1867, 50 mm. Bronze.

— *Même médaille*. 35 mm. Bronze.

Trébuchet. Une refrappe en étain du jeton de Cambrai.

Vatinelle. Ph. de Commines, 1822, 40 mm. Bronze.

Vieuxmaire. Centenaire de la prise de la Bastille, 45 mm. Étain. Bélière.

— *Même médaille*. Bronzé doré. Pièce suspendue à un flot de rubans tricolores.

Anonyme. Palais de l'Exposition de Paris de 1855. 35 mm. Bronze doré. Bélière.

— Centenaire de la prise de la Bastille. 1889. Buste de Louis XVI. Tranche entourée d'un cordon. 60 mm. Bronze doré.

— *Même médaille*. Tête de la République à gauche, 60 mm. Bronze doré.

— Souvenir d'ascension à la Tour Eiffel, 1889. Bronze doré.

— *Même médaille*. Bronze argenté.

— *Même médaille*. Bronze.

— Inauguration de l'Exposition universelle de Paris, 1889. 45 mm. Bronze

— Exposition universelle de Paris, 1878, Palais du Champ-de-Mars et du Trocadéro. 50 mm. Bronze doré.

9 clichés en plomb et en étain de médailles françaises.

10 surmoulages de la Series universalis virorum illustrium. Bronze.

26 jetons français divers du XIXe siècle.

Hollande.

Anonyme. XXVe anniversaire du couronnement de Guillaume III, 1874. 17 mm. Cuivre argenté. Bélière.

— XXVe anniversaire du couronnement de Guillaume III, 15 mm. Cuivre doré.

— 50e anniversaire de débarquement de Guillaume Ier à Scheveningue. 24 mm. Zinc.

— XXVe anniversaire du roi de Hollande, Guillaume III. 29 mm. Étain.

— XXIe congrès agricole néerlandais à Bréda, 1867. 25 mm. Cuivre jaune.

Anonyme. 50e anniversaire de la maison de correction d'Amsterdam. 42 mm. Bronze.

C.-J. Begeer. Visite à Utrecht de Maximilien, roi de Bohême, 1896. 40 mm. Bronze.

— La reine Wilhelmine. 28 mm. Cuivre doré.

— Visite aux ateliers Begeer de la Société hollandaise de Numismatique. 45 mm. Bronze.

A. Bemme. Prix de dessin. Rotterdam, s. d. 51 mm. Étain.

G. de Vries. 50e anniversaire de la bataille de Waterloo. 69 mm. Bronze.

— 50e anniversaire de Waterloo, 1865. 40 mm. Étain.

— Rapprochement de la Belgique et de la Hollande. 64 mm. Bronze.

D. V. en zoon. 400e anniversaire de L.-J. Koster, à Harlem. 35 mm. Argent.

Em. Louis. Médaille de la Commission agricole en Zélande. 50 mm. Bronze.

J.-P.-M. Menger. Ch.-M. Roest. 52 mm. Bronze.

Michaut. Union de la Belgique et de la Hollande, 1815. 72 mm. Bronze.

— Grand sceau de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, 1819. 120 mm. Plâtre teinté.

P. Pander. La reine Wilhelmine, 1899. 22 mm. Cuivre argenté.

D. Van der Kellen. 300e anniversaire de la confession d'Augsbourg, 1830. 45 mm. Bronze.

— 200e anniversaire de la traduction de la Bible aux frais des États-Généraux. 48 mm. Bronze.

— 2e centenaire de l'Université d'Utrecht. 52 mm. Bronze.

— 300e anniversaire de la maison de correction d'Amsterdam, 1832. 50 mm. Bronze.

Grand-Duché de Luxembourg.

Gaun. Médaille de la construction du pont de Luxembourg. 64 mm. Fer.

Suède et *Norvège.*

Anonyme. Jeton souvenir du roi Charles XV, 1872. 32 mm. Plomb.

Suisse.

A. Bovy. 3e Jubilé évangélique de Berne, 1828. 55 mm. Fonte de fer.

— Érection à Genève de la statue de J.-J. Rousseau par Pradier. 67 mm. Bronze.

L. Fournier et A. Bovy. Fête fédérale de Langenthal, 1822. 45 mm. Bronze.

Pologne.

Wl. Oleszczynski. La Pologne à R.-C. Fergusson, 1832, 49 mm. Bronze.

Insignes.

Insigne de membre de la Chambre des Représentants. Breloque, 30 mm. Argent doré.

Deux insignes aux armes de Bruxelles, montés l'un sur une cocarde de rubans bruxellois, l'autre sur des rubans rouges et jaunes. Métal blanc.

Insigne de la fête du 11 octobre 1866 en l'Hôtel de ville de Bruxelles, 22 mm. Argent. Bélière et ruban.

Insigne de la Société Les Amis de la Justice à Bruxelles, 30 mm. Argent, bélière.

Insigne de la Société Les Amis de l'Ordre de Bruxelles, 17 mm. Bronze argenté.

Insigne du Cercle des Régates de Bruxelles. Argent. Ruban tricolore.

Insigne de la Société Les Enfants de Bruxelles, 25 mm. Argent. Bélière.

Insigne de la Société Les Marçunvins, 32 mm. Métal blanc. Bélière.

Insigne de la Phalange artistique de Bruxelles, 15 mm. Métal blanc sur nœud de ruban.

Insigne de la Société royale de Méhul à Bruxelles, 20 mm. Chaînettes et ruban vert.

Insigne du Sport nautique de Bruxelles, 25 mm. Argent. Bélière.

Insigne de l'Union musicale d'Ixelles, 27 mm. Argent. Bélière.

Insigne de l'Union nautique de Bruxelles, 25 mm. Argent.

Insigne de la Société des Crosseurs du Hainaut, 30 mm. Bronze. Bélière.

Affique aux armes de la Bourse de Bruxelles, 38 mm. Métal blanc.

Affique aux armes de Bruxelles, 30 mm. Métal blanc.

13 boutons aux armes de Belgique, de Bruxelles, etc.

États-Unis d'Amérique.

H. Mitchell. Exposition de Philadelphie, 1876, 75 mm. Bronze.

Italie.

L. Gori, éditeur. Souvenir de Florence, 1897. Boîte-réclame en forme de médaille, 50 mm. Cuivre.

Sceaux et cachets.

Sceau de l'Intendance de Bruxelles, 1787, 85 mm. Cliché en étain.

Grand sceau aux armes de la maison de Lannoy, 142 mm. Cliché en plomb.

Braemt. Sceau de la Trésorerie du Ministère des finances, 46 mm. Cliché d'étain.

— Sceau de l'Académie des Beaux-Arts de Gand. 65 mm. Cire rose.

— Sceau de Léopold I, 55 mm. Cliché d'étain.

— Cliché du premier sceau de l'État Belge, 69 mm. Étain.

Trois petits cachets gravés.

Méreaux.

Méreau de l'Église Saint-Nicolas à Bruxelles, 1795. Mauvais plomb. Deux variétés.

Cinq médailles de chiens de Bruxelles, en bronze et en plomb.

Quatre médailles de chiens de Saint-Gilles. Zinc et bronze.

Médaille d'employé du télégraphe, 27 mm. Bronze.

96 jetons de café.

Varia.

Alexander. J.-B. Houwaert, 1578. Surmoulage moderne, 64 mm. Bronze.

J. da Trezzo. Philippe II. *Rev.* Le char du soleil, 65 mm. Bronze argenté. Surmoulage moderne.

Hérard. Michel-Ange. Refrappe, 55 mm. Bronze.

Jonghelinck. Viglius, 1552, 59 mm. Argent. Restitution du XVIIe siècle.

J. Roettiers. 25e anniversaire du gouvernement de Charles de Lorraine. Jeton, 30 mm. Bronze. 2 exemplaires.

— Charles de Lorraine pose la première pierre de l'église du Caudenberg, 1776, 44 mm. Bronze. Refrappe.

— *Même médaille.* Plomb.

Ph. Roettiers. Charles II. Gand, 1697, 56 mm. Bronze. Fonte ancienne.

Th. Van Berckel. Le pape Clément XIV. Suppression des Jésuites, 1773. 38 mm. Plomb.

— Construction du Palais de Justice de Bruxelles, 1779. Jeton, 32 mm. Bronze. 2 exemplaires.

Anonyme. Mathias, archiduc d'Autriche. *Rev.* Persée délivrant Andromède. 52 mm. Bronze. Surmoulage.

Mariage du prince d'Orange Guillaume-Charles-Henri, 40 mm. Bronze. 2 exemplaires.

Couronnement de Marie-Thérèse comme reine de Hongrie, 1743. 42 mm. Bronze.

Christophe de Bartenstein, primus de l'Université de Louvain, 1775, 45 mm. Argent.

Médaille satirique à renversement. Pape et diable. Cardinal et fou. 35 mm. Cuivre jaune. Surmoulage.

Un surmoulage de la médaille de Louis XIV par Mollart pour la Trève de 20 ans. Bronze.

7 médailles en plomb.

16 jetons des Pays-Bas en cuivre et 3 en argent.

30 jetons divers.

Médaille astrologique, 32 mm. Bronze.

173 médailles religieuses en bronze et en argent, de modules divers.

62 jetons d'adresse.

44 souvenirs du 50e anniversaire de l'Indépendance belge. Broches boutons de manchettes, épingles de cravates, etc. Cuivre et émail.

24 décorations. Bronze et argent.

Don de M. Edm. Lombaerts.

Brabant. Vilvorde. Denier au château. D. W., 165. Argent. 2 ex.

— — — D. W., 170. 2 ex.

— Denier à l'aigle. D. W., 184. Argent.

— Jean I. Denier au lion. Argent.

— Jean I. Denier de Louvain. D. W., 202. Argent. 2 ex.

— Jean II. Billon au chastel brabançon. De W., 307.

— Jean III. Esterlin aux quatre lions. Argent. 3 ex.

Brabant. Jean III. Gros au lion. Argent. 2 ex.
— Philippe le Bon. Double gros vierlander. Argent.
— Charles le Téméraire. Vierlander. Argent.
— — Briquet. Anvers, 1475. Argent.
— — Liard de Louvain. Cuivre jaune.
— Marie de Bourgogne. Briquet. D. W., 520.
— Albert et Isabelle. Escalin au paon. Anvers, 1621. Argent.
— Philippe II. 1/5 de daelder. Anvers, 1566. Argent.
— — 1/10 de daelder. Anvers, 1571. Argent.
— Philippe IV. Escalin. Anvers, 1651. Billon.
— Marie-Thérèse. 1/4 ducaton à la Reine, 1751 (Anvers).
— — 1/8 ducaton à la Reine. Anvers, 1751. Arg.
— — Pièces de cinq sols. Anvers, 1751 et 1753. 2 billon.
— — Pièce de dix liards, 1750 (Anvers) et 1751 (Anvers). 2 billon.
— Joseph II. Pièce de dix liards. Bruxelles, 1788 et 1789. Billon.
Flandre. Louis de Maele. Gros au lion. Argent.
— Philippe le Hardi. Billon noir. 2 ex.
— Philippe le Bon. Double gros vierlander. Argent.
Gueldre. Renaud III, 1343-1371. Gros au lion. Billon.
Autriche. Joseph II. 1/4 couronne, 1788. Atelier de Guntzbourg. Arg.

Don de M. G. Devreese.

G. Devreese. Édouard Van Beneden. Plaquette. Bronze.

Don de M. A. Mauquoy.

A. Mauquoy. Médaille de l'Exposition de Charleroi. Bronze.

Don de M. Jos. Fisch.

H. Heusers. Alph. Degive. Médaille. Bronze.
Jotthier. Robert de Beaucourt. Médaille. Bronze.

Don de M. Marcel de Contreras.

Braemt. Médaille de l'Exposition de Gand de 1823. Bronze.
A. Fisch. Médaille de l'Exposition de Bruxelles de 1874. Plomb.
Hart. Jeton de la pose de la première pierre de l'Entrepôt de Bruxelles. 1844.

SCHNEIDER. Exposition internationale de Vienne 1873. Étain.

ID. Médaille de la Bataille de Culloden, 1746. Cuivre jaune.

Don de M. A. de Witte.

Réduction de la décoration de vingt-cinq ans de service sous le règne de Léopold II. Cuivre doré.

2 montres vitrées en acajou.

Acquisition.

Mlle J. LORRAIN. Vieuxtemps. Médaille. Bronze.

Le bibliothécaire,

Victor TOURNEUR.

Bruxelles, le 15 mai 1912.

Erratum.

Page 223, ligne 13 lire : sensibles au lieu de terribles

L'ATELIER MONÉTAIRE DE BRUGES

SOUS

LE RÈGNE DE LA MAISON D'AUTRICHE

1709-1786

(*Suite et fin.*) (1).

(PLANCHES XII-XIV.)

V.

LES DERNIÈRES ANNÉES DE L'ATELIER DE BRUGES.

Lorsque les États de Flandre apprirent que l'Hôtel des Monnaies de Bruges allait cesser toute fabrication, ils furent profondément émus: c'était peut-être le plus ancien des ateliers monétaires des Pays-Bas qui était sur le point d'être fermé; c'était l'une des prérogatives les plus précieuses du comté de Flandre qui allait disparaître! Aussi, protestèrent-ils énergiquement auprès du Gouverneur contre cette mesure qu'ils jugeaient à la fois arbitraire et désastreuse pour le pays. Le 12 mai 1755 (2), ils envoyèrent une lettre dans laquelle ils

(1 Voy. *Revue belge de Numismatique,* 1911, p. 347; 1912, pp. 32, 129, 281.

(2) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 132.

faisaient ressortir que la suppression de la Monnaie de Bruges ferait le plus grand tort aux habitants du comté de Flandre. Ceux-ci, disaient-ils, devraient désormais porter leur billon à Anvers ou à Bruxelles, ce qui leur occasionnerait des frais considérables; de nombreuses familles privilégiées, attachées à la Monnaie de Bruges, seraient réduites à rien; et la province allait perdre son ancien lustre. D'autre part, ils représentaient que S. M. impériale était exposée à voir une bonne partie du billon des Flandres prendre le chemin de Lille, dont la monnaie était beaucoup plus proche de Bruges qu'Anvers et Bruxelles. Ils demandaient que la Monnaie de Bruges continuât de travailler, et s'offraient, si la recette du billon n'était pas suffisante pour entretenir le monnayage, à payer les frais de transport à Bruges du billon d'Anvers ou de Bruxelles.

Le Gouvernement répondit que les circonstances ne permettaient pas de laisser en activité l'atelier de Bruges; qu'il ne s'agissait nullement de le supprimer; que, plus tard, on verrait s'il y aurait moyen de le remettre en activité; que les machines resteraient en place, et qu'un change, dont seraient chargés le waradin et le directeur, y serait laissé; que toutefois, une légère retenue serait faite pour payer les frais de transport du billon à Anvers ou à Bruxelles.

Par cette réponse dilatoire, on espérait endormir l'attention des États de Flandre. L'arrêt de la

fabrication n'était en réalité qu'un acheminement vers la disparition totale de l'atelier Nous en trouvons l'aveu dénué d'artifice dans une dépêche de la Jointe à Charles de Lorraine en date du 11 décembre 1755. « On a suspendu l'activité de la monnaie de Bruges, écrit-elle, afin que les Flamands pussent rester dans l'idée que la suspension de cette activité n'était que passagère » (1).

Le 20 mai, la Jointe des Monnaies annonça au Magistrat de Bruges, qui avait joint ses réclamations à celles des États de Flandre, qu'un change était établi à la monnaie de Bruges (2); cette mesure mit fin aux protestations.

Mais, les ordres donnés aux officiers de la monnaie allaient peu à peu dépouiller l'atelier de son matériel.

Le 23 avril précédent (3) le directeur Caesemaeker avait reçu des instructions de la Jointe des Monnaies pour fondre tout l'argent de haut aloi qui se trouvait à Bruges en flans de ducatons et de demi-ducatons de plein poids. Ces flans devaient être ensuite dirigés sur la monnaie d'Anvers, ainsi que le billon de bon aloi.

Le graveur Heylbroeck fut chargé de dresser un inventaire de toutes les matrices et poinçons originaux qui se trouvaient à Bruges. Il expédia

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 132.

(2) *Ibidem.*

(3) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 1.

ceux-ci à la Chambre des Comptes, le 6 août 1755. Nous en possédons une liste très détaillée (1)

Comme les derniers carrés de service avaient été brisés par le waradin Van Overloop, Heylbroeck réclama une indemnité pour les matrices qu'il avait gravées et qui n'avaient pas été utilisées. Il reçut de ce chef 150 florins argent courant (2).

Le directeur Caesemaecker fut prié de dresser un inventaire complet du matériel de la Monnaie. Celui-ci fut exécuté le 1er septembre 1755 (3). Comme il est très important pour l'étude de l'outillage monétaire au XVIIIe siècle, nous le publions en annexe.

Enfin, le waradin dut établir un plan des bâtiments de la Monnaie. Il le fit en double exemplaire, et ce plan, qui fut déposé en la Chambre des Comptes par Charles de Lorraine le 29 mars 1757, est conservé aujourd'hui aux Archives générales du Royaume (4). Nous l'avons complété au moyen de données fournies par d'autres plans partiels; on en trouvera la reproduction, planche XIII.

Du 1er juin 1755 à fin décembre 1756, le directeur procéda à la collecte des matières d'or et d'argent qui furent envoyées à Anvers; il vendit également des produits et des instruments deve-

(1) *Archives générales du Royaume, Jointe des Monnaies*, Liasse 132.

(2) *Ibidem.*

(3) *Archives générales du Royaume, Jointe des Monnaies* Liasse 132.

(4) *Inventaire des cartes et plans conservés aux Archives générales du Royaume*, nos 566 et 567.

nus inutiles par suite de l'arrêt du monnayage, pour une somme de 910 florins 6 sols; enfin, il s'employait à graisser périodiquement les machines, de façon à les préserver de la rouille (1).

Au commencement de 1756, la Jointe des Monnaies songeait à pourvoir la Monnaie de Bruxelles de tous les instruments nécessaires; elle proposa de prendre à la Monnaie de Bruges les machines qui n'y seraient pas strictement indispensables pour une frappe éventuelle. Il fallait, en effet, se garder de réveiller les susceptibilités des États de Flandre en dégarnissant ostensiblement cet atelier. Le Gouvernement ayant partagé cette manière de voir, l'auditeur de la Chambre des Comptes, J.-J.-H. Vanden Boom, reçut commission de la Chambre des Comptes pour se rendre à Bruges afin d'y retirer « les ustensiles et effets superflus, ainsi que les matières d'or et d'argent qui s'y trouvaient encore, et de les faire transporter à la Monnaie de Bruxelles. « Il devait en outre clore les livres, congédier les officiaux et vendre les chevaux (2). L'auditeur séjourna à Bruges du 21 au 31 mars. Il expédia à Bruxelles deux tonneaux de lavures d'or et cinq de lavures d'argent, une quantité considérable de limes, des outils de forge, quatre bâtis de laminoir, deux laminoirs, quatre machines à cordonner, plusieurs coupoirs, un

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 1.

(2) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 132. Voy. aussi *Chambre des Comptes.* Registre 1162, fol. 294.

étouffoir de cuivre, tout un matériel de fonderie, des poids de cuivre et des dénéraux, des enclumes, une meule avec sa monture de cuivre, un moulin à lavures, des bonbonnes d'eau forte, et 134 1/2 marcs de mercure (1). Il emporta également tous les papiers, registres et quittances qui se trouvaient à la monnaie.

En somme, on avait enlevé la plus grande partie du matériel portatif.

La Jointe songeait aussi à réduire les frais occasionnés par les bâtiments. Les ateliers dans lesquels étaient établis le laminoir, les chambres des ajusteurs et le corps de garde appartenaient aux monnayeurs ; ceux-ci en avaient cédé l'usage au gouvernement moyennant un loyer annuel de 60 florins. Il fut question de renoncer au bail, mais il eût fallu pour cela remettre les locaux dans leur état primitif, et les frais nécessités par cette opération eussent été si considérables que la Jointe, dès le 11 décembre 1755, en préconisait l'achat dans un rapport à Charles de Lorraine (2). Cette question resta sans solution jusqu'à la disparition de la Monnaie.

Dans les ateliers de la Monnaie, c'était le calme absolu ; de temps à autre, on y frappait quelques marcs de jetons ou de médailles pour des administrations ou des corps constitués. Le graveur

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 1162, fol. 309-310.

(2) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 132.

Heylbroeck avait même été autorisé, en 1756, à placer le petit balancier, qui lui servait à ce travail, dans le bureau de l'officier commandant la garde (1). Heylbroeck était d'ailleurs fortement atteint dans ses revenus par la suppression du monnayage. Aussi, sur sa demande obtint-il aisément, le 10 avril 1759, l'autorisation de venir résider à Bruxelles à charge de retourner à Bruges en cas de nécessité (2). Il ne jouit pas longtemps du séjour de la capitale, car il mourut en mars 1762.

Ce fut seulement alors que le waradin Van Overloop fut autorisé à occuper le logement du graveur Heylbroeck (3). Il en avait fait la demande après le départ de celui-ci pour Bruxelles, mais on n'avait pas cru bon d'y donner suite, aussi longtemps que le graveur particulier pouvait être rappelé à son poste.

Norbert Heylbroeck fut le dernier graveur particulier de la Monnaie de Bruges. Son fils Séverin postula la succession de son père « pour assister sa mère infirme et valétudinaire dans ses vieux jours, d'autant qu'il croyait avoir la capacité requise pour en remplir les fonctions ». La Jointe

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 15.

(2) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 132.

(3) Accordé le 8 août 1762, à condition de payer annuellement à la Recette des domaines à Bruges la somme de quarante florins, d'entretenir à ses frais la toiture, châssis, portes, vitres, et de déménager si le service l'exige. *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 132.

estima qu'il n'y avait pas lieu, pour l'instant, de pourvoir la monnaie de Bruges d'un graveur particulier (1).

Le 10 octobre 1759, le directeur Caesemaeker s'étant plaint de ce que le change ne lui rapportât que peu d'argent, le comte de Fraula fit décider que ses gages seraient portés à 500 florins à dater du 1er janvier 1760 (2). Cette même année, comme le peseur de beurre de la ville de Bruges avait succombé à une attaque d'apoplexie, Caesemaeker fut nommé receveur du poids à peser le beurre, et conserva néanmoins ses fonctions à la Monnaie (3).

Le 22 novembre suivant, le Corps des monnayeurs, profitant d'une absence momentanée du waradin, abattit un antique tilleul qui faisait l'ornement de l'enclos de la Monnaie, et le vendit à son profit (4). On peut voir cet arbre sur la vue de la Monnaie de Bruges que nous a transmise Sanderus (5) (Voy. planche XII).

Le directeur Caesemaeker eut, de son côté, des difficultés avec la Monnaie de Bruxelles pour le solde des espèces reçues au change (6). Il était en

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies. Liasse* 132.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem.*

(5) Sanderus. *Flandria illustrata*, Cologne, 1644, I, p. 188.

On trouve une vue moins bonne des mêmes bâtiments dans le supplément aux *Trophées du Brabant* de Butkens.

(6) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 132.

compte avec le receveur principal des droits d'entrée à Bruges, Rizack, qui fut incarcéré pour malversations; on voulait, à Bruxelles, rendre Caesemaeker responsable de sommes versées par lui à Rizack et détournées par ce dernier. La Chambre des Comptes interdit même à Caesemaeker de continuer le change. Il fallut d'énergiques réclamations de la Chambre légale de commerce de Bruges pour qu'il fût rétabli dans ses fonctions.

Les bâtiments de la Monnaie de Bruges perdaient peu à peu le caractère de leur affectation primitive. Un particulier, M. de l'Espée, avait été autorisé à placer sa voiture dans la remise de la maison du directeur; les greniers abritaient des grains et des fourrages; le 6 mai 1765, les entrepreneurs de la restauration des tombeaux des ducs de Bourgogne virent mettre à leur disposition la chambre de la grande presse pour exécuter leurs travaux; le 14 juin 1765, les marguilliers de l'église Sainte-Walburge obtinrent l'autorisation de dresser la charpente nécessaire pour la tour de cette église dans la cour de la Monnaie (1). Enfin, les monnayeurs avaient transformé leur cantine en taverne publique; elle restait ouverte souvent bien avant dans la nuit; on y servait à manger, et on y donnait même à coucher à des personnes qui n'avaient rien de commun avec le Corps des monnayeurs. L'autorité du waradin et celle de la

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 132.

Chambre des Comptes étaient impuissantes à faire cesser ces abus (1).

Le vieux waradin, Simon-Pierre Van Overloop, s'éteignit au milieu de novembre 1769 (2). Son fils, Philippe Van Overloop et le directeur Caesemaeker demandèrent à lui succéder. Ce fut le premier qui obtint la place de waradin; ses lettres patentes sont datée du 6 décembre 1769 (3). Il prêta serment en la Chambre des Comptes, le 9 janvier 1770 (4).

Caesemaeker continua la recette du billon, mais celle-ci était devenue bien faible, vu qu'à cette date elle ne lui rapportait qu'une quarantaine de florins par an. Il touchait de ce fait 3 1/2 sols par marc d'or, et 1/2 sol par marc d'argent. Il avait naturellement, en outre, la jouissance gratuite de la maison du directeur de la Monnaie.

Le Gouvernement persistait cependant, par raison d'économie, dans le désir de supprimer la Monnaie de Bruges. Sur sa demande, le président de la Jointe des Monnaies, De Witt, lui adressa un rapport à ce sujet le 23 novembre 1776. Il n'entra pas dans les vues de l'Administration centrale : ses conclusions préconisaient le maintien du *statu quo*, de peur « d'indisposer la province de

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies. Liasse* 132.

(2) *Ibidem.*

(3) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Reg. 952, f° 190 v° et suiv.

(4) *Ibidem.*, f° 192

Flandres » (1). Les choses en restèrent là pour l'instant.

A la suite de la mort accidentelle d'André Petit, essayeur particulier de la Monnaie de Bruges, son neveu, Pierre Petyt, fut nommé aux mêmes fonctions, à condition de se contenter d'un gage de 108 florins par an, et de renoncer à la demeure. Il prêta serment le 21 décembre 1776. Ses instructions sont datées du 14 décembre 1776 (2). Il était nécessaire de pourvoir la Monnaie d'un essayeur particulier à cause de l'existence du change. Les essais des matières précieuses qui étaient présentées, étaient, en effet, exécutés par l'essayeur particulier, mais aux frais du vendeur.

Quant à la maison de l'essayeur, elle fut donnée à bail à un nommé Heylbroeck, peut-être un fils du graveur, qui était peintre et attaché à l'Académie des Beaux-Arts de Bruges (3).

Cependant le Gouvernement ne modifiait pas ses intentions de supprimer complètement la Monnaie de Bruges. Le Conseil des Finances présenta un projet qui aboutit, le 3 juin 1782, à un décret impérial prescrivant la mise en vente des bâtiments (4). La Chambre des Comptes chargea

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 4.

(2) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasses 126 et 132.

(3) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 132.

(4) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 4

le receveur général des domaines à Bruges, Hergodts, d'en rechercher les moyens. La difficulté provenait de ce que, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les monnayeurs étaient propriétaires d'une partie du bâtiment. Le receveur proposa de mettre en vente par parcelles, les constructions appartenant à l'État et de laisser provisoirement les autres à leurs propriétaires jusqu'à ce qu'on eût résolu la question de la dissolution du Corps des monnayeurs. Cette manière de voir fut approuvée par la Chambre des Comptes, cependant la vente n'eut pas lieu immédiatement (1).

On n'a pas retrouvé d'indication sur ce que devinrent les grosses machines, telles que presses, laminoirs, etc., qui se trouvaient encore à Bruges. Il est probable qu'elles furent transportées à la Monnaie de Bruxelles. Toujours est-il que lorsque, le 23 janvier 1784 (2), le receveur des domaines de Bruges, Hergodts, procéda à la vente publique des effets mobiliers qui existaient encore à la Monnaie de Bruges, il ne s'y trouva plus que des outils de peu de valeur : le produit des vacations s'éleva seulement à 91 fl. 9 sols argent courant.

Le change n'était pas encore supprimé, car le 5 février 1785, Caesemaeker se prétendit victime d'un vol de 1,200 florins de change avancés par la Monnaie de Bruxelles, et de divers objets per-

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 132.

(2) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 4.

sonnels. Cette affaire, très obscure, paraît n'avoir jamais été tirée au clair. En lisant les documents de l'enquête, on a l'impression que les magistrats qui l'instruisirent avaient la conviction de se trouver en présence d'un cambriolage simulé pour masquer un déficit de caisse. Caesemaeker tâcha de jeter les soupçons sur son voisin d'en face, Heylbroeck, contre lequel on ne put relever de charges (1).

Le 7 mars 1785, l'official Provost, de la Chambre des Comptes, se transporta à Bruges pour clore toutes les opérations (2). Il emballa toutes les espèces coursables et les matières d'or et d'argent dans un tonnelet qu'il ramena à Bruxelles. Depuis 1782, le directeur n'avait plus en mains, en fait d'argent de la Monnaie de Bruxelles, qu'une somme de 6,782 fl. 13 sols de change dont 2,487.13.6 à charge du ci-devant receveur principal des douanes de Bruges, Rizack, pour lesquels Caesemaeker et sa femme avaient donné en caution deux maisons leur appartenant en la ville de Bruges, rue Saint-Jacques, et valant 900 livres ou 5,400 florins de change.

Le 8 juillet suivant, les bâtiments de la monnaie de Bruges, appartenant au Gouvernement, furent vendus aux enchères et adjugés en six différents marchés (3).

(1) *Archives générales du Royaume. Conseil des Finances. Carton* 388.

(2) *Ibidem.*

(3) *Archives générales du Royaume. Conseil des Finances.* Carton. 388.

1) La maison du waradin fut cédée à Louis Ferts pour 960 livres de gros, soit 5,760 livres de 40 gros de Flandre;

2) La maison du directeur Caesemaeker fut vendue à Louis Peters pour 461 livres de gros, faisant 2,766 livres de 40 gros;

3) Le bâtiment et le terrain de la fonderie furent acquis par Auguste Vercanteren pour 185 livres de gros ou 1,110 livres de 40 gros;

4) Le terrain de l'emplacement des presses et de l'ouvroir échut à Thomas Latruwe pour 290 livres de gros ou 1,740 livres de 40 gros;

5) La maison habitée par le peintre Heylbroeck (ancien maison de l'essayeur particulier) devint la propriété de Joseph Kerkhove pour 240 livres de gros ou 1,440 livres de 40 gros;

Enfin, 6) la maison habitée par le graveur Van Este (ancienne maison du graveur particulier) fut donnée à Jean-Henri Annoot pour 275 livres de gros, faisant 1,650 livres de 40 gros.

La vente totale rapporta 14,466 florins de change on 16,877 florins courant.

Ainsi fut démembré l'Hôtel des Monnaies de Bruges. Ses bâtiments étaient pour la plupart en fort mauvais état. On était obligé d'y faire sans cesse de multiples réparations; en dernier lieu, l'ouragan qui sévit à Bruges, la nuit du 31 décembre 1778 au 1er janvier 1779 avait causé des dégâts très importants aux toitures et aux fenêtres (1).

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies.* Liasse 132.

Ces bâtiments ont pour la plupart disparu aujourd'hui. Il reste encore debout la maison du waradin, avec son beau porche aux voûtes Renaissance; mais la façade a été modifiée. On a enlevé de celle-ci les sculptures qui dominaient la grande porte charretière. Elles se composaient d'un bas-relief encadré par des consoles ornées de masques, qui représentait deux monnayeurs à califourchon sur un billot en train de préparer des flans; plus haut s'étalaient les armes du roi Philippe II et par-dessus se dressait un cartouche portant la date de 1563. Ce motif décoratif était encadré d'écussons aux armes des quatre membres du Franc, suspendus à des têtes ailées d'anges. Une partie de ces bas-reliefs est aujourd'hui conservée au Musée des Halles, à Bruges (Pl. XIV). La maison du waradin, dans laquelle on a percé, rue de la Monnaie, une entrée qui porte aujourd'hui le numéro D 34, est occupée actuellement par M. E. Vander Hasselt, négociant en produits chimiques. Du côté de la cour intérieure, on aperçoit au premier étage, au-dessus du porche, un cartouche couvert d'un épais badigeon qui ne permet pas de reconnaître la nature du sujet représenté.

A la rue Gheerwijn, autrefois petite rue de la Monnaie, subsiste encore l'ancienne maison du graveur, dont l'atelier d'enfonçage, sur la Place de la Monnaie, abrite aujourd'hui une petite forge. Tous les autres bâtiments ont été simplement démolis, ou ont été remplacés par des constructions modernes.

Bien que ses locaux eussent été aliénés, la Monnaie de Bruges n'avait pas officiellement disparu. L'ordonnance impériale qui décrète la suppression de « l'établissement de la Monnaie et du Corps des Monnayeurs de la ville de Bruges » porte la date du 5 avril 1786. Elle fut exécutée peu après : le 18 mai suivant, la Chambre des Comptes enjoignit au magistrat de Bruges d'avoir à faire cesser les franchises du Corps des Monnayeurs, excepté, provisoirement, pour le waradin, le directeur et l'essayeur (1).

Le 10 juin, le baron d'Haveskerke, conseiller fiscal en Flandres, commissaire nommé pour la suppression de la Monnaie et du Corps des Monnayeurs, se rendit à Bruges, à l'effet de remplir la double mission dont il était chargé. Il fit comparaître devant lui tous les individus attachés à la Monnaie ou au Corps des Monnayeurs : le waradin, le directeur, l'essayeur particulier, les prévôts, les jurés, le greffier et les ouvriers monnayeurs, et les déchargea de leurs fonctions. Les prévôts furent chargés de communiquer cette notification aux absents, aux veuves, aux franches-couperesses et aux maris de celles-ci. Tous devaient jouir six mois encore de leurs franchises (2).

Les bases de la convention pour la suppression du Corps des Monnayeurs furent les suivantes :

(1) *Archives générales du Royaume. Conseil des Finances.* Carton 388.

(2) *Ibidem.*

La ville de Bruges reprit à son profit les bâtiments appartenant au Corps des Monnayeurs ; ils étaient estimés 3,600 florins ; elle remboursa à chacun des vingt-six monnayeurs dont se composait alors le Corps, les 25 livres de gros qu'ils avaient payées lors de leur entrée au Corps ; elle vendit à son profit le mobilier de la salle des assemblées du Corps pour payer les dettes, et reprit à sa charge les rentes dont les finances du Corps étaient grevées.

L'inventaire de l'actif et du passif du Corps fut adressé aux bourgmestre et échevins de Bruges, le 17 juin 1786, par les soins des prévôts François Jooris et Caerel Bauwens (1). Le Corps s'était réuni pour la dernière fois le 4 avril précédent (2).

Ainsi, sous l'influence des tendances centralisatrices du Gouvernement des Pays-Bas, disparut pour toujours l'antique atelier monétaire de Bruges, qui, pendant tant de siècles, avait joué un rôle de premier plan dans l'histoire économique de nos provinces.

VICTOR TOURNEUR.

(1) *Archives générales du Royaume. Conseil des Finances.* Carton 388.

(2) *Notitie Boek van de absentien der provosten en de gesworen van H. M. Munte binnen Brugghe. Archives de la ville de Bruges.* Ce dépôt possède les archives du Corps des Monnayeurs, qui sont considérables. Elles s'étendent de la fin du XIIIe siècle jusqu'en 1786.

ANNEXE

Inventaire du matériel de la monnaie de Bruges en 1755.

INVENTARIS (1)

van de instrumenten en materien actuelijck berustende in haere Keijserlijcke en Coninglijcke Majesteit Munte op den j^sten September 1755 *binnen de stadt van Brughe soo volcht :*

1. Alvorens op de plet camer al waer is staenden den eenen grooten plet oft treckmeulen om al twee sijden te gelijck te pletten oft te trecken met alle sijne noodighe raeders tot den selven dinende gegarniert met twee copels cilinders daer in, alles in goeden staet.

INVENTAIRE

des instruments et matériaux reposant actuellement dans la Monnaie de S. M. Impériale et Royale, le 1er *septembre* 1755, *dans la ville de Bruges.*

1. D'abord, dans la laminerie, un grand laminoir ou moulin à traction, pour laminer également de deux côtés, avec toutes les roues nécessaires à son fonctionnement, muni de deux couples de cylindres, le tout en bon état.

(1) La langue de cet inventaire est le brugeois. L'auteur, Jean Caesemaeker, l'orthographie parfois avec fantaisie. On a respecté scrupuleusement le texte de l'original qui est tout entier de la main du directeur de la Monnaie de Bruges.

2. Drij cleene treckmeuleken om met der hand te trecken, geheel van coper jder gegarniert met twee cilinders als den voorgaenden.

3. Een wercktafel waer op sijn staende ses coupoirs in goeden staet.

4. Een wercktafel voor seven veijlders met hun staenders en schoot vellen om goudt te vijllen oock al in goeden staet.

5. Een tafel met eenen nieuwen rantmolen doen maecken door den heer waradijn gans onbruijckbaer.

6. En tafel met eenen grooten coperen rantmolen nieuwe gemaeckt die dint om groote specien te cordoneren gans goet.

7. Een tafel met een ijseren rantmolen oock goet.

8. Op dese camer staet den gloij oven om de latten oft tennen te gloijen in het pletten met al het noodich ijserwerck tot den selven dinende.

---

2. Trois petits laminoirs pour laminer à la main, entièrement en cuivre, munis chacun de deux cylindres, comme le précédent.

3. Un établi sur l'equel se trouvent six coupoirs en bon état.

4. Un établi pour six limeurs avec montants et tabliers pour limer l'or, également tous en bon état.

5. Une table avec une nouvelle machine à cordonner que le waradin a fait construire, tout à fait inutilisable.

6. Une table avec une grande machine à cordonner toute en cuivre, nouvellement construite, qui sert à cordonner les grandes espèces, tout à fait bonne.

7. Une table avec une machine à cordonner en fer, également bonne.

8. Dans cet atelier se trouve le four à recuire, pour recuire les lattes ou les lames pendant le laminage, avec tout l'outillage en fer à cet effet.

9. Een tas ofte een bijlken met een ijseren hamer, ses houte stoelen, negen houte kandelaers, drij groote retaille backen, vier d^n cleene, ses groote gamellen oft houte schotels.

10. Alle den laveur van de munters die sy vergaert hebben in den tijd van geheel mijne directie.

Voors wat ter bevonden wort op de j en 2 vijlcamers.

1. Op de eerste vijlcamer een vijltafel voor 13 vijlders met sijn ijsere staenders, 13 balanskens met loote voeten oft staenders als oock 13 houte stoelen als in goeden staet.

2. Op de tweede vijlcamer een wercktafel voor 14 vijlders met alle hun toe beoorten als de voorgaende.

3. Acht loote staenders ofte voeten voor ajusteer balansken.

---

9. Un tas ainsi qu'une petite hache avec marteau en fer, six chaises de bois, neuf chandeliers en bois, trois grands bacs à retaille, quatre petits, six grandes écuelles ou plats de bois.

10. Toutes les lavures des monnayeurs, qu'ils ont recueillies pendant la durée entière de ma direction.

Exposé de ce qui fut trouvé dans le 1er et le 2e atelier de limage.

1. Dans le 1er atelier de limage, une table à limer pour 13 limeurs, avec ses montants en fer, 13 petites balances avec pieds en plomb ou montants, ainsi que 13 chaises de bois, le tout en bon état.

2. Dans le 2e atelier, un établi pour 14 limeurs avec tous ses accessoires, comme le précédent.

3. Huit montants en plomb ou pieds, pour balances d'ajustage.

4. Een tafel met een ijseren rantmolen gans goet.

5. Een d° met twee ijsere rantmolen voor cleene specien oock goet.

6. Een cachel om vier te macken.

7. 42 cleene gamellekens.

Hier volgen de materiaelen en de instrumenten die bevonden worden in de smisse als volcht :

1. Eene smisse beset met 2 goede blaes balcken.
2. Dry hanebilcken (1).
3. Een bigorie (2).
4. Vijf staende vijsen geseijt vijlstaecken.

---

4. Une table avec une machine à cordonner, très bonne.

5. Une identique, avec deux machines à cordonner pour petites espèces, également bonnes.

6. Un poêle pour faire du feu.

7. 42 petites écuelles.

Suivent les matériaux et les instruments trouvés dans la forge, comme suit :

1. Une forge munie de deux bons soufflets.
2. Trois fléaux.
3. Une bigorne.
4. Cinq étaux montés, dits étaux fixes.

(1) *Hanebilk*, fléau suspendu jouant le rôle de levier pour déplacer aisément les poids lourds.

(2) *Bigorie*, bigorne, enclume dont les deux bouts horizontaux se terminent par des cônes.

5. Een draaijbank met 8 dosijnen draijbertels tot de selve dinnende.

6. Een groote slijpsteen.

7. 16 tangen.

8. Dry copels nieuwe cilinders.

9. 105 onderste van coupoors (1) } van alle specien.
10. 197 bovenste van coupoors (2) }

11. 206 tumelaers (3) van alle specien.

12. 37 hamers, copbeetels en door slagen.

13. 800 pondt ijser salvo justo onder groot en kleen.

14. Een baete van een perse goet.

---

5. Un tour avec huit douzaines de ciseaux-à-tourner à son usage.

6. Une grande meule.

7. 16 pinces.

8. 3 couples de nouveaux cylindres.

9. 105 perçoires de coupoirs } pour toutes les espèces.
10. 197 emporte-pièces de coupoirs }

11. 206 dénéraux de toutes les espèces.

12. 37 marteaux, burins et poinçons.

13. 800 livres environ de fers, petits et grands.

14. 1 bâti de presse en bonétat.

(1) *Onderste van coupoors, la perçoire*, pièce fixe sur laquelle s'abattait l'emporte-pièce.

(2) *Bovenste van coupoors, emporte-pièce du coupoir*; dans les documents belges du XVIIIe siècle, on trouve cette pièce dénommée *mère de coupoir*.

(3) *Tumelaer*, du verbe *tuimelen*, culbuter. Il s'agit vraisemblablement ici, étant donné le grand nombre des exemplaires, 200, de poids servant à peser les monnaies au trébuchet : *tuimelen* signifiait

15. Voorsders alle cleene instrumenten dinnende tot een smisse.

16. 69 oude cilinders.

17. 3 gebrocken perse nagels.

18. Een deel oude saeten (1) van coupoors en passen (2) en pannen (3) van den pletmolen.

19. Negen oude hemmers met een deel vijlnechten (4) en dril clossen.

Nota dat de twee vijlcamers met de smisse toebehooren aan de Munters en syn in hure toegenomen door den heere

---

15. Ensuite, tous les petits instruments servant à une forge.

16. 69 vieux cylindres.

17. 3 pas de vis de presse brisés.

18. Un lot d'anciens crampons de touret de coupoirs et des pignons et des coussinets de laminoir.

19. Neuf vieux seaux avec un lot de limes et de boîtes-à-forêt.

Nota que les deux ateliers de limage et la forge appartiennent aux monnayeurs et ont été pris à bail par M. le

d'ailleurs *peser au trébuchet*. De là, on peut admettre pour *tumelaer* l'acception de *poids de trébuchet*. C'est pourquoi j'ai traduit ce mot par *dénéral*.

(1) *Saeten van coupoors*, *crampons de touret de coupoir*, pièce dans lequel jouait le touret de la vis du coupoir; elle fixait celle-ci à la tige de l'emporte-pièce.

(2) *Passen*, les *pignons des engrenages* faisant mouvoir les cylindres.

(3) *Pannen*, *les coussinets*, entre lesquels se mouvaient les tourillons des cylindres.

(4) *Vijlnecht*, probablement diminutif de *vijl*, lime. Je ne l'ai trouvé dans aucun dictionnaire, mais le sens n'est pas douteux.

Raet Vande Veld voor de Maj^t voor de somme f. 66.0.0. 's jaers.

j. Persecamer.

1. Een groote perse gemelijck genaemt de ducaton perse gans goet.

2. Een ijsere caghel dinende des winters op het comptoor.

2. *Persecamer.*

1. Een perse dinende tot slaen stucken van 177 ofte dobelschellijngen.

2. Een perse wat minder.

3. Een d^o noch wat minder.

In den peerde stal.

1. Drij dijllen houtte averbakken.

---

conseiller Vandeveld pour Sa Majesté pour la somme de 66 florins l'an.

1re *chambre de presses.*

1. Une grande presse, appelée ordinairement la presse à ducatons. Tout à fait en bon état.

2. Un poêle en fer servant l'hiver dans le comptoir.

2e *chambre de presses.*

1. Une presse servant à battre les pièces de 177 ou doubles escalins.

2. Une presse quelque peu plus petite.

3. Une presse encore quelque peu plus petite.

Dans l'écurie des chevaux.

1. Trois auges à avoine en bois.

In de gieterije in den kelder van het silver.

1. 2 reverber ovens waer van den eenen noch niet is gebruijckt.

2. 34 bakken om silver in te gieten als oock het noodich druckzandt tot de selve gemingeldt met silver.

3. Een groote schaere om de coppen afte sneijden van de laten.

4. 14 hemmers van differente specien om backen te stucken (1).

In de goudt gieterije.

1. Een smisse met een blaesbalck.

2. 5 smiltovens met ijsere roosters en decksels.

3. 4 ijsere glooij pannen voor de flaons te gloijen.

4. 10 concheliers (2) om goudt in te gieten.

Dans la fonderie de l'argent, dans la cave.

1. 2 fours à réverbère dont l'un n'a pas servi.

2. 34 bacs pour y verser l'argent comme aussi le sable nécessaire pour le mélange avec l'argent.

3. De grands cisoirs pour couper les têtes des lattes.

4. 14 seaux de différentes espèces pour débiter les bacs.

Dans la fonderie d'or.

1. Une forge avec un soufflet.

2. 5 fours à fondre avec des grils en fer et des couvercles.

3. 4 poêles à recuire, en fer, pour recuire les flans.

4. 10 moules pour y verser l'or.

(1) *Stucken*, mot rare, glosé *frustare* en moyen-néerlandais. Voy. Verwijs et Verdam, s. v. Il s'agit apparemment de seaux destinés à débiter l'argent fondu versé dans de grands bacs.

(2) Le *conchelier* ou *contzelier* est le moule dans lequel on verse l'or fondu : « Un coulant de fer pour jetter en lingots, en flamand *contze-*

5. 8 ijsere schuijmers en gietlepels.
6. Een drooch rooster.
7. 2 groote ijsere mortiers met een stamper voor het laveur.
8. Een grooten hanebilck.

Een coperen doofketel.

Negen copere becken en sevens onder groote en cleene.

Een slecke loot circa van 80 tot 100 pont.

Smilt croesen.

8	croesen,	jder van	600	m.
4	—	—	400	—
5	—	—	180	—
20	—	—	200	—
1	—	—	130	—
19	—	—	60	—

---

5. 8 écumoires en fer et cuillères à couler.
6. Un gril à sec.
7. 2 grands mortiers en fer avec un pilon pour les lavures.
8. Un grand fléau.

Un étouffoir en cuivre.

Neuf coupes en cuivre et sept tant petites que grandes.

Une scorie de plomb de 80 à 100 livres.

Creusets pour la fonte.

8	creusets,	chacun de	600	marcs.
4	—	—	400	—
5	—	—	180	—
20	—	—	200	—
1	—	—	130	—
19	—	—	60	—

lier ». Inventaire de la Monnaie de Namur. Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes, registre 1611, f° 151, v°.

6 croesen, jder van 50 —
49 — — 30 —
19 cromalsen tot overallen den quick.
Een groot deel cleene croeskens.
7 ijsere tangen.
26 haeren siften.
32 houte candelaers.
2 tonneken uijtgewasschen goudt laveur, maer niet gemaelen.
7 groote scheeflasschen.
Een grooten laveur molen met syn toebehoorten.
Alle de aerde ofte laveur die twee mael den mollen heeft gepasseert van in het begin van de munte.

In het beluijck van het huis van den dierecteur.

3 pletmollekens, jder gegarniert met 2 cilinder om met der hand te pletten of trecken, waervan een gans van coper is.

---

6 creusets, chacun de 50 —
49 — — 30 —
19 cornues pour distiller le mercure.
Un grand lot de petits creusets.
7 pinces en fer.
26 tamis de crin.
32 chandeliers en bois.
2 tonneaux de lavures d'or lavées mais non moulues.
7 grandes bouteilles tortues.
1 grand moulin à lavures avec ses accessoires.
Toute la terre ou lavures qui a passé deux fois au moulin depuis le commencement du monnayage.

Dans l'enceinte de la maison du directeur.

3 laminoirs garnis chacun de 2 cylindres pour laminer à la main, dont l'un est tout en cuivre.

Circa 80 pont swavel oft sulfer.

300 a 400 pont gemaele wijnsteen.

Circa 25 a 30 potten gemeen sterck water.

2 a 3 potten munt of assaij water.

Nota. Dese vier onderstaend posten sijn hier gesonden door order van mijn heer Boschaert saliger memorie vijt den raet van Vlaenderen in het begin van mijne directie en sijn noch al in wesen, bealvens 23 cilinders die wij hebben gebruijckt.

1. Alvorens 156 careen niet gegraveert, nochtans nieuwe maer al te cleene.

2. 24 oude cilinders.

3. Eenen veroesten ijseren rantmollen, nergens toe goet.

4. Een passenagel met sijn copermaere goet maer wat fijn van draet.

Environ 80 livres de soufre.

300 à 400 livres de tartre.

Environ 25 à 30 pots d'eau-forte ordinaire.

2 à 3 pots d'eau d'essai.

Nota. Les 4 postes ci-dessous ont été envoyés ici par ordre de feu Monsieur Boschaert, du conseil de Flandres, au commencement de ma direction, et existent tous encore, sauf 23 cylindres que nous avons employés.

1. Environ 156 carrés non gravés et pourtant neufs, mais quelque peu trop petits.

2. 34 vieux cylindres.

3. Un moulin à cordonner rouillé, mais néanmoins bon.

4. Une filière de presse avec sa chape de cuivre, bonne mais quelque peu trop fine de filet.

Voorganck in het huijs van den Dierecteur.

Een groote deijle cassa met 2 deuren.

Eende ditto wat minder met 24 geldtplancken daerin.

Een zwaere coffer met 2 diffrente sloten tot conservatie van de busse.

Een ijsere kiste oft coffer.

Een deel croote en cleene gamellen.

Eenighe draegh backen en retaille backen.

500 mark muntstael voor groote careen nieuwe.

89 1/3 dosijnen nieuwe groote vijllen.

136 1/2 dosijnen ditto wat mindere.

66 1/2 dosijnen oude vijllen.

134 1/2 marck quick.

Eene schoone essaij casse met aer balance sonder staender tange hampe en alle sijne toebehoortens.

Antichambre dans la maison du directeur.

Une grande armoire avec deux portes.

Une même, quelque peu plus petite, avec 42 tablettes à argent.

Un lourd coffre avec deux clefs différentes pour conserver la boîte.

Un coffre en fer.

Un lot d'écuelles grandes et petites.

Quelques bacs de transport et bacs à retailles.

500 marcs d'acier à monnaie, pour grands carrés, neuf.

89 1/2 douzaines de nouvelles grandes limes.

136 1/2 douzaines de limes nouvelles quelque peu plus petites.

66 1/2 douzaines de vieilles limes.

134 1/2 marcs de mercure.

Une belle armoire à essais avec sa balance sans montant, fléau, hampe et tous ses accessoires.

2 assaij ovens met een blaesbalck.

4 moffels.

Een coupoor tot het maecken van de coupellen.

Een cogel tange.

3 schaeren om silver te snijden.

Een deel assaij fleskens.

Balancen.

1 groote balance met houte schaelen om 5 à 600 mark te wegen of meer.

1 fijne balance om te leveren aan de munters voor 150 M.

1 fijne balance om 100 mark te wegen tot 120 M.

1 ditto om te wegen 100 M.

3 minderbalancen om goudt te wegen.

2 biquetteer balancen al in goeden staet.

---

2 poêles à essais avec un soufflet.

4 mouffles.

1 coupoir pour l'exécution de coupelles.

1 pince à balles.

3 cisoirs pour couper l'argent.

Un lot de flacons d'essai.

Balances.

1 grande balance avec des plateaux de bois pour peser 500 à 600 marcs ou plus.

1 balance de précision pour les livraisons aux monnayeurs 150 marcs à la fois.

1 balance de précision pour peser de 100 à 120 marcs.

1 balance de précision pour peser 100 marcs.

3 balances moins fortes pour peser l'or.

2 biquets en bon état.

Eenighe gedevaligeerde ajusteer balancen die connen erstelt worden.

Gewichten van loot.

6 stucke wegende jeder 100 M. t'samen 600 M.

Copere kruck gewichten.

2 stucken jder van		50 M.	makende	100 M.
2 jder van		32	—	64 —
1 van		25	—	25 —
1	—	20	—	20 —
1	—	8	—	8 —
2	—	4	—	8 —
2	—	2	—	4 —
2	—	1	—	2 —
			Samen	231 M.

Quelques balances d'ajusteur hors service qui peuvent être remises en état.

Poids de plomb.

6 pièces, pesant chacune 100 marcs. Ensemble 600 marcs.

Poids de cuivre à anilles.

2 pièces, chacune de		50 marcs,	faisant	100 marcs.
2	—	32	—	64 —
1	—	25	—	25 —
1	—	20	—	20 —
1	—	8	—	8 —
2	—	4	—	8 —
2	—	2	—	4 —
2	—	1	—	2 —
			Total	231 marcs.

Pijlgewichten.

Een pijl wegende 32 M.
Een pijl wegende 16 M.
Een pijl wegende 4 M.
t'samen 52 M.
Een deel engelschen en asen.

Ajusteur gewichten.

38	geteeckent	A.
64	—	B.
40	—	C.
72	—	D.
113	—	E.
69	—	F.
45	—	G.
60	—	H.
501	stuck.	

Piles.

1 pile pesant 32 marcs.
1 pile pesant 16 marcs.
1 pile pesant 4 marcs.
Total 52 marcs.
Un lot d'esterlins et d'as.

Poids d'ajusteurs.

38	marqués	A.
64	—	B.
40	—	C.
72	—	D.
113	—	E.
69	—	F.
45	—	G.
60	—	H.
501	pièces.	

Eenen lesenaer met een slot van schrijn houdt.
Een groote menichte van gecaseerde careen die berusten ten huijse van den heer waradijn.
Eenen bier- of draegh boom.
Drij oute tafels.

Ten huijse van den graveur.

Een groote vijse oft vijlstaecke.
Een blaesbalck met een forneijs.
Vier ijsere tangen.

Ten huijse van den assaijeur.

Een assaij oven met een blaesbalck.

Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies. Liasse 132.

Un bureau avec serrure, en bois de menuiserie.
Une grande quantité de carrés brisés qui appartiennent à la maison du seigneur waradin.
Un joug.
Trois tables en bois.

Dans la maison du graveur.

Un grand étau.
Un soufflet avec une fournaise.
Quatre pinces en fer.

Dans la maison de l'essayeur.

Un poèle à essais avec un soufflet.

ADDENDA ET CORRIGENDA.

Revue, 1912, p. 45. L'essayeur particulier de la Monnaie de Bruges, en 1713, était Jooris-Jacobus de Roovere. (*Archives générales du Royaume*, *Conseil d'État*, carton 416.)

Revue, 1912, p. 316, s. f. Le poids du double liard de 1750 est de 7 gr. 38 et non de 12 gr. 38.

LES
PREMIÈRES MONNAIES BELGES
DE
NICKEL.

(*Suite*) (1).

PLANCHES Nos XV à XVII.

II.

Le Gouvernement n'avait pas attendu le vote de la loi décrétant la fabrication des monnaies de nickel pour prendre les mesures nécessaires à en permettre rapidement la frappe. Dès le mois d'avril 1860, il demandait au Commissaire des monnaies, M. Le Jeune, son avis sur l'utilité qu'il y aurait d'ouvrir un concours entre artistes belges, pour la détermination de la gravure à faire figurer sur les nouvelles espèces.

M. Le Jeune s'empressa de répondre. Il se déclara résolument hostile au concours pour les trois motifs suivants : 1° un concours ferait perdre beaucoup de temps; 2° celui qui fut ouvert en 1847 pour

(1) Voir *Revue*, p. 318.

un type nouveau de la pièce de 5 francs n'a causé que des déboires; 3° un concours n'est en réalité qu'une satisfaction donnée aux artistes médiocres, qui, seuls, s'y présentent (1).

Comme conclusion, il proposa de demander directement à M. Braemt de fournir un projet sur lequel, d'ailleurs, on pourrait solliciter l'avis de quelques *numismates*.

M. Braemt occupait alors depuis plus de 28 ans les fonctions de graveur à la Monnaie de Bruxelles. « Nul ne connaît mieux que lui, disait M. Le » Jeune, les conditions particulières d'une bonne » gravure monétaire; il les connaît pour avoir » pratiqué pendant la plus grande partie de sa vie » cette partie spéciale de son art; il sait quelle » espèce de gravure exige la dureté du métal, com- » ment il faut faire pour que la pièce de monnaie » s'use le moins possible, pour qu'elle se frappe » facilement sans forcer les presses, pour prévenir » les frottements et rendre la contrefaçon le plus » difficile.

» Quant aux conditions numismatiques du » dessin, la position de M. Braemt a dû lui rendre » familière cette partie de la science.

» Au surplus, ajoutait-il, si, contre toute attente, » M. Braemt ne réussit pas, il sera toujours temps

(1) Cette opinion est très discutable. C'est ainsi que *tous* les graveurs belges prirent précisément part au concours de 1847. (Voir *Revue belge de numism.*, 1850, pp. 109-115.)

» d'ouvrir un concours si l'on y voit le moyen de » mieux réussir ».

Les idées de M. Le Jeune furent approuvées par le Ministre des finances, M. Frère-Orban, et un projet fut demandé d'urgence à M. Braemt, « le » dessin du type étant abandonné *au génie* de l'ar- » tiste ».

Il fut aussi convenu que le projet de M. Braemt serait soumis à l'avis de la Commission des numismates qui s'occupait alors du classement des coins, poinçons et matrices du Musée de la Monnaie. Cette Commission, instituée par arrêté ministériel du 29 janvier 1852, se composait de MM. Braemt, graveur des monnaies et des poinçons de garantie, Renier Chalon, président de la Société belge de numismatique et Charles Piot, secrétaire de la même société. M. Le Jeune présidait la Commission et M. Allard, directeur de la fabrication des monnaies avait reçu l'autorisation, tout exceptionnelle, d'en suivre les séances.

M. Braemt se mit aussitôt à l'œuvre et, au bout de quelques semaines, il remit au Commissaire des monnaies un essai, dont voici la description :

Dr. Lion debout, à gauche, sur fond de sable, entouré de la légende en relief : L'UNION FAIT LA FORCE * 20 C^s * Sous le lion : BRAEMT.

Rev. Le chiffre romain XX, en caractères incus, sur fond de sable. Légende : ROYAUME DE BELGIQUE * 1860 *

La pièce est cordonnée en creux. Diamètre : 25 millimètres.

Planche XV, n° 1.

La Commission, réunie d'urgence, fit bon accueil à ce projet. Et voici, d'après le rapport de M. Piot, les principaux avantages reconnus par elle à l'essai de M. Braemt :

« Le type du droit est nouveau, national et » se distingue facilement des autres monnaies » belges...

» Le type du revers est également neuf... Le » chiffre de la valeur nominale en caractères ro- » mains, en creux dans le champ, apparaît de » prime abord et de manière à se présenter aux » yeux de tous... Les caractères romains ont l'avan- » tage d'être connus de tout le monde, même des » gens illettrés et surtout des campagnards ».

Cette dernière appréciation de la Commission est évidemment hasardée et il aurait, dans tous les cas, fallu l'émettre en termes moins affirmatifs.

Au point de vue de la fabrication, ajoute M. Piot, « la solidité de la monnaie n'a pas été perdue de » vue par le graveur : en creusant le champ du » revers au moyen de chiffres incus, il rend la ma- » tière à l'avers empreint d'un lion en relief et » donne ainsi à la monnaie une épaisseur à peu » près égale sur tout le flan, de sorte que, au témoi- » gnage de M. Allard, la fabrication en sera très » facile et la détérioration des coins sera moins à

» redouter que pour ceux des monnaies ordinaires
» à deux reliefs.

» Par la distribution des quatre plans qui sont
» nécessaires à la formation du coin projeté,
» quatre prélèvements successifs doivent avoir
» lieu, prélèvements qui en rendront la contrefa-
» çon sinon impossible, par les faux monnayeurs,
» du moins plus difficile que pour les monnaies
» gravées selon le système actuel ».

Enfin, voulant justifier l'absence sur le projet de M. Braemt, du nom du roi, de son effigie et de son chiffre, le rapporteur s'exprime comme suit :
« Faire apparaître sur la monnaie de nickel le
» buste ou l'effigie de S. M., ce serait mettre sur la
» même ligne que le numéraire royal la monnaie
» d'appoint qui, selon les règles anciennement
» admises, n'était point digne de recevoir ces em-
» blèmes, comme étant de *vil* métal. Si la mon-
» naie de nickel doit porter le nom, le buste ou le
» chiffre du roi, son type rentrera nécessairement
» dans le style des monnaies d'argent ou de
» *cuivre* (*sic*), à moins d'y introduire des distinc-
» tions qui seront à peine vues ou comprises par
» le peuple, surtout sur le numéraire d'un petit
» diamètre.

» M. Braemt s'est donc contenté d'y inscrire le
» millésime afin de perpétuer, pour ainsi dire, un
» type immuable, de le graver dans la mémoire du
» peuple auquel la monnaie de nickel est parti-
» culièrement destinée ».

Après cette belle phrase, M. Piot propose au nom de la Commission l'adoption pure et simple du projet de M. Braemt.

Le rapport de M. Piot fut remis au Ministre des finances, le 27 juin 1860, par le Commissaire des monnaies qui y joignit trois épreuves, en argent, en nickel et en cuivre, du projet de M. Braemt (fig. 1), frappées sur flans de 25 millimètres de diamètre.

Un projet d'arrêté royal déterminant le type, le poids et le diamètre des nouvelles pièces fut également soumis à l'examen du ministre. D'après ce projet, les pièces de 20, de 10 et de 5 centimes devaient avoir respectivement pour diamètre, 25, 21 et 19 millimètres, et pour poids, 7, 4 1/2 et 3 grammes. Le type décrit était naturellement celui de M. Braemt.

L'essai de M. Braemt ne rencontra pas au Ministère un accueil aussi favorable qu'auprès de la Commission et il suscita de la part des bureaux les observations suivantes :

A leur sens il fallait ajourner toute décision définitive concernant le poids jusqu'à ce qu'on ait pu faire des essais pondéraux divers pour les trois pièces à émettre. Ce qui nous paraît logique.

Ils rappellent aussi que le gouvernement des Pays-Bas a exprimé le désir que, dans la fixation du diamètre des espèces de nickel, on prît soin de ne pas leur donner celui de la pièce hollandaise d'argent d'un demi-florin (22 millimètres) ou celui

de la pièce de 25 cents (19 millimètres), afin d'éviter les inconvénients qui pourraient résulter de diamètres égaux; or, à l'encontre de ce désir, la section centrale de la Chambre a précisément insisté pour que la pièce de 5 centimes ait 19 millimètres de diamètre afin qu'elle soit d'un millimètre plus large que la pièce belge de 50 centimes (18 millimètres). Mais, heureusement, cette question du diamètre n'a plus d'importance, puisque le type des monnaies de nickel sera tellement différent de celui des espèces d'argent que, de l'avis de M. Piot, il n'y aura plus possibilité de les confondre. On pourrait donc adopter, quant aux diamètres, les propositions du Commissaire des monnaies.

Passant à l'examen du type proposé par la Commission des numismates, le rapport le critique vivement. Au droit, la pièce a l'apparence « d'un » bouton d'uniforme d'employé de douanes » et « les champs de sable des deux faces menacent de » se remplir de crasse au point de rendre les em» preintes illisibles; la tête et la crinière du lion » se confondent; enfin, le mot *centimes* devrait se » trouver écrit en toutes lettres à l'avers et la » deuxième lettre du mot *Belgique* devrait être » modifiée, car elle n'est pas conforme aux règles » de la calligraphie ».

A dire vrai, ces critiques sont excessives, car si une ou deux d'entre elles peuvent se soutenir, les autres témoignent chez leurs auteurs d'une minutie quelque peu exagérée.

Il semble que M. Frère-Orban eut, sur ce point, la même appréciation que nous, car il se borna à manifester le désir de recevoir de M. Braemt un nouvel essai portant, au droit, le lion sur champ uni et, au revers, la valeur de la pièce en chiffres *arabes*.

Mais ici vient se placer un incident peu connu : l'intervention directe du roi Léopold I. Il fit savoir, en effet, au Ministre des finances, qu'il désirait que son effigie fût placée sur les nouvelles monnaies.

Et voici, à titre de curiosité, quels étaient, à ce propos, les arguments mis en avant par M. Devaux, secrétaire particulier du roi : « On ne frappe » plus du tout en Belgique de monnaies à l'effigie » du Roi, et si la monnaie de nickel ne la porte » pas, on n'en frappera pas de longtemps, peut- » être plus, à cette effigie.

» Les anciennes pièces tendent à disparaître » complètement, de sorte qu'avant peu le portrait » du Souverain aura tout à fait disparu de la » monnaie belge. Cela est en opposition avec ce » qui s'est fait et se fait dans les autres monar- » chies. Au surplus, il est à remarquer que la » monnaie française circule en grande quantité » chez nous; toute cette monnaie porte l'effigie de » l'Empereur. Il en résulte que la seule effigie que » l'on trouvera sur la monnaie en Belgique sera » celle de l'Empereur des Français ».

Le Ministre répondit à M. Devaux qu'on était dans la période des essais et que les modèles proposés seraient, en temps opportun, soumis à l'approbation de Sa Majesté. « Il paraît, ajoutait-il, » que l'on voit de grands inconvénients à placer » l'effigie du Roi sur une monnaie blanche, à cause » de la confusion qui pourrait en résulter avec les » monnaies d'argent. »

Néanmoins, le Ministre s'empressa de faire connaître au Commissaire des monnaies le désir exprimé par le Roi et il fit demander à M. Braemt de fournir, au plus tôt, un modèle au profil royal. « L'effigie du Roi remplacerait le chiffre XX sur » les pièces de 20 centimes. L'indication de la » valeur serait gravée dans le cercle extérieur. »

Le danger de confusion avec les pièces d'argent, dit le Ministre, exprimant son opinion personnelle, n'est pas à redouter, « la pièce de nickel » ayant un double cercle renfermant une inscrip- » tion, puis, d'un côté, le lion héraldique et, de » l'autre, la tête du Roi... Il *faut* que l'on tâche » de surmonter les difficultés que peut présenter » la gravure...; quant à la difficulté de la frappe, » on *doit* pouvoir la vaincre. »

Il *faut*, on *doit*, on reconnaît bien là M. Frère-Orban qui n'admettait pas la non-exécution de ses ordres, aussi M. Braemt se mit-il à l'œuvre sans hésiter. Mais, entre temps, il avait gravé de nouveaux coins à l'aide desquels il avait fait battre

cinq différents essais qui furent soumis à l'examen de la Commission réunie le 30 août 1860. Voici comment ces essais sont décrits dans le procès-verbal :

1° *Dr.* Le champ blasonné des armoiries de Belgique; le sable y est indiqué par de larges lignes en relief; légende sur le bord relevé et séparé du champ par un cercle : L'UNION FAIT LA FORCE; au bas, * 20 c^s *.

Rev Dans un champ de sable, comme celui du droit, le chiffre romain XX incus.

Voir planche XV, n° 1.

C'est le type de l'essai déjà décrit dans le procès-verbal du 7 mai 1860, adopté alors par la Commission et soumis à l'examen et à l'approbation du Ministre.

2° *Dr.* Semblable à celui du n° 1.

Rev. Semblable à celui du n° 1, mais avec le chiffre arabe 20 incus, au lieu du chiffre romain.

Voir planche XV, n° 2.

3° *Dr.* Dans le champ uni et mat le lion de Belgique; légende comme au n° 1.

Rev. Comme celui du n° 2; mais le champ est uni et mat.

Voir planche XV, n° 3.

4° *Dr.* Comme celui du n° 3.

Rev. Comme celui du n° 2.

Voir planche XV, n° 4.

5° *Dr.* Comme celui du n° 1; mais le sable du

champ y est indiqué par des lignes fines de faible relief.

Rev. Comme celui du n° 2; mais le sable du champ y est aussi indiqué par des lignes fines.

Voir planche XV, n° 5.

La Commission, avant de se prononcer définitivement sur le mérite de ces divers essais, décida d'attendre la remise par M. Braemt d'une série d'autres essais faisant suite à ceux ci-dessus décrits. Puis, elle examina l'idée soumise à M. Allard, par M. Ista, Commissaire du Gouvernement près de la Société Générale, de donner aux nouvelles pièces une bordure festonnée. Cette bordure aurait évidemment l'avantage d'écarter définitivement le danger de confusion, tant redouté, des monnaies de nickel avec les monnaies d'argent. Mais la fabrication d'une monnaie festonnée présenterait des difficultés telles et serait ellement coûteuse — vu la nécessité de modifier et de remplacer la plus grande partie de l'outillage monétaire en usage — qu'il faut, affirmait M. Allard, renoncer pour le moment à y songer.

Le 1er septembre, M. Le Jeune présenta à la Commission trois nouveaux essais de M. Braemt :

6° *Dr.* Dans un champ uni et poli, le lion de Belgique; légende du n° 1.

Rev. Semblable à celui du n° 1.

Voir planche XV, n° 6.

7° *Dr.* Semblable à celui du n° 6.

Rev. Semblable à celui du n° 2.

Voir planche XV, n° 7.

8° *Dr.* Semblable à celui du n° 6.

Rev. Semblable à celui du n° 5.

Voir planche XV, n° 8.

Le résultat de l'examen des huit projets de M. Braemt est résumé comme suit au procès-verbal de la séance du 1er septembre :

MM. Le Jeune, Chalon et Piot placent en première ligne le projet n° 1, qui est en tout semblable à celui que la Commission a examiné et approuvé le 7 mai. A leur avis, il satisfait complètement aux conditions exigées par les diverses Commissions instituées par le Département des finances, tant au point de vue du type, qui se distingue parfaitement des monnaies indigènes et étrangères, qu'au point de vue de la fabrication.

Ils placent en seconde ligne le n° 2, parce qu'ils préfèrent le chiffre romain du n° 1 au chiffre arabe du n° 2.

Enfin, ils placent en troisième ligne le n° 6 et en quatrième ligne le n° 7.

M. Allard, lui, place en première ligne le n° 7. A son sentiment, le lion mat sur champ poli se détache mieux que le lion sur champ de sable. De plus, le chiffre arabe 20 lui paraît préférable au chiffre romain XX. Il range en seconde ligne le n° 6, puis en troisième ligne le n° 2 et seulement en quatrième ligne le n° 1.

Quant aux autres projets, la Commission déclare qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper « attendu que » les champs à petits grains ne détachent pas » assez bien ni le lion, ni le chiffre de la valeur » nominale de la pièce ».

La Commission rappelle une dernière fois les nombreux et sérieux motifs qui l'ont amené a repousser l'idée d'un type à l'effigie du Roi. Cependant, « si le Gouvernement se décide à faire figu- » rer le profil du Roi sur la monnaie de nickel, la » Commission pense que l'effigie royale doit rem- » placer le lion belge, avec la légende *Léopold Ier*, » *Roi des Belges* et au bas la valeur nominale de la » pièce en chiffres arabes. Le champ du revers » pourrait offrir la valeur nominale de la pièce en » chiffres romains ou arabes incus : cette valeur » y serait reproduite en forme de légende, et au » bas, le millésime. »

Demander que l'indication de la valeur d'une monnaie soit répétée trois fois sur ses faces, en toutes lettres, en chiffres romains et en chiffres arabes, c'était vraiment excessif. Aussi, M. Braemt, prié de fournir un projet de ce genre, ne tint aucun compte de la prétention exorbitante de la Commission.

Il se borna, d'ailleurs, à lui faire connaître, le 7 septembre, qu'à la suite d'expériences, il avait acquis la certitude qu'il était possible de donner aux pièces de nickel deux reliefs et que, dès lors, rien ne s'opposait à y faire figurer, au droit, le

buste du roi et, au revers, le lion de Belgique tel qu'il est gravé sur les essais déjà frappés.

Quelques jours après, le 20 septembre, M. Braemt exhiba à ses collègues de la Commission un dessin ainsi décrit :

Dr. Profil du Roi à droite; légende sur un bord relevé et encadré de deux cercles. LÉOPOLD Ier ROI DES BELGES; au bas, * 20 cs *.

Rev. Semblable au droit du n° 6 décrit ci-avant.

Ce dessin était accompagné d'un modèle en plâtre de la tête du roi, dont la Commission se déclara très satisfaite et dont M Allard loua beaucoup l'exécution.

Mais, entre-temps, un fait nouveau s'était produit. En effet, le 20 juillet, le graveur-médailleur Léopold Wiener demandait au Ministre des finances de bien vouloir le charger de la confection des coins des nouvelles monnaies. Il rappelait, à ce propos, qu'il était l'auteur de la gravure des pièces d'argent battues en conformité des arrêtés royaux des 9 avril 1847, 12 mai 1848, 25 juillet 1849 et 1er décembre 1852.

A l'appui de sa demande, il joignait trois croquis de monnaies et deux essais métalliques, décrits comme suit :

1° Le lion héraldique rampant avec la devise : *L'Union fait la Force*; au revers, une couronne de chêne, avec le chiffre 20.

2° L'écusson belge, avec sceptre et main de justice; légende : *Royaume de Belgique.*

3° La couronne royale avec sceptre; légende : *Léopold I, Roi des Belges.*

4° Le lion belge couché; devise : *L'Union fait la Force.* (Essai.) Pl. XVI, n° 12.

5° L'écusson du pays surmonté de la couronne royale et entouré du collier de l'ordre. (Essai.) Pl. XVI, n° 11.

Le lendemain il faisait remettre encore un dessin représentant le lion héraldique *couronné* avec la légende : *Royaume de Belgique.*

Le Ministre remit ces croquis et ces essais au Commissaire des monnaies afin qu'il les soumît *officieusement* à l'appréciation de MM. Chalon, Piot et Allard; nous disons officieusement, car les procès-verbaux de la Commission ne font pas mention du premier examen de ces projets. Au surplus, ces Messieurs émirent un avis franchement défavorable qui fut transmis le 2 août au Ministre des finances.

Malgré cet accueil peu encourageant, M. Wiener demanda au Ministre l'autorisation de présenter, comme M. Braemt, des essais frappés, ce qui permettrait de mieux apprécier son travail que de simples croquis.

Toute liberté lui ayant été laissée d'agir ainsi à ses risques et périls, il fit parvenir au Ministre, le 30 septembre 1860, à nouveau ses premiers essais quelque peu modifiés, plus un nouveau avec la tête du Roi.

Ces essais, à l'exception de celui à l'effigie royale, furent cette fois officiellement remis à la Commis-

sion afin, dit le Ministre, qu'ils fussent examinés conjointement avec ceux de M. Braemt. C'est ce qui eut lieu dans la séance du 23 novembre, dont le procès-verbal décrit comme suit les projets de Léopold Wiener :

1° *Dr.* Lion de Belgique sur un support entouré de la légende : *L'Union fait la Force.* Exergue, 1860.

Rev. Dans une guirlande de feuilles de chêne : 20. (Dessin.)

2° *Dr.* Écu de Belgique terminé au bas par un angle obtus et posé sur un sceptre et un bâton de justice en sautoir, légende séparée du champ par un cercle : *Royaume de Belgique.* Au bas, 1860.

Rev. Comme le précédent. (Dessin.)

3° *Dr.* Couronne royale posée sur un sceptre et un bâton de justice en sautoir et liés par un ruban, légende séparée du champ par un cercle, *Léopold I, Roi des Belges.* Au bas, 1860

Rev. Comme celui du n° 2. (Dessin.)

4° *Dr.* Écu de Belgique sommé d'une couronne, terminé au bas par un angle obtus et entouré du collier de l'Ordre de Léopold. Légende : *Léopold Premier, Roi des Belges.*

Rev. Entre deux branches de chêne : 20 *centimes* 1860. (Épreuve métallique.)

Planche XVI, n° 11.

5° *Dr.* Lion couché, à droite, légende : *L'Union fait la Force*; à l'exergue, *Belgique.*

Rev. Semblable au précédent (Épreuve métallique.)

Planche XVI, n° 12.

6° *Dr.* Lion de Belgique sommé d'une couronne et posé sur un support. Légende : *Royaume de Belgique.*

Rev. Comme celui du n° 1. (Dessin.)

La Commission maintint son opinion au sujet des essais de Braemt qu'elle avait déjà examinés lors des réunions du 30 août et du 1er septembre. Elle persista à les considérer comme pleinement satisfaisants, tant au point de vue artistique qu'au point de vue technique ; tandis que les projets de M. Wiener, à son avis, étaient loin de présenter les mêmes qualités.

« Après avoir étudié, dit M. Piot dans son pro-
» cès-verbal, l'essai nouveau gravé en dernier lieu
» par M. Braemt et offrant à l'envers le profil du
» Roi, la Commission reconnaît dans cette pièce
» les avantages qu'elle signale pour les essais
» précédents ; la gravure de la tête du Roi lui
» paraît d'une exécution remarquable, et elle s'est
» convaincue que, par différentes combinaisons,
» M. Braemt a su vaincre une grande difficulté :
» celle de donner au numéraire de nickel deux
» reliefs, l'un à l'avers, l'autre au revers. ».

Voir planche XV, n° 9.

« Néanmoins la Commission persiste à croire
» que le premier essai, dont il est question dans
» l'annexe du procès-verbal du 7 mai dernier, est

» préférable au nouveau, qui rentre tant soit peu
» dans le système des types du numéraire actuel-
» lement en circulation et s'écarte sensiblement
» des conditions qui ont été stipulées par les Com-
» missions instituées au département des Fi-
» nances. »

En même temps que ce rapport parvenait au Ministre, M. Wiener lui faisait tenir encore quelques essais nouveaux qui furent immédiatement soumis à l'examen de la Commission ainsi que le projet à la tête du Roi, déposé au département des Finances depuis le 30 septembre.

Voici la description que donne de ces pièces le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 1860 :

1° *Dr.* Profil du Roi, à gauche, à la légende : *Léopold Premier*, inscrite dans un grènetis entouré d'une guirlande de laurier à neuf étoiles.

Rev. Lion de Belgique dans un grènetis entouré de la légende : *Vingt centimes, Royaume de Belgique.*

Planche XVI, n° 13.

Les coins de ces essais n'existent plus à la Monnaie, nous avons été forcés de les reproduire d'après un dessin publié jadis par M. Chalon ; car nous n'avons rencontré aucun exemplaire en nature de cette pièce dans les collections qu'il nous a été donné de consulter.

2° *Dr.* Même profil à la légende : *Léopold Premier*, inscrite dans un grènetis, entouré d'une guirlande de chêne.

Rev. Dans le champ entouré d'une bordure, le

chiffre 20; au-dessus *Monnaie*, et au-dessous, *d'appoint*. Légende en lettres incuses : *L'Union fait la Force* * 1860 *.

Planche XVI, n° 14

3° Même profil, à la même légende (1) inscrite dans un ornement ogival.

Rev. Comme celui du n° 2.

Planche XVI, n° 15.

4° Même profil entouré d'un cercle, sur un bord légèrement relevé et en lettres incuses : *Léopold Premier, Roi des Belges*, 1861.

Rev. Lion de Belgique entouré d'un cercle; sur le bord légèrement relevé : *Vingt centimes — Monnaie d'appoint.*

Planche XVI, n° 16.

4bis *Dr.* Semblable à celui du numéro précédent.

Rev. du n° 2.

Planche XVI, n° 17.

5° *Dr.* Tête de lion de face dans un grènetis. Légende : *L'Union fait la Force.*

Rev. Semblable à celui du n° 2.

Planche XVI, n° 18.

6°. *Dr.* Lion de Belgique dans une étoile ornée de neuf astres et portant le mot B-E-L-G-I-Q-U-E.

Rev. Pareil à celui du n° 2.

Planche XVI, n° 19.

(1) Ceci est probablement une erreur du rapporteur; car la légende est : LÉOPOLD PREMIER — ROI DES BELGES; et c'est là le seul coin que possède la Monnaie avec la tête du Roi « inscrite dans un ornement ogival ».

La Commission, dont le siège était fait, maintint son choix antérieur et émit sur les coins de M. Wiener des critiques vraiment outrées.

Nous nous bornerons à reproduire les observations générales du rapport qui fut adressé au Ministre à ce sujet, car nous ne voulons pas entrer ici dans les questions de détails qui témoignent par trop des mauvaises dispositions de la Commission vis-à-vis de M. Wiener. Le passage que nous publions est d'ailleurs suffisamment suggestif à cet égard :

» La gravure de tous les types de M. Wiener est » fine, maigre et peu solide, elle est d'un tout » autre caractère que celle des pièces de M. Braemt » qui sont d'une touche mâle et vigoureuse, et » offrant de la résistance au frai, comme il con- » vient à une monnaie de métal inférieur et qui » doit circuler continuellement. Avec les types de » M. Wiener au aurait bientôt le désagrément de » voir dans la circulation une monnaie à moitié » usée, et trop tôt aussi les inconvénients et les » dépenses du retrait de la refonte. La gravure des » pièces de M. Wiener est identique à celle des » monnaies d'argent et se confondrait avec celles- » ci beaucoup plus facilement que celle de » M. Braemt.

» Dans le rapport général du caractère monétaire et des conditions monétaires requises dans » une monnaie d'appoint, les types de M. Braemt » sont bien préférables à ceux de M. Wiener.

» Ceux-ci présentent des fantaisies et des fiori-
» tures qui cadrent mal avec le *caractère sérieux du*
» *peuple belge.*

» Quant à l'exécution artistique en général,
» les types de M. Wiener témoignent du talent et
» du mérite du graveur; mais sous ce rapport en-
» core les pièces de M. Braemt sont supérieures.
» Enfin, la tête du Roi, sur les types de M. Wie-
» ner, regarde à gauche, c'est-à-dire du même côté
» que sur les pièces d'argent. Ce motif seul suffi-
» rait pour écarter ces types. La tête doit néces-
» sairement regarder à droite pour mieux distin-
» guer les pièces de nickel des pièces d'argent.
» Quant au lion de Belgique gravé par M. Braemt,
» il l'emporte infiniment sur celui de M. Wiener ».

A ces observations générales émises par la Commission, M. Le Jeune ajoute les observations suivantes :

« En sollicitant la commande expresse du type,
» M. Wiener disait que, *dans la gravure de son type,*
» *il comptait introduire des procédés nouveaux qui*
» *donneraient à la monnaie de nickel un caractère bien*
» *distinct et bien tranché sur toutes nos autres mon-*
» *naies.* Or, le style, tous les ornements, tous les
» détails, qui lui appartiennent en propre, n'ont
» aucun caractère sérieux et sont tout à fait inad-
» missibles.

» Le meilleur type qu'il a produit en tout der-
» nier lieu (jeudi soir) est celui qui se rapproche
» le plus du style du premier type de M. Braemt et

» qui est suffisamment connu depuis le mois de
» juin.

» Après avoir accueilli quatorze types différents,
» il n'y a plus lieu, me paraît-il, de faire à M. Wie-
» ner la commande d'un nouvel essai d'après les
» indications qui lui seraient données. Cela ne se
» ferait dans aucun concours et notamment cela
» ne pourrait se faire en présence d'un type qui
» réunit toutes les conditions voulues.

» Pour faire un type admissible, M. Wiener ne
» pourrait sortir du style de celui de M. Braemt;
» il devrait, au contraire, s'en rapprocher davan-
» tage. Ce serait, en réalité, M. Braemt qui aurait
» fait le type et un autre qui l'exécuterait. »

Enfin, le rapport propose au Ministre d'adopter soit le premier type de M. Braemt au lion debout, soit le second à la tête du Roi que l'artiste a légèrement modifié (voir pl. XV, n° 10) et dont les coins sont en état de service.

On aura remarqué que le rapport au Ministre parle de quatorze projets présentés par M. Wiener, alors que les procès-verbaux de la Commission n'en mentionnent que treize, dont quatre sous forme de dessins, comme lui ayant été soumis.

Il est vrai que le musée de la Monnaie possède encore une matrice qui offre l'effigie du Roi, à gauche, avec l'inscription LEOPOLD — PREMIER entourées d'un bord légèrement relevé portant la légende l'UNION FAIT LA FORCE *** 1860 *** .

Voir planche XVII, n° 20.

à laquelle la matrice suivante a peut-être servi de revers.

Rev. Sorte d'étoile portant dans ses angles une des lettres du mot B-E-L-G-I-Q-U-E. Dans le champ, sur trois lignes : 1860 | 20 | CENT^S.

Voir planche XVII, n° 21.

Les coins suivants ne sont pas non plus cités par M. Piot, bien qu'ils existent aussi au même musée.

Dr. Lion couché devant la table de la Constitution. En légende circulaire : L'UNION FAIT LA FORCE. A l'exergue, 1860 et la signature de l'artiste : L. WIENER.

Rev. Dans une couronne de chêne, 20 | * | CENTIMES, ce dernier mot écrit en demi-cercle.

Voir planche XVII, n° 22.

Nous croyons utile de rappeler qu'on a fabriqué à l'aide des coins de Braemt et de Wiener, que nous venons de décrire, un certain nombre de pièces qui n'ont rien d'officiel et qui constituent de pures fantaisies. M. Chalon a d'ailleurs, le premier, donné l'exemple de cette manie de créer des variétés nouvelles en mélangeant les coins des pièces gravées par les deux concurrents. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer nos planches à celles qu'il fit paraître, sur le même sujet, dans la *Revue belge de numismatique* de l'année 1861. Il s'abstint au surplus prudemment, et pour cause, de les accompagner du moindre commentaire.

Le Ministre fixa à la fin son choix sur l'un des projets de M. Braemt. Il prit celui à la tête du Roi et au lion belgique, malgré les préférences marquées tant de fois par la Commission pour le premier projet présenté par le graveur de la Monnaie, car elle craignait, avec raison, répétons-le, que l'effigie royale ne facilitât la confusion des nouvelles espèces avec les monnaies d'argent existantes. Il est probable, qu'en faisant son choix, le Ministre tint avant tout à donner satisfaction au Roi.

Quoi qu'il en soit, voici l'arrêté royal donné à Laeken, le 27 décembre 1860, qui détermine le poids et les dimensions des trois monnaies de nickel à frapper ainsi que le type qu'elles doivent porter :

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu les articles 3, 4 et 6 de la loi du 20 décembre 1860 (*Moniteur*, n° 365), relative aux monnaies d'appoint;

Voulant régler le poids, le diamètre et le type de la monnaie de nickel ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. — Le poids des pièces est fixé comme suit :

Pour la pièce de 5 centimes à 3 grammes,
— de 10 — à 4 1/2 —
— de 20 — à 7 —

Art. 2. — Le diamètre des pièces est fixé comme suit :

Pour la pièce de	5 centimes	à	19	millimètres,
—	de 10	—	à 21	—
—	de 20	—	à 25	—

Art. 3. — Les monnaies de nickel seront frappées à notre effigie et porteront pour légende, sur un bord relevé et encadré de deux cercles, ces mots :

LÉOPOLD I, ROI DES BELGES

et au bas le millésime.

La tête regardera à droite.

Le revers portera le lion belge et, sur un bord relevé et encadré de deux cercles, la devise nationale : L'UNION FAIT LA FORCE; au bas la valeur nominale de la pièce en chiffres arabes.

Les pièces seront cordonnées en creux.

Art. 4. — Le type dont l'empreinte est annexée au présent arrêté (1) est approuvé et sera employé à la fabrication des monnaies de nickel.

Art. 5. — Notre Ministre des Finances est chargé du présent arrêté :

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

La frappe des pièces de 20 centimes de nickel

(1) Voir planche XV, n° 10.

à l'effigie du Roi commença à la Monnaie de Bruxelles, le 22 janvier 1861. Elle prit fin dès le 15 juillet après une fabrication de 1,803,670 pièces (360,734 francs).

L'accueil fait par le public à ces nouvelles monnaies fut des plus froids. Et bientôt le Gouvernement fut accablé de réclamations fondées sur les erreurs continuelles que provoquait, à la campagne surtout, la similitude de type existant entre la pièce d'argent de 2 francs et la pièce de nickel de 20 centimes.

Ce qu'avait prédit la Commission était donc arrivé.

Le Gouvernement se garda de persévérer dans son erreur et, dès le 15 février 1861, il demandait à M. Braemt « d'exécuter dans le plus bref délai et » aussi parfaitement que possible, un dessin de la » pièce de 10 centimes et de la pièce de 5 centimes, » répondant au type décrit ci-dessous :

« Les pièces de 5 et de 10 centimes en nickel » porteront à l'avers le Lion belge sur champ de » sable et, sur un bord relevé et encadré de deux » cercles, la devise nationale : *L'Union fait la* » *Force;* au bas, le millésime.

» Au revers, dans un champ de sable, en caractère incus et brillants, la valeur nominale de la » pièce et, sur un bord relevé et encadré de deux » cercles, la légende : *Léopold Premier, Roi des* » *Belges*.

» Les pièces seront cordonnées en creux. »

M. Braemt dessina aussitôt les croquis des pièces de 10 et de 5 centimes.

Les dessins furent soumis au Ministre le 21 février et approuvés le 25 du même mois.

Tout en signifiant à M. Braemt que ses dessins étaient admis, on lui recommandait « d'avoir soin » particulièrement que le mot *centimes* soit bien » lisible au moins autant que sur les premiers » essais des pièces de 5 et de 10 centimes.

» Il est nécessaire aussi que la gravure soit com- » binée de manière à ce que le lion soit suffisam- » ment garanti contre le frai, que les pièces s'em- » pilent bien, même lorsque le coin aurait fait un » léger mouvement et que la pièce puisse être » frappée tout à fait à fond. »

Enfin l'arrêté royal suivant détermine d'une façon définitive le type des pièces de 10 et de 5 centimes :

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu l'article 6 de la loi du 20 décembre 1860.

Voulant déterminer le type des pièces de cinq et de dix centimes de nickel ;

Revu notre arrêté du 27 septembre 1860 ;

Sur le rapport de notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. — Les pièces de cinq et de dix centimes de nickel porteront à l'avers le lion

belge sur champ de sable, et, sur un bord relevé encadré de deux cercles, la devise nationale :

L'Union fait la Force,

au bas, le millésime.

Au revers, dans un champ de sable, en caractères incus et brillants, la valeur nominale de la pièce, et sur un bord relevé et encadré de deux cercles, la légende :

LÉOPOLD PREMIER, ROI DES BELGES.

Les pièces seront cordonnées en creux. Elles seront conformes au type dont les empreintes sont ci-jointes.

Voir planche XVII, nos 24 et 25.

Art. 2. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 25 avril 1861.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

Le Musée de la Monnaie conserve une matrice de la face, au lion sur champ lisse. Il est probable que ce coin appartenait comme revers à la pièce de 10 centimes de la première série des monnaies de nickel qui devaient porter, au droit, l'effigie du Roi.

Voir planche XVII, no 23.

Quelques jours avant l'adoption du projet de

M. Braemt, le médailleur J. Leclercq avait adressé au Ministre un projet de type pour les monnaies de nickel. Ce projet, auquel d'ailleurs il ne fut pas donné suite, était dessiné au crayon au double de la grandeur. Il peut se décrire comme suit : Écu au lion belge couronné, orné d'un ruban et accosté de : 20 — c^s^. Légende entre deux cercles : L'UNION FAIT LA FORCE, *1861 *. Au revers, sous une couronne, deux grands L enlacés dont la facture se rapproche fort du type en usage sur les monnais trouées de Léopold II. Légende, entre deux cercles : LÉOPOLD I, ROI DES BELGES, et un petit ornement.

On commença, à la Monnaie de Bruxelles, la frappe des pièces de 10 centimes le 1er mai 1861 et celle des pièces de 5 centimes le 31 du même mois. Cette fabrication se continua jusqu'en l'année 1864 pour ne plus être reprise qu'en 1894, sous Léopold II.

Nous avons vu qu'en 1861 il avait été fabriqué 1,803,770 pièces de 20 centimes. Quant aux pièces de 10 et de 5 centimes, il en fut respectivement frappé 41,893,173 et 40,976,290, c'est-à-dire que la fabrication globale des espèces de nickel sous le règne de Léopold I s'éleva à la somme de fr. 6,598,865.80.

Lors de la reprise de la fabrication des monnaies de nickel, en 1894, le Gouvernement ne crut pas devoir adopter un type nouveau. Il maintint,

dans ses parties essentielles, le type au lion, de Braemt, et le conserva jusqu'en 1901. Seules, les légendes furent modifiées et inscrites soit en français, soit en flamand et les pièces frappées en virole lisse.

Voici d'ailleurs l'arrêté royal qui intervint à cette époque :

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu l'article 2 de la loi du 30 décembre 1885;

Voulant régler le poids, le diamètre et le type de la monnaie de nickel;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. — Le poids des pièces est fixé comme suit :

Pour la pièce de 5 centimes à 3 grammes,
— de 10 — à 4 1/2 —

Art. 2. — Le diamètre des pièces est fixé comme suit :

Pour la pièce de 5 centimes : 19 millimètres,
— de 10 — 21 —

Art. 3. — Les pièces de 5 et de 10 centimes de nickel porteront, à l'avers, le lion belge sur champ de sable, et sur un bord relevé et encadré de deux cercles, la devise nationale : « *L'Union fait la force* » ou « *Eendracht maakt macht* »; au bas, le millésime; au revers, dans un champ de sable, en

caractères incus et brillants, la valeur nominale de la pièce, et, sur un bord relevé encadré de deux cercles, la légende « *Léopold II, roi des Belges* » ou « *Léopold II, Koning der Belgen* ».

Les pièces seront frappées en virole lisse.

Art. 4. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 9 juin 1894.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

de Smet de Naeyer.

Les pièces de 10 et de 5 centimes, à ce type, frappées de 1894 à 1901, représentent une valeur totale de fr. 4,533,251.50, soit 33,467,563 pièces de 10 centimes et 23,729,904 pièces de 5 centimes (1).

Ajoutons, en terminant, que toutes les pièces de nickel au type du lion de Braemt, tant celles battues sous Léopold I que sous Léopold II, furent démonétisées par arrêté royal du 30 juin 1906.

Cet arrêté marque la fin du règne d'un de nos plus caractéristiques types monétaires.

Alphonse de Witte,
Louis Schnock.

(1) Pièces de 10 centimes : 16,673,273 avec légendes en français et 16,794,350 avec légendes en flamand.

Pièces de 5 centimes : 11,968,477 avec légendes en français et 11,761,427 avec légendes en flamand.

MÉDAILLE
DU
GRAND SERMENT DES ARBALÉTRIERS
DE BRUXELLES
représentant la « Domus Isabellæ ».

(Planche XVIII.)

Lorsque nous publiâmes, il y a onze ans, dans cette *Revue* (1), notre travail sur les sceaux, les médailles et les jetons des anciens serments d'arbalétriers et d'archers de Bruxelles, nous pensions bien avoir épuisé pour longtemps la matière sigillographique et numismatique relative au Grand Serment des Arbalétriers de cette ville, n'étant parvenu, qu'à grand'peine, à réunir deux sceaux, une médaille et deux jetons de cette célèbre confrérie.

Nous en étions d'autant plus persuadé qu'après la victoire de l'Infante Isabelle au tir du Sablon, en 1615, l'histoire de nos arbalétriers ne nous semblait plus offrir aucun fait qui méritât par son importance d'être rappelé, ou qui eût pu avoir donné

(1) Année 1901, p. 24.

naissance à un souvenir métallique quelconque.

Or, comme il arrive souvent, ce qui nous paraissait vraisemblable, alors, devait n'être plus vrai, quelque temps après.

En effet, le hasard, à peu d'années de distance, nous faisait découvrir dans un catalogue de vente (1), où elle était allée se perdre au milieu d'un grand nombre de pièces allemandes, la remarquable médaille reproduite sur la planche ci-après, que nous fûmes assez heureux de pouvoir faire entrer dans les collections de l'État.

Cette pièce, complètement inconnue et qui n'offre, comme nous l'allons montrer, pas moins d'intérêt pour l'histoire monumentale de la ville de Bruxelles que pour celle de nos arbalétriers, peut, croyons-nous, ainsi se décrire :

· BALISTARY · CONFRATERNITATIS ·
MAIORIS

La Vierge, debout et de face, vêtue d'une robe serrée à la taille et d'un long manteau souple à l'espagnole, la tête couverte d'un voile et ceinte d'une triple couronne, la chevelure flottante sur le dos, les pieds posés sur un croissant; elle tient un sceptre fleurdelisé de la main droite, avec laquelle elle relève également son manteau, et porte l'enfant Jésus sur le bras gauche.

Rev. OPPIDI · BRVXEL · · GRATITVD · ERGO · D · D · 1626.

Devant un bâtiment à étages et fronton, de style renais-

(1) Faite par M. Adolph Hess, à Francfort, en mars 1911.

sance, accosté de maisons plus basses, saint Georges à cheval, revêtu d'une armure complète et coiffé d'un casque empanaché, galopant à droite et transperçant, de sa lance, le dragon renversé à terre.

Vermeil. Diam. 0.48 mill.

Constatons d'abord que la légende de notre médaille, dont nous compléterons comme suit les abréviations « *Balistarii · confraternitatis · majoris · oppidi · bruxel[lensis] · · gratitud[inis] · ergo · dono · dederunt* · 1626 », commençant du côté de la face et continuant au revers, n'est pas rédigée en un latin très pur et ne nous renseigne que très vaguement sur son origine et sa destination.

Ce sont évidemment bien les arbalétriers du Grand Serment de la ville de Bruxelles, qui l'ont donnée, en témoignage de gratitude, en 1626. Mais à qui? La pièce ne le dit pas, non plus qu'elle ne fait connaître ni l'édifice devant lequel saint Georges est représenté combattant le dragon, ni l'événement à l'occasion duquel nos arbalétriers crurent devoir manifester leur reconnaissance.

Mais nous savons que l'éclat des fêtes par lesquelles la victoire de l'Infante Isabelle avait été célébrée, en 1615, avait singulièrement excité la générosité de cette princesse et de son époux envers les confrères de l'arbalète. Ceux-ci n'avaient pas seulement été rhabillés d'uniformes somptueux, mais avaient encore vu leur chambre de réunion, à la Maison du Roi, s'orner, par la munificence des Archiducs, de meubles de prix et de

tableaux magnifiques, parmi lesquels ils pouvaient admirer un triptyque d'Otto Venius, représentant leur patron saint Georges terrassant le dragon, avec les portraits des principaux d'entre eux, peints sur les deux volets (1).

Pour témoigner leur reconnaissance des bienfaits qu'ils avaient reçus de leurs princes, les arbalétriers bruxellois s'étaient empressés d'accorder à ceux-ci ce qu'ils avaient toujours refusé à leurs prédécesseurs, le passage, au travers de leur jardin d'exercices, d'une rue nouvelle, qui devait relier l'ancienne Cour à l'église Sainte-Gudule.

Décrétée en 1620, et construite sous la direction de l'architecte Francquart (2), cette rue, qui reçut le nom d'Isabelle et qu'il a fallu raser, il y a un an à peine, pour permettre la réalisation du projet de gare centrale, actuellement en voie d'exécution, était achevée en 1625.

En dédommagement du sacrifice auquel nos arbalétriers avaient consenti pour complaire à l'Infante, leur reine, celle-ci leur fit construire, la même année, et dans la même rue, vers le milieu, un vaste et bel édifice, carré et tout en pierres de taille, qui porta également son nom, et qui

(1) Voy. Victor Tahon. *Le Grand Serment de l'Arbalète à Bruxelles et ses manifestations artistiques au XVIIe siècle*. (*Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXV (1911), p. 236).

(2) Né à Bruxelles en 1577, mort en 1651. Francquart fut un des introducteurs dans les Pays-Bas du style italo-flamand de la deuxième période. C'est lui qui, en 1616, publia dans nos contrées le premier livre d'architecture sur ce style.

n'est autre que celui dont la médaille ci-dessus décrite montre la façade principale, comme nous avons pu d'ailleurs nous en convaincre par la représentation minuscule qu'en donne l'une des feuilles du plan de Bruxelles, exécuté en 1639 par Martin de Tailly (1) et dédié au roi d'Espagne Philippe IV.

L'acte du roi, qui en autorise la construction, daté du 15 mai 1625, dit que ce bâtiment, composé d'une grande chambre avec caves et autres appartements, devait servir pour les fêtes et récréations de ceux du Grand Serment des Arbalétriers : que l'une des deux chambres, qui forment le rez-de-chaussée, sous les arcades, dans la rue d'Isabelle, devait être habitée par le maître arbalétrier, afin qu'il fût toujours prêt à rendre ses services et l'autre par l'huissier ou valet dudit serment : que d'ailleurs la grande chambre était destinée aux festins et ballets de la Cour, et que dans ces occasions, aucun de ceux du Grand Serment ne pourrait y entrer sans permission (2).

Des deux côtés de l'édifice, se lisait l'inscription suivante :

PHILIPPO · IIII · HISPAN · REGE ·
ISABELLA · CLARA · EUGENIA · HISPAN · INFANS

(1) Un exemplaire de ce plan, retouché au XVIIIe siècle, existe au Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale. L'original du XVIIe siècle est rarissime.

(2) Abbé MAN. *Abrégé de l'histoire ecclésiastique civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs*. Bruxelles, 1785, t. II, p. 54.

MAGNAE · GULDAE · REGINA ·
GULDAE · FRATRIBUS · P(osuit).

A sa droite et à sa gauche, furent aussi construites, sur l'ordre de l'Infante et pour servir au logement des archers de sa garde noble et des hallebardiers de sa garde bourgeoise, les petites maisons basses que l'on voit également sur notre médaille (1).

Convertie, en 1754, en une bibliothèque où le gouvernement autrichien fit déposer les livres et manuscrits de l'ancienne librairie des ducs de Bourgogne, que l'on avait sauvés de l'incendie du Palais des souverains en 1731, et ouverte ensuite, comme telle, au public par Marie-Thérèse (2), la Maison d'Isabelle fut vendue par l'administration du département de la Dyle, le 6 frimaire an VI de la République (26 novembre 1796) (3). L'ayant fait démolir, son acquéreur y construisit l'escalier qui conduisait, naguère encore, de la rue d'Isabelle à la rue Royale (4).

Telle fut la destinée d'un édifice qui, sans être extrêmement remarquable, ne manquait pas d'un

(1) HENNE et WAUTERS. *Histoire de la ville de Bruxelles*, t III. p. 313.

(2) L'Académie des Sciences et Belles-Lettres y tint également alors ses séances.

(3) A. WAUTERS. *Notice historique sur les anciens Serments ou Gildes d'arbalétriers, d'archers, d'arquebusiers et d'escrimeurs de Bruxelles*, p. 16.

(4) HENNE et WAUTERS. *Op. cit.*, ibid.

certain caractère original, avec son rez-de-chaussée formé de profondes arcades à bossages, son premier étage percé de trois grandes fenêtres cintrées et encadrées de pilastres, ses œils-de-bœuf et son curieux gable à fronton et enroulements.

Ainsi que nous le disions, au début de cet article, notre médaille offre un aussi grand intérêt pour l'histoire monumentale de la ville de Bruxelles que pour celle de nos arbalétriers, car elle constitue, à notre connaissance, le seul document qui nous ait conservé une représentation fidèle et complète de la façade de leur nouvelle chambre de réunion, alors que celles des maisons des autres serments de Bruxelles, moins anciennes, il est vrai, sont encore visibles de nos jours (1).

Quant à savoir à quelle occasion fut modelée et coulée cette pièce, que n'eût certainement point désavouée Jean de Montfort, le médailleur attitré de l'Infante (2), et à quelles personnes elle fut donnée : ce sont, ici, deux questions, avouons-le, auxquelles nous avons vainement cherché à répondre, en nous aidant de tous les moyens d'investiga-

(1) Toutes les belles maisons des Corporations et des Serments, parmi lesquelles il faut surtout citer La Louve, maison du Serment des Archers, qui font de la Grand' place de Bruxelles une des places publiques les plus remarquables de l'Europe, ont été construites entre les années 1696 et 1699.

(2) Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que Montfort avait été anobli par l'Infante et qu'il habitait, rue Terarken, tout près de son palais et de la rue d'Isabelle.

tion que nous avons pu mettre en œuvre. Les histoires de Bruxelles, les chroniques manuscrites et les archives (1), que nous avons consultées, ne nous ont fourni à cet égard aucun renseignement utile.

Il nous est toutefois loisible, croyons-nous, de supposer que la médaille qui nous occupe, fut faite à l'occasion de l'inauguration de l'édifice qu'elle représente et dont la date 1626 rappelle incontestablement l'achèvement, et qu'elle fut donnée non aux archiducs Albert et Isabelle, dont elle eût certainement porté les noms, le chiffre ou les armes, mais à différentes personnes qui avaient rendu des services au Grand Serment des Arbalétriers.

FRÉD. ALVIN.

(1) Les archives du Grand Serment des Arbalétriers ont été, en grande partie, anéanties par le bombardement de Bruxelles de 1695, et leurs débris pillés et dispersés lors de la première occupation de la ville par les troupes françaises. (Voy. WAUTERS, *op. c.*, p. 17.)

Les *Archives générales du Royaume* en possèdent toutefois quelques liasses, réparties dans divers fonds, que nous avons eues entre les mains.

BIBLIOGRAPHIE.

Nota. — Il sera rendu compte de tout ouvrage numismatique non paru dans une revue consacrée à cette science, dont un exemplaire aura été adressé à la Société.

F. H. WEISSBACH. *Zur keilinschriftlichen Gewichtkunde.* Leipzig, 1912, 72 pages, in-8° (Tirage à part du tome LXVI de la *Zeitschrift der Deutschen morgenländischen Gesellschaft.*)

S'il est certain que notre système de poids et mesures dérive de celui des Assyriens et des Babyloniens, ce qui n'a pu être déterminé avec exactitude jusqu'aujourd'hui, c'est la valeur de la plupart des mesures employées par ces peuples.

Tous les métrologues ne sont pas d'accord sur les origines du système métrique. Les uns admettent qu'à la base de celui-ci se trouve une mesure de longueur; que les poids eux-mêmes ont été établis d'après celui d'un cube d'eau. Les autres voient la source des unités pondérales dans le choix de grains de céréales; les différences qui existent entre ceux-ci, par suite de la nature de la plante dont ils proviennent, expliqueraient la coexistence de diverses unités pondérales.

Il est un élément qui rend très ardues les recherches sur la métrologie antique, c'est l'inexactitude avec laquelle les mesures paraissent avoir été ajustées autrefois. Nous, avec les données précises que nous fournissent nos balances pesant au milligramme, nous avons la prétention d'évaluer,

avec la même minutie, les étalons antiques. Or, pour donner une idée des difficultés à surmonter, les poids que nous a livrés l'antiquité ont été d'abord ajustés avec des approximations qui s'étendent entre 10 et 20 p. c. Ensuite, ils ont subi des dégradations ou simplement l'usure des siècles. Comment donc, dans ces conditions, pourrons-nous en tirer des déductions exactes et précises? Quelle que soit la science de ceux qui consacreront leur temps et qui astreindront leur intelligence à la dure discipline que requiert l'examen de ces problèmes, il faut une prudence excessive pour éviter les causes d'erreur qui se produisent à chaque pas et pour arriver à des résultats certains.

Il est encore un élément qui vient jeter le trouble dans les recherches des métrologues : jusqu'à la fin de l'ancien régime, les étalons variaient de ville à ville Ainsi, rien qu'en Belgique, 100 livres du poids de Bruxelles valaient 99.5 livres d'Anvers, 100.5 livres de Bruges, 108 livres de Gand, 109 livres de Lille, 99 livres de Namur et 107 livres de Ruremonde. Il devait en être de même au temps des anciens empires de la Chaldée et de l'Assyrie, à une époque où bien certainement les ajusteurs assermentés ne procédaient pas aux vérifications rigoureuses qui étaient de règle chez nous au XVIIIe siècle. Ainsi la différence qui existait entre les poids de même nom devait être bien plus grande encore. Comment, dans ces conditions, attribuer avec certitude les témoins des poids assyriens et babyloniens à leurs véritables étalons? On a heureusement, pour se guider, des séries de poids avec inscriptions cunéiformes qui facilitent la tâche; on a également des comptes en écriture cunéiforme; on possède divers renseignements fournis par les auteurs grecs; les poids des monnaies antiques peuvent, de leur côté, fournir des indications, de

telle sorte que de l'ensemble de ces sources on a fait découler des théories souvent contradictoires.

Depuis la découverte, vers 1850, dans les fouilles de Mossoul, sur l'emplacement de l'ancienne Ninive, de deux séries de poids, la première composée de lions de bronze, la seconde, d'oies en pierre, dont les plus grands spécimens sont à peu près de même poids (environ 15 kilogrammes), bien que le lion soit marqué 15 mines et l'oie 30 mines, on a admis qu'il avait existé chez les Assyriens deux séries de poids parallèles dont la première vaut le double de la seconde.

Depuis lors, M. Lehmann-Haupt (1) a singulièrement compliqué le problème. En 1888, dans un discours prononcé devant la Société archéologique de Berlin, il affirma l'existence d'un étalon primitif qu'il dénomma « étalon ordinaire ». Dans une série de travaux ultérieurs, il développa quelles avaient été, selon lui, les variations de cet étalon. Il en vint à attribuer aux Assyro-Chaldéens un système pondéral d'une complication excessive. Il distingue: le « talent de poids », le talent pour l'or, le talent pour l'argent. Pour chacun de ceux-ci, il reconnut un « étalon ordinaire » et trois « étalons royaux » obtenus par le relèvement de l' « étalon ordinaire » de $\frac{1}{20}$, $\frac{1}{24}$, $\frac{1}{36}$.

(1) Voy. *Sitzungsberichte der Berliner archäologischen Gesellschaft*, 1888, n° 5, p. 23. — *Ueber altbabylonisches Maas und Gewicht, und deren Wanderung. Verhandlungen der Berliner anthropologischen Gesellschaft*, 1889, pp. 248-328. — *Das altbabylonische Maass- und Gewichtsystem als Grundlage der antiken Gewichts-, Münz- und Maasssysteme. Actes du VIIIe Congrès international des Orientalistes, tenu en 1889, à Stockholm et à Christiania*, Leyde, 1893, II, pp. 167-249. — *Die Entstehung des Sexagesimal Systems bei den*

La méthode de M. Lehmann-Haupt n'est pas extrêmement rigoureuse; il recourt trop souvent à la métrologie comparée, et ne serre pas d'assez près l'étude des poids qui nous ont été conservés; de plus, il paraît doué d'une imagination mathématique; il établit proportion sur proportion, rapport sur rapport, et se plaît dans les enchevêtrements compliqués.

Les théories de M. Lehmann ont eu un certain succès, surtout auprès des numismates allemands et anglais. Cependant, il s'est trouvé des assyriologues pour ne point partager sa manière de voir et ramener les théories plus près des monuments qu'elles doivent interpréter.

En 1907, M. WEISSBACH publiait un article important intitulé : *Les poids babyloniens, assyriens et vieux-persans*. Il donnait une liste de 76 poids, avec leur description; il estimait que de leur étude ne ressortait nullement la coexistence de l'*étalon ordinaire* et de l'*étalon royal;* et qu'ensuite il n'était pas prouvé que les Babyloniens employassent des mines spéciales pour l'or et pour l'argent.

MM. REGLING et LEHMANN répondirent à M. Weissbach; ils s'efforcèrent de justifier la manière de voir de M. Lehmann, en se plaçant surtout sur le terrain de la métrologie comparée. C'est là un champ dangereux; le sol y est glissant, et les meilleurs arguments y manquent de stabilité.

M. WEISSBACH vient de faire paraître sa réplique; c'est une étude méthodique faite non plus par la méthode comparée, mais basée sur l'examen des poids et des inscriptions cunéiformes.

Babyloniern, Verhandlungen der Berliner anthropologische Gesellschaft, 1895, p 411. *Zur* Ἀθηναίων πολιτεία. *Hermes*, 1892, p. 533, etc.

Il distingue, par l'étude des textes, deux échelles différentes, une ancienne et une nouvelle, basées sur des différences dans la division du sicle ; il examine, à la lumière des inscriptions cunéiformes, les systèmes pondéraux, les poids, les étalons. Il conclut d'une manière formelle que la théorie de M. Lehmann relative à l'« étalon ordinaire » et à l' « étalon royal » avec ses trois degrés n'est démontrée ni par les poids ni par les inscriptions cunéiformes. Il établit ensuite que les Babyloniens, les Assyriens et les Perses n'ont jamais divisé en 50 sicles — ainsi que le prétend M. Lehmann — la mine d'or et celle d'argent, mais que celles-ci ont toujours compté 60 sicles.

Pour pouvoir porter un jugement certain sur ce débat, il faudrait être un spécialiste de l'étude des inscriptions cunéiformes, ce qui n'est pas mon cas. Cependant, la manière de procéder de M. Weissbach me paraît plus sûre que celle de M. Lehmann : pour reconstituer un système pondéral dont on possède un grand nombre de documents matériels, et sur lequel les textes contemporains peuvent fournir bien des indications, il semble, en effet, qu'il ne faille recourir à la métrologie comparée qu'en tout dernier lieu, loin qu'on l'utilise en première ligne.

Ce qui me paraît peu vraisemblable, bien que MM. Lehmann et Weissbach l'admettent l'un et l'autre, c'est l'*hypothèse* que les poids assyro-babyloniens tireraient leur origine de celui d'un cube d'eau. J'écris à dessein l'*hypothèse*, car rien ne justifie cette manière de voir, si ce ne sont d'habiles calculs. Il me paraît que l'adoption de telles vues nécessite le prêt aux Assyriens et aux Babyloniens de notions de physique que certes ils ne possédaient pas.

Il est infiniment plus probable que les poids tirent leur origine de celui de graines, et qu'en réalité le grain est

l'unité, loin qu'il soit une subdivision du talent ou de la mine qui en seraient de simples multiples. En effet, ici nous avons un commencement de preuve : la plus petite division, d'après les métrologues, est le grain. Or, le poids d'un grain et le grain lui-même portent le même nom. ŠE, bab. s̀e úm, grain de blé.

Je crois, avec M. Soutzo, que « le grain de blé, une graine de poids double, dont nous ne connaissons pas le nom, et la silique, graine de poids quadruple, se présentent à nous comme unités pondérales primitives des petites balances qui servaient au début à mesurer les quantités relatives des matières rares et précieuses » (1).

Les diverses mines, les divers talents ne seraient que des multiples de ces minuscules unités, et la différence de poids des graines qui ont servi à établir les unités initiales serait la cause de la différence qui existe entre les multiples. De même, ce serait la différence de poids des graines à diverses époques qui explique la différence des poids de même nom à des époques différentes.

Tel est, me paraît-il, le sens dans lequel doivent s'orienter les recherches pour être fructueuses. Il y a encore bien des travaux et bien des expériences à faire avant qu'il soit possible de classer avec précision et clarté les nombreux poids assyriens et babyloniens que renferment nos musées et nos collections. Ce sera seulement quand cette reconnaissance aura été faite qu'il sera possible de reconstituer, avec une absolue précision, le système auquel ils appartiennent. Les érudits les mieux qualifiés pour parvenir à ce résultat sont les spécialistes qui s'occupent du déchiffrement des inscriptions cunéiformes. L'essai de classement dû à M. Soutzo

(1) M. C. Soutzo. *Étude des monuments pondéraux de Suse. Délégation de Perse. Mémoires*, t. XII, Paris, 1911, p. 57.

constitue une base précieuse pour toutes les tentatives nouvelles.

VICTOR TOURNEUR.

Le cinquième volume du *Biographical dictionary of medallists*, de M. Forrer, a été mis en distribution en juillet dernier. Il comprend les lettres R et S et compte 738 pages assez abondamment illustrées. Ainsi que nous l'avons fait pour les volumes précédents, nous nous bornerons à annoncer l'apparition du tome V, nous réservant de publier un compte rendu complet de ce bel ouvrage lorsqu'il aura paru en entier.

Nous nous permettrons seulement aujourd'hui de conseiller à l'auteur de revoir attentivement ses articles consacrés aux différents membres de la famille Roettiers. En dehors des ouvrages consultés par lui sur ces artistes, il pourrait peut-être trouver quelques renseignements complémentaires dans les Notes publiées jadis par nous dans la *Correspondance historique* de M. Mazerolle concernant surtout Jacques Roettiers et son cousin Philippe-Louis, dont nous avons eu la bonne fortune de découvrir le second prénom, ce qui permet de le distinguer désormais plus facilement de son père qui s'appelait aussi Philippe.

Nous ne savons trop pourquoi M. Forrer classe le médailleur namurois François-Joseph Lambert sous le nom de *Roisin*, qui est celui de sa femme ; d'un autre côté, nous constatons avec plaisir que M. Forrer a fait disparaître de la biographie de Jean-Henri Simon certaines erreurs qui s'y étaient glissées lors de sa publication dans la *Monthly Circular*.

Le dictionnaire de M. Forrer est une œuvre colossale,

qu'il est impossible de produire parfaite du premier coup; et il faut avoir l'énergie et la facilité de travail de notre érudit confrère pour avoir osé l'entreprendre.

A. DE W.

J. MENADIER. *Münzdenkmäler des Sächsischen Städtebundes* (*Amtliche Berichte aus den königlichen Kunstsammlungen*, mai 1912).

Le savant conservateur du Cabinet des médailles de Berlin fait connaître, dans cet article, un certain nombre de lingots monétaires de la fin du XIVe siècle. Ce sont des gâteaux d'argent, de 6 à 7 centimètres de diamètre sur une épaisseur de 12 à 13 millimètres, qui ont circulé, soit entiers, soit fragmentés par moitiés ou par quarts, dans le nord de l'Allemagne. En 1382, les villes de Goslar, Brünswick, Hildesheim, Einbeck. Hanovre, Wernigerode et Osterode, ainsi que celles de Göttingue, Hameln, Aschersleben, Quedlinbourg et Halberstadt conclurent un traité pour émettre de commun accord des lingots d'argent au titre de 717 millièmes de fin environ. Comme garantie, ces lingots devaient recevoir une empreinte aux armes de la ville, la marque reconnue du fonctionnaire chargé de leur contrôle, et une couronne, marque de l'alliance.

M. Menadier décrit toute une série de ces curieux documents monétaires sortis de l'atelier de Brünswick. De la singularité d'un de ces lingots émis par Halbertadt comparé à la généralité, il conclut même qu'une seconde fabrication de « gâteaux » monétaires eut probablement lieu dans le consortium des villes saxonnes.

V. T.

Société d'archéologie et de paléontologie de Charleroi. Notice descriptive du musée. Conférences. Charleroi, 1911, broch. in-8°, 213 p., pl. et fig.

Il faut approuver sans réserve la Société d'archéologie et de paléontologie de Charleroi d'avoir jugé utile de réunir, dans la présente notice, les syllabus des conférences qu'elle avait chargé quatre de ses membres les plus compétents, MM. Bertiaux, Debaille, Oger et Foulon, de donner dans le but de vulgariser la science archéologique, ainsi que les principales connaissances géologiques et paléontologiques qui en sont pour ainsi dire inséparables, à l'occasion de l'Exposition de Charleroi.

Ces syllabus résument, aussi brièvement et aussi clairement qu'il était possible de le faire, nos connaissances actuelles des grands faits géologiques et paléontologiques de l'histoire de la Terre, de la Belgique préhistorique, des âges du bronze et du fer, des périodes belgo-romaine et franque. Ils sont précédés de l'historique de la Société carolorégienne, qui comptera bientôt un demi-siècle d'existence, et d'un aperçu des collections de son musée, lequel constituant, pendant l'Exposition de 1910, la classe I du groupe des beaux-arts, s'était momentanément accru des nombreuses collections étrangères qui lui avaient été généreusement prêtées à cette occasion.

FRÉD. A.

A.-O. VAN KERKWIJK. *Koninklijk Kabinet van Munten, Penningen en Gesneden Steenen in 's Gravenhage. Verslag van den directeur over* 1911. La Haye, 1912, 36 p., in-8°, 1 planche.

Le rapport annuel du directeur du Cabinet des Médailles

de La Haye vient de paraître ; il est signé par M. A.-O. Van Kerkwijk qui a succédé à M. de Dompierre de Chaufepié. M. le Dr M.-A. Evelein, conservateur du Musée d'Antiquités de Leide, a remplacé M. Van Kerkwijk comme sous-directeur.

Les acquisitions les plus importantes de cette année ont été faites à la vente Lanna. Elles consistent en médailles du XVIe et du XVIIe siècle. A signaler également deux médailles en argent relatives à la paix de Rijswijk, inconnues jusqu'ici, et une médaille de bronze de la paix de Rastadt. Diverses monnaies des Pays-Bas très rares, entre autres un rixdaler inconnu de Gueldre et un gros de Borculo, sont venues enrichir les collections de La Haye.

Nous mentionnerons d'une manière toute spéciale le no 1586, une médaille à l'effigie de Hans Wijnsman, datée de 1560. Ainsi que M. Van Kerkwijk l'a reconnu, cette pièce est une œuvre inconnue jusqu'ici de Jonghelinck ou tout au moins de son école, si à cette date il est possible de parler déjà d'une école de Jonghelinck. Cette nouvelle médaille vient enrichir d'une nouvelle unité la série dont M. le Dr Simonis a dressé un inventaire déjà si nombreux.

V. T.

A. Blanchet. *L'avènement de Postume à l'Empire*, extrait de sept pages des *Annales* de la Faculté des lettres de Bordeaux et des universités du Midi. 1912.

Après avoir résumé les événements qui, d'après lui, amenèrent l'avènement de Postume à l'Empire, M. Blanchet propose d'en voir la commémoration dans une pièce de bronze au revers de laquelle apparaît Postume, debout sur une estrade et couronné par deux Victoires. Au-dessous se

pressent des soldats, des chevaux. Au fond, on aperçoit des enseignes militaires. A l'exergue, sont alignés des boucliers, des cuirasses, des javelots, et au-dessous se lit l'inscription AD LOCVTIO. Ces armes seraient les dépouilles des Francs vaincus par le général romain et qu'il aurait refusé, les ayant déjà partagées entre ses soldats, de déposer à Cologne entre les mains du jeune fils de Gallien qui résidait en cette ville avec son gouverneur Silvanus. De là rupture et proclamation, par ses légions, de Postume comme empereur.

La thèse de M. Blanchet ne manque pas de vraisemblance et méritait d'être signalée aux lecteurs de la Revue. M. Blanchet est un des rares numismatistes contemporains qui possède des notions sérieuses de numismatique générale, ce qui lui permet de s'occuper avec le même succès des monnaies grecques, des monnaies romaines ou byzantines, des monnaies gauloises, des monnaies du moyen âge et même des jetons et des médailles.

A. DE W.

Cte JEAN TOLSTOÏ. *Monnaies byzantines*. Livr. II. *Les monnaies de Léon I, Vérine, Zénon, Ariadne, Basilisque, Zénonide et Anastase*. Saint-Pétersbourg, 1912, 110 p. et 7 pl.

M. le comte Jean Tolstoï continue la publication de son grand ouvrage sur les monnaies byzantines que nous avons déjà signalé aux lecteurs de la *Revue* (1912, p. 234). Le livre se poursuit d'après les principes que nous avons indiqués, et sa disposition claire, le commentaire soigné qui accompagne les descriptions des pièces feront regretter à plus d'un numismate de ne pas être familiarisé avec la langue russe.

Le volume que nous avons sous les yeux donne plus que le titre ne promet. On y trouve à la suite du numéraire d'Anastase, les monnaies de Théodoric, de Baduéla et de Cheia.

V. T.

PAX IN NUMMIS, tel est le titre d'un catalogue illustré, consacré, par M. J. Schulman, à la description de la collection Le Maistre.

C'est à la suite de la première Conférence de la Paix qui se tint à La Haye, en 1897, à l'initiative du tzar Nicolas II, que l'idée vint à cet amateur de former une collection des médailles se rapportant à des traités de paix et des monnaies et des jetons rappelant d'une façon quelconque les bienfaits de la paix. Aujourd'hui, cette collection ne comprend pas moins de 1,106 pièces. M. Schulman les décrit avec soin. De courtes mais substantielles notes historiques résument les événements, à la suite desquels elles ont été frappées, et des gravures en reproduisent les plus intéressantes, tant dans le texte, qui compte 277 pages, que sur les XII planches qui l'accompagnent.

Tous les pays y sont pour ainsi dire représentés et la Belgique tout particulièrement. M. Schulman a dû se donner beaucoup de mal pour réunir surtout les médailles commémoratives des traités, dont la plus ancienne rappelle la paix de Cambrai (1529), car un certain nombre de ces pièces sont fort rares et quelques-unes même inédites. C'est justice de le féliciter du résultat de ses recherches qu'un numismate de son expérience pouvait seul mener à bonne fin.

A. DE W.

G. HABICH. *Bericht des Königlichen Münzkabinetts.* Munich, Callway, 1912. (Tirage à part du *Münchener Jahrbuch der bildenden Kunst*). 7 p., in-4° et 4 pl.

Le Cabinet des Médailles de Münich a fait, en 1911, de nombreuses acquisitions que son directeur, M. le Dr G. Habich, passe sommairement en revue. La pièce la plus importante, parmi les monnaies antiques, est un statère de Cyzique au muffle de lion et au thon. Viennent ensuite des gemmes antiques, puis des médailles. Celles-ci sont en nombre relativement grand : la vente Lanna, en vue de laquelle le directeur du Cabinet de Münich s'était assuré des ressources extraordinaires, lui a permis d'acquérir, non seulement des médailles allemandes, mais encore des œuvres du *quattrocento*. Nous signalerons, parmi beaucoup d'autres pièces, un superbe modèle en buis de chacune des deux faces de la médaille de Christoph Mülich, directeur de la célèbre maison Fugger ; un très beau portrait de l'empereur Maximilien en pierre de Kelheim, et la médaille de Malatesta Novello, par Pisanello.

V. T.

G.-F. HILL. *Some palestinian Cults in the Graeco-Roman Age.* Londres, 1912, 17 p. et 1 pl. (Tirage à part des *Proceedings of the British Academy*, t. V.)

Dans ce très intéressant travail, M. Hill passe en revue les cultes que l'étude des monnaies antiques de la Palestine permet de relever à l'époque gréco-romaine. Ceux-ci sont nombreux et, pour la plupart peu connus. Il résulte des investigations du savant conservateur-adjoint du Cabinet de Londres, que la tâche d'élucider la nature et l'histoire de ces cultes incombera surtout aux sémitisants, étant donnée

la pauvreté des informations qui nous ont été fournies à ce sujet par les auteurs grecs et romains.

V. T.

M. E. Dotti, de Turin, annonce la publication d'un *Tarifa di monete mediævali e moderne italiane*, établi suivant le classement adopté dans le « Corpus nummorum italicorum » qui, naturellement, ne s'occupe pas de la valeur marchande des monnaies et auquel le Tarif de M. Dotti constituera un complément pratique et fort utile aux collectionneurs.

A. DE W.

FR. VON SCHROTTER. *Dass Münzwesen des Deutschen Reichs von* 1500 *bis* 1566. Extrait du *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft*. XXXV, 4 et XXXVI, 1, 72 p., in 8°.

M. le professeur Fr. von Schrötter vient de nous donner encore une de ces excellentes études d'histoire monétaire dont il s'est fait une spécialité. Cette fois, il a étudié l'histoire monétaire de l'Empire germanique de 1500 à 1566.

A la fin du XIVe siècle, les valeurs s'estimaient en florins du Rhin; l'idée de créer une monnaie d'argent équivalente de ce florin, paraît avoir pris naissance aux Pays-Bas, en 1477. Marie de Bourgogne fit frapper, à l'occasion de son mariage avec Maximilien d'Autriche, une grande monnaie d'argent qui semble avoir été l'équivalent du florin. Mais l'émission de cette pièce fut exceptionnelle, et ce fut Sigismond le Riche, comte de Tyrol, qui réalisa pratiquement cette innovation dès 1484. Telle est l'origine du Thaler, qui fut bientôt monnayé dans toute l'Allemagne, et qui, sous les

noms les plus divers, Daalder, Talari, Dollar, Louis, Piastre, Peso, etc., pénétra dans tous les États civilisés.

M. von Schrötter retrace l'historique des ordonnances impériales qui s'efforcèrent de mettre de l'ordre dans le chaos monétaire des États de l'Empire. La dernière qui eut des effets importants est celle rendue par l'empereur Ferdinand en 1559. Elle fixa, pour un siècle et demi, le pied des monnaies d'or et d'argent, et ce pied fut observé partout, sauf en Autriche. Toutefois, elle fut impuissante à régenter les émissions des monnaies divisionnaires des différents États : les frais de fabrication de celles-ci étaient plus élevés que ceux des bonnes espèces; les différents États diminuèrent la teneur en aloi pour ne point fabriquer à perte, et ce fut là une source d'abus sans nombre.

M. von Schrötter, une fois de plus, a bien mérité de la Science.

V. T.

Sommaire des Revues Numismatiques :

AMERICAN JOURNAL OF NUMISMATICS. Vol. XLVI, 2. EDW. T. NEWELL. Attributions nouvelles de tétradrachmes d'Alexandre le Grand. — J. DECHELETTE. Les origines de la drachme et de l'obole. — La plaquette A. de Witte. — EDG. H. ADAMS. Monnayage privé de l'or en Californie (1849-1856). — H. R. STORER. *Médailles et jetons relatifs à l'art de la médecine.* La médaille française de 1870. — La médaille de l'Université de Californie.

BERLINER MÜNZBLÄTTER. *Mai* 1912. — PH. LEDERER. Une monnaie d'argent syracusaine peu connue. — E. NÖBLE. Trouvaille de Werberland sur Sylt (Monnaies allemandes du XIe siècle).

Juin-Juillet 1912. — R. GAETTENS. Un double thaler de Georges-Guillaume de Brandebourg au buste de Vladislas IV de Pologne. — H. BAHRFELDT. Les monnaies à l'inscription ΚΟΣΩΝ. — C.-W. SCHERER. La trouvaille de Plock (Monnaies allemandes du XIe siècle. Une obole de Henri II (1002-1024) attribuée à Maestricht). — TRENKNER. L'emploi du nickel comme métal monétaire.

BLÄTTER FÜR MÜNZFREUNDE. *Mai* 1912. — W. ERLANGEN. Nouveaux deniers de Bamberg. — H. HALKE. Une ordonnance tarif monétaire de Cologne en 1493. — EBNER. L'atelier d'Empire d'Ulm du XIe au XIVe siècle. — J.-E. BENNERT. Médailles de Bismarck.

Juin 1912. — J.-V. KULL. Monnaies avec le titre de l'ancienne prévôté de Berchtesgaden. — MAX BERNHART. Padouans.

Juillet 1912. — F. FRIEDENSBURG. Lingots d'argent du Brunswick. — H. B. Florin d'or du comte Frédéric IV de Mörs (1417-1448). — J. E. BENNERT. Médailles de Bismarck.

FRANKFURTER MÜNZZEITUNG. *Mai* 1912. — P. JOSEPH. Florin d'or d'Offenbach-sur-Main. — LE MÊME. La trouvaille de Bödigheim. — LE MÊME. Quelques monnaies rares.

Juin 1912. — P. JOSEPH. Un denier de Falkenstein du Taunus, et monnaies apparentées. — LE MÊME. La trouvaille de Bödigheim. — Nouvelles monnaies et nouvelles médailles.

Juillet 1912. — P. JOSEPH. Les anciennes médailles allemandes de tir.

BOLLETTINO ITALIANO DI NUMISMATICA. *Mars-Juin* 1912. — L. GIOPPI. Les ères sur les monnaies gréco-romaines impériales et coloniales. — A. CARTERE. Le

petit denier de l'atelier de Savona. — A. CUNIETTI. Quelques variétés de monnaies italiennes. — M. CAGIATI. Le monnayage d'Alvito, d'Amatrice, d'Aquila, d'Altri et de Ville. — Pour le médaillier national de Brera et l'enseignement de la numismatique en Italie.

GAZETTE NUMISMATIQUE FRANÇAISE 1911-1912. 2e livr. — F. MAZEROLLE. Manifestation en l'honneur de Ern. Babelon, membre de l'Institut. — Biographie et bibliographie numismatique (Portrait). — A. DE WITTE. Godefroid Devreese, médailleur. — Biographie et catalogue de son œuvre (Portraits et planches).

MITTEILUNGEN DER OESTERREICHISCHEN GESELLSCHAFT FÜR MÜNZ- UND MEDAILLENKUNDE. *Avril* 1912. — J. SCHEU. L'état actuel de la législation pour la protection des monuments en Autriche. — *Comptes monétaires de Salzbourg*, 1597. — La médaille à la XXXVIIe exposition annuelle à la Maison des Artistes. — K. DOMANIG. A.-J. Löwenthal.

Mai 1912. — W. ENGELMANN. Jos.-Daniel Böhm. — FR. WALLA. Jeton de mariage de l'archiduchesse autrichienne Maria avec le prince hongrois Louis. — HÖNIGSCHMIED. La trouvaille de Siberbach. — K. ROLL. La marque monétaire MP sur les monnaies de Salzbourg de l'année 1783.

Juin 1912. — W. ENGELMANN. Jos.-Daniel Böhm. — VON RENNER. Un atelier grec inconnu en Arménie.

NUMISMATIC CHRONICLE. 1912, I. — C. T. SELTMAN. L'influence d'Agathocle sur le monnayage de la Grande-Grèce. — J.-GR. MILNE. Deux trouvailles de monnaies de Kos (IIIe siècle av. J.-C.). — SIR. A.-J. EVANS. Les artistes graveurs de Térina et la signature d'Evénète sur ses didrachmes tardifs. — G.-F. HILL et H.-W. SANDERS.

Note sur une trouvaille de monnaies romaines d'argent et d'ornements de la monnaie de Centenillo (Sierra Morena). — H.-A. GRUEBER. La trouvaille de Palmer's Green (208 pennys d'Henri III et 4 d'Alexandre III d'Écosse). — G.-C. BROOKE. *Monetagium*.

NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT, XLIV, 2. — R. MUNSTERBERG. Les noms de magistrats sur les monnaies grecques classés par ordre alphabétique et géographique. — G. VON PROBST. Monnaies et médailles du royaume de Westphalie. — K. ROLL. Les méreaux de mines de l'évêché de Salzbourg. — W. KUBITSCHEK. Gouverneurs de la province de Thrace. — A. NAGL. Une ordonnance monétaire probablement viennoise de l'année 1561. — O. VOETTER Le monnayage romain à Alexandrie. — W. KUBITSCHEK. A propos de l''Επαρχικὸν βιβλίον. — P. STOCKERT. Les monnaies pré-vénitiennes de la commune de Cattaro.

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA, 1912, fasc. II. — L. LEFFRANCHI. Le monnayage d'Auguste. — G. PANSA. La monnaie d'Ovide. — A. SAMBON. Le monnayage de Robert d'Anjou, à Naples — P. TRIBOLATI. Notes de numismatique milanaise — P. BORDEAUX. Le cachet-sceau de la sous-préfecture de Caprara. — EM. BOSCO. Contrefaçon inédite de l'atelier de Desana. — A.-F. MARCHISIO. Études sur la numismatique de la maison de Savoie. — TH. LEDERER. Une monnaie de Syracuse peu connue.

REVUE NUMISMATIQUE, 1912, 2e fasc. — J. DE MORGAN. Observations sur le monnayage des premiers Arsacides de Perse. — R. MOWAT. Iotapien et Pacatien, empereurs usurpateurs sous Dèce. — J. DE FOVILLE. Les monnaies grecques et romaines de la collection Valton.

— M. LE GRAND. Essai sur les monnaies d'Étampes. — J. DE FOVILLE. La médaille de Jules César Varano, seigneur de Camerino. — A. SAMBON. Gillat d'inféodation de Robert d'Anjou, frappé à Prato, en Toscane. — A. BLANCHET. Jetons frappés à Rouen et à Paris en 1714.

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE, XVIII, fasc. I. — W. WAVRE et Eug. DEMOLE. La restauration de l'atelier monétaire de Neuchâtel par Marie de Bourbon en 1588. — H. GIRTANNER-SALCHLI et E. HAHN. Les monnaies de la ville de Saint-Galles. — F. IMHOOF-BLUMER. Histoire d'une collection (celle de l'auteur). — E. HAHN. Un denier de Charlemagne de Castel-Seprio. — Médailles suisses nouvelles.

THE NUMISMATIST. *Mai* 1912. — A.-R. FREY. Monnaies peu connues d'Isny (Wurtemberg). — H. WOODIN. La collection Senvey de Boston. — F. ZERBE. La médaille de James Town. — W. C. MOORE. Tokens de l'Ohio.

Juin 1912. — S. KRANSZ. Monnaies romaines historiques. — W.-A. CRAIK. Tokens canadiens de communion. — E. H. ADAMS. Documents numismatiques de la vie américaine. — IDEM. Le nouveau monnayage en perspective.

Juillet 1912. — E.-H. ADAMS. J. M.-L. et W.-H. Scovill (éditeurs de tokens). — H.-F. WILLIAMS. Le monnayage de l'or au Brésil.

TIJDSCHRIFT VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE. 1912, 3e livraison. — W. K. F. ZWIERZINA. Histoire métallique du règne de S. M. la Reine Wilhelmine. — A. VISART DE BOCARMÉ. Un insigne d'archer de Goes. — A. SASSEN. Les dutes hollandaises et de la West-Frise, 1739-1780.

FAITS DIVERS.

Plaquette « Alphonse de Witte ».

Compte rendu. — Le projet d'offrir une plaquette commémorative à M. Alphonse de Witte à l'occasion du XXVe anniversaire de son entrée dans le bureau de la *Société royale de Numismatique*, a été chaleureusement accueilli par ses confrères et par ses amis tant de Belgique que de l'étranger. Le Comité organisateur a décidé de remettre, en outre, à M. de Witte une adresse portant les noms de tous les souscripteurs.

L'exécution de la plaquette a été confiée à M. Godefroid Devreese, le médailleur belge bien connu. La réduction et la frappe de celle-ci ont été exécutées par la maison Paul Fisch. L'adresse a été imprimée sur parchemin dans les ateliers Rossignol et Vanden Bril, et elle a été reliée en maroquin avec la plus grande simplicité par la maison Hotat.

A la demande de M. de Witte, la fête a eu lieu dans l'intimité du banquet qui a réuni les membres de la *Société royale de Numismatique* après la séance d'été de la Compagnie, tenue à Bruges le 7 juillet dernier. M. le Vte B. de Jonghe, président, a donné lecture de l'adresse et a remis celle-ci à M. de Witte en même temps qu'un écrin contenant trois exemplaires de la plaquette en vermeil, argent et bronze; M. Ém Seeldrayers, au nom des amis intimes, a improvisé quelques paroles venues du cœur; M. P. Bordeaux s'est fait l'interprète des numismates français, puis M. A. de Witte a remercié les souscripteurs et les organisateurs en termes émus.

Le nombre des adhésions s'est élevé à 203, parmi lesquelles se trouvent celles de trois corps scientifiques et de cinq administrations. Pour pouvoir satisfaire aux demandes, il a été frappé 48 exemplaires en argent et 176 en bronze. Ceux-ci ont été expédiés aux souscripteurs en même temps que ce compte rendu.

Nous donnons ci-dessous le texte de l'adresse qui a été remise à notre dévoué collègue :

» A MONSIEUR ALPHONSE DE WITTE,

Vice-Président de la Société royale de Numismatique de Belgique, Président de la Section belge de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'Art.

» CHER CONFRÈRE ET AMI,

» Voilà un quart de siècle que vous dépensez le meilleur de votre activité pour assurer la bonne marche de la *Société royale de Numismatique de Belgique*. Comme bibliothécaire, de 1886 à 1897, puis comme secrétaire, de 1897 à 1911, vous avez rendu à cette compagnie des services inappréciables. Aussi avons-nous saisi avec empressement cette occasion pour vous exprimer les chaleureux remercîments de tous vos collègues.

» Cependant, cher Confrère et Ami, ce n'est pas simplement cet anniversaire qui nous a déterminés à vous faire part en ce jour de nos sentiments de reconnaissance : il est le prétexte et non la cause de cette manifestation.

» En effet, depuis 1886, année qui a vu paraître votre premier essai sur des *Monnaies inédites ou rares du comté de Hollande et du duché de Brabant*, vous n'avez cessé de consacrer des travaux aussi approfondis que judicieux à la numismatique belge dans sa plus vaste étendue : Brabant,

Hainaut, Liége, Namur, Flandre, Tournaisis, etc. ont vu successivement leurs séries monétaires mieux connues grâce à vos écrits.

» Vous n'avez pas limité vos recherches aux seules monnaies : les médailles, les jetons, les méreaux, les plombs de marchandises, les poids, les dénéraux ont tour à tour exercé votre sagacité.

» En outre, non content de vous adonner à la numismatique proprement dite, vous avez porté votre attention sur l'art de la médaille contemporaine. Pendant des années, vous avez publié les *Médailles historiques de Belgique;* vous avez suivi les expositions et montré aux artistes la voie qui vous paraissait être la meilleure; vous avez pris une part prépondérante à la fondation de la *Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art* dont la Section belge s'honore de vous posséder encore aujourd'hui comme président. Vous avez enfin, à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1910, assuré la réussite du *Salon international de la Médaille*, la plus imposante manifestation de cet art qui se soit produite jusqu'à présent.

» Voilà, cher Confrère et Ami, ce que doit rappeler la réunion de ce jour. Parmi les travaux que nous avons énumérés, il en est un, pourtant, auquel il faut reconnaître un mérite tout spécial; de vos nombreux ouvrages, le plus remarquable est incontestablement votre *Histoire monétaire des Ducs de Brabant*, véritable monument élevé à la province qui fut le cœur de la Belgique. Lentement, patiemment, avec la tenacité et la foi du savant qui veut résoudre les énigmes du passé, vous avez, pendant dix ans, fouillé les archives, scruté les collections, remué la poussière des bibliothèques. Il est sorti de ce labeur une œuvre véritablement scientifique qui permet à chacun de s'initier

aisément à la connaissance de la numismatique brabançonne si abondante et si variée.

» C'est pourquoi nous avons voulu que la plaquette destinée à rappeler les services que vous avez rendus à la numismatique belge, symbolisât la part que vous avez prise à la reconstitution de l'histoire monétaire de la Belgique.

» A l'époque de la Renaissance, tout manuel était désigné sous le nom de *janua*, de « porte » ; la *janua linguarum*, c'était la « porte des langues », le manuel qui conduisait à la connaissance de celles-ci. Pour exprimer que nous vous devons un traité de numismatique brabançonne, notre médailleur, M. Godefroid Devreese, a représenté la porte de l'hôtel des monnaies d'Anvers, telle qu'elle était à la fin du XVIe siècle: l'inscription qui s'y lisait au-dessus de la voûte, MONETA DUCIS BRABANTIÆ, n'est-elle pas, en effet, le titre même de votre œuvre capitale ?

» Veuillez accepter, cher Confrère et Ami, ces exemplaires que nous sommes heureux de pouvoir vous offrir ; ils vous rappelleront vos publications passées, et vous rediront sans cesse notre gratitude Puissiez-vous longtemps encore être conservé à la science numismatique, et continuer à augmenter la somme de nos connaissances dans ce domaine, par vos recherches et par vos travaux !

» Bruges, le 7 juillet 1912. »

Cette adresse était suivie des noms des 203 souscripteurs.

V. T.

Les nouvelles monnaies françaises de nickel.

On sait que, dans sa réunion du 8 juin dernier, le Conseil des ministres de la République française a, sur la proposi-

tion de M. René Besnard, sous-secrétaire d'État aux Finances, décidé de remplacer la monnaie de bronze par de la monnaie de nickel, laquelle, à l'imitation de ce qui se fait en Belgique, sera perforée. Les nouvelles pièces auront pour valeur 25 (1), 10 et 5 centimes et leur émission s'élèvera à un total de 80 millions de francs.

Le modèle adopté nous semble d'une composition d'autant plus chargée au revers, que celle du droit est assez simple. Cette dernière face porte dans la partie supérieure du champ les mots : LIBERTÉ | ÉGALITÉ-FRATERNITÉ écrits sur deux lignes; et, à droite et à gauche du trou central : 25 — Ces. Dans le bas du champ, un coq debout sur un soleil. On voit que le gouvernement persiste à vouloir symboliser la Gaule par un coq, malgré les justes observations qui lui ont été faites, au sujet de cette prétention, lors de l'apparition de la monnaie d'or de Chaplain. Le revers offre, dans une couronne mi-partie de chêne et de laurier, la date et trois symboles républicains : un bonnet phrygien, un faisceau de licteur et le monogramme R. F. Cette répétition constitue, à notre avis, une faute grave de composition, et nous la qualifierions volontiers de pléonasme vicieux. Peut-être, après tout, a-t-on simplement voulu rappeler que c'est la troisième fois qu'une République préside aux destinées de la France!

A. DE W.

LA NUMISMATIQUE EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE. — L'activité numismatique en Allemagne et en Autriche paraît être à nulle autre pareille. On ne trouve

(1) La pièce de nickel de 25 centimes actuellement en cours sera démonétisée.

pas moins de quinze sociétés de numismatique dans ces deux seuls pays. En voici la nomenclature :

1. *Numismatische Gesellschaft zu Berlin;*
2. *Verein Deutscher Münzensammler, Berlin ;*
3. *Numismatische Gesellschaft zu Braunschweig ;*
4. *Numismatischer Verein zu Dresden ;*
5. *Frankfurter numismatische Gesellschaft ;*
6. *Numismatische Gesellschaft zu Halle a. S.*
7. *Hamburger Verein der Münzfreunde;*
8. *Verein der Münzen- und Medaillensammler, Hanovre;*
9. *Bayerische Numismatische Gesellschaft, München;*
10. *Verein für Münzkunde in Nürnberg ;*
11. *Numismatische Gesellschaft zu Posen;*
12. *Numismatischer Verein zu Rostock;*
13. *Stuttgarter Numismatische Vereinigung ;*
14. *Numismatische Gesellschaft in Wien ;*
15. *Oesterreichische Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde.*

Toutes ces sociétés sont fédérées sous le titre de *Vereinigte numismatische Gesellschaften Deutschlands und Oesterreichs.* Le président fédéral est actuellement M. Émile Bahrfeldt, de Berlin.

Les comptes rendus des séances tenues par toutes ces sociétés paraissent régulièrement dans le *Berliner Münzblätter*, l'organe de M. Ém. Bahrfeldt. On est réellement émerveillé en constatant le nombre des assemblées qui ont été tenues par toutes ces compagnies savantes, et l'on ne peut constater chez nos amis d'outre-Rhin qu'une vogue toujours croissante des études numismatiques, alors que chez nous il semble que le nombre des personnes qui s'intéressent à ces matières, a plutôt une tendance à décroître.

V. T.

Nous extrayons du rapport de M. Lonchay, concernant le concours quinquennal d'Histoire nationale (1906-1910), le passage suivant concernant la science numismatique :

« La numismatique semble moins aride depuis que son » domaine s'est élargi. Les collectionneurs ne se contentent » plus de décrire des séries de médailles ou de monnaies ; » ils fouillent les archives, scrutent les comptes des villes » ou des administrations publiques, recherchent les rai- » sons politiques ou économiques des émissions. Certaines » parties de cette science ont été rajeunies. On étudie » maintenant les jetons avec le même esprit critique que » les monnaies, et celui qui s'intéresse à ces plaquettes » métalliques si instructives pour l'histoire de nos an- » ciennes administrations lira, avec autant de plaisir que » de profit, les articles qui ont paru sur ce sujet dans les » dernières années de la *Revue belge de numismatique* (1). » Quant à la monnaie même, rappelons la découverte » faite en 1908, dans la rue d'Assaut, à Bruxelles. Si le » trésor exhumé n'a fourni que trois pièces inédites, il a » prouvé l'intensité de nos relations économiques avec » l'Angleterre au XIIIe siècle, car des 150,000 deniers » qu'il renfermait, la moitié étaient des sterlings anglais ou » écossais. Mais, de tous les travaux consacrés à la numis- » matique dans le lustre écoulé, le plus remarquable, sans » contredit, est l'*Histoire numismatique du comté, puis » duché de Luxembourg et de ses fiefs*, de MM. Édouard » Bernays et Jules Vannérus. Ce volumineux mémoire, » qui ne compte pas moins de 802 pages in-4°, ne contient

(1) « Par exemple l'article de MM. Ch. Gilleman et A. van Werveke : *Numismatique gantoise, les jetons scabinaux au XVIIe et au XVIIIe siècle* et celui de M. Albert Visart de Bocarmé : *Jetons et méreaux du Franc de Bruges.* »

» pas seulement une description minutieuse de toutes les » pièces forgées dans le Luxembourg, il renouvelle en bien » des points l'histoire de cette province. Par la méthode, » la sûreté de l'information, l'importance des pièces justi- » ficatives, ce livre est un des plus beaux produits de l'éru- » dition belge et il a sa place à côté de l'*Histoire de la* » *numismatique liégeoise* du regretté Jules de Chestret de » Haneffe et de l'*Histoire monétaire des ducs de Brabant* » de M. Alphonse de Witte. »

Cette appréciation des progrès réalisés par la numismatique en Belgique, au cours de ces dernières années, est d'autant plus flatteuse qu'elle émane d'un savant qui n'y est pas absolument étranger.

A. DE W.

TROUVAILLES.

Le 1er mai 1912, au cours de travaux effectués à l'Asile des aliénées de Bailleul (Nord), on a trouvé dans le sol, à une très faible profondeur, et simplement couvert d'une pierre, un petit trésor de soixante-cinq monnaies royales d'or de France, de Louis XIII et de Louis XIV.

La plus ancienne pièce porte le millésime de 1642 et la plus récente en date est de 1705 : ces pièces paraissent avoir été enfouies à l'époque où les guerres de la succession d'Espagne ensanglantaient les Flandres.

LOUIS XIII.

Un louis d'or aux huit L couronnés, Paris 1642.
— — — Paris 1643.

LOUIS XIV.

Deux doubles louis d'or, à la croix formée de quatre lis couronnés, et cantonnée de 4 L, Paris 1693 et 1696.
Un double louis d'or, même type, Lille 1697.
— même type, Rennes 1696.
Deux — à l'écu de France, Paris 1690.
Un — même type, Paris 1690.
Un louis d'or, à la croix formé de quatre lis couronnés brochant sur un sceptre et une main de justice, Paris 1705.
Trois louis d'or, à la même croix, mais cantonnée de quatre L, Paris 1693-1698 et 1705.
Deux — même type, Lyon 1693 et 1694.
Un — même type, Tours 1694.
Deux — même type, Lille 1695.
Six — aux huit L couronnés, Paris 1649-1650-1651-1653-1668 et 1701.
Un — même type, Rouen 1652.
Un — même type, Bayonne 1669.
Un — même type, Clermont 1702.
Un — même type, Lille 1701.
Un — même type, Pau 1679.
Un — même type, Arras 1648.
Dix — à l'écu de France, Paris 1690.
Neuf — même type, Paris 1691.
Un — même type, Paris (pièce surfrappée, millésime illisible).
Un — même type, Rouen 1690.
Deux — même type, Rouen 1691.
Quatre — même type, Lille 1690.
Deux — même type, Lille 1691.
Un — même type, Tours 1691.

Un louis d'or, même type, Tours 1692.
Deux — même type, Aix 1690.
Un — même type, 1691 (pièce surfrappée, atelier illisible).
Un — même type, Clermont 1691.

Nous avons pu examiner cette trouvaille grâce à la complaisance de M. Victor Simonet, l'intelligent et sympathique directeur de cet établissement, que nous remercions vivement.

Bailleul, 12 juillet 1912.

P. HOLLEBEKE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale tenue à Bruges, le 7 juillet 1912.

Sont présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président ;* A. de Witte, *vice-président ;* A. de Roissart, *trésorier ;* A. Visart de Bocarmé, *contrôleur ;* Victor Tourneur, *secrétaire ;* Edm. Peny, Ém. Seeldrayers, Fréd. Alvin, Éd. Laloire, Ch. Hermans, Fr. Vermeylen, P. Fisch, A. Michaux et G. Devreese, *membres effectifs ;* MM. le Ct J. Dugniolle, Ch. Gilleman, H. Le Roy, Coppieters 't Wallant, G. Brunin, Van de Vyvere-Colens, Ch. Rutten, Beeckman de Crayloo, Van Iseghem, A. Mahieu, le Dr Briart, *correspondants regnicoles ;* MM. P. Bordeaux et le Ct Babut, *membres honoraires ;* M. L. Théry, *associé étranger*. MM. Louis Ryelandt, échevin de la ville de Bruges et Gilleman, fonctionnaire communal, assistent à la séance.

Se sont excusés : MM. V. de Munter, Naveau, G. de Schodt, le Bon Delbeke, le Vte de Ghellinck-Vaernewijck, F. Donnet, le Dr J. Simonis, G. Bigwood, Edm. Lombaerts, Éd. Bernays, le Vte Eug. de Jonghe, le Bon Ph. Prisse, Ch. Le Grelle, *membres effectifs ;* MM. Hamal-Mouton, Ém. de Breyne,

J. Justice, H. Obreen, A. Hecking, A. Oger et le Bon de Vinck de Deux-Orp, *correspondants regnicoles;* MM. A. Blanchet et F. Mazerolle, *membres honoraires;* MM. P. Hollebeke, le Dr Coliez, Ruys de Perez, le Cte de Geloes d'Eysden, P. Decroix, C. Begeer et le Jhr. Snoeck, *associés étrangers.*

La Société est reçue à 11 h. 1/2, en la salle gothique de l'hôtel de ville, par M. le Bourgmestre Cte Visart de Bocarmé, entouré de plusieurs membres du Collège échevinal et du Conseil communal. M. le Bourgmestre, après avoir souhaité la bienvenue, rappelle la dernière visite de la Société à Bruges et fait l'éloge de la numismatique, science auxiliaire de l'histoire, et des numismates qui la cultivent. Après quelques paroles de remerciements de M. le Vte B. de Jonghe, le vin d'honneur est offert à la Compagnie.

La séance a lieu dans une salle du premier étage de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le Vte B. de Jonghe.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation.

M le Président rend ensuite hommage à la mémoire de MM. Éd. Vanden Broeck, Ernest-Louis-Albert Urban (Bruxelles), Paul-Marie Cogels (Anvers), Henri Drion (Wépion) et J.-O. Wedberg (Stockholm), décédés depuis la dernière réunion.

M. de Jonghe remercie les membres présents d'avoir répondu en aussi grand nombre à la convocation du bureau.

Il annonce que, grâce à l'aimable intervention de son contrôleur, M. A. Visart de Bocarmé, la Société jouira aujourd'hui de certaines réductions du prix d'entrée dans divers musées brugeois.

M. A. Visart de Bocarmé expose ensuite, avec clarté et précision, tout ce qui est connu aujourd'hui relativement à une série de matrices de sceaux de la ville et du Franc de Bruges qu'il a réunies dans une vitrine mise sous les yeux des membres de l'assemblée.

Ces sceaux sont les suivants :

1. Sceau de la ville de Bruges, de 1211. (Reproduction dans Duclos, *Bruges, histoire et souvenirs*.)

2. Sceau et contre-sceau de la ville de Bruges, de 1264. (Deux empreintes en cire, anciennes, empruntées au musée archéologique de Bruges.)

3. Matrices en argent du grand sceau et du contre-sceau « ad contractus » de la ville de Bruges, de 1305. (Prêtées par les archives communales.)

4. Matrice en argent du sceau « aux causes » de la ville de Bruges, de 1430. (Prêtée par les archives communales.)

5. Matrice en cuivre du sceau « aux causes » de la ville de Bruges, XVIIe siècle. (Prêtée par les archives communales.) Les mots « ad causas » ne faisaient pas partie de la légende primitive, qui était probablement : S. SECRETI, etc.

6. Sceau secret de la ville de Bruges ; presque

semblable au précédent, mais plus petit et avec la légende S SECRETI SCABINORVM CIVITATIS BRUGENSIS. Empreinte ancienne en papier. (Prêtée par le musée archéologique.)

7. Matrice en fer du sceau « aux causes » de la ville de Bruges, XVIIe siècle, presque identique au n° 5. (Prêtée par les archives communales.)

8. Signet en cuivre, aux armes de la ville de Bruges et au millésime 1558. (Prêté par les archives communales.)

9. Matrice en cuivre, ornée des emblèmes de la République et à la légende : *La municipalité de la commune de Bruges et son arrondissement.* (Archives communales.)

10. Matrice en cuivre, ornée des emblèmes de la République et de la légende : *Administration municipale du canton de Bruges. République française.* (Archives communales.)

11. Matrice en cuivre, aux armes de l'Empire français et à la légende : *Mairie de la ville de Bruges.* Lis. (Archives communales).

12. Sceau et contre-sceau du Franc de Bruges, 1272. (Deux empreintes en plâtre, prêtées par les archives de l'État, à Bruges.)

13. Sceau et contre-sceau « aux obligations » du Franc de Bruges, 1494. (Deux plâtres, prêtés par M. Jules Colens, archiviste honoraire de l'État, à Bruges.)

14. Sceau et contre-sceau « aux obligations » du Franc de Bruges, 1529. (Deux plâtres, prêtés par M. Jules Colens.)

15. Sceau avec contre-sceau « aux obligations » du Franc de Bruges, 1557. (Original en papier, prêté par les archives de l'État, à Bruges.)

16. Sceau et contre-sceau du Franc de Bruges, 25 mai 1585. (Dessin d'après l'original, prêté par M. Jules Colens.)

17. Contre sceau du Franc de Bruges, XVIIe siècle. (Original en papier, prêté par M. Jules Colens.)

18. Contre-sceau du Franc de Bruges, 24 décembre 1650. (Original en papier, prêté par les archives de l'État, à Bruges.)

19. Sceau « aux causes » du Franc de Bruges, 30 juillet 1790. (Original en papier. Archives de l'État, à Bruges.)

20. Contre-sceau du Franc de Bruges. 14 mai 1791. (Original en papier, archives de l'État, à Bruges.)

21. Deux sceaux du Franc de l'Écluse, de 1669 et 1676. (Originaux en papier, archives de l'État, à Bruges.)

22. Matrice en cuivre du sceau de la cour féodale du Bourg de Bruges (VIIe siècle). (Musée archéologique.)

23. Matrice en cuivre du sceau aux causes de la Prévôté, 1632? (Collection de M. J.-B. Coppieters t'Wallant, à Bruges.)

24. Matrice en cuivre du sceau aux causes de la Prévôté, 1715? (Même collection.)

25. Matrice en argent du sceau de l'hôpital

Saint-Jean, à Bruges (XIVe siècle). (Hospices civils de Bruges.)

26. Trois lettres autographes d'Olivier Vredius. (Collection A. Visart.)

M. le Président remercie M. Visart de son intéressante communication qui paraîtra prochainement dans la *Revue*. (*Applaudissements*.)

M. Fr. Alvin, à propos d'un triens mérovingien portant au droit la légende VVICO FIT et au revers IC IO, de part et d'autre d'une croix haussée, établit que la plupart des deniers donnés par M. Prou à Vico in Pontio, localité aujourd'hui disparue, qui se trouvait dans le Pas-de-Calais près d'Étaples, sont en réalité de Wijck-lez-Maestricht, ainsi que l'avait déjà indiqué de Longpérier. (*Applaudissements*.)

M. le Vte B. de Jonghe retrace ensuite l'histoire du *Cromstaart* dans les anciennes provinces belgiques. Il le montre naissant en Flandre à la suite de l'ordonnance de 1407 de Jean Sans Peur, prescrivant la frappe de doubles gros. Comme le type de ceux-ci était un lion à la queue recourbée en boucle vers le dos de l'animal, le double gros reçut le surnom de « queue tortue », cromstaart, et ce sobriquet populaire, quinze ans après, avait passé dans les documents officiels. Rapidement, le type du cromstaart fut imité dans la plupart des provinces et dans un grand nombre de seigneuries. A l'appui de sa communication, M. le Vte B. de Jonghe fait circuler les plus beaux crom-

staarts de sa collection, avec leurs divisions; M. Fr. Alvin complète la série en y joignant un *cromstaart* de Bernard d'Orchimont, qui appartient au Cabinet des Médailles de l'État.

M. Victor Tourneur montre ensuite, avec l'aide d'un plan terrier quel était l'état des bâtiments de la Monnaie de Bruges au milieu du XVIIIe siècle ; il expose comment ils étaient fatalement condamnés à disparaître ; et il donne le détail de leur vente à l'encan le 8 juillet 1785.

M. L. Théry attire l'attention sur une médaille de Joseph-Clément de Bavière que l'on rapporte d'ordinaire à des festivités qui auraient eu lieu à Reims et qui, en réalité, rappelle la réception offerte par le prince-évêque aux vainqueurs et aux vaincus de la bataille de Denain, en son château de Raimes près de Valenciennes. M. Théry possède même un cliché d'un premier état de la médaille, croit-il, sur lequel le mot *Ramis* est remplacé par *ad Valencen*, ce qui ne laisse aucun doute sur l'interprétation à donner à *Ramis*.

Il se demande ensuite, si les jetons aux armes de Dreux et de Navarre, qui se rencontrent fréquemment dans le Nord de la France et dans les Flandres, n'y ont pas été amenés par le mariage de Philippe de Navarre, comte de Longueville et de Valois, quatrième fils de Philippe d'Évreux et de Jeanne de France, reine de Navarre, avec la comtesse Yolande de Cassel. Fréquemment, les légendes ne sont pas compréhensibles; cette

obscurité ne serait-elle pas due à l'emploi de la langue flamande sur ces pièces?

M. A. de Witte estime que ces légendes sont simplement incohérentes et ne sont pas rédigées en flamand, car ces jetons sont de fabrication française. Quant à ses autres suppositions, M. Théry, pense-t-il, pourrait avoir raison.

M. P. Bordeaux fait ensuite circuler un poids indéterminé en fer, de 1/4 de livre, portant la légende IMPERIAL, et une médaille de prix de l'école moyenne de Saint-Ghislain, qui a été décernée au sculpteur *E. Godebski* en 1855.

La séance est levée à 1 h 10.

Le Secrétaire, Victor Tourneur.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1912.

MEMBRES D'HONNEUR.

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE . . . 22 avril 1892.

S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA**, DUC DE SAXE. . . . . 7 juillet 1878.

S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOUVERAIN DE **MONACO, ALBERT Ier**. . 24 novembre 1889.

S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Louis-Alexandre DE BATTENBERG**, 4, Hanscrescent, Londres, C. W. . . . . 21 avril 1901.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.

1 **KARABACEK** (LE Dr ET PROFESSEUR **Josef**), directeur de la Bibliothèque impériale et secrétaire de l'Académie impériale et royale des Sciences, Seidlgasse, 41, à Vienne. . . . . 7 juillet 1872.

2 **SCHLUMBERGER** (**Gustave**), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27, à Paris. . . . . 7 juillet 1878.

3 **BABELON** (**Ernest**), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, à Paris . . . . . 1er juillet 1888

4 **HILDEBRAND** (**Hans**), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède, directeur des musées d'antiquités de l'État, Storgatan, 24, à Stockholm. . . . . 5 juillet 1891.

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

5 **Luschin von Ebengreuth** (le Dr et prof. chevalier **Arnold**), membre de l'Académie impériale et royale des Sciences de Vienne, ancien doyen de l'université de Gratz, l'hiver : Merangasse, 15 ; l'été : Quellengasse, 4, à Gratz (Autriche) . . 3 juillet 1892.

6 **Papadopoli** (le comte **Nicolas**), sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, à Venise . . . . . — —

7 **Joseph (Paul)**, professeur, Finkenhofstrasse, 33, à Francfort-sur-Mein . . . . . 2 juillet 1893.

8 **Gnecchi (Francesco)**, directeur de la *Revue italienne de Numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie) . . . . . — —

9 **Imhoof-Blumer** (le Dr **Frédéric**), membre de l'Académie des sciences de Berlin, à Winterthur (Suisse). . . . . 1er juillet 1894.

10 **Bahrfeldt (Max)**, lieutenant-général et chef de la 37e division d'armée, Allenstein (Prusse orientale) . . . . . — —

11 **Blanchet (J.-Adrien)**, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre résident de la Société des antiquaires de France, boulevard Émile Augier, 10, à Paris (XVIe). 2 juillet 1899.

12 **Bordeaux (Paul)**, avocat, boulevard Maillot, 98, à Neuilly s/Seine, France . . . . . 1er juillet 1900.

13 **Barclay v. Head**, conservateur honoraire du Cabinet des médailles du British Museum, 26, Leinster square à Londres. . . . . 7 juillet 1901.

14 **Svoronos (Jean-N.)**, directeur du Musée national de Numismatique, rue Gennadios, 34, à Athènes. 6 juillet 1902.

15 **de Man** (Mlle **Marie**), rue Saint-Pierre, 39, à Middelbourg (Zélande) . . . . . 5 juillet 1903.

16 **Mazerolle (Fernand)**, archiviste de la Monnaie, directeur de la *Gazette française de Numismatique*, avenue Niel, 91, à Paris. . . . . 3 juillet 1904

17 **Soutzo** (prince **Michel**), ancien gouverneur de la Banque nationale de Roumanie, Strada Romania, 4, à Bucharest. . . . . 2 juillet 1905.

18 **Bahrfeldt** (**Em.**), directeur de banque, rédacteur en chef des *Berliner Münzblätter*, Schillerstrasse, 16, Berlin Gross Lichterfelde Ost. . — —

19 **de Castellane** (le comte), rue Saint-Dominique, 11, Paris. . . . . 7 juillet 1907.

20 **Tolstoï** (le comte **Jean**), ancien ministre. Wassiliewski ostrow, 5e ligne, n° 2, à Saint-Pétersbourg. . . . . 7 mars 1909.

21 **Haeberlin** (le Dr **J.**), conseiller de justice, Eschersheim, Francfort-sur-Mein . . . . . 12 mars 1911.

22 **Ménadier** (le Dr prof. **J.**), conservateur du Cabinet royal de numismatique, à Berlin . . . — —

23 **Demole** (**Eugène**), conservateur du Cabinet des Médailles, Musée d'art et d'histoire, Genève (Suisse). . . . . 12 mars 1912.

24 **Domanig** (**Karl**), conservateur du cabinet des médailles du K. K. kunsthistorisches Hof-Museum. Burgring, Vienne. . . . . — —

25 **Babut** (commandant **A.**), président de la Société française de numismatique, 23, rue des Gatines, à Paris . . . . . — —

MEMBRES EFFECTIFS (1).

MM.

1 **Pety de Thozée** (**J.**), ancien agent diplomatique et consul général de Belgique, rue Henri Maus, 75, à Liége. . . . . 4 juillet 1852

2 **de Jonghe** (le vicomte **Baudouin**), rue du Trône, 60, à Ixelles . . . . . 4 juillet 1869.

3 **de Roissart** (**Amédée**), président à la Cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles. 7 juillet 1878.

4 **Cumont** (**Georges**), avocat, rue de l'Aqueduc, 19, à Saint-Gilles . . . . . 2 juillet 1882.

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

5 **de Witte (Alphonse)**, rue du Trône, 55, à Ixelles. 4 juillet 1886.
6 **Peny (Edmond-Ph.-A.)**, ingénieur, à Morlanwelz. 3 juillet 1887.
7 **De Munter (Victor)**, agent de la Banque nationale de Belgique, Lei, 15, à Louvain. . . . — —
8 **Naveau (Léon)**, au château de Bommershoven (par Jesseren) . . . . . 24 novembre 1889.
9 **de Schodt (Georges)**, avocat, rue de Londres, 15, à Ixelles. . . . . 5 juillet 1891.
10 **Moens (Jean)**, avocat, à Lede, Flandre orientale. — —
11 **Seeldrayers (Émile)**, artiste peintre, rue Van Aa, 85, à Ixelles . . . . . 2 juillet 1893.
12 **Visart de Bocarmé (Albert)**, rue Saint-Jean, 18, à Bruges . . . . . — —
13 **Wallaert (Em.)**, docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 73, à Saint-Josse ten-Noode. . . . — —
14 **Willems (Joseph)**, notaire, à Saint-Trond . . . 1er juillet 1894.
15 **de Ghellinck-Vaernewyck (le vicomte)**, rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles. . . . . — —
16 **Delbeke (le baron A.)**, ancien Ministre des Travaux publics, à Anvers. . . . . 7 juillet 1895.
17 **Alvin (Fréd.)**, conservateur du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, avenue Beau-Séjour, 27, à Uccle . . . . . 7 juillet 1901.
18 **Laloire (Édouard)**, attaché aux archives générales du Royaume, avenue Brugmann, 270, à Uccle . . . . . 6 juillet 1902.
19 **Donnet (Fernand)**, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, rue du Transvaal, 45, à Anvers. . . . . 5 juillet 1903.
20 **Simonis (J.)**, docteur, rue de l'Industrie, 10, à Jemeppe-sur-Meuse . . . . . 1er juillet 1906.
21 **Bigwood (Georges)**, avocat, chargé de cours à l'Université libre, chaussée de Vleurgat, 114, à Bruxelles . . . . . — —
22 **Lombaerts (Edmond)**, avenue des Arts, 130, à Anvers. . . . . 7 juillet 1907.
23 **Vermeylen (Franz)**, statuaire et médailleur, rue des Récollets, 49, à Louvain. . . . . — —

24 **Hermans (Charles)**, Canal des Brasseurs, 29, à Anvers. . . . . 7 juillet 1907.

25 **Moyaux (Auguste)**, ingénieur, boulevard du Régent, 35, à Bruxelles . . . . . 1er mars 1908

26 **Fisch (Paul)**, médailleur, rue d'Allemagne, 32, à Bruxelles. . . . . — —

27 **Liégeois (Edmond)**, bibliothécaire et conservateur du musée communal, rue de Boesinghe, 14, à Ypres . . . . . 7 mars 1909.

28 **Bernays (Édouard)**, avocat, avenue Van Eyck, 33, à Anvers. . . . . — —

29 **de Jonghe (le vicomte Eug.)**, conseiller provincial, Château de Fontaine, Anthée . . . . . — —

30 **Prisse (le baron Philippe)**, ingénieur en chef honoraire, directeur des Ponts et Chaussées, avenue Brugmann, 16, à Bruxelles . . . . 6 mars 1910.

31 **Tourneur (Victor)**, conservateur-adjoint au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, rue Defacqz, 98, à Saint-Gilles. . . . . — —

32 **Michaux (Alphonse)**, graveur à la Monnaie, rue Saint-Bernard, 57, à Saint-Gilles . . . . . 12 mars 1911.

33 **Le Grelle (Charles)**, commissaire des monnaies, rue de l'Hôtel-des-Monnaies, 69, à Saint-Gilles. — —

34 **Devreese (Godefroid)**, médailleur, 7, rue Quinaux, à Schaerbeek . . . . . 10 mars 1912.

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1).

MM.

1 **du Chastel de la Howardries (le comte Albéric)**, au château de la Havette, à Spa . . . 3 juillet 1881.

2 **de Jaer (Léon)**, ingénieur, rue Walthère Jamar, 145, à Ans . . . . . 5 juillet 1891.

3 **Jooris (Franz)**, capitaine au 1er régiment de Guides, avenue de la Toison d'or, 48, à Bruxelles . . . . . 2 juillet 1893.

4 **Allard (Josse)**, directeur de la Monnaie, rue Guimard, 8, à Bruxelles. . . . . 18 juillet 1897.

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à trente-cinq.

5 **Gaillard** (le chanoine **Joseph**), rue du Paradis, 58, à Liége . . . . . 18 juillet 1897.

6 **Dugniolle** (**J.**), capitaine commandant, boulevard de la Citadelle, 115, à Gand . . . . . 6 juillet 1902.

7 **Gilleman** (**Charles**), préfet des études à l'Athénée royal, rue de Saint-Pétersbourg, 23, à Ostende. 5 juillet 1903.

8 **Le Roy** (**Hippolyte**), sculpteur-médailleur, rue des Tonneliers, 4, à Gand . . . . . — —

9 **Hamal-Mouton** (**Jules**), à Péry-Trooz. . . . . — —

10 **Coppieters t'Wallant** (**J.-B.**), commissaire d'arrondissement, à Bruges . . . . . 3 juillet 1904.

11 **Brunin** (**Georges**), conservateur des Cabinets des médailles de la ville de Gand et de l'Université, place du Marais, 5, à Gand . . . . . 2 juillet 1905

12 **Baumann** (**Hubert**), rue van der Kelen, 25, à Louvain . . . . . 1er juillet 1906.

13 **Van de Vyvere-Colens** (**R.**), pharmacien, rue Haute, 39, à Bruges. . . . . 7 juillet 1907.

14 **Vannérus** (**Jules**), archiviste de l'État, avenue Ernestine, 3, à Ixelles . . . . . — —

15 **Hambije** (**Adolphe**), notaire, rue du Mont-de-Piété, 26, à Mons. . . . . — —

16 **Cloudt** (**Arthur**), industriel, rue du Haut-Bois, 60, à Mons. . . . . — —

17 **De Breyne** (**Émile**), chef de section aux Archives générales du royaume, avenue Louise, 12, à Saint-Gilles . . . . . — —

18 **Rutten** (**Charles**), rue de Spa, 4, à Bruxelles. . — —

19 **Justice** (**Jean**), professeur à l'athénée royal de Gand, membre correspondant de la Société roumaine de numismatique, chaussée de Bruxelles, 72, à Ledeberg Gand. . . . . — —

20 **Hecking** (**Armand**), boulevard de Tirlemont, 46, à Louvain . . . . . 1er mars 1908.

21 **Beeckman de Crayloo** (**A.**), rue d'Allemagne, 12, à Cureghem-Anderlecht. . . . . — —

22 **Losseau** (**Léon**), avocat, rue de Nimy, 37, à Mons. — —

23 **Van Iseghem** (**Alph.**), conseiller provincial, rue Joseph II, 49, à Ostende . . . . . 7 mars 1909.

24 **de Ribaucourt** (**le comte Robert**), rue du Trône, 42, à Bruxelles. . . . . — —

25 **Mahieu** (**Alfred**), directeur au Ministère des Colonies, inspecteur d'État au Congo, avenue Rogier, 51, à Bruxelles . . . . . — —

26 **Ratinckx** (**Joseph**), rue Waterford, 24, Berchem-lez-Anvers . . . . . 6 mars 1910

27 **Huybrechts** (**Paul**), membre de la commission du Musée du Steen, av. Marie-Thérèse, 4, Anvers. — —

28 **de Bethune** (**Le baron Louis**), château d'Overhamme, Alost . . . . . — —

29 **Bouckaert** (**M.-A.-L.**), inspecteur du Pilotage belge, à Flessingue. . . . . — —

30 **Oger** (**Adrien**), conservateur du Musée archéologique de Namur . . . . . — —

31 **O'Breen** (**H.**), docteur en histoire, rue de l'Aqueduc, 88, Saint-Gilles . . . . . 12 mars 1911.

32 **de Vinck de Deux-Orp** (**baron**), château de Wilder, par Campenhout . . . . . — —

33 **Briart** (**Paul**), docteur, chaussée de Vleurgat, 249, Ixelles. . . . . 10 mars 1912.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

MM.

1 **Sudre** (**L.**), sous-directeur honoraire des monnaies, quai Malaquais, 3, à Paris . . . . . 25 janvier 1876.

2 **Engel** (**Arthur**), rue Erlanger, 23, à Paris-Auteuil. 11 mai 1887.

3 **Dissard** (**Paul**), conservateur des musées de la ville de Lyon . . . . . 5 juillet 1879.

4 **André** (**Ernest**), notaire, à Gray (Haute-Saône). 2 octobre 1882.

5 **Bom** (**Adrien**), Keizersgracht, 149, à Amsterdam. 20 janvier 1885.

6 **Germain de Maidy** (**Léon**), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy . . . . . 14 avril 1886.

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

7 **Cahn (Adolphe-E.)**, membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau, 55, à Francfort-sur-Mein . . . . . 4 juillet 1886.

8 **Helbing (Otto)**, Nachf., membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, 13/I, Lenbachplatz, 4, à Munich. . . — —

9 **Corbelijn-Battaerd (C.-H.-F.-A.)**, Notenboomstraat, 87, à Groenloo (province de Gueldre), Pays-Bas . . . . . 28 avril 1887.

10 **Schulman (J.)**, Keizersgracht, 448, Amsterdam (Pays-Bas). . . . . — —

11 **Gnecchi (Ercole)**, directeur de la *Revue italienne de Numismatique*, via Gesù, 8, à Milan (Italie). 4 juin 1887.

12 **Mc Lachlan (R.-W.)**, Sainte-Monique street, 55, Montréal (Canada) . . . . . 30 juillet 1887

13 **Kenner (le dr Frédéric)**, membre de l'Académie de Vienne, directeur honoraire des Musées impériaux des médailles et d'antiquités, Burgring, 5, à Vienne . . . . . 13 janvier 1888.

14 **Barozzi (Nicolas)**, Palais ducal, à Venise. . . . 23 décembre 1888.

15 **de Ponton d'Amécourt (le vte R.)**, rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France . . 6 février 1889.

16 **Vallentin du Cheylard (Roger)**, officier de l'Instruction publique, rue Jeu de Paume, à Montélimar (Drôme), France. . . . . 28 septembre 1889.

17 **Van Werveke (Nicolas)**, secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg . . . . . 15 février 1890.

18 **Hollebeke (Paul)**, Grand'Place, à Bailleul (Nord), France. . . . . 27 février 1891.

19 **Coliez (E.)**, docteur en médecine et officier d'Académie, à Longwy (France). . . . . 15 mars 1891.

20 **Ruijs de Perez (P.-J.-B.)**, Huyze Radesteyn, Mollaan, Bloemendaal, par Haarlem. . . . 31 mars 1891.

21 **van der Does de Willebois (le jonkheer P.-J.-J.-S.-M.)**, bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc . . . . . 1er juillet 1891.

22 **Hauberg (P.)**, conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark. . 26 novembre 1891.

23 **Hénault (Maurice)**, archiviste municipal, place d'Armes, 13, à Valenciennes. . . . . 7 janvier 1892.

24 **Castellani (Giuseppe)**, S. Giacomo dall'Orio Fondamentà del Megio, N° 1757, Venezia . . 14 mai 1892.

25 **Maignien (Edmond)**, conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France. . . . . 21 mai 1892.

26 **Rappaport (Edmond)**, banquier, Lutherstrasse, 9, à Berlin. . . . . 28 novembre 1892.

27 **Stenersen (le Dr L.-B.)**, directeur du cabinet des médailles de l'Université, à Christiania . . . 12 décembre 1892.

28 **Marvin (W.-T.-R.)**, ancien éditeur de *The American Journal of numismatics*, Federal street, 73, à Boston (Massachusetts), U. S. . . . . 26 janvier 1893.

29 **von Höfken von Hattingsheim (le chevalier R.)**, Hochbergstrasse, Perchtoldsdorf-lez-Vienne. 22 février 1893

30 **Ter Gouw (J.-E.)**, Nassaulaan, 8, à Hilversum, (Hollande septentrionale), Pays-Bas. . . . . 25 février 1893.

31 **van Meeuwen (le jonkheer P.-L.)**, membre du tribunal, à Almelo . . . . . 21 juin 1894.

32 **Derome (Ch.)**, notaire, à Ribemont (Aisne), France. . . . . 28 octobre 1894.

33 **Grossel (Arsène)**, Grand'Place, 20, à Bergues-Saint-Winoc (Nord), France. . . . . 13 mai 1895.

34 **Sassen (Auguste)**, Laan van Meerdervoort, 53e, La Haye . . . . . 20 septembre 1895.

35 **Tachella (M.-D.-E.)**, ancien conservateur du Cabinet des médailles, au Musée national, à Sophia. 25 février 1896.

36 **Hess (Adolph)**, Nachfolger, Mainzer Landstrasse, 49, à Francfort-sur-Mein . . . . . 21 avril 1896.

37 **Hirsch (Jacques)**, docteur en philosophie et numismate, Arcisstrasse, 17, à Munich . . . 26 septembre 1896.

38 **Joos (H.)**, lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, à Cassel (Nord), France. . . . . 14 octobre 1896.

39 **Beelaerts van Blokland (le jonkheer F.)**, ministre résident de S. M. la reine des Pays-Bas, à Pékin . . . . . 6 avril 1897.

40 **Perini (Quintilio)**, à Rovereto, Tyrol (Autriche). 15 septembre 1897.

41 **Leite de Vasconcellos**, professeur de numismatique à la Bibliothèque nationale, à Lisbonne. — —

42 **Richebé (Raymond)**, avocat, ancien attaché à la bibliothèque Mazarine, 152, avenue Wagram, à Paris . . . . . 1er octobre 1897.

43 **Seligmann (Eugène)**, Bebergasse, 8, à Francfort-sur-Mein. . . . . 7 mars 1898.

44 **Vlasto (Michel-P.)**, allées des Capucines, 12, à Marseille . . . . . 20 novembre 1898.

45 **Snoeck (le jonkheer M.-W.)**, substitut, Vleeschstraat, à Tiel, Pays-Bas. . . . . 1er décembre 1898.

46 **de Geloes d'Eysden (le comte)**, chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden, par Eysden, Limbourg hollandais. . . 29 janvier 1899.

47 **Florange (J.)**, rue de la Banque, 17, Paris . . . 20 février 1899.

48 **Forrer (L.)**, Hamilton road, 11, Bromley (Kent), Angleterre . . . . . 15 mai 1899.

49 **Streit**, professeur à l'Université, à Athènes. . . 8 août 1899.

50 **Pick (le Dr Behrendt)**, conservateur du cabinet numismatique de Gotha. . . . . 28 septembre 1899.

51 **Amardel (Gabriel)**, avocat, conservateur adjoint du Musée de Narbonne (Aude), France . . . 11 juillet 1900.

52 **Bockenheimer**, Landgerichtsdirector, 27, Uferstrasse, à Mayence . . . . . 4 février 1901.

53 **Rizzoli**, junior (le Dr **Luigi**), conservateur au Musée Bottacin, à Padoue . . . . . 4 mai 1901.

54 **Buchenau (H.)**, directeur des *Blätter für Münzfreunde*, Roonstrasse, 2, Weimar . . . . . 8 juillet 1902.

55 **Hora Siccama (Jhr. J.-H.)**, ancien chef de la direction politique au Ministère des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, Bezuidenhout, 13, à La Haye . . . . . 15 décembre 1903.

56 **Wienecke (J.-C.)** graveur de la Monnaie d'Utrecht, Jagerslaan, 1, à Zeist . . . . . — —

57 **de Knevett (Edg.)**, solicitor, rue Le Titien, 18, à Bruxelles . . . . . 1er mai 1904.

58 **Ricci (Serafino)**, directeur du *Bollettino di numismatica*, à Milan . . . . . 20 février 1905.

59 **Hamburger (Joseph)**, membre de plusieurs sociétés de numismatique, Bahnhof-Platz, 2, à Francfort-sur-Mein . . . . . 25 mai 1905.

60 **de Marchéville (Louis)**, rue Meissonier, 4, à Paris . . . . . 19 novembre 1905

61 **Egger (Armin)**, numismate, Opernring, 7, à Vienne . . . . . 15 novembre 1906.

62 **Frey (A.-R.)**, ancien président de l'*American numismatic association*, 36 A., Hampton place, Brooklyn, à New-York . . . . . 19 janvier 1907.

63 **Fuldauer (L.)**, numismate, Valeriusstraat, 105, à Amsterdam . . . . . 7 février 1907.

64 **Martin (G.)**, conservateur du Cabinet des médailles de la ville de Marseille . . . . . 12 février 1907.

65 **Théry (L.)**, avocat, quai de la Basse-Deule, 74bis, à Lille . . . . . 15 février 1907.

66 **Bourgey (Ét.)**, numismate, rue Drouot, 19, à Paris . . . . . 12 mai 1907.

67 **Decroix (Pierre)**, banquier, rue Royale, 126, à Lille. . . . . 10 juillet 1907.

68 **Weygand (Max)**, docteur en droit, Gartenstrasse, 24, Düsseldorf. . . . . 20 décembre 1907.

69 **Bouclier (Albert)**, trésorier de la Société française de numismatique, rue de Lisbonne, 49, à Paris . . . . . 14 février 1908.

70 **Seltman (E.-I.)**, numismate, Kinghoe, Berkhamsted, Herts, Angleterre . . . . . 10 mars 1908.

71 **Gohl (Edm.)**, conservateur du Musée national hongrois, à Budapest . . . . . 2 février 1909.

72 **Coen (Maurice)**, Kadikeuy-Moda, Constantinople. 6 novembre 1909.

73 **Doucet (J.)**, rue Spontini, 19, Paris . . . . . 26 janvier 1910.

74 **Begeer (Carel-J.-A.)**, graveur-médailleur, Oudegracht, Utrecht. . . . . 3 octobre 1910.

75 **Erbiceano (le dr Octave)**, rue Procopi, 26, Jassy, Roumanie . . . . . 24 novembre 1910.

76 DE SOUZA LOBO (Augusto), rue Visconde de Inhauma, 66, Rio de Janeiro, Brésil . . . . 17 janvier 1911.

77 HUNTINGTON (A.-W.), ancien président de la Société américaine de numismatique, Fifth Avenue, 1083, New-York . . . . . 18 avril 1911.

78 COLLOMBIER (Félix), rue Blasset, 16, à Amiens (Somme) . . . . . 12 mai 1911

79 HABICH (Georges), docteur en philosophie, conservateur du Cabinet royal des médailles de Munich . . . . . 5 octobre 1911.

80 WEES (Nikos), docteur en philosophie, Liebigstrasse, 8A, Munich . . . . . 28 novembre 1911.

81 BOSCH (Pablo), numismate, Serrano, 61, Madrid. 31 décembre 1911.

82 VAN KERKWYK, conservateur du Cabinet des médailles de La Haye, Nassaulaan, 22 . . . . 26 mars 1912.

BUREAU DE LA SOCIÉTE POUR L'ANNÉE 1913:

Président : . . . . . M. le vicomte B. DE JONGHE.
Vice-Président : . . . . . M. A. DE WITTE.
Secrétaire-Bibliothécaire : M. V. TOURNEUR.
Trésorier : . . . . . M. Am. DE ROISSART.
Contrôleur : . . . . . M. A. VISART DE BOCARMÉ.

COMMISSION DE LA REVUE POUR L'ANNÉE 1913:

MM. le vicomte B. DE JONGHE.
A. DE WITTE.
Fréd. ALVIN.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1912.

Avis : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Victor Tourneur, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 125 à 128. — *Blätter für Münzfreunde*, 1912, nos 5-7. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 137 à 140.

Autriche-Hongrie. — *Numizmatikai közlöni*, XI, 3. — *Wiadowosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1912, 5 à 8. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VIII, 4 à 6. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 345 à 347. — *Numismatische Zeitschrift*, N. F. IV, 2.

Belgique. — Académie royale d'archéologie : *Annales*, 6e série, t. IV, 1-2 ; *Bulletin*, 1912, 2. — Société d'Émulation de Bruges : *Annales*, LXII, 1, 2. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des Lettres*, etc., 1912, nos 4 à 8. — Commission royale d'histoire : *Bulletin*, 1912, 1, 2. — Commissions royales d'art et d'archéologie : *Bulletin*, 1911, 11-12 ; 1912, 1. — *Durendal*, 1912, 4 à 7. — *La Gazette numismatique*, 1911, 6 à 10 ; 1912, 1. — *Revue bibliographique belge*, 1912, 4, 5. — Société d'archéologie de Bruxelles : *Annuaire*, XXIII (1912) ; *Annales*, XXVI, 1-2. — Cercle historique et archéologique de Courtrai : *Bulletin*, IX, 2. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 1912, nos 4, 5. — *L'ancien pays de Looz*, 1911, 11-12 ; 1912, 1-2. — *Chronique archéologique du pays de Liége*, 1912, 4 à 7. — *Archives belges*, 14e année, nos 5, 6. — *Wallonia*, 1912, nos 5 à 8. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, t. VIII, fasc.

2. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1912, 2. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut : *Mémoires*, t. LXII. — Société archéologique de Namur : *Annales*, XXX, 2. — Société historique et archéologique de Tournai : *Annales*, N. S., t. XIV. — Société d'archéologie et d'histoire de Verviers : *Essai de bibliographie verviétoise*, t. 4, 5.

Canada. — *The Canadian antiquarian and Numismatic Journal*. Third series, VIII, 4.

États-Unis d'Amérique. — *American Journal of Numismatics*, XLVI, 2 à 4. — *Bulletin of the archaeological Institute of America*, III, 2. — *The Numismatist*, XXV, 5 à 7.

France. — Société des antiquaires de Picardie : *Bulletin*, 1911, 3-4. Société d'archéologie lorraine : *Mémoires*, t. 61. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : *Bulletin*, nos 199, 200 ; *Mémoires*, t. XXXIII. — *Gazette numismatique française*, 1912, 2. — *Revue numismatique*, 1912, 2. — Société nationale des antiquaires de France : *Bulletin*, 1911, n° 4 ; 1912, n° 1. — *Bulletin de correspondance hellénique*, 1912, I-IV. — *Polybiblion* (part. litt. et part. tech.), mars à juillet. — Société d'Émulation de Roubaix : *Mémoires*, t. XXIX.

Grande-Bretagne. — Antiquarian Society (Cambridge) : *Proceedings*, 61. — *The numismatic Chronicle*, 1912, 1. — *Numismatic Circular*, 235-237.

Italie. — *Bollettino italiano di numismatica*, X, 2, 3. — *Rivista italiana di numismatica*, 1912, II. — *Battaglie d'archeologia*, 15, 16. — *Giornale numismatico*, II, 28-38. — *Il supplemento all' opere « Le monete...»* (Cagiati), 1912, 5 à 7.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, XX, 2, 3. — Friesch Genootschap van Geschied-, Oudheid- en Taalkunde : *Verslag*, 1910-1911.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, XVIII, 1. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève : *Bulletin*, III, 6.

Ouvrages non périodiques.

(*Hommages des auteurs.*)

Blanchet (A.). — *Jetons frappés à Rouen et à Paris en* 1714. Paris, 1912 ; extr. in-8° (pp. 281-282).

— *L'avènement de Posthume à l'Empire.* Bordeaux, 1912; ext. in-8° (pp. 291-298, grav.).

Bordeaux (Paul). — *Le cachet-sceau de la sous-préfecture de Caprara,* Milan, 1912; ext. gr. in-8° (13 p.).

— *Les falsos reales de a' ocho de Birmingham. Fabricacion en Birmingham el ano 1796 de falsos reales de a' ocho espanoles contramarcados en China.* Madrid, 1910; extr. in-8° (14 p., grav.).

de Jonghe (B. de). — *Quatre monnaies de 's Heerenberg de la seconde moitié du XVIe siècle.* Bruxelles, 1912: ext. in-8° (14 p., 1 pl.).

De Man (Marie-G.-A.). — *In memoriam S. Wigersma Hz.* Amsterdam, 1912; ext. gr.in-8° (15 p., 1 pl.).

— *Een onbeschreven penning van het chirurgijns of Cosmus- en Damianus Gilde te Middelburg.* Amsterdam, 1912; ext. in-8° (12 p., 1 pl.).

Forrer (L.). — *Biographical Dictionary of medallists.* Vol. Y. Londres, 1912; ext. in-8° (738 p., grav.), relié.

Mazerolle (F.). — *Manifestation en l'honneur de Ern. Babelon. Biographie et bibliographie.* De Witte (A.). — *Biographie et catalogue de l'œuvre de Godefroid Devreese.* Paris, 1912; 1 broch. gr. in-8°.

Schulman (J.). — *Collection Le Maistre. Pax in nummis. Médailles, jetons et monnaies ayant rapport aux divers traités de paix. Description illustrée.* Amsterdam, 1912; pet. in-4° (277 p. et xii pl.).

Tolstoï (comte Jean). — *Monnaies byzantines.* Livraison II. *Les monnaies de Léon I, Vérine, Zenon, Ariadne, Basilisque, Zenonide et Anastase.* Saint-Pétersbourg. gr. in-8° (pp. 113-224, pl. 8-15).

Witte (A. de). — *Charles-Édouard van den Broeck.* Bruxelles, 1912; ext. in-8° (12 p., 1 pl.).

— *La médaille au Salon de printemps et à l'Exposition d'art religieux.* Bruxelles, 1912; ext. in-8° (3 p.).

— *Notes sur la numismatique cambrésienne.* Louvain, 1912; ext. in-8° (16 p.).

— *Note sur Jean-Henri Simon, graveur en pierres fines et médailleur bruxellois.* Louvain, 1912; ext. in-8° (20 p.).

Yencesse (Ovide). — *Médailles et plaquettes modernes. Suite de 22 planches précédée d'une lettre-préface de Roger Marx.* Paris. Godard, 1912; in-8°.

Don de M. J. Van den Broeck.

Gerard van Loon. — *Aloude Hollandsche historie.* La Haye, MDCCXXXIV, 2 vol. in-fol. reliés.

— 30 catalogues et extraits divers.

— 5 gravures (médailles) sous verre.

Ouvrages anonymes et catalogues.

Gand. — *Exposition universelle et internationale* 1913. Hommage aux frères Hubert et Jean Van Eyck. 1 broch. in 8° (grav.).

Catalogue n° 109 (Dupriez, Bruxelles). — Collection Jose Mattei, décorations, croix, plaques, médailles (Platt, Paris). — Monnaies romaines, etc. Vente des 3-4 juin (Ét. Bourgey, Paris). — Monete antiche e moderne (Nicolò Majer, Venise). — Catalogue n° 33 (Fuldauer, Amsterdam).

CABINET NUMISMATIQUE.

Dons de M. J. Vanden Broeck.

Chaplain. Jeton communal de Bruxelles 1889. Bronze.

16 portraits de numismates.

Don de M. E. Peny.

F. De Smeth. Médaille offerte par le conseil communal de Morlanwelz à M. E. Peny. Galvano doré.

Don de M. A. de Witte.

32 deniers brabançons du XIIIe siècle.

Acquisition.

G. Devreese. Plaquette « Alphonse de Witte ». Argent et bronze.

Le bibliothécaire,
Victor Tourneur.

Errata.

	Il y a :	*Il faut :*
P. 219, ligne 24.	Coytan . . .	Caytan.
P. 220, » 8.	intérieur . .	extérieur.
» » 15.	Underpastor .	Onderpastor.
P. 221, » 3.	Garwyn . .	Gaeremyn.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Une monnaie importante de Pyrrhus, roi d'Épire, par M. E.-J. Seltman 5
Billon noir inédit de Jean IV de Brabant, comte de Hainaut (1418-1427), par M. Fréd. Alvin 11
Une double mite inédite de Philippe le Beau, pour la Flandre, par M. C. Rutten. 14
Quelques monnaies d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn (1604-1631), par M. le Vte B. de Jonghe 24
L'atelier monétaire de Bruges sous le règne de la maison d'Autriche, 1709-1754, par M. V. Tourneur (*suite et fin*). 32, 129, 281, 417
Jetons de la ville de Bruges, par M. Albert Visart de Bocarmé 53, 169
Poids de marchandises des anciennes Provinces belgiques. — Un jeu de poids de la ville de Hasselt, au pays de Looz, par M. Alph. de Witte 78
La légende IATON sur une monnaie d'Himera, par M. E.-J. Seltman 125
La fin de la Monnaie d'Omdourman sous le khalife Abd-Allah-el-Taaïschi, par le commandant A. Babut 157
Sceaux des familles anversoises aux XIVe et XVe siècles, par M. F. Donnet. 186
Quelques sceaux matrices de ma collection. Troisième article, par M. Alph de Witte 205
Quatre monnaies de 's Heerenberg de la seconde moitié du XVIe siècle, par M. le Vte B de Jonghe 269

Les premières monnaies belges de nickel, par MM. Alphonse de Witte et Louis Schnock. 318. 450
Médaille du Grand Serment des Arbalétriers de Bruxelles représentant la « Domus Isabellæ », par M. Fréd. Alvin. . . . 481

Nécrologie — Le général-major Giuseppe Ruggero, par M. Alph. de Witte 87
J.-O Wedberg, par M. A. de Witte 223
Annonce du décès de M. Édouard Vanden Broek 223
Charles-Édouard Vanden Broeck, par M. A de Witte . . . 338
Paul-Marie Cogels. par M. A. de Witte. 347
Ernest-Louis-Albert Urban, par M A. de Witte 348
Henri Drion, par M. Fréd. Alvin 348

Bibliographie. — Catalogue de médailles à vendre à la Monnaie de Vienne, annonce par M. A. de Witte. — *Corpus nummorum italicorum, volume II*, compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Rapport du conservateur du Cabinet royal de numismatique de La Haye, année 1910, compte rendu par M. A. de Witte. — Luigi Rizzoli, jun. *Ripostiglio di monete consolari romane,* compte rendu par M. A. de Witte. — M. Cagiati *Le monete del Reame delle due Sicilie*, Fasc III, compte rendu par M. V. Tourneur. — *Bulletin des antiquaires de France*, 2e semestre 1911, compte rendu par M. A. de Witte. — Willame. *Essai de bibliographie nivelloise*, annonce par M. V. Tourneur. — Q. Perrot. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. IX, compte rendu par M. A. de Witte. — Dodd. *History of money in the british Empire and the United States*, par M. V. Tourneur. 88

Jules Maurice. *Numismatique Constantinienne*, t. II (A. de — F. Gnecchi. *I medaglioni romani* (Vte B. de Jonghe). — H. de la Tour. *Catalogue de la collection Rouyer*, t. II (A. de Witte). — Th. Reinach. *L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs* (V. Tourneur). — *Catalogue of the international exhibition of contemporary medals* de New-York, 2e édition (A. de Witte). — von Schrötter. *Das Preussische Münzwesen im* 18en. *Jahrhunaert. - Die Münzen aus der Zeit der Könige Friedrich Wilhelm II und Friedrich*

Wilhelm III. bis zum Jahre 1806 (V. Tourneur). — J. Benderly. *Ce que racontent monnaies et médailles* (A. deWitte). — Cte J. Tolstoï. *Monnaies byzantines*, 1re livraison (V. Tourneur). — W. Allan. *The christian teaching of coin mottoes* (A. de Witte).—R. Crègut. *Les jetons des évêques de Clermont* (V. Tourneur). — *Administration des Monnaies de Belgique. Rapport du Commissaire des Monnaies au Ministre des Finances* (A. de Witte) 224

Sommaire des Revues numismatiques 237

Ed. Martin. *Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des Finances de la République française* (A. de Witte). — Ernest Babelon. *Les médailles historiques du règne de Napoléon le Grand, Empereur et Roi, publiées sous les auspices de la Société de numismatique de New-York* (Victor Tourneur) — Victor Tourneur *Ministère des Sciences et des Arts. Bibliothèque royale. — Cabinet des médailles. — Catalogue des médailles du royaume de Belgique* (A. de Witte). — Memmo Cagiati *Le monete del Reame delle due Sicilie* (V. Tourneur). — Camillo Serafini. *Le monete e le bolle plumbee pontificie del medagliere Vaticano* (A de Witte). — Apulia. *Rivista di filologia, storia, arte e scienze economico-sociali della regione* (V. Tourneur 350

Sommaire des Revues numismatiques 362

F.-H. Weissbach. *Zur keilinschriftlichen Gewichtkunde* (V. Tourneur). — L. Forrer. Le cinquième volume du *Biographical dictionary of medallists* (A. de Witte). — J. Menadier. *Münzdenkmäler des Sächsichen Stadtebundes* (V. Tourneur) — *Société d'archéologie et de paléontologie de Charleroi. Notice descriptive du musée. Conférences* (Fréd. Alvin). — A.-O. Van Kerkwijk. *Koninklijk Kabinet van Munten, Penningen en gesneden Steenen in 's Gravenhage. Verslag van den directeur over* 1911 (V. Tourneur). — A. Blanchet. *L'avènement de Postume à l'Empire* (A. de Witte). — Cte Jean Tolstoï. *Monnaies byzantines*. Livr. II. *Les monnaies de Léon I, Vérine, Zénon, Ariadne, Basilisque, Zénonide et Anastase* (V. Tourneur). — J. Schulman. *Pax in Nummis* (A. de Witte). — G. Habich. *Bericht des Koniglichen Münzkabinetts*, etc.

(V. Tourneur). — G.-F. Hill. *Some palestinian Cults in the Graeco-Roman Age* (V. Tourneur). — E. Dotti. *Tarifa di monete mediaevali e moderne italiane* (A. de Witte). — Fr. von Schrötter. *Das Münzwesen des Deutschen Reichs von* 1500 *bis* 1566 (V. Tourneur) 489

Sommaire des Revues numismatiques 503

Faits divers — Les concours de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art, par M.A. de Witte. — Plaquette commémorative de Marcelin Berthelot, par M F. Alvin. — Concours de la classe des Beaux-Arts de l Académie royale de Belgique, par M. A de Witte. — Les médailles allemandes de la Renaissance, par M. V. Tourneur. — La médaille des exposants allemands à l'Exposition de Bruxelles de 1910, par M A. de Witte. — La médaille commémorative de la guerre franco-allemande, par M. F. Alvin. — La plus grande médaille frappée, par M. A. de Witte. — La médaille Luschin von Ebengreuth, par M. V. Tourneur. — La Monnaie fédérale suisse, par M. A. de Witte. — Le concours de Rome pour la gravure en médailles en France, par M. F. Alvin.—A propos d'Etienne de Hollande, par M. V. Tourneur. — Médailles données en prix aux écoles, par M. F. Alvin. — M. V. Tourneur nommé conservateur adjoint au Cabinet des médailles de Bruxelles, par M. A. de Witte. — Médaille offerte à M. Léon Heusey, par M. F. Alvin. — Deux sceaux de Menin du Cabinet royal de numismatique de La Haye, par M. A. de Witte 94

La Revue italienne et le Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine de Bruxelles (A. de Witte). — Les monnaies au Musée de Liége (A. de Witte). — L'origine du type familial de la maison de Habsbourg (V. Tourneur). — Réunion de la section belge de la Société hollandaise belge des amis de la médaille d'art (A. de Witte). — Médailles de musiciens du XVIe siècle (V. Tourneur). — Modifications apportées à l'*American Journal of Numismatic* et au *Journal international d'archéologie numismatique* (A. de Witte). — Exposition Bonnetain (V. Tourneur). — Médaille de l'Université de Christiania (A.de Witte).—Le général Bahrfeldt nommé docteur de l'Université de Giessen (V. Tourneur). — 75e anni-

versaire de la fondation de la Maison Johnson (A. de Witte). — Le nouveau graveur de la Monnaie de Berlin (V. Tourneur). — Création d'un Institut numismatique à Rome (A. de Witte). — Appel de M. Nocq — Le médailleur V. Peter (A. de Witte). — La médaille de l'Exposition de Gand (A. de Witte). — Congrès international d'archéologie à Rome (A. de Witte) . . 238

Manifestation Alphonse de Witte (V. Tourneur). — Le grand balancier de la Monnaie de Paris (A de Witte). — Plaquette commémorative de la participation officielle de l'Italie aux expositions de Bruxelles et de Buenos-Ayres de 1910 (A. de Witte). 367

Plaquette « Alphonse de Witte » (V. Tourneur). — *Les nouvelles monnaies françaises de nickel* (A. de Witte). — La Numismatique en Allemagne et en Autriche (V. Tourneur). — Lonchay, *Rapport sur le Concours quinquennal d'Histoire nationale* (1906-1910) (Extrait) (A. de Witte) 568

Trouvailles. — Trouvaille de Coudekerke Branche, note par M. V. Tourneur 107

Esterlins continentaux trouvés en Angleterre (Éd. Bernays). — Nouveau jeton de la chambre des comptes de Brabant, trouvé à Bruxelles (A. de Witte). — Monnaies belges de la trouvaille de Bérille (A. de Witte) 249

Découverte, à Bailleul, de monnaies d'or de Louis XIII et de Louis XIV (P. Hollebeke) 516

Ventes. — Vente Fredzess, à Amsterdam, compte rendu par M. F. Alvin. — Vente De Nobele, à Bruxelles, compte rendu par M. A. de Witte 108

Vente des collections de MM. Maass et baron de Sant' Anna à Bruxelles (F. Alvin) 257

Vente de la collection Caron à Paris (A. de Witte). 370

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 5 octobre 1911 120
Réunion du bureau du 25 novembre 1911 120
Réunion du bureau du 31 décembre 1911. 263

Assemblée générale du 10 mars 1912, au Palais des Académies, à Bruxelles 372
Assemblée générale du 7 juillet 1912, à l'hôtel de ville de Bruges. 518
Liste des membres de la Société royale de numismatique au 1er octobre 1912 526
Liste des ouvrages reçus 121, 264, 389, 538
Cabinet numismatique 124, 267, 400, 541
Erratum 416, 541
Table des matières 542
Table des planches 548

TABLE DES PLANCHES

AVEC RENVOI A LA PAGE OÙ CHAQUE PIÈCE EST DÉCRITE.

Numéros des pièces.	Numéros des pages.
Planche I	
1	27
2	27
3	27
4	28
5	29
6	30
7	30
8	31
9	31
Planche II.	
1	60
2	61
3	63
4	63
5	63
6	64
7	64
8	66
9	66
10	66
11	66
12	68
Planche III.	
13	68
14	68
15	68
16	69
17	69
18	69
19	70
20	71
21	71
22	72
23	73
Planche IV.	
1	81
2	82
3	82
4	82
5	83
6	83
7	83
8	83
Planche V.	
24	170
25	170
26	170
27	171
28	171
29	171
30	172
Planche VI.	
31	173
32	173
33	173
34	174
35	175
36	176
37	177
38	178
Planche VII.	
39	178
40	179
41	181
42	181
43	182
44	184
45	184
Planche VIII.	
1	191
2	191
3	192
4	193
5	194
6	194
7	195
8	195
9	196
10	197
11	197
12	199
13	199
14	199
15	199
16	201
17	201
18	201
19	202
20	202
21	202
Planche IX.	
11	205
12	208
13	211
14	215
15	217
Planche X.	
1	274
2	277
3	279
4	280
Planche XI.	
1	306
2	307
3	309
4	310
5	311
6	312
7	313
8	314
9	315
10	316
11	316
12	317
Planche XII.	
	424
Planche XIII.	
	420
Planche XIV.	
	431
Planche XV.	
1	453 et 459
2	459
3	459
4	459
5	460
6	460
7	461
8	461
9	466
10	471 et 474
Planche XVI.	
11	464 et 465
12	464 et 466
13	467
14	468
15	468
16	468
17	468
18	468
19	468
Planche XVII	
20	471
21	472
22	472
23	477
24	477
25	477
Planche XVIII	
1	482

C. DEVREESE
1904

A
EDOUARD
VAN DEN BROECK
NUMISMATE BRUXELLOIS
SES CONFRÈRES SES AMIS
SES PARENTS
1820-1907

MONNAIES DE THORN.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

Lith. Leon De Haene-Bodart, r. N. Dame, 26, Bruges.

1

3

4

5

6

7

8

24

25

27

26

28

29

30

31
32
33
34
35
36
37
38
S·P·Q·B·

Lith. Léon De Haene-Bodart, r. N. Dame, 26, Bruges.

SCEAUX ANVERSOIS.

15

12

15

13

11

15

14

1

2

3

4

MONNAIE DE BRUGES 1749-1754

VUE DE L'HOTEL-DES-MONNAIES DE BRUGES AU XVIIe SIÈCLE

FRAGMENTS DES BAS-RELIEFS QUI DOMINAIENT LA GRANDE ENTRÉE DE L'HOTEL-DES-MONNAIES DE BRUGES

ROYAUME DE BELGIQUE
XX
1860
1
L'UNION FAIT LA FORCE
20 Cs
2
ROYAUME DE BELGIQUE
20
1860
4
L'UNION FAIT LA FORCE
20 Cs
5
ROYAUME DE BELGIQUE
20
1860
3
L'UNION FAIT LA FORCE
20 Cs
6
8
ROYAUME DE BELGIQUE
20
1860
ROYAUME DE BELGIQUE
XX
1860
ROYAUME DE BELGIQUE
20
1860
L'UNION FAIT LA FORCE
20 Cs
7
ROYAUME DE BELGIQUE
20
1860
LEOPOLD I ROI DES BELGES
1860
9
L'UNION FAIT LA FORCE
20 Cs
LEOPOLD I ROI DES BELGES
1861
10
L'UNION FAIT LA FORCE
20 Cs

11

12

13

14

15

17

16

19

20

21

22

23

24

25

MÉDAILLE DU GRAND SERMENT DES ARBALÉTRIERS DE BRUXELLES, 1626.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, A. de Witte et Fréd. Alvin.

1912. — SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE.

Première livraison.

AVEC LES PL. I A IV.

Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Une monnaie importante de Pyrrhus, roi d'Épire, par M. E.-J. Seltman 5

II. Billon noir inédit de Jean IV de Brabant, comte de Hainaut (1418-1427), par M. Fréd. Alvin. 11

III. Une double mite inédite de Philippe le Beau, pour la Flandre, par M. C. Rutten 14

IV. Quelques monnaies d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn (1604-1631), par M. le Vte B. de Jonghe 24

V. L'atelier monétaire de Bruges sous le règne de la maison d'Autriche, 1709-1754, par M. V. Tourneur (*suite*) . . 32

VI. Jetons de la ville de Bruges, par M. Albert Visart de Bocarmé. 53

VII. Poids de marchandises des anciennes Provinces belgiques. — Un jeu de poids de la ville de Hasselt, au pays de Looz, par M. Alph. de Witte 78

Nécrologie — Le général-major Giuseppe Ruggero, par M. Alph. de Witte 87

Bibliographie. — Catalogue de médailles à vendre à la Monnaie de Vienne, annonce par M. A. de Witte. — *Corpus nummorum italicorum, volume II*, compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Rapport du conservateur du Cabinet royal de numismatique de La Haye, année 1910, compte rendu par M. A. de Witte — Luigi Rizzoli, jun. *Ripostiglio di monete consolari romane*, compte rendu par M. A. de Witte. — M. Cagiati *Le monete del Reame delle due Sicilie*, Fasc III, compte rendu par M. V. Tourneur. - *Bulletin des antiquaires de France*, 2e semestre 1911, compte rendu par M. A de Witte. — Willame. *Essai de bibliographie nivelloise*, annonce par M. V Tourneur. — Q. Perrot. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. IX, compte rendu par M. A. de Witte. — Dodd. *History of money in the british Empire and the United States*, par M. V Tourneur. 88

Faits divers. — Les concours de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art, par M.A. de Witte. — Plaquette commémorative de Marcelin Berthelot, par M F. Alvin. — Concours de la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, par M. A de Witte. — Les médailles allemandes de la Renaissance, par M. V. Tourneur. — La médaille des exposants allemands à l'Exposition de Bruxelles de 1910, par M. A. de Witte. — La médaille commémorative de la guerre franco-allemande, par M. F. Alvin. - La plus grande médaille frappée, par M. A. de Witte. — La médaille Luschin von Ebengreuth, par M. V. Tourneur. — La Monnaie fédérale suisse, par M. A. de Witte. — Le concours de Rome pour la gravure en médailles en France, par M. F. Alvin.—A propos d'Etienne de Hollande, par M. V. Tourneur. — Médailles données en prix aux écoles, par M. F. Alvin. — M. V. Tourneur nommé conservateur adjoint au Cabinet des médailles de Bruxelles, par M. A. de Witte. — Médaille offerte à M. Léon Heusey, par M. F. Alvin. — Deux sceaux de Menin du Cabinet royal de numismatique de La Haye, par M. A. de Witte 94

Trouvailles. — Trouvaille de Coudekerke Branche, note par M. V. Tourneur 107

Ventes. — Vente Fredzess, à Amsterdam, compte rendu par M. F. Alvin. — Vente De Nobele, à Bruxelles, compte rendu par M. A. de Witte 108

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 5 octobre 1911 120
Réunion du bureau du 25 novembre 1911 120
Liste des ouvrages reçus pendant le 4e trimestre 1911 121
Cabinet numismatique 124

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. de Roissart, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de **50** centimes pour la Belgique et de **1** franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, manuscrits, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. de Jonghe, rue du Trône, 60; M. A. de Witte, rue du Trône, 55; M. Fréd. Alvin, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

Francesco ed Ercole Gnecchi. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. Svoronos. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 3B, rue Maria, Athènes. Première partie. Fr. 60

de Ponton d'Amécourt (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . .Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1883, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue du Longchamp, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 *p.*, VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire (seconde moitié du XVIe siècle)*. Bruxelles, 1904, in-4°, 230 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

IV. *Congrès international de numismatique de* 1891, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »

V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 37 planches et nombreuses vignettes. 50 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, A. de Witte et Fréd. Alvin.

1912. — SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE.

Deuxième livraison.

AVEC LES PL. V A IX.

Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. La légende IATON sur une monnaie d'Himera, par M. E.-J. Seltman 125

II. L'atelier monétaire de Bruges sous le règne de la maison d'Autriche (1709-1754) (*suite*), par M. V. Tourneur . . 129

III. La fin de la Monnaie d'Omdourman sous le khalife Abd-Allah-el-Taaïschi, par le commandant A. Babut . . . 157

IV. Jetons de la ville de Bruges, par M. A. Visart de Bocarmé (*suite et fin*) 169

V. Sceaux des familles anversoises aux XIVe et XVe siècles, par M. F. Donnet 186

VI. Quelques sceaux matrices de ma collection. Troisième article, par M. Alph de Witte. 205

Necrologie. — J.-O Wedberg, par M. A. de Witte 223

Annonce du décès de M. Edouard Vanden Broek 223

Bibliographie. — Jules Maurice. *Numismatique Constantinienne*, t. II (A. de Witte . — F. Gnecchi. *I medaglioni romani* (Vte B. de Jonghe). — H. de la Tour. *Catalogue de la collection Rouyer*, t. II (A. de Witte). — Th. Reinach. *L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs* (V. Tourneur). — *Catalogue of the international exhibition of contemporary medals* de New-York, 2e édition (A. de Witte). — von Schrötter. *Das Preussische Münzwesen im 18en. Jahrhundert. - Die Münzen aus der Zeit der Könige Friedrich Wilhelm II und Friedrich Wilhelm III. bis zum Jahre* 1806 (V. Tourneur). — J. Benderly. *Ce que racontent monnaies et médailles* (A. de Witte). - Cte J. Tolstoï. *Monnaies byzantines*, 1re livraison (V. Tourneur) — W. Allan. *The christian teaching of coin mottoes* (A. de Witte). — R. Crègut. *Les jetons des évêques de Clermont* (V. Tourneur) — *Administration des Monnaies de Belgique. Rapport du Commissaire des Monnaies au Ministre des Finances* (A. de Witte). - Sommaire des Revues numismatiques 224

Faits divers. — La Revue italienne et le Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine de Bruxelles (A. de Witte). — Les monnaies au Musée de Liége (A. de Witte) — L'origine du type familial de la maison de Habsbourg (V. Tourneur). — Réunion de la section belge de la Société hollandaise belge des amis de la médaille d'art (A. de Witte). — Médailles de musiciens du XVIe siècle (V. Tourneur). — Modifications apportées à l'*American Journal of Numismatic* et au *Journal international d'archéologie numismatique* (A. de Witte). — Exposition Bonnetain (V. Tourneur). — Médaille de l'Université de Christiana (A. de Witte). — Le général Bahrfeldt nommé docteur de l'Université de Giessen (V. Tourneur). - 75e anniversaire de la fondation de la Maison Johnson (A. de Witte). — Le nouveau graveur de la Monnaie de Berlin (V. Tourneur). — Création d'un Institut numismatique à Rome (A. de Witte). — Appel de M Nocq. — Le médailleur V. Peter (A. de Witte). — La médaille de l'Exposition de Gand (A. de Witte). — Congrès international d'archéologie à Rome (A. de Witte). 238

Trouvailles. — Esterlins continentaux trouvés en Angleterre (E. Bernays). — Nouveau jeton de la chambre des comptes de Brabant, trouvé à Bruxelles (A. de Witte). — Monnaies belges de la trouvaille de Bérille (A. de Witte) 249

Ventes. — Vente des collections de MM. Maass et baron de Sant' Anna (F. Alvin). 257

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 31 décembre 1911. 263

Liste des ouvrages reçus pendant le 1er trimestre 1912. . . . 264

Cabinet numismatique 267

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. de Roissart, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, manuscrits, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. de Jonghe, rue du Trône, 60; M. A. de Witte, rue du Trône, 55; M. Fréd. Alvin, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

Francesco ed Ercole Gnecchi. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. Svoronos. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 3e, rue Maria, Athènes. Première partie. Fr. 60

de Ponton d'Amécourt (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . .Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1883, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et de Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue du Longchamp, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 p., VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire (seconde moitié du XVIe siècle)*. Bruxelles, 1904, in-4°, 230 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

IV. *Congrès international de numismatique de* 1891, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »

V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 37 planches et nombreuses vignettes. 50 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, A. de Witte et Fréd. Alvin.

1912. — SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE.

Troisième livraison.

AVEC LES PL. X ET XI.

Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Quatre monnaies de 's Heerenberg de la seconde moitié du XVIe siècle, par M. le Vte B de Jonghe 269
II. L'atelier monétaire de Bruges sous le règne de la maison d'Autriche (1708-1786) (*suite*), par M. V. Tourneur . . 281
III. Les premières monnaies belges de nickel, par MM. Alphonse de Witte et Louis Schnock 318

Nécrologie. — Charles-Édouard Vanden Broeck, par M. A de Witte 338
Paul-Marie Cogels, par M. A. de Witte. 347
Ernest-Louis-Albert Urban, par M A. de Witte 348
Henri Drion, par M. Fréd. Alvin 348

Bibliographie. — Ed. Martin. *Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des Finances de la République française* (A. de Witte). — Ernest Babelon. *Les médailles historiques du règne de Napoléon le Grand, Empereur et Roi, publiées sous les auspices de la Société de numismatique de New-York* (Victor Tourneur). — Victor Tourneur. *Ministère des Sciences et des Arts. Bibliothèque royale. — Cabinet des médailles. — Catalogue des médailles du royaume de Belgique* (A. de Witte). — Memmo Cagiati. *Le monete del Reame delle due Sicilie* (V. Tourneur). — Camillo Serafini. *Le monete e le bolle plumbee pontificie del medagliere Vaticano* (A. de Witte). — Apulia. *Rivista di filologia, storia, arte e scienze economico-sociali della regione* (V. Tourneur) 350
Sommaire des Revues numismatiques 362

Faits divers. — Plaquette Alphonse de Witte (V. Tourneur). — Le grand balancier de la Monnaie de Paris (A. de Witte). 367

Ventes. — Vente de la collection Caron (A. de Witte) . . . 370

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Assemblée générale du 10 mars 1912, au Palais des Académies, à Bruxelles 372
Liste des ouvrages reçus pendant le 2e trimestre 1912. . . . 389
Cabinet numismatique 400
Erratum 416

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. de Roissart, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, manuscrits, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. de Jonghe, rue du Trône, 60; M. A. de Witte, rue du Trône, 55; M. Fréd. Alvin, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

Francesco ed Ercole Gnecchi. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. Svoronos. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 3a, rue Maria, Athènes. Première partie. Fr. 60

de Ponton d'Amécourt (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 137 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . .Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1883, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances* (*Bouillon, Looz*), *depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et de Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue du Longchamp, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du* XVIe *siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 *p.*, VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire* (*seconde moitié du* XVIe *siècle*). Bruxelles, 1904, in-4°, 230 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »

Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

IV. *Congrès international de numismatique de* 1891, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »

V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 37 planches et nombreuses vignettes. 50 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, A. de Witte et Fréd. Alvin.

1912. — SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE.

Quatrième livraison.

AVEC LES PL. XII A XVIII.

Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

I. L'atelier monétaire de Bruges sous le règne de la maison d'Autriche (1709-1786) (*suite et fin*), par M. V. Tourneur. 417

II. Les premières monnaies belges de nickel, par MM. Alphonse de Witte et Louis Schnock (*suite et fin*). 450

III Médaille du Grand Serment des Arbalétriers de Bruxelles représentant la « Domus Isabellæ », par M. Fréd. Alvin. 481

Bibliographie. — F.-H. Weissbach. *Zur keilinschriftlichen Gewichtkunde* (V. Tourneur). — L. Forrer. Le cinquième volume du *Biographical dictionary of medallists* (A. de Witte). — J. Menadier. *Münzdenkmäler des Sächsichen Städtebundes* (V. Tourneur). — *Société d'archéologie et de paléontologie de Charleroi. Notice descriptive du musée. Conférences* (Fréd. Alvin). — A.-O. Van Kerkwijk. *Koninklijk Kabinet van Munten, Penningen en gesneden Steenen in 's Gravenhage. Verslag van den directeur over* 1911 (V. Tourneur). — A. Blanchet *L'avènement de Postume à l'Empire* (A. de Witte) — Cte Jean Tolstoï. *Monnaies byzantines.* Livr. II. *Les monnaies de Léon I, Vérine, Zénon, Ariadne, Basilisque, Zénonide et Anastase* (V. Tourneur). — J. Schulman. *Pax in Nummis* (A. de Witte). — G. Habich. *Bericht des Königlichen Münzkabinetts*, etc. (V. Tourneur). — G.-F. Hill *Some palestinian Cults in the Graeco-Roman Age* (V. Tourneur). — E. Dotti. *Tarifa di monete mediaevali e moderne italiane* (A. de Witte). — Fr. von Schrötter. *Das Münzwesen des Deutschen Reichs von* 1500 *bis* 1566 (V. Tourneur) . . 489

Sommaire des Revues numismatiques 503

Faits-divers. — Plaquette « Alphonse de Witte » (V. Tourneur). — *Les nouvelles monnaies françaises de nickel* (A. de Witte). — La Numismatique en Allemagne et en Autriche (V. Tourneur). — Lonchay. *Rapport sur le Concours quinquennal d'Histoire nationale* (1906-1910) (Extrait) (A. de Witte) 508

Trouvailles. — Découverte, à Bailleul, de monnaies d'or de Louis XIII et de Louis XIV (P. Hollebeke) 516

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Assemblée générale du 7 juillet 1912, à l'hôtel de ville de Bruges. 518

Liste des membres de la Société royale de numismatique au 1er octobre 1912 526

Liste des ouvrages reçus pendant le 3e trimestre 1912 538

Cabinet numismatique 541

Erratum 541

Table des matières 542

Table des planches 548

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. de Roissart, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier six mois d'avance.

La Revue paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. ***Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.***

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, manuscrits, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. de Jonghe, rue du Trône, 60; M. A. de Witte, rue du Trône, 55; M. Fréd. Alvin, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

Francesco ed Ercole Gnecchi. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. Svoronos. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 3e, rue Gennadios, Athènes. Première partie. Fr. 60

de Ponton d'Amécourt (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . .Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1883, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances* (*Bouillon, Looz*), *depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et de Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue du Longchamp, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 p., VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire* (*seconde moitié du XVIe siècle*). Bruxelles, 1904, in-4°, 250 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

IV. *Congrès international de numismatique de* 1891, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »

V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 37 planches et nombreuses vignettes. 50 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

CJ
3
R4
t.68

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY